REVUE

ARCHÉOLOGIQUE

NOUVELLE SÉRIE

Juillet à Décembre 1863.

VIII



PARIS. IMPRIMERIE DE PILLET FILS AINÉ
5, RUE DES GRANDS-AUGUSTINS.

REVUE
ARCHÉOLOGIQUE

OU RECUEIL

DE DOCUMENTS ET DE MÉMOIRES

RELATIFS

A L'ÉTUDE DES MONUMENTS, A LA NUMISMATIQUE ET A LA PHILOLOGIE

DE L'ANTIQUITÉ ET DU MOYEN AGE

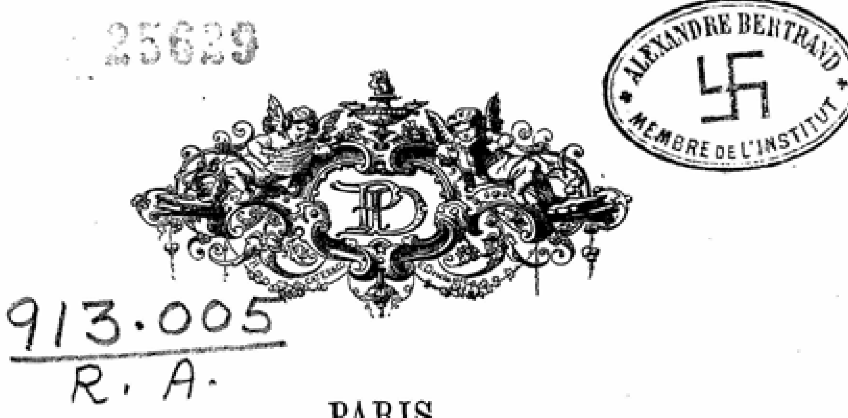
PUBLIÉS PAR LES PRINCIPAUX ARCHÉOLOGUES
FRANÇAIS ET ÉTRANGERS

et accompagnés

DE PLANCHES GRAVÉES D'APRÈS LES MONUMENTS ORIGINAUX

NOUVELLE SÉRIE

QUATRIÈME ANNÉE. — HUITIÈME VOLUME



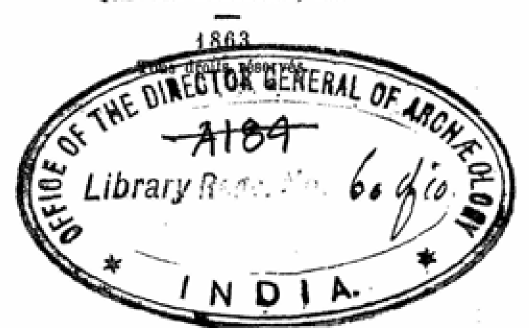
PARIS

AUX BUREAUX DE LA *REVUE ARCHÉOLOGIQUE*

LIBRAIRIE ACADÉMIQUE — DIDIER et Cie

QUAI DES AUGUSTINS, 35.

1863



BIJOUX PHENICIENS

NECROPOLE DE CAMIROS

ILE DE RHODES

MUR PÉLASGIQUE.

au-dessous du Temple d'Apollon, à Delphes.

BIJOUX PHÉNICIENS

TROUVÉS DANS LA NÉCROPOLE DE CAMIROS

(ILE DE RHODES [1])

A deux reprises différentes nous avons signalé dans la *Revue* les fouilles qui se font à Camiros sous l'habile direction de M. Salzmann. Nous avons même déjà donné à nos abonnés une planche représentant une des figurines provenant de Camiros et dont le type original montrait, sous un de ses aspects les plus curieux, la nécropole antique. Nous sommes heureux de pouvoir offrir, aujourd'hui, la reproduction très-exacte et très-habilement exécutée par M. Gaucherel, de deux magnifiques bijoux aussi étonnants par la perfection du travail que par le mélange de styles qui s'y reconnaît. Ces bijoux, comme on peut le voir, sont comparables aux plus beaux bijoux étrusques, et semblent avoir été travaillés à l'aide des mêmes procédés. D'un autre côté, les figures et les ornements sont entièrement asiatiques, et les poteries trouvées dans la même tombe semblent faire remonter l'ensevelissement au VIIe ou VIIIe siècle avant Jésus-Christ. C'est là certainement une découverte de la plus haute importance. Nous laissons la parole à M. Salzmann.

A. Bertrand.

Ces bijoux proviennent de la partie la plus ancienne de la Nécropole; de la zone la plus rapprochée de la colline sur laquelle était située la cité de Camiros. — Ils appartiennent topographiquement à la période phénicienne; leur style, leur caractère, leur exécution confirment cette origine.

Les différents objets trouvés dans la même chambre sépulcrale avaient été brisés par la chute du plafond : néanmoins, il m'a été

(1) Ces bijoux appartiennent au musée du Louvre.

possible d'en reconstituer une partie; ils sont identiques à ceux trouvés dans les tombes voisines.

Parmi ces dernières il en est une trouvée intacte. Les objets qui en proviennent forment à eux seuls une petite collection, déposée aujourd'hui au musée du Louvre, dont l'étude offre le plus grand intérêt. Elle est remarquable surtout par la grande variété des produits de l'art céramique, qui, si on ne connaissait pas leur unité de provenance, sembleraient ne pas avoir une origine commune, et laisseraient croire qu'ils appartiennent à différentes époques.

En effet, nous avons lieu d'être étonnés de trouver réunis dans un même tombeau des objets en terre brute, d'une conception barbare, d'une exécution enfantine; des vases et des plats en terre blanche décorés de sujets et d'ornements d'un caractère asiatique incontestable; des coupes en terre noire de différents styles; des fioles en terre émaillée, de travail assyrien; des objets en porcelaine bleue d'origine égyptienne; puis, déposé sur une petite coupe, du minerai d'antimoine; enfin un scarabée portant le cartouche de *Khoufou*.

Je suis loin de me baser sur cette dernière particularité pour assigner une date aux différents objets trouvés dans cette partie de la nécropole; je crois cependant être dans le vrai et rester dans les limites du probable, en les faisant remonter au VIIIe siècle avant l'ère chrétienne.

Les bijoux reproduits par notre planche résument les observations que j'ai faites au sujet de la diversité des éléments que l'on retrouve dans les productions artistiques de cette époque et de cette origine.

Avant de passer à un examen détaillé de ces remarquables spécimens de l'art phénicien, disons quelques mots des procédés employés pour leur exécution. Ils sont en or fin : les parties planes sont formées de deux plaques battues au marteau et soudées l'une à l'autre par les bords. Certains ornements de la plaque supérieure font corps avec elle et sont exécutés au repoussé; d'autres y sont soudés après avoir été travaillés isolément; de plus, les surfaces unies sont couvertes d'ornements en filigrane et en granules. Toutes les soudures sont faites à l'or fin.

Pour consolider cet ensemble, on a soudé derrière les plaques inférieures des fragments et des fils d'or d'une épaisseur ou d'un diamètre suffisant pour soutenir les plaques et les empêcher de ployer sous la moindre pression.

Ces deux bijoux ne sont pas comme un certain nombre de ceux

que nous avons déjà trouvés, des bijoux funéraires. Ils ont été portés, retenus aux vêtements par un crochet qui se voit à leur partie supérieure. La plus importante de ces deux pendeloques se compose d'une plaque carrée ornée de trois rosettes semblables à celles qui se trouvent disséminées en assez grand nombre dans certains tombeaux, et que je crois avoir été cousues sur les vêtements, comme l'attestent deux petits trous par lesquels passait le fil destiné à les retenir.

Au centre de la plaque se trouve, en haut-relief, un lion accroupi, de style assyrien. Sa crinière est indiquée par la réunion de granules formant des flocons. La gueule, les oreilles, le poitrail et les épaules sont précisés et accentués par des lignes formées de petits grains. Cette recherche anatomique devient, pour l'artiste, un motif d'ornementation qui se reproduit sur les deux côtés du lion. Devant le lion, et pour ainsi dire entre ses pattes, est fixé un oiseau, probablement une hirondelle, à en juger par les deux pointes de sa queue, le développement de l'angle formé par les articulations des ailes, la forme ronde de la tête, et surtout par le bec large et peu saillant (1).

A chacun des angles inférieurs de la plaque on voit une tête d'aigle, exécutée d'après le même système que le lion, et ornée, comme lui, de dessins en granules, mais ayant de plus que ce dernier un caractère asiatique bien prononcé. Le galbe du cou, l'œil allongé, les oreilles pointues, le bec largement ouvert et surtout la houppe qui surmonte la tête, lui donnent une parfaite ressemblance avec la poignée d'un sabre indien.

A la base de la plaque sont trois anneaux auxquels sont fixés, à celui du milieu, une fleur de grenadier, aux deux autres une chaînette d'une extrême délicatesse de travail.

Chacune d'elles, après avoir traversé une tête de style égyptien, se subdivise en trois branches, auxquelles sont suspendues autant de grenades. Deux autres grenades, retenues à la base de chaque tête, complètent ce système de décoration.

La deuxième pendeloque se compose de deux plaques, l'une allongée, l'autre transversale et placée au sommet de la première. Le tout est surmonté d'une grande rosette.

La plaque supérieure est ornée de deux têtes de style égyptien. L'une, celle de gauche, a les cheveux disposés par étage, l'autre

(1) Parmi les nombreux animaux en terre cuite provenant de la nécropole de Camiros se trouve une hirondelle parfaitement semblable à celle-ci.

porte de longues mèches ondées. Ces deux figures n'appartiennent pas à l'art hiératique. J'y vois un premier pas fait vers la recherche de la nature. L'ovale du visage est étudié; les différents plans n'ont rien de heurté et se relient entre eux de manière à former un modelé d'une extrême finesse. Nous ne retrouvons plus ici le grand œil bridé, démesurément ouvert ou clignotant des figures archaïques. Les paupières baissées, la bouche légèrement souriante, donnent à ces deux petites têtes une remarquable expression de grâce pudique.

Cette première plaque repose sur une tête de lion, vue de face, qui semble retenir dans sa gueule la plaque inférieure sur laquelle se développe une figure de femme nue, dont le style complétement archaïque n'a aucun rapport avec celui des têtes décrites plus haut. Le caractère éthiopien de cette figure est franchement déterminé par les cheveux crépus, les yeux relevés à leur extrémité, le nez légèrement épaté et la bouche lippue. Des deux côtés de cette plaque tombent des chaînettes où sont suspendus des fleurs et des fruits du grenadier; motifs d'ornementation si souvent mentionnés dans les textes sacrés, notamment dans la description du temple de Jérusalem et de son trésor.

Quel symbole, quelle divinité peut représenter cette figure de femme nue, vue de face et placée sous une tête de lion?

Pour répondre à cette question, je ne saurais mieux faire que de transcrire la note que M. Devéria a bien voulu me donner à ce sujet :

« Lorsque vous m'avez fait voir les deux admirables bijoux phéni-
« ciens que vous avez dernièrement découverts à Camiros, j'ai été
« frappé de la ressemblance qui me semblait exister entre la figure
« d'une déesse nue, debout et de face, qui décore l'un d'eux, et une
« divinité d'origine asiatique quelquefois figurée sur les monuments
« égyptiens, ordinairement nue, debout, et *toujours de face*, ce qui
« est une particularité bien rare dans l'art pharaonique. A vrai dire,
« cette divinité a des attributs particuliers dans les sculptures égyp-
« tiennes : elle tient dans ses mains des serpents et d'autres animaux
« symboliques ou des fleurs de lotus, elle est montée sur un lion
« passant et a quelquefois le disque lunaire sur la tête. De plus, elle
« est ordinairement placée entre le dieu égyptien *Min* et le dieu
« asiatique *Renpu*.

« La ressemblance que j'avais remarquée n'est donc pas suffisante
« pour établir l'identité entre ces deux divinités, et ce n'est qu'à titre
« de comparaison que je vous l'indique aujourd'hui.

« Quoi qu'il en soit, la divinité en question est appelée *Ken* (*Koun* « suivant M. Prisse), ou plutôt *Kes'* ou *Kous'* (comme le nom de « *Kous'* l'Éthiopie), sur un monument, mais sur tous les autres elle « est nommée *Qades'* (ou *Ates'* ou *Sates'*, suivant M. de Rougé). Elle « est figurée :

« 1° Sur trois stèles du Musée britannique (Birch);

« 2° Sur une stèle du musée du Louvre (décrite par M. de Rougé);

« 3° Sur une stèle du musée de Turin (également décrite par « M. de Rougé dans sa lettre à M. Lajard).

« Voilà tous les renseignements que je trouve dans mes notes sur « cette curieuse divinité, dont l'histoire et le rôle mythologique sont « encore si peu connus... »

Je partage complétement la réserve et la prudence de M. Devéria, et suis loin de vouloir établir une identité certaine entre les deux divinités dont il est question ici. Cependant, je dois insister sur cette particularité : la figure représentée sur notre bijou a le type éthiopien parfaitement caractérisé, et nous constatons, d'autre part, qu'elle a beaucoup d'analogie avec une divinité figurée quelquefois sur des monuments égyptiens et appelée *Kes'* ou *Kous'*, qui est le nom de l'Éthiopie.

Espérons que d'autres découvertes nous permettront d'arriver bientôt à la solution de cette intéressante question mythologique.

Ces deux bijoux sont, je crois, les premières représentations figurées que nous connaissions, présentant un ensemble complet d'un art dont nous avions l'intuition, mais que rien encore n'était venu affirmer : l'art phénicien.

Cet art, comme nous le pensions, n'a rien de tranché, d'individuel. C'est un composé d'éléments divers trouvés par les Phéniciens chez leurs voisins ou chez les peuples avec lesquels ils étaient en relation. Ces éléments, il est vrai, se plient, se transforment entre les mains des ouvriers de Tyr et de Sidon : pas assez pour perdre leur caractère original, trop cependant pour qu'on puisse refuser à ces navigateurs, à ce peuple commerçant, un tempéramment artistique pour la manifestation duquel ils se contentaient d'emprunts.

La nécropole telchine de Camiros met journellement entre mes mains des preuves sur lesquelles je puis baser mon opinion; le musée du Louvre me fournit également un exemple frappant de ce que j'avance; c'est le sarcophage d'Achmoun-Azar. J'ai la conviction qu'il a été conçu et exécuté en Égypte. Le type de la figure sculptée sur son couvercle n'a rien de phénicien; il n'a rien de commun avec

ceux des nombreux masques en terre cuite trouvés à Camiros qui, ainsi que les deux petites têtes de l'un de nos bijoux, ont tous une tendance plus ou moins prononcée vers l'expression.

Dans l'art phénicien nous constatons un esprit d'indépendance qui permet à l'artiste la libre manifestation de son individualité jusque dans les œuvres appartenant à l'art religieux. A cette liberté d'action, l'Égypte nous oppose les règles immuables de son art hiératique. Nous les retrouvons rigoureusement observées dans l'ensemble ainsi que dans les détails du sarcophage d'Achmoun-Azar qui, transporté d'Égypte en Phénicie pour une destination peut-être incertaine, reçut enfin, tracée par la main inexpérimentée d'un ouvrier phénicien, une inscription constatant qu'il renfermait le corps d'un roi des Sidonim.

AUGUSTE SALZMANN.

QUELQUES PERSONNAGES

D'UNE

FAMILLE PHARAONIQUE

DE LA XXIIe DYNASTIE

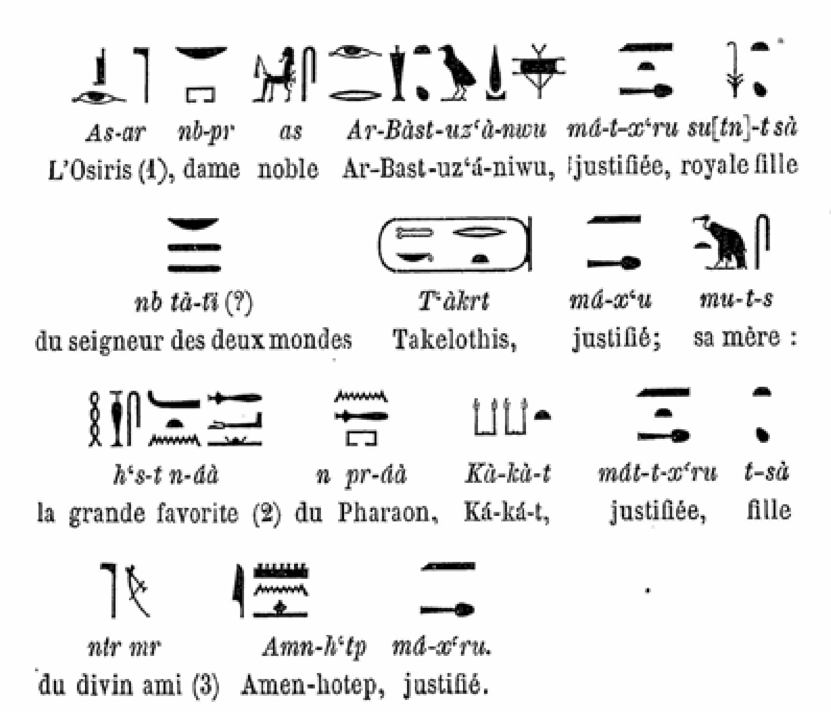
La collection d'antiquités égyptiennes du musée de Louvre s'est enrichie depuis peu de deux monuments qui nous donnent les noms de quelques membres et alliés de la famille d'un roi de la XXIIe dynastie. Ce sont deux sarcophages de bois peint : l'un (1) de forme quadrangulaire, presque entier, a été donné au musée vers la fin de l'année dernière, par M. Henry de Montaut ; l'autre (2) n'est que la partie supérieure d'un cercueil de momie. Ce dernier avait été acquis antérieurement d'une autre personne, et j'ai appris que ces deux objets avaient fait partie de la collection d'antiquités réunie il y a quelques années par M. Sabatier, alors consul général de France à Alexandrie.

Les peintures qui ornent ces deux monuments ne sont pas dépourvues d'intérêt, malgré la médiocrité de leur exécution. On y remarque un type d'art tout particulier dont l'étude peut aider à classer d'autres monuments du temps de la dynastie bubastite, c'est-à-dire du VIIIe au IXe siècle avant notre ère. Les légendes hiéroglyphiques qui les accompagent leur ajoutent une valeur historique, et je m'occuperai d'abord de ces dernières dans ce qu'elles présentent de plus important.

(1) Le manque de place n'a pas encore permis de l'exposer dans les galeries du musée.

(2) Musée égyptien, salle historique, armoire D.

Le sarcophage quadrangulaire porte celle-ci plusieurs fois répétée d'une manière plus ou moins complète :



M. Henry de Montaut possède encore le cercueil intérieur de cette même momie, celui qui était enfermé dans le sarcophage qu'il a offert au musée du Louvre; il a bien voulu m'en donner communication et m'autoriser à en publier les légendes, qui fournissent, outre

(1) L'*Osiris*, c'est-à-dire *la défunte*.

(2) Ce titre est répété sous la forme *h'ss-t-dà-t* dans les légendes du cercueil intérieur, que je reproduis plus loin. J'avais d'abord traduit le mot *h's-t* ou *h'ss-t* par « chanteuse » en m'appuyant sur le déterminatif (la langue?) qui s'applique ordinairement aux actions de la bouche ou de la voix, et sur le copte nôs, *canere*. Mais je me suis rangé depuis à l'opinion de notre savant professeur M. le vicomte de Rougé, qui lui reconnaît le sens de « favorite » en le rapprochant des significations, « louer, favoriser, faveur » qui sont bien connues dans les expressions dérivées du même radical. La lettre N qui se trouve ici placée entre les mots *h's* et *dà*, et qui disparaît dans l'autre exemple, peut être fautive, ou s'expliquer par la forme copte NAA, grand.

(3) Titre sacerdotal de signification douteuse.

quelques variantes, le nom du bisaïeul maternel de la princesse. La plus complète de ces légendes est ainsi conçue :

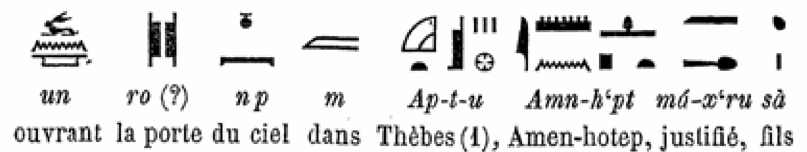


As-ar nb-pr as-t Ar-Bàst-uz'à-niwu má-t-x'ru sà-t su[tn]
L'Osiris, dame noble, Ar-Bast-uz'a-niwu, justifiée, fille royale



nb tà-tï T'àkrt má-x'ru mu-t-s
du seigneur des deux mondes Takelothis justifié; sa mère,

h'ss-t àà-t n pr-àà Kà-kà-t má-x'ru t-sà ntr mr
la grande favorite du pharaon Ká-ká-t, justifiée, fille du divin ami,



un ro (?) n p m Ap-t-u Amn-h'pt má-x'ru sà
ouvrant la porte du ciel dans Thèbes (1), Amen-hotep, justifié, fils



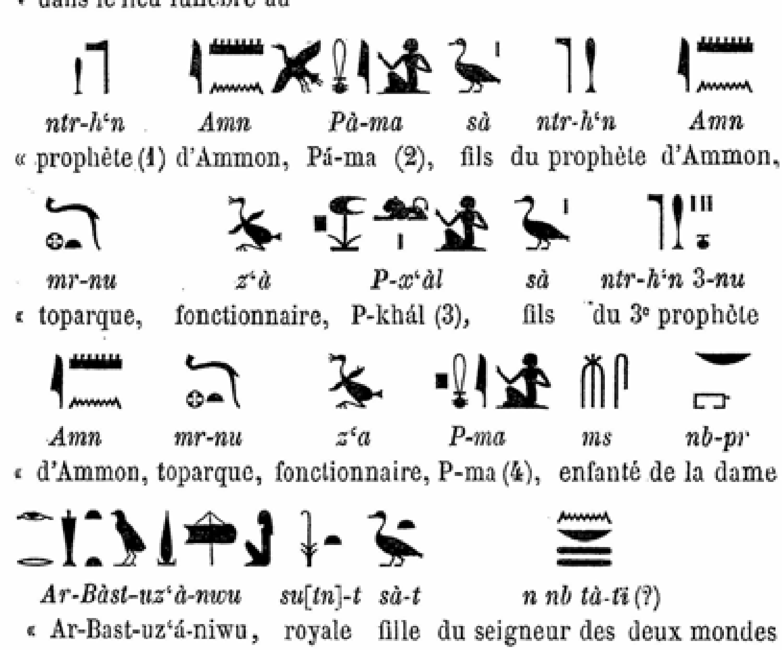
Bu-mà-t'à-hr (2), *má-x'ru.*
de Boumát'ah'er, justifié.

Le sarcophage quadrangulaire nous apporte aussi la variante *Kà-t-kà-t* pour le nom de la mère de la princesse Ar-Bast-uz'á-niwu, et cette dernière n'est pas mentionnée parmi les princesses de la XXII[e] dynastie dans le *Kœnigsbuch* de Lepsius; son nom n'a été trouvé jusqu'ici, je crois, que dans les légendes encore iné-

(1) Titre sacerdotal qu'on retrouve avec plusieurs autres, portés par un personnage du même nom sur les cercueils n[os] 793 et 794 de la Bibliothèque impériale.

(2) Ce nom n'est pas égyptien; c'est peut-être une variante du vocable hébreu בְּמָהַל avec l'introduction d'un ד euphonique ou bien un composé du mot בָּמָה (pl. בָּמוֹת) *locus excelsus, arx*, et de טָהֵר *mundus, purus fuit*; cependant, *le bras armé*, qui est déterminatif, semble indiquer l'expression d'une action.

dites de l'autre cercueil, celui dont le musée a fait acquisition. Elles donnent en effet la généalogie de quelques personnages de la même famille, dans une colonne verticale d'hiéroglyphes, placée au milieu du couvercle, où on lit la formule habituelle des monuments funéraires : « Proscynème à Osiris qui réside dans la région occidentale « dieu grand, seigneur d'Abydos : qu'il donne une sépulture parfaite « dans le lieu funèbre au



ntr-h'n *Amn* *Pà-ma* *sà* *ntr-h'n* *Amn*

« prophète (1) d'Ammon, Pá-ma (2), fils du prophète d'Ammon,

mr-nu *z'à* *P-x'àl* *sà* *ntr-h'n 3-nu*

« toparque, fonctionnaire, P-khál (3), fils du 3e prophète

Amn *mr-nu* *z'a* *P-ma* *ms* *nb-pr*

« d'Ammon, toparque, fonctionnaire, P-ma (4), enfanté de la dame

Ar-Bàst-uz'à-niwu *su[tn]-t* *sà-t* *n nb tà-ti* (?)

« Ar-Bast-uz'á-niwu, royale fille du seigneur des deux mondes

T'àkrta *mà-x'ru.*

« Takelothis, justifié. »

(1) Je conserve provisoirement l'expression *prophète* parce qu'elle est généralement adoptée, bien que rien n'en prouve l'exactitude. M. Wl. Brunet de Presle m'a fait observer que le mot *hiérodule* serait une traduction bien plus littérale du groupe égyptien *Neter-h'en*.

(2) Litt., *Le Chat*.

(3) Litt., *Le Syrien*. Ce nom se retrouve sur une stèle du Sérapéum, porté par un prêtre, fils du prêtre Osorkon, et dans plusieurs autres textes.

(4) C'est, suivant la coutume, le nom du grand-père donné au petit-fils. La variante de l'article *p*=*pà* est très-ordinaire et ne change en rien la signification qui est toujours *Le Chat*.

Il est important de chercher auquel des deux Takelothis de la XXII[e] dynastie peuvent se rapporter les cartouches que contiennent ces légendes.

Les raisons suivantes me font penser que c'est au second roi de ce nom : 1° Takelothis I[er] n'eut qu'un règne de très-courte durée, et conséquemment il y a plus de probabilité pour l'autre ; mais c'est un argument dont je reconnais la faiblesse et que j'abandonne volontiers; 2° Takelothis II eut une fille appelée (1) *Tà-ma-t*, « La chatte, » et cette princesse a fort bien pu être proche parente du prophète d'Ammon , *Pà-ma*, « Le chat » ; 3° Ces noms *Pà-ma* et *Tà-ma* « Le chat » et « La chatte » se rencontrent le plus fréquemment sur les monuments de la fin de la XXII[e] dynastie, époque à laquelle ils paraissent avoir été particulièrement de mode (2), et le deuxième successeur de Takelothis II s'appela lui-même *Pà-maï* « Le chat, » ainsi que nous l'ont révélé les monuments du Sérapéum de Memphis. Tout porte donc à croire que c'est Takelothis II qui est mentionné dans les légendes de nos deux sarcophages, et qu'il fut le père de la princesse Ar-Bast-uz'á-niwu. On trouve son nom répété aussi sous la forme *T'àkerrot*, dans les légendes du sarcophage quadrangulaire.

Nous pouvons à l'aide des deux premiers documents établir avec certitude la parenté suivante :

Bumat'ah'er — .....
|
Le prêtre Amen-h'otep — .....
|
Le roi Takelothis — La grande favorite Ká-t-ká-t.
|
La princesse Ar-Bast-uz'á-niwu.

Mais j'éprouve une certaine difficulté à me rendre compte de l'arrangement généalogique de la légende du dernier cercueil dont j'ai parlé ; le doute porte sur le personnage auquel est relatif le mot *ms*

(1) Lepsius, *Kœnigsbuch*, taf. XLVI, n° 608.

(2) M. Brugsch remarque que le chat, ou plutôt la chatte, était l'animal sacré de la forme de Pacht adorée à Bubastis, et que cela explique l'emploi de ce nom dans la dynastie et les familles originaires de cette ville. (*Hist. d'Ég.*, I, p. 235.)

« enfanté de ». — Est-ce au premier Pá-ma nommé, ou au deuxième, qui est le grand-père du premier? — La question est délicate, puisque c'est ce mot qui exprime le lien de parenté existant entre la famille royale et celle des prophètes ou hiérodules d'Ammon. — S'il se rapporte au premier, la princesse Ar-Bast-uz'a-niwu est sa mère et l'épouse du prophète ou hiérodule P-khal. C'est ce qui me semble le plus probable. Cela me parait même prouvé par la généalogie d'une autre momie, dont le sarcophage, provenant de la même collection, appartient aussi à M. H. de Montaut. Cette momie était peut-être celle d'une autre personne de la même famille; elle présente une généalogie disposée de même et on a employé les signes [hiéroglyphes] *mu-t-s* « sa mère » (la mère d'elle, de la défunte), au lieu du mot *mes* « enfantée de », pour éviter toute confusion, après l'énumération des trois générations paternelles. Voici ce qu'on y lit : *La dame noble, assistante d'Ammon-Rá, Tá-s'ep-en-x'onsu* (1), *surnommée Duà-u-s'à, justifiée, fille du purificateur d'Ammon, Auuï, justifié, fils d'Har-si-as (Arsiésis), justifié, fils du prophète d'Ammon, toparque et fonctionnaire, Auuï, justifié, sa mère (la mère d'elle) As (Isis), justifiée, fille de ...Har-en-h'eq, justifié.*

Un fragment de sarcophage découvert à Abd-el-Qurnah, et attribué à la XXVIIIe dynastie (2), porte aussi dans ses légendes hiéroglyphiques le nom d'une princesse nommée Ar-Bast-ouz'a-nïwu, laquelle est en rapport de parenté avec les rois Amen-rud et Pewââbast (Amyrtée et Pausiris de Manéthon suivant M. Lepsius). Les premiers signes étant détruits, on déchiffre seulement ce qui suit, sur ce fragment dans l'état actuel :

« .... [Pet-Amen]-neb-nes-tá-tï, justifié, enfant de ...b...h'ââ, « royale fille du seigneur des deux mondes Pew-ââ-bast, justifié; sa « mère (la mère d'elle), la dame noble, royale fille du seigneur des « deux mondes Amen-rud, justifié, Ar-Bast-uz'á-niwu, justifiée. »

Si cette légende est correcte, il est certain que cette princesse Ar-Bast-uz'a-niwu, fille du roi Amen-rud, ne peut pas être la même

(1) Un fragment de stèle de bois peint conservé au musée de Turin et publié par Champollion donne la légende suivante : .....t', *justifié, royal fils (du roi) T'àkrt'* (*Takelothis*); *sa mère Tà-s'ep*. Ce dernier nom peut être une abréviation de celui de Tá-s'ep-en-Khonsu, mais rien ne l'établit d'une manière certaine. C'est dans tous les cas, d'après M. Lepsius, celui d'une épouse de Takelothis II, bien que ce nom ne soit précédé d'aucun titre royal.

(2) Lepsius, *Denkmaeler*, Abth. III, bl. 284, *a; Kœnigsbuch,* taf. XLIX, n°s 662-666.

que celle qui est désignée sur les sarcophages du Louvre comme fille du roi Takelothis; mais il résulte de la savante étude que M. le vicomte de Rougé vient de faire de la stèle historique découverte au mont Barkal par M. Mariette (1), que le roi Pewââbast doit être contemporain des derniers souverains de la XXII[e] dynastie (2). Ces deux princesses du même nom et portant le même titre de « dame noble » auraient donc vécu vers la même époque.

Revenons maintenant à Ká-t-ká-t, fille du prêtre Amen-h'otep, qui sans être reine est mère de la princesse Ar-Bast-uzʻá-niwu, fille du roi Takelothis; la qualification de « grande favorite (3) du pharaon » qui lui est appliquée, doit certainement nous amener à la considérer comme une de ces Παλλακίδες ou concubines des rois Égyptiens dont Manéthon fait mention (4), et qu'on peut comparer aux esclaves des harems de l'Orient moderne.

On ne connaîtrait, il est vrai, aucune mention hiéroglyphique des *pallacides royales*, si elles avaient été désignées par le même groupe que les femmes qu'on appelle généralement les *pallacides d'Ammon;* mais le grand papyrus judiciaire du musée de Turin, dont je publierai prochainement la traduction entière, m'a conduit à croire que le terme *xʻnt-u* (recluses ?) leur était plutôt appliqué, et la précieuse stèle du mont Barkal, que j'ai déjà citée, ne laisse subsister aucun doute à cet égard, ainsi que le prouve l'interprétation de M. de Rougé.

L'existence des harems pharaoniques, au moins à partir de la XIX[e] dynastie, est mise hors de doute par les listes connues des princes et princesses du sang, qui, pour certains rois, mentionnent plus de cent enfants, ce qui suppose naturellement un grand nombre de femmes, bien que les inscriptions ne donnent que deux ou trois épouses au plus, aux souverains de l'ancienne Égypte. Ce fait a été remarqué depuis longtemps, et c'est pour cela que M. de Rougé, en

(1) Voyez *Revue archéologique*, juin 1863, p. 414.

(2) Cet important travail a été lu dans les dernières séances de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, et sera prochainement publié dans la *Revue*.

(3) Quand même on voudrait traduire ce mot par « chanteuse » comme je l'avais fait d'abord, on arriverait aux mêmes conclusions, car les chanteuses, les musiciennes et les danseuses ont figuré de tout temps dans les harems.

(4) Josèphe contre Apion, cap. 15 : οὗτος τὸν μὲν ἀδελφὸν Ἁρμαῒν ἐπίτροπον τῆς Αἰγύπτου κατέστησεν, καὶ πᾶσαν μὲν αὐτῷ τὴν ἄλλην βασιλικὴν περιέθηκεν ἐξουσίαν, μόνον δὴ ἐνετείλατο διάδημα μὴ φορεῖν, μηδὲ τὴν βασιλίδα μητέρα τε τῶν τέκνων ἀδικεῖν, ἀπέχεσθαι δὲ καὶ τῶν ἄλλων βασιλικῶν παλλακίδων. κ. τ. λ.

traduisant les nouveaux fragments de la grande inscription numérique de Toutmès III, n'a pas hésité à rendre les expressions un peu crues du texte : , *sâ-t ur n ar m mr*, par les mots : « La fille du chef pour mettre en son harem. » Cela donnerait un exemple encore antérieur de cette polygamie qui, d'ailleurs, n'était pas le privilége exclusif des rois.

Diodore de Sicile nous l'apprend en effet : « Chez les Égyptiens, « dit cet historien, les prêtres n'épousent qu'une seule femme, mais « les autres citoyens peuvent en choisir autant qu'ils veulent. Les « parents sont obligés de nourrir tous leurs enfants, afin d'augmenter « la population qui est regardée comme contribuant le plus à la « prospérité de l'État. Aucun enfant n'est réputé illégitime, lors « même qu'il est né d'une mère esclave, car, selon la croyance « commune, le père est l'auteur unique de la naissance de l'enfant, « auquel la mère n'a fourni que la nourriture et la demeure (1). »

Ce texte nous explique aussi comment la fille de la grande favorite du roi porte le titre des princesses du sang et comment dans les listes dont je viens de parler tous les enfants nommés reçoivent également la qualification des princes royaux, car aucune raison ne pouvait faire considérer leur naissance comme illégitime.

En terminant ces lignes, je signalerai seulement les particularités suivantes, qu'on observe dans les peintures des boîtes de momie dont nous nous sommes occupés : 1° Le sarcophage quadrangulaire porte aux quatre angles, sur le couvercle, l'image d'un épervier momifié, orné du symbole *Menat* et accompagné des signes suivis d'un des groupes qui désignent les quatre points cardinaux, c'est-à-dire, du côté de la tête, à droite, l'occident, à gauche, le nord, et du côté des pieds, à droite, l'orient, à gauche, le sud. Cette légende se lit : *h'r qb n qb*, etc., et veut dire : *Celui qui est au-dessus de l'angle, à l'angle* occidental, méridional, etc. Ces quatre oiseaux symboliques semblent être assimilés par l'orientation, aux quatre fils d'Osiris ou génies funèbres, sous la protection desquels étaient placés les quatre vases funéraires dits canopes. Ils sont appelés de même « ceux qui sont au-dessus des angles » dans la légende médiale du sarcophage. On remarque aussi plusieurs formes de l'âme de la défunte : l'oiseau à tête humaine, le vanneau, l'hirondelle, ainsi

(1) Diodore de Sicile, I. 80, traduction de M. Ferd. Hoefer.

qu'on les voit figurés dans le rituel funéraire; plusieurs divinités et des barques divines, enfin au pourtour de la caisse inférieure, divers génies infernaux et un assez long texte hiéroglyphique.

2° Le cercueil intérieur que possède M. de Montaut porte, également sur le couvercle, un extrait hiéroglyphique du chapitre 42 du rituel, combiné avec les figures décoratives.

3° Sur ces mêmes monuments le génie Amset est représenté sous une forme *féminine* et appelé *Amàset*, ce dont je n'ai pas encore noté d'autres exemples.

4° Enfin la peinture du fond du sarcophage de la dame noble, assistante d'Ammon-Râ, Ta-s'ep-en-X'onsu, présente à l'intérieur une personnification ailée du ciel inférieur, entourée d'un grand serpent à tête humaine, dont la queue se termine en tête d'oiseau. Les légendes qui l'accompagnent indiquent que le ciel inférieur reçoit la défunte dans ses bras et que là se trouve la région Mystique du Nid, qui est mentionnée au premier chapitre du *Todtenbuch*, colonne 5. C'est dans cette région que s'opère l'incubation divine dont le résultat est la résurrection d'Osiris comme celle de tout mort justifié.

T. Devéria.

UNE DÉCOUVERTE A ATHÈNES

LE TOMBEAU D'AGATHON

PRÈS DE LA PORTE DIPYLE

A la sortie d'Athènes, vers l'endroit où la rue d'Hermès, en se prolongeant, donne naissance à deux routes, dont l'une mène au Pirée, tandis que l'autre conduit à Éleusis, s'élève une colline surmontée d'une église grecque consacrée à la Trinité et appelée dans la langue du pays *Haghia Triadha*. Cet emplacement est celui de l'ancienne porte Dipyle, ainsi nommée parce qu'elle était placée à la rencontre des deux voies antiques, la voie Piraïque et la voie sacrée d'Éleusis.

Le tertre qui supporte l'église d'*Haghia Triadha* n'avait jamais été fouillé. Protégé par la présence de l'édifice sacré, il avait jusqu'à présent dérobé à tous les yeux les trésors archéologiques qu'il recelait dans son sein et qu'un coup de pioche heureux vient de mettre à découvert. Sous cet amas de terres éboulées, trois monuments antiques ont apparu aux regards des Athéniens surpris et charmés. Depuis huit jours, la foule afflue en cet endroit; la curiosité est demeurée, en Grèce, un des traits impérissables du génie national.

Ces monuments, placés sur une seule ligne, sont en place, presque intacts encore, et marquent sans doute la direction précise de l'ancienne voie sacrée. Ce sont trois tombeaux, appartenant à une même famille. Tous trois sont intéressants pour l'histoire de l'art, et leur position peut devenir une indication utile pour la future topographie d'Athènes. Il ne faut donc pas regretter les circonstances qui, anciennement déjà, ont enseveli sous des flots de sable et de poussière ces restes précieux, puisque c'est là sans doute ce qui les a préservés de l'action du temps et des outrages des hommes.

Le monument du milieu est une grande stèle, haute de quatre mètres, peu large, surmontée d'un acrotère dont le travail élégant appartient à l'époque purement hellénique, et fixée dans une base rectangulaire qui sert de socle au monument. Comme la plupart des stèles grecques, elle est ornée de rosaces, au-dessous desquelles se lit l'inscription suivante :

Α Γ Α Θ Ω Ν
ΑΓΑΘΟΚΛΕΟΥΣ
ΗΡΑΚΛΕΩΤΗΣ
ΣΩΣΙΚΡΑΤΗΣ
ΑΓΑΘΟΚΛΕΟΥΣ
ΗΡΑΚΛΕΩΤΗΣ

Ἀγάθων Ἀγαθοκλέους Ἡρακλεώτης
Σωσικράτης Ἀγαθοκλέους Ἡρακλεώτης

c'est-à-dire :

Agathon, fils d'Agatocle, d'Héraclée.
Sosicrate, fils d'Agatocle, d'Héraclée.

Ces deux personnages, Agathon et Sosicrate, ont dans l'inscription un même père et une même patrie, ce qui annonce le tombeau de deux frères.

A droite de cette stèle s'élève un autre monument plus petit, d'une forme originale. C'est un édicule, haut de deux mètres environ, qui ressemble à ce que les archéologues appellent *templum in antis.* Les deux antes, d'un travail très-net et d'un style très-pur, sont surmontées d'une frise et d'une corniche. La corniche elle-même est surmontée d'un certain nombre de petits ornements, placés à distances égales et taillés en antéfixes. La frise porte l'inscription suivante :

Α Γ Α Θ Ω Ν
ΑΓΑΘΟΚΛΕΙΟΥΣ
ΗΡΑΚΛΕΙΩΤΗΣ

C'est encore, on le voit, Agathon, fils d'Agathocle, d'Héraclée. Seulement l'orthographe n'est plus la même. Le génitif Ἀγαθοκλείους est

une forme tout à fait insolite. Quant à Ἡρακλειώτης, avec la diphthongue EI, c'est l'ancien ethnique qu'on trouve dans les inscriptions antérieures à l'archontat d'Euclide (1). Cette ancienne forme est citée par Étienne de Byzance (2). Les textes de Thucydide, de Xénophon, de Platon, présentent généralement la nouvelle orthographe, Ἡρακλεώτης. La confusion faite ici par le lapicide entre les deux formes prouve que l'inscription remonte assez haut, et que les monuments eux-mêmes sont purement grecs.

Cet édicule est consacré particulièrement à l'un des deux frères dont la stèle voisine confond le souvenir. Que renfermait ce petit monument? Il est difficile de le dire aujourd'hui. Fermé sur trois côtés et ouvert de face, il fait penser à la cella d'un temple. Dans la plaque en marbre de l'hymette qui représente le mur du fond, on remarque un trou de scellement, ce qui implique la présence d'un objet aujourd'hui disparu. C'était peut-être une lampe de bronze ou quelque autre offrande funéraire anciennement fixée en cet endroit. Mais voici qui mérite d'exciter au plus haut degré l'intérêt des archéologues. Des traces de peinture à l'encaustique se voient encore sur diverses parties de cet édifice. A l'intérieur, le haut du monument présente, non-seulement des vestiges de couleurs, mais des peintures bien conservées, figurant des caissons de formes diverses, disposés de manière à produire un effet de perspective tout à fait particulier. De larges bandes jaunes, formant des carreaux réguliers, dérobent à la vue une partie de ces caissons, qui paraissent ainsi rejetés dans l'éloignement, de telle façon que chacun d'eux ne montre que le quart de sa surface. Les couleurs sont vives encore, et il est à souhaiter que le pinceau d'un artiste reproduise exactement ces frêles images, avant que le contact prolongé de l'air n'en ait altéré la fraîcheur. Le mur du fond paraît avoir été peint aussi. On y aperçoit des traces de draperies flottantes, rouges et violettes, sans que l'œil toutefois en puisse distinguer nettement les contours. Les ornements de la corniche offrent également des vestiges de peinture. Preuve nouvelle du grand rôle que jouait la couleur dans l'architecture antique! Les Grecs ne séparaient pas dans leurs œuvres ces deux choses que la nature a réunies dans les siennes: la couleur et la forme.

Le troisième monument, situé à gauche des deux précédents, est un bas-relief encadré dans deux antes et surmonté d'un fronton; ce

(1) Voir un exemple dans Rhangabé, *Antiquités helléniques*, t. Ier, no 260.
(2) S. v. Ἡρακλεία.

bas-relief, comme la stèle, est en marbre pentélique. Au-dessous du fronton, on lit l'inscription suivante :

ΚΟΡΑΛΛΙΟΝΑΓΑΘΩΝΟΣΓΥΝΗ

Κοράλλιον Ἀγάθωνος γυνή
Carallion, femme d'Agathon.

Le bas-relief représente quatre personnages, dont deux sur le devant, presque en ronde bosse, et deux autres à l'arrière-plan. Les deux personnages du devant sont une femme assise et un homme debout qui lui tend la main. Les deux personnages du fond sont un homme vu de face et une femme vue de profil; le relief de ces deux dernières figures est à peine sensible. L'exécution, sans se faire remarquer par le fini ou la délicatesse, annonce un goût sain et de bons principes.

La femme assise représente, selon l'habitude, la défunte en l'honneur de qui est érigé le monument : c'est Κοράλλιον, nom neutre, qui signifie *corail*, et dans lequel il faut voir sans doute une allusion flatteuse à la couleur éclatante des lèvres, qui est un des attributs de la beauté. On voit par cet exemple que ce n'étaient pas les courtisanes seules qui portaient ces sortes de noms, dont l'emploi semble annoncer un mélange de dédain et de galanterie; on les donnait même aux femmes de condition libre, et l'épigraphie grecque en offre de nombreux exemples. L'homme qui, debout, tend la main à Corallion pour le dernier adieu, est sans doute Agathon, son époux. On peut supposer que l'un des deux personnages du fond est Sosicrate, frère d'Agathon. Quant à la jeune femme vue de profil qui apparaît derrière la morte, nous ne savons qui elle est. Son nom nous eût peut-être été révélé par un quatrième monument dont l'emplacement a été trouvé ces jours-ci, à gauche des trois précédents; malheureusement, le monument est détruit, et la base seule en subsiste encore.

Que sont devenues les tombes dont ces inscriptions étaient destinées à signaler la présence? Ce problème n'est pas résolu. Cependant tout porte à croire qu'elles existent sous les monuments eux-mêmes, et qu'elles n'ont pas été violées. Si on entreprend d'y pénétrer, on y trouvera sans doute des objets curieux, peut-être même précieux.

Plusieurs conséquences peuvent être tirées de cette découverte.

La première, c'est que les vieilles églises byzantines ne doivent pas être dédaignées. Elles marquent presque toujours des emplacements que le paganisme avait consacrés, et sont un indice à peu près assuré de la présence de restes antiques dans le voisinage.

La seconde, c'est qu'à Athènes on peut espérer beaucoup encore de fouilles exécutées à une certaine profondeur. Il serait utile de poursuive ces fouilles dans la direction de l'ancienne académie, où elles rencontreraient moins d'obstacles que dans la ville même.

La troisième, c'est que les Grecs, comme les Romains, alignaient les tombeaux dans le voisinage des grandes avenues, surtout à l'entrée des villes. De là les fréquents appels adressés par les inscriptions funéraires au promeneur qui passe, pour obtenir de lui, en faveur du mort, un dernier souvenir et un dernier adieu.

Enfin, la cause de la peinture architecturale, gagnée déjà par les travaux d'habiles artistes et de savants antiquaires, sera redevable d'un argument nouveau à la découverte du monument peint qui constitue le principal intérêt de ces fouilles, et dont l'examen est fait pour convaincre les yeux même les plus incrédules.

CARLE WESCHER,
Membre de l'École française d'Athènes.

Au moment de mettre sous presse, nous recevons les dessins des tombeaux dont il est question dans cet article. Nous donnerons ces dessins dans le prochain numéro. Deux tombes nouvelles, nous dit M. Wescher, viennent d'être découvertes auprès des quatre autres. (*Voir à la correspondance.*)

A. B.

LE CALICE DE CHELLES

ŒUVRE DE SAINT ÉLOY

(*Analyse d'un Mémoire de M. Grésy.*)

Après avoir établi en principe, principe d'ailleurs contestable, que l'art de l'émaillerie est un art d'origine septentrionale adopté de bonne heure par les Gaulois, et que les découvertes modernes sont, à cet égard, d'accord avec les textes anciens, M. Grésy constate que si l'on possède en Angleterre et en France beaucoup d'émaux antérieurs au cinquième siècle, les émaux d'une date postérieure sont excessivement rares. Jusqu'ici l'on ne pouvait, en effet, produire aucun bijou émaillé du VIe au IXe siècle, et ceux même des IXe et Xe siècles se bornaient à quelques anneaux d'or d'évêques. On pouvait donc croire que l'art de l'émailleur s'était perdu au VIe siècle pour ne reparaître qu'au Xe. Toutefois, le fait paraissait invraisemblable. Cette longue et complète éclipse d'un art un moment si répandu en Gaule, reparaissant tout à coup au bout de quatre cents ans d'oubli, n'était pas naturelle. M. de Lasteyrie avait toujours été persuadé que cette absence, dans nos musées, de monuments émaillés du VIe au Xe siècle était due au hasard qui avait mal servi jusqu'ici les recherches des antiquaires. Il attendait, avec confiance, l'heure où cette mauvaise chance cesserait, lorsque tout récemment il a eu le bonheur de rencontrer dans le Valais, à Saint-Maurice, une petite châsse mérovingienne du VIe ou tout au plus du VIIe siècle, où il est impossible de ne pas reconnaître l'émail à taille d'épargne pratiqué simultanément avec l'incrustation de verroteries taillées à froid. C'était un premier jalon posé entre le Ve et le Xe siècle. M. Grésy vient d'en poser un second plus important encore en démontrant que saint Eloy était émailleur. Le Mémoire remarquable où il développe sa pensée est destiné au recueil de la Société des Antiquaires; mais il nous a permis d'en faire l'analyse : nous le prions de recevoir ici, à cette occasion, l'expression de nos remercîments.

La tradition a toujours attribué à saint Éloy *le calice de Chelles.* Nous trouvons ce calice élevé au rang de relique dans les plus anciens in-

ventaires de l'abbaye, dont les copies, refaites au XVII[e] siècle, sont encore aujourd'hui conservées à la bibliothèque du grand séminaire de Meaux. On mentionne dans le premier, au milieu d'autres reliques, « le chef de saint Éloy : un calice fait par saint Éloy; » dans un autre, « le chef de saint Éloy : un calice fait par le saint évêque. » On sait, en effet, que la reine Bathilde, épouse de Clovis II, avait un attachement particulier pour saint Éloy. Saint-Ouen nous la montre assistant éplorée aux obsèques de son directeur spirituel et voulant faire transporter son corps à Chelles, et tous les anciens historiens sont d'accord sur ce fait qu'elle y fit transporter *le chef* du saint auquel était joint un calice d'or. Une histoire manuscrite de 1684 dit : « La Reine Bathilde emporta son calice d'or qui était enrichi de pierreries et le mit à Chelles où on le voit encore aujourd'huy. » André du Saussay vit ce calice en 1651 et en fit faire sous ses yeux un dessin de grandeur naturelle pour le publier dans sa *Panoplia sacerdotis*, ouvrage très-rare, mais dont la Bibliothèque de l'Arsenal possède heureusement un exemplaire. C'est tout ce qui nous reste aujourd'hui de ce précieux monument qui, le 23 juin 1792, fut envoyé à la Monnaie et y fut fondu, comme l'atteste un procès-verbal authentique signalant comme remis par l'abbesse un calice d'or *venant des reliquaires et étant de saint Éloy*. Or, ce calice, dont on ne peut mettre en doute la provenance et que tout prouve avoir bien été l'œuvre de saint Éloy, était émaillé, comme on va le voir.

Et d'abord que nous a dit du Saussay qui l'a fait dessiner, qui l'a publié et décrit avec le plus grand soin (1) : « Calix aureus S. Eligii (ab ipso confectus nam ante prœsulatum aurifaber erat peritissimus) in monasteri Kalensis prope Lutetiam sacrario servatur mihique a paucis diebus traditus visendus et contrectandus hujus est magnitudinis quæ heminam minorem exæquat. Totus vero aureus et lapillis preciosis per circuitum labri a dextra decoratus, *encaustoque* artificiose *eliquato infusoque* coruscans. » Peut-on dire plus clairement qu'il était émaillé ? Mais ce n'est pas tout. Dom Martène et l'abbé Lebœuf qui avaient vu ce calice, affirment tous les deux que la coupe en était d'or émaillé. « On nous fit voir à Chelles le calice de saint Éloy, dont la coupe est d'or émaillé : elle a près d'un demi-pied de profondeur (2) et presqu'autant de diamètre; le pied est beaucoup plus petit (3). » Qui pouvait être plus compétent en pareille

(1) Cfr. liv. V de *Stola sacra*, p. 87.

(2) *Voyage littéraire*, t. VI, p. 42, 1755.

(3) Ces dimensions considérables sont une preuve de l'époque reculée à laquelle appartient le monument.

matière que Dom Martène et l'abbé Lebœuf, dont la vie se passait à visiter et à décrire les trésors des églises, des abbayes et les plus riches musées de l'époque? Il n'est guère probable, dit M. Grésy, qu'ils aient pu confondre des incrustations de verroteries à froid avec des émaux coulés, lorsqu'un siècle avant, le père Chifflet en avait su faire la distinction dans la description du tombeau de Chilpéric à Tournay. Nous avons donc déjà bien des raisons de croire que ce calice était émaillé.

L'étude du dessin de du Saussay a révélé à M. Grésy d'autres preuves de ce fait plus concluantes encore. Je laisse parler M. Grésy.

« Avant de soumettre à l'appréciation des archéologues le calque *fac-simile* de la gravure donnée par du Saussay, je dois faire remarquer que le faire de l'artiste étudié avec un peu d'attention m'a révélé une singularité qui en double l'intérêt, c'est que toutes les couleurs des émaux y sont exprimées par la direction donnée aux tailles conformément aux règles de l'art héraldique, ce qui m'a permis d'en restituer l'aspect polychrome aussi fidèlement que possible. Si l'on était tenté d'en douter (parce qu'il est tout à fait insolite de rencontrer ces signes ailleurs que sur des écus armoriés), il suffirait de voir le pointillé que le graveur a semé entre les moulures des chatons pour se convaincre que ce travail n'ajoute rien à l'effet ni au modelé, que par conséquent il a seulement pour but de signaler les parties d'or qui n'étaient pas recouvertes d'émail. La même intention se révèle dans le soin minutieux avec lequel les tailles ont été régulièrement différentiées sur le nœud central pour indiquer un échiquier microscopique où le vert alterne avec le purpurin; ingénieuse innovation dont nos archéologues modernes feront bien de tirer parti pour publier des planches où les couleurs à indiquer n'excèdent pas la gamme du blason. Ici le seul oubli de du Saussay est de n'en avoir pas prévenu ses lecteurs. »

Cette ingénieuse remarque de notre confrère, qui a vu ses conjectures confirmées par l'approbation qu'il a reçue des membres de la Société des Antiquaires les plus autorisés en pareille matière, a, dans la question qui nous occupe, une très-grande portée. Elle permet, en effet, de rétablir les couleurs du calice qui sont le vert, le purpurin et le blanc. Or, il se trouve que ces couleurs, qui conviennent très-bien aux émaux, ne conviendraient nullement à des verroteries. M. de Lasteyrie a fait remarquer, en effet, que les verroteries vertes sont d'une excessive rareté puisqu'on n'en peut citer qu'un spécimen unique (celui qui se voit sur l'une des couronnes de Guarrazar), et que, quant au blanc mat, les verroteries cloisonnées n'en offrent pas

un seul exemple. Ces couleurs sont, au contraire, très-fréquentes sur les bijoux émaillés. Cette dernière preuve nous paraît convaincante; il ne nous reste plus qu'à donner, d'après M. Grésy, la description du calice.

« Le calice de saint Éloy présente la forme hiératique la plus pure, celle que l'on retrouve sur les sigles ou monnaies hébraïques, celle que devait affecter le calice du Christ lorsqu'il institua la Cène selon l'opinion de du Saussay dans sa dissertation sur ce sujet. C'est aussi tout à fait le galbe qu'offre en miniature le calice en bronze doré de saint Ludger, évêque de Munster, qui fonda vers 786 l'abbaye de Verden.

« Son ornementation toute mérovingienne est d'une simplicité grave et imposante. Pas le moindre détail qui puisse faire supposer une adjonction à l'œuvre primitive. Le travail d'émail n'annonce guère un art plus avancé que celui des émaux gaulois. D'après la forme rectangulaire des cloisons de l'échiquier qui sont toutes taillées sur le même patron, il est certain que l'incrustation de mastics ou de verroteries à froid n'aurait pas présenté plus de difficultés que l'infusion d'émaux fondants; mais cette disposition en échiquier occupe une si grande surface sur la coupe, que l'emploi du premier procédé qui aurait exigé plus de profondeur dans la taille d'épargne, eût été infiniment plus long. On est donc forcé de reconnaître qu'il n'y avait pas d'autre procédé praticable que celui de l'émail champlevé. La disposition en échiquier a d'ailleurs été signalée sur une des plus belles fibules gauloises du cabinet des médailles. M. Maurice Ardant (1) l'a vue précisément avec les mêmes couleurs en opposition, *blanc* et *vert*, sur un bouton de bronze antique trouvé avec une médaille d'Auguste lors de l'ouverture de l'avenue du Pont-Neuf à Limoges. Sur la plaque évangéliaire du trésor de Monza, M. de Lasteyrie a remarqué un émail échiqueté de trois traits de la même manière.

« Les guirlandes de rhombes, disposées en feuilles de fougère, dont l'émail rouge divise verticalement les compartiments précédents, rappellent pour le dessin et la couleur les incrustations des fourreaux d'épées attribués à Childéric et à Théodoric, et paraissent bien exécutés par le même procédé (2), tandis que les filets de perles ciselés en relief qui se prolongent jusqu'à la base goudronnée de la

(1) Émailleur et émaillerie, 1855.

(2) Voir les planches de la belle publication : *Recherches sur le lieu de la bataille d'Attila*, par M. Peigné-Delacourt, Paris, 1860, in-4°.

coupe et la séparent horizontalement du nœud central, se retrouvent sur la petite châsse mérovingienne de Saint-Maurice en Valais. Ce genre de moulure métallique, qui borde aussi l'une des couronnes d'or trouvées à Guarrazar, caractérise si bien l'époque mérovingienne, que sur la gravure de du Saussay on ne peut la confondre avec des rangées de perles fines. »

Les médaillons elliptiques et les larges galons d'orfèvrerie, dans lesquels sont enfermés les cabochons, paraissent être des pièces d'applique qui formaient légèrement saillie; sur la gravure un trait de force en indique l'ombre portée. Le dessin du cloisonnage reproduit les cases rectangulaires, les petites roues à bandes rayonnantes, telles qu'on les remarque sur les armes et les bijoux attribués à Childéric et à Théodoric. Ici le système des cloisonnages à jour avec incrustation de verroterie apparaît avec autant de vraisemblance, puisque la découverte faite à Saint-Maurice par M. de Lasteyrie fournit la preuve des deux procédés employés simultanément.

Sur le nœud du calice, la charmante petite ceinture d'orfévrerie que relie, de distance en distance, un fermail enrichi de perles fines, est aussi rehaussée d'émaux rouges et verts en losange et en damier d'un travail si délié, si délicat, qu'il n'est guère possible d'en imaginer l'exécution autrement qu'avec les fondants. Quant aux cabochons dont la couleur n'est pas indiquée sur la gravure pour ne pas nuire à l'effet du modelé, il est assez probable que c'étaient des saphirs et des cristaux de roche, comme sur les couronnes de Guarrazar.

Des galons d'or décorés de zigzags ciselés en relief s'entre-croisent sur l'évasement du pied, et les rosettes à quatre pétales qui les renouent entre eux, paraissent seules émaillées de perles rouges.

« Tous ces caractères, ajoute M. Grésy, sont d'accord avec l'âge présumé du calice et viennent confirmer la tradition qui l'attribue à saint Éloy. »

Ainsi la cause des émailleurs de Limoges est gagnée, car c'est d'Abbon, orfèvre et monétaire royal à Limoges, que le jeune Éloy avait appris les secrets de son art, art que lui-même transmit à deux autres monétaires ses élèves : Thillo et Bauderic. Et il est prouvé que l'émaillerie de Limoges est antérieure de plus de trois siècles à l'émaillerie allemande, et que nous n'avons pas eu besoin d'aller rechercher sur les bords du Rhin ce souvenir des procédés de nos pères qui semblent n'avoir jamais cessé d'être en usage en Gaule depuis les temps de l'indépendance.

A. B.

LA

CARTE DE LA GAULE

EXAMEN DES OBSERVATIONS AUXQUELLES ELLE A DONNÉ LIEU

(*Suite.*)

Nous voici à la question des Ambivarites, sur laquelle le rapport s'exprime ainsi qu'il suit :

« Jusqu'à présent on était assez généralement d'accord pour placer les Ambivarites, sinon du côté d'Anvers, dont le nom paraissait, à tort ou à raison, offrir quelque analogie avec celui de ce peuple, au moins dans la Taxandrie ou Campine, et on supposait que les Tenctères et les Usipètes avaient été vaincus par les Romains dans les plaines de la Gueldre méridionale. La commission de la carte des Gaules a interverti cet ordre, et nous montre les légions de César bataillant contre les envahisseurs transrhénans aux environs de Bois-le-Duc, et les Ambivarites habitant au sud de Nimègue. Deux passages de César nous semblent en contradiction manifeste avec cette manière de raisonner. Par le premier (liv. IV, chap. 6), on voit que les Tenchtres et les Usipètes avaient poussé leurs courses dévastatrices jusque dans le pays des Condruses; leur armée opérait donc dans le pays situé entre la Meuse et le Rhin. Dans le second passage (liv. IV, chap. 15), les guerriers transrhénans, après leur défaite, sont poussés vers le confluent de la Meuse et du Rhin, c'est-à-dire, comme l'ont compris presque tous les commentateurs, vers l'endroit où le Wahal unit entre eux les deux fleuves. Si l'on adopte ces prémisses, on est obligé de placer les Ambivarites à l'ouest de la Meuse, puisque, d'après César, ce fut en traversant ce fleuve qu'un détachement de l'armée qui fut alors vaincue par lui, atteignit le territoire des Ambivarites, où il porta la dévastation. » (*L. c.*, chap. 9.)

Cette argumentation de M. le rapporteur me paraît inadmissible. De ce que les Germains auraient poussé leurs courses dévastatrices jus-

que dans le pays des Condruses, il ne s'ensuivrait nullement que leur armée eût opéré de prime-abord entre la Meuse et le Rhin, car on peut parfaitement supposer qu'ils franchirent la Meuse dans cette circonstance, comme le fit plus tard leur cavalerie lorsqu'elle alla piller les Ambivarites; et, en second lieu, si ces envahisseurs, après leur défaite, ont été poussés vers le confluent de la Meuse et du Rhin, rien ne dit que l'affaire se soit passée dans l'angle supérieur des deux fleuves plutôt qu'en aval de leur confluent. L'hypothèse figurée sur la carte n'est donc point en contradiction avec les passages mentionnés. Entre cette hypothèse et celle que soutient M. le rapporteur, il n'y a qu'une question de probabilité plus ou moins grande: cherchons à la résoudre, sans parti pris, à l'aide de tous les indices que nous fournit l'étude des textes.

Au début du quatrième livre des Commentaires, nous apprenons que la bande des Germains, Tenctères et Usipètes, franchit le Rhin près de son embouchure dans la mer, *non longe a mari quo Rhenus influit*. Un peu plus loin (chap. 4), il est dit que ce passage du fleuve eut lieu chez les Ménapiens qui en habitaient les deux rives, *quas regiones Menapii incolebant, et ad utramque ripam fluminis agros, ædificia vicosque habebant*. Au chapitre 10, César interrompt brusquement le récit de ses opérations pour décrire ainsi le delta du Rhin : *Mosa... parte quadam ex Rheno accepta, quæ appellatur Vacalus, insulamque efficit Batavorum, in Oceanum influit, neque longius ab Oceano millibus passuum LXXX in Rhenum influit : Rhenus autem... in plures defluit partes, multis ingentibusque insulis effectis, quarum pars magna a feris barbarisque nationibus incolitur..... multisque capitibus in Oceanum influit*. En présence de ce détail, qui ne peut pas avoir été jeté ainsi au milieu de la narration par une pure fantaisie de géographe, et en se reportant au passage cité en premier lieu, *non longe a mari*, on croira difficilement que les Germains aient passé le fleuve en dehors du delta, c'est-à-dire à plus de cent vingt kilomètres de la côte. Mais ce n'est là qu'une conjecture, et d'ailleurs la question importante, qui est de savoir si le point de passage était situé en amont ou en aval de la jonction du Rhin avec la Meuse, resterait encore indécise. Cette question serait tranchée si nous savions avec certitude que les Ménapiens étaient limités par la Meuse. Malheureusement César n'a rien dit de positif dans le sens de cette indication, qui ne se trouve que dans des écrits d'une époque postérieure. Ptolémée place les Ménapiens derrière la Meuse: μετὰ τὸν Μόσαν ποταμὸν, avec *Castellum* (Kessel) pour principal centre de population, et il donne aux Bataves les

villes de l'Entre-Meuse-et-Rhin jusque vers le point où finissent les Ambivarites de la carte. Tacite (*Hist.*, liv. IV, chap. 28), dans ce passage concernant la révolte de Civilis en 69, *ille, ut cuique proximum, vastari Ubios Treverosque, et aliam manum Mosam amnem transire jubet, ut Menapios et Morinos et extrema Galliarum quateret*, caractérise de la même manière la position géographique des Ménapiens. Il faut donc, à moins de supposer un refoulement des Ménapiens, inconnu à l'histoire (1), arrêter ce peuple à la Meuse, et, par suite, fixer sur le bras du Rhin qui contient les eaux de la Meuse réunies à celles du Wahal, le point par lequel l'émigration dont il s'agit pénétra sur le territoire gaulois. Mais une objection se présente. Le Wahal et la Meuse réunis portaient le nom de Meuse, comme nous l'apprend Tacite dans cet autre passage: *Ad gallicam ripam latior et placidior affluens, verso cognomento Vahalem accolae dicunt, mox id quoque vocabulum mutat Mosa flumine, ejusque immenso ore eumdem in Oceanum effunditur* (*Ann.*, liv. II, chap. 6); et Pline, par cette description du delta : *In Rheno ipso, prope centum m. p. in longitudinem nobilissima Batavorum insula, Canenufatum et aliæ Frisiorum, Cauchorum, Frisiabonum, Sturiorum, Marsatiorum, quæ sternuntur inter Helium et Flevum : ita appellantur ostia, in quæ effusus Rhenus, ab septentrione in lacus, ab occidente in amnem Mosam se spargit, medio inter hæc ore, modicum nomini suo custodiens alveum* (*Hist. nat.*, liv. IV, chap. 15); et enfin César lui-même lorsqu'il dit (liv. VI, chap. 33) que l'Escaut se jete dans la Meuse. Comment donc aurait-il pu désigner la basse Meuse sous le nom de Rhin? Cette difficulté ne me paraît pas bien embarrassante : elle est levée par le texte du chap. 10, liv. IV, que j'ai donné plus haut tel qu'il se trouve dans tous les manuscrits, et sans avoir égard aux prétendues corrections que certains commentateurs lui ont fait subir. La plume rapide de l'écrivain, entraînée par le mouvement de la phrase, verse la Meuse dans l'Océan, puis elle se rectifie en faisant couler d'abord la Meuse dans le Rhin, et, en définitive, c'est le Rhin qu'elle jette à la mer par toutes les bouches du delta. Tacite a dit dans le même sens *Mosae fluminis os amnem Rhenum oceano affundit* (*Hist.*, liv. V, chap. 23). Ce fleuve, d'ailleurs, était connu comme limite de la Gaule du côté de la Germanie, et la clarté du discours voulait que son nom de Rhin lui fût conservé pour le cas dont il s'agit.

(1) Les Ubiens et les Gugernes ont rempli le vide laissé par les Éburons entre le Rhin et la Meuse.

Nous allons voir maintenant ce qu'on peut tirer du récit de la campagne. Les Germains ont passé le fleuve au-dessous et près du confluent : c'était un point stratégique important où ils durent s'installer à demeure jusqu'à ce qu'ils pussent être nantis, par force ou autrement, d'un territoire proportionné à leur nombre. Figurons-nous donc la masse des émigrants établie non loin du fleuve, dans un camp divisé en deux parties, une pour chaque nation ; leurs navires rangés sur la rive et bien gardés, comme moyen de retraite en cas de besoin ; leur front couvert par la cavalerie, qui bat le pays à l'entour, fouille les granges et en rapporte des provisions. Bientôt arrivent les députés des Eburons, Condruses et autres Germains cisrhénans, et sans doute aussi des Trévires, qui les invitent à quitter les bords du Rhin pour venir prendre possession des terres qu'ils leur destinent, les mêmes peut-être que les Ubiens occuperont, quelques années plus tard, entre le Rhin et la Meuse, *missas legationes ab nonnullis civitatibus ad Germanos invitatosque eos, uti ab Rheno discederent, omniaque, quæ postulassent, ab se fore parata* (chap. 6). La preuve qu'il s'agit en effet des Trévires et de leurs clients, c'est que, sur l'invitation faite, les Germains s'avancent dans la direction de ces peuples, *Qua spe adducti Germani latius vagabantur et in fines Eburonum et Condrusorum, qui sunt Treverorum clientes, pervenerant* (chap. 6). Ce n'est pas là, comme le suppose M. Wauters, une marche de l'armée des Germains opérant dans le pays entre le Rhin et la Meuse, et se livrant à des dévastations. L'armée n'aurait pas laissé le reste de la nation à la merci des Ménapiens, et ne se serait pas non plus embarrassée de toute cette cohue pour aller courir le pays. Ces peuples barbares, habitués à la guerre et aux aventures, savaient mieux conduire leurs expéditions. Il ne peut être question que d'une course de cavalerie destinée à reconnaître le territoire proposé, et vraisemblablement dirigée par le chemin du *Mosae trajectus* (Maestricht) qui la menait droit sur les Eburons, et de là chez les Condruses. Si César ne dit point qu'elle ait passé la Meuse, c'est qu'il n'avait aucun besoin d'entrer dans les détails d'une excursion entreprise et consommée avant qu'il fût lui-même sur les lieux, et dont il n'explique pas même le but, quoiqu'il le laisse entrevoir. Enfin, je fais observer que les mots *uti ab Rheno discederent* n'auraient aucun sens si le point de passage était en amont du confluent, puisque, dans ce cas, la marche des Germains allant vers les Trévires eût été parallèle au cours du Rhin.

Les choses en étaient là, lorsque César rassembla son armée qui

était encore en cantonnement à plus de cent lieues dans l'ouest. Il part enfin et arrive, sans incidents, à peu de journées de marche des Germains, *cum paucorum dierum iter abesset* (chap. 7), ou, en termes plus précis, à la distance que des hommes montés pouvaient parcourir en un jour et demi au plus, attendu que les envoyés germains, qui étaient alors avec César, demandaient trois jours pour aller rendre compte de leur mission et revenir près de lui. Jusqu'ici César n'a pas dit un mot qui tende à faire croire qu'il poussât devant lui les bandes germaniques, et le même silence règne à cet égard dans la suite de son récit. Ce n'est pas de cette manière qu'il a raconté sa marche à la suite des Helvètes. Dans la circonstance présente, il ne communique qu'avec les députés germains, et, lorsqu'ils le prient de suspendre sa marche, l'expression dont ils se servent, *ne propius se castra moveret* (chap. 9), est incompatible avec l'idée de mouvement vers un but qui s'éloigne. C'est donc avec raison que j'ai supposé la masse des émigrants établie dans un campement fixe.

L'armée romaine continue néanmoins sa route, et au moment où elle n'était plus séparée des Germains que par un espace de douze milles, les mêmes députés se représentent, comme cela était convenu. Nouvelles supplications de leur part pour faire arrêter l'armée, qui est forcée d'avancer encore de quatre milles afin de pouvoir camper près de l'eau, *aquationis causa* (ch. 11), circonstance difficile à expliquer dans l'hypothèse d'une marche entre deux fleuves aussi rapprochés que la Meuse et le Wahal. Le lendemain au grand jour, après s'être saisi des chefs et des vieillards qui venaient de lui être députés en grand nombre, et avoir mis ainsi les Germains hors d'état de faire une bonne défense, César marcha contre le camp, devant lequel il dut arriver vers midi. Ce camp fut enlevé sans peine, et la foule confuse des femmes, des enfants et des guerriers sans armes, poussée et massacrée par l'armée romaine, n'eut d'autre ressource que de se jeter dans le fleuve, où la fatigue, la terreur et la force du courant en firent périr le plus grand nombre. L'armée romaine rentra le même jour dans son propre camp : quelques heures avaient suffi pour terminer l'affaire, et l'on voit par là combien l'établissement germain devait être proche du confluent. Il est probable, du reste, qu'une partie notable des Usipètes et des Tenctères parvint à se sauver, quoi qu'en dise César : on retrouve, en effet, ces deux peuples dans l'histoire du siècle suivant (Tacite, *Ann.*, liv. I, chap. 50 et 51 ; *Hist.*, liv. IV, chap. 37 ; *Germ.*, chap. 32).

Si les termes dans lesquels César nous peint le dernier acte de son expédition, semblent, à quelques égards, favorables à l'hypothèse

d'une impasse comme celle que présente, en amont, la rencontre du Wahal et de la Meuse, on aurait peine à comprendre, d'un autre côté, que les Germains n'eussent pas fait une plus sérieuse résistance sur un terrain où il leur était facile de se créer une forteresse inexpugnable. Mais ce qui, dans cette même hypothèse, serait véritablement étrange, c'est que César n'eût pas su empêcher le corps de cavalerie germaine qui était allé au pillage chez les Ambivarites, placés dans ce cas entre la Meuse et l'Escaut, de se réfugier chez les Sicambres. Comment, en effet, cette cavalerie aurait-elle pu échapper à la vengeance dont les populations gauloises menaçaient les débris de l'émigration, *supplicia cruciatusque Gallorum veriti*, *quorum agros vexaverant* (chap. 15), et franchir deux grands fleuves en présence de l'armée romaine victorieuse? C'est ce qui s'explique très-simplement, au contraire, dans l'hypothèse de la carte, les Ambivarites étant placés sur le Rhin en face des Sicambres. En résumé, je pense que la commission doit laisser les Ambivarites là où elle les a mis.

M. Wauters termine ce paragraphe de son rapport en exprimant le regret qu'on n'ait pas fait figurer sur la carte les noms de certaines tribus, telles que les Oromansaces, voisins de *Gessoriacum* ou Boulogne, les *Britanni* ou Bretons, les Castologes, les Suécones, etc. (V. Pline, *Hist. nat.*, liv. IV, chap. 31). « Elles sont, il est vrai », ajoute M. le rapporteur, « restées inconnues à César, mais très-certainement elles existaient déjà de son temps. » Voilà une affirmation bien hardie. Est-ce que les *Britanni* et les *Frisiabones*, mentionnés aussi dans la liste de Pline, ne peuvent pas être venus, les premiers, de l'île de Bretagne, les seconds, de l'île du Rhin qui portait leur nom (1)? Et l'époque qui a suivi les guerres de la conquête, où tant de sang gaulois a été versé, n'a-t-elle pas vu les vides de la population se remplir d'étrangers? Le nom d'Oromansaces, donné à un pagus des Morins, est-il véritablement ethnique, et n'est-ce pas plutôt un de ces noms fabriqués, comme il y en a tant, par les géographes, pour caractériser l'habitation, le costume ou toute autre particularité d'un peuple? Les *Sueconi*, ou peut-être *Suexoni*, ne seraient-ils pas un canton détaché des *Suessiones* de César, et soumis à d'autres lois pendant que le gros de la nation restait libre sous le nom de *Suessiones liberi*? Tous ces doutes me font penser qu'on a fait sagement de réserver les noms dont il s'agit pour une des cartes ultérieures ou pour le texte qui l'accompagnera.

(1) Les *Britanni* de Pline ne sont peut-être pas autre chose que les marins de la flotte britannique, qui était en station à Gesoriacum, comme le prouvent plusieurs inscriptions mentionnant des triérarques de cette flotte et trouvées à Boulogne.

§ 2. Tout ce paragraphe, moins cinq lignes sur l'oppidum des Ubiens, est consacré à la ville des Aduatuques « qui fut assiégée par César. » Dans l'opinion du savant rapporteur, l'origine commune du nom d'*Aduatuca* (ou Tongres) et celui du peuple aduatuque est incontestable; rien de plus naturel que de considérer *Aduatuca* comme la ville des Aduatuques, et ceux-ci comme les fondateurs, les possesseurs d'*Aduatuca;* si, dans le livre VI des Commentaires, cette ville est mentionnée comme appartenant aux Éburons, c'est que, deux ans plus tôt, après avoir pris et vendu 53,000 Aduatuques, César avait pareillement vendu leur territoire à la tribu voisine. Ni Namur, ni le mont Falhize, au dire de M. Wauters, ne conviennent comme emplacement de la forteresse des Aduatuques; d'un autre côté, il trouve que le site de Falais et la montagne d'Hastedon se rapportent médiocrement à la description donnée par César. Il aurait admis la localité indiquée par M. Roulez, Montaigne ou Sichem; mais son honorable collègue, « qui est pourtant si compétent dans les questions dont nous nous occupons aujourd'hui, » abandonne son ancienne opinion et se détermine en faveur du mont Falhize. « J'avoue, » ajoute-t-il au sujet de cette position, « que les arguments de MM. Creuly et Bertrand ne m'ont pas convaincu; je ne comprends pas comment César aurait pu faire, en quelques jours, une grande circonvallation dans un pays couvert de rochers; comment il n'aurait pas parlé de la Meuse, que cet ouvrage devait traverser ou atteindre en deux endroits différents. Quant à moi, j'incline pour Tongres ou pour une localité du voisinage. »

Je ne croyais pas qu'il pût entrer aujourd'hui dans l'idée de quelqu'un de ne faire qu'une seule et même localité de l'*oppidum* aduatuque assiégé par César à la fin de sa deuxième campagne et du *castellum Aduatuca* qui, plus tard, servit successivement de quartier d'hiver à Sabinus et à Cicéron Mais puisque telle est l'opinion de M. le rapporteur, je vais reproduire, en les complétant, les considérations de diverses sortes et surtout militaires, qui font que cette opinion n'est pas soutenable.

Prenons d'abord le livre II. César dit (chap. 29) que les Aduatuques abandonnèrent toutes leurs villes et bourgades pour se réfugier dans une place que son site rendait très-forte, *cunctis oppidis castellisque desertis sua omnia in unum oppidum egregie natura munitum contulerunt.*

Je signale en passant un fait qui me paraît avoir son explication dans l'inimitié dont les Aduatuques étaient l'objet de la part des peuples voisins, ainsi qu'ils le dirent eux-mêmes à César (chap. 31).

Ils n'avaient point de *vici*, c'est-à-dire de villages ouverts; ils n'avaient même pas de demeures isolées, *aedificia*. Tout ce qu'ils possédaient était renfermé dans des villes et bourgades, fortifiées ou non, mais toujours établies sur des positions naturellement défensives : car telle est l'idée qu'on doit se faire des *oppida* et des *castella*, qui différaient, ceux-ci de ceux-là, non-seulement en étendue, mais vraisemblablement en importance politique.

La forteresse dans laquelle les Aduatuques se retirèrent n'était accessible que par un point, où le talus de la montagne s'allongeait en une pente douce de soixante mètres de largeur : ils avaient fortifié ce point d'un double mur. Le reste de la montagne était couronné d'escarpements de roc du haut desquels le regard plongeait dans la plaine,... *quum ex omnibus in circuitu partibus altissimas rupes despectusque haberet*... (chap. 29).

Ouvrons maintenant le livre V, pour y chercher les caractères topographiques du terrain sur lequel était assis le camp de Sabinus ou *Aduatuca*, puisque c'est le même point, comme nous l'apprend le livre suivant. Ce camp est attaqué par les Éburons : le commandant romain fait prendre les armes, garnir de troupes le rempart et sortir la cavalerie espagnole, qui force l'ennemi à se retirer, *Quum celeriter nostri arma cepissent vallumque ascendissent atqueuna ex parte Hispanis equitibus emissis equestri praelio superiores fuissent, desperata re hostes suos ab oppugnatione reduxerunt*... (chap. 26). On sent déjà qu'il s'agit d'une position de facile abord, et telle que des cavaliers barbares ont pu espérer la prendre d'emblée. Son rempart avait si peu de commandement, qu'après qu'elle eut été abandonnée et que la garnison fut tombée dans le piége d'Ambiorix, un porte-aigle, qui était parvenu à s'échapper, put lancer l'aigle jusque dans le camp, par-dessus ce rempart, ...*L. Pitrosidius aquilifer, quum magna multitudine hostium premeretur, aquilam intra vallum projecit*... (chap. 37).

Au livre VI, nous voyons César, revenant de Germanie, déposer les parcs de l'armée sous la garde d'une légion et sous le commandement de Cicéron, dans *Aduatuca*, ce *castellum* de mauvais augure, où Cotta et Titurius Sabinus avaient péri l'année précédente : *impedimenta omnium legionum Aduatucam contulit. Id castelli nomen est* (chap. 32)... *plerique novas sibi ex loco religiones fingunt, Cottaeque et Titurii calamitatem, qui in eodem occiderint castello, ante oculos ponunt* (chap. 37). La qualification de *castellum* que reçoit ici *Aduatuca*, pendant que la forteresse des Aduatuques est qualifiée d'*oppidum*, suffirait pour faire distinguer ces deux loca-

lités l'une de l'autre. On vient de voir combien le site du camp d'Aduatuca est loin de ressembler à la formidable position de l'oppidum : c'est ce que montre une fois de plus l'attaque subite des cavaliers sicambres qui, repoussés de la porte décumane par la cohorte de garde, cherchèrent à pénétrer par les autres portes du camp, où la garnison ne parvint qu'à grand'peine à les arrêter : *Inopinantes nostri re nova pertubantur, ac vix primum impetum cohors in statione sustinet. Circumfunduntur ex reliquis hostes partibus, si quem aditum reperire possent. Aegre portas nostri tuentur...* (chap. 37).

J'aime à croire que M. le rapporteur a compris ces textes, quoique cela ne soit peut-être pas si facile, quand on n'est ni militaire ni topographe : alors je dois admettre qu'il n'a vu ni Tongres ni le mont Falhize. S'il avait vu Tongres, il ne s'imaginerait pas qu'une humble croupe, élevée d'une vingtaine de mètres au-dessus de la plaine, avec laquelle elle se raccorde par des pentes très-douces, puisse représenter l'oppidum escarpé des Aduatuques. S'il avait vu le mont Falhize, il ne croirait pas que la plaine où la contrevallation — non circonvallation, pour parler comme l'Académie, — aurait été tracée, est un sol couvert de rochers qui ne permettent pas d'y faire un pareil travail. N'ai-je pas aussi un peu le droit de m'étonner que M. Wauters ne fasse pas plus de cas de l'opinion d'un ingénieur militaire sur les choses de son métier?

Nous n'étions pas prévenus que M. Roulez eût proposé, pour l'oppidum des Aduatuques, deux localités voisines de Diest; autrement nous serions allés les visiter. Mais quand même cet honorable savant n'eût pas renoncé, en faveur de Falhize, aux positions qu'il avait préférées d'abord, ce qui prouve assez qu'elles ne satisfont guère aux conditions voulues topographiquement, je me demanderais toujours pourquoi M. Wauters se montre si hostile au mont Falhize qui les remplit si bien, à ce même Falhize dont la « découverte » a été cause de tant d'émotion en Belgique. Ne serait-ce point parce que l'attribution d'une partie de la vallée de la Meuse aux Aduatuques contrarie son système sur l'établissement des peuplades secondaires et les dernières venues en Gaule? Cette raison me touche d'autant moins qu'il ne me paraît pas possible de refuser Namur aux Aduatuques, à cause des monnaies gauloises à la légende AVAVCIA qu'on y a trouvées ainsi qu'à Tongres, et que M. de Saulcy a, le premier, expliquées en les donnant à ce peuple. Les Aduatuques auraient ainsi occupé une bande de terrain comprenant la vallée de la Meuse depuis Namur jusque vers Tongres, et vraisemblablement limitée, au nord-ouest, par la ligne de faîte des hauteurs. Cette étendue de

pays devait très-largement suffire à une population en état de fournir à la grande coalition belge un contingent de dix-neuf mille hommes, mais qui peut n'avoir pas beaucoup dépassé, en total, les cinquante-sept mille individus renfermés dans l'oppidum, si, comme je le crois probable, une bonne partie de ceux qui dans cette occasion, furent vendus sur place trouvèrent le moyen d'échapper à la servitude, et reparurent dans les guerres ultérieures.

La seconde et dernière observation de M. le rapporteur sur les emplacements des villes est celle qui concerne l'*oppidum Ubiorum* que la carte met à l'endroit où plus tard fut fondée Cologne. Or, dit-il, César lui-même nous a fait connaître que les Ubiens habitaient au-delà du Rhin, et nous savons qu'ils ne furent transportés en-deçà du fleuve que par l'empereur Auguste. Cette manière de présenter les choses est regrettable : elle ferait croire, à toute personne qui n'a pas la carte sous les yeux, que la Commission a placé la peuplade ubienne de ce côté-ci du Rhin, quand elle a, au contraire, fait écrire le nom ethnique tout entier sur le territoire transrhénan. Mais, les Ubiens étant représentés par César comme un peuple commerçant, qui avait un grand nombre de bateaux sur le Rhin (liv. IV, chap. 3 et 16), on a pu en conclure qu'ils s'étaient assuré la possession d'une espèce de tête de pont sur la rive gauche, pour mieux protéger leur trafic. Cela n'a aucun rapport avec le fait de leur transportation sous Auguste.

§ 3. Il est peu de particularités des marches et des campements de César et de ses lieutenants, au sujet desquelles l'archiviste de Bruxelles soit d'accord avec la commission de la carte des Gaules : c'est un malheur dont les militaires qui font partie de la Commission seront particulièrement affectés. Examinons toujours si la stratégie du savant critique est de nature à justifier son intervention dans de pareilles questions.

Il s'agit surtout de la bataille livrée aux Nerviens sur les rives de la Sambre, pendant la deuxième campagne.

Je dis « la Sambre, » sans discussion, parce que tout le monde paraît d'accord aujourd'hui pour rejeter l'opinion qui faisait donner la bataille sur l'Escaut, en partant de l'hypothèse que César aurait écrit *Sabim* pour *Scaldim*. Les partisans de l'Escaut devaient naturellement placer, vers le confluent de ce fleuve et du Rupel, les marais inaccessibles où les Nerviens avaient caché leurs familles, *in eum locum conjecisse, quo propter paludes exercitui aditus non esset*, (liv. II, chap. 16)... *in aestuaria ac paludes conjectos* (ibid.,

chap. 28). Le mot *aestuaria* pouvait alors être entendu dans le sens d'estuaires maritimes. Mais, dans notre rapport ci-dessus mentionné, la donnée de César ayant été respectée, nous avons préféré, pour le refuge des familles nerviennes, les marais de la Helpe, plus voisins du lieu de la bataille et plus convenablement placés, attendu d'ailleurs que, par *aestuaria*, on peut entendre de simples inondations fluviales, suivant l'interprétation de Forcellini relative à ce passage même. Au surplus, il n'est nullement interdit de supposer, en même temps, l'armée des Nerviens sur la Sambre et leurs familles dans un canton éloigné de cette rivière, pourvu que le lieu de refuge soit, comme le dit César, inaccessible à l'armée romaine.

Cela posé, voici textuellement l'objection de M. le rapporteur.

« On place le combat sur la rive occidentale de la rivière, ce qui entraîne cette conclusion, que les Nerviens avaient pris position sur la rive opposée. Je ne comprends pas bien le résultat que leur chef Boduognat aurait eu en vue. Ne devait-il pas craindre de laisser César, plus fort que lui en cavalerie, pénétrer dans le cœur même du pays, et arriver jusqu'aux retraites marécageuses où s'étaient réfugiés les femmes et les enfants des Nerviens? Or, ces retraites se trouvaient, comme on l'a déjà conjecturé, dans les parties de la Nervie baignées par l'Escaut et le Rupel. Pour en fermer les issues, pour se porter entre elles et les Romains, les guerriers de Boduognat ne pouvaient se retirer dans l'Entre-Sambre-et-Meuse. On s'explique mieux les incidents de la bataille lorsqu'on se représente César arrivant dans cette contrée, et rencontrant, postée sur les rives occidentales de la Sambre, une armée qui essaye de lui interdire l'accès du centre de la Nervie, c'est-à-dire des environs de Bavay. »

M. Wauters raisonne comme si César venait de Metz, et c'est d'Amiens que le général romain est parti. Il marche directement sur Bavay, qui est son but, son objectif, comme disent les stratégistes. Qu'est-ce qu'il irait faire sur la rive droite de la Sambre? Passe encore s'il savait que l'armée ennemie s'y trouve, mais il n'apprend cela qu'au dernier moment de sa route. M. Wauters, lui-même, ne veut pas que les Nerviens soient par là ; il les place sur la rive gauche, du même côté que Bavay, et il croit que César va s'amuser à tourner la Sambre pour le seul plaisir de mettre cet obstacle entre lui et les gens qu'il veut atteindre! Vraiment l'idée n'est pas heureuse.

Il ne me serait pas difficile d'expliquer la détermination, prise par les Nerviens, d'attendre César sur la rive droite de la Sambre ; mais cela n'est pas nécessaire, et je me hâte d'en finir avec cette question, en signalant une légère erreur qui s'est introduite, je ne

sais comment, sur la carte, erreur consistant en ce que le lieu de la bataille, quoique fixé à Haumont par le choix de la Commission, a été indiqué au sud de Bavay, quand il devait l'être à l'est de cette ville.

M. le rapporteur s'occupe, après cela, des camps que la Commission a placés respectivement à Tongres, à Gembloux et près de Marche. C'est, dit-il, bouleverser toutes les idées reçues : il n'y a plus rien qui cadre avec les données de César lui-même. D'après la suite du rapport, ce reproche, un peu vif, s'applique surtout au camp de Marche. Voyons donc ce que l'on trouve encore à redire à la position de ce camp. J'ai démontré plus haut qu'Aduatuca étant fixée à Tongres, les positions de Gembloux et de Marche en résultent, pour ainsi dire, mathématiquement. Toutefois ces solutions comportaient, ainsi que je l'ai expliqué, une latitude de 1/5 sur les distances, de telle sorte que, si les routes pouvaient être supposées absolument rectilignes, au lieu de Gembloux on atteindrait Fresnes, et, au lieu des environs de Marche, on tomberait vers Bure. Impossible d'aller plus loin d'Aduatuca (Tongres) sans s'écarter des données numériques de César, données parfaitement certaines, d'ailleurs, puisqu'elles se présentent à la fois sous deux formes, la mesure itinéraire et le temps de marche.

M. Wauters ne tient aucun compte de ces conditions. Il entend conserver l'Aduatuca de César à Tongres, voire même la porter plus au nord, et néanmoins substituer à Marche un point situé beaucoup plus au sud, point qu'il n'ose pas fixer, mais qu'il fait dépendre d'une donnée incertaine, la limite commune des Trévires et des Rèmes. César, en effet, a dit (liv. V, chap. 24) que, d'après ses ordres, le quartier d'hiver de Labienus devait être établi chez les Rèmes, sur les confins des Trévires, et le savant rapporteur conclut de là que ce camp ne pouvait être à Marche, dont les environs étaient, selon lui, habités par les Condruses, les Paemanes et les Sègnes, qu'il considère comme étant tous clients des Trévires. Sans doute, Bure et Frasnes ne lui conviendraient pas plus que Marche et Gembloux : sa pensée va plus loin, il voudrait ramener le camp de Labienus derrière la Meuse, car il prétend que les Trévires s'étendaient jusqu'à ce fleuve. Mais alors, loin de pouvoir rester à Tongres ou même aller plus au nord, Aduatuca devrait descendre à Namur, et le camp de Cicéron devrait reculer jusqu'à Bavay, ce que j'ai démontré impossible par la considération des marches qui menèrent l'armée romaine d'Amiens à Gembloux.

Un autre argument contre la position de Marche est celui-ci. Il n'y a pas eu, assure M. Wauters, d'opérations militaires de ce côté,

attendu que César, revenant des contrées rhénanes, pendant sa sixième campagne, a respecté le territoire des Condruses et des Sègnes. Qu'est-ce que cela prouve? Que les Sègnes et les Condruses, comme je l'ai déjà dit, touchaient aux Eburons vers lesquels César se portait : rien de plus. S'il y a quelque conséquence à tirer de là en ce qui concerne les Paemanes, c'est que ce dernier peuple était plus au sud-ouest et ne confinait pas aux Eburons. M. Wauters prétend que ces Paemanes étaient clients des Trévires : pure hypothèse, puisque César n'a rien dit de pareil. Peut-être étaient-ils clients des Rèmes. Du reste, aucun document de l'époque ne nous fait connaître les limites des Rèmes du côté de l'Ardenne. César était-il lui-même bien renseigné à cet égard? Il est permis d'en douter quand on lit, au livre V, chap. 24, que Labienus était envoyé en quartier d'hiver chez les Rèmes, près des Trévires; puis, au chap. 56 du même livre, qu'Indutiomare se proposait d'attaquer ce même camp de Labienus, avant de passer sur le territoire des Rèmes; enfin, au chap. 5 du liv. VI, que les bagages de l'armée furent envoyés, toujours au même camp, chez les Trévires. César se rectifie, et ce n'est pas la seule fois que cela lui arrive. Rien n'empêche, d'ailleurs, de croire qu'au lieu de suivre à la lettre ses instructions, Labienus, arrivé sur les lieux, choisit en connaissance de cause une position plus convenable au but qu'on se proposait et située sur le territoire trévire. En résumé, le système de campements adopté par la Commission, particulièrement en ce qui concerne le camp de Marche, est fondé sur les véritables données du texte des Commentaires, et le reproche qu'on lui fait à cet égard doit être renvoyé aux propositions du savant rapporteur, si tant est qu'on puisse appeler ainsi des idées qui ne sont pas suffisamment arrêtées, et qui même se contredisent mutuellement.

A cette occasion, M. Wauters rappelle que l'idée du camp de Gembloux est due à M. le général Renard, qui, en même temps, proposait de placer Aduatuca au-delà de la Meuse : si l'on renonce, dit-il, à cette partie de l'opinion du savant général, il faut aussi en abandonner la deuxième partie, et, pour être fidèles aux indications de l'illustre auteur des Commentaires, ramener le camp de Cicéron plus à l'ouest. Ce raisonnement ne repose, comme je l'ai montré d'avance, que sur une mauvaise interprétation des données itinéraires fournies par le texte. On a vu que Gembloux est en parfaite convenance d'éloignement avec Tongres, et que Frasnes se trouve à la limite extrême des distances possibles. Néanmoins, M. Wauters, tout en conservant Aduatuca à Tongres, propose de mettre le camp de Cicéron

près d'Assche, localité qui est, à l'égard de Tongres, de douze milles plus éloignée que Frasnes. Nous allons de contradictions en contradictions. Et pourquoi veut-on que le camp d'Assche figure dans la guerre des Gaules ? Parce qu'il est appelé *Jardin de César*, dans un acte des échevins du seigneur d'Assche, de l'an 1314. On ajoute, pour aller au-devant des objections, « que le mot César ne peut ici se rapporter à un empereur ou roi de la Germanie, car, au quatorzième siècle, la propriété du territoire d'Assche appartenait exclusivement depuis des siècles aux ducs de Brabant, aux seigneurs d'Assche et à l'abbaye d'Afflighem. » Le lecteur appréciera la force de ces arguments ; je me borne à le prévenir que les restes de campement dont il s'agit ne peuvent être rattachés à l'affaire de Cicéron, non-seulement par la raison de leur distance à Tongres, mais encore parce qu'ils occupent une position plus forte que ne l'était celle de Cicéron, à en juger par le récit de l'attaque; et, en outre, parce que leur développement, qui n'est que de 1,330 mètres, ne comporte pas les cent vingt tours dont parle César.

§ 4. M. le rapporteur demande pourquoi la carte des Gaules ne mentionne, en fait de monuments druidiques, ni la *Pierre du diable* de Jambes, ni l'antique enceinte appelée *les vieux murs*, qui a existé jusqu'en 1700, près Namur, ni la pierre de Bray, près Binche, ni celles que divers savants ont retrouvées dans la province de Liége et dans le Luxembourg, ni le célèbre *Riesensaule* des environs de Mayence, etc. De son côté, M. Roulez a signalé l'absence de la *Pierre de Brunehaut*, ou dolmen d'Hollain, près Tournai. « Il y avait cependant, « ajoute M. Wauters, » de l'importance à constater, au moyen de ces monuments, que la civilisation druidique avait jadis dominé jusqu'au Rhin. » On oublie que la carte doit être accompagnée d'un texte, dans lequel sera compris le catalogue descriptif de tous les monuments de l'espèce dont il s'agit. Le but indiqué sera plus sûrement atteint de cette manière que par de simples signes conventionnels qui, la plupart du temps, n'apprennent rien d'exact, ni sur la nature, ni sur la position, ni sur l'importance des objets qu'ils sont censés représenter. La carte, d'ailleurs, est à trop petite échelle pour qu'on ait pu y rapporter toutes ces pierres, soi-disant druidiques, dont le nombre est infini dans certaines régions de la Gaule : il a fallu se contenter des principaux groupes et des monuments isolés les plus considérables. Si des omissions ont été faites involontairement, elles sont facilement réparables, puisque la carte n'est encore qu'en épreuve.

« Une autre question, » dit le rapport, « qui se rattache au développement social des peuples belges, c'est celle de l'étendue des forêts qui se trouvaient sur leur territoire. Admettre encore que notre pays était presque entièrement boisé, c'est contester des faits authentiquement prouvés aujourd'hui : le développement assez considérable de nos anciennes populations, leur initiation à la culture des céréales, l'adoption par elles de méthodes perfectionnées pour l'amélioration des terres, etc. Sur la carte des Gaules nous voyons la Nervie couverte de forêts, qui s'arrêtent cependant là où commence la forêt de Soigne, encore existante en partie. Où donc habitaient les soixante mille guerriers nerviens et leurs familles? Abattons ces forêts et admettons simplement qu'il en existait chez ce peuple de très-considérables, principalement sur les frontières. » Schayes a dit, de son côté (*Belgique*, tom. 2, 1858): « A l'époque de la conquête de César, la Belgique n'offrait dans toute son étendue que l'aspect d'une forêt continue, dont la triste et sombre monotonie n'était interrompue que par des marécages et de vastes espaces couverts d'eau, dans les plaines et les lieux voisins de la mer, et par de rares défrichements, tels que pouvaient les pratiquer des peuples presque nomades et vivant en grande partie du produit de leurs troupeaux, de chasse et de pillage. Des documents nombreux et authentiques attestent que pendant la durée de la domination romaine (et bien avant dans le moyen âge encore), la Belgique resta en grande partie une terre sauvage, inculte, hérissée d'immenses forêts, etc. » Entre des opinions si divergentes, et se prétendant, l'une et l'autre, fondées sur des documents authentiques, la commission n'a pas même eu à se préoccuper du choix. Ayant à figurer un pays que la tradition historique nous peint comme généralement boisé, sans nous fournir, sur les rares espaces livrés à la culture, aucune donnée assez précise pour pouvoir être traduite graphiquement, on ne pouvait mieux faire que d'appliquer à toutes les parties du territoire indistinctement un même signe représentatif. Il n'y a point lieu d'abattre les *forêts*, il n'y a que les trois mots « *entremêlées de cultures* » à y ajouter dans la légende, pour empêcher qu'on n'épilogue à l'avenir sur le sens de la teinte conventionnelle. Mon avis serait, au contraire, de prolonger un peu plus vers le nord le pays boisé, qui, toutefois, comprend déjà la forêt de Soigne tout entière. C'est ce dont je me suis assuré en reportant sur la carte de la Gaule ce bouquet d'arbres tel qu'il est donné par la carte belge, vérification que M. Wauters n'a pas pris la peine de faire ou qu'il n'a pas su faire exactement.

« Enfin, pour en finir avec cette fastidieuse série de rectifications »

— ainsi s'exprime M. le rapporteur, — il y a lieu de regretter que la commission de la carte des Gaules ait dessiné les côtes de la Flandre et les îles de la Zélande d'après leur état moderne, sans tenir compte des nombreuses modifications que leur configuration a subies ; on l'engage à consulter, entre autres travaux relatifs à cet objet, une *Notice sur les limites de l'ancien diocèse de Liège* (1) ; elle y verra de quelle importance pour l'histoire est l'étude de la géographie physique ; elle y étudiera les changements considérables que les années ont apportées au cours des fleuves de la Belgique, particulièrement à proximité de leur embouchure dans la mer. Laissons les grands mots et allons au fond des choses. On prétend retrouver la configuration des côtes, telle qu'elle était du temps de César, au moyen d'éléments empruntés aux écrits du moyen âge. C'est vouloir employer, dans les conditions les plus mauvaises, la méthode des cartes sur renseignements, qui n'a pas donné de merveilleux résultats entre les mains d'ingénieurs pourtant très-habiles et disposant de tous les moyens d'investigation nécessaires : on ne fait ainsi que de la géographie imaginaire. Nous ne reconnaissons pas cette science-là ; nous ne voulons point de cartes conjecturales, sujettes à la double erreur des faits mal constatés et des mauvaises interprétations. Rien ne prouve d'ailleurs que la configuration des lieux, au temps de César, différât essentiellement de ce qu'elle est aujourd'hui. Que l'endiguement des polders change des marécages en terres productives, c'est là un fait considérable au point de vue économique, mais indifférent à la cartographie. Je vois, dans une citation de Schayes, qu'en 1818 on endigua dans Nord-Beveland cinq cents hectares de terre d'alluvion produite par l'Escaut ; mais en 1530, la même île avait perdu six cents hectares. Si l'on mesure, par la voie navigable, la distance qui existe aujourd'hui entre l'embouchure de la Meuse, à l'extrémité de Gorée, et le confluent de ce fleuve avec le Wahal, à leur point de jonction le plus oriental, près Bommel, on trouvera au maximum cent quinze kilomètres. César ayant évalué cette même distance à quatre-vingts milles (118 kilomètres), il n'y a pas lieu de croire que le delta du Rhin ait gagné sur la mer depuis l'époque de la conquête. Pour ce qui regarde la côte de la France, on prétend que Saint-Omer occupait le fond d'un golfe, et que Thérouanne avait été bâtie près de la mer : ces contes ridicules, que Schayes a enregistrés, paraissent avoir encore faveur

(1) On n'a pu se procurer cette notice.

dans son pays. L'un ne repose que sur l'interprétation forcée d'une ou deux phrases de légendes ; l'autre n'a pour appui que le diplôme de Louis VII où se lisent les mots *Tervanensis civitas secus mare fundata :* on prend *secus* à la lettre, on noie ainsi Saint-Omer dans les eaux du golfe, et on fait de Cassel, du fameux *castellum Menapiorum*, une île de la mer. La table de Peutinger nous a donc bien trompés ! Que dis-je ! Est-ce que Ptolémée n'a pas pris soin de nous avertir que Thérouanne, la ville de Morins, était située au milieu des terres, ὧν πόλις μεσόγειος Ταρουάννα ? Schayes s'imagine, sur la foi de l'abbé Mann, que la mer, le long des côtes de Dunkerque, s'est retirée de trois cents toises, dans l'intervalle de temps compris entre l'époque de la construction du fort Risban, sous Louis XIV, et l'année 1750. C'est encore là un fait mal compris, et d'où on a tiré une fausse conséquence, ainsi qu'il arrive habituellement aux gens qui veulent raisonner sur une science étrangère à leurs études. La cause de ce phénomène est bien connue des ingénieurs ; elle est toute locale, et tient à l'existence même des jetées du port, lesquelles produisent autour d'elles des espaces abrités où les sables se déposent, n'étant plus entraînés par les courants. Toute cette fantasmagorie, héritage des siècles d'ignorance, disparaîtra devant les lumières de la critique moderne.

Général Creuly.

(*La suite prochainement.*)

LE TEMPLE D'APOLLON

A DELPHES

La nature semblait avoir destiné Delphes à être le siége d'un oracle. Un sol rocheux, tourmenté par de fréquents tremblements de terre, s'élevant en étages demi-circulaires comme les gradins d'un théâtre, enfermé de toutes parts par de hautes montagnes qui se dressent comme un mur infranchissable, enfin je ne sais quelle grandeur sauvage et mystérieuse qui saisit l'âme, tout en faisait la demeure de la divinité. Aussi, les populations primitives de la Grèce y avaient placé l'oracle de la Terre et de Thémis; et, quand les tribus helléniques apportèrent avec elles le culte d'Apollon, ce fut à Delphes que s'éleva le premier sanctuaire du dieu, sanctuaire déjà célèbre au temps de la guerre de Troie. Après l'incendie qui le consuma en 548, on commença le second temple qui resta debout jusqu'à la chute du paganisme. A la fin de la première guerre médique, il était assez avancé pour que les Athéniens pussent suspendre aux architraves les boucliers enlevés aux Perses vaincus. Il appartient donc à la seconde moitié du VIe siècle avant notre ère, et, après le temple de Corinthe, c'est le plus ancien des grands temples de la Grèce, dont il reste des ruines.

Il en est peu sur lesquels les auteurs anciens nous aient laissé des détails aussi précis et aussi intéressants.

Les Amphictions, qui réglaient souverainement tout ce qui se rapportait au sanctuaire de Delphes, mirent la construction du temple en adjudication, pour la somme de trois cents talents; on devait se conformer à un plan, παράδειγμα, fourni d'avance. Les Alcméonides, riche famille athénienne, chassée par les Pisistratides, se chargèrent de l'entreprise; mais, désireux de mériter la bienveillance du dieu, ils firent mieux que le plan ne l'exigeait. L'architecte fut un Corinthien, Spintharos; le plan de l'édifice fut celui que l'on trouve dans tous les grands temples de la Grèce, une colonnade appuyée sur un soubassement, formant portique autour du sanctuaire, couronnée à

l'est et à l'ouest par un double fronton; au milieu, le sanctuaire lui-même divisé en trois parties : pronaos, naos et adyton. Deux sculpteurs de l'école attique, Praxias, élève de Calamis, et Androsthènes, élève d'Eucadmos, exécutèrent les groupes des deux frontons. Celui de l'est représentait Apollon, Latone, Diane et les Muses; celui de l'ouest, Bacchus et les Thyades. Nous ne connaissons pas l'auteur des métopes qu'Euripide décrit dans sa tragédie d'Ion, et qui étaient sur la face orientale (1).

Dès les premiers moments, le temple de Delphes excita l'enthousiasme des contemporains. En 490, Pindare, quoique Thébain, rendait hommage à la famille athénienne des Alcméonides qui l'avait fait construire. « O Phébus, s'écrie-t-il, toutes les villes s'entretiennent des citoyens d'Erechthée qui ont élevé ton temple superbe dans la divine Pytho (2). » Plus tard, à une époque où le Parthénon était achevé, cet édifice excitait encore l'admiration des Grecs, et de ceux-là mêmes qui avaient le droit d'être le plus difficiles, des Athéniens. Quel éloge que ces vers placés par Euripide dans la bouche des femmes athéniennes, et où le temple de Delphes est mis en regard des temples de l'Acropole. « Ce n'est pas seulement dans la puissante Athènes que les demeures des dieux sont entourées de belles colonnes; mais celle de Phébus, le fils de Latone, possède aussi un double fronton qui brille comme un œil aux belles paupières (3). »

On voit donc quelle importance a pour l'histoire de l'art hellénique ce monument antérieur de près d'un siècle aux grandes constructions de l'Acropole. Malheureusement, c'est sur les ruines mêmes du temple que s'élève aujourd'hui le petit village de Castri, plusieurs fois détruit et reconstruit, et toujours aux dépens des antiquités. Aussi n'y a-t-il pas à s'étonner qu'il soit aussi peu connu, et qu'un degré du temple qui paraît sur la place publique du village ait été jusqu'ici le seul vestige signalé du temple d'Apollon. Les travaux faits à Delphes en 1860 et 1861 permettent d'ajouter des renseignements précieux au travail d'Ulrich et de montrer quelles richesses renferme encore ce sol vénérable.

Même sans le témoignage de Pausanias, on pourrait reconnaître que l'architecte était un Corinthien. De sa patrie, il avait apporté l'invention du double fronton qui donne à l'édifice plus de grandeur, et l'emploi de ce tuf calcaire, léger, facile à tailler et à revêtir de

(1) Hérod., III, 57. — Pausanias, X, 14.
(2) Pindare, *Pyth.*, IV.
(3) Eurip., *Ion.*, v. 184.

stuc, dont on s'était servi pour le temple de Corinthe. C'était, à ses yeux, une innovation importante, car, dans le plan que les Amphictions présentèrent aux entrepreneurs, il était stipulé qu'on emploierait cette pierre appelée par les Grecs πώρινος λίθος (1). Les Alcméonides firent mieux que le plan convenu; et leurs améliorations portèrent, non sur les dispositions de l'édifice, mais sur la qualité des matériaux. Nous en voyons la preuve dans ce degré qui paraît sur la place publique, qui continue dans la maison voisine et qu'on retrouve encore plus loin dans une autre maison (A, A). Le soubassement est bien en tuf comme il avait été stipulé dans le plan; mais pour le degré lui-même on a employé des pierres d'une plus belle qualité, qui proviennent de la carrière d'Hagios Elias, voisine d'Amphissa : elles sont d'un grain compact, presque aussi brillant que le marbre, et d'une belle couleur d'un gris bleuâtre. C'est encore la même espèce de pierre dont on s'est servi pour la *cella* (2) et le pavé du temple. Voilà donc un de ces embellissements au plan primitif dont parle Hérodote; preuve de l'exacte précision qu'apporte cet historien, même dans les plus petits détails. Grâce encore à la générosité des Alcméonides, la façade orientale avait été construite en marbre de Paros. De cette façade, probablement, provient le bloc de marbre blanc découvert au-dessous du temple, et sur lequel sont gravés des décrets de proxénie.

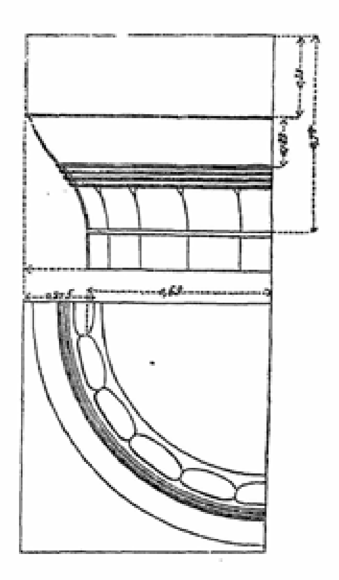
Il n'y a plus une seule colonne en place ni entière, mais nous en avons retrouvé de nombreux débris sur la terrasse inférieure. Elles sont en tuf calcaire, comme au temple de Corinthe; mais il y a un progrès considérable à signaler. Au lieu d'être formées d'un seul bloc, elles sont composées de plusieurs tambours, dont la hauteur varie entre soixante-douze et soixante-quinze centimètres. Ce tuf était revêtu d'une couche de stuc d'une épaisseur d'un centimètre; à quelques endroits, elle existe encore, mais la couleur, s'il y en a jamais eu, a disparu.

Ces colonnes sont de l'ordre dorique et à vingt cannelures : le

(1) Hérod., V, 62.

(2) Je crois qu'on peut regarder comme provenant des murs de la *cella* la pierre sur laquelle est gravée l'inscription latine et grecque qui fixe les limites du territoire de Delphes (*Corp. Inscr.*, 1711). Dans ce décret, le gouverneur romain cite la sentence des hiéromnémons, *quæ etiam Delphis in latere ædis insculpta est*. Il est probable qu'on avait aussi gravé au même endroit ce décret qui confirmait les possessions du dieu. En outre, cette pierre se trouve tout près du temple, encastrée dans la maison qui est au coin de la place (I), et sa masse est trop considérable pour qu'on l'ait amenée de loin.

diamètre est d'un mètre soixante-douze centimètres au tambour le plus considérable, un mètre vingt-six centimètres près du chapiteau. Au temple d'Olympie qui a été construit à peu près sur le même plan, le diamètre est de deux mètres vingt-quatre centimètres à la base, de un mètre soixante-neuf centimètres au sommet. Ainsi la diminution du fût est à peu près la même à Delphes et à Olympie. On voit donc combien le temple de Delphes, évidemment conçu sur le plan de celui de Corinthe, marquait un progrès sensible dans l'architecture de l'ordre dorique. Il était déjà loin de ces proportions courtes et ramassées des temples les plus anciens de la Grèce et de la Sicile; il avait encore toute la puissance de l'ordre dorique, peut-être encore un peu de sa lourdeur. Mais il annonçait déjà les colonnes à la fois sveltes et puissantes du Parthénon, qu'il a précédé de près d'un siècle. On peut remarquer le même progrès dans la forme du chapiteau, en comparant dans le dessin ci-dessous le profil élégant de l'échinus avec ses quatre listels aux chapiteaux aplatis et écrasés de Corinthe et de Pœstum (1).



On peut, d'après ces dimensions, se faire une idée de la grandeur du temple de Delphes. En supposant six colonnes à la façade, treize

(1) Ces dessins sont dus à l'obligeance de M. Boitte, architecte, pensionnaire de l'Académie de France à Rome.

sur les côtés, et l'entre-colonnement double du diamètre, il pouvait avoir vingt-six mètres de large sur soixante et un de long. Il est bien entendu que ces chiffres ne sont qu'approximatifs, puisqu'on ne connaît pas les entre-colonnements. Je les indique, par analogie avec les règles ordinaires, et en tenant compte de l'époque.

Pour les dispositions intérieures du temple, une des inscriptions du mur pélasgique soulève une question intéressante. Le vendeur, qui cède son esclave au dieu, déclare avoir reçu du prêtre d'Apollon la somme convenue, près de la grande porte du temple, *τὸ μέγα θύρωμα*. Pourquoi aurait-on fait mention de la grande porte, s'il n'y en avait eu de plus petites? On ne peut les chercher à la façade occidentale, puisque l'adyton devait être fermé au dehors; encore moins sur les côtés. Il faut donc supposer qu'outre la grande porte qui s'ouvrait sur la grande nef de la *cella*, il y avait deux autres portes plus petites qui donnaient accès dans les galeries latérales formées par la colonnade intérieure. Cette disposition est assez fréquente dans les temples romains, mais je n'en connais pas d'exemple dans les temples grecs. Ce serait donc une exception curieuse aux dispositions ordinaires, et qui montrerait que le plan des temples grecs n'est pas aussi uniforme qu'on le croit communément.

L'adyton est la partie la plus intéressante du sanctuaire, mais aussi la moins connue. Pausanias n'y a pas pénétré. Ce que nous savons par les autres auteurs est peu de chose; il renfermait un trépied d'or, le tombeau de Bacchus sur lequel on offrait des sacrifices secrets, enfin la fameuse caverne dont les exhalaisons inspiraient la Pythie. L'existence de cet adyton avait amené nécessairement des changements dans l'architecture ordinaire des temples. Par exemple, il ne pouvait y avoir ici une porte de derrière, comme à l'opisthodome du Parthénon, destiné seulement à recevoir les offrandes précieuses. A Delphes, au contraire, c'était la partie principale du temple, celle où la divinité révélait ses volontés aux hommes. Le mur, du côté de l'ouest, devait être entièrement fermé et cacher le sanctuaire aux yeux des profanes; il n'y avait donc pas de porte symétrique avec la grande porte de l'est. L'adyton communiquait avec *la cella* par une porte près de laquelle on avait disposé une chambre pour ceux qui venaient consulter l'oracle (1). Le niveau de cette partie était plus bas que celui du temple; car tous les écrivains, pour désigner l'action d'y entrer, emploient un verbe composé avec la préposition κατα qui marque l'action de descendre.

(1) Hérod., VII, 140. — Plut., *De def. orac.*, 50.

Voilà tous les renseignements que nous trouvons dans les auteurs anciens. Il était impossible de pratiquer des fouilles dans cette partie du village, où s'élèvent maintenant plusieurs maisons; mais je crois pouvoir fixer l'emplacement de l'adyton, et l'endroit précis où il faudrait creuser pour retrouver cette fissure du rocher sur laquelle était placé le trépied de la Pythie. Pausanias, après avoir parlé de la fontaine Cassotis, ajoute : « On dit que l'eau de cette fontaine disparaît sous terre et passe dans l'adyton où elle rend les femmes prophétesses. » De l'adyton, il est évident que cette eau devait continuer sa course, et elle ne pouvait passer qu'à travers le mur pélasgique qui soutient la terrasse du temple. Ce point une fois trouvé, la ligne qui le joindrait à la fontaine d'Hag. Nicolaos (Cassotis) traverserait l'emplacement du temple à l'endroit où se trouvait l'adyton. Or, le mur pélasgique que nous avons dégagé présente à mi-hauteur un trou circulaire de deux à trois centimètres qui le traverse entièrement. L'eau a coulé longtemps par ce trou maintenant bouché, car elle a laissé sur le mur des traces certaines de son passage, une croûte épaisse formée par les matières calcaires qu'elle entraînait avec elle. Chose curieuse, dans l'antiquité, cette eau a cessé de couler pendant un certain temps ; on peut même préciser l'époque de l'interruption ; car sous cette croûte sont des inscriptions qu'on peut placer entre 220 et 160 avant notre ère. A cette époque, l'eau ne sortait donc plus par cette ouverture ; elle avait repris son cours du temps de Plutarque qui, assis sur les degrés du temple, parle de ce soupirail (ἀναπνοή) comme étant devant lui. Si l'on joint par une ligne ce point et la fontaine Cassotis, et que l'on coupe cette première ligne par une seconde menée parallèlement au degré latéral du temple, on aura l'endroit précis où se trouvait l'adyton et l'ouverture de laquelle s'exhalait le gaz qui transportait la Pythie ; mais pour plus de sûreté, il faudrait fouiller sur toute la largeur de l'édifice. On saurait même exactement à quelle profondeur pousser les travaux, en se souvenant que le niveau de l'adyton est plus bas que celui de la cella. Or ce dernier est marqué par le pavé même du temple que j'ai retrouvé, dans un sondage que j'ai fait faire, lors de mon premier voyage à Castri, et dont il me reste à parler.

Diodore et Strabon rapportent que les généraux phocidiens, après avoir pillé les offrandes d'or et d'argent, voulurent trouver les richesses du temple dont parlait Homère, et crurent qu'il existait un trésor caché sous terre. Des fouilles furent entreprises, mais la nuit, et on chercha surtout aux environs de l'autel et du foyer. Comme toujours, le dieu sauva par un prodige ses richesses menacées ; un

tremblement de terre jeta l'épouvante parmi les travailleurs et fit renoncer à l'entreprise. L'instigateur était un homme qui lisait les poëtes au point de vue pratique, et qu'avait frappé ce passage d'Homère :

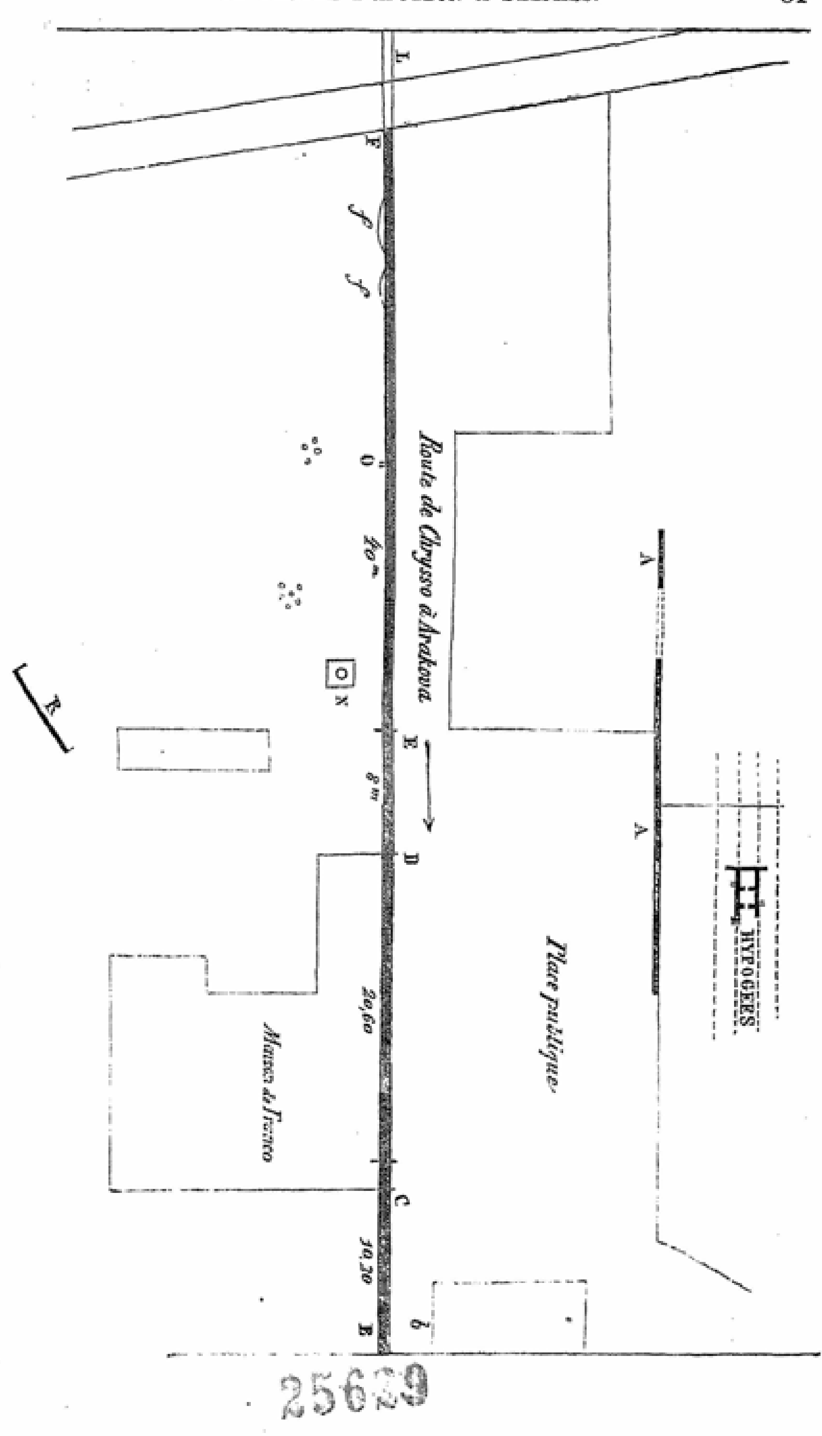
Οὐδ' ὅσα λάϊνος οὐδὸς ἀφήτορος ἐντὸς ἐέργει
Φοίβου Ἀπόλλωνος, Πυθοῖ ἐνὶ πετρηέσσῃ.

L'explication ordinaire du premier vers ne le satisfaisait pas ; il voulait, et avec raison, lui donner un sens plus précis : οὐδός n'est pas la partie pour le tout, le seuil du temple pour le temple tout entier ; c'est proprement le pavé du temple ; ἐντός, dans l'intérieur, achève de l'indiquer. Le vers d'Homère désigne par conséquent les richesses enfermées sous le pavé du temple, c'est donc là qu'il faut fouiller. Cette interprétation fait honneur, sinon à la piété du commentateur, du moins à sa sagacité. Je ne sais si, de son temps, il y avait un grand trésor, comme il se le figurait ; mais certainement il existait sous le temple des chambres souterraines, et elles existent encore. Pendant mon premier séjour à Castri (septembre 1860), un habitant m'affirma être autrefois descendu dans un souterrain qui allait jusqu'à la montagne. L'exagération était évidente, mais le fait était possible ; car l'emplacement qu'il indiquait était la cour située au nord de la place et par conséquent dans l'intérieur du temple. Je me décidai donc facilement à faire une fouille en cet endroit, et le succès confirma le dire de mon Castriote, et donna raison à l'antique commentateur d'Homère qui avait indiqué aux généraux phocidiens les hypogées du temple.

A un pied environ au-dessous du sol actuel, on mit à découvert un couloir perpendiculaire au degré A. Une des assises qui avait été enlevée nous donna accès dans une première chambre. C'est un carré presque parfait, un mètre cinquante centimètres de large sur un mètre vingt centimètres de long ; je n'ai pu déterminer la hauteur, parce que la terre avait recouvert le pavé ; on voyait encore trois assises d'une longueur égale à celle du mur et d'une hauteur de quarante-cinq centimètres. Mon guide m'assura que le sol était plus bas d'un mètre et qu'il était pavé en mosaïque. Je suis assez porté à le croire par la façon dont il me l'expliqua ; au lieu du mot grec que je ne comprenais pas, il employa une périphrase qui parlait aux yeux ; il ramassa plusieurs cailloux de couleurs différentes et les mit à côté l'un de l'autre ; c'est là le témoignage d'un homme qui a vu. Cette chambre est recouverte par une seule pierre, qui, d'un

côté, forme le plafond, et de l'autre, le pavé du temple ; en dehors, elle mesure deux mètres sur un mètre quatre-vingts centimètres. Une petite porte percée au milieu, du côté est, conduit dans une chambre exactement semblable à la première, puis dans une troisième. Celle-ci était presque comblée par la terre, et je ne pus m'avancer plus loin. En pressant de questions les hommes qui disaient y être descendus, j'obtins encore quelques renseignements ; ils me dirent avoir parcouru une douzaine de chambres ; ils m'assurèrent en outre que cette galerie n'était pas la seule. En effet, dans les angles de ces chambres, à droite et à gauche, sont pratiquées de petites portes qui ne peuvent avoir servi qu'à donner accès dans deux séries de chambres parallèles. (Elles sont indiquées sur le plan par des lignes ponctuées.)

J'aurais vivement désiré pousser plus loin cette bonne fortune, faire déblayer les hypogées et remettre au jour le pavé du temple ; mais la cour où étaient ces ruines appartenait à plusieurs propriétaires qui poussèrent les hauts cris ; ni les raisons, ni l'argent, rien ne put les décider à me laisser poursuivre ; le sondage même que j'avais fait faire fut comblé. Quand je retournai à Delphes, au printemps de 1861, et cette fois en compagnie de mon collègue M. Wescher, nos instances ne furent pas plus heureuses. Les habitants étaient encore plus effrayés, en voyant les fouilles que nous faisions sur un autre point ; ils étaient convaincus que, partout où on trouverait des antiquités, le gouvernement exproprierait les possesseurs, et, bien entendu, ne leur payerait pas l'indemnité promise. Il est donc important de signaler exactement la place de ces hypogées dont rien au dehors ne trahit l'existence. Ces chambres se prolongent sous les maisons voisines, à ce que me dit l'un des propriétaires ; mais il est encore moins possible d'y fouiller dans l'état actuel des choses. L'appareil de ces hypogées est de la meilleure époque. Quel était leur usage ? La beauté de leur construction, le soin de les paver en mosaïque montrent que ce n'étaient pas de simples substructions ; l'attention à ne les faire communiquer que par des passages très-étroits fait supposer qu'on devait y renfermer des choses précieuses. L'entrée même devait être connue seulement des prêtres et soigneusement cachée ; j'y suis descendu, non par une porte, mais par l'ouverture que laissait une assise enlevée. Serait-ce par hasard une trace des fouilles faites par les Phocidiens, et dont on voyait encore des vestiges au temps de Strabon ?


Route de Chrysso à Arakova
Place publique
HYPOGÉES
20,60
10,20

Le temple s'élevait sur une terrasse que soutenait un mur pélasgique. Avant d'en commencer la description, je crois devoir rappeler dans quel état était cette partie du village avant les fouilles. La portion orientale BC avait été mise au jour par Ot. Müller, que la mort vint frapper au milieu de son travail; les inscriptions furent publiées par son ami Curtius et une seconde fois par Lebas. A la suite, le propriétaire du terrain voisin fit déblayer le mur sur une longueur de vingt mètres, mais il est en partie caché dans une cave obscure, en partie détruit, et quelques inscriptions seulement ont pu être transcrites. Tout le reste DF était sous terre; le niveau même s'était tellement exhaussé que les assises supérieures du mur étaient à plus de trois pieds au-dessous du sol. Au lieu de deux terrasses superposées, le terrain présentait une pente rapide qui descendait de la route principale à un chemin secondaire.

Tel était l'état des lieux au mois de septembre 1860, lorsque je vins pour la première fois à Castri. Je ne songeais nullement à faire des fouilles en cet endroit, et bien des voyageurs m'avaient précédé sans y songer davantage. Mais la découverte des hypogées me parut fixer d'une manière certaine l'emplacement du temple; le prolongement du degré que je retrouvai dans plusieurs des maisons voisines de la place me prouva que le sanctuaire s'étendait dans la direction de l'ouest plus loin que je ne l'avais d'abord supposé. Par conséquent, le mur qui soutenait la terrasse devait également continuer dans cette direction. Un sondage était le meilleur moyen de vérifier cette supposition, et de m'assurer si le mur existait encore, et s'il était couvert d'inscriptions, comme dans la partie déjà connue. Après de longues négociations, je triomphai des défiances du propriétaire, des objections des ouvriers grecs, qui ont la prétention de diriger celui qui les emploie, et qui trouvaient mon entreprise insensée. A trois pieds au-dessous du sol parurent les assises helléniques qui couronnent le mur pélasgique, puis le mur lui-même où les inscriptions commençaient dès le haut; j'en copiai sur-le-champ une quarantaine. Comme j'avais fait ce sondage (f) à la partie la plus éloignée de la partie déjà connue, l'existence du mur en cet endroit suffisait pour prouver qu'il continuait sans interruption jusqu'à la maison de Franco, et il était probable qu'il était couvert d'inscriptions au centre comme aux deux extrémités. Cette première campagne finie, je retournai à Athènes, en me proposant de revenir terminer ce que j'avais commencé, et sûr désormais du succès de ces fouilles. Mais les difficultés de toute espèce que j'avais rencontrées de la part des habitants et l'immensité du travail de la tran-

scription m'avaient convaincu que, si je retournais seul à Delphes comme j'y étais allé la première fois, il me serait impossible de mener cette entreprise à bonne fin. Je proposai donc à mon collègue M. Wescher de partager avec moi les fatigues et les résultats de ces travaux. Grâce à cette association, nous avons pu, non sans peine, surmonter tous les obstacles et braver tous les petits orages qu'excitèrent les défiances des habitants ou leurs prétentions exagérées; nous avons pu surtout copier avec sûreté le texte de cinq cents inscriptions, qui sont au nombre des documents épigraphiques les plus considérables et les plus précieux qui nous restent de l'antiquité. Après ces explications que j'ai crues nécessaires, j'arrive aux ruines elles-mêmes.

Le mur pélasgique s'étend de l'est à l'ouest dans une direction parallèle au côté méridional du temple. Sa longueur, dans la partie actuellement visible, est de quatre-vingts mètres environ; mais elle est plus considérable. L'angle B en marque l'extrémité à l'est; un peu plus haut (b), les pluies du printemps ont mis à découvert une pierre des assises supérieures du côté qui montait dans la direction du sud au nord. De l'autre côté, un chemin et des maisons nous ont empêchés d'atteindre l'angle occidental; le propriétaire de la maison voisine dit l'avoir rencontré en construisant sa demeure. On peut donc évaluer la longueur totale à quatre-vingt-dix mètres. Des deux extrémités partaient à angle droit deux murs qui isolaient et maintenaient la plate-forme sur laquelle s'élevait le temple. Au nord, il n'y avait pas de mur de soutènement, puisque de ce côté il n'y avait pas de terrains à retenir. C'est le système appliqué au temple du cap Sunium, également construit sur un terrain en pente; les murs de soutènement n'existent que de trois côtés et par la même raison.

La hauteur du mur n'est pas constante; elle va en diminuant, de l'ouest à l'est, de trois mètres à deux mètres et demi.

Pour nous rendre compte du mode de construction employé par les Pélasges, nous avons fait fouiller plus bas que le sol antique. Plusieurs lits de blocs de grande dimension jetés irrégulièrement forment le soubassement qui fait saillie. Sur ce fondement s'élève le mur lui-même, qui est double; ce doublement paraît nécessaire, si l'on songe qu'il ne s'agissait pas d'enclore et de fermer une construction, mais de soutenir une masse de terre considérable. Le but a été atteint, car depuis plus de trente siècles il subsiste encore, et, dans toute la partie que nous avons dégagée, il est intact. C'est, je crois, la seule muraille pélasgique qui soit parvenue jusqu'à nous dans un état aussi parfait de conservation. Le genre de construction se rat-

tache à ce qu'on appelle la seconde époque pélasgique. Ce ne sont plus des quartiers de roc entassés comme aux fortifications de Tyrinthe; les blocs sont encore irréguliers, mais taillés et assemblés avec précision. Ils se soutiennent seulement par leur masse et l'exactitude des joints. Une particularité remarquable, c'est la courbe des lignes de jonction; dans les autres murs pélasgiques, la ligne droite domine; ici, c'est la ligne courbe, et elle décrit les sinuosités les plus capricieuses. Cet usage des courbes se retrouve dans toutes les constructions pélasgiques de Delphes, il leur donne un cachet particulier et semble marquer une période distincte dans l'histoire de cet art reculé.

La face du mur a été aplanie avec soin, mais par un travail postérieur à la construction. Quand les pierres ont été mises en place, elles n'étaient pas encore taillées comme elles le sont maintenant; les côtés seuls avaient été préparés et la face restait brute. C'est seulement après l'achèvement du mur qu'elle a été travaillée à son tour. La preuve en est dans les blocs qui appartiennent à la fois au soubassement et au mur lui-même : la partie inférieure qui devait demeurer cachée sous terre a été laissée brute et en saillie; la partie supérieure du même bloc, destinée à paraître, a été seule travaillée. C'est ce qui explique comment on a pu obtenir une surface plane d'une aussi grande régularité. Encore un procédé que nous retrouvons dans l'art hellénique et que les Grecs ont peut-être emprunté aux Pélasges.

On ne peut se défendre d'un vif sentiment d'étonnement, sinon d'admiration, à la vue de ce mur qui se développe sur une longueur de quatre-vingt-dix mètres, intact après plusieurs siècles, comme au jour où il fut achevé, tandis que le village qu'il soutient s'est plus de dix fois renouvelé; sa masse a résisté au temps, à la poussée des terres, à la destruction des hommes, aux tremblements de terre. A force de solidité, il est presque beau, et l'on se demande ce qu'était cette race primitive des Pélasges qui a su construire de tels ouvrages. Aussi les anciens attribuaient-ils cette œuvre au dieu lui-même et à ses deux architectes favoris, Agamède et Trophonius, dirigeant des tribus innombrables (1).

Après l'incendie du premier temple de Delphes, toute cette partie fut remaniée. Les nouveaux constructeurs ne songèrent pas à détruire l'œuvre de leurs devanciers, mais à s'en servir. Le sommet

(1) Hymne à Apollon, v. 294.

du mur fut aplani avec soin et surmonté de quelques assises helléniques en tuf calcaire, reliées entre elles par des scellements en plomb. La nature même des matériaux, semblable à celle des colonnes et du soubassement du temple, montre qu'il faut rapporter ce travail à la même époque et au même architecte, Spintharos le Corinthien. Ces assises helléniques avaient complétement disparu dans la portion du mur déjà connue; nous les avons retrouvées en quelques endroits, dans le champ où nous avons fouillé.

Il y a encore en place un ou deux rangs, trois parfois, d'une hauteur moyenne de quarante-cinq centimètres. Malgré les scellements en plomb en forme de double T qui unissent les pierres, les unes sont à moitié poussées en dehors, les autres sont tout à fait tombées. Il est probable qu'un ornement quelconque couronnait ces assises : sur presque toute la longueur, au pied du mur, se trouvaient des pierres d'H. Élias, qui présentent trois bandes comme les frises ioniques, mais creusées plus profondément. Ces débris proviennent d'une construction voisine; la hauteur à laquelle quelques-uns ont été rencontrés ne permet pas de la placer sur la terrasse inférieure; reste donc qu'ils soient tombés de la terrasse supérieure. Etait-ce le couronnement du mur? Il n'y aurait rien de contraire aux habitudes des Grecs de le supposer surmonté d'une sorte de frise ionique, et, pour ces moulures, on a employé une pierre d'un grain plus compact et d'une plus belle apparence que le tuf calcaire. C'est une hypothèse, mais qui se présente si naturellement, que je crois pouvoir la proposer avec quelque confiance.

Les inscriptions dont le mur est couvert contribuent à lui donner un aspect original (1).

Ventes d'esclaves, liste des proxénes, catalogues des jeux Σωτήρια, décrets honorifiques, tous ces actes divers se pressent les uns contre les autres dans le plus grand désordre et avec une incroyable variété dans la forme des lettres et dans l'orthographe. A côté de lettres tracées à la pointe, irrégulières, qui sentent la hâte et l'économie, on rencontre des caractères élégants, gravés avec soin sur la face aplanie de la pierre, suivant des lignes tracées d'avance, et dont une révision soigneuse a corrigé les fautes. Ni la série des archontes, ni même celle des grands prêtres d'Apollon n'a servi à les classer; on trouve aux deux extrémités des actes de la même année et du même mois. Tout ce qu'on peut reconnaître, c'est

(1) Ces inscriptions, qui forment plus de 300 pages de texte, paraîtront prochainement chez Aug. Durand.

qu'on a commencé par le bas, immédiatement au-dessus du soubassement et au niveau du sol, puis on a continué en remontant. En effet, si la partie supérieure présente quelques places vides, il n'y a pas de lacunes dans la partie inférieure. Vers le milieu du mur, le sommet de la construction pélasgique a été atteint; à quelques endroits mêmes, les assises helléniques ont été envahies, quoique le tuf ne soit pas très-propre à recevoir des inscriptions.



Colonne des Naxiens.

A l'est du champ où nous avons fait les fouilles, et à deux mètres du mur, est la colonne des Naxiens (N) dont la forme et l'inscription méritent d'attirer l'attention. L'inscription est gravée sur la base en grands caractères très-soignés.

ΛΕΛΦΟΙΑΠΕΔΩΚΑΝ
ΝΑΞΙΟΙΣΤΑΝΠΡΟΜΑΝΤΗΙΑΝ
ΚΑΤΤΑΑΡΧΑΙΑΑΡΧΟΝΤΟΣ
ΘΕΟΛΥΤΟΥΒΟΥΛΕΥΟΝΤΟΣ
ΕΠΙΓΕΝΕΟΣ

Δελφοὶ ἀπέδωκαν Ναξίοις τὰν προμαντηίαν καττὰ ἀρχαῖα, ἄρχοντος Θεολύτου, βουλεύοντος Ἐπιγένεος.

« Les Delphiens ont rendu aux Naxiens le droit de consulter les premiers l'oracle, selon les anciennes conventions; Théolytos archonte, Épigénès sénateur. » C'est ce privilége que constatent les habitants de Naxos, en élevant une colonne sur la base de laquelle il est gravé. Ce droit de προμαντηία est un de ceux qui sont accordés d'ordinaire aux proxènes et aux bienfaiteurs de la ville de Delphes. Il pouvait l'être également à tout un peuple; les Lacédémoniens et les Athéniens l'avaient obtenu au temps de Périclès, et plus tard les habitants d'Alexandrie.

Il n'y a rien qui permette de fixer avec certitude la date de cette inscription. Elle se rapproche par la forme des lettres et surtout du Ξ d'une inscription des Naxiens à Délos, que Bœckh fait remonter au vᵉ siècle avant Jésus-Christ. En tout cas, il est difficile de descendre jusqu'à l'époque macédonienne, où le dialecte ionien qu'on retrouve dans la forme προμαντηία avait déjà disparu des actes publics. En outre, l'histoire de Naxos n'a jamais eu beaucoup d'importance; mais si cette île a pu obtenir un privilége des Delphiens, n'est-ce pas plutôt à l'époque de l'indépendance qu'au temps de la domination macédonienne? Pendant la guerre du Péloponèse, la piété des Naxiens pour Apollon est attestée par la restauration de la statue qu'ils lui avaient consacrée à Délos et qu'ils relevèrent après qu'elle eut été renversée par la chute du palmier de Nicias (1). Peut-être faut-il rattacher à cette restauration le renouvellement de leurs anciens priviléges. Tout me porte donc à placer cette inscription à la fin du vᵉ siècle.

Au reste, l'époque est moins importante pour l'inscription même que pour la colonne qui est d'une forme dont jusqu'ici on n'avait pas d'exemples. La large dalle de marbre sur laquelle elle repose s'appuie sur une pointe de rocher qui sort du sol et qu'on a taillée pour la recevoir. Sur cette dalle est une base de quarante-neuf centimètres de haut, ronde et sans moulures, qui porte l'inscription. Le fût de la colonne est de même grosseur que la base : la partie supérieure a disparu; mais la partie inférieure est remarquable en ce qu'elle présente quarante-quatre cannelures doriques. Ces cannelures sont peu profondes, à cause de leur nombre même; mais l'absence de baguettes et l'arête vive ne permettent pas d'y voir une colonne ionienne ou corinthienne. Voilà donc un nouveau genre de colonnes appartenant à la meilleure époque de l'art grec, une colonne dorique, mais avec

(1) Franz, *Élém. épigr.*, p. 103.

une base et un nombre de cannelures presque double du nombre ordinaire. Ce monument n'est pas une exception, car nous avons trouvé tout près de là trois autres tambours, ayant aussi quarante-quatre cannelures doriques, mais d'un diamètre beaucoup plus petit, et par conséquent appartenant à d'autres colonnes du même genre que celle des Naxiens. Le fût de cette dernière est évidé dans la partie inférieure. Etait-ce pour recouvrir une offrande précieuse, pour cacher un trésor? C'est l'idée constante de tous les Grecs, ce fut la première qui vint à nos ouvriers, et ils s'empressèrent de chercher. Mais d'autres pillards les avaient devancés, il y a je ne sais combien de siècles, et, guidés par le même espoir d'un trésor caché, ils avaient pratiqué une ouverture dans le bas de la colonne. Le chapiteau n'a pas été retrouvé; les deux moitiés d'un chapiteau ionique (voir la planche), d'un beau travail, qui étaient voisines de la colonne, sont d'une dimension trop grande pour qu'on puisse songer à les lui attribuer.

Non loin de la colonne des Naxiens, mais plus près du mur, était un sphinx, ou plutôt les débris d'un sphinx en marbre blanc, le corps moins la tête et le train de derrière, les ailes brisées en plusieurs morceaux, mais qu'on peut rajuster et rétablir au complet (voir la planche). Tout mutilé qu'il est, il permet de voir de quelle manière les artistes grecs avaient représenté ces êtres fabuleux et fondu les divers membres dont leur imagination les avait composés. Il n'est pas accroupi comme les sphinx égyptiens, mais à moitié debout; les jambes sont brisées, mais ce qui reste de la partie supérieure suffit pour indiquer la position. Le corps est celui d'un lion, d'un travail assez vigoureux. Les ailes sont celles de l'aigle, mais elles ne sont ni étendues, ni repliées; elles se recourbent en avant, et en rajustant les divers morceaux on voit que leurs pointes revenaient jusque derrière la tête; la régularité symétrique des plumes rappelle les ailes des taureaux assyriens de Khorsabad. La poitrine présente encore une différence avec les sphinx égyptiens; ce n'est pas celle d'une femme, mais celle de l'aigle, et les plumes sont disposées avec la même symétrie qu'aux ailes. La tête a disparu, mais le bas des boucles qui tombaient sur le cou et les épaules, montre avec évidence que c'était une tête de femme. C'est, avec quelques différences légères, le type et la pose que l'on voit sur les monnaies de Chios.

Sans aucun doute, ce sphinx était placé sur la terrasse supérieure d'où il a été précipité. Peut-être même avait-il remplacé, à l'angle du temple, le griffon ou la chimère qu'on y représentait ordinaire-

ment. N'était-ce pas l'emblème le plus frappant de ces oracles du dieu qui étaient moins des réponses que des énigmes ?

A une vingtaine de mètres au-dessous de la colonne des Naxiens, mais à un niveau beaucoup plus bas, est une petite terrasse hellénique formée seulement de trois assises T. Elle semble avoir été, non pas un mur de soutènement, car elle n'est pas assez solide pour résister au poids des terres et elle s'interrompt pour former un angle à l'ouest, mais plutôt une plate-forme destinée à soutenir un petit édifice. En effet, nous avons trouvé les débris d'un monument demi-circulaire ; les dimensions en sont petites, mais les moulures ont une simplicité de bon goût, et les matériaux témoignent d'une certaine recherche, car les parties inférieures sont en pierres d'H. Elias. Est-ce l'exèdre que Dodwell vit au commencement du siècle et qui aurait été renversé et englouti pendant la guerre de l'indépendance?

Parmi ces débris, un morceau qui paraît avoir appartenu à la frise, a une assez grande importance pour l'histoire de l'art ; sur la pierre sont sculptés de petits ornements se rapprochant de la fleur, dont la forme légère et gracieuse rappelle les arabesques des Thermes de Titus. Ce n'est donc pas aux Romains, mais aux Grecs qu'il faut rapporter l'invention de ce genre d'ornements. En effet, ce petit monument est de l'époque grecque : sans parler de la simplicité et du bon goût des ornements qui suffiraient à le prouver, les inscriptions qu'il porte en sont une preuve certaine. Ce sont des ventes d'esclaves, comme sur le mur pélasgique, et où l'on retrouve les mêmes noms de magistrats et de citoyens, et un traité des Étoliens. Ces actes sont tous antérieurs à la conquête romaine, et par conséquent le monument sur lequel ils sont gravés remonte au moins au commencement du IIe siècle avant notre ère.

Ces débris ne sont qu'un faible reste des monuments qui s'élevaient sur les terrasses placées au-dessous du temple. A défaut de Pausanias, qui n'a pas parcouru cette partie du sanctuaire, Plutarque nous fournit une indication très-précise, dont jusqu'ici on n'avait tiré aucun parti. Dans le dialogue sur les oracles de la Pythie, les causeurs, après s'être promenés au milieu des offrandes, arrivent devant l'entrée du temple ; l'un d'eux propose alors de s'asseoir pour continuer la discussion. Περιελθόντες οὖν ἐπὶ τῶν μησημβρινῶν καθεζόμεθα κρηπίδων νεὼ, πρὸς τὸ τῆς Γῆς ἱερὸν τό τε ὕδωρ ἀποβλέποντες · ὥστε εὐθὺς εἰπεῖν Βόηθον ὅτι καὶ ὁ τόπος ἀπορίας συνεπιλαμβάνεται τῷ ξένῳ. Μούσων γὰρ ἦν ἱερὸν ἐνταῦθα περὶ τὴν ἀναπνοὴν τοῦ νάματος. Et quelques lignes plus bas : Τὰς δὲ Μούσας ἱδρύσαντο παρέδρους τῆς μαντικῆς καὶ φύλακας παρὰ τὸ νᾶμα καὶ τὸ τῆς Γῆς ἱερὸν, ἧς λέγεται τὸ μαντεῖον γένεσθαι.

Où placer ces deux temples que Pausanias n'a pas rencontrés sur son chemin? Il me semble facile de le faire, en interprétant ce passage de Plutarque. Les promeneurs, tout en causant, ont tourné à l'angle sud-est du temple (περιελθόντες) et sont venus s'asseoir sur les degrés du midi. C'est précisément un de ces degrés que l'on voit encore sur la place publique. Dans cette position, et regardant de haut en bas (si l'on veut tenir compte de la préposition qui entre dans le mot ἀποβλέποντες), ils ont sous les yeux l'hiéron de la Terre et celui des Nymphes. Or, de cette place on ne peut voir que les terrasses situées au-dessous du temple; la première et celle qui frappe le plus les yeux, est celle où nous avons fait fouiller. Je ne comprends donc pas comment Ulrich a pu placer l'hiéron des Nymphes près de la fontaine Cassotis. Cette fontaine est située non pas au sud, mais au nord du temple, et si l'on s'assied sur les degrés du sud, comme Plutarque le dit d'une façon fort claire, il est matériellement impossible de l'apercevoir. Ce qui l'a sans doute trompé, c'est l'expression ἀναπνοὴ τοῦ νάματος, par laquelle il a entendu la fontaine Cassotis. Mais ce détail même vient confirmer et préciser l'explication que je propose. Il aurait été singulier d'employer ces mots au lieu des termes ordinaires κρηνή, πήγη, et l'on ne comprendrait pas l'emploi de cette bizarre périphrase pour désigner la fontaine Cassotis. Il faut donc chercher un autre sens dans une traduction plus littérale et rendre ἀναπνοή par soupirail; cette expression s'appliquerait très-bien à un courant d'eau qui s'est enfoncé sous terre et qui reparaît. Il y a là un rapport évident avec le passage où Pausanias dit que l'eau de Cassotis passe sous terre et traverse l'adyton; le soupirail dont parle Plutarque est celui par lequel elle s'échappait. Or, dans le mur pélasgique, précisément dans la direction de la fontaine Cassotis, est pratiqué un trou par lequel l'eau a coulé pendant longtemps, car elle a déposé sur le mur une croûte épaisse O. Ce conduit est maintenant obstrué, et l'eau, obligée de se frayer un autre passage, sort au pied du mur du péribole. Je ne doute donc pas qu'il ne faille regarder cette ouverture comme le soupirail dont parle Plutarque. Par suite, c'est là qu'il faut placer la chapelle des Muses. Cette position s'accorde très-bien avec ce que dit l'un des interlocuteurs, que les Muses sont placées près du sanctuaire où se rendent les oracles (παρεδροὺς τῆς μαντικῆς), car elle est immédiatement au-dessous de l'adyton.

Le temple de la Terre était situé sur la même terrasse et voisin de la chapelle des Muses φύλακας παρὰ τὸ νᾶμα καὶ τὸ τῆς Γῆς ἱερόν. La place exacte de ce monument doit être la maison de Franco qui occupe la partie orientale de cette terrasse. Le propriétaire m'affirma qu'en

creusant pour construire sa maison, il avait trouvé un pavé formé de larges dalles; la même chose m'a été répétée par plusieurs habitants qui avaient été employés à ces travaux. Cette assertion ne s'accorde pas mal avec le passage de Plutarque et la disposition des lieux. En outre, on a trouvé en cet endroit plusieurs tambours de colonnes ioniques et un chapiteau du même ordre en marbre blanc; peut-être sont-ce des débris de ce temple de la Terre? Je n'ose l'affirmer, mais je ne vois pas pour ce monument un autre emplacement qui réponde aussi bien aux indications de Plutarque.

Le but de notre mission était de dégager le mur pélasgique et d'en relever les inscriptions dans la partie encore libre d'habitations; l'argent et le terrain mis à notre disposition ne nous ont pas permis d'aller plus loin. C'est peu en comparaison de ce qui reste à faire. Mais c'est déjà beaucoup d'avoir commencé et d'avoir montré quelles richesses sont encore cachées dans ce sol de Delphes. Pour compléter cet article, il me reste à indiquer quel me paraît être le meilleur plan pour des fouilles à venir : achever le dégagement de la muraille pélasgique sur toute sa longueur; outre les inscriptions, on trouverait beaucoup de choses sous la maison de Franco, à en juger par le nombre et l'importance des débris que nous avons trouvés de ce côté; remonter ensuite, en partant des deux angles, le long des deux côtés de la muraille pélasgique. La plate-forme sur laquelle s'élevait le temple, ainsi isolée, les fouilles qui auraient le sanctuaire pour objet seraient circonscrites. On n'aurait pas à craindre des travaux inutiles, maintenant que l'on sait exactement où sont les hypogées. S'il y a peu de chances de retrouver les colonnes en place, le pavé du temple qui existe encore doit avoir conservé la trace des divisions intérieures, et l'on pourrait reconnaître comment la nature particulière du sanctuaire avait fait modifier les dispositions ordinaires des temples; j'ai indiqué plus haut ce qu'il y avait à faire pour retrouver l'adyton. En dehors du temple, le dégagement du mur qui soutient cette terrasse du côté de l'est, ferait connaître le niveau antique qui est, à peu près de trois à quatre mètres, inférieur au sol actuel; on pourrait alors tenter une recherche fructueuse dans la partie des trésors. Le temple et sa terrasse sont le seul point d'où l'on puisse partir avec certitude; partout ailleurs ce serait une entreprise hasardeuse, puisqu'elle ne s'appuierait pas sur des données certaines.

P. Foucart.

LES

VOIES ROMAINES EN GAULE

RÉSUMÉ DU TRAVAIL

DE LA COMMISSION DE LA TOPOGRAPHIE DES GAULES

(*Suite.*)

II

VOIES INTERMÉDIAIRES ET ANNEXES

Voies dépendant de l'artère A et des variantes a a' a''.

I. De Troyes a Sens.

STATIONS.	CHIFFRES des docum.	Dist. réell.	DÉSIGN. des docum.	IDENTIFICATION.	CONCORDANCE des documents.
1. *Augustobona.*				Troyes.	
2. Clanum.	XIII*	12	It. 383	Villemaur. ?	
3. *Agedincum.*	XVII	17	It. 383	Sens.	

II. De Soissons a Beauvais.

STATIONS.	CHIFFRES des docum.	Dist. réell.	DÉSIGN. des docum.	IDENTIFICATION.	CONCORDANCE des documents.
1. *Suessonas.*				Soissons.	
2. Augustomagus.	XXII	26	It. 380	Senlis.	
3. Litanobriga.	IIII	4	It. 380	Chantilly. ?	
4. *Cæsaromagus.*	XVIII	18	It. 380	Beauvais.	

I. 2. Identifications différentes : *Vulaines* (Aube), d'Anville; *Bagneux* (Yonne), Lapie. — XIII est la leçon du ms. D. Les autres mss. donnent XVI, leçon de Wesseling. Il suffit de jeter les yeux sur une carte pour voir que XVI est beaucoup trop fort.

II. 2. Identifications différentes : *Verberie*, Walckenaer. — La voie de Soissons à Senlis emprunte au sortir de Soissons, pendant plusieurs milles, la voie de Soissons à Amiens. Si l'on ne compte les vingt-deux milles qu'à partir du point de bifurcation, le chiffre est exact.

3. Identifications différentes : *Creil*, d'Anville; *Pont-Saint-Maxence*, Walckenaer.

III. D'Amiens a Cassel.

STATIONS.	CHIFFRES des docum.	Dist. réell.	DÉSIGN. des docum.	IDENTIFICATION.	CONCORDANCE des documents.
1. *Samarobriva.*				Amiens.	
2. Duroicoregum.	XIIII	14	T. P.	Doulens.	
3. Ad Lullia.	XI	11	T. P.	Saint-Pol. ?	
4. Lintomagus.	VII	7	T. P.	Ferfay. ?	
5. *Castellum Menapiorum*	XIIII	14	T. P.	Cassel.	

IV. D'Arras a Cassel.

1. *Nemetacum.*				Arras.	
2. Minariacum.	XVIIII	19	It. 377	Pont d'Estaires.	
3. *Castellum Men.*	XI	11	It 377	Cassel.	

V. De Térouanne a Cassel.

1. Tarvenna.				Térouanne.	
2. Castellum Men.	VIIII	11	It. 376	Cassel.	

VI. De Paris a Orléans.

1. *Lutetia.*				Paris.	
2. Salioclita.	XXIIII	26	It. 368	Saclas.	
3. *Genabum.*	XXIIII	24	It. 367	Orléans.	

Artère *A*, *b*, *b'*.

I. De Lillebonne a Saint-Valery-en-Caux.

1. *Juliobona.*				Lillebonne.	
2. Gravinum.	X	10	T. P.	Normanville. ?	Port d'emb. p. Boulogne.
3. *Gessoriacum.*	X	10	T. P.	Saint-Valery. ?	

III. 2. Identifications différentes : Douriers-*sur-Authie* (Pas-de-Calais), d'Anville.
3. Identifications différentes : *Passage de la Canche, entre Douriers et Boulogne*, d'Anville.

IV. 4. Identifications différentes : *Lacres* (Pas-de-Calais), d'Anville ; *Nédonchel*, Walckenaer.

V. 2. La Table indique également une voie de Térouanne à Cassel, mais le chiffre manque.

VI. 2. 26 en prenant pour point de départ de la voie le palais des Thermes : voir plus haut une différence analogue entre les chiffres des documents et les distances réelles sur les voies de Melun à Paris et de Dreux à Paris.
3. T. P., a Lutetia, XLVII.

(*A*, *b*, *b'*) I. 2. Identifications différentes : Grainville-*la-Teinturière*, d'Anville.
3. Saint-Valery à dix lieues de la station précédente, à vingt lieues de Lillebonne comme l'indique la Table, pouvait être le port d'embarquement pour Boulogne. Rien ne fait supposer, en effet, qu'il y eût une voie du littoral que l'on pût suivre de Lillebonne à Boulogne ; il est plus naturel de croire que *Gessoriacum* est mis là pour indiquer le but vers lequel on se dirigeait, le chiffre X indiquant le point où l'on quittait la terre ferme.

II. De Lillebonne a Brionne.

STATIONS.	CHIFFRES des docum.	Dist. réell.	DÉSIGN. des docum.	IDENTIFICATION.	CONCORDANCE des documents.
1. Juliobona.				Lillebonne.	
2. Breviodurum.	XVIII	18	T. P.	Brionne.	

III.

1. *Mediolanum.*				Evreux.	
2. Condate.	XII	12	T. P.	Condé-sur-Iton.	
3. *Durocasses.*	X	10	T. P.	Dreux.	

IV. De Rouen au Mans par Chartres, avec embranchement sur Paris.

1. *Rotomagus.*				Rouen.	
2. Uggate.	VIIII	9	It. 384	Caudebec-les-Elbeuf. ?	
3. Mediolanum Aulercorum	XIIII	14	It. 384	Evreux.	
4. Durocasses.	XVII	17	It. 384	Dreux.	
5. Autricum.	XIII	13	T. P.	Chartres.	
6. *Subdinum.*	L	50	T. P.	Le Mans.	

V. Embranchement de Dreux sur Paris.

1. *Durocasses.*				Dreux.	
2. Dioduro.	XXII	22	It. 384	Néauphe-le-Château ?	
3. *Lutetia.*	XV	15	It. 384	Paris.	

VI. De Vieux a Tours.

1. *Arægenue.*				Vieux. ?	
2. Noviodunum.	Deest.		T. P.	Jublains.	
3. Subdinum.	Deest.		T. P.	Le Mans.	
4. Fines.	XVII	16	T. P.	Vaas. ?	
5. *Cæsarodunum.*	Deest.		T. P.	Tours.	

III. 3. Si le chiffre est exact la borne n'était pas à Dreux même, mais sur les rives de l'Avre, point de départ de la voie qui se dirigeait sur Paris.

IV. 2. Identifications différentes : *Pont-de-l'Arche* (Eure), d'Anville.

4. Six mss. G. M. O. T. U. V donnent XXII qui peut être une altération de XVII. Mais comme les vingt-deux lieues se retrouvent en passant par Condate (Condé-sur-Iton), on peut croire aussi que le premier chiffre indique la voie directe et le second la voie par Condate. Il faut remarquer que dans l'un et l'autre cas le chiffre du document ne conduit pas jusqu'à Dreux, mais seulement au passage de l'Arve.

V. 2. Identifications différentes : Jouars-*Ponchartrain*, d'Anville; *Davron*, Walckenaer. — Le point de départ de la voie ne paraît pas avoir été à Dreux même, mais sur l'Arve, comme nous l'avons dit plus haut : le fait que, pour toutes les voies qui partent de Dreux ou y aboutissent, les chiffres ne sont justes que si on suppose la borne en ce point, justifie cette conjecture. La voie reconnue sur le terrain a d'ailleurs cette direction.

3. Le chiffre XV ne conduit qu'à un mille environ de la cité, ainsi que nous l'avons fait déjà remarquer à propos de la voie de Melun à Paris.

VI. 1. Identifications différentes : *Argentan* (Orne), Walckenaer; *Pont-d'Ouilly* (Calvados) Lapie; *Argences*, de Gerville.—D'Anville incline pour *Bayeux*.

A''

I. De Rennes a la Rance.

STATIONS.	CHIFFRES des docum.	Dist. réell.	DÉSIGN. des docum.	IDENTIFICATION.	CONCORDANCE des documents.
1. *Condate.*				Rennes.	
2. Fanum Martis.	XXV	25	T. P.	Mont Dol. ?	
3. *Reginea.*	XIIII	14	T. P.	Passage de la Rance. ?	

II. De Rennes a Coutances par Dol.

1. *Condate.*				Rennes.	
2. Fines.	XVIII	12	It. 387	Feins. ?	
3. Fanum Martis.	VII *	13	It. 387	Mont Dol. ?	
4. *Cosediæ.*	XXXII	32	It. 387	Coutances.	

(*A''*) I. 2. Identifications différentes : près *Corseul* (Côtes-du-Nord), d'Anville; *Lehon*, près Dinan, Lapie.

3. Identifications différentes : *Erquy* (Côtes-du-Nord), d'Anville. — Pour trouver les XIIII du mont Dol au passage de la Rance, près Saint-Servan, il faut faire un long détour en suivant les côtes. Il est vrai qu'une ancienne voie suit cette direction et que l'on retrouve de l'autre côté de la Rance une voie romaine qui paraît être la continuation de la voie dont nous parlons. Ce tracé n'en est pas moins encore très-incertain. La Commission préfère toutefois de beaucoup cette hypothèse à celle qui place Reginea à Erquy.

II. 2. Identifications différentes : *Huisnes* (Manche), d'Anville; *Antrain* (Ille-et-Vilaine), Walckenaer; *Trans*, Lapie; *Laval*, Reichard. — Les chiffres sont évidemment altérés. La Commission s'est déterminée par l'analogie de noms entre Feins et Fines. Feins est, d'ailleurs, sur une voie romaine.

3. Identifications différentes : *Mortain* (Manche), Sanson; *Montmartin*, d'Anville; *Tanie*, Walckenaer. — La Commission, contrairement à la majeure partie des anciens géographes, considère le Fanum Martis de la Table et celui de l'Itinéraire d'Antonin comme une seule et même localité. — Variantes XVII, mss. J. L. N., XXVII reliqui, sauf le ms. D qui donne le chiffre VII adopté par la Commission. VII est peut-être une altération de XII, chiffre qui se rapproche de [13], distance réelle ; mais tout cela est bien incertain. De plus Fines à Feins ne semble pas tomber à la limite de la civitas. Il y a là plusieurs obscurités.

RÉFLEXIONS

Nous n'attendrons pas que nous ayons épuisé le quatrième réseau pour faire quelques réflexions que rendent nécessaires d'ailleurs le laconisme forcé de nos tableaux et la brièveté de nos notes. Il est des observations qu'il est bon de noter immédiatement. Elles nous rendront plus facile le reste de notre tâche.

Remarquons d'abord que dans ce premier réseau aucune des grandes directions de la voie et de ses embranchements n'est douteuse. Des jalons certains ont pu être partout posés à des distances assez rapprochées pour ne laisser aucun doute sur le tracé réel de la route antique. Les seuls tronçons sur lesquels puisse porter la discussion à cet égard sont les deux tronçons relatifs à la Bretagne et concernant, l'un la voie de Condate (Rennes), localité bien connue à Reginea par Fanum Martis; l'autre la voie de Darioritum (Vannes), localité non moins bien connue que Condate, à Gesocribate par Sulim et Vorgium. Nous sommes obligé d'avouer qu'à nos yeux ces deux problèmes ne sont point encore résolus. Mais ce sont là les seules difficultés sérieuses que soulève le premier réseau. Ce réseau ne présente autrement que des incertitudes de détail d'une médiocre importance, que nous ne manquerons pas, toutefois, de signaler, dans l'espoir que nos correspondants pourront en faire disparaître quelques-unes. Les chiffres suivants montrent d'ailleurs à quel nombre restreint se réduisent ces desiderata.

Ce premier réseau renferme quatre-vingt-quinze stations (1), qui se réduisent à quatre-vingt-treize, si l'on ne voit, comme nous croyons que cela doit être, qu'une seule et même station dans le Fanum Martis de la table et dans celui de l'itinéraire, une seule et même station également dans le Petromantalum de l'itinéraire et le Petrumviaco de la table.

Sur ces quatre-vingt-treize localités, soixante-cinq sont considérées comme certaines par la Commission, d'accord, en cela, nous le croyons, à peu près avec tout le monde. Vingt-huit seulement sont discutables, mais à divers degrés. Les unes, fixées approximativement, n'ont besoin que d'être déterminées d'une manière plus rigoureuse

(1) Nous ne comptons que pour *un* les stations qui appartiennent à plusieurs voies différentes.

sur le terrain par des fouilles. Telles sont les stations de Seeviæ, Clanum, ad Lullia, Lintomagus, Gravinum, Diodurum, Litanobriga, au nombre de sept et dont le déplacement, dans les limites où il est possible, ne peut aucunement faire varier la voie. Sur les vingt et une stations qui restent, l'une, Eburobriga, est incontestablement Saint-Florentin ou Avrolles, points très-voisins l'un de l'autre. Sept autres, Bibe, Bandritum, Petromantalum, Combaristum, Fines, Uggate, Robrica, sont placées, avec une très-grande vraisemblance, à Pont-sur-Seine, Bassou, Saint-Gervais, Châtelais, Vaas, Caudebec-les-Elbeuf et Saumur. En sorte qu'il ne reste, en définitive, que treize identifications vraiment douteuses : Coriallum, station pour laquelle la Commission ne propose pas d'identification; Riobe, qui est dans le même cas (1), Aræegenue, *Vieux;* Crociatonum, *Saint-Côme;* Aquæ Segeste, *Lafosse près Sceaux;* Fines, *Chambon;* Fines, *Feins;* Legedia, *Avranches;* Sulim, *Hennebon;* Vorgium, *Quimper;* Gesocribate, *Brest;* Fanum Martis, *Mont-Dol;* Reginea, *passage de la Rance.* Ce qui ne veut pas dire que ces attributions soient nécessairement fausses, mais seulement qu'elles ont grand besoin d'être confirmées par des recherches ultérieures. Assurément ce n'est pas là un résultat décourageant.

Passons aux distances. Les distances données par les documents s'élèvent à cent une, dont soixante entre points certains, quarante et une entre points douteux.

Sur les soixante distances entre points certains, sept sont données par deux documents d'une manière identique et présentent par conséquent une grande probabilité d'exactitude. Ces sept distances, mesurées sur le terrain, sont, en effet, scrupuleusement exactes.

Parmi les cinquante-trois autres, treize seulement ne répondent pas exactement aux chiffres des documents. Nous avons cherché à nous rendre compte de cette divergence. Quel avantage, en effet, si nous pouvions découvrir quelques-unes des causes qui ont produit les erreurs de la table ou celles de l'itinéraire?

Dressons d'abord le tableau comparatif des chiffres erronés et des distances réelles; puis reportons-nous aux notes placées au bas des pages et qui résument les conjectures de la Commission. La lumière se fera peut-être pour nous à la suite de ce double rapprochement.

(1) On n'a pour déterminer Riobe que le nom, sans distances, et la position relative sur la Table de Peutinger; ce sont là des données tout à fait insuffisantes. On a proposé comme identifications *Orby* et *Provins*.

TABLEAU DES DISTANCES INEXACTES.

(Entre points connus.)

STATIONS.	CHIFFRES des docum.	Dist. réell.	DÉSIGN. des docum.	IDENTIFICATION.	CONCORDANCE des documents.
Artiaca.				Arcis-sur-Aube.	
1. Durocatalaunum.	XXII	23	It.	Châlons-sur-Marne.	
Camaracum.				Cambrai.	
2. Nemetacum.	XIII	16	It.	Arras	
3. Tarvenna.	XXII	25	It.	Térouanne.	
Cæsaromagus.				Beauvais.	
4. Curmiliaca.	XIII	11	It.	Cormeilles.	
5. Semarobriva.	XI	13	It.	Amiens.	
Agedincum.				Sens.	
6. Condate.	XIII	16	It.	Montereau.	
7. Mecledum.	XVI	13	It.	Melun.	
8. Lutetia.	XVIII	19	It.	Paris.	
Sipia.				Visseiche.	
9. Condate.	XVI	15	T. P.	Rennes.	
Tarvenna.				Térouanne.	
10. Castellum.	VIIII	11	It.	Cassel.	
Lutetia.				Paris.	
11. Salioclita.	XXIIII	26	It.	Saclas.	
Suessonas.				Soissons.	
12. Augustomagus.	XXII	26	It.	Senlis.	
Alauna.				Valognes.	
13. Cosediæ.	XX	24	It. (1)	Coutances.	

Constatons avant tout qu'il n'y a dans ces erreurs diverses rien, absolument rien qui puisse légitimer le soupçon d'une mesure itinéraire autre que les mesures signalées par les anciens. Les écarts entre les chiffres des documents et les chiffres réels ne suivent, en effet, aucune proportion régulière. Cherchons donc des causes d'erreurs plus naturelles.

Tous ceux qui ont étudié des manuscrits anciens contenant des colonnes de chiffres savent que rien n'est plus fréquent que le chan-

(1) Remarquons que toutes les distances erronées, sauf une, appartiennent à l'itinéraire qui, *a priori*, doit être, en effet, plus altéré que la Table de Peutinger.

gement du V en X et réciproquement. Que V s'altère également souvent en II et II en V par un léger rapprochement ou écartement des jambages du chiffre. L'omission ou l'addition d'un X est aussi chose fréquente dans la transcription des chiffres qui commencent par ce signe. Voyons si quelques-unes de ces altérations ne rendraient pas compte d'une partie des erreurs que nous signalons. Quatre chiffres se trouvent ainsi rectifiés. N°s 2 et 6, XIII pour XVI; n° 7, XVI pour XIII, n° 3, XXII pour XXV.

Restent neuf distances sur lesquelles deux (n°s 4 et 5) paraissent dues à une intervertion dans les chiffres : XI, XIII pour XIII et XI, le total des deux distances répondant à la distance réelle.

Nous n'avons donc en réalité que sept distances dont le mode d'altération nous échappe. La Commission fait remarquer que sur ces sept distances deux (n° 8 et n° 11) partent de Paris ou y aboutissent. Or, toutes les distances en relation directe avec Paris, sauf une peut-être, sont inexactes, comme on peut le voir dans nos tableaux. Connait-on mal le tracé des voies aux approches de la capitale des Parisii ? Place-t-on mal la borne initiale ? Le fait est qu'il y a là un problème non résolu, et que nous n'arrivons, en partant des points les mieux connus, qu'à un mille, un mille et demi et même deux milles du centre de la cité. Cette erreur, se répétant sur plusieurs voies, mérite qu'on en cherche l'explication. Les autres chiffres que la Commission ne s'explique pas sont : le chiffre VIIII, marqué entre Térouanne et Cassel : il y a en réalité entre les deux stations XI lieues gauloises (1). Il semble également difficile de justifier le chiffre XX entre Coutances et Valognes, villes que ne se séparent pas moins de vingt-quatre lieues. Entre Visseiche et Rennes la table marque XVI lieues, il n'y en a que XV. C'est une nouvelle erreur à ajouter aux quatre autres; seulement ici il y a erreur en plus; elle était en moins dans les quatre cas précédents. D'Artiaca à Catalaunum les documents donnent XXII. La distance réelle est vingt-trois.

Arrivons enfin à l'erreur la plus considérable, à celle qui concerne le chiffre marquant la distance de *Soissons* à *Senlis*, erreur assez grave en apparence pour avoir entraîné quelques esprits à déplacer *Augustomagus*, que mille raisons cependant devaient faire maintenir à Senlis. La Commission croit pouvoir expliquer cette singularité. Nous avons dit dans les notes qui accompagnent nos ta-

(1) Nous verrons dans le quatrième réseau que d'autres voies aboutissant à Cassel sont dans le même cas. Peut-être les voies s'arrêtaient-elles au pied de la montagne : Il y a là une singularité analogue à celle que l'on remarque aux approches de Paris.

bleaux, que le chiffre XXII était exact si l'on ne mesurait la voie qu'entre les points où elle avait, si je puis m'exprimer ainsi, une existence propre et réellement indépendante, c'est-à-dire si l'on faisait abstraction du tronçon qu'elle empruntait à la voie de Soissons à Amiens, de laquelle elle ne se détache qu'à La Maladrerie à un peu plus de quatre lieues gauloises de la capitale des Suessiones. De ce point à Senlis, en suivant une chaussée romaine parfaitement reconnaissable, on compte, en effet, exactement vingt-deux lieues gauloises. N'est-il pas naturel de penser que dans des cas semblables la borne initiale pouvait avoir été placée à l'embranchement des deux voies, tout en portant le nom de la ville voisine? (1)

La Commission a recueilli avec soin tous les cas d'embranchements que présentent les voies romaines de la Gaule. Elle a constaté que presque toujours, comme elle l'avait soupçonné, en s'occupant de la voie de Soissons à Senlis, quand deux voies se rencontraient avant une station, la dernière distance n'était, sur l'une de ces voies, comptée que jusqu'à l'embranchement, le tronçon commun n'étant considéré que comme appartenant à une seule des deux directions. C'est là un fait d'expérience qui deviendra de plus en plus sensible, à mesure que nous avancerons, mais qui trouve déjà son application dans les limites seules du premier réseau. Ainsi la distance d'Artiaca à Durocatalaunum est axacte si l'on suppose la dernière borne située au point de rencontre de la voie venant de Troyes par Arcis avec la voie venant de Langres par Bar et Corbeil. Sur d'autres tronçons du premier réseau, et entre points à peu près certains, quoique moins indiscutables que ceux dont nous venons de parler, se rencontrent de nouveaux exemples de cette loi des embranchements.

1° Sur la voie de Soissons à Amiens, où la station Isara est seule bien connue et est à la distance marquée sur la Table (XVI lieues de Soissons), et où les XXVII lieues séparant Isara (Pontoise) d'Amiens (VIIII + VIII + X) ne conduisent qu'à deux lieues d'Amiens, le point où serait placée la borne XXVII est justement le point où la voie de Soissons rencontre la voie de Vermand à Amiens, voie non marquée sur les itinéraires, mais parfaitement reconnaissable sur le terrain, et selon toute probabilité antérieure à la précédente. La Commission est persuadée que là, en effet, était située la dernière borne du côté d'Amiens.

2° Nous avons signalé un excédant considérable (quatre lieues gauloises) de la distance réelle sur la distance marquée, de Cou-

(1) Les ponts et chaussées en agissent encore ainsi aujourd'hui dans le bornage des routes secondaires.

tances à Valognes. Or, au sud de Valognes M. de Rostaing signale une voie ayant tous les caractères d'une voie romaine et sur laquelle se jette justement, à quatre lieues sud de Valognes, la route de Coutances qui nous occupe. La dernière borne de Coutances à Valognes a pu être placée à ce point de rencontre des deux voies. Si la voie reconnue sur le terrain était la voie d'Alauna à Coriallo, comme le pense M. de Rostaing, il n'y aurait pour ainsi dire plus de doutes à avoir à cet égard.

La loi des changements de X en V, V en X, II en V, V en II étant acceptée, ainsi que la loi des embranchements, il ne reste plus, en tout, que quatre distances sur soixante qui soient complétement inexpliquées. Ce sont les distances de Melun à Paris, de Saclas à Paris, de Térouanne à Cassel, de Visseiche à Rennes.

Des remaniements de la voie ou des embranchements inconnus jusqu'ici ne les expliqueraient-elles pas? Nous avons dit, d'ailleurs, que Paris et Cassel paraissaient être dans des conditions particulières.

Nous ne parlons pas des quarante et une distances entre points douteux. Ce n'est pas qu'entre ces stations les chiffres soient en général inexacts, au contraire. Mais ces stations étant presque toutes déterminées par les distances, il n'y a aucune conséquence à tirer de cette exactitude cherchée, et quand les distances ne sont pas exactes, sait-on si cela ne tient pas à ce que l'on se trompe sur la direction réelle de la voie? Ces réflexions s'appliquent surtout aux voies de Vannes à Brest et à celles de Rennes à Cosediæ, et de Rennes à Reginea. Ces quarante et une distances présentent aussi plusieurs exemples d'embranchements.

En résumé, l'étude du premier réseau est loin, comme on le voit, de justifier l'opinion de ceux qui ne trouvent que confusion dans les itinéraires. Elle porte au contraire à affirmer que les documents anciens sont beaucoup moins imparfaits qu'on ne le suppose, et qu'il ne faut pas se lasser de chercher à se mettre d'accord avec eux, soit en les acceptant tels qu'ils sont, soit, au moins, en les expliquant.

Nous signalons à nos correspondants, comme sujets spéciaux d'études, l'emplacement de *Coriallo* et celui d'Aræгenue, et l'examen des voies de Condate à Alauna, de Condate à Reginea et de Darioritum à Gesocribate. Il y a certainement beaucoup à faire de ce côté. Nous appelons aussi très-particulièrement leur attention sur la loi des embranchements.

Nous demandons à rappeler, en finissant que, comme nous l'avons avancé, toutes les distances entre points connus sont dans ce premier réseau marquées en lieues gauloises.

DEUXIÈME RÉSEAU

Le deuxième réseau, quoique moins étendu que le premier, est beaucoup moins bien connu. Sur quatre-vingt-quinze stations composant le premier réseau, nous n'en trouvions que trente discutables, sur lesquelles cinq ou six seulement très-douteuses. La proportion des déterminations incertaines est plus grande dans le second réseau. Le chiffre des stations marquées d'un point d'interrogation ne monte pas, en effet, à moins de trente et une et nous ne comptons cependant dans ce réseau que soixante-quatorze stations. De plus, sur ces trente et une stations, les stations très-douteuses dominent. Cela tient surtout à ce que les localités connues en dehors des itinéraires étant fort rares sur le parcours des voies du centre, les points de repère manquent, et que d'un autre côté peu de tronçons de voies ont été reconnus jusqu'ici. La Commission croit toutefois que le tracé qu'elle donne peut servir de base à des recherches locales très-fructueuses. C'est dans cette confiance qu'elle l'offre aujourd'hui à ses correspondants. Le seul moyen d'arriver à la connaissance complète des voies du second réseau est, en effet, d'en poursuivre la recherche, non le compas à la main sur des cartes, mais à l'aide de la pioche et de la bêche sur le terrain. C'est seulement quand on connaîtra bien le tracé des voies diverses qui sillonnaient la Gaule centrale de l'est à l'ouest que l'on pourra songer à fixer d'une manière à peu près certaine la position des diverses stations. Jusque-là la considération des distances et des ressemblances des noms est tout à fait insuffisante. La carte de Peutinger, le seul document qui nous donne ces voies avec quelqu'ensemble, étant particulièrement altéré dans toute cette contrée, et plusieurs chiffres et peut-être plusieurs stations y ayant été omises, il faut savoir attendre de nouveaux renseignements que les fouilles seules peuvent donner pour se prononcer avec quelque chance de ne pas se tromper. C'est donc sous toute réserve que la Commission livre au public le tableau suivant, dont le caractère et la valeur seront plus amplement expliqués dans les procès-verbaux de ses séances.

Les distances dans le second comme dans le premier réseau sont toutes marquées en lieues gauloises.

DEUXIÈME RÉSEAU

(*Réseau central.*)

(Toutes les distances sont en lieues gauloises.)

B

DE LYON A BORDEAUX par Saintes.

STATIONS.	CHIFFRES des docum.	Dist. réell.	DÉSIGN. des docum.	IDENTIFICATION.	CONCORDANCE des documents.
1. *Lugdunum.*				Lyon.	
2. Station anonyme.	XVI	16	T. P.	Duerne. ?	
3. Mediolanum, { Forum Segusiavorum.	XIIII	14	T. P.	Feurs.	
4. Rodumna.	XXII	22	T. P.	Roanne.	
5. Ariolica.	XII	12	T. P.	Avrilly-sur-Loire.	
6. Vorogium.	XVIIII	20	T. P.	Varennes. ?	
7. Aquæ Calidæ.	VIII	9	T. P.	Vichy.	
8. Augustonemetum.	Deest.		T. P.	Clermont.	
9. Ub. .num.	VIIII	11	T. P.	Bromont-Lamothe. ?	
10. Fines.	X	11	T. P.	Merlange, p. St-Avit.?	
11. Acitodunum.	XX	20	T. P.	Ahun.	
12. Prætorium.	XVIII	18	T. P.	Sauviat. ?	
13. Augustoritum.	XIIII	14	T. P.	Limoges.	
14. Cassinomagus.	XVII	18	T. P.	Chassenon.	
15. Sermanicomagus.	XII	12	T. P.	Chasseneuil. ?	

(*B*) 2. La Commission préfère, de beaucoup, à toutes les autres hypothèses celle qui, ne faisant de Mediolanum et de Forum Segusiavorum qu'une seule et même station, *Mediolanum Forum Segusiavorum*, conduit à supposer que le chiffre XVI se rapporte à une station dont le nom a été omis. Les distances se trouvent ainsi parfaitement justes. Seulement la présence des tourelles à cette station dont rien n'indique autrement l'importance est singulière.

3. Identifications différentes : Il n'y a pas de contestation à l'égard de Forum Segusiavorum. Pour Mediolanum, considérée comme localité distincte, ont été proposées les localités suivantes : *Mey*, d'ANVILLE ; *Meylieu-Montrond*, WALCKENAER ; *Moingt*, GREPPO.

6. Le chiffre XVIIII est évidemment faux ; car en ligne droite d'Avrilly à *Vouroux*, faubourg de Varennes, que l'on a toute raison de considérer comme Vorogium, il y a XX lieues gauloises. XVIIII est peut-être pour XXIIII ? La Commission, ne connaissant pas de vestiges de voie antique dans la direction d'Avrilly à Varennes, n'a pu résoudre la question.

9. Identifications différentes : *Olby*, d'ANVILLE ; *Pont-Armurier*, PASUMOT ; *Pont-Giband*, WALCKENAER. — Le chiffre VIIII est exact si l'on tient compte d'un embranchement que la Commission croit reconnaître à Orcines, près Clermont. Voir ce que nous avons dit des embranchements dans nos observations sur le premier réseau.

10. Identifications différentes : *Voingt* (Puy-de-Dôme), PASUMOT.

12. Identifications différentes : *Arènes*, d'ANVILLE ; *Mont-de-Jouer*, près Saint-Goussaud (Creuse), LAPIE.

15. Identifications différentes : *Chermé* (Charente), d'ANVILLE ; *Saint-Laurent-de-Cénis*, WALCKENAER.

STATIONS.	CHIFFRES des docum.	Dist. réell.	DÉSIGN. des docum.	IDENTIFICATION.	CONCORDANCE des documents.
16. Aunedonnacum.	Deest.		T. P.	Aunay.	
17. Mediolanum Santonum	XVI	16	T. P.	Saintes.	
18. Novioregum.	XV	15	It. 459	Royan. ?	
19. Tamnum.	XII	12	It. 459	Mortagne. ?	
20. Blavia.	XVI	21	It. 458	Blaye.	
21. *Burdigala.*	XVIII	19	It. 458	Bordeaux.	

B'

De Lyon a Bordeaux par Rodez.

1. *Lugdunum.*				Lyon.	
2. Station anonyme.	XVI	16	T. P.	Duerne. ?	
3. Aquæ Segete.	VIIII	9	T. P.	Saint-Galmier.	
4. Icidmagus.	XVII	17	T. P.	Usson.	
5. Revessio.	XIIII	14	T. P.	Saint-Paulien.	
6. Condate.	XII	12	T. P.	Monistrol l'Allier. ?	
7. Anderitum.	XXII	22	T. P.	Javols.	
8. Ad Silanum.	XVIII	18	T. P.	Estables. ?	
9. Segodunum.	XXIIII	24	T. P.	Rodez.	
10. Carantomagus.	XV	15	T. P.	Lecranton. ?	
11. Varadeto.	XI	20	T. P.	Varaire. ?	
12. Dibona.	XV	12	T. P.	Cahors.	
13. Diolindum.	XVIIII	19	T. P.	Duravel. ?	

18. Identifications différentes : *Saujon*, Lapie.

19. Identifications différentes : *Talmont-sur-Gironde*, d'Anville. — La Table de Peutinger donne la voie un peu différemment. *Novioregum* disparait et à la place de *Tamnum* se trouve une station dont le nom, difficile à lire, paraît être *Limnum*, altération vraisemblable de Tamnum avec les chiffres suivants : Mediolanum-Limnum (Tamnum?) XIII, Blavia XXII, Burdigala IX. Il y a là évidemment des erreurs graves qui tiennent à une mauvaise transcription du monument primitif.

20. T. P., a Limno (Tamno ?) XXII. XVI de l'itinéraire doit être une altération de XXI.

21. T. P., IX. Vraisemblablement par omission d'un X.

(*B'*) 2. Voir plus haut p. 73, B, 2. La Table indique clairement que l'embranchement qui se dirige vers Aquæ Segete part de la première station après Lugdunum, station dont nous avons supposé le nom omis.

6. Identifications différentes : *Saint-Arcons*, Walckenaer.

7. Identifications différentes : *Anterrieux*, Walckenaer ; Lapie ; Greppo. — La Commission est revenue à l'opinion de d'Anville.

8. Identifications différentes : *Anglars*, Walckenaer ; *Castelnau*, Lapie.

10 Identifications différentes : *Cabanes* (Aveyron), Walckenaer ; *Villefranche d'Avignon*, Lapie.

11. Cette localité, dans l'impossibilité où l'on a été de faire concorder les distances, a été choisie à cause de la ressemblance du nom Varaire avec celui de la station antique. Elle est d'ailleurs sur le tracé probable de la voie.

12. XV altération probable de XII.

13. Identifications différentes : *La Linde*, d'Anville ; Walckenaer. — La ressemblance de nom les a trompés. Comment supposer que pour aller de Cahors à Agen on remontât jusqu'à La Linde, lorsque surtout les chiffres

STATIONS.	CHIFFRES des docum.	Dist. réell.	DÉSIGN. des docum.	IDENTIFICATION.	CONCORDANCE des documents.
14. Excisum.	XXI	16	T. P.	Eysses. ?	
15. Aginnum.	XIII	13	T. P.	Agen.	
16. Fines.	XV	15	T. P.	Aiguillon. ?	It. 461, XV.
17. Ussubium.	XX	20	T. P.	Sainte-Bazeille. ?	
18. Scrione.	XX	20	T. P.	Cerons.	It. 461, XX.
19. Stomatæ.	VIIII	9	It. 549	vis-à-vis Cambes. ?	
20. *Burdigala.*	VII	7	It. 549	Bordeaux.	

VOIES SECONDAIRES COMPLÉTANT LE RÉSEAU.

a. DE LIMOGES A BORDEAUX par Périgueux.

1. *Augustoritum.*				Limoges.	
2. Fines.	XXVIII	28	It. 462	Thiviers. ?	
3. Vesunna.	XIIII	14	T. P.	Périgueux,	
4. Cunnaco.	X	15	T. P.	Saint-Louis. ?	
5. Corterate.	XVIIII	19	T. P.	Coutras.	
6. Varatedo.	XVIII	18	T. P.	Fargues. ?	
7. *Burdigala.*	Deest.		T. P.	Bordeaux.	

b. DE SAINTES A PÉRIGUEUX.

1. *Mediolanum.*				Saintes.	
2. Condate.	Deest.		T. P.	Cognac. ?	
3. Sarrum.	X	21	T. P.	Cherment. ?	
4. *Vesunna.*	XX	25	T. P.	Périgueux.	

c. D'AGEN A PÉRIGUEUX.

1. *Aginnum.*				Agen.	
2. Excisum.	XIII	13	T. P.	Eysses. ?	
3. Trasjectus.	XXI	24	It. 461	Port de Couze. ?	
4. *Vesunna.*	XVIII	23	It. 461	Périgueux.	

donnés par les documents ne sont nullement favorables à une pareille hypothèse?

14. Identifications différentes : *Villeneuve-d'Agen*, d'ANVILLE; *Lamotte-Foy*, WALCKENAER. XXI altération probable de XVI.

16. Identifications différentes : *Tonneins*, d'ANVILLE; *Lamarque*, WALCKENAER.

17. Identifications différentes : *Urs, près La Réole*, d'ANVILLE; *Useste*, WALCKENAER.

19. Identifications différentes : *Saint-Médard d'Ayrans*, WALCKENAER; *Castres*, LAPIE.

(*a*) 2. Identifications différentes : *Firbeix*, LAPIE.

3. It. 462, XXI.

4. Identifications différentes : *Saint-Vincent de Connzac* (Dordogne), d'ANVILLE; *Neuvic*, LAPIE.

6. Identifications différentes : *Vayres*, d'ANVILLE.

(*b*) 3. Identifications différentes : *Houme*, WALCKENAER.

4. Avec des chiffres si inexacts comment déterminer la voie? La Commission a suivi des tronçons de voie romaine.

(*c*) 2. Identifications différentes : *Villeneuve-d'Agen* (Lot-et-Garonne), d'ANVILLE; *Lamotte-Foy*, WALCKENAER.

3. *Trajectus* a été considéré comme la même station que *Diolindum*. Rien ne nous semble justifier cette conjecture.

4. XVIII altération de XXIII.

VOIES UNISSANT LE PREMIER RÉSEAU AU SECOND.

I. D'AUTUN A AVRILLY-SUR-LOIRE.

STATIONS.	CHIFFRES des docum.	Dist. réell.	DÉSIGN. des docum.	IDENTIFICATION.	CONCORDANCE des documents.
1. *Augustodunum.*				Autun.	
2. Ticlonno.	XII	12	T. P.	Toulon.	
3. Pocrinio.	XII	12	T. P.	Digoin.	
4. *Ariolica.*	Deest.		T. P.	Avrilly.	

II. D'AVRILLY A ORLÉANS par Decise.

STATIONS.	CHIFFRES des docum.	Dist. réell.	DÉSIGN. des docum.	IDENTIFICATION.	CONCORDANCE des documents.
1. *Ariolica.*				Avrilly.	
2. Pocrinio.	Deest.		T. P.	Digoin. ?	
3. Sitillia.	XIIII	14	T. P.	Grand Fleury. ?	
4. Decetia.	XVI	16	T. P.	Decise.	
5. Nevirnum.	XVI	16	T. P.	Nevers.	It. 367, XVI.
6. Condate.	XXIIII	24	It. 367	Cosne.	
7. Breviodurum.	XVI	14	It. 367	Briare.	
8. Belca.	XVI *	16	It. 367	Saint-Père. ?	
9. *Genabum.*	XXII	22	T. P.	Orléans.	It. 367, XXII.

I. 2. Ticlonno : la véritable leçon doit être Telonno. Il faudrait revoir, avec soin, le manuscrit original.

3. Identifications différentes : *Perrigny*, d'ANVILLE. — La Commission regarde Digoin comme infiniment plus probable.

4. La Commission est convaincue que le Diverticulum, qui sur la Table réunit *Ariolica*, c'est-à-dire un point de la grande voie qui longe la Loire à la voie d'Autun à Decise par *Pocrinio*, indique le tronçon qui unissait *Ariolica* à *Pocrinio*, c'est-à-dire Avrilly à Digoin, tronçon qui remplit la seule lacune existant, en apparence, le long de la Loire de Feurs à Angers. Nous verrons que cette voie se prolongeait même jusqu'à Nantes.

II. 2. Voir la note précédente pour la direction de la voie.

3. La Commission a interprété la Table, pour cette portion de la voie, tout autrement qu'on ne l'avait fait jusqu'ici. Laissant de côté l'édifice carré au-dessus duquel est écrit *Aquis Bormonis*, la Commission considère Sitillia comme étant la station qui relie, sur la Loire, *Pocrinio* à *Decetia*. La distance XXX (XIIII + XVI) est justement la distance qui sépare Digoin de Decise. Sitillia tombe ainsi au *grand Fleury*. Les *Aquæ Bormonis* sont aux yeux de la Commission les eaux de Bourbon-Lancy, voisines du *grand Fleury*. Le chiffre XXX placé à côté d'*Aquis Bormonis* indique la somme des deux distances partielles. La Commission propose cette solution avec une très-grande confiance. On avait placé jusqu'ici *Sitillia* à *Thiel* (Allier) et *Aquæ Bormonis* à *Bourbon-l'Archambault*, mais sans pouvoir faire accorder les distances avec ces diverses localités et en faisant faire à la voie d'*Autun* à *Decise* le plus singulier détour.

6. La Table entre *Nevirnum* et *Breviodurum* remplace *Condate* par *Massava*, sic : *Nevirnum-Massava* XVI, *Breviodurum* XVI. *Massava* est, de l'avis de tous les géographes, *Mesves* et *Breviodurum Briare*. Il y a donc évidemment dans les chiffres une faute de copiste, car XXXII (XVI + XVI) ne peut remplir la distance de *Nevers* à *Briare*. Le second XVI est peut-être pour XXI, ce qui donne XXXVII, la distance réelle étant XXXVIII ; on doit être, par cette correction, très-près du chiffre primitif.

8. Wesseling donne XV. La Commission, d'après le ms. Q., rétablit le chiffre réel. De Briare à Orléans on ne peut, en effet, trouver moins de XXXVIII.

III. D'Autun a Tours par Bourges.

STATIONS.	CHIFFRES des docum.	Dist. réell.	DÉSIGN. des docum.	IDENTIFICATION.	CONCORDANCE des documents.
1. *Augustodunum.*				Autun.	
2. Aquæ Alisinciæ.	XXII	22	T. P.	Saint-Honoré. ?	
3. Decetia.	XIIII	14	T. P.	Decise.	
4. Tincontium.	XXII	20	It. 460	Sancoins.	
5. Avaricum.	XX	20	It. 460	Bourges.	T. P., XX.
6. Gabris.	XXIIII	27	T. P.	Chabris.	
7. Tasciaca.	XXIIII	14	T. P.	Thésée.	
8. *Cæsarodunum.*	Deest.	22	T. P.	Tours.	

IV. De Bourges a Clermont par Neris.

1. *Avaricum.*				Bourges.	
2. Station anonyme.	XIIII	14	M. A.	Alichamp.	
3. Neriomagus.	XXV	25	M. A.	Montluchon. ?	

III. 2. La Commission lit sur la Table Aquis Alisentii et non Aquis Nisentii, ainsi qu'on lit ordinairement. Or, en cherchant dans la direction d'*Autun* à *Decise* à XXII lieues gauloises d'Autun, comme l'indique la Table, un établissement thermal, situé sur une voie romaine, on tombe justement à *Saint-Honoré*, où des ruines importantes et une série très-nombreuse de médailles romaines, découvertes dans une source, révèlent un établissement antique très-fréquenté à diverses époques de l'empire.— La Commission n'a pas hésité à placer *Aquis Alisenciis* à Saint-Honoré. Elle n'a pu déterminer la position de Boxum à VIII lieues d'Autun, et, ce semble, dans la même direction, mais sans relation de distance connue avec d'autres localités, un seul chiffre ne suffisant pas, quand surtout la vraie direction de la voie est douteuse, pour déterminer une station avec quelque vraisemblance. — L'itinéraire 366 remplace les Aquæ Alisentiæ par Alisincum, qui se retrouve aisément dans *Anisy* près *Saint-Honoré*. La présence d'une localité voisine des eaux et leur donnant son nom n'est pas d'ailleurs un fait isolé. Plusieurs exemples de ce genre ont été signalés déjà par divers archéologues.

3. Le chiffre XXIIII de l'itinéraire, entre *Alisincum* et *Decetia*, est évidemment faux. XXIIII est pour XIIII. L'addition ou l'omission d'un X dans les chiffres des manuscrits est, comme on sait, chose très-fréquente. Cf. plus haut, t. VI, p. 412, XXII pour XII et t. VII, p. 74, B, 21, IX pour XIX.

4. T. P., XXXIII, chiffre évidemment erroné.

6. XXIIII pour XXVII, comme plus haut, XIII pour XVI. Cf. p. 68.

7. Nouvel exemple d'un X ajouté au chiffre primitif.

IV. 3. Sans le milliaire d'Alichamp nous ne connaîtrions que très-incomplétement la voie directe de Bourges à Clermont. Ce milliaire qui, malheureusement, ne nous donne pas le nom antique d'Alichamp, signale en effet, à XXV lieues de cette dernière localité, une station du nom de *Neri*, abréviation évidente de *Neriomagus* qui, Alichamp étant connu, complète la voie. La Commission voit dans *Neriomagus* une localité distincte des *Aquæ Neriomagenses* de la Table. Montluçon, à XXV lieues d'Alichamp et sur une voie romaine conduisant à Neris, lui a paru représenter *Neriomagus*. Cf. plus haut, III, 2, *Alisincum* distinct des *Aquæ Alisinciæ*.

STATIONS.	CHIFFRES des docum.	Dist. réell.	DÉSIGN. des docum.	IDENTIFICATION.	CONCORDANCE des documents.
4. Aquæ Neri.	Deest.		T. P.	Neris.	
5. Cantilia.	XXIIII	24	T. P.	Chantelle.	
6. *Augustonemetum.*	Deest.		T. P.	Clermont.	
V. De Bourges a Poitiers par Argenton.					
1. *Avaricum.*				Bourges.	
2. Alerta.	XXVIII	28	T. P.	St-Vincent d'Ardentes.	
3. Argantomagus.	XIIII	14	T. P.	Argenton.	
4. Fines.	XXI	21	It. 460	Ingrandes.	
5. *Limonum.*	XXI	23	It. 459	Poitiers.	
VI. D'Argenton a Néris.					
1. *Argantomagus.*				Argenton.	
2. Mediolanum.	XXVII	36	T. P.	Cullan. ?	
3. *Aquæ Neri.*	XV	17	T. P.	Neris.	
VII. D'Argenton a Limoges.					
1. Argantomagus.				Argenton.	
2. Augustoritum.	XXI	41	It. 462	Limoges.	
VIII. De Tours a Saintes, par Poitiers.					
1. *Cæsarodunum.*				Tours.	
2. Limonum.	XLII	44	T. P.	Poitiers.	

4. *Aquæ Neri* pour Aquæ Neriomagenses. Cf. l'inscription citée par M. Léon Renier, *Annuaire de la Société des antiq. de France*, 1850, p. 40. VICANI NEVIOMAGENSES.

V. 2. *Alerta* n'est pas donné par l'itinéraire qui, pour la même voie, porte : It. 460, Avaricum-Ernodorum XIII, Argantomagus XXVII, avec deux lieues de moins dans le total. Ernodurum tombe par douze pour treize au passage de l'Arnon à Saint-Ambroise, identification très-satisfaisante.

VI. 2. La position de Mediolanum est très-difficile à déterminer. XXVII + XII (XXXVIIII), chiffres de la Table, sont très-loin de pouvoir remplir l'espace qui sépare Argenton de Néris. Il y a donc dans les chiffres une erreur évidente. Mais quelle est-elle? D'un autre côté, le milliaire d'Alichamp nous apprend que Mediolanum est à douze lieues d'Alichamp. *Cullan*, proposé par la Commission, satisfait à cette dernière condition, à laquelle peu de localités se prêtent sur une voie tracée directement d'*Argenton* à *Neris*, comme il est probable qu'était la voie dont il s'agit. XII de la Table peut d'ailleurs être une altération de XV, ce qui conduirait non, il est vrai, à *Aquis Neri*, mais à Neriomagus (Montluçon?). Tout cela, nous l'avouons, est encore bien incertain; mais avec des données si incomplètes peut-on arriver à un résultat plus satisfaisant? La localité moderne proposée jusqu'ici était *Château-Meillant*.

3. En supposant que XII est une altération de XV, on arrive, comme nous venons de le dire, à Montluçon (Neriomagus?)

VII. 2. XXI probablement pour XLI. Nous verrons tout à l'heure une autre altération analogue, XVIII pour XLIII.

STATIONS.	CHIFFRES des docum.	Dist. réell.	DÉSIGN des docum.	IDENTIFICATION.	CONCORDANCE des documents.
3. Rauranum.	XVI	16	T. P.	Rom.	It. 459, aRaurano Aunedonnacum XX=XII +VIII.
4. Brigiosum.	XII	15	T. P.	Briou.	
5. Aunedonnacum.	VIII	8	T. P.	Aunay.............	
6. *Mediolanum S.*	XVI	16	T. P.	Saintes.	It. 459, XVI.
VIIII. De Poitiers a Nantes.					
1. *Limonum.*				Poitiers.	
2. Segora.	XXXIII	33	T. P.	Bressuire. ?	
3. *Portus Namnetum.*	XVIII	43	T. P.	Nantes.	

VIII. 3. It. 459, XXI : évidemment altération de XVI, chiffre de la Table et distance réelle.

4. XII altération probable de XV, distance réelle.

5. L'itin. 459, qui ne fait point mention de Brigiosum, compte XX lieues de Rauranum à Aunedonnacum : quoique ce chiffre soit égal à la somme des deux chiffres de la Table VIII + XII, il est probable qu'il est erroné, puisque la distance réelle est XXIII.

IX. 2. Identifications différentes : *Segray*, Walckenaer ; *Montreuil-Bellay*, Lapie ; *La Ségourie*, près Fief-Sauvin, Boreau.

3. XVIII est probablement une altération de XLIII, comme plus haut (VII, 2) XXI est une altération de XLI.

Alex. Bertrand.

(La suite prochainement.)

BULLETIN MENSUEL

DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

MOIS DE JUIN.

L'Académie a déjà rendu plusieurs jugements relatifs aux prix annuels. Le prix Gobert a été décerné à M. Aurélien de Courson pour son cartulaire de Redon. Le second prix est conservé à M. d'Arbois de Jubainville pour son Histoire des comtes de Champagne. Quant au prix Bordin sur la question du *Speculum historiale* de Saint-Vincent de Beauvais, c'est un membre de la Société des antiquaires, déjà deux fois couronné par l'Académie, M. Edgar Boutaric, qui l'a obtenu. Son mémoire, dit le rapport, a besoin d'être retouché avant d'être publié ; mais il annonce une connaissance des plus approfondies du sujet et un excellent esprit. Nous ne sommes nullement étonné de trouver ces qualités dans M. Boutaric.

Le principal intérêt des dernières séances, en dehors du très-remarquable mémoire de M. le vicomte de Rougé sur la découverte de Djebel-Barkal, a été la discussion des titres des concurrents au prix décennal. Le numéro de juillet de la *Revue* paraîtra avant que le nom du vainqueur soit proclamé. On sait que ce sont MM. Mariette et J. Oppert qui se disputent cette haute récompense. Les titres des deux concurrents sont si différents qu'il est bien difficile de les comparer. Nous nous contenterons de dire que tous les deux nous paraissent dignes de la faveur qu'ils sollicitent. De quelque côté que se portent les suffrages de l'Académie, les amis de la science n'auront qu'à s'en réjouir. On disait, il y a huit jours, que le vent tournait du côté de M. Mariette. On dit que les chances sont aujourd'hui pour M. Oppert. Nous saurons cela vendredi prochain.

Le mémoire de M. de Rougé sur la stèle de Djebel-Barkal donne une nouvelle importance à cette découverte. Nous espérons pouvoir donner cette intéressante étude à nos lecteurs dans le prochain numéro.

A. B.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

ET CORRESPONDANCE

Prix Gobert. — L'Académie des inscriptions a décerné le premier prix Gobert à M. Aurélien de Courson, pour son Cartulaire de Redon. Le second prix a été conservé à M. d'Arbois de Jubainville, pour son histoire des Comtes de Champagne.

— M. Le Clerc, au nom de la Commission du prix Bordin, a fait à l'Académie des inscriptions un rapport concluant à donner le prix au mémoire nº 1. Ces conclusions ont été adoptées. L'auteur du mémoire est M. Edgar Boutaric, membre de la Société des antiquaires de France, déjà couronné l'année dernière.

— Dans la dernière séance de la Société des antiquaires de France, M. Adrien de Longpérier a présenté à la Société un vase en bronze, trouvé dans un champ, à Aubercia, canton de Combronde (Puy-de-Dôme). Ce vase, donné au musée par l'empereur, est des plus intéressants : il rappelle, en effet, pour le travail et la décoration (une très-jolie palmette existe à la naissance de l'anse), les vases étrusques de la belle époque. Un pareil fait, l'analogie de travail et d'ornementation entre les objets de bronze trouvés dans le pays et les objets étrusques de nos musées, avait été déjà signalé en Suisse à plusieurs reprises. Il devient donc de plus en plus probable que les fabriques étrusques faisaient le commerce avec la Gaule dès une très-haute antiquité. Dans la même séance, M. Mantelier, associé correspondant pour le Loiret, a annoncé que les objets trouvés à Neuvy en Sullias et acquis par le musée d'Orléans, étaient définitivement installés au musée où le public peut aller les admirer. Les restaurations ont été faites avec beaucoup de discrétion et sans que l'on ait altéré le caractère primitif d'aucun des objets.

— On continue à faire d'intéressantes découvertes à Alise-Sainte-Reine. Si nous sommes bien informés, plus de deux cents monnaies antiques sont actuellement entre les mains de Sa Majesté. Elles proviennent toutes de la partie des retranchements qui touchent Grésigny. Ces monnaies, la plupart gauloises, les autres romaines, sont toutes antérieures à l'an 57. C'est une des démonstrations les plus probantes de l'identité d'Alesia et d'Alise. Un grand nombre d'armes, parmi lesquelles les armes complètes d'un cavalier gaulois enterré avec son cheval, sont venues augmenter les richesses du musée d'Alise.

— Des fouilles très-intéressantes se font actuellement à Athènes. Voir à la correspondance la lettre de notre collaborateur M. Wescher, et l'article de ce numéro même sur le tombeau d'Agathon.

— Les derniers restes du mur de Philippe-Auguste, près la rue Soufflot, en face le Luxembourg, viennent d'être abattus dans l'intérêt des nouvelles constructions du boulevard Sébastopol. Il ne reste plus rien de l'enceinte du vieux Paris.

— AISNE. — On vient de découvrir au lieu dit le Bois des Sables, commune de Limé, près Braine, un cimetière gallo-romain, dont le sol n'avait jamais été exploré et qui atteste par son étendue l'existence non loin de ce lieu d'un *vicus* assez important. En effet, à cinq cents mètres de là, on retrouve les substructions de la ville d'Ancy, bien connue des archéologues du Soissonnais. Nous publierons prochainement dans la *Revue* un extrait du rapport présenté à M. le ministre de l'instruction publique, par notre collaborateur M. S. Prioux, correspondant du ministère pour le département de l'Aisne, sur cette découverte. Un grand nombre d'objets intéressants pour la science, qui y ont été recueillis par M. de Saint-Marceaux et son fils M. Edmond de Saint-Marceaux, se trouvent aujourd'hui dans la collection d'antiquités locales formée au château de Limé. — Nous ajouterons aussi que M. de Saint-Marceaux vient encore de retrouver dans les grévières de Quincy-sous-le-Mont un charmant petit couteau en silex jaune finement taillé et très-mince. Cet objet vient encore augmenter la collection recueillie en cet endroit dans le diluvium rouge dont il a été question dans le numéro d'avril 1861 de cette *Revue*.

LE TOMBEAU DE DEXILÉOS, UN DES CINQ CAVALIERS TOMBÉS DEVANT CORINTHE (1).

Athènes, 6 juin.

Les fouilles continuent dans le voisinage d'Haghia-Triadha. On a trouvé cette semaine, à gauche des monuments précédemment découverts, un superbe bas-relief représentant un guerrier à cheval qui terrasse un combattant à pied. Le cavalier lève son bras, comme pour frapper de sa lance son ennemi vaincu : celui-ci, renversé sur son bouclier, offre dans son visage une expression de douleur contenue et de résignation virile qui est admirable à voir. Le bas-relief est en deux morceaux : les figures sont presque intactes. Lignes, attitudes, draperies, tout ici est beau : c'est l'art grec dans sa splendeur. Le corps du guerrier tombé est merveilleux : la jambe sur laquelle il s'appuie semble sortir du marbre. Le cheval qui

(1) Nous recevons d'Athènes, au moment de mettre sous presse, un numéro de l'*Eunomia* du 4 juin (année grecque) où se trouve un assez long article de M. Rangavé sur la même découverte. Cet article donne quelques détails qui ne se trouvent pas dans la note de notre correspondant; mais le temps nous manque pour l'analyser.

le foule aux pieds est plein de vie et de feu : quant au vainqueur, rien ne saurait rendre l'énergie de son mouvement, qui dénote à la fois l'emportement de la colère et l'orgueil du triomphe. C'est une des plus belles découvertes artistiques qui aient été faites en Grèce. Ce monument, comme les précédents, est une propriété particulière : il appartient au possesseur du terrain, qui fait les fouilles à ses frais.

Derrière le bas-relief, on a trouvé, sur une plinthe de marbre, une inscription qui nous indique l'âge précis de ce chef-d'œuvre. Voici ce document épigraphique, qui est gravé en magnifiques caractères :

ΔΕΞΙΛΕΩΣΛΥΣΑΝΙΟΘΟΡΙΚΙΟΣ
ΕΓΕΝΕΤΟΕΠΙΤΕΙΣΑΝΔΡΟΑΡΧΟΝΤΟΣ
ΑΠΕΘΑΝΕΕΠΕΥΒΟΛΙΔΟ
ΕΓΚΟΡΙΝΘΩΙΤΩΝΠΕΝΤΕΙΠΠΕΩΝ

Δεξιλέως Λυσανίο Θορίκιος
ἐγένετο ἐπὶ Τεισάνδρου ἄρχοντος
ἀπέθανε ἐπ' Εὐϐολίδο
ἐγ Κορίνθωι τῶν πέντε ἱππέων

Λυσανίο est l'ancienne orthographe pour Λυσανίου, génitif de Λυσανίας. De même, Εὐϐολίδο est pour Εὐϐουλίδου. Quant à ἐγ Κορίνθωι pour ἐν Κορίνθῳ, cette manière d'écrire est fréquente dans les inscriptions même postérieures par leur date à celle-ci.

Ce texte nous apprend que Dexiléos, fils de Lysanias, du dême de Thorikos, est né sous l'archontat de Tisandre et qu'il est mort sous l'archontat d'Eubulide. On ajoute qu'il était *des cinq cavaliers à Corinthe*, c'est-à-dire sans doute morts devant Corinthe.

Le monument a dû être érigé l'année même de la mort de Dexiléos, sous l'archontat d'Eubulide. Eubulide fut archonte en l'an 394 avant notre ère. Ce chef-d'œuvre fut donc exécuté trente-cinq ans après la mort de Périclès, et peut-être considéré comme appartenant à son siècle.

Cette même année 394 est précisément celle de la bataille de Corinthe, racontée par Xénophon dans le quatrième livre des *Helléniques* (1).

Jusqu'ici tout est parfaitement clair. Mais l'inscription ajoute que Dexiléos était né sous l'archontat de Tisandre, ἐπὶ Τεισάνδρου ἄρχοντος. Or nous ne trouvons dans les fastes attiques aucun archonte de ce nom. Nous rencontrons seulement, en l'an 414 avant Jésus-Christ, un archonte du nom de Pisandre. Comme ce nom de Pisandre, Πείσανδρος, ne s'appuie que sur l'autorité des manuscrits de Diodore de Sicile (2), je propose de corriger le texte de Diodore en cet endroit, et de lire Τείσανδρος au lieu de Πείσανδρος. L'autorité des monuments épigraphiques doit l'emporter, ce semble, sur

(1) Xenoph., *Hell.*, IV, 2, 9-23.
(2) Diod. Sic., lib. XIII, c. VII.

celle de textes souvent altérés. Cette correction devra passer dans le catalogue des archontes athéniens, où il faudra lire désormais, pour la troisième année de la quatre-vingt-onzième olympiade, non pas Πείσανδρος, mais Τείσανδρος.

L'archontat de Pisandre ou Tisandre est antérieur de vingt ans à celui d'Eubulide. Dexiléos était donc âgé de vingt ans quand il tomba devant Corinthe. Cette explication concorde parfaitement avec ce que nous savons des institutions militaires chez les Athéniens.

La découverte de ce monument, précieuse pour l'art et pour l'épigraphie, l'est aussi sous le rapport topographique. Pausanias, dans le vingt-neuvième chapitre des *Attica*, énumère les monuments funéraires qui se trouvaient sur le chemin de l'Académie. Il cite entre autres ceux des guerriers tombés devant Corinthe, Κεῖνται δὲ καὶ οἱ περὶ Κόρινθον πεσόντες (1). Nous sommes donc ici sur les bords de la voie antique qui conduisait à l'Académie.

J'espère que nous aurons bientôt un moulage et une photographie de ce monument si précieux.

CARLE WESCHER.
Membre de l'École française d'Athènes.

MACHOIRE DE MOULIN-QUIGNON.

A la suite du rapport de M. Milne Edwards, rapport reproduit dans notre dernier numéro, quelques observations ont été faites par divers membres de l'Académie. Nous croyons devoir reproduire également ces observations.

Observations de M. de Quatrefages.

« Je demande à l'Académie la permission d'ajouter quelques mots au rapport d'ailleurs si complet de M. Edwards. Je désire me joindre à mon honorable confrère pour exprimer les sentiments de haute estime que m'ont inspiré la démarche des savants anglais et toute leur conduite pendant les quelques jours que nous avons passés, pour ainsi dire, en discussion permanente. Il est impossible d'apporter dans des débats de cette nature un amour plus désintéressé pour la science, une loyauté plus complète; d'accepter avec une franchise plus entière les faits une fois constatés. Au début de nos conférences, les convictions opposées étaient également entières, et pourtant la sévérité minutieuse que chacun apportait à l'examen des choses n'a jamais altéré un seul instant la cordialité envers les personnes, et j'ose espérer que cette lutte scientifique aura fait naître entre tous ceux qui y ont pris part une amitié sincère et durable.

« Je dois ajouter que la discussion a mis pleinement en lumière un fait facile à admettre, et dont, pour mon compte, je n'ai jamais douté. Il n'a pu

(1) Pausan., *Attic.*, c. XXIX, § 8.

venir à l'esprit de personne que des hommes aussi éminents que MM. Falconer, Busk, Prestwich, etc., aient embrassé à la légère, et sans des motifs sérieux, les opinions qu'ils sont venus défendre à Paris; on comprend que ces mêmes motifs aient dû faire naître quelques doutes dans l'esprit de M. Carpenter. Aussi suis-je le premier à reconnaître que ces motifs existaient. En l'absence de tout autre moyen de contrôle, l'apparence extérieure de certaines haches soumises au lavage, la conservation remarquable de la matière animale dans la dent examinée en Angleterre et les conséquences qu'entraînait cette conservation, pouvaient fort bien paraître motiver pleinement les conclusions adoptées par nos confrères de Londres. Pour contre-balancer l'entraînement qui devait résulter de la constatation de ces faits, pour conserver et défendre des convictions contraires, il fallait avoir par devers soi une base vraiment inébranlable et un terme de comparaison pour ainsi dire absolu. Or, ces deux éléments manquaient à nos savant amis de Londres, tandis que j'avais l'immense avantage de les posséder.

« En effet, *seul, je pouvais avoir la certitude entière que l'une de mes deux haches était incontestablement authentique, car moi seul l'avais vue en place, dans les parois à vif de la carrière, sur un point que l'outil n'avait pas même effleuré*. Ici toute fraude, comme je le disais dans ma seconde Note, était rigoureusement impossible. Dès lors, quels que fussent les caractères propres de cette hache, ils ne pouvaient rien prouver contre son authenticité. Tout au contraire, l'étude de ces caractères devait évidemment m'éclairer sur la valeur de ceux que présentaient les autres objets de même nature et la mâchoire elle-même; elle devait surtout démontrer si cette dernière avait été frauduleusement introduite dans la couche où l'avait trouvée M. Boucher de Perthes, ou bien si elle datait de la même époque que cette couche.

« Or, cette étude, minutieusement faite à tous les points de vue, conduisait toujours à admettre la contemporanéité de la hache servant de point de comparaison, des autres haches de même provenance, et de la mâchoire humaine. — Je ne pouvais donc douter de l'authenticité de cette dernière.

« On voit sur quelle base sûre reposait l'opinion que j'ai défendue. Sans elle, je n'hésite pas à le reconnaître, mes convictions premières eussent sans doute été, sinon changées, du moins rudement ébranlées, par les faits graves que leur opposaient des juges aussi compétents que MM. Falconer, Prestwich, Busk, Evans; sans elle aussi peut-être, les savants qui, les premiers, ont hautement accepté avec moi l'authenticité de la mâchoire, MM. Delesse, Desnoyers, Lartet, Gaudry, Lyman, Pictet, eussent-ils hésité davantage à se prononcer, et je suis heureux de les remercier ici de la confiance qu'ils ont témoignée dans la sûreté de mes observations (1).

(1) M. Alphonse Edwards, qui vint étudier ces objets chez moi après la lecture de

« Mais le même fait, venant à se reproduire, devait amener chez les autres un résultat tout semblable, et c'est ce qui est arrivé. Dès que nos éminents confrères de Londres ont pu disposer des mêmes éléments d'appréciation, dès qu'ils ont eu *vu* retirer des haches de la carrière, — et surtout constaté la présence de la hache n° 5 dans les parois mêmes de l'exploitation, — dès qu'ils ont pu comparer les caractères de cette hache avec les caractères des haches jusque-là regardées par eux comme fausses ou douteuses, ils se sont ralliés à notre opinion avec la loyale franchise dont ils avaient fait preuve pendant toute la discussion.

« Au reste, le désaccord même qui nous a séparés pendant quelques jours aura été très-utile à la science. « Le procès de la mâchoire (*the trial « of the jaw*), m'écrit M. Carpenter (1), prendra place parmi les causes cé-« lèbres de la science. » Or, ce procès a été instruit de telle sorte, qu'il me paraît impossible de ne pas accepter le verdict porté à l'unanimité par un jury naguère si profondément divisé. L'authenticité de la découverte faite par M. Boucher de Perthes est donc désormais hors de doute. »

M. Élie de Beaumont demande la parole et s'exprime dans les termes suivants :

« J'espère que mes honorables et savants confrères, M. Milne Edwards et M. de Quatrefages, voudront bien ne pas trouver que je manque de courtoisie en exprimant l'opinion que le terrain de transport exploité dans la carrière de Moulin-Quignon n'appartient pas au *diluvium* proprement dit.

« Dans mon opinion ce terrain détritique, d'apparence clysmienne, doit être rapporté aux dépôts auxquels j'ai appliqué la dénomination de *dépôts meubles sur des pentes*. La spécification de ce terrain n'est pas une invention née de la discussion actuelle; j'ai figuré et désigné ainsi le terrain dont il s'agit, de concert avec M. Dufrénoy, sur la *Carte géologique détaillée du nord de la France* à l'échelle de un quatre-vingt millième, qui a été exposée en 1855 au Palais de l'Industrie. Déjà, plusieurs années auparavant, M. du Souich, ingénieur en chef des mines, l'avait figuré sur sa Carte géologique du département du Pas-de-Calais, et notre savant confrère, M. Antoine Passy, l'a également figuré sur sa Carte géologique du département de la Seine-Inférieure, présentée l'année dernière à l'Académie.

« La Carte géologique détaillée n'indique dans la vallée de la Somme, près d'Abbeville (je ne parle pas ici d'Amiens), que trois terrains : la *craie blanche* supérieure, l'*alluvion tourbeuse* et les *dépôts meubles sur des pentes*.

ma troisième Note, reconnut aussi leur authenticité avant toute discussion contradictoire.

(1) M. Carpenter, qui du reste n'a manifesté nulle part officiellement les doutes qu'il a pu concevoir, adopte toutes les conclusions de la réunion, et m'exprime son opinion à ce sujet dans une lettre à laquelle j'ai été extrêmement sensible.

« La Carte géologique générale de la France, à l'échelle de un cinq cent millième, en figurait seulement deux, la *craie blanche* c^2 et l'*alluvion* a^2, parce que les dépôts meubles sur des pentes n'y étaient pas distingués de l'alluvion, et avaient dû même souvent être négligés.

« Les dépôts meubles sur des pentes sont contemporains de l'alluvion tourbeuse et de même que la tourbe ils peuvent contenir des produits de l'industrie humaine et des ossements humains. Mais ces mêmes dépôts (sortes de *post-diluvium*), étant formés de débris détachés et entraînés par les agents atmosphériques (les orages, les gelées, les neiges, etc.), peuvent contenir en même temps que ces débris tout ce que contiennent les petits dépôts diluviens répandus partout à la surface et dans les anfractuosités des roches en place, notamment des dents et des ossements d'éléphant, d'hippopotame, etc., qui sont au nombre des matières que le transport et l'action des agents extérieurs détruisent le plus difficilement.

« Les hommes et les éléphants, dont les ossements seraient confondus dans un pareil dépôt, n'auraient pas été nécessairement contemporains, et l'état de conservation différent de leur matière gélatineuse suffirait, suivant moi, pour avertir qu'ils remontent à des époques très-différentes. Quant aux haches en silex véritablement antiques, il serait naturel, ce semble, de les rapporter à l'*âge de pierre* des habitations lacustres de la Suisse : or les habitations lacustres étant coordonnées au niveau *actuel* des lacs, on peut affirmer qu'elles sont post-diluviennes; car dans les lacs de la Suisse, dans ceux même, s'il en existe, dont le lit n'a pas été façonné par le phénomène erratique ou diluvien, le niveau actuel des eaux ne date que des derniers effets de ce puissant phénomène, qui ont laissé le seuil de chaque lac tel que nous le voyons aujourd'hui.

« Je ne crois pas que l'espèce humaine ait été contemporaine de l'*Elephas primigenius*. Je continue à partager à cet égard l'opinion de M. Cuvier. L'*opinion de Cuvier* est une création du génie; elle n'est pas détruite. »

— Nous avons reçu de M. A. de Courson une longue lettre en réponse à quelques-unes des critiques que contient l'article de la *Revue* sur le Cartulaire de Redon. Nous ne faisons aucune difficulté d'imprimer cette réponse faite avec toute convenance, comme on devait l'attendre de M. A. de Courson. Mais l'espace nous manquant aujourd'hui, nous en remettons l'insertion au mois prochain.

ERRATA.

Nous avons encore quelques erreurs de chiffres à signaler dans les tableaux de la dernière livraison.

Pag. 410, ligne 1, colonne 3, *lisez* 23 et non 22. — Lig. 8, col. 3, *lisez* 12 et non 10. — Lig. 19, *lisez* Tarvenna et non Tervanna, et col. 3, *lisez* 25 et non 24. — Lig. 20, col. 3, *lisez* 22 et non 23.

Pag. 411, lig. 3, col. 3, *lisez* 20 et non 19.

Pag. 412, lig. 7, col. 3, *lisez* 21 et non 17. — Lig. 8, col. 3, *lisez* 20 et non 21.

BIBLIOGRAPHIE

Observations sur les principaux monuments et établissements publics de Paris. — *Souvenir d'un solitaire,* 151 pag. Le Leux, 1863.

Voici un petit livre sans prétention aucune et qui n'est pas cependant sans utilité, même pour les archéologues, aussi bien pour ceux qui habitent Paris que pour ceux qui vivent en province. Ce n'est pas qu'on y trouve rien de nouveau ni tout ce qu'on pourrait désirer sur tous les monuments de Paris; à ce compte il aurait fallu faire un gros livre, et c'eût été manquer le but; mais on y *retrouve* tout ce qu'on a su et tout ce qu'on a oublié. La date des monuments principaux, le nom de l'architecte, l'historique des remaniements et reconstructions et l'indication sommaire de ce que l'on a à voir de plus curieux dans chaque établissement. On sent que tous ces renseignements sont donnés par un homme qui sait sur chaque chose plus qu'il n'en dit et qui sait bien ce qu'il sait. Plusieurs bois intercalés dans le texte et fort bien faits, reproduisent les parties les plus intéressantes des monuments récemment détruits. C'est ainsi qu'on trouve dans les *Observations sur les principaux monuments de Paris* le portail de la chapelle des Filles du Calvaire, démolie en 1848, la tour Bichat et la vue du Petit-Pont prise du pont Saint-Michel.

A. B.

Mémoire sur les anciennes constructions militaires connues sous le nom de forts vitrifiés, par F. Prevost, capitaine du génie. Brochure de 47 pages. Saumur, 1863.

Quels sont les remparts signalés jusqu'ici où se trouvent des traces de vitrification? Quelles sont les explications proposées jusqu'ici pour rendre raison de ce fait singulier? Ces explications sont-elles satisfaisantes? Ne peut-on pas par une étude comparée de tous les monuments de ce genre connus arriver à une solution plus scientifique du problème? Ne peut-on pas même déterminer approximativement la date de ces constructions? Telles sont les questions que M. le capitaine Prevost se pose et qu'il cherche à résoudre. Sa brochure est certainement très-intéressante. Le procédé par lequel il suppose que ces murailles ont été construites, est exposé avec une grande clarté et nous paraît répondre mieux que tout ce qui avait été écrit avant lui aux objections que la vue de ces constructions fait naître dans l'esprit. Ces constructions, selon M. Prevost, seraient de l'époque romaine. Cela peut bien être; mais son raisonnement, à cet égard, nous paraît moins concluant. En tout cas la question est bien posée. Plusieurs des obscurités qui l'entouraient sont dissipées; c'est là un travail consciencieux et utile.

A. B.

N° 9. N° 10. A B N° 8. Échelle 20e p. mètre N° 6. N° 11 N° 7.

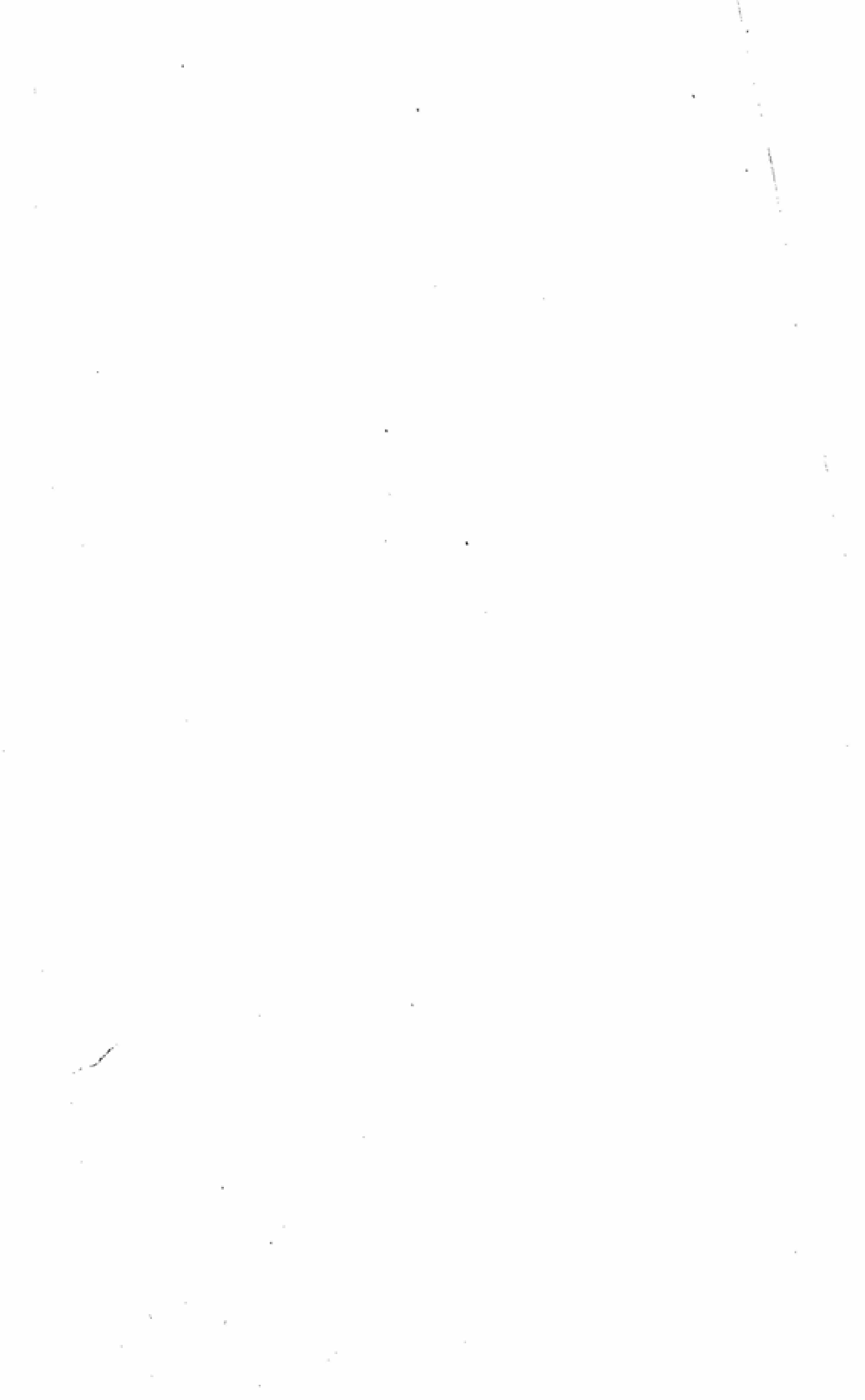
N° 5. N° 4. 1,20 N° 3. 2,00 N° 1. 0,66 0,97 N° 2.

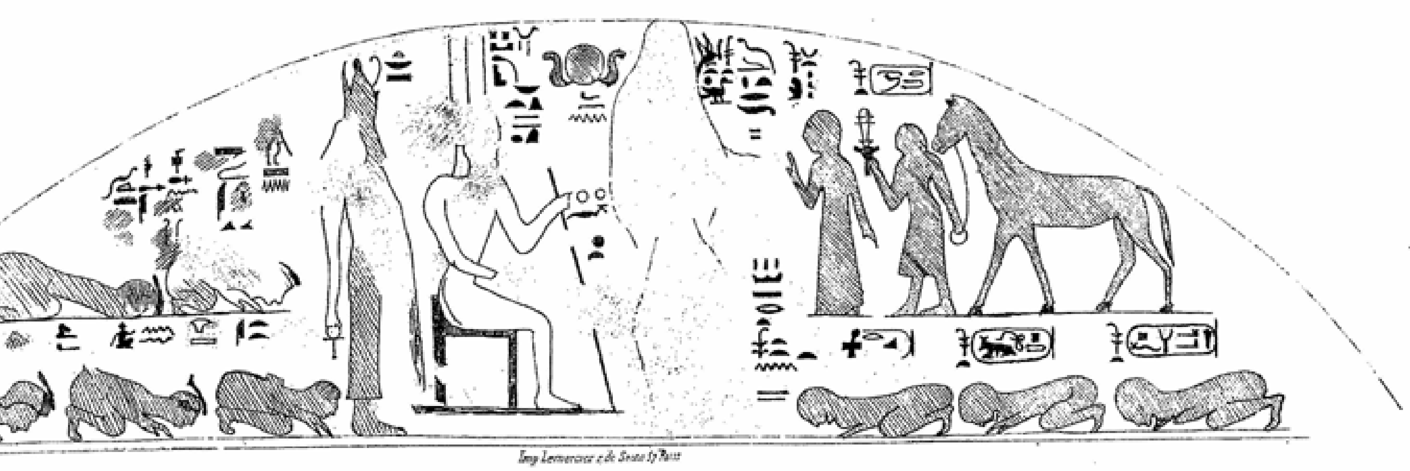
A. Joyau lith. Imp. Lemercier et Cie Paris

FOUILLES D'ATHÈNES.

A. Joyau lith. Imp. Ch. Chardon aîné, Paris.

FOUILLES D'ATHÈNES.





Imp. Lemercier r. de Seine 57 Paris

CINTRE DE LA STÈLE DU ROI PIANCHI-MERIAMOUN

UNE DÉCOUVERTE A ATHÈNES

LE TOMBEAU D'AGATHON

S DE LA PORTE DIPYLE

(*Suite.*)

L'article de M. Wescher, publié dans le dernier numéro, devait, comme nous l'avons dit, être accompagné de dessins qui sont arrivés trop tard pour que nous ayons pu les publier. Nous les donnons aujourd'hui avec les notes qui les accompagnent.

Je complète cette rapide description par les dessins des monuments eux-mêmes, dus à l'habile crayon de M. Joyau, architecte-pensionnaire de l'Académie de France à Rome, séjournant actuellement à Athènes. Je suis d'autant plus heureux de pouvoir mettre sous les yeux des lecteurs cette représentation graphique des objets, qu'on y trouvera une précision et une clarté que mes explications écrites ne sauraient avoir. En matière d'archéologie surtout, il faut parler aux yeux pour arriver à l'esprit.

Voici l'explication des planches :

I.

La première planche donne l'ensemble des plans et la projection de la partie supérieure de deux monuments. Les plans sont au nombre de cinq :

1° Ceux des trois monuments encore debout dont on a lu la description. Ils portent les numéros 1, 2, 3. On remarquera, dans la partie antérieure du socle de la grande stèle (n° 1), trois trous de scellement qui paraissent avoir servi à retenir de petits ornements en bronze fixés au-devant de la stèle même.

2° Le plan de la base, seule subsistante du quatrième monument,

malheureusement détruit, dont il a été question. On y voit deux attaches en marbre, qui font supposer la présence d'un morceau d'architecture ou de sculpture aujourd'hui disparu (nº 4).

3º Le plan d'un cinquième monument (nº 5) qu'on vient de déblayer aujourd'hui (29 mai 1863), et qui est situé à gauche des précédents, sur la même ligne. C'est une base qui ne présente aucun vestige de trous de scellement. A-t-elle servi de socle à un monument ou de piédestal à une statue? C'est ce qu'on ne saurait dire. Ce qu'il faut remarquer, ce sont les moulures dont elle est ornée en haut et en bas. La moulure supérieure porte des traces d'oves peints dont on ne peut plus déterminer le ton, mais dont on distingue nettement les contours. La moulure inférieure présente l'espèce d'ornement appelé rais-de-chœur, dont le fond, peint en bleu, est contourné par un filet rouge (nº 11).

On trouvera en outre sur cette planche :

1º La projection de la partie supérieure du fronton qui surmonte le bas-relief (nº 6). On remarquera sur les rampants du fronton six trous de scellement probablement destinés à retenir des ornements en bronze.

2º La projection de la partie supérieure du petit temple (nº 7). Elle présente un creux qui semble avoir été fait pour recevoir un couronnement sculpté.

On a cru devoir donner, dans l'intérêt de la science, une représentation exacte du soffite de ce même monument. C'est ce soffite qui offre les traces de peinture si curieuses dont il a été précédemment question. Les deux caissons les mieux conservés ont été reproduits intégralement avec toutes leurs couleurs (nº 8). On remarquera l'ornementation variée de ces caissons, qui présentent alternativement des feuilles de laurier et des ellipses concentriques. Les bandes jaunes qui cachent aux regards une partie des caissons étaient destinées, dans la pensée de l'artiste, à imiter les compartiments du plafond.

Enfin on trouvera sous les nºˢ 9 et 10 les détails du petit temple et du bas-relief. Les antes qui encadrent ce dernier ne sont pas exactement semblables, ce qui indique une certaine négligence dans le travail.

II.

La seconde planche représente la vue géométrale des monuments.

La grande stèle du milieu, dont la hauteur dépasse trois mètres,

est la première stèle grecque qu'on ait trouvée en place. Remarquable par ses dimensions, elle est unique par l'originalité de son ornementation. Tandis que les stèles connues jusqu'à présent sont généralement pleines, celle-ci est à jour. De la partie inférieure composée avec deux rangées de feuilles d'acanthe, s'élancent quatre volutes qui s'arrondissent gracieusement. Bien que leurs extrémités aient été mutilées, il en reste assez pour qu'on puisse apprécier encore aujourd'hui l'élégance de cette composition. L'ornement de la stèle a été dessiné de face et de profil, à cause de son importance (n°s 3 et 4).

On trouvera également, à côté du petit temple en marbre de l'Hymette (n° 7) et du bas-relief (n° 5), le profil de ces deux monuments (n°s 2 et 6). Il a paru utile de donner, avec la face antérieure, l'une des deux faces latérales, pour faire mieux ressortir le caractère architectural des lignes (1).

Au moment où j'écris, les fouilles continuent. On vient de découvrir un sixième monument, à droite des cinq précédents.

LE TOMBEAU DE DENYS

A quelque distance du tombeau peint d'Agathon, sur la droite et dans la même direction, on a découvert un nouveau monument en marbre pentélique, ayant également la forme d'un temple. La peinture des caissons y est plus visible encore, et l'intérieur de l'édifice présente, sur le mur du fond, de nombreuses traces de couleur, dans lesquelles un observateur attentif pourrait peut-être deviner le dessin d'une figure. Vers le haut, ces traces de couleur, dont l'examen révèle l'emploi du procédé à l'encaustique, laissent voir distinctement le nom de ΔΙΟΝΥΣΙΟΣ, en grands et beaux caractères du siècle d'Alexandre. L'ethnique qui suivait le nom et qui indiquait la patrie du défunt n'a pu être déchiffré.

(1) Les n°s 7 et 8 représentent les deux bases des monuments dont on a vu le plan dans la planche I, sous les n°s 4 et 5.

Extérieurement, sous le fronton de l'édifice, on lit sur deux lignes les quatre vers suivants, qui forment deux distiques :

ΟΘΕΙΣΜΟΧΘΟΣΕΠΑΙΝΟΝΕΠΑΝΔΡΑΣΙΤΟΙΣΑΓΑΘΟΙΣΙΝ
ΖΗΤΕΙΝΗΥΡΗΤΑΙΔΕΑΦΘΟΝΟΣΕΥΛΟΓΙΑ
ΗΣΣΥΤΥΧΩΝΕΘΑΝΕΣΔΙΟΝΥΣΙΕΚΑΙΤΟΝΑΝΑΝΚΗΣ
ΚΟΙΝΟΝΦΕΡΣΕΦΟΝΗΣΠΑΣΙΝΕΧΕΙΣΘΑΛΑΜΟΝ

c'est-à-dire :

Ο[ὐ]θεὶς μόχθος ἔπαινον ἐπ' ἀνδράσι τοῖς ἀγαθοῖσιν
ζητεῖν · ηὕρηται δ' ἄφθονος εὐλογία ·
ἧς σὺ τυχὼν ἔθανες, Διονύσιε, καὶ τὸν ἀνάνκης
κοινὸν Φερσεφόνης πᾶσιν ἔχεις θάλαμον.

« Il n'est point de peine à chercher une louange pour les braves : « pour eux, l'éloge se trouve en adondance. C'est après l'avoir « obtenu que tu es mort, Denys, et que tu habites la demeure de « Proserpine, fatalement commune à tous les hommes. »

Les caractères sont beaux et bien gravés. Quant à l'orthographe de l'inscription, elle offre plusieurs particularités curieuses. Le lapicide, en écrivant ΟΘΕΙΣ par un Θ (οὐθεὶς pour οὐδεὶς), s'est conformé à l'ancienne écriture athénienne, conforme à l'étymologie du mot, puisque εἷς a un esprit rude (οὐθ' εἷς). Mais, en supprimant l'Υ, il a pris une licence qu'il serait difficile de confirmer par d'autres exemples. On trouve bien dans les inscriptions attiques la diphthongue ΟΥ représentée par un simple Ο, mais non point quand il s'agit de la négation.

La particule ΔΕ du second vers doit être lue comme Δ avec une apostrophe (δ') : sans l'élision, le pentamètre n'est plus sur ses pieds.

Le poëte appelle le tombeau « le lit de Proserpine, fatalement commun à tous. » Proserpine elle-même est appelée Φερσεφόνη (pour Περσεφόνη), nom qu'on fait venir soit de φόνον φέρειν, parce qu'elle est la déesse de la mort, soit de ἄφενος, *revenu de l'année*, et φέρω, parce qu'elle représente la terre qui reçoit la semence pour la rendre au centuple.

ΗΥΡΗΤΑΙ par un Η, pour εὕρηται, est nouveau : on ne connaissait jusqu'à présent cet emploi de l'augment temporel que pour l'imparfait ηὕρισκον et pour les aoristes ηὗρον, ηὑρέθην.

Ἀνάγκη par un N à la place du Γ, est fréquent dans les inscriptions.

D'après ce document, nous pouvons conjecturer que nous avons sous les yeux le tombeau d'un guerrier. Ces tombeaux, en effet, étaient nombreux dans le Céramique extérieur, au dire de Pausanias, qui en a énuméré quelques-uns (1).

De quel Denys s'agit-il ici? Serait-ce le général athénien dont parle Xénophon, et qui se mit avec quelques-uns de ses collègues à la poursuite du Spartiate Antalcidas (2)? Rien ne s'y oppose, mais rien aussi n'autorise suffisamment à le croire.

Quant à l'éloge dont parle le poëte comme d'une récompense assurée aux braves, n'est-ce pas une allusion à ces oraisons funèbres collectives par lesquelles la démocratie athénienne honorait les soldats morts pour sa cause, et dont elle confiait le soin aux plus éloquents de ses orateurs, à des hommes tels que Périclès, Hypéride et Démosthènes? Assurément, si de tels panégyristes étaient faciles à trouver, c'est qu'Athènes, à cette époque, était la patrie de l'éloquence.

Au-dessus de ce monument, on a trouvé une construction formée de quelques assises helléniques anciennement recouvertes de stuc, qui soutiennent une base en marbre de l'Hymette, dans laquelle on remarque une ouverture plus longue que large, anciennement destinée sans doute à recevoir un bas-relief ou une statue équestre.

Les fouilles sont arrêtées. Le gouvernement grec est entré en négociations avec les propriétaires pour l'achat des terrains qui recèlent ces trésors.

CARLE WESCHER,
Membre de l'École française d'Athènes.

(1) Paus., *Att.*, I, 29, § 3-15.
(2) Xen., *Hellen.*, V, 1, 26.

INSCRIPTION HISTORIQUE

DU ROI PIANCHI-MÉRIAMOUN

La stèle de granit trouvée récemment au mont Barkal dans les fouilles dirigées par M. Mariette, et sur laquelle ce savant a bien voulu appeler notre attention dans la lettre publiée récemment par la *Revue archéologique*, doit être considérée comme un des monuments les plus importants pour l'histoire, parmi ceux que nous devons à ces mines inépuisables, où les investigations persévérantes de notre savant confrère savent découvrir chaque jour de nouveaux filons. La stèle de Gebel-Barkal se distingue dès le premier coup d'œil par sa richesse en textes hiéroglyphiques : ses quatre faces en sont couvertes; on n'y comptait pas moins de cent soixante-dix-huit lignes, sur lesquelles, par une heureuse exception, deux lignes seulement avaient été consacrées à ces titres pompeux qui remplissent les documents pharaoniques. Tout le reste de l'inscription est purement historique. Une fracture du côté gauche sera la cause d'une lacune bien regrettable, car elle comprend quinze lignes entières d'une des petites faces latérales : elle nous enlève aussi les premiers mots d'environ vingt lignes d'une des grandes faces, et il est à craindre qu'on ne puisse jamais faire la restitution de ces mots de manière à répondre aux exigences de la critique.

Ainsi que M. Mariette l'a bien pressenti, la copie très-sommaire que nous possédons ne permettrait pas de tenter une traduction complète ni une publication satisfaisante de l'inscription. Le plus sage eût été peut-être de s'abstenir et d'attendre la vue du monument. Mais Gebel-Barkal est bien éloigné du Caire et, d'un autre côté, rester inactif devant cent soixante lignes de textes historiques entièrement nouveaux, c'était là un excès de prudence et de sang-froid dont je ne me suis pas senti capable. Les archéologues comprendront facilement avec quelle ardeur je me suis mis tout aussitôt à chercher la solution des problèmes historiques dont M. Mariette

avait si bien défini les conditions. J'ai donc étudié patiemment les dessins qui accompagnaient la lettre de ce savant, et je crois pouvoir affirmer aujourd'hui que, malgré les lacunes et en laissant provisoirement de côté beaucoup de mots et même de phrases entières restés indéchiffrables, j'ai pu néanmoins restituer et traduire une assez grande partie du texte, pour fixer la marche du récit et pour mettre en lumière les principaux faits dont cette longue inscription avait été destinée à perpétuer la mémoire.

Nous apprenons dès la première ligne qu'elle fut dédiée par les ordres d'un souverain nommé Pianchi-Mériamoun, dont le nom se retrouve sur d'autres monuments élevés à Napata et à Gebel-Barkal. Immédiatement après l'énumération de ses titres royaux, commence le récit d'une grande expédition conduite par ce prince en personne, depuis l'Éthiopie jusqu'à Memphis et même dans le Delta; il se vante d'avoir soumis à son autorité, dans le cours de cette campagne, différents rois et princes qui se partageaient alors entre eux la souveraineté de l'Égypte.

Quel est ce nouveau personnage qui n'avait pas encore sa place historique en Égypte? Quels furent ses adversaires et à quelle famille pharaonique doit-on rattacher tous ces petits dynastes simultanés? Quelle est enfin l'époque précise où le récit de cette guerre viendra s'intercaler? Telles sont les questions principales qui se présentent à l'esprit : nous chercherons à les résoudre, après avoir exposé au lecteur tous les renseignements que nous avons pu arracher à l'inscription, dans la copie que nous avons sous les yeux.

I

M. Mariette nous a déjà très-fidèlement expliqué les figures qui remplissaient le cintre de la stèle (1). Les dieux thébains Ammon et Mouth y occupaient le premier rang, assis sur des trônes. Le roi *Pianchi-Mériamoun* debout et tourné dans le même sens, semble associé à leur divinité (2). Il prend les titres de qui indiquent la complète souveraineté sur la Haute et sur la Basse-Égypte, ou du moins la prétention à ce rang suprême. Dix personnages étaient représentés comme venant offrir leurs hommages à Pianchi-Mériamoun. La première figure est aujourd'hui très-effacée; son nom

(1) Voir la planche III de ce numéro.

(2) La figure de ce roi est presque entièrement effacée et semble avoir été martelée à dessein.

n'est plus lisible, mais la longueur du vêtement me fait présumer que la primauté avait été ici attribuée à une reine nommée *Nesa-tente-Mehi*, que l'inscription nous montrera plus loin environnée d'une certaine considération. Elle est suivie par le roi Nimrod, son époux (1). Ces deux personnages sont seuls debout : Nimrod tient par la bride un cheval qu'il amène à Pianchi.

Dans un second registre, on voit trois figures prosternées, que leurs noms font reconnaître pour le roi Osorkon, le roi Wuaput et le roi Pefaabast (2).

Dans la partie gauche de la stèle, cinq autres personnages sont également prosternés. Ils portent sur la tête une sorte d'étoffe repliée, que nous connaissons, par les stèles du Sérapéum, comme une coiffure spéciale appartenant aux chefs des Maschuasch. Leurs noms se retrouvent dans le cours de l'inscription ; je ne puis reconnaître dans le cintre que celui du second, qui se lit Ṭat-amen-auf-anch (3). Ce sont des chefs importants de la Basse-Égypte qui partageaient le pouvoir souverain avec les quatre rois que nous venons de nommer.

La grande inscription suit immédiatement ces figures qui n'occupent qu'un très-petit espace ; elle commence par une date de la vingt-et-unième année du règne de Pianchi-Mériamoun. Après une courte énumération de ses titres royaux, le récit commence par un rapport qu'on adresse à ce roi sur les progrès menaçants que fait la puissance d'un chef de l'occident (4) nommé Tafnecht. Il s'est emparé d'une foule de places de la Basse-Égypte et s'avance maintenant vers le midi. Le texte énumère un certain nombre de places dont les chefs, tremblants de crainte, lui ont ouvert leurs portes après de continuelles défaites. Les chefs des régions voisines de la Thébaïde


(1) Le nom écrit auprès de ce prince [hiéroglyphes], se lit *Suten Namrut*.

(2) [hiéroglyphes] *Suten Uasarken;* [hiéroglyphes] *Suten Wuaput;* [hiéroglyphes] *Suten Pewaabast.*

(3) [hiéroglyphes], *Tat amen auw-anx.*

(4) Peut-être cette expression signifie-t-elle *le chef du nôme Lybique*. Le nom égyptien de ce nôme étant : nôme de l'Occident. V. Brugsch, *Géographie*, I, p. 121, 244.

envoyent alors vers le roi Pianchi-Mériamoun ; ils le préviennent que s'il ne vient pas à leur secours, Tafnecht va devenir maître de toute l'Égypte. Déjà il a pris de force le rempart de Neferus (1) et les chefs se rangent à son obéissance. Le nôme de Uébuob (2) a été mis à contribution par lui et lui a fourni toutes sortes de subsides.

Pianchi, alarmé de ces nouvelles, appelle son armée au combat. Il prévient spécialement ses généraux nommés Puarma et Uaamereskin (3), ainsi qu'un certain nombre de ses officiers *qui étaient en Égypte*, et il leur ordonne de tout préparer pour la guerre. Le roi se transporte ensuite de sa propre personne en Égypte et prononce un discours devant son armée. Il me serait impossible de donner une idée complète de cette allocution. J'y remarque des recommandations sur les préparatifs de la guerre et, à ce qu'il me semble, sur la tactique et la discipline que ses soldats devront observer. Pianchi constate que son adversaire, Tafnecht, avait avec lui des Lybiens (Tahennu) et des guerriers du Nord. On comprend encore clairement que le roi éthiopien, en annonçant à ses soldats qu'ils vont entrer à Thèbes, leur rappelle qu'Ammon est son dieu et son protecteur spécial ; c'est de lui qu'il tire toute sa puissance. Aussi doivent-ils se prosterner devant Ammon et lui demander la victoire. L'armée de Pianchi se prosterne et répond au roi par des protestations de fidélité. « C'est toi qui fournis notre nourriture dans les marches ; c'est « ton eau qui étanche notre soif ; c'est ta valeur qui nous donnera la « victoire, etc... Qui donc est semblable à toi, ô roi vaillant, qui « fais de tes propres mains le travail des combats ? »

L'armée de Pianchi arrive à Thèbes et se conforme aux ordres du roi, puis elle marche en avant en suivant la vallée du Nil et rencontre bientôt les forces du chef de la Basse-Égypte qu'escortait une flotte nombreuse et bien armée. Pianchi remporte une première victoire et poursuit sa marche vers le nord. Les vaincus se retirent à la ville de *Souten-se-nen* (4) et y organisent une formidable coalition contre Pianchi. Tafnecht y entraîne à sa suite le roi Nimrod, le roi Waaput, les chefs des Maschuasch, Scheschonk et Tat-amen-auf-anch, le roi Osorkon, de Bubastis, et en général

(1) Localité située près de Béni-Hassan, dans le seizième nôme de la Haute-Égypte. V. Brugsch, *Géographie*, I, p. 165.

(2) Nom égyptien du nôme d'Aphroditopolis. V. Brugsch, *Géogr.*, I, p. 109.

(3) *Puarma*, et *Uaamereskni*.

(4) La position de cette place n'est pas encore connue ; nous la discuterons plus loin.

tous les chefs de la Basse-Égypte. Les deux armées se rencontrent sans qu'on nous dise l'endroit précis de la bataille. Les Éthiopiens remportent une seconde victoire et s'emparent de la flotte égyptienne. Les débris de l'armée du nord se dirigent sur (Hu-peka?), mais les soldats de Pianchi les y rejoignent promptement et leur tuent encore un grand nombre d'hommes et de chevaux; les fuyards gagnent la ville de Cheb (1) située dans le nôme d'Aphroditopolis. Après une petite lacune, je retrouve le roi Nimrod engagé, dans le nôme de Un (ou d'Hermopolis magna), contre une partie des troupes de Pianchi qu'il chasse de ce canton. En apprenant cet échec, Pianchi entre dans une épouvantable fureur et prononce le serment par sa vie et par l'amour d'Ammon de ne pas laisser vivant un seul des guerriers du Nord pour annoncer la nouvelle de leur défaite. « Après que j'au-« rai célébré à Thèbes la panégyrie d'Ammon au commencement de « l'année, ainsi que la fête du dieu Month, dans Thèbes, comme le « soleil l'a fait la première fois, je ferai goûter mes doigts aux guer-« riers de la Basse-Égypte. » Les soldats de Pianchi, apprenant sa colère, se rallient et attaquent l'armée ennemie dans la ville de Uebuôb (ou Aphroditopolis) (2) et la mettent en déroute; mais, dit le texte, la colère du roi ne s'apaisa pas pour cela. Les chefs égyptiens essayent de résister derrière les murailles de Tatehni, ville du nôme Arsinoïte postérieur (3), où ils avaient de nouveau réuni leurs forces; mais la ville est prise d'assaut et l'armée de Pianchi y fait un grand carnage. Un des fils de Tafnecht y perdit même la vie. Ce nouveau succès ne réussit pas encore à calmer la fureur de Pianchi, non plus que la prise d'une autre ville nommée (Hanum?).

Après avoir célébré la fête d'Ammon dans Ap, Pianchi s'embarque sur son vaisseau royal et descend le fleuve jusqu'à la ville de Un (un des noms d'Hermopolis magna). Le récit nous montre alors le roi qui sort de sa cabine, fait atteler ses chevaux et monte sur son char. Il menace de nouveau les guerriers du Nord de sa colère s'ils continuent à le combattre. Il dispose ensuite son camp à l'occident d'Hermopolis et prépare tout pour donner l'assaut à cette place. Les échelles sont approchées des murs, les archers et les frondeurs (4) couvrent les remparts de projectiles et tuent ses défenseurs. Un, la

(1) V. Brugsch, *Géogr.*, I, p. 230. Cheb paraît répondre au lieu nommé actuellement El-Hébé, sur la rive droite du Nil.

(2) V. Brugsch, *Géogr.*, I, 229.

(3) Brugsch, *Géogr.*, I, 232, la nomme Pentatehni.

(4) Il s'agit de jeter des pierres, mais je ne puis voir clairement si c'était avec des machines ou avec des frondes.

capitale du nôme, se rend à discrétion et paye une forte rançon. Le chef des ennemis, en cet endroit, n'est pas nommé, mais on voit un peu plus loin que c'était le roi Nimrod. Il sort de la ville et vient, l'urœus sur le front, faire sa soumission au vainqueur.

La reine Nesa-tente-mehi (1), qualifiée royale épouse et fille de roi, est envoyée par Nimrod auprès de la famille de Pianchi pour se concilier ses bonnes grâces. Elle vient supplier les reines, les favorites, les filles et les sœurs de ce roi. Prosternée devant ces princesses : « Venez à moi, leur dit-elle, ô épouses du roi, filles du roi « et sœurs du roi! conciliez-moi l'Horus seigneur du palais. Ses « esprits sont grands et sa justice est proclamée... »

Ce discours est interrompu par une lacune de seize petites lignes, qui manquent sur le flanc gauche de la stèle. Quelque regrettable qu'elle soit, elle ne nous prive cependant que de faits secondaires, car on voit, à l'endroit où le texte redevient lisible, qu'il est toujours question de la soumission définitive du nôme de Un (Hermopolitain). Le prince vaincu prononçait à son tour un discours pour assurer le roi éthiopien de sa soumission; il veut devenir l'un de ses serviteurs et lui promet d'acquitter un tribut annuel pour son trésor royal. Nimrod envoie au roi de riches présents en or, argent, lapis, cuivre et toutes sortes de substances précieuses. Il vient ensuite lui-même tenant dans chacune de ses mains un des deux sistres sacrés et amène à Pianchi un cheval, sans doute comme signe de sa soumission. C'est la première fois que cette coutume, empruntée aux mœurs arabes, apparaît sur les monuments égyptiens. Ces phrases expliquent clairement l'attitude de Nimrod dans la scène qui décore le cintre de la stèle, car on y distingue encore un sistre dans sa main droite.

Le texte attire ensuite notre attention sur la piété du conquérant, qui s'empresse d'aller au temple de Thoth, seigneur de Sésennu (Hermopolis), et d'y accomplir tous les rites et sacrifices réservés aux rois en l'honneur de Thoth et des huit dieux, seigneurs de Sésennu. Toutes les légions égyptiennes font entendre leurs acclamations à la suite de cette cérémonie et les prophètes saluent la venue du fils du soleil, Pianchi, qu'ils proclament le protecteur de leur nôme. Le roi pénètre ensuite dans le palais de Nimrod et dans tous les édifices qui en dépendaient, et il traite avec bienveillance les reines et les princesses qui invoquent sa clémence.

Ces détails sont suivis d'un récit très-curieux où nous voyons

(1) Je pense que ce doit être le personnage le plus rapproché de Pianchi sur le cintre de la stèle. Voy. la planche III de ce numéro.

Pianchi visitant les écuries et les haras de la contrée; il trouve les chevaux mal soignés et en témoigne un vif mécontentement. « Par « ma vie! par l'amour de Ra, qui renouvelle le souffle à mes narines! « il n'y a pas de plus grande faute à mes yeux que d'affamer mes « chevaux. » Il recommande l'obéissance, au nom de sa filiation divine, et s'occupe de régler les droits du trésor royal et d'établir des redevances au profit des fêtes d'Ammon, célébrées à Thèbes. Au bruit de tous ces succès, le roi de Suten-senen, nommé Pefaabast, vint rendre hommage à Pianchi et lui apporter son tribut : il lui amène les meilleurs chevaux de ses écuries et, s'étant prosterné, lui adresse un discours :

« Hommage à toi, roi victorieux... j'étais plongé dans les ténèbres, « tu as rendu la lumière à ma face. Je n'ai pas trouvé un ami « dans le malheur, qui fût présent au jour du combat, si ce n'est « toi, ô roi vaillant, qui a chassé mes ténèbres! Je deviens ton serviteur avec tout le peuple de Suten-senen et je payerai tribut à « ta porte. La figure auguste qui est au sommet des orbites stel- « laires (1), sa royauté est la tienne; il est inébranlable, tu es iné- « branlable, ô roi Pianchi, vivant pour l'éternité! »

Le récit se poursuit en cet endroit sur le verso de la stèle, où le commencement de chacune des vingt et une premières lignes a perdu quelques mots. Pianchi, continuant sa marche victorieuse, arrive à une ville d'un nom douteux (2), dont les remparts étaient garnis des combattants de la Basse-Égypte. Le roi les somme de se rendre, en leur faisant savoir que s'ils refusent d'ouvrir leurs portes, il les traitera comme des gens « qui aiment la mort et détestent la « vie. » Les habitants se soumettent et lui font dire que toutes ses paroles sortent de la bouche d'un dieu, en sorte qu'ils reconnaissent sa filiation divine. Une lacune m'empêche de saisir complétement le sens de la capitulation; il est expliqué néanmoins que Tafnecht et ses partisans sortirent de la ville. Les soldats de Pianchi y firent leur entrée et respectèrent les habitants. Le vainqueur se contenta d'y rétablir les droits du trésor et d'ordonner des redevances pour les fêtes d'Ammon.

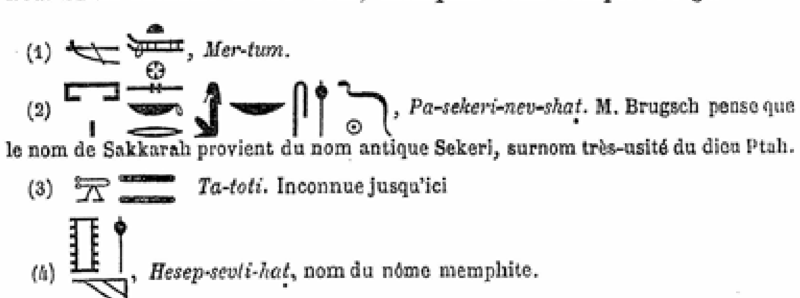
(1) Probablement l'astre de *Sahu* ou Orion, la constellation d'Osiris, comme chef des âmes célestes.

(2) [hieroglyphs] *Para(aa)xeper*. Si l'élément douteux est, comme je le crois, le signe [hieroglyph] *aa*, ce nom indiquera une ville bâtie tout récemment par Scheschonk IV et portant son nom royal.

L'armée d'Éthiopie, gagnant toujours du terrain, arrive à deux places nommées Mere-tum (1) et Pa-sekeri-nev-shat (2), dont la position n'est pas connue. Le nom de *Sekeri* nous montre cependant que nous nous rapprochons déjà de Memphis. Pianchi envoie une sommation conçue dans les termes suivants : « Prosternez-vous devant « moi ! choisissez, à votre gré, d'ouvrir et de vivre ou de fermer et « de mourir. Sa majesté ne passera pas devant une ville en la laissant fermée. » Ils ouvrirent à l'instant, ajoute le texte ; le vainqueur y rétablit les droits de son trésor et les redevances en l'honneur d'Ammon Thébain.

La ville nommée Ta-toti (3) qui avait des remparts bien garnis de combattants, se rendit d'elle-même : ils reconnaissent que le père divin de Pianchi lui a donné le monde en héritage. Cette ville, très-peu éloignée de Memphis, devait avoir une certaine importance religieuse, car Pianchi vient y accomplir les rites du sacrifice, avant de rétablir les droits ordinaires réclamés par son trésor royal. Après une légère lacune se trouve la sommation envoyée à Memphis au nom du prince éthiopien. Il engage les habitants à ne pas le combattre et à ouvrir leurs portes ; il veut entrer et sortir librement, comme le soleil l'a fait lui-même la première fois, ce qu'il faut entendre du règne fictif du dieu Ra. Ses desseins sont pacifiques ; il vient pour rendre ses hommages à Ptah dans ses différents temples et aux autres dieux du nôme du mur blanc (Memphite) (4). Ses soldats ne feront même pas pleurer un enfant. Dans tous les nômes du Midi, sa victoire n'a amené la mort de personne, si ce n'est des scélérats, car les dieux dévouent l'impie au billot.

Cette sommation n'est pas écoutée des habitants de Memphis qui ferment les portes de la ville... Le prince de Saïs (Tafnecht) s'approche du mur blanc (5) pendant la nuit et se jette dans la place avec huit mille soldats. Outre cela, Memphis était remplie de guerriers



(1) [hiéroglyphes], *Mer-tum.*

(2) [hiéroglyphes], *Pa-sekeri-nev-shat.* M. Brugsch pense que le nom de Sakkarah provient du nom antique Sekeri, surnom très-usité du dieu Ptah.

(3) [hiéroglyphes] *Ta-toti.* Inconnue jusqu'ici

(4) [hiéroglyphes], *Hesep-sevti-hat*, nom du nôme memphite.

(5) Partie de la ville où semble avoir été la citadelle.

venus de tous les côtés de la Basse-Égypte, et abondamment approvisionnée d'armes et de vivres de toutes sortes... Après une petite lacune, je trouve une nouvelle phrase où il est question d'un chef ennemi qui, ne se fiant pas à son char, s'enfuit à cheval, craignant de tomber entre les mains de Pianchi. L'état du fleuve permit aux barques d'arriver jusqu'aux murailles de la place; mais, en débarquant, le monarque éthiopien la trouva dans un état de défense redoutable : des remparts très-élevés étaient réparés à neuf et ses soldats ne savaient comment s'y prendre pour pouvoir donner l'assaut. Après une sorte de délibération, dont je ne puis saisir les détails, le roi, furieux de ces obstacles, dit à son armée : « Par ma vie, « par l'amour de Ra et par la faveur d'Ammon! je comprends que « cela est arrivé par l'ordre d'Ammon... Ce dieu ne l'a pas mis dans « leur cœur et ne leur a pas révélé son ordre. Il agit ainsi pour faire « connaître ses esprits et pour faire voir sa puissance. J'entrerai « dans la ville comme l'inondation... » Pianchi dispose ensuite sa flotte et son armée pour attaquer la place; il fait ranger ses vaisseaux la proue au rivage et touchant les maisons de Memphis... Les soldats de sa majesté, répète l'inscription, n'ont pas fait pleurer un petit enfant. En ordonnant l'assaut, le roi recommande encore d'épargner les vaincus. L'armée entre dans Memphis comme une inondation, y massacre un grand nombre de soldats et fait des prisonniers.

Le lendemain matin, Pianchi commence par envoyer des soldats pour protéger les temples; il fait purifier la ville d'après les prescriptions des livres sacrés et rétablit les prêtres dans leurs fonctions. Nous le voyons tout aussitôt se rendre au temple, s'y purifier et accomplir les rites réservés à la royauté. Il entre dans le sanctuaire et offre les sacrifices ordinaires, composés de bœufs, de veaux et d'oies, à son père Ptah de Res-Sebtif (1). Après ces cérémonies, qui constatent son intronisation régulière (2), on vient lui annoncer la soumission des nômes qui avoisinaient Memphis. Un certain nombre de places, rebelles jusqu'alors à son autorité (3), ont ouvert leurs

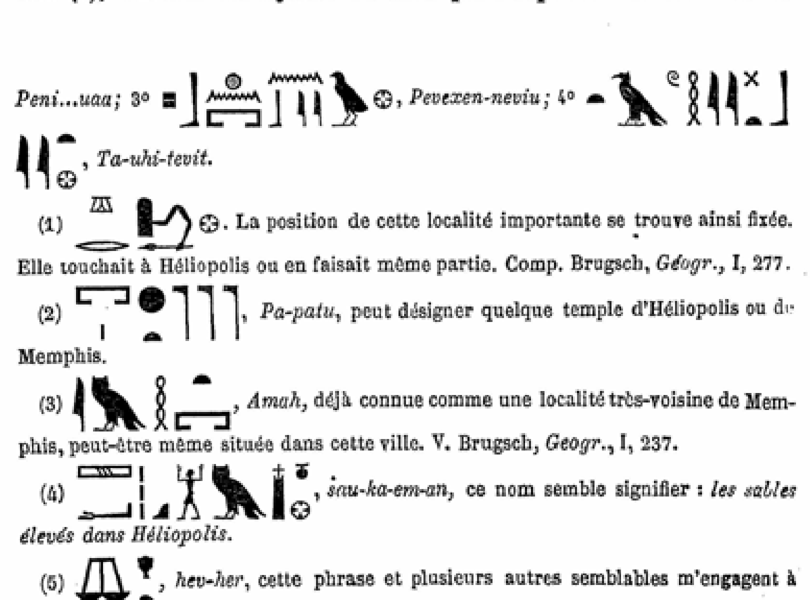
(1) [hiéroglyphes], *Res-sevtiw*, une des désignations locales du dieu suprême de Memphis.

(2) Ce sont les cérémonies indiquées dans l'inscription de Rosette, sous cette dénomination générale : *les rites pour la prise de possession de la couronne.*

(3) Les places énumérées ici sans aucune indication sur leur situation, étaient sans doute peu éloignées de Memphis. Leurs noms sont écrits de la manière suivante : 1° [hiéroglyphes], *Heritimi;* 2° [hiéroglyphes],

portes, et, quant à ses ennemis, ils se sont enfuis sans qu'on pût savoir où. Le roi Wuaput, le chef des Maschuasch (Mer-Kanesch ?), le prince Pétisis et un grand nombre de chefs de la Basse-Égypte apportent leurs présents à Pianchi pour être admis à contempler ses splendeurs.

Celui-ci s'occupe d'abord, comme nous l'avons vu partout, de réorganiser les perceptions d'impôt et les revenus des temples, puis il se rend à Héliopolis et y accomplit un certain nombre de cérémonies qui seront très-curieuses à étudier en détail, car elles semblent avoir fait partie des rites de l'intronisation royale. J'y distingue d'abord une libation adressée au dieu Tum, dans le lieu nommé Cher ou Combat (1), et dans le temple des dieux de Pa-patu (2), puis un sacrifice aux dieux d'Amah (3). Pianchi revient ensuite au temple de Cher par le chemin de... et après une nouvelle station, dont le nom n'est pas reconnaissable, il se purifie dans les eaux du Nil. Je reconnais ensuite de nouvelles cérémonies accomplies dans deux localités dépendant d'Héliopolis. A Schau-ka-em-an (4) il offre au soleil levant des vaches blanches, du lait, de l'encens et toutes sortes de parfums. Il passe de là au grand temple du soleil où il fait deux actes d'adoration. Le chef des prêtres, de l'ordre nommé Heb (5), adresse un hymne au dieu qui a repoussé les ennemis du



Peni...uaa; 3° [hieroglyphs], *Pevexen-neviu*; 4° [hieroglyphs], *Ta-uhi-tevit*.

(1) [hieroglyphs]. La position de cette localité importante se trouve ainsi fixée. Elle touchait à Héliopolis ou en faisait même partie. Comp. Brugsch, *Géogr.*, I, 277.

(2) [hieroglyphs], *Pa-patu*, peut désigner quelque temple d'Héliopolis ou de Memphis.

(3) [hieroglyphs], *Amah*, déjà connue comme une localité très-voisine de Memphis, peut-être même située dans cette ville. V. Brugsch, *Geogr.*, I, 237.

(4) [hieroglyphs], *šau-ka-em-an*, ce nom semble signifier : *les sables élevés dans Héliopolis.*

(5) [hieroglyphs], *hev-her*, cette phrase et plusieurs autres semblables m'engagent à traduire : *le chef des odistes.*

roi. Notre texte le conduit ensuite au temple de Habenben (1), où il commence par se sanctifier par l'encens et le sang vivant; puis il pénètre dans un lieu nommé Sescheluer (2) pour y contempler le dieu Ra (soleil). « Il s'y tint debout, seul, ôta les verroux, ouvrit les « portes et contempla son père Ra (3) dans Habenben, ainsi que les « deux barques sacrées de Ra et de Tum. » Après avoir fermé les portes de ce sanctuaire, Pianchi défend aux prêtres d'y jamais laisser entrer aucun des rois (ce qu'il faut entendre sans doute des petits dynastes auxquels il conservait le pouvoir sous sa suzeraineté). Le corps sacerdotal se prosterne devant Pianchi en criant : « A jamais, « qu'il soit inébranlable, l'Horus ami d'Héliopolis ! »

Après une dernière visite au temple de Tum, Pianchi reçoit l'hommage du roi Osorkon. Le lendemain il regagne le Nil, monte sur son vaisseau et débarque sur la rive du nôme Athribitès (4). Il place sa tente au midi d'une ville nommée Kanehani, qui était située à l'est de ce même nôme. Les rois et les chefs de la Basse-Égypte, les fonctionnaires ayant le rang de porteurs de la plume d'autruche et de parents royaux, se rassemblèrent de l'orient à l'occident de la Basse-Égypte pour venir faire leur soumission. Pétisis, qualifié Erpa (5), ou prince héritier, invite Pianchi à venir dans la ville nommée Ka, du nôme Athribitès (6), à visiter ses dieux et à faire le sacrifice à Horus. « Viens dans ma demeure, ajoute-t-il, je t'ouvrirai mon tré-« sor. Si je monte sur le trône de mon père, je te donnerai de l'or « jusqu'aux limites de tes désirs, de l'airain... et des chevaux nom-« breux, la tête de mes écuries et les prémices de mes haras. » Pianchi, se rendant à cette invitation, fait d'abord une offrande à Horus et aux divers dieux de la ville de Remuer (7). Arrivant ensuite

(1) Le mot *Benben* désigne ordinairement le sommet des obélisques taillé en pyramidion. C'est encore évidemment une localité dépendant d'Héliopolis.

(2) C'est une sorte de sanctuaire.

(3) Très-probablement l'épervier sacré, nourri, comme dieu vivant, ou bien le taureau *Mnévis?*

(4) La désignation du nôme laisse quelque incertitude, parce qu'il y a trois des nômes de la Basse-Égypte dont les noms comportent l'image du taureau et que le nom est incomplet sur notre copie.

(5) Nous savons par le récit du roman des *Deux frères*, que le titre de *erpa*, était donné au prince désigné comme héritier de la couronne.

(6) Même incertitude que ci-dessus, sur le vrai nom du nôme.

(7) *Rem-uer*, ville évidemment située dans le nôme qui vient d'être indiqué.

au palais de Pétisis, il reçoit l'hommage de ses richesses consistant en métaux précieux, étoffes de toutes sortes et chevaux choisis. Pianchi qui, ainsi que nous l'avons vu plus haut, donnait les plus grands soins à sa cavalerie, jure devant les rois et les princes, qu'il fera mourir de mort quiconque aurait recélé ses chevaux ou ses trésors. Les princes de la Basse-Égypte lui répondent : « Nous allons retourner « dans nos villes, nous ouvrirons nos trésors et nous choisirons les « prémices de nos haras et les meilleurs chevaux de nos écuries. » Suit l'énumération des quinze personnages qui donnèrent ces marques de soumission. Ce sont :

1° Le roi Osorkon qui possédait Bubastis et la ville de Ranefer (uu en ra newer);

2° Le roi Wuaput, de Tenremu : il possédait aussi une autre ville dont le nom n'est pas reconnaissable;

3° Le chef Tat-amen-auf-anch (dont le nom est encore lisible dans le bas-relief, au sommet de la stèle) : il occupait Pa-ba-nev-tat (1) (Mendès?) et une autre localité voisine;

4° Le général d'armée Anch-hor, portant la qualification de semes ou fils préféré : il résidait dans la ville de Pa-tot-ap-reheh (2);

5° Le chef ...(nesch?), dans Netertev, (3), Pahevi (Bohbaït), et , Samhut (Sebennytus);

6° Le chef des Maschuasch (4), Paténew, dans , Pa-supti (5), capitale du vingtième nôme de la Basse-Égypte, ou nôme

(1) V. Brugsch, *Géographie*, I, p. 93, 119 ss.

(2) *Ap-reheh* est un surnom de Tot, dans son rôle de maître de la parole divine. La ville est inconnue jusqu'ici.

(3) Localité inconnue jusqu'ici, et qu'il faudra chercher près de Bohbaït.

(4) , si la copie est exacte en ce point.

(5) V. Brugsch, *Géogr.*, I, p. 140.

de l'Arabie; le texte lui attribue de plus une localité nommée , Aa-pen-savti-hat, qui semblerait nous reporter à Memphis et que nous ne connaissions pas encore;

7° Le grand chef des Maschuasch, Pimau (1), dans (2) (Pas-as-rek);

8° Le grand chef des Maschuasch (Nesa-nati?) (2) dans Ka... (3)

9° Le grand chef des Maschuasch, Necht-har..... dans Pacherer;

10° Le chef des Maschuasch, Pentauer;

11° Le chef des Maschuasch, Pentavuchen (on ne voit pas très-clairement si ces deux noms propres ne seraient pas plutôt des noms de localités dont le chef ne serait pas nommé);

12° Un personnage nommé Peti-har-sam-to, et qualifié prophète d'Horus, seigneur de , Sechem ou *Létopolis* (4);

13° Le chef Hurbesa, dans , Pa-pacht-ari-sa et , Pa-pacht-nev-er-hesui (5);

14° Le chef Ṭat-chiau dans (Chen?)newer (5);

15° Le chef Pebasa, dans (6), Cher et dans , Pa-hapi (*Nilopolis*).

Cette curieuse liste des chefs de la Basse-Égypte termine le verso de la stèle, et le récit se continue sur la tranche droite, où les quatre premières lignes sont trop mutilées pour que j'en puisse reconnaître le sens. On voit seulement, à la fin de la quatrième ligne, que des ennemis se trouvaient encore dans une ville nommée ,

(1) Ce nom propre , *Pima* ou *Pimau*, signifie le lion.

(2) Nom d'un tracé douteux sur ma copie, ainsi que le suivant.

(3) Un des trois nômes de la Basse-Égypte désignés par le taureau : 10e, 11e ou 12e.

(4) V. Brugsch, *Géogr.*, I, 130, etc.

(5) Localités inconnues jusqu'ici.

(6) Pour la situation de *Cher*, près d'Héliopolis, voyez plus haut p. 103, note 1. *Pa-hapi* semble également liée à la même ville, par l'épithaphe d'un des Apis morts sous les Ptolémées.

Mesti (1). Pianchi envoie de ce côté des soldats, dont il semble qu'il confie la conduite à un nautonnier du prince Pétisis. On vient bientôt annoncer le massacre de tous les ennemis qu'on a pu rencontrer.

C'est après tous ces combats que nous voyons Tafnecht, le prince de Saïs, envoyer le dernier à Pianchi des offres de soumission. Le texte du message est une sorte de discours que l'état de notre copie ne me permet pas d'interpréter complétement; voici les phrases que j'ai pu y recueillir : « Sois clément! je n'ai pas vu ta face dans les « jours de ..... Je ne puis tenir devant ta flamme; je suis vaincu par « tes ardeurs; car tu es (2) Noubti lui-même, le dieu du Midi..... » Plus loin, il dépeint au roi sa détresse; il ne peut plus s'arrêter dans une maison; personne n'ose lui donner un morceau de pain à manger; il n'a plus rien pour étancher sa soif...; ses vêtements sont en lambeaux. Au nom de la déesse Neith, il demande à Pianchi de tourner vers lui un visage favorable. S'il obtient son pardon, il s'engage par serment à payer sa rançon en or, pierres précieuses et chevaux. Si Pianchi veut bien lui envoyer un messager pour dissiper la terreur de son cœur, il se rendra au temple et jurera devant lui par sa vie et par la divinité.

Le vainqueur envoie le Hev supérieur Pete-amon-nesato et le général Puarema, qui reçoivent dans le temple le serment de Tafnecht. Le vaincu s'engage sur sa vie à ne jamais violer les ordres de Pianchi, qui se tint pour satisfait de cette promesse. Il paraît qu'il restait encore quelques partis insoumis dans l'Égypte moyenne; car on annonce la reddition d'une place nommée , Neter-ha-ṭa (3), qui commandait la route du nôme Héracléopolitain.

L'œuvre est désormais complète; aucun canton ne ferme plus ses villes; « les nômes du Midi et du Nord, de l'Occident et de l'Orient « se prosternent en tremblant devant lui et se disposent à le servir, « comme sujets de sa porte royale. Le lendemain, quand la terre fut « éclairée, les rois, gouverneurs de la Haute et de la Basse-« Égypte, coiffés de l'uræus, vinrent tous se prosterner devant les « esprits de Sa Majesté. Quant aux rois et aux chefs de la Basse-« Égypte, venus pour contempler les grâces de Sa Majesté, leurs « jambes étaient comme des jambes de femmes; ils n'entrèrent pas

(1) Localité inconnue, mais appartenant évidemment au Delta.

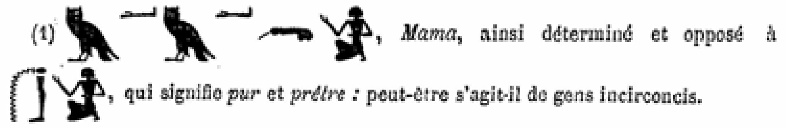
(2) Surnom de Set, comme dieu de Nubie.

(3) Ville inconnue jusqu'ici.

« dans le palais, parce qu'ils étaient impurs (1) et se nourrissaient « de poisson, ce qui était proscrit dans le palais (de Pianchi). Mais le « roi Nimrod put entrer dans le palais, parce qu'il était pur et ne « mangeait pas de poisson (2). Les autres princes restèrent debout « devant le palais. » Après ce curieux détail de mœurs, l'inscription nous raconte le retour du roi victorieux : « Il chargea ses vaisseaux « d'argent, d'or, d'airain, d'étoffes, de toutes les productions de la « Basse-Egypte, de toutes les richesses de la Syrie, de tous les par- « fums de la terre (3) sacrée. Sa Majesté s'en retournait ainsi le cœur « dilaté. Les soldats étaient dans la joie; l'Occident et l'Orient re- « tentissaient de longues acclamations au passage de Sa Majesté. Les « prophètes joyeux s'écriaient : « O roi vainqueur, Pianchi, roi « vainqueur! tu es venu et tu as pris la Basse-Égypte. Tu as agi « comme un homme parmi des femmes; la joie est au cœur de la « mère qui a enfanté un mâle..... Ta puissance sera éternelle, ô roi « chéri de la Thébaïde! »

II

La discussion du remarquable monument dont nous avons ainsi défini le sujet exigera l'étude d'une foule de questions sur lesquelles il serait imprudent de se faire une opinion arrêtée avant d'avoir pu soumettre le texte à un examen complet. Nous voici néanmoins en possession d'un grand nombre de faits nouveaux et d'un caractère assez éclatant pour qu'il soit nécessaire de leur accorder une place dans l'histoire. Cherchons donc à bien définir les personnages introduits dans notre récit et à découvrir les rapports qu'ils peuvent avoir avec les dynasties pharaoniques qui nous sont déjà familières. Nous étudierons d'abord de plus près ces petits princes entre lesquels se débattait la souveraineté de l'Égypte, prête à tomber sous la main d'un conquérant. Nous examinerons si le plus puissant de ces chefs, quoi-

(1) , *Mama*, ainsi déterminé et opposé à , qui signifie *pur* et *prêtre* : peut-être s'agit-il de gens incirconcis.

(2) On sait qu'il était prescrit aux prêtres égyptiens de s'abstenir de poisson. Cette défense est souvent rappelée dans le Rituel funéraire.

(3) Le , *Ta-neter*, célèbre par ses riches produits et que, je pense, devoir être cherché vers l'Arabie Heureuse.

que n'ayant pas obtenu le titre de roi, n'aurait pas laissé quelque trace dans l'histoire. Nous aurons ensuite à réunir les traits qui caractérisent Pianchi-Mériamoun et à fixer l'époque la plus probable pour son expédition.

Parmi les quatre chefs égyptiens portant le titre de roi, je crois devoir arrêter d'abord l'attention sur Osorkon, en raison de cette circonstance qu'il résidait à Bubastis, qui devait être la ville royale par excellence pour tous les princes descendants du grand Scheschonk I[er]. Cette situation peut être considérée comme un indice de primogéniture et engagerait à chercher son nom de préférence dans les listes officielles de la royauté. Son rôle personnel est d'ailleurs très-effacé : il n'apparaît qu'après la prise de Memphis et l'intronisation de Pianchi. Il quitte alors Bubastis pour venir en personne se soumettre au vainqueur.

Parmi les Pharaons du nom d'Osorkon que nous connaissons jusqu'ici, les deux premiers paraissent trop anciens pour être comparés à celui qui nous occupe en ce moment. Le troisième Osorkon, deuxième roi de la vingt-troisième dynastie, dite Tanite, semblerait, au premier coup d'œil, convenir beaucoup mieux aux conditions de temps auxquelles nous devons satisfaire. Mais cette attribution présente une autre difficulté sur laquelle nous reviendrons en poursuivant notre étude.

Le roi Nimrod paye, au contraire, de sa personne, et on semble le traiter avec une bien plus grande considération. Tandis que les trois autres rois sont prosternés, Nimrod figure au premier rang, debout, et amenant au roi par la bride le cheval dont parle le récit. Il est précédé de la reine sa femme, Nesa-tente-mehi, qui était aussi fille de roi. Je fais remarquer qu'elle précède son mari, ce qui est contraire à l'usage constant. Nous sommes autorisés à conclure de ce fait, corroboré par la mention toute spéciale que l'inscription lui accorde, que sa qualité de fille de roi lui donnait des droits spéciaux qui égalaient ou primaient ceux de Nimrod. Il ne nous est malheureusement pas donné jusqu'ici de connaître le nom de son père.

Nimrod régnait dans le nôme d'Hermopolis magna (quinzième de la Haute-Égypte) (1). On voit qu'il s'était d'abord rangé, de gré ou

(1) Le nom du nôme est [hiéroglyphe], *Un*. C'était aussi un des noms d'Hermopolis; il alterne dans le récit du siége avec [hiéroglyphes], *Sesennu*, nom sacré de la même place. V. Brugsch, *Géographie*, I, p. 219 ss.

de force, du parti du prince de Saïs, Tafnecht; mais il fut le premier à se réunir à Pianchi avec les troupes de son nôme, après la capitulation d'Hermopolis. On comprend facilement que la suprématie de Tafnecht, homme nouveau, véritable rebelle aux yeux des bubastites, devait lui paraître tout aussi odieuse que celle de Pianchi. Le nom de Nimrod est commun parmi les princes bubastites. Deux Nimrod ont deja leur place dans leur généalogie et paraissent trop anciens pour être identifiés avec notre roi d'Hermopolis. Un troisième général Nimrod, qui n'a pas encore pu être classé (1), serait le seul qui pourrait en être rapproché : au milieu de ces royautés simultanées, les titres de roi et de général ont dû être échangés plusieurs fois pour le même personnage.

La généalogie des Bubastites se présente à l'étude avec une grande richesse de matériaux dont le classement était déjà difficile et compliqué. Dans son interprétation des stèles du Sérapéum, M. Mariette l'avait comprise d'une manière toute différente de celle que M. Lepsius a proposé depuis; mais les rectifications du savant prussien ont le défaut de s'appuyer sur deux corrections considérables, qu'il faudrait introduire dans une stèle très-bien écrite d'ailleurs et dont la correction peut être défendue par de fortes raisons. Notre récit rendra nécessaire la révision de tous ces travaux; car, non-seulement il introduit de nouveaux personnages, mais encore un nouvel élément critique dont il faudra tenir compte, au moins dans toute la dernière période de cette dynastie. La coexistence de plusieurs personnages, exerçant une autorité séparée dans les diverses provinces et portant même les titres royaux, devient un fait patent. Tel personnage de la famille à qui l'on n'accorde sur un monument que la qualification de chef, peut parfaitement avoir reçu à un autre moment le titre de roi, en vertu de mille circonstances que nous ne pouvons plus apprécier (2). Le travail s'agrandit avec le nombre des matériaux; heureusement les ouvriers habiles et dévoués à la science ne manquent pas aujourd'hui, et il suffit de leur signaler une voie féconde pour être sûr d'y voir marcher de jeunes savants qui promettent un brillant avenir à l'étude des antiquités égyptiennes.

(1) V. Lepsius, *Koenigsbuch*, cartouche nº 784.

(2) Ces considérations pourraient expliquer le fait suivant où M. Lepsius a cru devoir signaler une faute évidente : dans la stèle, célèbre aujourd'hui dans la science, datée de l'an trente-deux de Scheschonk IV et contenant la généalogie d'Harpsen, le prince *Ptah-ufu-anxu* est qualifié fils royal, quoique son père, Nimrod, ne soit pas porté avec le titre de roi.

M. Mariette nous annonce d'ailleurs que les fouilles de Barkal ont encore révélé d'autres monuments de la même époque. En attendant l'ensemble de ces documents, contentons-nous de relever les faits curieux qui nous sont déjà bien acquis.

Nimrod fut conservé par le vainqueur dans sa royauté, il dut seulement accepter la suprématie de Pianchi et payer tribut au trésor de son vainqueur. Ce prince était prêtre ainsi qu'une quantité de princes bubastites qui avaient soigneusement maintenu dans la famille royale les principales charges sacerdotales; il dut à cette qualité le privilége d'entrer dans le palais de Pianchi, laissant tous ses égaux debout à la porte du palais. Quant à la princesse Nesa-tente-mehi, quoique nous possédions des documents très-nombreux sur les règnes des derniers rois bubastites, son nom n'y apparaît pas : nouvelle raison pour nous de nous reporter à des temps un peu plus modernes que le règne de Scheschonk IV.

Le troisième roi est nommé Wuaput (1). Le texte place son habitation dans la Basse-Égypte, à un lieu nommé Tenremi, dont la position n'est pas déterminée. Il n'apparaît que pour venir rendre hommage à Pianchi. Le nom de Wuaput (2) est bien connu chez les Bubastites. Il a été porté par un grand-prêtre qui était le fils aîné de Scheschonk Ier, mais nous n'en possédions pas d'exemples vers la fin de la même famille.

Le quatrième roi, Pef-aa-bast, est plus intéressant à divers égards. D'abord nous connaissions déjà son cartouche (3), et il n'est pas complétement isolé. Une inscription trouvée à Qurnah fournit la généalogie suivante :

(1) L'orthographe ordinaire est , *Uuaput;* si je lis exactement une variante du même nom que je reconnais sur notre stèle , *wuaput*, il y aurait là une curieuse confirmation des valeurs voisines *uu* et *wu*, déjà établies par les variantes = = observées par M. Devéria.

(2) Plusieurs noms propres bubastites ont été heureusement rapprochés de leurs similaires sémitiques. *Wuaput* nous semble être, avec יֶפֶת (Japhet), dans le même rapport que *Uasarken* avec les formes יזרח et אזרחי.

(3) Diverses variantes me font conjecturer que la voile avec les deux bras composent un groupe qui doit se lire *aa*, sans que j'en aie acquis la certitude complète.

Le roi Amenrut = (épouse inconnue)

Le roi Pefaabast = la princesse Aribastutanifu

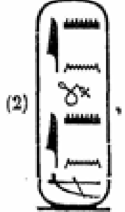
(Petamen) nev-nesa-to = une princesse (nom effacé) (1).

Je ne doute pas qu'il ne s'agisse ici du même roi et ce document nous tire du même coup d'un double embarras. En effet, le roi Amenrut a laissé quelques monuments et nous manquions de renseignements sur son époque. C'est à lui qu'appartenait un vase de cristal de roche du musée du Louvre, où il porte le nom plus complet Amenrut-meriamen (2). Il aura sans aucun doute joui de l'autorité royale à Suten-senen, avant son gendre Pef-aa-bast.

La généalogie royale nous a fait connaître un prince du même nom, fils du chef des Maschuasch Pétisis et arrière-petit-fils d'Osorkon II; il serait possible que ce fût le même personnage qui aurait pris le titre de roi dans un âge très-avancé et après le règne de Scheschonk IV. Pefaabast vint faire sa soumission après la prise d'Hermopolis, et dans son discours il salue Pianchi comme un libérateur.

Le lieu de sa résidence mérite une étude toute particulière. C'était la ville inconnue jusqu'ici, dont le nom sacré s'écrivait [hiéroglyphes], *Suten-senen* (3). Les légendes mythologiques lui accordaient une grande importance, et elle est plus d'une fois citée dans les plus anciennes parties du rituel funéraire. M. Brugsch (4) l'a d'abord identifiée avec Bubastis, puis avec l'oasis d'Ammon, mais sur des renseignements dont il a reconnu lui-même le caractère

(1) Malgré une légère différence dans l'écriture des deux noms, ce peut être le même personnage que le Hev en chef Pete-amen-nsa-to, envoyé par Pianchi, pour recevoir le serment de Tafnecht. Voy. La *Revue archéologique* de juillet 1863, p. 12, article de M. Devéria, pour la généalogie de ces trois personnages.

(2) , avec le prénom royal *Ra-user-ma-setep-en-Amon* et le titre *Nev-to-ti*, ce qui prouve qu'il eut la prétention d'une souveraineté complète.

(3) On peut conserver des doutes sur la véritable lecture de la figure de l'enfant dans ce nom propre.

(4) Voy. Brugsch, *Géographie*, I, p. 292.

douteux. L'ordre des faits, dans notre inscription, place nécessairement Suten-senen dans l'Égypte moyenne. Les lacunes m'ont empêché de suivre exactement la marche des armées, en sorte que je ne pourrais pas définir la direction où elle se trouvait par rapport à Hermopolis, quoique l'on sente bien qu'elle ne devait pas en être extrêmement éloignée. Cette place se caractérise, par d'autres monuments, comme très-importante sous les Bubastites : les princes en conservaient le sacerdoce et le commandement militaire dans leur famille, et nous apprenons ici qu'elle finit par être le siége d'une royauté partielle. Un passage d'Isaïe me ferait songer à voir dans Suten-senen la ville de Hnês ou Héracleopolis, qui avait déjà été, sous l'ancien empire, le siége de deux dynasties et dont le nom hiéroglyphique manquait jusqu'à présent. Le prophète nous représente les israélites terrifiés devant l'invasion assyrienne qui les menace et envoyant leurs messagers jusqu'aux villes de Tanis et de Hnês pour implorer du secours (1). J'en conclus tout naturellement qu'il y avait souvent eu, dans ce siècle, à Hnês comme à Tanis, le siége d'une royauté partielle. La position d'Héracléopolis répondrait admirablement à ce que nous savons jusqu'ici de Suten-senen et la conjecture me paraît se présenter avec un caractère sérieux de probabilité.

Après nos quatre rois, Pétisis est le personnage le plus important de la confédération vaincue. Il avait le titre de erpa ou prince héritier; on ne nous dit pas malheureusement quel était son père. Il nous faudra de nouveaux renseignements pour le décider : ce qui me paraît le plus probable, c'est qu'il était fils de Pef-aa-bast, roi de Suten-senen, et peut-être petit-fils de Pétisis, chef des Maschuasch, qui gouvernait Memphis en l'an 38 de Scheschonk III. Ce que nous pouvons affirmer, c'est qu'il vient encore grossir la liste de la famille royale.

Les autres chefs ne présentent rien de bien remarquable, si ce n'est que tous ou presque tous portaient le titre de chefs des Maschuasch. M. Mariette et M. Brugsch ont déjà fait ressortir le caractère singulier de ces charges militaires. Les Maschuasch, peuple d'origine lybienne, ou du moins lié par la race avec les Lybiens, apparaissent en Égypte dans une première invasion qui eut lieu sous le règne de Mérinptah, fils du grand Ramsès. Ils prirent part également à la formidable attaque que l'Égypte eut à subir sous Ramsès III. Mais à l'exemple de Rebou et des Schaltan, autres peuples de

(1) Isaïe, 30, 4. Confir., Champollion, l'*Égypte sous les pharaons*, I, 309.

la même famille, nous les trouvons bientôt employés comme auxiliaires dans les armées égyptiennes. On les avait très-probablement organisés en colonies militaires dans le Delta, qui devenait toujours le réceptacle de toutes sortes de tribus, débris des invasions ou des émigrations successives. La Bible nous parle sans cesse des *Lub* ou lybiens, auxiliaires puissants des rois égyptiens et éthiopiens vers cette époque. Il faut que les Maschuasch aient joué un bien grand rôle dans les forces de l'Égypte, pour que les princes bubastites s'en soient réservé le commandement. A l'époque de notre récit on voit que leurs chefs gouvernaient tout le Delta. On croit avoir affaire à de véritables janissaires dont les commandants sont plus puissants que les rois. Les conquérants éthiopiens doivent nécessairement avoir réduit leur influence, et leur nom disparait sous les Saïtes. Les chefs des Maschuasch (1) se distinguent par une coiffure particulière : elle est formée d'une sorte d'étoffe pliée en deux et posée à plat sur la tête; on reconnait ce signe distinctif sur les cinq personnages prosternés derrière Pianchi, dans le cintre de la stèle.

Auprès des derniers représentants de la grande famille bubastite, dont le pouvoir se morcelle et s'éteint, nous voyons surgir un personnage nouveau et aux allures entièrement opposées, dont les entreprises hardies donnèrent lieu à l'intervention armée de Pianchi. Son nom, dont il existe sur la stèle deux variantes homophones, et , me paraît devoir être lu Tafnecht (2). Il est à remarquer que ce même nom propre, qui est très-rare, se retrouve néanmoins dans les inscriptions du Sérapéum sous le règne de Bocchoris. Ce nom n'est ni entouré de cartouche ni accompagné d'aucune qualification qui annonce une parenté royale. D'après son premier titre, Tafnecht semble n'avoir été d'abord que

(1) Sur la stèle de Barkal et dans divers monuments, leur nom est écrit en abrégé avec la syllabe *ma*.. ., le signe des étrangers et un homme tenant une arme particulière. Cette orthographe varie avec le nom écrit phonétiquement tout au long : , *Masuas*. V. Brugsch, *Géogr.*, II, 80.

(2) Les signes donnent la transcription : *taw-next*. Je prends l'élément pour le signe du mot *next*, force, comme dans *Next-nev-w* (Nectanebo) et *Next-har-hevi*; le *t*, de la forme ou , peut être, ou un complément phonétique ou un *t* additionnel. Dans ce second cas, la transcription serait *tawnextet*.

chef de la ville de *Nuter* (1), localité peu connue de la Basse-Égypte. Comme il finit par obtenir de Pianchi des conditions honorables, au lieu de lui prodiguer les épithètes méprisantes dont les rois égyptiens couvrent ordinairement leurs ennemis, notre récit officiel lui conserve tous ses titres : ce qui nous apprend quelle était l'étendue de son autorité au début de la guerre. Il possédait les nômes Saïte, Athribite, Libyque, Memphite et quelques autres encore dont les noms ne sont pas reconnaissables. Dans un autre endroit, on voit qu'il était prêtre à Saïs et prince particulier de cette ville. Tafnecht n'avait pas manqué de prendre aussi le commandement des Maschuasch, et nous apprenons qu'il avait en outre dans son armée des *Tahennu,* nom sous lequel étaient comprises différentes familles lybiennes, dont la peau était de couleur très-foncée. Au moment où Pianchi fut appelé au secours par les habitants de la Haute-Égypte, Tafnecht avait soumis tout le Delta et l'Égypte moyenne sans qu'aucun prince pût l'arrêter. Inférieur en forces à son nouveau rival, ce chef donne néanmoins dans tout le cours de la guerre des preuves de constance et d'habileté : il s'échappe après chaque bataille pour reparaître et disputer le terrain pied à pied. Il se soumet le dernier, mais il a encore l'adresse d'obtenir une paix honorable et profitable à son autorité ; car il paraît avoir, en définitive, sauvegardé la plus grande partie de ses domaines et du pouvoir qu'il avait usurpé sur la faiblesse des pharaons de race bubastite. Il est certain que la stèle rédigée d'après un ordre exprès de Pianchi, lui donne encore, après la paix, tous les titres que nous venons d'énumérer.

Diodore nous a conservé, dans un passage que le traité d'Isis et d'Osiris répète également, le souvenir d'un chef égyptien qui semble offrir avec notre Tafnecht des traits d'une ressemblance trop frappante pour être fortuite. D'après cette tradition, Tnephachtos, père du sage Bocchoris, conduisait une armée en Arabie, ce que l'on doit entendre des contrées orientales de l'Égypte, qui portaient ce nom comme l'on sait. Dans le cours de cette expédition, il souffrit de la faim et l'apaisa non sans plaisir avec des aliments grossiers ; excédé de fatigue, il coucha sur la paille et se trouva si bien de ce régime énergique, qu'il maudit Ménès pour avoir introduit le luxe et la mollesse dans les mœurs égyptiennes. Diodore ne nous donne pas d'autres renseignements sur cette expédition, mais que de rapports

(1) d'après la copie ; il faut très-probablement corriger qui, suivant Brugsch, répondrait à Ménuti, près de Canopus.

frappants! Tnephachtos ne diffère de Tafnecht que par la métathèse du φ et du χ. Le traité d'Isis et d'Osiris, qui répète cette histoire, l'écrit Technachtés; Tafnecht est une véritable moyenne entre ces deux transcriptions. Le Tnephachthos de Diodore était également un prince saïte, puisqu'il fut le père de Bocchoris (1), et il n'était pas roi, puisque Manéthon ne commence la dynastie qu'avec son fils. Ces deux personnages portent donc le même nom, ont la même origine, le même rang de prince et la même qualité de chefs d'une expédition guerrière. Enfin, ils se placent à la même époque, car le temps qui précède Bocchoris et suit les derniers Bubastites, est celui que tous les renseignements nous ont indiqué jusqu'ici.

Si cette identification est admise dans la science, elle jettera un jour nouveau sur des questions restées fort obscures jusqu'ici. Tafnecht consolida sa puissance tout en jurant fidélité à Pianchi : or, avec le prodigieux éloignement du siége du gouvernement éthiopien et dans l'état où nous avons vu l'Égypte, il devient maintenant facile de comprendre qu'il ait laissé à son fils Bocchoris un trône d'abord incontesté, et voilà un changement de dynastie complétement expliqué.

D'un autre côté, ces précédents permettraient de concilier les témoignages de Diodore et de Manéthon sur le caractère de Sabacon. Ce nouveau conquérant éthiopien qui, suivant l'historien égyptien, fit brûler Bocchoris tout vivant, aurait été, d'après Diodore, un roi d'une douceur et d'une piété exceptionnelles. Disons d'abord que les traits si favorables sous lesquels Pianchi nous est dépeint ici, rendent tout à fait probables les qualités attribuées à son successeur sur le trône d'Éthiopie; mais il n'est nullement invraisemblable que Sabacon ait traité plus sévèrement Bocchoris en qualité de sujet rebelle, car le fils de Tafnecht n'avait pu fonder sa royauté indépendante qu'en violant les serments d'obéissance prêtés par son père à Pianchi-Mériamoun.

Nous avons réservé le vainqueur pour le dernier objet de notre examen. Ce qui nous frappe tout d'abord, comme le trait principal du récit, en ce qui concerne le roi d'Éthiopie, c'est qu'il ne prend en aucune façon l'attitude d'un conquérant étranger; il se donne, au contraire, en toute occasion et dans les plus petits détails, comme le pharaon légitime qui revendique des droits héréditaires. Son nom est purement égyptien, ses titres et sa religion le caractérisent comme un

(1) On sait que ce roi compose à lui seul la XXIVe dynastie, dite saïte, dans les listes de Manéthon.

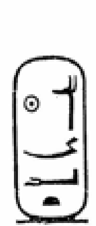
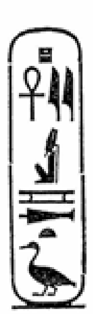
thébain d'origine. Suivant une formule égyptienne qu'il a soin de s'attribuer, « il est sorti du ventre de sa mère pour être roi, » dignité à laquelle « il était destiné dans l'œuf » (embryonnaire). J'ai déjà énoncé l'opinion que le Pianchi, mari d'Amnéritis, que je crois postérieur au nôtre, se rattachait aux rois-grands-prêtres d'Ammon, de la famille de Pianch et de Pinétem; je reprends cette conjecture avec de nouveaux et puissants motifs, quand il s'agit de notre Pianchi-Mériamoun.

Remarquons d'abord que sa dévotion pour les dieux thébains, figurés avec lui dans le sommet de la stèle, éclate à chaque pas. Avant de partir pour Thèbes, il enseigne à son armée le respect pour Ammon; il assiste rigoureusement à toutes ses fêtes, et nous le voyons, après chaque victoire, stipuler des redevances pour les temples d'Ammon Thébain, en même temps qu'il rétablit les impôts au profit de son trésor. Son origine sacerdotale se trahit encore par la défense de manger du poisson, si scrupuleusement observée dans le palais de Pianchi, que le roi Nimrod, esclave des mêmes prescriptions, fut seul jugé digne de communiquer avec lui. Une famille de princes, qui devait se rattacher à la race royale et sacerdotale de Thèbes, s'était très-certainement rendue indépendante en Nubie pendant le règne des Bubastites et peut-être même aussitôt que l'autorité de ces princes eût triomphé en Thébaïde. Établie au mont Barkal, son pouvoir avait sans doute varié en étendue, mais je crois que Pianchi-Mériamoun était maître de Thèbes dès avant cette guerre. En effet, nous ne trouvons dans toute cette histoire aucun roi ni chef de la Thébaïde, et ce n'est qu'après avoir dépassé cette région que les armées se rencontrèrent. Le texte dit formellement d'ailleurs que Pianchi avait des armées et des généraux *en Égypte*. Ce prince attachait autant d'importance à la politique qu'à ses forces militaires. On a vu avec quel soin il prescrit la discipline la plus sévère et le respect des habitants inoffensifs. Il se donne comme un libérateur appelé par les Égyptiens opprimés. Il réclame partout l'accomplissement des cérémonies et sacrifices réservés à la royauté, qui pouvaient lui attirer le respect des peuples et l'obéissance superstitieuse d'un corps sacerdotal, esclave des rites séculaires. Enfin, le soin de rétablir les droits du trésor et ceux des temples, ainsi que l'attention spéciale qu'il accorde aux haras et aux dépôts de chevaux établis dans chacun des principaux nômes, complètent l'ensemble des traits qui composent cette figure remarquable. Guerrier puissant et heureux, habile administrateur, prêtre zélé pour le culte d'Ammon, soumettant ses troupes à une discipline sévère, humain envers les popu-

lations paisibles et clément pour ses adversaires après la victoire : c'est ainsi que se dépeint lui-même et d'une manière bien inattendue pour nous, cet Éthiopien qui arrive des régions éloignées du Haut-Nil, pour terminer par la conquête les discordes civiles qui désolaient l'Égypte.

Les nouveaux monuments que nous promettent les fouilles de Napata et de Gebel-Barkal éclairciront sans doute les rapports de parenté qui existèrent entre le rameau thébain des *Pianchi*, qui avaient ainsi implanté en Éthiopie toute la civilisation égyptienne, et la famille kouschite de *Schabak* et *Schabatak*. D'après les études de M. Mariette, un roi Pianchi, que je crois tout différent du nôtre, mari d'Ameniritis et beau-père de Psamétik Ier, aurait été aussi beau-frère de Schabak.

Parmi les différents rois éthiopiens du nom de Pianchi et dont les cartouches étaient déjà connus, il existe un Pianchi-Mériamoun. Ses cartouches complets, trouvés à Napata, sont ainsi rapportés par M. Lepsius (1) :

Ra (user?) ma, Pianxi-Meriamun-se-bast. L'addition des mots , *se-bast*, fils de la déesse Bubastis, est certainement un souvenir de l'alliance conclue, après la guerre qui vient de nous occuper, avec la famille Bubastite, soit que ces cartouches appartiennent à notre Pianchi, ce que je crois, soit qu'il s'agisse d'un de ses descendants. La suite des fouilles nous donnera sans aucun doute la solution de cette dernière question.

Il nous reste à apprécier aussi exactement que possible la place chronologique de ces événements, et, pour mieux nous rendre compte des difficultés, dressons d'abord le tableau des divers rois qui nous sont déjà connus, par les historiens et par les monuments, depuis les derniers Bubastites jusqu'à Psamétik Ier.

(1) Voy. Lepsius, *Koenigsbuch*, pl. 71, n° 027.

AUTRES BRANCHES.	BRANCHE de SUTEN-SENEM.	BUBASTITES, FIN DE LA XXIIe DYN.	BRANCHE TANITE.	SAITES.	ÉTHIOPIENS.		ANNÉES av. J. C.	
					THÉBAINS.	KOUSCHITES.		
		(51 ans) Scheschonk III					?	
		(2+x) Pimaï.					?	
		(38+x) Scheschonk IV.	XXIIIe dynastie. Pétubastes (40?)	....	....	....	? 782	(?)
	Amenrut.	Osorkon.	Osorkon (8?)	....	....	....	742	(?)
Wuaput, Nimrod.	Pefaa-bast.		Psemouth (40?) (suiv. l'Africain)	Tnéphachthos (Tafnecht?)	(Pianchi-Mériamoun).	....	 734	(?) entre { 770 725
				XXVe dynastie. 1re Bocchoris (suiv. l'Africain).	....	Kaschata.	723	(?) (726?)
			(? Zêt, 31).			XXVe dynastie. 1re Schabak.	717	(?) (14?) (720?)
				Anysis?		1re Schabatak.	704	(?) (12?)
						1re Tahraka.	692	
				XXVIe dynast. 21 ans, { Stephinates?	....	.... 20e Tahraka.	686 667	Apis naît;
				Néchepsos?	Amnéritis et Pianchi.	(27e id.?)	666	Il a un an;
				Nékao? 1re Psammétick I et les 12 tyrans.	....	....	665	Il a deux ans;
				15e Il règne seul, il épouse...... 20e Psammétik I.	Schapenap	vers	651 646	Il meurt, ayant 21 ans.

J'ai arrêté ce tableau au règne de Psamétik Ier. En effet, la XXVIe dynastie nous est connue d'une manière complète, tant par l'histoire que par les stèles de la tombe d'Apis; il serait impossible d'y rencontrer une place pour les événements si remarquables dont nous venons d'acquérir la connaissance. Les premières années chronologiques du règne de Psamétik, qui correspondent à l'époque de la division du pouvoir entre douze petits dynastes, sembleraient convenir au premier coup d'œil, car l'état de choses que nous constatons est très-analogue à la constitution du pouvoir en Égypte sous les douze tyrans. Mais l'histoire nous représente ceux-ci comme très-puissants. Loin d'avoir à se défendre contre une invasion, ils s'occupaient à construire un magnifique palais pour perpétuer le souvenir de leur domination. Il y a d'ailleurs une considération décisive : le prince de Saïs, à l'époque des douze tyrans, serait nécessairement Psamétik. M. Mariette avait pu penser au premier abord que les expressions , Sa Majesté, cachaient ce roi d'Égypte; mais j'ai pu interpréter le texte avec assez de suite pour m'assurer que cette qualification était exclusivement réservée à Pianchi-Mériamoun dans tout le cours du récit. Le personnage de Tafnecht, tel qu'il nous est connu maintenant, exclut la présence de Psamétik. L'épitaphe de l'Apis, mort l'an 20 de Psamétik (1), prouve que ce roi fit remonter les dates de son règne jusqu'à la fin de celui de Tahraka, ou tout au plus, avec un an d'intervalle. C'est l'époque d'anarchie signalée par Diodore. Nous savons que la reine Ameniritis et son mari, du nom de Pianchi, furent en ce moment véritables souverains à Thèbes. Je ne crois pas que, malgré la ressemblance des noms, nous puissions encore trouver ici ce qu'il nous faut. En effet, nous aurions infailliblement à Saïs dans ce moment, ou Psamétik ou son père Nékao Ier. D'un autre côté, il est impossible de supposer que toutes ces royautés partielles, que nous trouvons si bien établies, se soient organisées malgré le pouvoir d'un conquérant tel que Tahraka, et cela jusque dans l'Égypte moyenne et sur le grand chemin de Thèbes à Memphis (2). Il est parfaitement certain au contraire, par les stèles du Sérapéum, que l'autorité de Tahraka fut jusqu'à la fin respectée à Memphis. Il faut donc remonter plus haut, ce qui nous oblige à franchir d'un seul coup toute la dynastie éthiopienne,

(1) Voy. la lettre de M. Mariette, *Revue archéologique*, numéro de juin, 1863.

(2) La royauté de Suten-Senen (Héracléopolis?) apparaît même avec deux degrés successifs très-probables, à savoir, Amenrut et Pefaabast.

où Pianchi-Mériamoun ne peut pas faire double emploi avec Schabak ou Schabatak, en raison même de son importance.

En arrivant à Bocchoris (Bok-en-ranw), plusieurs raisons irréfragables nous empêchent encore de nous arrêter. On n'a pas de preuves jusqu'ici que ce roi, malgré le grand souvenir qu'avait laissé sa sagesse, ait possédé Thèbes. Mais, en tout cas, il eût été impossible que notre stèle le passât sous silence, au moment où Pianchi se rendit maître de Memphis. Bocchoris était d'ailleurs un prince saïte que l'existence de Tafnecht, en la même qualité, exclut tout comme Psamétik. C'est ainsi que par voie d'exclusion nous sommes ramenés jusqu'à Tnephachthos, père de Bocchoris (1).

On sait qu'à cet endroit des listes de Manéthon il existe une grave divergence entre Eusèbe et l'Africain.

XXIIIe DYNASTIE, TANITE.

L'Africain.		Eusèbe.	
Petubastes...	40 ans.	Petubastis...	25 ans.
Osorko.......	8	Osorthus.....	8
Psammous..	10	Psamus.......	10
Zêt...........	31		
En tout...	89	En tout...	44

XXIVe DYNASTIE, SAITE.

Bocchoris....	6	Bocchoris....	44

Les monuments du Sérapéum, en nous attestant seulement la sixième année de Bocchoris, ne nous ont pas tiré d'embarras. M. Lepsius pense que Zêt est le même que le prêtre *Séthos* qui, suivant Hérodote, marcha contre Sennachérib : en conséquence, il le replace après Bocchoris.

Cette manière d'envisager la question m'a toujours paru très-probable. En effet, on voit que, de cette façon, les listes royales faisaient marcher de front les deux séries, l'une de rois égyptiens enregistrés comme légitimes, mais sans aucun véritable pouvoir, et retenus dans un rang très-inférieur par les conquérants éthiopiens qui compo-

(1) *Stéphinatès* n'est probablement qu'une altération de ce même nom Tafnecht; ce qui rend très-vraisemblable qu'il appartenait à la même famille.

saient l'autre liste. On compterait ainsi à partir de Bocchoris jusqu'à la première année attribuée à Psamétik :

ROIS ÉGYPTIENS.		ROIS ETHIOPIENS.	
Zêt............	31 ans.	Schabak.....	12 ans (?).
Stephinates..	7	Schabatak..	12 (?).
Néchepsos....	6	Tahraka.....	27
Nékao Ier.....	8		
En tout....	52	En tout....	51

Les deux séries sont à peu près égales; mais il faut observer que les chiffres de Schabak et de Schabatak n'ont pu être vérifiés par les monuments : on connaît seulement la XIIe année de Schabak. Je regarde comme très-probable qu'il faudra ajouter un an à son règne, ce qui donnera un total égal de cinquante-deux ans. Historiquement, cet espace comprendra les cinquante ans qu'Hérodote attribue à l'invasion éthiopienne; plus les deux années d'anarchie qu'on doit admettre sur le témoignage explicite de Diodore. Ces deux années auront été comptées officiellement à Tahraka ou à Psamétik (1).

Ces considérations débarrassent la fin de la XXIIIe dynastie du roi Zêt; mais elles ne nous éclairent pas sur la longueur véritable du règne de Bocchoris. M. Lepsius a préféré les six ans de l'extrait d'Africain, ordinairement plus exact qu'Eusèbe. Mais ce savant croit nécessaire d'introduire Tnephachthos dans le canon royal et lui donne un règne de sept ans, parce qu'il retrouve de cette manière les quarante-quatre ans d'Eusèbe qu'il distribue de la manière suivante :

Tnephachthos...	7 ans.
Bocchoris........	6
Zêt................	31
Total...........	44

On voit que nous en sommes réduits aux conjectures et aux à peu près aussitôt que la chronologie des Apis nous fait défaut, et que tous les chiffres doivent désormais, en bonne critique, porter le signe du doute. Je ne crois pas que Tafnecht ait dû être porté dans la liste

(1) Les années (12 ou 18) attribuées à l'Éthiopien *Amméris*, par Eusèbe, doivent évidemment avoir appartenu à la reine *Amniritis*, pendant la dodécarchie, à Thèbes. D'après les derniers progrès des études assyriennes, il semblerait nécessaire de compter à Schabak quelques années de règne de plus : surtout si l'on veut l'identifier avec le roi Sua, contemporain d'Osée. V. Oppert, *Inscr. des Sargonides*, p. 14, ss.

royale; mais la différence entre les deux chiffres de six et de quarante-quatre est certainement le résultat des troubles et des divisions de cette époque. Après le règne de Psamus (Psémut), ou même pendant toute la XXIIIe dynastie, il a dû exister, suivant les divers partis, bien des computs différents, et je ne doute pas qu'il ne faille attribuer à une histoire rédigée sous l'influence saïte, la version qui attribuait quarante-quarante ans de règne à Bocchoris.

Il est à remarquer qu'il y aurait quelque difficulté à placer cette campagne de Pianchi plus haut que l'époque de Tnephachthos. En effet, les rois Pétubastes et Psémut ont laissé des traces de leur domination à Thèbes. Comme ils sont qualifiés tanites, ils devaient également être reconnus au moins par une partie de la Basse-Égypte. Le rôle important de Tanis est d'ailleurs attesté par la Bible pour cette époque. Or, il serait impossible que Pianchi, dans sa campagne, n'eût pas mentionné le souverain de Thèbes, qui eût nécessairement joué avec lui le rôle d'allié ou celui d'ennemi.

Sans avoir la prétention de fixer un chiffre chronologique avec des éléments si peu précis, il ressortira néanmoins de notre discussion que l'expédition de Pianchi doit se placer entre la XXIIIe dynastie et le règne effectif de Bocchoris, c'est-à-dire vers l'époque qui s'étend de l'an 770 à l'an 725 avant notre ère.

Le rôle historique de la ligne tanite, qui compose la XXIIIe dynastie, est peut-être la partie la plus obscure de l'histoire de ces temps. Ainsi que nous le rappelions tout à l'heure, Pétubastes et Psamus ont laissé quelques souvenirs sur les monuments de Thèbes, et la mention répétée des princes de Tanis, dans Isaïe, montre bien que la branche tanite eut un instant d'éclat dans ce siècle de changements rapides. Les noms mêmes de Pétubastes et d'Osorkon doivent faire considérer cette famille comme un véritable rameau des bubastites, analogue à tous ceux de notre stèle, mais auxquels on reconnaît historiquement le droit légitime au titre de Pharaon. Tanis n'est pas citée parmi les localités qui envoyèrent leurs chefs rendre hommage à Pianchi vainqueur. Cette omission est remarquable, elle ne peut provenir que de deux motifs : ou Tanis appartenait à Osorkon, le roi voisin, établi à Bubastis; ou le chef de Tanis put se soustraire aux armes de Pianchi, soit en raison de sa position éloignée, soit par la force de Tanis qui, comme ville frontière, était depuis longtemps une place de guerre très-importante. On voit que notre stèle, malgré la multitude de détails qu'elle nous donne, ne permet pas encore de préciser dans quels rapports de temps se trouvait le père de Bocchoris avec les derniers rois de la XXIIIe dynastie;

mais il faut admettre nécessairement que l'autorité des Tanites avait déjà cessé ou était interrompue momentanément à Thèbes, puisque Pianchi-Mériamoun y entre sans coup férir et s'y conduit en souverain. Il n'y a jusqu'ici aucune raison péremptoire qui puisse empêcher d'assimiler notre Osorkon de Bubastis à Osorkon III[e], second roi de la XXIII[e] dynastie; j'inclinerais néanmoins à placer l'invasion de Pianchi quelques années plus tard et après le règne de Psémouth.

Si le VIII[e] siècle avant notre ère fut pour l'Égypte un temps de dissensions intestines, il ne fut pas moins agité au point de vue des rapports avec l'Asie; suivant l'expression d'Isaïe : « En ce jour il y « aura une grande route d'Égypte à Assour et ceux d'Assour vien- « dront en Égypte et ceux d'Égypte à Assour » (chap. XIX, 23). Mais ces faits internationaux sont encore très-obscurs. Le peu d'exactitude de la chronologie gênait singulièrement jusqu'ici pour faire concorder les éléments des deux histoires. Nous possédons aujourd'hui un terrain solide en Égypte jusqu'au règne de Tahraka ; mais les diverses corrections que les dates de l'histoire juive et assyrienne ont subies dans ces derniers temps ne nous paraissent pas encore complétement satisfaisantes. Toutefois, si l'expédition que Tahraka dirigea contre Sennachérib doit être réellement placée vers l'an 700, comme le pensent MM. Hincks et Oppert, il faudra en conclure que Tahraka, quoique chef des armées et portant le titre de roi de Kousch, n'était pas encore officiellement, au moment de cette guerre, le Pharaon pour l'Égypte.

Très-peu d'années avant, Sargon avait conduit une expédition victorieuse jusqu'en Égypte, et ce fut nécessairement Schabak qui subit cette défaite, car le prophète (1) parle à cette occasion des captifs égyptiens et *éthiopiens*, ainsi que « de la honte de « l'Éthiopie en qui l'on s'était confié. » Les inscriptions du palais de Khorsabad nous apprennent en effet que Sargon défit à Raphia, Schabeh, sultan d'Égypte. Suivant M. Oppert, cet événement se placerait vers l'an 719.

Quant à un troisième événement qui s'était passé sous le règne d'Osée, il est moins facile à comprendre, parce que le nom du roi d'Égypte nommé dans la Bible סוא (Sô ou Sua?), est probablement altéré. Il y aurait quelque difficulté à reconnaître sous ce mot le nom de Schabak, comme on l'a proposé (2). Il est à remarquer

(1) Isaïe, XX, 4, 5.
(2) Les transcriptions de noms propres hébræo-égyptiens, et réciproquement, sont en général très-scrupuleusement exactes.

d'ailleurs que ce prince est appelé roi d'Égypte, tandis que Tahraka est nommé *roi de Kousch*. A moins que le règne de Schabak n'ait été un peu plus long qu'on ne l'admet, sur la foi de Manéthon, cet événement tomberait sous le règne de Bocchoris, et le personnage qui se cache sous le nom de Sô ne pourrait être qu'un dynaste partiel, régnant peut-être à Tanis (1) et plus à portée de donner la main au roi d'Israël.

Il est certain que la partie historique des Livres saints demande pour cette époque une étude toute nouvelle, pour laquelle les découvertes assyriennes et égyptiennes apportent à chaque instant des secours nouveaux. Sans entamer ici ce vaste sujet qui comportera bientôt un ouvrage spécial, il m'est impossible, en terminant ce travail, de passer tout à fait sous silence quelques versets de la prophétie d'Isaïe, auxquels notre récit pourra servir en partie de commentaire.

Il serait téméraire de presser trop les dates quand on applique à l'histoire les paroles du prophète; le passé, le présent et le futur se confondent chez lui dans un vague intentionnel que secondent merveilleusement les formes grammaticales et l'esprit du style relevé en hébreu. Il peut rendre néanmoins les plus grands services à l'historien, et il ne faut pas oublier qu'avant la découverte de Khorsabad ce n'était que par le seul témoignage d'Isaïe que nous connaissions Sargon et son expédition victorieuse contre les Égyptiens et les Éthiopiens dont je parlais tout à l'heure.

Le chapitre XVIII, spécialement consacré à l'Égypte, commence ainsi (2): « Ah! pays sous l'ombrage des voiles (3) au delà des
« fleuves de Kousch, qui envoie des messagers sur la mer dans des
« vaisseaux de jonc, sur la surface des eaux; allez, messagers ra-
« pides, vers une nation disloquée et déchirée, vers un peuple redou-
« table dès son existence et depuis une nation nivelée et opprimée,
« dont le pays est coupé de fleuves. »

Cette nation déchirée, le prophète en dépeint énergiquement l'état

(1) Serait-ce le *Zét* ou Séthos qui se retrouve quelques années plus tard en face de Sennachérib dans le récit d'Hérodote?

(2) Isaïe, XVIII, 1. Traduction de Cahen, p. 66.

(3) צִלְצַל־כְּנָפָיִם. On a fait bien des commentaires sur cette expression Ungarelli avait proposé de prendre צלצל dans le sens de cymbale, qu'il a dans le psaume 150; ce qui le menait à l'idée d'un *disque* à deux ailes. L'Égypte serait ainsi appelée la *terre du disque ailé*. Cette conjecture curieuse et hardie m'a paru mériter plus d'attention qu'on ne lui en a accordée.

dans le chapitre suivant (1) : « J'exciterai l'Égyptien contre l'Égyp-
« tien, le frère contre le frère, l'ami contre l'ami, ville contre ville, « royaume contre royaume. » « V. 4. ... Je livrerai l'Égypte aux « mains d'un maître sévère, un roi victorieux dominera sur eux. »

Comme l'on ne connaissait pas dans l'histoire égyptienne un semblable état de division, si ce n'est à l'époque fort postérieure des douze tyrans qui précèdent Psamétik I[er], on a été jusqu'à contester à Isaïe la rédaction de ce chapitre. D'autres critiques ont fait remarquer que Psamétik I[er] fut un roi fort doux, et que les expressions du prophète semblent bien présager, non point une royauté nationale, comme celle de Psamétik, mais la main sévère d'un conquérant et d'un maître étranger, après une guerre civile où l'on se battait ville contre ville et royaume contre royaume. Si ce chapitre a été écrit vers l'avénement d'Ézéchias, comme l'ordre des malédictions successivement inscrites au livre d'Isaïe semble l'indiquer, il n'est plus besoin d'en chercher l'explication ; Pianchi et Schabak accomplirent ponctuellement l'oracle et serrèrent dans leurs mains victorieuses tous ces petits royaumes dont l'existence vient de nous être révélée pour la première fois.

Isaïe, qui nous a déjà fourni le nom de Hnès (Héracléopolis) comme une des villes importantes de ce temps, nous donne encore, dans le même chapitre, un renseignement précieux (2) sur ces rois partiels. « Les princes de Tanis sont tous des insensés ces sages « conseillers de Pharaon ; leur conseil est une folie. Comment osez- « vous dire à Pharaon : Je suis fils des sages, fils des anciens rois?... « Ils sont là comme des fous, les princes de Tanis, ils sont dans « l'illusion, les princes de Noph. »

Il semblerait qu'Isaïe eût sous les yeux la généalogie si nombreuse des diverses branches de la race bubastite, à laquelle se rattachaient la plupart des grands personnages du temps. Ceux de Tanis, plus rapprochés des Hébreux, leur étaient mieux connus : ceci se passait d'ailleurs sous la XXIII[e] dynastie, où le pharaon officiel était de la branche tanite. La ville nommée ici *Noph* a été ordinairement confondue avec *Moph*, Memphis. Ce n'est pas l'avis de M. Brugsch : dans son excellent ouvrage sur la géographie pharaonique, ce savant fait remarquer que plusieurs villes d'Égypte portèrent le nom de *Nap* ou *Naph* et *Napet* (3). Je suis convaincu qu'il s'agit ici de *Nap*,

(1) Isaïe, XIX, 2, ss. Traduction de Cahen.

(2) Isaïe, XIX, 11, 13. Traduction de Cahen.

(3) Voy. Brugsch, *Géographie*, I, p. 161, 163, 166.

ville citée très-fréquemment au mont Barkal, et qui doit être identique avec Napata (1), capitale des États éthiopiens de Tahraka et certainement aussi de notre Pianchi-Mériamoun. Isaïe aurait ainsi nommé les villes royales des deux extrémités du pays, Tanis et Napata (3).

Sans poursuivre cette étude comparative qui nous engagerait presque à chaque mot dans des rapprochements curieux, il ne faut pas omettre cependant de mentionner l'établissement en Égypte d'une quantité d'Hébreux attesté par le prophète, et sur lequel il insiste comme une source de triomphes et d'hommages nouveaux acquis à Jéhovah (3) : « En ce jour il y aura en Égypte cinq villes « qui parleront la langue de Kenâane et qui jureront par Jéhovah « Tsébaoth : on nommera l'une ville de Héresse, etc. »

Ce ne serait pas faire une conjecture trop hardie que de reconnaître une des cinq villes habitées par des Juifs et sans doute aussi par des réfugiés de toutes sortes de tribus sémitiques, dans la place nommée Kanehani, située à l'orient du nôme d'Athribis et où nous a conduit le récit de la tournée exécutée par Pianchi dans le delta.

L'impossibilité d'attribuer raisonnablement le sens de cette prophétie au temps de Psamétik avait déjà frappé M. Mariette. Il avait proposé de placer à l'époque de la XXIIIe dynastie les désordres dépeints par le prophète (4). Les circonstances clairement énoncées dans le récit de Pianchi prouvent aujourd'hui la justesse d'une conjecture bien digne de la pénétration singulière que notre savant confrère a toujours apportée dans l'appréciation des questions historiques. Nous avons essayé de répondre de notre mieux à son appel, par l'interprétation des parties accessibles de cette grande inscription ; mais il ne faut pas douter qu'une nouvelle étude, entreprise à la vue même du monument, ne vienne encore singulièrement enrichir nos connaissances sur l'histoire égyptienne au VIIIe siècle avant notre ère.

Vicomte E. DE ROUGÉ.

(1) On voit très-bien, dans les inscriptions de Barkal, qu'il s'agit des dieux locaux quand Ammon et Mouth sont qualifiés résidants dans *Nap*, *Napi* ou *Napit*. Ces trois variantes appartiennent évidemment à la même localité. Voy. Lepsius, *Denkm.*, V, planches 5, 8, 12, 13.

(2) C'est peut-être à cause de cela que ces princes sont ici désignés sous l'expression פִּנַּת־שְׁבָטֶיהָ, les pierres angulaires, ou les extrémités de ses tribus. L'intelligence de ce passage un peu obscur peut être aidée par cette remarque.

(3) Isaïe, même chapitre, verset 18. Traduction de Cahen.

(4) Voy. Mariette, *Renseignements sur les Apis*, etc. Bulletin archéologique de l'*Athenæum*, août 1856.

SI LES ATHÉNIENNES

ASSISTAIENT A LA REPRÉSENTATION DES COMÉDIES

On a beaucoup discuté depuis soixante ans sur la présence des femmes aux représentations dramatiques d'Athènes (1), et, même pour les mieux informés, la question reste un peu incertaine. Ce n'est pas cependant la réflexion ni les investigations qui ont fait défaut : tous les anciens écrivains ont été consciencieusement feuilletés et, quoi qu'on en ait dit, ces recherches n'ont pas été stériles; mais la critique, influencée à son insu par des idées préconçues, a manqué d'impartialité et d'intelligence. Elle n'a point compris que sous l'empire d'une civilisation où la religion elle-même n'était qu'une déification, souvent cynique, de la Nature, on pouvait, malgré une grande sensibilité aux plaisirs de l'esprit et les raffinements d'un goût très-développé, n'avoir ni le sentiment des obscénités ni la répugnance des grossièretés. Elle ne voulait pas admettre qu'un peuple tout entier ait associé à l'élégance du bien-dire et au bon goût de la pensée une absence complète de ces susceptibilités morales et de ces pudeurs de l'oreille que professent aujourd'hui les plus petits bourgeois, ceux qui se récompensent de leurs économies de la semaine, en allant admirer M. Dennery le dimanche, et s'est efforcée d'échapper par une dénégation systématique à des témoignages qui lui semblaient contraires à la nature des choses. L'impartialité nous sera plus facile : nous ne croyons pas que l'histoire ait jamais besoin de parure; pour

(1) La question a été soulevée et résolue négativement par Böttiger, *Waren die Frauen in Athen Zuschauerinnen bei den dramatischen Vorstellungen?* réimprimé dans le *Kleine Schriften archaeologischen und antiquarischen Inhalts*, t. I, p. 295-320. Des raisons de sentiment, beaucoup trop modernes, ont fait partager son opinion à Mme de Staël (*De la littérature*, ch. III), et, malgré sa connaissance intelligente de l'Antiquité classique, Wachsmuth l'a soutenue de nouveau dans son *Hellenische Alterthumskunde*, t. IV, p. 75.

n'avoir pas une couronne de fausses fleurs sur la tête, la civilisation grecque n'en aura pas moins produit le Siècle de Périclès.

Les femmes avaient pris une part active à l'établissement du culte de Bacchus en Grèce, et, aux beaux jours du théâtre athénien, ce n'était pas une tradition importune dont le peuple aurait voulu perdre la mémoire, puisque Euripide ne craignit point de la raviver par une tragédie où le dieu lui-même sanctifiait leur participation et les choisissait pour ministres de ses colères (1). Comme la plupart des fêtes religieuses, les Dionysiaques étaient d'abord une pieuse commémoration, une imitation un peu tempérée des premières Bacchanales, et malgré les exigences toujours croissantes de la pudeur publique, les femmes continuèrent à y jouer un rôle important (2). Par habitude ou par calcul, la Comédie ancienne prenait ses sujets dans les mœurs et les usages de son temps ; elle ne raillait que des choses réelles, parce que ces moqueries-là étaient seules généralement comprises et complétement appréciées ; le fantastique lui-même n'était pour elle qu'un cadre, et nous connaissons jusqu'à trois comédies intitulées *les Bacchantes* (3). Le titre d'une quatrième est plus significatif encore : Timoclès l'avait appelée *les Femmes aux Dionysiaques* (4). Cette abstention prétendue des femmes eût été d'ailleurs une exception spéciale, puisque leurs habitudes de réclusion ne les empêchaient pas de paraître en public dans plusieurs autres fêtes (5), et il faudrait au moins citer à l'appui quelque fait notoire ou en justifier la convenance par des raisons sérieuses. Si, comme le prétend la pythagoricienne Phintys, il y avait des villes où sous l'impression des excès que des créatures éhontées commettaient dans les Bacchanales, la loi en interdisait la présence aux citoyennes honnêtes (6), ce n'était pas dans l'Attique. Aristophane nous montre dans les *Acharniens* la fille et la femme de Dicéopolis portant, l'une, le phallus dans une corbeille, et l'autre, montant sur le toit pour mieux voir le cortége (7). Les représenta-

(1) Panthée, qui voulait s'opposer au nouveau culte, fut déchiré par ses propres filles : voy. les *Bacchæ*.

(2) Cela avait lieu même dans les Anthestéries, où l'on célébrait le mariage mythique de Bacchus avec la femme de l'Archonte Roi ; Plutarque, *Nicias*, ch. III.

(3) Βάκχαι ; par Dioclès, par Lysippe et par Épigène.

(4) Διονυσιάζουσαι : voy. Athénée, l. VI, p. 223 B.

(5) Voyez entre autres Aristophane, *Thesmophoriazusæ*, v. 834-35. On sait même qu'elles prenaient une part active à la célébration des Anthestéries.

(6) Dans Stobée, *Florilegium*, tit. LXXIV, n° 61 ; t. III, p. 86, éd. de Gaisford.

(7) V. 253 et 262.

tions dramatiques ne furent jamais en Grèce qu'un épisode de la fête, et on les transporta dans un théâtre régulier, construit tout exprès, non pour en réserver la jouissance à quelques privilégiés, mais pour les rendre plus accessibles et plus agréables à la foule (1). Ces fêtes s'étaient célébrées pendant longtemps en plein air; elles couraient follement à travers les champs, entraînant les curieux à leur suite, et toutes les personnes qui auraient pu les voir passer devant leur porte, avaient le droit de les regarder aussi des bancs du théâtre. Il aurait fallu, pour les en priver, une indignité particulière, catégoriquement prononcée, une mise hors la loi religieuse, et pour le culte de Bacchus, la personnification des forces reproductrices de la Nature, cette excommunication générale des femmes eût été une violence absurde. Il y a même une comédie où Aristophane faisait répondre à un de ses personnages, qu'il apercevait non le poëte Agathon sur la scène, mais une courtisane fameuse dans la salle (2), et dans un passage des *Grenouilles*, intraduisible parce que tous les mots y ont un double sens et se rapportent à la fois aux Initiés des Champs-Élysées et aux spectateurs de la pièce, Hercule dit à Bacchus : Tu y verras comme ici une gaieté éclatante, des gens qui désirent des fonctions publiques, de joyeux groupes d'hommes et de femmes célébrant la fête et des battements de mains (3). A peine est-il d'ailleurs une seule pièce, où ne se trouve quelque rôle de femmes, et si inconsidérée qu'on la suppose, la poésie ne se fût pas permis une telle liberté, si leur présence y avait été réputée un sacrilége ou une intrusion scandaleuse. Parfois même cette intervention des femmes n'était pas épisodique; elles formaient le Chœur (4) et devenaient ainsi la partie essentielle de la tragédie. On avait, il est vrai, la ressource de se

(1) Πρῶτον ἐκλήθη ἐν τῇ ἀγορᾷ, εἶτα καὶ τοῦ θεάτρου τὸ κάτω ἡμικύκλιον, οὗ καὶ οἱ χοροὶ ᾖδον, καὶ ὠρχοῦντο εἰς τὴν ὀρχήστραν, dit Photius, s. v. ὀρχήστρα, et il cite à l'appui un vers de comédie.

(2) Κυρήνην δ' ὁρῶ· *Thesmophoriazusæ*, v. 98. Il fallait que les habitudes de Cyrène fussent bien constantes pour qu'Aristophane eût préparé d'avance cette plaisanterie : voy. ci-dessous, p. 133, note 3.

(3) Ὄψει τε φῶς κάλλιστον, ὥσπερ ἐνθάδε,
καὶ μυρρινῶνας, καὶ θιάσους εὐδαίμονας
ἀνδρῶν γυναικῶν, καὶ κρότον χειρῶν πολύν·
v. 155-157.

(4) Dans *les Euménides*, *Électre*, *les Trachiniennes*, etc., Aristophane fait même dire au Chœur des *Femmes politiques* : ὦ φίλαι γυναῖκες, v. 1164. Voy. Pollux, l. IV, par. 107, et les scholies, *Equites*, v. 586; *Pax.*, v. 113.

dire que malgré l'apparence et les affirmations du poëte, ces femmes étaient en réalité des hommes; mais il y en avait qui faisaient leur partie à l'orchestre (1); pour donner plus d'éclat à la représentation, d'autres figuraient en personne sur la scène (2), et certainement nul ne pouvait croire qu'il fût contraire à l'esprit ou à la sainteté de la fête que des femmes vinssent voir au théâtre ce que d'autres femmes y faisaient à la plus grande gloire du dieu. La langue elle-même proteste contre cette exclusion prétendue : il y a jusqu'à deux mots qui signifient Spectatrice (3), et ce luxe eût été au moins inutile, si une loi formelle ou une habitude plus expresse encore avait défendu aux femmes d'aller au spectacle. Platon dit d'ailleurs positivement dans le *Gorgias*, non comme un scandale regrettable, mais comme un fait habituel qui ne provoquait l'étonnement de personne, qu'elles y formaient une partie du public (4), et dans une de ses utopies politiques, il interdit aux acteurs étrangers l'accès des théâtres, où par leur voix douce et pénétrante ils pourraient gagner l'amour des femmes au détriment des citoyens (5). Un passage de Satyrus, conservé par Athénée, est plus décisif encore : il nous apprend que pour remplir ses fonctions de chorége, Alcibiade s'était drapé dans une robe de pourpre qui excitait l'admiration des spectateurs et des spectatrices (6). Il y avait sans doute des esprits graves qui désiraient plus de réserve aux femmes et n'approuvaient point l'exhibition qu'elles faisaient de leur personne dans les assemblées publiques, mais cette austérité ne leur était point dictée par une loi et n'exerçait aucune influence sur les mœurs : autrement Plutarque n'eût pas fait un sujet d'éloges à sa femme de ne s'être jamais donnée en spectacle dans les cérémonies religieuses ni dans les jeux du théâtre (7). On connait même un vase où sont peintes des femmes attendant dans une salle de spectacle le commencement d'une représentation dramatique (8), et, comme elle aurait dû le faire pour quelques vases

(1) Scholies, *Aves*, v. 668, 671, 674; *Vespæ*, v. 1219.

(2) Scholies, *Pax*, 522; *Acharnenses*, v. 1199; *Equites*, v. 1385, 1387, etc.

(3) Θεάτρια; Συνθεάτρια; Pollux, l. II, par. 56; l. IV, par. 121; l. VI, par. 158.

(4) Par. LVII; *Opera*, t. I, p. 368, éd. Didot.

(5) *De legibus*, l. VII; *Opera*, t. II, p. 396, éd. Didot.

(6) Ὅτι δὲ χορηγοίη πομπεύων ἐν πορφυρίδι, εἰσιὼν εἰς τὸ θέατρον ἐθαυμάζετο οὐ μόνον ὑπὸ τῶν ἀνδρῶν, ἀλλὰ καὶ τῶν γυναικῶν; l. XII, p. 534 C.

(7) Ὢ μὴ θέαμα παρέχεις ἐν ἱεροῖς καὶ θυσίαις καὶ θεάτροις τὴν σεαυτῆς ἀφέλειαν; *Consolatio ad uxorem*, par. V; *Opera moralia*, p. 736, éd. Didot. Sans vouloir nous appuyer positivement du témoignage de Lucien, qui appartenait, non-seulement à une autre époque, mais à une civilisation différente, nous citerons encore son *De saltatione*, par. V.

(8) Publié, par Millin, *Peintures des vases antiques*, t. II, pl. LV : il se rapporte

de fantaisie érigés naïvement en monuments historiques, la critique ne peut y voir l'invention saugrenue d'un peintre à la recherche d'un sujet bien extraordinaire, puisqu'il y avait au théâtre de Syracuse des places réservées aux femmes, où se lit encore leur nom (1). Une ancienne tradition, à la vérité fort suspecte, mais qui ne se fût pas conservée si elle eût été manifestement contraire aux usages du théâtre, racontait même qu'à la représentation des *Euménides*, la terreur qu'éprouvèrent les spectatrices fut assez forte pour provoquer de nombreux avortements (2). Enfin, il y a dans les *Grenouilles* un passage, beaucoup trop négligé, qui trancherait à lui seul la question : le grave et respectable Eschyle y reproche à Euripide d'avoir perverti l'honnêteté naturelle des femmes, en leur montrant dans ses tragédies des femmes comme elles, poussées invinciblement à des passions criminelles, et s'y abandonnant tout entières (3).

Aussi les critiques les plus autorisés, ceux qui même dans leurs opinions préconçues gardent le respect de leur érudition et de leur intelligence, restreignent-ils cette exclusion des femmes à la représentation des comédies (4). Mais d'abord c'est oublier qu'on représentait habituellement à la suite des trois tragédies réglémentaires un drame satirique dont le personnage capital devait, par la grossièreté des paroles et l'obscénité des gestes, égaler, sinon surpasser, la licence des

probablement au Théâtre de Bacchus, puisque le peintre y a figuré aussi l'Acropole. Cette opinion a été adoptée par Müller, *Handbuch der Archaeologie*, par. 425, et par Geppert, *Die altgriechische Bühne*, p. XXI; mais le duc de Luynes (*Annali dell' Instituto archeologico*, t. I. p. 407) et M. Welcker (*Zimmermann's Zeitschrift für die Alterthumswisenschaft*, 1838, nº XXVI) ont proposé des explications différentes. Voy. Wieseler, *Denkmaeler des Bühnenwesens*, p. 34.

(1) Voy. Göttling, *Ueber die Inschriften im Theater zu Syrakus;* dans le *Rheinisches Museum*, 1834, p. 103 et suiv., et Panofka, *Lettera sopra una inscrizione del teatro di Siragossa.*

(2) Elle ne se trouve que dans Pollux, et sa vérité a été fortement contestée par Böttiger et par Hermann.

(3) *Ranæ*, v. 1043 et 1050.

(4) Passow, *Ueber der theaterbesuch der Athenischen Frauen*, dans le *Zeitschrift für Alterthumswissenschaft*, 1837, nº 29; von Limburg, *Histoire de la civilisation des Grecs*, t. IV, p. 135; Egger, *Histoire de la critique chez les Grecs*, note c, p. 504-508; van Stégeren, *De conditione domestica feminarum Atheniensium*, p. 126; Becker, *Charikles*, par. II, p. 152; Bergk, dans Meineke, *Fragmenta comicorum græcorum*, t. II, p. 1140; Geppert, *Die altgriechische Bühne*, p. 111, note 2. Parmi les savants qui pensent qu'aucune règle n'obligeait les femmes à s'interdire la comédie plutôt que la tragédie, nous citerons Böckh, *Græcæ tragœdiæ principes*, p. 37; Jacobs, *Vermischte Schriften*, t. IV, p. 274; Schlegel, Heindorf, Welcker, Voss et Meier. M. Richter est allé jusqu'à dire : Die Anwesenheit der Frauen nicht mehr hinwegläugnen kann; *Zur Wurdigung der Aristophanischen Komoedie*, p. 31.

comédies les plus osées (1), et aucun témoignage direct ou indirect n'autorise à croire que les officiers de police aient veillé à la pudeur des femmes et les aient forcées pendant l'entr'acte à sortir de la salle. La comédie était, comme la tragédie, sous la haute direction de l'État : elles se proposaient également toutes deux la glorification de Bacchus, et la loi n'aurait pu, sans blesser la conscience publique, reconnaître que l'une des deux était nécessairement entachée d'immoralité. Une loi ne cherche pas d'ailleurs à se cacher mystérieusement dans le fond d'un carton : c'est un acte authentique, qui se promulgue le plus qu'il peut et s'affirme par des faits ; à défaut d'un texte officiel, on devrait donc au moins en rapporter la mention expresse et en prouver l'observation constante, et nous savons au contraire que les courtisanes assistaient librement à la comédie. Dans les *Lettres d'Alciphron*, une correspondance fictive qui ne pouvait avoir quelque mérite que par la fidélité des peintures, Ménandre parle de la présence de Glycère à la représentation de ses pièces (2), et celle-ci lui raconte à son tour qu'elle se plaît à habiller elle-même les acteurs et à mêler ses applaudissements à ceux du public (3). A la vérité, ces renseignements se rapportent par leur date à la Comédie nouvelle, mais il faudrait prouver autrement que par des considérations morales, étrangères à la civilisation d'Athènes, qu'il s'était opéré à cet égard un changement complet dans les usages, et malgré beaucoup de bon vouloir, c'est encore une conjecture en l'air qui ne s'appuie sur aucun témoignage. On peut, au contraire, lui opposer des faits incontestables. En dépit de la forme démocratique de leur gouvernement, les Athéniens aimaient les distinctions et les admettaient volontiers, même au théâtre : il y avait des siéges particuliers pour les magistrats (4), pour les soldats qui s'étaient vaillamment battus (5), pour les jeunes

(1) Nous citerons en preuve deux vers d'Aristophane que nous demanderons la permission de ne pas traduire :

"Οταν σατύρους τοίνυν ποιῇς. καλεῖν ἐμὲ,
ἵνα συμποιῶ σοὔπισθεν ἐστυκὼς ἐγώ·
Thesmophoriazusae, v. 157.

(2) Ὁρώσης καὶ καθημένης ἐν τῷ θεάτρῳ Γλυκέρας; l. II, let. III, p. 230, éd. de 1715.

(3) *Ibidem*, let. IV, p. 248. Nous savons même par Athénée, l. IV, p. 157 A, qu'il y avait une courtisane qui assistait et sans doute participait tellement aux représentations qu'on l'avait surnommée Θεατροτορύνη.

(4) Dans les fouilles, si heureuses, de M. Strack au Théâtre de Bacchus, à Athènes, on a retrouvé cinquante-huit siéges d'honneur, où sont inscrits les noms des fonctionnaires publics auxquels chacun était réservé ; *Revue archéologique*, nouv. série, t. VI, p. 111, 112 et 116. Voy. K. F. Hermann, *De proëdris apud Athenienses;* Gœttingue, 1843, in-4°.

(5) *Equites*, v. 575 : voy. aussi *ibidem*, v. 536.

gens, naguères sortis de l'enfance, qui ne jouissaient pas encore de tous leurs droits politiques (1), et, le texte de la loi est formel, pour les femmes (2). Elles ne les occupaient pas seulement, comme on l'a bénévolement supposé, lors des représentations tragiques : le titre d'une comédie malheureusement perdue d'Aristophane, *les Femmes au Théâtre* (3), en paraît déjà une preuve suffisante (4), et par une confusion qui amuse encore le public de nos scènes secondaires, Praxagora, mêlant la réalité qu'elle avait sous les yeux avec les fictions de la pièce, parlait à ses compagnes dans *les Femmes politiques* des places que la loi leur avait assignées (5). Un fragment d'Alexis, plus moderne seulement de quelques années, nous apprend qu'elles étaient reléguées près des étrangères, sur les bancs les plus élevés, et explique un passage décisif de *la Paix* (6). Au moment de sacrifier à la déesse, Trygée dit conformément aux rites à l'esclave qui lui sert d'acolyte : Jette du grain aux spectateurs (7). — Voilà, répond l'esclave. — Les femmes n'ont pas reçu leur ration (8). — Les maris la leur donneront ce soir (9).

(1) *Aves*, v. 974.

(2) Ψήφισμα εἰσηγήσατο, τὰς γυναῖκας καὶ τοὺς ἄνδρας χωρὶς καθέζεσθαι; Samuel Petit, *Leges atticæ*, l. III, tit. VI, p. 374, éd. de Wesseling : voy. aussi Suidas, t. II, p. II, col. 1004, éd. de Bernhardy.

(3) Σκηνὰς καταλαμβάνουσαι. Ce n'est pas, ainsi que le croyait Casaubon, *Les femmes en étalage*, puisqu'un des personnages a, selon l'usage de quelques spectateurs, apporté une bouteille qu'il appelle συνθεατρίαν. Kuhn et Hemsterhuys trouvaient aussi cette expression décisive : voy. Pollux, col. 1228, note 52. Nous ajouterons un passage du scholiaste sur le vers 879 de *la Paix* : Οἱ γὰρ θέλοντες θεωρεῖν προκαταλαμβάνουσιν ἑαυτοῖς τόπους.

(4) Le théâtre représentait probablement la partie de la salle qui leur était réservée, et la pièce se passait avant l'abaissement du rideau : leurs querelles pour les places, leurs observations sur les spectateurs, leurs jugements sur les différents auteurs comiques et leur idée des mérites d'une bonne comédie en faisaient sans doute le sujet principal.

(5) Καταλαβεῖν δ'ἡμᾶς ἕδρας,
ἅς Φυρόμαχός ποτ' εἶπεν, εἰ μέμνησθ' ἔτι,
δεῖ τὰς ἑτέρας πως κἀγκαθεζομένας λαθεῖν·
Ecclesiazusæ, v. 21.

Aristophane jouait certainement dans le dernier vers sur ἑτέρας et ἑταίρας.

(6) Ἐνταῦθα περὶ τὴν ἐσχάτην δεῖ κερκίδα
ὑμᾶς καθιζούσας θεωρεῖν ὡς ξένας·
Gynecocratia; dans Pollux, l. IX, par. 44.

(7) Il y a là deux jeux de mots : θεατὴς signifie Assistant et Spectateur, et κριθὴ, littéralement Orge, a le double sens du latin Semen : πυροὺς, des grains de blé, se prend aussi dans une acception obscène, *Aves*, v. 365.

(8) Elles étaient trop loin, commé le prouve le fragment du *Gynecocratia* que nous citions tout à l'heure. Λαμβάνω signifie à la fois Recevoir et Concevoir.

(9) Καὶ τοῖς θεαταῖς ῥίπτε τῶν κριθῶν — Ἰδού.....
Οὐχ αἱ γυναῖκές γ'ἔλαβον — Ἀλλ' εἰς ἑσπέραν
δώσουσιν αὐτοῖς ἄνδρες·
Pax, v. 962-67.

Sans doute, ces allusions seraient plus nombreuses et plus incontestables, si la Comédie ancienne n'avait péri presque tout entière, mais il reste dans les pièces qui nous sont parvenues d'autres preuves qui, pour être moins évidentes par elles-mêmes, n'en sont pas moins convaincantes. Ainsi les figues et les noix que les acteurs jetaient quelquefois au public (1), n'avaient pas seulement pour but de provoquer les ignobles poussées de chiens à la curée; c'étaient des symboles obscènes (2), qui semblaient beaucoup plus plaisants quand il y avait des femmes dans la salle. Ces attaques si âpres et si prolongées contre l'amour des Athéniennes pour le vin, et leur défaut de chasteté, le vrai sujet de quelques comédies (3), devaient aussi une partie de leur comique à la présence de femmes auxquelles les spectateurs en faisaient de malignes applications (4) : qu'on les suppose toutes consignées à la porte, et ce ne sera plus que des satires sans opportunité et sans but, qui découvriront une plaie vive dans l'état des mœurs, et au lieu d'égayer tous les auditeurs, attristeront profondément les meilleurs. Dans un passage sérieux des *Femmes aux fêtes de Cérès*, le Chœur dit en s'adressant au Peuple qu'il aurait dû décerner des récompenses aux mères des citoyens utiles à la patrie et leur accorder des places d'honneur dans les fêtes publiques (5), et ce reproche devenait beaucoup plus piquant lorsque de vraies femmes s'y associaient par leurs applaudissements, et qu'on les voyait toutes groupées confusément sur les derniers gradins. A ces inductions si légitimes s'ajoute encore le témoignage formel d'écrivains dont il est impossible de contester la gravité. Platon déclare, non sans doute d'après des analyses psychologiques qui n'étaient pas dans les habitudes de son intelligence, mais en généralisant des observations personnelles, que les jeunes gens étaient plus aptes à juger les comédies, et les femmes qui avaient reçu de l'éducation, les tragédies (6). Enfin, dans un traité où il voulait préciser tous les devoirs d'un bon gouvernement et lui dicter toutes les mesures qu'il doit prendre, Aristote interdit la comédie aux enfants, et non-seulement

(1) *Vespæ*, v. 58 ; *Plutus*, v. 798.

(2) Le sens des figues s'explique par lui-même, et on dit encore dans la même acception *Faire la figue*, Ostendere phallum ; les jeunes Athéniennes annonçaient qu'elles étaient nubiles en portant un collier de figues sèches ; *Lysistrata*, v. 647 : voy. pour les noix nos *Études sur quelques points d'archéologie*, p. 53.

(3) La *Lysistrata* et *les Femmes politiques*.

(4) C'est ce qu'avait déjà reconnu Richter, *Zur Würdigung der Aristophanischen Komoedie*, p. 25.

(5) *Thesmophoriazusæ*, v. 832-835.

(6) *De legibus*, l. II ; *Opera*, t. II, p. 286, éd. Didot.

il n'étend pas cette défense aux femmes, mais il la lève pour les jeunes gens aussitôt après leur admission aux banquets publics, parce que l'éducation les préservera alors des mauvaises influences que peuvent exercer ces sortes de choses (1).

La loi n'imposait donc pas aux femmes cette forme de la pudeur, et la moralité publique n'avait point devancé les délicatesses du législateur. Mais le nombre des femmes honnêtes qui fréquentaient le théâtre n'en était pas moins beaucoup trop restreint pour préoccuper les auteurs comiques et les obliger à plus de retenue. Au moment des plaisanteries les plus vives et des expressions les plus grossières, celles que la curiosité ou le désœuvrement auraient attirées au spectacle, se seraient trouvées exposées à des regards et à des sourires que les plus modestes ne bravaient pas, et, à moins d'un cynisme ou d'une indifférence bien exceptionnelle, les maris de la plupart des autres n'auraient pas toléré cet excès de vaillance. Il fallait d'ailleurs, pour goûter la Comédie ancienne, réunir à une culture littéraire très-rare chez les Athéniennes, élevées pour les soins du ménage, une connaissance et un goût des choses politiques beaucoup plus rares encore. Aussi s'en abstenaient-elles généralement, et des preuves positives s'en trouvent dans plusieurs comédies. Il y en a une où une femme se plaint qu'en rentrant du théâtre, les maris jettent partout des regards inquiets et cherchent s'il n'y a pas un adultère caché dans quelque coin (2). Les différentes classes de spectateurs sont énumérées au commencement d'une seconde, et, quoique les enfants soient nommés, il n'est point fait mention des femmes (3). Enfin, pour prouver la supériorité des oiseaux sur les hommes, un personnage d'une troisième pièce allègue que l'amant d'une femme qui apercevrait son mari dans la salle, pourrait la visiter s'il avait des ailes, et revenir à sa place avant la fin du spectacle (4). C'était une exception si limitée et si insignifiante qu'Aristophane n'a pas craint que la présence de femmes mariées au théâtre pût détruire la force de sa preuve.

ÉDÉLESTAND DU MÉRIL.

(1) *Politica*, l. VII, ch. xv, par. 9; *Opera*, t. I, p. 623, éd. Didot.
(2) *Thermophoriazusæ*, v. 395-397.
(3) *Pax*, v. 50-53.
(4) *Aves*, v. 793-796.

LA

CARTE DE LA GAULE

EXAMEN DES OBSERVATIONS AUXQUELLES ELLE A DONNÉ LIEU

(*Suite.*)

Dissertation de M. Grandgagnage sur Aduatuca. — Jusqu'ici je n'ai pas eu à défendre l'identité d'Aduatuca avec Tongres, qui n'était pas attaquée. J'ai pu me contenter de montrer incidemment que les distances d'Amiens à Tongres et de Tongres à l'Escaut cadraient on ne peut mieux avec les marches de l'armée romaine dans cette région de l'ancienne Belgique, et que, de plus, le terrain sur lequel Tongres est assis satisfaisait aux conditions topographiques que César laisse entrevoir lorsqu'il décrit l'attaque d'Aduatuca par les Sicambres. Mais maintenant que je trouve dans l'écrit de M. Grandgagnage une négation formelle, je serrerai la question de plus près, et, sans revenir sur ces premières preuves, ni sur toutes les considérations si bien présentées par mon collaborateur, dans le rapport que j'ai déjà eu plusieurs fois l'occasion de citer, je vais tâcher de répondre catégoriquement aux objections du savant académicien belge, objections qu'il présente avec une habileté et une courtoisie bien faites pour ajouter à nos regrets de ne l'avoir pas rencontré à notre passage dans la ville où il réside.

Tongres est appelée, dans l'itinéraire d'Antonin, *Aduaca Tungrorum* (var. Aduaga, Aduagan, Aduan), et, dans la Table de Peutinger, *Atuaca;* mais, Ptolémée donnant à cette ville le nom d'Ἀτουάτουκον, il n'est douteux pour personne que la véritable forme latine ne soit *Aduatuca*. D'un autre côté, César nous apprend (liv. vi, chap. 32) qu'il y avait chez les Éburons un castellum du nom d'*Aduatuca*, et, comme les Tongres sont venus plus tard occuper une partie du terri-

toire des Éburons détruits par César, l'identité des deux *Aduatuca* devient un fait très-probable. On objecte que la géographie, tant ancienne que moderne, présente maints exemples de villes ou de localités diverses, mais néanmoins portant la même dénomination dans les mêmes contrées. Je réponds à cette assertion que la géographie de la Gaule ne présente pas un seul nom de ville deux fois répété dans la même *civitas*. Il est déjà étrange qu'une ville des Éburons porte du temps de César le nom des Aduatuques, qui n'étaient dans le pays que depuis un demi-siècle. On a des conjectures assez plausibles pour expliquer ce fait, je le veux bien; mais si l'Aduatuca des Tongres et l'Aduatuca des Éburons ne sont pas identiques, comment croire qu'il y ait eu, chez les Éburons ou chez les Aduatuques, dans ce petit coin de terre possédé alternativement par les deux peuples, deux villes portant le même nom? M. Grandgagnage a un trop bon esprit pour n'être pas touché de cet argument, dont il n'a cependant pas aperçu toute la force. Il avoue que c'est une probabilité en faveur de Tongres; je pense, moi, que c'est presque une certitude, et j'espère que mon honorable adversaire se rangera complétement à cet avis, lorsqu'il ne sera plus sous l'empire de ses préoccupations au sujet de certains passages des Commentaires que je vais examiner successivement.

César a dit (liv. VI, chap. 32) que le castellum Aduatuca était situé à peu près au milieu du pays des Éburons, *hoc fere est in mediis Eburonum finibus*, et ailleurs (liv. V, chap. 24) que la majeure partie des Éburons occupait la contrée située entre la Meuse et le Rhin, *quorum pars magna est inter Mosam ac Rhenum*. On tire de ces textes la conclusion que l'Aduatuca de César doit être cherchée entre le Rhin et la Meuse. Mais, d'après ce que j'ai montré précédemment, les Éburons s'étendaient à gauche jusqu'à l'Escaut, de même qu'ils touchaient au Rhin par leur droite. Il est probable, d'un autre côté, que la partie de leur pays comprise entre la Meuse et le Rhin était plus peuplée que celle de l'Entre-Escaut-et-Meuse, qui était, comme le territoire des Ménapiens, très-marécageux et très-boisé, ainsi qu'il résulte du récit que fait César, au chap. 34 du livre VI, des difficultés de son expédition, notamment dans ces passages : *Aut vallis abdita aut locus silvestris aut palus impedita. — Magnamque res diligentiam requirebat... in singulis militibus conservandis. — Silvæ incertis occultisque itineribus confertos adire prohibebant. — Ut in ejusmodi difficultatibus, quantum diligentia provideri poterat, providebatur, ut potius in nocendo aliquid prætermitteretur... quam cum aliquo militum detrimento noceretur.* L'ex-

plication des deux textes rapportés plus haut, dans un sens favorable à Tongres, est donc des plus simples, et je ne me rends pas bien compte des grands embarras qu'elle paraît avoir donnés aux commentateurs belges. Tongres, en effet, est à peu près au milieu d'une ligne tirée du Rhin à l'Escaut, par conséquent *fere in mediis Eburonum finibus;* et, bien qu'il y ait un peu plus loin de l'Escaut à la Meuse que de la Meuse au Rhin, la majeure partie de la population pouvait néanmoins, je le répète, être établie entre ces deux derniers fleuves. Loin d'attirer Aduatuca du même côté, cette considération est plutôt propre à expliquer sa fondation, par les Aduatuques, dans la partie moins peuplée, à l'ouest de la Meuse.

M. Grandgagnage semble faire un grief à la Commission de ce qu'elle aurait suivi l'opinion généralement admise par les géographes français, notamment par d'Anville et Malte-Brun, qui ont vulgarisé, dit-il, l'emplacement de Tongres, tandis que les auteurs allemands, et surtout les écrivains belges, plus à même d'en juger par leur connaissance des localités, sont en majorité pour établir entre les deux fleuves l'antique castellum belge, les uns à Juliers ou à Aix-la-Chapelle, les autres à Gressnich, à Rolduc, à Embourg, à Julémont et ailleurs. Je ne comprends pas bien comment la connaissance des lieux a pu conduire ces auteurs, préférés en Belgique, à proposer pour Aduatuca des points si nombreux et si divers. Quoi qu'il en soit, on a tort de croire que la Commission ait suivi tel ou tel; des gens qui veulent faire un travail sérieux ne se soumettent qu'a l'autorité des bonnes raisons. J'ajoute que, si la Commission avait dû s'en rapporter à quelqu'un, c'eût été plutôt au judicieux d'Anville qu'à Mannert, par exemple, qui nous a donné, dans ses travaux sur l'Afrique, maintenant contrôlés sur les lieux, la mesure de tout ce que l'érudition peut accumuler d'erreurs, quand elle n'est pas dirigée par un esprit juste. Il y a d'autant plus lieu d'être surpris de voir M. Grandgagnage nous signaler avec éloge ces résultats de la critique allemande ou belge, qu'il place du côté de Rocroy ou de Revin le camp de Labienus : or, si l'on décrit un cercle, en prenant Rocroy pour centre et avec un rayon maximum de cinquante milles, ce cercle, qui passe près de Namur et de Neufchâteau, et qui devrait, comme on sait, renfermer Aduatuca, laisse, au contraire, à cinquante ou soixante milles en dehors de lui toutes les positions qui viennent d'être indiquées pour ce castellum. Ainsi, une partie du système de notre savant adversaire est la condamnation formelle des emplacements qu'il nous reproche cependant de n'avoir pas préférés.

Toute position proposée pour l'Aduatuca de César doit satisfaire à

la condition d'être située à deux journées seulement du Rhin, conformément au sens naturel des termes dans lesquels Ambiorix menaçait Sabinus de l'arrivée prochaine d'auxiliaires germains : *Magnam manum Germanorum conductam Rhenum transisse, hanc affore biduo* (liv. v, chap. 27); et même cette distance paraît bien grande en présence des chap. 34 à 41 du liv. vi, où l'on voit que la nouvelle des ordres de César pour le pillage du pays éburon, ordres partis vraisemblablement des rives de l'Escaut, parvint jusqu'aux Sicambres, c'est-à-dire au moins à cent soixante kilomètres de là, en ligne directe; que les Sicambres rassemblèrent alors une force de deux mille cavaliers; que ce corps passa le Rhin et ravagea successivement toutes les parties du territoire éburon situées entre le Rhin et la Meuse; qu'arrivé ensuite devant Aduatuca, il tenta obstinément de s'en emparer, et que tous ces faits se passèrent dans un espace de temps qui ne peut pas être évalué à plus de trois jours ou trois jours et demi, au maximum. Or, Tongres réalise parfaitement la condition énoncée, cette ville étant à quatre-vingt-dix-huit kilomètres du Rhin, en ligne droite, ou, en mesure itinéraire, évaluée d'après la règle dont nous avons déjà fait usage dans le cours de ce travail, à cent dix-sept kilomètres, qui font, à très-peu près, deux marches de cavalerie, telles qu'on les compte ordinairement dans les armées modernes.

Les objections qui semblent inspirer le plus de confiance à notre honorable adversaire, sont celles qui se rapportent au terrain de l'embuscade dans laquelle Sabinus vint tomber, avec ses troupes, peu d'instants après être sorti d'Aduatuca. Je cite le texte entier, à cause de son importance dans le débat : *At hostes, postquam ex nocturno fremitu vigiliisque de profectione eorum senserunt, collocatis insidiis bipertito in silvis opportuno atque occulto loco a millibus passuum circiter duobus, Romanorum adventum expectabant, et quum se major pars agminis in magnam convallem demisisset, ex utrâque parte ejus vallis subito se ostenderunt novissimosque premere et primos prohibere ascensu atque iniquissimo nostris loco proelium committere coeperunt* (liv. v, chap. 32). Le savant académicien voit, dans les expressions *magna convallis* et *iniquissimus locus*, des données très-caractéristiques. Pour lui, *magna convallis* est « une grande vallée, un point convergent de vallées, une grande vallée dominée de toutes parts; » *iniquissimus locus* est « un passage des plus difficiles... un entre-croisement de collines, une gorge, un passage scabreux, » où, d'après la manière dont il interprète les chapitres suivants, « le corps de Sabinus et de Cotta aurait été jeté dans une

position tellement désespérée, que ses huit ou neuf mille hommes, huit ou neuf mille Romains, soldats aguerris de César et n'ayant affaire qu'à un nombre égal de barbares (*numero pares*), se seraient vainement défendus toute une journée avec le plus grand courage et auraient été anéantis, pour ainsi dire, un à un. » Or, rien de pareil n'existe aux environs de Tongres. J'en conviens d'autant plus volontiers que cette topographie de M. Grandgagnage est matériellement impossible, et que l'erreur dans laquelle il est tombé à cet égard doit reposer, comme elle repose effectivement, sur une interprétation vicieuse des textes. C'est ce que je vais essayer de faire comprendre.

Le chapitre 32, transcrit ci-dessus, nous représente la troupe romaine au moment où elle traverse un vallon, *convallem*. Ses derniers rangs n'étaient pas encore descendus dans la plaine, et la tête de colonne, arrivée au pied du versant opposé, ne faisait que commencer à le gravir, lorsque l'ennemi découvrit ses deux embuscades, qui occupaient sous bois le sommet des coteaux, de part et d'autre. Les Romains avaient donc, en tête et en queue, une pente dominée par l'ennemi, sur laquelle il leur fallait combattre, d'un côté, pour s'ouvrir un passage, de l'autre, pour effectuer sans encombre leur descente. En un mot, ils étaient, à chaque extrémité de leur colonne, sur un terrain de combat désavantageux pour eux, *iniquissimo nostris loco :* c'est là toute la portée de l'expression latine. Les militaires apprécieront facilement l'avantage de tenir le haut du terrain dans les combats à l'arme de main ou de jet, et comprendront que les Romains exprimassent l'inconvénient d'une simple pente, quand elle était tournée contre eux, par des termes aussi forts que ceux de *locus iniquus*, *iniquissimus*. Ces expressions, en apparence exagérées, ne sont, au fond, que l'opposé de *locus aequus*, *aequissimus*, c'est-à-dire de terrain plat; mais l'usage militaire a fini par attacher aux unes et aux autres l'idée, toute de relation, d'un terrain dominé ou dominant, selon le point de vue où l'on se place. Quelques exemples sont nécessaires pour justifier ces aperçus aux yeux des personnes qui n'ont pas fait une étude spéciale des écrivains militaires de l'antiquité. Au chap. 27 du livre II de la guerre des Gaules, voulant peindre l'audace des Nerviens, qui franchirent la Sambre et gravirent la colline où le camp romain était assis, César dit : *Ausos esse transire latissimum flumen, ascendere altissimas ripas, subire iniquissimum locum.* Dans sa cinquième campagne, chap. 49, 50 et 51, César campe en vue des Nerviens, sur le terrain le plus dominant qu'il peut trouver dans un pays généralement plat, *quam aequissimo loco potest;* il feint la peur afin d'attirer l'ennemi sur les pentes de sa

position, *in suum locum*, et l'ennemi, trompé, vient s'établir sur ce terrain défavorable, *aciemque iniquo loco constituunt*. A l'attaque de Gergovie, place située sur une hauteur, les mots *iniquitas loci* reviennent à tout instant, avec *iniquo loco* et *paulo aequiore loco* (liv. VII, chap. 45 à 53). Le blocus d'Alésia (liv. VII), où César se tenait sur la défensive, ne lui donne pas aussi souvent l'occasion d'employer ces mêmes termes; mais l'un de ses camps supérieurs ayant été attaqué par les Gaulois, il en explique la position sur une pente douce légèrement dominée, et il fait ressortir l'importance qu'il y avait à ne pas laisser occuper par l'ennemi la crête du terrain : *paene iniquo loco et leniter declivi castra fecerunt* (chap. 83)..... *iniquum loci ad declivitatem fastigium magnum habet momentum* (chap. 85).

Il n'y a rien dans tout cela qui donne lidée d'une gorge, d'un passage scabreux, d'un entre-croisement de collines, pas plus qu'on ne saurait en apercevoir dans la *convallis*, où la garnison d'Aduatuca se laissa enfermer par les troupes d'Ambiorix. La topographie de cette *convallis*, d'après le texte interprété sans efforts d'imagination, se réduit aux flancs de deux coteaux boisés, et au fond de vallée intermédiaire où les Romains parvinrent à se masser assez facilement après qu'ils eurent abandonné leur bagages. Ayant formé le carré (orbe), ils furent entourés, à distance de trait, par les troupes ennemies. Pendant la lutte qu'ils soutinrent ainsi sept ou huit heures durant, pas un détail qui accuse la moindre inégalité de terrain. On a supposé qu'ils étaient au nombre de huit ou dix mille; même en les réduisant à six mille, je trouve que cette disposition de combat n'exigeait pas moins de cinq cents mètres de terrain uni. La colonne de route, marchant par le flanc sur six files, suivant l'usage romain, et s'étendant, avec ses bagages, depuis le coteau d'arrivée jusqu'au pied de l'autre versant, *longissimo agmine maximisque impedimentis* (chap. 31), demandait un fond de vallée plus large encore. Après que les chefs et la majeure partie des soldats furent tombés, le reste se fit jour, en remontant ce coteau, et rentra au camp, où il se défendit jusqu'à la nuit, c'est-à-dire environ trois heures. N'est-ce pas un fait bien remarquable que cette facilité avec laquelle une troupe ainsi prise au piége et mutilée put faire sa retraite en nombre assez grand et en assez bon ordre, tout en continuant de combattre, pour être en état de se soutenir dans un retranchement que Sabinus n'avait pas jugé défendable quand il disposait de toutes ses forces; et n'en ressort-il pas la preuve évidente que le théâtre de l'action n'était pas autant un coupe-gorge qu'on se l'est imaginé?

On a voulu expliquer par des difficultés de terrain exceptionnelles

le prétendu fait d'une troupe de soldats romains aguerris, succombant sous les coups de barbares en nombre égal, *numero pares;* mais il y a, là encore, une grave erreur. Le texte dit : *Erant virtute et numero pugnandi pares*, ce qui a un sens bien différent. Dans le passage qui contient cette phrase, César fait ainsi le parallèle des deux partis : les barbares étaient habilement commandés et en état de se rendre redoutables par le courage et le nombre; mais les Romains, quoique mal secondés par leur chef et par les circonstances, avaient confiance dans leur valeur militaire. Il eût été, en effet, bien étrange qu'une troupe de barbares vainquît de vieux soldats aussi nombreux qu'elle. D'ailleurs les Gaulois, enveloppant les Romains, devaient être nécessairement les plus nombreux, sans quoi ils auraient été dans un ordre plus mince, les cohortes qui chargeaient hors du carré en auraient eu facilement raison, et César n'aurait pas dit qu'elles ne pouvaient éviter les projectiles lancés par une si grande multitude de combattants, *ab tanta multitudine conjecta tela*.

Quant au terme *convallis*, sa signification précise ne peut pas beaucoup différer de celle de *vallis*, à la grandeur près, puisque César, ainsi qu'on l'a vu dans le chapitre 32 précité, donne le nom de *vallis* à une localité qu'il a d'abord appelée *magna convallis.* Ainsi *convallis* ne serait qu'une petite vallée, un vallon. Néanmoins, M. Grandgagnage traduit *magnam convallem* par grande vallée, point convergent de vallées, grande vallée dominée de toutes parts. Je vois que le savant académicien s'est inspiré des explications du grammairien Festus, mais le vague des expressions, et, pourrais-je dire, leur contradiction mutuelle me prouvent qu'il aurait mieux fait de consulter un topographe. Les textes que je vais rapprocher lui auraient, d'ailleurs, donné une idée plus juste et plus précise de la chose dont il est question. Déjà César avait parlé d'une *convallis* au chapitre 20 du livre III : c'est lorsque Crassus, marchant contre les Sotiates, dont il battit d'abord la cavalerie, fut ensuite assailli par leurs troupes à pied qu'ils avaient placées en embuscade, vraisemblablement sur le flanc de la colonne, *subito pedestres copias, quas in convalle in insidiis collocaverant, ostenderunt.* L'historien de la guerre d'Afrique, Hirtius, raconte au chapitre 7, que les rameurs de la flotte romaine, ayant été débarqués pour faire de l'eau, furent surpris par des cavaliers maures cachés dans les plis du terrain, *latent enim in insidiis cum equis inter convalles.* Voilà donc trois fois qu'il est question, dans les Commentaires, d'accidents de terrain de cette nature, toujours à propos d'embuscades, et, en dernier lieu, dans une

campagne très-plate, plus plate même que celle de Tongres, et où les *convalles* ne pouvaient être que de simples ondulations du sol, tout juste assez profondes pour cacher des hommes à cheval. Apulée (Met. I) emploie aussi le mot *convallis*, et c'est encore pour un fait analogue : *In quadam avia et lacunosa convalle a latronibus obsessus.* Comment un point convergent de vallées pourrait-il être un lieu écarté, un terrain particulièrement propre à des embuscades? N'est-ce pas, au contraire, un nœud de communications dans tout pays? Si *convallis* avait voulu dire une réunion de vallées, un lieu où le terrain plat s'agrandit nécessairement, Cicéron se serait bien gardé d'introduire ce mot, surtout au pluriel, dans les plaisanteries des Campaniens sur les hauts et les bas du sol de Rome, *Romam in montibus positam et convallibus..... irridebunt* (*Agr*. II, 35). Pline le naturaliste, lorsqu'il décrivait une conduite d'eau creusée en tunnel sous les hauteurs, et portée sur des remblais ou des arcades dans les ravins et autres dépressions du sol, n'avait nul besoin de penser à des vallées convergentes, et cependant il a dit : *Montes perfossi*, *convalles aequatae* (XXXVI, 15, 24). Quand il recherche la cause de l'écho, l'idée d'une rencontre de vallées, d'une sorte de carrefour, ne peut pas lui venir à l'esprit, car de telles localités ne sont nullement propres à la production de ce phénomène; voici néanmoins comment il s'exprime : *Echo natura locorum evenit et plerumque convallium* (*ibid.*, 23). Concluons de tout cela que, par les mots *magna convallis*, auxquels un autre endroit du texte donne *vallis* tout seul pour équivalent, César n'a pu entendre autre chose qu'une médiocre vallée ou un large vallon.

Je place les embuscades d'Ambiorix dans le vallon du Geer, à l'endroit où il s'élargit brusquement entre Koninxheim et Russon. Pour éviter la plaine sous Tongres, qui, selon toutes les apparences, était alors marécageuse, la route devait sortir par le côté où est actuellement la porte dite de Saint-Trond, et s'élever sur la colline de Koninxheim; je suppose que, de là, elle coupait obliquement le vallon, et ensuite se dirigeait au sud-sud-est, comme la voie romaine encore existante. Les chemins qui servaient à la communication du camp de Sabinus avec ceux de Labienus et de Cicéron, devaient avoir, au départ du premier de ces camps, un tronçon commun. Sans cela, en effet, comment Ambiorix, qui certainement ignorait sur quel camp Sabinus ferait son mouvement de retraite, aurait-il pu dresser avec assurance ses embuscades sur un terrain déterminé? Celui que je désigne est entouré de quatre *tumuli*, dont deux sont signalés comme romains sur la carte, sans doute parce qu'on y a

trouvé des restes romains, et peut-être avons-nous là un vivant témoignage du désastre que les troupes de Sabinus ont subi sur ce point.

Dans la campagne suivante, pendant que la cavalerie sicambre attaquait le camp d'Aduatuca, alors commandé par Cicéron, un détachement de la garnison était à moissonner, à trois milles de distance, de l'autre côté d'une colline (liv. VI, chap. 39 et 40). Je propose pour cet objet le vallon de Haeren. Mugenberg serait le *jugum* où, pendant que les vieux soldats, suivis de la cavalerie et des *calones*, s'ouvraient un passage à travers les ennemis, le reste de la troupe, composé de recrues, essaya un moment de tenir; et le *tumulus* funéraire, que l'on voit au pied de cette hauteur, contiendrait les cendres des jeunes soldats qui périrent quand, à leur tour, ils tentèrent de rentrer dans le camp.

Une autre question, relative aux campagnes de Belgique, question que tous les savants dont je discute en ce moment les observations semblent avoir craint d'aborder, ici du moins, car l'un d'eux, M. Roulez, en a parlé ailleurs, c'est celle de l'étendue de pays occupée par les quartiers de l'armée romaine, à son retour de la seconde expédition de Bretagne. La récolte ayant été mauvaise en Gaule cette année-là, César avait jugé à propos, pour nourrir plus facilement ses légions, de les répartir autrement et dans un plus grand nombre de cités que les années précédentes; et néanmoins, dit-il, à l'exception d'un seul, leurs camps étaient contenus dans un cercle de cent mille pas, *atque harum omnium legionum hiberna praeter eam, quam L. Roscio in pacatissimam et quietissimam partem ducendam dederat, millibus passuum centum continebantur* (liv. V, chap. 24). Ces camps, tels qu'on les a placés sur la carte, forment, pour ainsi dire, deux groupes : l'un, de quatre légions réparties sur une ligne nord-sud, passant par Amiens (Samarobriva), où se trouvait le quartier général de l'armée; l'autre, de trois légions et demie cantonnées aux angles d'un triangle à peu près équilatéral, dont le plus éloigné était à Tongres (Aduatuca). La distance d'Amiens à Tongres est, à vol d'oiseau, de cent soixante-sept milles romains.

On a cherché, de diverses manières, à expliquer les cent milles de César. M. Roulez avait proposé la substitution des lieues gauloises aux milles romains, mais il paraît y avoir renoncé, et je l'en félicite. M. le général de Goëler a pris un autre moyen. Il s'arrange pour disposer nos deux groupes de telle façon qu'ils soient à cent milles l'un de l'autre, suivant deux lignes, savoir : du quartier général au camp de Cicéron, et du camp de Plancus à celui de Labienus. L'auteur

d'une autre étude, dont je prends connaissance à l'instant, va encore plus loin dans cette manière d'interpréter le texte; les positions qu'il adopte sont telles que, de chacun des camps de Labienus et de Cicéron, il y a cent milles de distance, non-seulement au quartier général de César, mais encore au camp de Sabinus. Ces dispositions sont arbitraires; elles ne traduisent pas bien la pensée de César, évidemment relative à l'ensemble de son cantonnement, et la dernière a, de plus, un vice qui la rend absolument inacceptable, celui d'exiger la substitution de *centum* à *quinquaginta* dans le livre v, chap. 27. Les manuscrits, en effet, portent tous *quinquaginta*, en toutes lettres. D'ailleurs, cette distance est vérifiée, ainsi que je l'ai dit plus haut, par le nombre des marches implicitement renfermé dans les mots *perendino die* (surlendemain) de Sabinus (liv. v, chap. 30), nombre qui se réduit nécessairement à deux, ces paroles ayant été prononcées dans un conseil tenu le soir, peu avant minuit (*Ibid.*, chap. 31).

Il n'y a, je pense, qu'une manière logique d'interpréter le texte dont il est question. César fait connaître, en commençant, qu'il a distribué ses quartiers d'hiver sur une plus grande étendue de pays que précédemment, et il ajoute, ce qui est conséquent à sa première indication, que néanmoins tous les cantonnements étaient renfermés dans un espace de ..... Reste à savoir quel est cet espace; car, dans aucune hypothèse, cent milles ne sauraient suffire pour le mesurer. J'ai dit plus haut qu'il y a cent soixante-sept milles d'Amiens à Tongres. Cette distance, augmentée d'un cinquième, pour tenir compte de la sinuosité des chemins, fait tout juste deux cent milles. Faut-il croire que c'est ce nombre qui a été donné par César, et qu'il l'avait écrit en chiffres, CC, mais que l'un des deux C a été omis par les copistes? Je ne propose pas une rectification dans ce sens, malgré ce qu'elle aurait de plausible. J'admets de préférence que César a voulu indiquer le rayon du cercle qui embrassait dans sa circonférence tous les cantonnements de l'armée (1). La carte satisfait, avec une très-suffisante approximation, à cette donnée, attendu que la circonférence passant par les points où l'on y a omis les quartiers de

(1) Nul doute que César n'eût dressé une carte du théâtre de ses opérations. Végèce nous fait savoir, dans un curieux passage du livre III, chapitre 6, combien la nécessité d'un document de cette espèce, pour la conduite de la guerre, était sentie chez les anciens : *Primum itineraria omnium regionum, in quibus bellum geritur, plenissima debet habere prescripta, ita ut locorum intervalla, non solum passuum numero sed etiam viarum qualitate perdiscat, compendia, diverticula, montes, flu-*

Fabius, de Plancus et de Sabinus, contient tous les autres camps, et que le rayon de ce cercle, en ligne droite, mesure quatre-vingt-dix milles.

Général CREULY.

mina ad fidem descripta consideret : usque eo ut solertiores duces itineraria provinciarum, in quibus necessitas geritur, non tantum adnotata sed etiam picta habuisse firmentur, ut non solum consilio mentis verum aspectu oculorum viam profecturis eligerent.

(La fin prochainement.)

LES

VOIES ROMAINES EN GAULE

RÉSUMÉ DU TRAVAIL

DE LA COMMISSION DE LA TOPOGRAPHIE DES GAULES

(*Suite.*)

RÉFLEXIONS

L'étude du deuxième réseau donne lieu à peu de réflexions. Les identifications certaines y sont, comme nous l'avons déjà dit et comme on vient de le voir, trop peu nombreuses pour que l'on puisse en tirer des conclusions qui aient quelque caractère de généralité. Nous pouvons faire remarquer seulement qu'aucun des principes résultant de l'examen du premier réseau ne se trouve infirmé par les résultats obtenus en discutant le second.

Le second réseau compte vingt-huit distances entre points connus. Dix-sept de ces distances sont exactes en lieues gauloises. Onze sont fautives; mais sur ce nombre quatre se ramènent très-facilement au chiffre exact par les modifications dont nous avons parlé plus haut. Ces distances sont celles de Avaricum à Gabris, XXIIII pour XXVII; de Gabris à Tasciaca, XXIIII pour XIIII; de Rauranum à Brigiosum, XII pour XV; d'Augustodunum à Ticlonno, XII pour XV également. Restent sept distances parmi lesquelles un XXI pour XLI, erreur analogue à d'autres erreurs connues et probablement un embranchement.

Les erreurs en dehors de toute loi de transformation se réduisent donc à cinq : *Erreurs en moins*, XVII pour XVIII, entre Augustoritum et Cassinomagus; XXI pour XXIII, entre Fines et Limonum; XLII au lieu de XLIIII entre Cæsarodunum et Limonum. *Erreurs en*

plus, XVI au lieu de XIIII, entre Condate et Brivodurum ; XXII au lieu de XX, entre Decetia et Tincontium, erreurs évidemment sans aucun lien entre elles, et dont la plupart peuvent disparaître quand on connaîtra mieux le tracé précis de la voie, puisque chacune d'elles ne s'élève qu'à deux ou trois unités en plus ou en moins entre points assez distants.

On peut former de ces distances erronées entre points connus le tableau suivant :

STATIONS.	CHIFFRES des docum.	Dist. réell.	IDENTIFICATION.	RECTIFICATIONS PROPOSÉES.
Avaricum.			Bourges.	
1. Gabris.	XXIIII	27	Gièvres.	XXVII.
2. Tasciaca.	XXIIII	14	Thésée.	XIIII.
Rauranum.			Rom.	
3. Brigiosum.	XII	15	Briou.	XV.
Augustodunum.			Autun.	
4. Ticlonno.	XII	15	Toulon.	XV.
Argantomagus.			Argenton.	
5. Augustoritum.	XXI	41	Limoges.	XLI.
6. Cassinomagus.	XVII	18	Chassenon.	?
Fines.			Ingrandes.	
7. Limonum.	XXI	23	Poitiers.	?
8. Cæsarodunum.	LXII	44	Tours.	?
Condate.			Cosne.	
9. Brivodurum.	XVI	14	Briare.	?
Decetia.			Decise.	
10. Tincontium.	XXII	20	Sancoins.	?
Aunedonnacum.			Aunay.	
11. Mediolanum Sant.	XVI	18	Saintes.	Embranchement. ?

Les points à étudier sont, dans ce réseau : 1° le tracé de la voie de Roanne à Vichy; 2° le tracé de la voie d'Argenton à Clermont; 3° le tracé de la voie de Saintes à Périgueux; 4° le tracé de la voie de Périgueux à Bordeaux; 5° le tracé de la voie d'Agen à Cahors.

TROISIÈME RÉSEAU

C

(Réseau du Midi.)

Le troisième réseau nous ramène sur un terrain mieux exploré. Nous ne voulons pas dire par là que toutes les stations de ce réseau soient déterminées d'une manière certaine. Il en est beaucoup, au contraire, dont le véritable emplacement est encore douteux; mais au moins, ici, le tracé des principales directions est établi sur des bases très-solides et l'emplacement précis des stations est seul mis en question. Ces réflexions s'appliquent surtout à l'artère principale de Lyon à Dax, par Arles, Toulouse et Saint-Bertrand de Comminges. Quelques tronçons de la voie de Toulouse à Bordeaux, par Auch, et les deux embranchements de Dax à Bordeaux à travers les Landes, n'ont toutefois pas encore été suffisamment étudiés.

Le troisième réseau contient quatre-vingt-une stations. Trente-huit sont certaines. Quarante-trois sont douteuses. Nos notes feront connaître le degré de probabilité de chacune des déterminations. Ce réseau a ceci de particulier qu'il traverse la Narbonnaise, et renferme, par suite de ce fait, un grand nombre de distances mesurées en milles romains (1).

Ce réseau comprend : 1° La voie de Lyon à Dax par Narbonne et Toulouse, C.

2° Trois embranchements sur les Pyrénées, un partant de Narbonne, un autre de Pau? un troisième de Dax.

3° Plusieurs voies de jonction entre le troisième réseau et le deuxième.

(1) On sait que le mille romain est d'envion 1,481 mètres. La lieue gauloise valait un mille et demi.

TROISIÈME RÉSEAU

(*Réseau du midi.*)

C

Les distances sont mesurées, partie en milles, partie en lieues gauloises.

DE LYON A DAX.

STATIONS.	CHIFFRES des docum.	Dist. réell.	DÉSIGN. des docum.	IDENTIFICATION.	CONCORDANCE des documents.
1. *Lugdunum.*	m. p.			Lyon.	
2. Vienna.	XVI	16	T. P.	Vienne.	
3. Ursolis.	XXVI	26	It. 358	Creure. ?	
4. Valentia.	XXII	22	It. 358	Valence.	
5. Umbenum.	VIIII	9	It. 554	Beauchâtel. ?	Mutatio.
6. Bacianis.	XII	12	It. 554	Baix.	Mutatio.
7. Acunum.	XII	12	It. 553	Anconne.	Mansio.T.P.XII
8. Novem Craris.	XV	15	It. 553	Chartroussas. ?	Mutatio.
9. Ad Letoce.	X	10	It. 553	Bollène. ?	Mutatio.
10. Arausio.	XIII	13	It. 553	Orange.	Civitas.
11. Cypresseta.	XV	12	It. 553	La Treille. ?	Mutatio.
12. Avenio.	V	5	It. 553	Avignon.	Civitas.
13. Bellintum.	V	5	It. 553	Barbantane. ?	Mutatio.
14. Ernaginum.	X	10	It. 553	Saint-Gabriel. ?.....	T. P. Ab Avenione Ernaginum XV=V+X.
15. Arelate.	VIII	8	It. 553	Arles.	Civitas.
16. Pons Ærarius.	VIII	8	It. 552	Bellegarde (pont de).	Mutatio.
17. Nemausus.	XII	12	It. 552	Nîmes.	Civitas.
18. Ambrussum.	XV	15	It. 552	Saint-Ambroix.	Mutatio.T.P.XV.
19. Sextantio.	XV	15	It. 552	Substantion.	It. 389, XV.

(*C*) 1. Les distances sont marquées en milles jusqu'à St-Bertrand de Comminges.

2. It. 358, a Viennâ Lugdunum XXIII aut per Compendium XVI. On peut, en effet, en suivant une seconde route pratiquée depuis des siècles, route qui longe le Rhône, trouver ces vingt-trois lieues de développement. La voie per Compendium paraît aboutir au confluent du Rhône et de la Saône (Condate). La voie la plus longue conduit jusqu'à Fourvières.

3. Identifications différentes : *Saint-Vallier*, LAPIE.

4. Les stations données par la Table entre Vienne et Valence sont tout autres, à savoir : Vigenna (Vienna), Figlinis XVII, Tegna XII, Valentia XXII, chiffres bien différents de ceux de l'itinéraire ; Tegna se reconnaît dans *Tain*. Mais où placer Figlinis? On a proposé Saint-Rambert (D'Anville) et Felines (Walckenaer). La Commission penche pour Saint-Rambert.

6. T. P., a Valentia? XVIIII. Le dessin de la Table est ici obscur.

8. Identifications différentes : *Passage de la Berre*, près de son embouchure dans le Rhône, WALCKENAER ; *Pierrelatte*, LAPIE.

9. Identifications différentes : *Passage du Lez*, D'ANVILLE.

11. Identifications différentes : *Pont de Sorgue*, D'ANVILLE ; *la Barthalasse*, BOUCHE. XV, altération probable de XII.

15. T. P. VI.

18. It. 389 et 396, également XV.

19. T. P., XX altération de XV. Comme le prouvent l'accord des deux itinéraires avec la distance réelle.

STATIONS.	CHIFFRES des docum.	Dist. réell.	DÉSIGN. des docum.	IDENTIFICATION.	CONCORDANCE des documents.
20. Forum Domiti.	XV	15	T. P.	Montbazin.	It. 389, 396. XV.
21. Cessero.	XVIII	18	It. 552	Saint-Thibery.	T. P., XVIII.
22. Beterræ.	XII	12	It. 552	Beziers.	Civitas. T. P. XII
23. Narbo.	XVI	16	It. 389	Narbonne.	It. 552. Civitas.
24. Usuerva.	XV	15	It. 552	Lésignan. ?	Mutatio.
25. Liviana.	XI	11	T. P.	Capendu. ?	
26. Carcaso.	XII	12	T. P.	Carcassonne.	It. 552. Civitas.
27. Cedros.	VIII	8	It. 551	Villesèque. ?	Mutatio
28. Eburomagus.	VI	6	It. 551	Bram.	Vicus.
29. Sostomagus.	X	10	It. 551	Castelnaudary. ?	Mutatio.
30. Fines.	Deest.	4	T. P.	Les Pesquès. ?	
31. Badera.	XVIII	18	T. P.	Baziége. ?	
32. Tolosa.	XV	15	T. P.	Toulouse.	It. 551. Civitas.
33. Verno Sole.	XV	12	It. 458	Muret. ?	
34. Aquæ Siccæ.	XII	11	It. 458	Lhoum. ?	
35. Calagorris.	XVI	16	It. 457	Martres.	
36. Lugdunum Convenarum.	XXVI	26	It. 457	Saint-Bertrand.	
	Leugæ.				
37. Aquæ Convenarum.	XVI	16	It. 457	Bagnères-de-Bigorre. ?	
38. Oppidum Novum.	XVIII *	18	It. 457	Nay. ?	

20. Identifications différentes : *Frontignan*, Lapie ; *Bouzique*, Reichard. It. 552, XVII.
21. It. 389. Araura sive Cesserone, également XVIII.
22. It. 389 et 397, également XII.
23. It. 397. XII, avec variante XV.
24. Idenfications différentes : *Autère*, Reichard. — L'itinéraire porte Hosverbas au lieu d'Usuerva. T. P., XVI.
25. Plusieurs éditeurs lisent Lunaria.
26. L'itin. 552 donne la voie tout autrement, à savoir : Narbo—Hosverbas XV. Tricensimum VIII, Carcaso VIII, ne comptant, ainsi, que XVI de Usuerva à Carcassone, tandis que la Table donne XXIII, distance réelle si la Commission ne se trompe pas sur les attributions. L'itinéraire n'est évidemment pas exact.
27. Identifications différentes : *Passage de la Bougeanne*, Walckenaer ; *Montsoulens*, Lapie.
28. T. P., a Carcasone Eburomagum XVII au lieu de XIIII (VIII + VI). XVII est probablement une altération de XIIII.
29. La Table ne donne pas la station Sostomagus.
30. Identifications différentes : *Pechbusque*, D'Anville. — Fines est donné par la Table après Eburomagus, mais sans distances.
33. Identificatians différentes : *Vernose*, Walckenaer ; *Sainte-Croix-de-Volvesne*, Reichard. XV peut être une altération de XII.
34. Identifications différentes : *Ayguas-sec*, Walckenaer ; *Seix*, Reichard.
35. Identifications différentes : *Cazères*, D'Anville ; *Saint-Martory*, Walckenaer.
36. Les vingt-six lieues ne conduisent qu'au point où la voie, qui jusque-là suit la direction est-ouest, incline brusquement au sud pour atteindre Saint-Bertrand, à deux lieues de ce coude. (Neuvième exemple d'embranchement.)
37. Identifications différentes : *Capvern*, Greppo.
38. D'*Aquæ Convenarum*, Bagnères ou Capvern, mais bien plus probablement Bagnères jusqu'à *Aquæ Tarbellicæ* (Dax) la voie est très-difficile à établir.

STATIONS.	CHIFFRES des docum.	Dist. réell.	DÉSIGN. des docum.	IDENTIFICATION.	CONCORDANCE des documents.
39. Benearnum.	XVIII	8	It. 457	Pau. ?	
40. Station omise.		18	It. 457	Orthez. ?	
41. *Aquæ Tarbellicæ.*	XVIIII	19	It. 457	Dax.	

a. Embranchement de Narbonne sur les Pyrénées.

1. *Narbo.*	m. p.			Narbonne.	
2. Ad Vicesimum.	XX	20	It. 397	Passage du Rieu.	
3. Combusta.	XIIII	14	It. 397	Saint-Hippolyte. ?	
4. Ruscino.	VI	6	It. 398	Castel Roussillon.	T.P. VI, A. A. VI.
5. Illiberre.	VII	9	T. P.	Tour Bas-Elne.	
6. Ad Centuriones.	XII	13	T. P.	Puig del Mas. ?	
7. *Summum Pyreneum.*	V	5	T. P.	Col de Banyuls.	It. 397, V.

Quelque tracé que l'on suive, en effet, on dépasse de beaucoup le total des chiffres transmis par les documents. Il est presqu'impossible de ne pas supposer qu'il y a eu, sur ce parcours, une station oubliée. On ne peut, sans cela, par aucune rectification satisfaisante des chiffres, même en usant de toutes les variantes, arriver aux points désignés comme stations par leur position et leur ancienneté comme centres de population. L'hypothèse d'une station oubliée entre *Benearnum* et *Aquæ Convenarum* permet, au contraire, des identifications très-vraisemblables. C'est donc, faute de mieux, sur les données d'une omission semblable (mais qui n'est pas d'ailleurs sans exemple) que la Commission a établi son tracé. Nay, Pau et Orthez sont des points d'arrêt très-convenables. Ajoutons qu'il est impossible d'éloigner beaucoup Benearnum de Pau; le chiffre XII donné par l'itin. 453, entre Benearnum et Iluro, qui est incontestablement Oloron, limite les identifications à un cercle assez étroit. En tout cas, l'on ne pourrait rapprocher beaucoup Benearnum de Dax. — Il serait bien désirable que les traces de la voie antique fussent retrouvées sur le terrain. Personne, que nous sachions, ne s'est encore donné la peine de les chercher. XVIII est le chiffre du ms. G. Wesseling accepte VIII, chiffre d'autres mss.

39. Identifications différentes : *Lescar*, de Marca; *Orthez*, Scaliger; *Ruines*, près Maslacq, Walckenaer. — Il n'y a que huit lieues de Nay à Pau au lieu de XVIII, mais la variante du numéro précédent justifie la vraisemblance de cette altération.

a) 1. De Narbonne aux Pyrénées y avait-il une seule voie? Y avait-il deux voies distinctes? Il y a longtemps que la question est posée. L'existence des deux voies antiques n'est pas douteuse, mais les documents nous donnent-ils ces deux voies ou bien n'en donnent-ils qu'une seule, voilà le véritable problème. La Commission, pour des raisons qu'il serait trop long d'énumérer ici, croit que la voie de la Table est bien la même que celle de l'itinéraire 397, mais diffère de celle de l'itinéraire 389. La difficulté vient de ce qu'aucun de ces documents ne donne la voie exactement; ainsi la Table omet, de toute évidence, les stations ad Vicesimum et Combusta. En les rétablissant d'après l'itin. 397, on a la voie complète et à très-peu de chose près exacte. C'est cette même voie que donnent les vases des Aquæ Apollinares. La voie de l'itin. 389 est sensiblement différente.

3. A. $A^{1,2}$, a Narbone Combusta XXXII. A. A^3, XXIIII.

5. Itin. 397, a Ruscinone ad Centuriones XX. Centuriones est très-vraisembla-

a'. Variante.

STATIONS.	CHIFFRES des docum.	Dist. réell.	DÉSIGN. des docum.	IDENTIFICATION.	CONCORDANCE des documents.
1. *Narbo.*	m. p			Narbonne.	
2. Salsulis.	XXX	30	It. 389	Salses.	
3. Ad Stabulum.	XLVIII	18	It. 389	La Croix-Blanche.	
4. *Ad Pyreneum.*	XVI	16	It. 389	Fort de Bellegarde.	

b. Embranchement de Pau sur les Pyrénées.

1. *Benearnum.*	Leugæ.			Pau. ?	
2. Iluro.	XII	15	It. 453	Oloron.	
3. Aspalluga.	XII	12	It. 453	Accous. ?	
4. Forum Ligneum.	VII	7	It. 453	Urdos. ?	
5. *Summum Pyreneum.*	V	5	It. 453	Sumport.	

c. Embranchement de Dax sur les Pyrénées.

1. *Aquæ Tarbellicæ.*	Leugæ.			Dax.	
2. Carasa.	XVIIII *	24	It. 455	Saint-Palais. ?	
3. Imum Pyreneum.	XII	12	It. 455	St-Jean-Pied-de-Port.	
4. *Summum Pyreneum.*	V	10	It. 455	Roncevaux.	

VOIES DE JONCTION ENTRE LE TROISIÈME ET LE DEUXIÈME RÉSEAU.

I. De Saint-Thibéry a Rodez.

1. *Cessero.*	m. p.			Saint-Thibéry.	
2. Loteva.	XXVIII	28	T. P.	Lodève.	
3. Condatomagus.	Leugæ. XXIII	23	T. P	Sainte-Affrique. ?	
4. *Segodunum.*	XXX	30	T. P.	Rodez.	

blement l'*ad* Centenarium de la Table. Les distances sont les mêmes à une unité près, à partir de Ruscino, sur les deux documents.

(*a'*) 3. Le changement de XLVIII en XVIII, changement inverse de ceux que nous avons déjà signalés, suffit pour permettre d'établir très-exactement la voie par le col de Bellegarde. Il serait difficile de rattacher cette voie à celle de la Table avec laquelle elle n'a de commun que le point de départ

(*b*) 2. XII pour XV : altération vraisemblable et sans laquelle il est impossible de trouver un emplacement convenable pour Benearnum.

(*c*) 2. XVIIII : chiffre des mss. A. C. G. M. O. Q. T. On ne comprend pas pourquoi Wesseling a choisi la variante XXXVIIII. Il suffit de jeter les yeux sur une carte pour voir que ce chiffre est beaucoup trop fort. XVIIII doit être une altération de XXIIII.

I. 3. Identifications différentes : *Les Congs*, près Nant, Walckenaer; *Saint-Rome*, Lapie. — Il ne serait pas impossible que Condatomagus fut Milhau. Il faut attendre, pour résoudre définitivement la question, que la direction de la voie ait été reconnue sur le terrain. Les travaux de chemin de fer qui se préparent de ce côté amèneront certainement ce résultat.

II. De Toulouse a Cahors.

STATIONS.	CHIFFRES des docum.	Dist. réell.	DÉSIGN. des docum.	IDENTIFICATION.	CONCORDANCE des documents.
1. *Tolosa.*	m. p.			Toulouse.	
2. Fines.	XXVIII	28	T. P.	Bressolles.	
	Leugæ.				
3. Cosa.	VII	7	T. P.	Cos.	
4. *Dibona.*	XX	20	T. P.	Cahors.	

III. De Toulouse a Bordeaux, par Auch.

STATIONS.	CHIFFRES des docum.	Dist. réell.	DÉSIGN. des docum.	IDENTIFICATION.	CONCORDANCE des documents.
1. *Tolosa.*	Leugæ.			Toulouse.	It. 551. Civitas.
2. Ad Jovem.	VII	7	It. 551	près Léguevin. ?	Mutatio.
3. Bucconis.	VII	7	It. 550	L'Isle-Jourdain. ?	Mutatio
4. Hungunnero.	VII	7	It. 550	Triches. ?	Mutatio
5. Ad Sextum.	VI	6	It. 550	près Marsan. ?	Mutatio.
6. Eliberre.	VI	6	It. 550	Auch.	Civitas Auscius.
7. Vanesia.	VIII	8	It. 550	Passage de la Baïse. ?	Mutatio.
8. Elusa.	XII	12	It. 550	Eauze.	Civitas.
9. Scittio.	VIII	8	It. 550	Gabaret. ?	Mutatio.
10. Oscineio.	VIII	8	It. 550	Losse. ?	Mutatio.
11. Tres Arbores.	VIII	8	It. 550	Maillas. ?	Mutatio.
12. Vasatæ.	V	10	It. 550	Bazas.	Civitas.
13. Sirione.	VIIII	12	It. 550	Cérons.	Mutatio.
14. Stomatæ.	VIIII	9	It. 550	vis-à-vis Cambes. ?	Mutatio.
15. *Burdigala.*	VII	7	It. 550	Bordeaux.	Civitas.

IV. De Saint-Bertrand de Comminges a Agen.

STATIONS.	CHIFFRES des docum.	Dist. réell.	DÉSIGN. des docum.	IDENTIFICATION.	CONCORDANCE des documents.
1. *Lugdunum.*	Leugæ.			Saint-Bertrand.	
2. Belsino.	XXIII	23	It. 463	Masseube. ?	
3. Eliberre.	XII	12	It. 463	Auch.	
4. Lactora.	XV	15	It. 452	Lectoure.	
5. *Aginnum.*	XV	15	It. 462	Agen.	

II. 2. La voie pénètre ici dans l'Aquitaine; la distance de Tolosa à Fines est, en conséquence, encore marquée en milles romains : mais les lieues commencent après le Fines.

III. 1. Les lieues commencent de ce côté immédiatement après Toulouse.

3. Identifications différentes : *Empeaux* (Gers), Walckenaer.

4. Identifications différentes : *Giscaro*, D'Anville; *Hundu-du-Devant*, Walckenaer; *Gimont*, Lapie.

5. Identifications différentes : *Passage de l'Arratz*, D'Anville; *Ollet*, Walckenaer; *Castelnau-Barbarens*, Lapie.

7. Identifications différentes : *Lezian*, Walckenaer. — La Table, à XII lieues d'Eliberre, Auch, marque une station Besino qui doit être la même que Vanesia. Vanesia était probablement le nom de la rivière.

9. Identifications différentes : *Sos*, D'Anville; *Lourdes*, de La Grèze.

10. Identifications différentes : *Esquiey*, D'Anville; *Moulin-d'Escinjot sur le Ciron*, Walckenaer.

11. Identifications différentes : *Trelin*, Walckenaer; *Lerm*, Lapie.

14. Identifications différentes : *Saint-Médard-d'Ayrans*, Walckenaer; *Castres*, Lapie.

15. T. P., a Serione Burdigalam X.

IV. 2. Identifications différentes : *Bernet*, D'Anville; *Beres*, Walckenaer.

V. De Toulouse a Lectoure.

STATIONS.	CHIFFRES des docum.	Dist. réell.	DÉSIGN. des docum.	IDENTIFICATION.	CONCORDANCE des documents.
1. *Tolosa.*	Leugæ.			Toulouse.	
2. Sarrali.	XX	20	T. P.	Sarrant. ?	
3. *Lactora.*	XVI	16	T. P.	Lectoure.	

VI. De Dax a Bordeaux.

1. *Aquæ Tarbellicæ.*	Leugæ.			Dax.	
2. Mosconnum.	XVI	16	It. 456	Petit Bouscat. ?	
3. Segosa.	XII	12	It. 456	Labouheyre. ?	
4. Losa.	XII	12	It. 456	Le Muret. ?	
5. Boios.	VI *	6	It. 456	L'Hospitalat. ?	
6. *Burdigala.*	XVIII *	18	It. 456	Bordeaux.	

Variante α (à partir de Castets).

1. *Aquæ Tarbellicæ.*	Leugæ.			Castets. ?	
2. Coequosa.	XVI	16	It. 456	Mimizan. ?	
3. Telonum.	XVIII	23	It. 456	Cuzan. ?	
4. Salomaco.	XII	12	It. 456	Lamothe. ?	
5. *Burdigala*	XVIII	18	It. 456	Bordeaux.	

V. 2. Identifications différentes : *Cologne*, Walckenaer.

VI. 2. Identifications différentes : *Mixe*, Walckenaer; *Saint-Julien*, Lapie.

3. Identifications différentes : *Escource*, D'Anville.

4. Identifications différentes : *Bois de Licogas*, Walckenaer; *Sanguinet*, Lapie.

5. Identifications différentes : *La Teste de Buch*, D'Anville. — VI est le chiffre du ms. R. Wesseling donne VII.

6. XVIII est le chiffre du manuscrit V. Wesseling donne XVI.

(*a*) 1. Si l'on ne veut pas que les stations tombent en plein champ, il faut supposer que les distances ne sont comptées qu'à partir du point où la voie de Mimizan se sépare de la voie directe, c'est-à-dire à partir de Castets. La voie, à cette condition, s'établit d'une manière vraisemblable. Elle n'a été, toutefois, reconnue sur le terrain que de Bordeaux à Lamothe.

2. Identifications différentes : *Causséque*, Walckenaer.

3. Identifications différentes : *Lipostley*, Walckenaer, XVIII pour XXIII ?

4. Identifications différentes : *Salles-sur-Leyre*, D'Anville; *Saucas*, Reichard.

RÉFLEXIONS

Les distances entre points certains sont, pour le troisième réseau, très-peu nombreuses. Elles ne s'élèvent pas à plus de quinze. Ces quinze distances, sauf une (1), sont exactes, les unes en milles, les autres en lieues, suivant que l'on se trouve ou non dans la Province romaine. Le passage des milles aux lieues, là où il se manifeste, est très-important à noter dans ce réseau, parce qu'il nous donne sur le parcours des voies les points précis où finissait la Narbonnaise et où commençait l'Aquitaine. Si l'on veut se donner la peine d'examiner la loi de succession des milles et des lieues dans le réseau du midi, on verra, en effet, que cette succession n'a rien d'arbitraire et qu'elle est le résultat de limites territoriales très-précises. L'un des points où cette transformation se remarque est justement un Fines (Bressolles).

Une seizième distance, entre points à peu près certains, entre Calagorris (Martres) et Lugdunum (Saint-Bertrand), est ramenée à l'exactitude par la considération d'un embranchement parfaitement justifié par le tracé de la voie.

Ce réseau pourrait donner lieu à plusieurs réflexions touchant le développement imprimé par les Romains aux communications entre les deux mers, ainsi qu'aux communications entre la Gaule et l'Espagne; mais ces réflexions nous feraient sortir du cadre que nous nous sommes tracé; elles trouveront place dans la publication définitive. Les points sur lesquels nous attirons l'attention des nos correspondants sont :

1° Le tracé de la grande voie (C) de Saint-Bertrand de Comminges à Dax;

2° Le tracé des voies de jonction suivantes : voie de Dax à Bordeaux par les Landes; voie de Rodez à Lodève; voie de Toulouse et Bordeaux.

La Commission est persuadée que pour tout ce réseau on peut, à l'aide de recherches locales faites sur le terrain, arriver à un résultat très-satisfaisant.

(1) La distance de Vasatæ (Bazas) à Sirione (Cerons) marquée VIIII et qui est, en réalité, de douze lieues gauloises.

QUATRIÈME RÉSEAU

Le quatrième réseau, comme le troisième, parcourt une partie de la province romaine pour s'étendre ensuite dans la celtique, et après avoir descendu le Rhin presque jusqu'à son embouchure, le traverser à Nimègue et toucher ainsi à la Germanie. Il en résulte que, comme pour le troisième réseau, nous trouvons ici d'abord des milles romains, puis des lieues gauloises, puis, sur la rive droite du Rhin, quoique avec moins de certitude, de nouveau des milles romains ou au moins une unité assez différente de la lieue gauloise.

Ce réseau, y compris ses annexes, compte quatre-vingt-seize stations. C'est, avec le premier réseau, celui qui en compte le plus. Il est sensiblement le plus correct de tous ceux sur lesquels les documents anciens nous ont transmis des renseignements. Sur les quatre-vingt-seize stations de ce réseau, soixante-dix ont, en effet, paru à la Commission pouvoir être déterminées d'une manière certaine. Vingt-six seulement peuvent donner lieu à controverse, et encore les difficultés se concentrent-elles presque toutes sur les stations du Bas-Rhin où le tracé de la voie aussi bien que la nature de la mesure itinéraire sont très-mal déterminés.

Ce réseau est donc celui sur lequel on est le plus en droit de s'appuyer quand on veut se faire une idée de ce qu'étaient les itinéraires avant les altérations qu'ils ont subis. Nous ferons suivre les tableaux du quatrième réseau de quelques réflexions qui rendront plus complétement notre pensée à cet égard.

Ce réseau comprend : 1° la voie de Lyon à Leyde, par Besançon et Mandeure ; voie qui ne quitte pour ainsi dire pas le Rhin de Bâle à Leyde.

2° Treize voies de jonction entre le quatrième et le premier réseau.

QUATRIÈME RÉSEAU

(Réseau de l'Est.)

(Les distances sont marquées, partie en milles, partie en lieues.)

D

De Lyon aux embouchures du Rhin, par Genève.

STATIONS.	CHIFFRES des docum.	Dist. réell.	DÉSIGN. des docum.	IDENTIFICATION.	CONCORDANCE des documents.
1. *Lugdunum.*	m. p.			Lyon.	
2. Vienna.	XVI	16	T. P.	Vienne.	It. 359, XVI.
3. Bergusium.	XXI	21	T. P.	Bourgoin.	
4. Augustum.	XVI	17	T. P.	Aoste.... {près le pont Beauvoisin.	It. 346, XVI.
5. Etanna.	XII	13	T. P.	Yenne.	
6. Condate.	XXI	21	T. P.	Seyssel. ?	
7. Genava.	XXX	25	T. P.	Genève.	
8. Colonia Equestris.	XII	15	T. P.	Nyon.	
9. Lacus Lausonius.	XX	20	It. 348	Port de Lausanne.	
10. Urba.	XVIII	18	It. 348	Orbe.	
11. Ariorica.	XXIIII	24	It. 348	Pontarlier. ?	
12. Filomusiaco.	XIIII	14	T. P.	La Moletière.	
	Leugæ.				
13. Vesontio.	XV	15	T. P.	Besançon.	
14. Loposagium.	XIII	13	T. P.	Baume-les-Dames. ?	
15. Epomanduodurum.	XVIII	18	T. P.	Mandeure.	

(*D*) 1. Les distances sont marquées en milles jusqu'à la Moletière, près Besançon.

3. It. 346, XX.

6. Ou plutôt le confluent des Usses et du Rhône.

7. XXX altération probable de XXV.

8. XII altération de XV. It. 348, XVII, mss. F; XXVII, P; XVI Reliqui. Pas un seul des chiffres des documents anciens n'est exact, et cela entre deux points parfaitement certains : c'est un fait digne de remarque parce qu'il est rare. Presque toujours quand nous avons deux documents et plusieurs chiffres, l'un des chiffres, au moins, est exact.

9 T. P. XII altération de XX?

11. Identifications différentes : *Arc-sous-Cicon*, Walckenaer; qui a tort de faire d'Ariolica de l'Itinéraire une localité distincte de l'Abiolica de la Table. Abiolica serait, suivant ce géographe, *Auberson* (canton de Vaud).

12. Identifications différentes : *Mailloc* (Doubs), D'Anville; *Lodtz*, Walckenaer; *Fallerans*, Lapie.

13. Cette dernière distance est exacte en lieues gauloises. La Commission a supposé que Filum Musiacum (nom probablement altéré) était la dernière station de la province romaine, et que l'on cessait, par conséquent, à partir de ce point, de compter en milles. Si cette conjecture est fondée, on a ainsi la limite certaine de la *Province* de ce côté.

15. L'itin. 349 donne la voie autrement : Loposagium y est remplacé par Velatudurum; les chiffres sont aussi un peu différents et indiquent une voie plus longue. La Commission a pensé qu'il y avait là l'indice de deux tracés différents. (Voir la variante *a*.)

STATIONS.	CHIFFRES des docum.	Dist. réell.	DÉSIGN. des docum.	IDENTIFICATION.	CONCORDANCE des documents.
16. Larga.	XVI	16	T. P.	Manspach.? { pass. de la Large	
17. Cambete.	XII	15	T. P.	Kembs.	
18. Stabulæ.	VI	6	It. 354	près Ottmarsheim. ?	
19. Argentovaria.	XVIII	18	It. 354	près Elsenheim.	
20. Helellum.	XII	12	T. P.	Ehly.	
21. Argentoratum.	XII	12	T. P	Strasbourg.	It. 354, XII.
22. Brocomagus.	VII	7	T. P.	Brumath.	
23. Saletio.	XVIII	18	T. P.	Seltz.	
24. Tabernæ.	XIII	12	It. 355	Rheinzabern.	
25. Noviomagus.	XII	12	T. P.	Spire.	
26. Borbitomagus.	XIIII	17	It. 355	Worms.	
27. Bauconica.	XI	11	T. P.	Oppenheim. ?	M. T., XI.
28. Mogontiacum.	VIIII	9	T. P.	Mayence.	M. T., VIIII.
29. Bingium.	XII	12	T. P.	Bingen.	M. T., XII.
30. Vosolvia.	VIIII	9	T. P.	Bacharach. ?	

16. Identifications différentes : *Largitzen*, D'ANVILLE. — Le passage de *La Large* convient très-bien à Larga. Remarquer ce nouveau nom de rivière.
17. XII pour XV, genre d'altération déjà bien des fois signalé.
18. A une lieu gauloise environ au nord d'Ottmarsheim, sur une *voie romaine* reconnue, mais en un point aujourd'hui inhabité. On remarquera que *Stabulæ* semble d'ailleurs indiquer une station peu importante.
19. Identifications différentes : *Artzenheim*, D'ANVILLE ; *Horbourg*, SCHŒPFLIN, WALCKENAER, LAPIE ; *Petit-Huningue*, MANNERT. — It. 354, var. XII, mss. A. C. M. O. Q. T. U. V. Quoique, comme on le voit, la majeure partie des manuscrits donne XII, XVIII est certainement le chiffre vrai. Des ruines signalées près Elsenheim justifient l'identification adoptée par la Commission.
20. It. 354, XVI.
21. L'itin. 252 est ici tout à fait erroné, il donne : XVIIII, ms. D. L.; XVIII, J.; VIIII, P. L'itin. 350 n'est pas plus juste, il donne XXX avec la variante XX. Le chiffre des deux autres documents est, au contraire, très-exact.
22. It. 253, XX, mss. A. C. J. M. L. T. U. V. Unanimité des manuscrits et le chiffre est faux. On s'explique difficilement ces erreurs.
23. L'itin. 254 ne parle pas de Brocomagus et ne compte que VII lieues d'Argentoratum à Saletio, *sic* : Argentoratum-Saletionem, VII, ms. Q; avec la variante XIII, ms. P. Il y avait peut-être une autre voie le long du Rhin ne passant pas par Brumath. En tout cas ni VII ni XIII ne peuvent suffire; il y a encore là une erreur de chiffre très-notable. Il est remarquable que sur le Rhin la Table de Peutinger est, et de beaucoup, le document le plus exact.
24. T. P., XI.
25. It. 355, XI.
26. T. P., XIII. — XIIII dans l'itinéraire, pour XVII.
27. It. 355, XIII.
28. It. 355, XI.
29. Les itin. 253 et 371 semblent indiquer une voie directe de Noviomagus (Spire) à Bingium, *sic :* It. 253, Noviomagus-Bingium, XXV. It. 371, Noviomagus-Vinco (Bingium?), XXXVII, ms. P, avec variantes XXXV, D ; XXXIIII, secunda manu L et reliqui. — La direction de cette voie, per Compendium, est à rechercher sur le terrain.
30. Identifications différentes : *Ober-Wesel*, D'ANVILLE. — M. T., VIII.

STATIONS.	CHIFFRES des docum.	Dist. réell.	DÉSIGN. des docum.	IDENTIFICATION.	CONCORDANCE des documents.
31. Baudobrica.	VIII	8	T. P.	Boppart.	M. T., VIII
32. Confluentes.	VIII	8	T. P.	Coblentz.	M. T., VIII.
33. Autunnacum.	VIII	8	M. T.	Andernach.	
34. Rigomagus.	VIIII	9	T. P.	Remagen.	
35. Bonna.	VIIII	9	M. T.	Bonn.	
36. Colonia Agrippina.	XI	11	It. 370	Cologne.	M. T., XI.
37. Novesio.	XVI	16	T. P.	Neuss.	It. 370, XVI.
38. Asciburgium.	XII	12	T. P.	Asberg.	
39. Vetera Castra.	XIII	13	T. P.	Bixten.	
40. Colonia Trajana.	I	1	It. 370	Xanten.	
41. Burginatio.	V	5	It. 370	Calcar. ?	T. P., V.
42. Arenatio.	VI	6	It. 360	Clèves. ?	T. P., VI.
43. Noviomagus.	X	10	T. P.	Nimègue.	
. Castra Herculis.	m. p. VIII	8	T. P.	Heussen. ?	

33. T. P., VIIII.
34. M. T., VIII.
35. T. P., VIII.
36. La pierre du milliaire de Tongres est cassée au-dessous de Colonia Agrippina dont le nom a disparu ; mais il n'est pas douteux que ce soit à cette station que se rapporte le chiffre XI placé en regard de Bonna.
37. L'itin. 254-55 donne la voie un peu différemment, à savoir : Colonia Agrippina-Durnomago VII, Burungo V, Novesio V, avec une lieue de plus dans le total. On a, en effet, cette lieue de plus si l'on incline la voie de manière à lui faire toucher le Rhin à Merkenich. Durnomagus se reconnait dans Dormagen, mais il faut admettre alors qu'il y a interversion dans l'ordre des stations et bouleversement dans les chiffres. Pour être exact, si Durnomagus est bien Dormagen, comme la ressemblance de noms porte à le croire, il faudrait lire : Colonia Agrippina-Burungo V — Durnomago V — Novesio VII. Burungo serait Merkenich même. La Commission a pensé que c'était là, jusqu'à nouvel ordre, la solution la plus raisonnable. L'ensemble des chiffres, de toute façon, est d'ailleurs exact.
39. L'itin. 255 donne également XXV de Novesio à Vetera Castra, mais il fait mention de deux stations inconnues à la table, savoir : Gelduba et Calone, *sic :* Novesio-Gelduba VIIII — Calone VIIII — Veteris VII. Gelduba se reconnait dans Gellep. Calone, à VIIII lieues de Gellep, tombe au milieu des champs. L'itin. 370 donne la même voie, mais avec une seule station, *Calone,* et des chiffres évidemment faux, *sic* : Novesio-Calone XVIII — Veteribus XVIII. Il est impossible, en effet, de trouver de Neuss à Bixten, deux points incontestables, une voie de trente-six lieues de développement. Il est probable que le second XVIII est pour VIII, XVIII+VIII=XXVI. — L'itinéraire 255 compte XXV lieues de Calone à Vetera. Les deux documents seraient ainsi à peu près d'accord. C'est à cette hypothèse que s'est arrêtée la Commission.
41. Identifications différentes : *Schenkenschanz* (Gueldre), Mannert ; près *Millingen*, Reichard.
42. Identifications différentes : *Aert* (Gueldre), L. Renier ; *Arnheim*, Mannert.
43. Après le passage du Rhin à Nimègue. La Commission a supposé que l'on recommençait à compter en milles. Les distances ne peuvent se retrouver autrement.
44. Identifications différentes : *Hervelt* (Pays-Bas), Walckenaer.

STATIONS.	CHIFFRES des docum.	Dist. réell.	DÉSIGN. des docum.	IDENTIFICATION.	CONCORDANCE des documents.
45. Carvone.	XIII	4	T. P.	Arnheim. ?	
46. Mannaritio.	XXV*	25	It. 369	Woudenberg. ?	
47. Trajectus.	XV	15	It. 369	Utrecht.	
48. Albinianis.	Leugæ. XVII	17	It. 369	Alphen. ?	
49. *Lugdunum.*	X	10	It. 369	Leyde.	

Variantes.

a. De Besançon a New-Brisach.

1. *Vesontio.*				Besançon.	
2. Velatudorum.	XXII	22	It. 349	Rans. ?	
3. Epomanduodurum.	XII	12	It. 349	Mandeure.	
4. Gramatum.	XVIIII	?	It. 349	?	
5. Larga.	XXV	?	It. 349	Passage de la Large.	
6. Urincis.	XVIII*	17	It. 349	Rixheim. ?	
7. *Mons Brisiacus.*	XV	15	It. 350	New-Brisach.	It. 252, XV.

45. Identifications différentes : *Amerongen* (Hollande), Mannert; *Kesteren*, Ukert; *Rhenen*, Walckenaer; *Lakenmond*, Lapie. XIII transformation de IIII. ?

46. Identificaitons différentes : *Maurick* (Hollande), Mannert; *Naarden*, Reichard; *Wick*, Ukert; *Maaren*, Walckenaer; *Riswick*, Lapie. — XXV est le chiffre des mss. G. M. O. Q. T. U. V. On ne comprend pas pourquoi Wesseling a préféré XXII.

48. Après Utrecht les lieues recommencent. La Commission fait passer la voie par Woerden.

(*a*) 2. Identifications différentes : *Pont de pierre sur le Doubs*, D'Anville; *Vellerot*, Walckenaer.

3. La Commission suppose qu'il y avait deux tracés différents, à partir de *Baume-les-Dames*, l'un suivant le Doubs et passant par Rans, l'autre descendant plus au sud. Des vestiges de voies antiques justifient cette hypothèse qui permet de ne pas modifier les chiffres des itinéraires.

4. Identifications différentes : *Granweiller*, D'Anville; *Grenne*, Walckenaer; *Fesche-Eglise*, Lapie. — Les chiffres sont évidemment très-altérés. On ne voit pas comment de Mandeure à New-Brisach on pourrait avoir un développement de XVIIII+XXV+XVIII+XV=LXXVII lieues gauloises. Même en supposant la voie mesurée en milles la distance serait beaucoup trop forte. Mais il y a plus, la Table de Peutinger nous donne les distances de Larga à *Mandeure* et à *Kembs*, localités connues. Ces distances qui paraissent exactes placent Larga, comme nous l'avons vu, à Manspach, c'est-à-dire à XVI lieues de Mandeure, à XII de Kembs, chiffres de la Table. Que signifient donc les chiffres de l'Itinéraire et où placer cette station Gramatum entre Epomanduodurum et Larga? Aucune des hypothèses proposées n'a paru satisfaisante à la Commission qui n'en a d'ailleurs pas de plus plausible à proposer. Cette voie est, peut-être, avec introduction de stations étrangères, la voie dont on voit une amorce au nord de Mandeure, dans la direction de Belfort, d'où elle pouvait incliner sur Rixheim (Urincis) ou directement sur New-Brisach.

6. Une partie des manuscrits donne XVIII; les autres XXV, chiffre adopté par Wesseling et qui ne convient à la distance qu'à la condition d'y voir des

a'. De Brumath a Noviomagus.

STATIONS.	CHIFFRES des docum.	Dist. réell.	DÉSIGN. des docum.	IDENTIFICATION.	CONCORDANCE des documents.
1. *Brocomagus.*				Brumath.	
2. Concordia.	XVIII	18	It. 253	Altstadt. ?	
3. *Noviomagus.*	XX	23	It. 253	Spire.	

a''. De Xanten a Leyde.

STATIONS.	CHIFFRES des docum.	Dist. réell.	DÉSIGN. des docum.	IDENTIFICATION.	CONCORDANCE des documents.
1. *Colonia Trajana.*				Xanten.	
2. Burginatio.	V	5	It. 370	Calcar. ?	T. P., V.
3. Arenatio.	VI	6	It. 369	Clèves. ?	T. P., VI.
4. Carvone.	m. p. XXII	22	It. 369	Arnheim. ?	
5. Levefano.	Leugæ. VIII	8	T. P.	Wageningen. ?	
6. Fletione.	XVI	16	T. P.	Zeist. ?	
7. Lauri.	XII	12	T. P.	Mijzgde. ?	
8. Nigropullo.	V	5	T. P.	près Goudsche-Sluis.?	
9. Albinianis.	II	2	T. P.	Alphen.	
10. *Lugdunum.*	X	10	It. 369	Leyde.	

a'''. De Nimègue a Leyde, par Bois-le-Duc.

STATIONS.	CHIFFRES des docum.	Dist. réell.	DÉSIGN. des docum.	IDENTIFICATION.	CONCORDANCE des documents.
1. *Noviomagus.*	Leugæ.			Nimègue.	
2. Ad Duodecimum.	XVIII	12	T. P.	Reeksche. ?	
3. Grinnibus.	Deest.		T. P.	Broekhoel. ?	
4. Caspingio.	XVIII	18	T. P.	Waspick. ?	
5. Tablis.	XII	12	T. P.	Willemsdorp. ?	

milles. La commission a préféré le chiffre XVIII, se rapprochant très-sensiblement de XVII, distance réelle en lieues gauloises.

(a') 2. On voit que la voie s'écarte, un instant, considérablement du Rhin. Des vestiges de voie antique justifient le tracé par Altstadt.

(a'') 4. Nous avons déjà trouvé *Carvone* sur la voie qui passe par *Noviomagus*. La voie de l'itinéraire paraît indiquer un tracé différent. En supposant que XXII représente des milles, la distance est exacte pourvu, toutefois, que l'on aille directement de Clèves à Arnheim par Elten.

5. Identifications différentes : *Leersum*, Walckenaer; *Maurik*, Ukert. — Après Arnheim les lieues recommencent.

7. Identifications différentes : *Bykeness-Whyport*, Walckenaer; *Montfort*, Ukert.

8. Identifications différentes : *Woerden*, Ukert.

(a''') 2. XVIII, probablement XVIII milles, qui font en effet XII lieues gauloises.

3. Identifications différentes : *Thyel*, D'Anville; *Drummel*, Mannert; *Warich*, Walckenaer.

4. Identifications différentes : *Asperen*, D'Anville; *Cascaux*, Walckenaer.

5. Identifications différentes : *Ablasserdam*, Ukert.

STATIONS.	CHIFFRES des docum.	Dist. réell.	DÉSIGN. des docum.	IDENTIFICATION.	CONCORDANCE des documents.
	m. p.				
6. Flevio.	XVIII	18	T. P.	Roterdam. ?	
7. Forum Hadriani.	XII	12	T. P.	Worburg.	
8. *Lugdunum.*	Deest.		T. P.	Leyde.	

VOIES DE JONCTION ENTRE LE QUATRIÈME ET LE PREMIER RÉSEAU.
(Les distances sont mesurées en lieues gauloises.)

I.

De Besançon a Chalons-sur-Marne, par Langres.

1. *Vesontio.*				Besançon.	
2. Segobodium.	XVIII	20	T. P.	Séveux.	It. 386, a Vesontione Varciam, XXIIII.
3. Varcia.	VI	6	T. P.	Larrêt. ?........	
4. Andematunum.	XVI	16	It. 386	Langres.	
5. Segessera.	XXI	30	T. P.	Bar-sur-Aube.	
6. Corobilium.	XXI	21	T. P.	Corbeil.	
7. *Durocatalaunum.*	Deest.		T. P	Châlons.	

II.

Voie de Besançon a Chalon-sur-Saône.

1. *Vesontio.*				Besançon.	
2. Crusinie.	XV	18	T. P.	Rochefort. ?	
3. Pons-Dubis.	XVIII	18	T. P.	Pontoux.	
4. *Cabillonum.*	XIIII	14	T. P.	Châlon-sur-Saône.	

6. Identifications différentes : *Vlaardingen*, D'Anville.— La Commission suppose que les chiffres à partir de Tablis représentent des milles.

7. Worburg, où ont été trouvées de nombreuses antiquités, est considéré par tous les géographes comme *Forum Hadriani*. C'est le seul point très-probable de cette voie qui, comme on le voit, a bien besoin d'être contrôlée.

I. 2. De Séveux au centre de Besançon il y a vingt lieues gauloises. Si le chiffre XVIII n'est pas altéré, la borne initiale n'était pas située à Besançon même, mais à Valentin, où la Commission ne regarde pas comme impossible qu'il existât un embranchement. (Dixième exemple d'embranchement?)

3. Identifications différentes : *Vars*, Reichard. — L'itin. 386 ne parle pas de Segobodium et compte XXIIII, de Vesontio à Varcia, comme la Table : (XVIII+VI=XXIIII); c'est une raison de plus pour accepter le chiffre XVIII de la Table et supposer la borne initiale à l'embranchement dont nous avons parlé.

4. T. P., XX en deux X très-écartés l'un de l'autre, ce qui semble indiquer une grande négligence chez le copiste et explique l'erreur. De *Séveux* (Segobodium) identification certaine à *Langres* (Andematunum), localité non moins certaine ; XXVI est d'ailleurs beaucoup trop fort. On ne pourrait donc pas donner raison à la Table, même en déplaçant *Varcia* dont la position est plus douteuses.

5. La Table donne seule cette distance, et d'une manière évidemment très-fautive. XXI est peut-être simplement une altération de XXX.

II. 2. Identifications différentes : *Crissey*, D'Anville ; *Orchamps*, Walckenaer ; *Moulin-Rouge*, Lapie.

III.

De Chalon-sur-Saône a Bingen sur le Rhin, par Langres et Toul.

STATIONS.	CHIFFRES des docum.	Dist. réell.	DÉSIGN. des docum.	IDENTIFICATION.	CONCORDANCE des documents.
1. *Cabillonum.*				Châlon-sur-Saône.	
2. Vidubia.	XX	20	T. P.	Sur la Vouge, à Saint-Bernard.	
3. Filena.	XIX	19	T. P.	Thiel-Châtel.	
4. Andematunum.	XXVIII	18	T. P.	Langres.	
5. Mosa.	XI	11	T. P.	La Meuse au Moulin-Rouge.	
6. Noviomagus.	VIIII	9	T. P.	Nijon.	
7. Solimariaca.	VII	12	T. P.	Soulosse.	
8. Tullum.	XV	15	T. P.	Toul.	It. 365, XV.
9. Scarpona.	X	10	T. P.	Scarpone.	It. 365, X.
10. Divodurum.	XIIII	14	T. P.	Metz.	
11. Station anonyme.	XII	22	It. 240	Filsdorf. ?	

III. 2. Il n'est peut-être pas inutile de faire remarquer ici qu'un certain nombre de stations prennent le nom des rivières sur lesquelles elles sont placées. Nous avons déjà vu ayant ce caractère les stations suivantes : Axuenna, deux fois répété à deux passages de l'*Aisne;* Isara, deux fois répété à deux passages de l'*Oise;* Mose, deux fois répété à deux passages de la *Meuse;* Ernodurum, au passage de l'*Arnon;* Larga, au passage de *La Large;* Vanesia au passage de la *Baïse*. Voici maintenant : Vidubia, au passage de la *Vouge*. Si l'on connaissait le nom ancien de toutes les rivières, on arriverait sans doute par là à déterminer d'une manière certaine plusieurs stations encore douteuses. Reginea qui peut se lire Reginca serait, par exemple, certainement le passage de la Rance, si l'on pouvait prouver que Reginca est l'ancien nom de cette rivière. Nous recommandons cette observation à l'attention de nos correspondants.

3. Il faut probablement lire Tilena, passage de la Tille, cours d'eau traversant Thiel-Châtel. Ce serait un nouvel exemple de stations prenant le nom d'un cours d'eau.

4. Un X de trop. Nous avons déjà fait remarquer que cette faute est fréquente dans les manuscrits anciens.

5. It. 385, XII.

6. De nombreuses antiquités découvertes à Nijon justifient cette identification. Nijon est d'ailleurs une transformation naturelle de Noviomagus.

7. VII altération de XII. L'itinéraire 385 ne donne pas Noviomagus et compte XVI de Mosa a Solimariaca ; XVI est probablement pour XXI, somme égale aux VIIII + XII de la Table rectifiée.

10. It. 365, XII.

11. Tous les mss. de l'itin. 240 donnent XII, tous omettent le nom de la station, ce qui semble montrer qu'ils dérivent tous de la même source. Mais ce chiffre est probablement erroné, car de Metz à Trèves, en suivant une voie antique, il y a non pas XXVIII lieues gauloises, XII+XVI comme le veut l'itinéraire, mais bien XXXVIII, c'est-à-dire dix lieues de plus. Il y a donc évidemment un X oublié.

STATIONS.	CHIFFRES des docum.	Dist. réell.	DÉSIGN. des docum.	IDENTIFICATION.	CONCORDANCE des documents.
12. Treveros.	XVI	16	It. 241	Trèves.	
13. Noviomagus.	XIII	13	It. 371	Neumagen.	
14. Belginnum.	XX	22	T. P	Belg. ?	
15. Dumno.	VIIII	9	T. P.	Simmern. ?	
16. *Bingium.*	XVI	16	T. P.	Bingen.	

Variante *a*.

DE METZ A TRÈVES.

1. *Divodurum.*				Metz.	
2. Caranusca.	XLII	13	T. P.	près Budling. ?	
3. Ricciacum.	Deest.	6	T. P.	Ritzing. ?	
4. *Treveros.*	XX	20	T. P.	Trèves.	

IV.

DE TRÈVES A COLOGNE.

1. *Treveris.*				Trèves.	
2. Beda Vicus.	XII	12	It. 272	Bitbourg. ?	T. P., XII.
3. Ausava Vicus.	XII	15	It. 372	Oos. ?	T. P., XII.
4. Icoregium.	VIII*	8	It. 373	Junkerah. ?	
5. Marcomagus.	VIII	8	It. 373	Marmagen.	T. P., VIII.
6. Tolbiacum.	X	10	It. 373	Zulpich.	
7. *Colonia Agrippina.*	XVI	16	It. 373	Cologne.	

12. Var. XIII, ms. F, XXVI, ms. G. En choisissant ce dernier chiffre on pourrait garder le XII de la station précédente. La station anonyme se trouverait alors descendre au sud à Malgrange. La Table de Peutinger donne tout autrement la voie de Metz à Trèves, voir la variante *a*.

13. T. P., VIII altération de XIII.

14. Identifications différentes : *Boldenau*, D'ANVILLE ; *Beuren*, WALCKENAER ; *Oberstein*, LAPIE.

15. Identifications différentes : *Denzen*, près Kirchtberg, WALCKENAER ; *Kirn*, LAPIE.

(*a*) 2. Cette voie est impossible à établir avec les chiffres de la Table. Comment trouver, en effet, soixante-deux lieues de Metz à Trèves ? La Commission a pensé que XLII pouvait être une altération de XIII conformément à des transformations analogues déjà signalées. On avait proposé jusqu'ici *Garsche* près Thionville, D'ANVILLE ; ou *Canach*, WALCKENAER. — La ressemblance de nom et des ruines signalées à Ritzing ont fait pencher la Commission pour cette localité.

3. Identifications différentes : *Remich*, D'ANVILLE.

4. Cette voie arrive directement à Trèves après avoir passé la Sarre à Farhan.

V. 3. Identifications différentes : *Schœnecken*, D'ANVILLE. — Malgré la concordance des deux documents qui l'un et l'autre donnent XII, l'ensemble de la voie qui sans cela serait trop courte aussi bien que l'analogie des noms Ausava, *Oos*, permettent de supposer que XII est une altération de XV, distance réelle de Bitbourg à Oos.

4. Identifications différentes : *Kronenburg*, UKERT ; *Kirchenhachen*, WALCKE-

V.

De Reims a Toul.

STATIONS.	CHIFFRES des docum.	Dist. réell.	DÉSIGN. des docum.	IDENTIFICATION.	CONCORDANCE des documents.
1. *Durocortorum.*				Reims.	
2. Fanum Minervæ.	XVIIII	19	T. P.	Près la Cheppe. ?	T.P., a Fano Min. XXV = XVI + VIIII.
3. Ariola.	XVI	16	It. 365	Val des Noyers. ?	
4. Caturiges.	VIIII	9	It. 365	Bar-le-Duc........	
5. Nasium.	VIIII	9	It. 365	Naix.	T. P., VIIII.
6. *Tullum.*	XXI*	21	It. 365	Toul.	

VI.

De Reims a Strasbourg, par Metz.

1. *Durocortorum.*				Reims.	
2. Basilia.	X	15	It. 364	St-Hilaire-le-Grand.	
3. Axuenna.	XII	12	It. 364	Vienne-la-Ville.	
4. Virodunum.	XVII	17	It. 364	Verdun.	

naer.—VIII est le chiffre du ms. D, les autres mss. donnent XII. T. P., XII également. On pourrait, sans doute, conserver ce chiffre XII répété sur les deux documents ainsi que le chiffre XII de la station précédente; mais outre que la voie a plutôt XXV lieues de développement que XXIIII, les identifications, dans ce cas, sont fort difficiles. La Commission a préféré supposer le changement de XII en XV, en acceptant la variante VIII pour arriver à *Oos* et à *Junkerah*. Toutes ces identifications sont, du reste, très-douteuses. L'itinéraire 373, entre Marcomagus et Tolbiacum, place une station Belgica vicus, *sic :* Marcomagus-Belgica vicus VIII, Tolbiaco X, Agrippina Civitas XVI, total XXXIV, chiffres qui doivent être faux, car il est impossible de trouver trente-quatre lieues de Marmagen à Cologne sans sortir des directions indiquées par le bon sens: d'un autre côté, la Table ne donne entre ces deux localités que XVI, chiffre qui est beaucoup trop faible. La Commission a pensé qu'il y avait là confusion entre deux tracés; que la station *Belgica* devait disparaître de l'itinéraire, ce qui réduit le chiffre à XXVI, distance réelle, et être rendue à la Table qui présenterait ainsi la série suivante : Marcomagus-Belgica vicus VIII — Station anonyme X — Colonia Agrippina VI, total XXIIII, chiffre acceptable en passant par *Pinsdorf*, localité où des ruines ont été reconnues et qui représenterait la station anonyme de la Table. En jetant les yeux sur une carte, on verra que ces deux directions sont très-naturelles. Des vestiges de voie romaine sont signalés sur l'un et l'autre parcours. Il y a là, en tout cas, de bien grandes difficultés.

V. 2. It. 364, XIIII. Les deux chiffres peuvent être exacts, l'un à partir de Reims, l'autre à partir de l'embranchement de l'auberge d'Alger.

3. Identifications différentes : *Vroil*, D'Anville; *Montgarni*, Walckenaer. Ariola pourrait bien être le nom de la rivière du Val-des-Noyers.

6. Wesseling donne XVI. XXI du ms. Q est évidemment préférable.

VI. 3. Vienne-la-Ville touche la rivière d'Aisne (Axuenna).

STATIONS.	CHIFFRES des docum.	Dist. réell.	DÉSIGN. des docum.	IDENTIFICATION.	CONCORDANCE des documents.
5. Fines.	VIIII	9	It. 364	Fresne-en-Vœsvre. ?	
6. Ibliodurum.	VI	6	It. 364	Hannonville au Passage.?	
7. Divodurum.	VII *	12	It. 364	Metz.	
8. Ad Duodecimum.	XII	12	T. P.	Desme.	
9. Ad Decem Pagos.	XII	15	T. P.	Tarquimpol.	
10. Pons Saravi.	X	10	T. P.	Sarrebourg.	
11. Tabernæ.	XII	12	T. P.	Saverne.	
12. *Argentoratum.*	I	14	It. 240	Strasbourg.	

VII.

De Reims a Trèves.

1. *Durocortorum.*				Reims.	
2. Vungo Vicus.	XXII	23	It. 366	Voncq.	
3. Epoisso Vicus.	XXII	20	It. 366	Carignan.	
4. Orolauno Vicus.	XX	20	It. 366	Arlon.	
5. Andethannale Vicus.	XV *	15	It. 366	Sand Weiler. ?	
6. *Treveris.*	XVI *	19	It. 366	Trèves.	

VIII.

De Reims a Cologne.

1. *Durocortorum.*				Reims.	
2. Noviomagus.	XII	12	T. P.	Saint-Loup. ?	
3. Mose.	XXV	25	T. P.	Mézières.	
4. Meduanto.	VIIII	9	T. P.	Membre. ?	
5. Munerica. ?	Deest.		T. P	Mederah. ?	
6. *Colonia Agrippina.*	VI	6	T. P.	Cologne.	

5. Identifications différentes : *Marcheville*, D'Anville ; *Mars-la-Tour*, Lapie.
7. VII pour XII, ms. Q. La Commission préfère ce chiffre au chiffre VIII de Wesseling qui ne répond à la distance réelle, ni tel qu'il est ni après rectification. XII conduit tout près de Metz, au point de rencontre de la voie de Reims avec la voie de Langres. Nouvel exemple d'embranchement.
9. Identifications différentes : *Dieuse*, Mannert. — L'itinéraire 240 donne de Divodurum à Decem pagi XXXVIII avec la variante XX : ni l'un ni l'autre chiffre ne peuvent convenir. XXXVIII est probablement pour XXVIII avec l'addition d'un X. XXVIII est à peu près conforme à la distance réelle. — XII est une altération de XV. On ne peut, en effet, trouver moins de XXVII entre Metz et Tarquimpol, points certains.
11. It. 240, de Decem pagi à Tabernæ XX au lieu de XXII, somme des deux distances de la Table X + XII. Les chiffres de la Table sont, comme on voit, plus exacts.

VII. 5. Wesseling donne le chiffre XX. XV est le chiffre du ms. P.
6. D'Anville a confondu très à tort cette voie avec la voie de la Table de Peutinger (nº VIII) de Reims à Cologne. XVI est le chiffre des mss. G et T. Wesseling donne XV.

VIII. 3. Passage de la Meuse.
4. A partir de Meduanto les éléments pour la détermination de la voie sont tout à fait insuffisants.
5. Munerica, lecture très-incertaine.

VIIII.

De Reims a Cassel, par Bavai.

STATIONS.	CHIFFRES des docum.	Dist. réell.	DÉSIGN. des docum.	IDENTIFICATION.	CONCORDANCE des documents.
1. *Durocortorum.*				Reims.	
2. Axuenna.	X	10	T. P.	Evergnicourt.	It. 381, X.
3. Ninnitacum.	VIII	6	It. 381	Nizy-le-Comte. ?	
4. Catusiacum.	VII	8	It. 381	Bois de Chaource.	T.P., a Ninnitaco,
5. Verbinum.	VI	7	It. 381	Vervins.	XIII=VII+VI.
6. Duronum.	X	12	It. 381	Warpont.	T. P., X.
7. Bagacum.	XII	12	It. 381	Bavai.	
8. Pons Scaldis.	XII	12	It. 377	Escaupont.	T. P., XII.
9. Turnacum.	XII	12	It. 376	Tournai.	
10. Viroviacum.	XIII*	14	It. 376	Wervick.	
11. *Castellum.*	XII	15	T. P.	Cassel.	

X.

De Tournai a Arras.

1. Turnacum.				Tournai.	
2. Nemetacum.	XXVII	27	It. 378	Arras.	

XI.

De Bavai a Cologne, avec embranchement sur Xanten.

1. *Bagacum.*				Bavai.	
2. Vungo Vorgiaco.	XII	12	It. 378	Vaudrez. ?	T. P., XII.
3. Geminiacum.	XVI	21	T. P.	Gembloux. ?	

VIIII. 2. Passage de l'Aisne.
3. T. P., X.
5. Quoique la somme XXI (VIII+VII+VI) remplisse parfaitement l'intervalle qui sépare le passage de l'Aisne à Evergnicourt de la ville de Vervins, il ne semble pas que ces chiffres soient exacts ou du moins soient dans leur ordre primitif. Les stations, en effet, en suivant à la lettre les indications de l'itinéraire, tomberaient en plein champ, et ne pourraient être placées ni à *Nizy-le Comte* où l'on a trouvé des ruines importantes et qui a quelque rapport de nom avec Ninnitacum, ni à Chaource, localité également antique et rappelant avec non moins de vraisemblance le nom de Catusiacum. La Commission a opté pour l'intervertion des chiffres qui auraient été non VIII—VII—VI, mais VI—VIII—VII.
7. T. P., XI.
8. T. P., X. — X est la distance en ligne droite. On arrive à XII en passant par Valenciennes, où conduit une voie antique partant de Bavai.
10. T. P., XI. — XIII, ms. R. Wesseling donne XVI.
11. Nous avons déjà fait remarquer que les distances aboutissant à Cassel étaient presque toutes inexactes. Peut-être les bornes étaient-elles au pied de la hauteur? Peut-être y avait-il là des embranchements dont l'existence n'a pas encore été signalée? XII ici peut, d'ailleurs, être tout simplement une altération de XV.

XI. 2. It. 378, XII. Le nom est écrit Vodgoriacum dans l'itinéraire.
3. Identifications différentes : *Vieuville,* Walckenaer. — It. 378, X. — XVI altération probable de XXI.

STATIONS.	CHIFFRES des docum.	Dist. réell.	DÉSIGN. des docum.	IDENTIFICATION.	CONCORDANCE des documents.
4. Perniciacum.	XXII	14	It. 378	Avennes. ?	
5. Aduatuca.	XIIII	14	It. 378	Tongres.	
6. Coriovallum.	XXI	21	T. P.	Gangelt. ?	
7. Juliacum.	XII	12	T. P.	Juliers.	It. 375, XII.
8. Tiberiacum.	VIII	8	It. 375	Thor. ?	
9. *Colonia Agrippina.*	X	10	It. 375	Cologne..........	T. P., a Juliaco, XVIII=VIII+X

XII.

EMBRANCHEMENT SUR XANTEN.

1. *Coriovallum.*				Gangelt. ?	
2. Theudurum.	VII	7	It. 375	Dederen. ?	
3. Mederiacum.	VIII	8	It. 375	Ruremonde. ?	
4. Sablonibus.	X	10	It. 375	Wanloo.	
5. Mediolanum.	VIII	9	It. 375	Gueldres. ?	
6. *Colonia Trajana.*	VIII	9	It. 375	Xanten.	

XIII.

DE TONGRES A NIMÈGUE.

1. *Aduatuca.*				Tongres.	
2. Feresne.	XVI	16	T. P.	Vucht. ?	
3. Catualium.	XIIII	14	T. P.	Bregden. ?	
4. Blariacum.	XII	12	T. P.	Blerick. ?	
5. Cevelum.	XXII	22	T. P.	Knick. ?	
6. *Noviomagus.*	III	6	T. P.	Nimègue.	

4. Identifications différentes : *Acosse*, WALCKENAER; *Bertrais*, REICHARD; *Ambsiniaux,* LAPIE. — T. P., XLVI. Ce chiffre complétement impossible est très-probablement pour XIIII distance réelle, si la Commission ne se trompe pas. C'est également le chiffre XIIII qui, dans l'itinéraire, serait devenu XXII en passant par XVII. Voir plus haut des transformations analogues à celles de XIIII en XLVI.

5. T P., XVI.

6. Identifications différentes : *Corten*, D'ANVILLE; *Valkenburg*, REICHARD; *Herken,* LAPIE. — It. 378, XVI.

7. It. 378, XVIII. Ce chiffre est probablement celui des milles qui sera seul resté dans le manuscrit. On sait, en effet, que beaucoup de manuscrits portent, en regard, la distance d'un côté en milles, de l'autre en lieues. Il est arrivé quelquefois que dans le cours des diverses transcriptions, l'un des deux chiffres a été pris pour l'autre. Cette cause de confusion n'existe pas pour la Table.

8. Identifications différentes : *Bergheim*, D'ANVILLE; *Torren,* UKERT.

XII. 2. Identifications différentes : *Tudder*, D'ANVILLE.

3. Identifications différentes : *Bruggen,* D'ANVILLE.

4. Identifications différentes : *Int-sand,* D'ANVILLE.

5. Identifications différentes : *Moyland*, D'ANVILLE.

XIII. 2. Identifications différentes : *Reckem*, D'ANVILLE; *Stochem*, UKERT; *Maeswick*, WALCKENAER.

3. Identifications différentes : *Hael*, D'ANVILLE; *Horn*, WALCKENAER.

5. Identifications différentes : *Cleverburg*, WALCKENAER; près de *Malden,* UKERT.

6. III altération de VI. ?

RÉFLEXIONS

Le quatrième réseau renferme cinquante distances entre points connus. De ces cinquante distances trente-huit sont données exactement par les documents anciens; douze sont représentées par des chiffres inexacts ou altérés, mais altérés le plus souvent suivant l'une ou l'autre des transformations que nous avons signalées, et pouvant, par conséquent, se ramener facilement à l'exactitude, comme le prouve le tableau suivant où cinq distances seulement, six au plus, ne sont pas rectifiées.

STATIONS.	CHIFFRES des docum.	Dist. réell.	DÉSIGN. des docum.	RECTIFICATION PROPOSÉE.
Bergusium.				
1. Augustum.	XV	17	T. P.	?
2. Etanna.	XII	13	T. P.	?
Genava.				
3. Colonia equestris.	XII	15	T. P.	XV.
Saletio.				
4. Tabernæ.	XIII	12	T. P.	?
Noviomagus.				
5. Borbitomagus.	XIIII	17	It.	XVII.
Concordia.				
6. Noviomagus.	XX	23	It.	?
Vesontio.				
7. Segobodium.	XVIII	20	T. P.	Embranchement. ?
Andematunum.				
8. Segessera.	XXI	30	T. P.	XXX.
Filena.				
9. Andematunum.	XXVIII	18	T. P.	XVIII (un X de trop).
Noviomagus.				
10. Solimariaca.	VII	12	T. P.	XII.
Ad Duodecimum.				
11. Decempagi.	XII	15	T. P.	XV.
Viroviacum.				
12. Castellum Menapiorum.	XII	15	T. P.	XV.

Six chiffres, en tout, en y comprenant le chiffre de Seveux à Besançon expliqué par un embranchement jusqu'ici hypothétique, et le chiffre XXI d'Andematunum à Segessera transformé en XXX suivant une altération analogue à celle de XI en XX (Cfr. B', II), sont donc inexacts : cinq en moins, à savoir : XV pour XVII, XII pour XIII, XX pour XXIII, XVIII pour XX, XXI pour XXX. Un seul en plus, XIII pour XII.

En résumé, quarante-quatre distances entre points connus, sur cinquante, peuvent être considérées comme exactes dans ce quatrième réseau. Nous avons déjà dit que soixante-dix stations de ce réseau étaient déterminées d'une manière à peu près certaine. Ajoutons que (les voies du Bas-Rhin au-dessous de Nimègue toujours exceptées) le tracé des différents tronçons n'a ici rien d'hypothétique, puisque les vestiges des anciennes chaussées subsistent encore presque partout sur le parcours du quatrième réseau. Assez de localités antiques, dans cette contrée de l'Est, sont d'ailleurs connues et fixées indépendamment des itinéraires pour qu'il soit impossible d'introduire le moindre arbitraire dans l'établissement général du réseau. Lugdunum, Vienna, Genava, Colonia equestris, Urba, Vesontio, Epomanduodurum, Argentoratum, Brocomagus, Tabernæ, Noviomagus, Borbitomagus, Mogontiacum, Confluentes, Bonna, Colonia Agrippina, Colonia Trajana, Noviomagus, Mons Brisiacus, Segobodium, Andematunum, Durocatalaunum, Solimariaca, Tullum, Scarpona, Divodurum, Treveri, Bingium, Nasium, Virodunum, Verbinum, Bagacum, Viroviacum, Castellum, Turnacum, Nemetacum, c'est-à-dire trente-six villes, au moins, offrent des ruines ou des inscriptions qui les désignent clairement aux yeux des moins crédules; n'est-il pas curieux de voir que ce quatrième réseau, où le champ de la conjecture est si restreint, soit celui où les données des itinéraires s'appliquent le mieux? N'en faut-il pas conclure que notre ignorance des véritables directions des voies et de la position des stations est la principale cause de l'incertitude qui règne dans l'établissement du second et du troisième réseau, bien plus que les lacunes et les inexactitudes de la Table de Peutinger et de l'Itinéraire d'Antonin? L'étude du premier réseau qui, comme le quatrième, nous offre un grand nombre de points de repère certains et de tronçons constatés sur le terrain, ne nous a-t-elle pas donné également des résultats très-satisfaisants?

Il faut donc y regarder à deux fois avant de rejeter le témoignage de ces antiques et précieux documents.

La partie du quatrième réseau qui a le plus besoin d'être étudiée à nouveau est celle qui a rapport aux voies de la Hollande actuelle. La

Commission, pour arriver à une solution quelque peu vraisemblable des difficultés de cette contrée sillonnée de cours d'eau, a été obligée, en effet, de supposer que les milles et les lieues gauloises y alternaient, pour ainsi dire, suivant que l'on passait ou repassait certains bras du Rhin et que l'on sortait ainsi de Gaule ou que l'on y rentrait. Mais ce n'est là qu'une hypothèse. Le nom de la station *ad Duodecimum*, qui suit Noviomagus et dont la distance de Noviomagus est représentée sur la Table par le chiffre XVIII (évidemment XVIII milles), montre clairement, toutefois, que les stations sur la rive gauche du Wahal avaient été primitivement comptées en lieues gauloises, même au delà de Nimègue. En était-il de même sur l'autre rive? Les chiffres ne permettent guère de le croire. Mais il n'y a là, nous le répétons, que des conjectures sur lesquelles aucun système ne peut s'appuyer pour contester la loi des *milles* dans la province romaine, et des *lieues* en Gaule. Il faudrait seulement en conclure que les limites de la Gaule sont, de ce côté, mal déterminées.

Il est aussi une station dont la position reste tout à fait obscure, c'est celle d'Indesina.

ALEX. BERTRAND.

(La suite prochainement.)

BULLETIN MENSUEL

DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

MOIS DE JUILLET.

L'Académie a terminé sa tâche annuelle de distributrice des récompenses méritées par les divers savants dont les travaux se rattachent à sa spécialité. Après avoir décerné le prix biennal à M. Oppert pour ses travaux sur les inscriptions cunéiformes, jugement confirmé par l'Institut, elle a entendu le rapport de M. L. Delisle sur le concours des antiquités nationales et adopté les conclusions suivantes :

1re *médaille*. — M. A. Moutié, pour son Cartulaire de l'abbaye de Notre-Dame de la Roche, de l'ordre de Saint-Augustin, au diocèse de Paris.

2e *médaille*. — A M. Édouard Aubert, pour son ouvrage intitulé : *La Vallée d'Aoste*.

3e *médaille*. — A M. Gustave Saige, auteur de l'ouvrage ayant pour titre : *De l'Honor*, seigneurie territoriale du Languedoc et particulièrement de l'Honor des Juifs du XIe au XIIIe siècle... (ms.)

MENTIONS TRÈS-HONORABLES.

1° A M. Édouard Fleury, pour l'ouvrage intitulé : les Manuscrits à miniatures de la bibliothèque de Laon, étudiés au point de vue de leur illustration.

2° A M. H. Michelant : pour son Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques des départements, publié sous les auspices du ministère d'État (t. III, 1 vol. in-4°).

3° A M. Arthur Forgeais : pour sa Collection des plombs historiés trouvés dans la Seine et recueillis par l'auteur. 2e *série*. Enseignes et pèlerinages.

4° A M. l'abbé Lebeurier : pour le Rôle des taxes de l'arrière-ban du bailliage d'Évreux en 1562, avec une Introduction sur l'histoire et l'organisation du ban et de l'arrière-ban, et pour sa *Notice historique sur la commune d'Acquigny avant* 1790.

5° A M. Joannis Guigard : pour la Bibliothèque héraldique de la France.

6° A M. Ernest Semichon : pour l'Histoire de la ville d'Aumale (Seine-Inférieure).

MENTIONS HONORABLES PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE.

Charles Chapuis, pour son Étude archéologique et géographique sur la vallée de Barcelonnette à l'époque celtique.

Le vicomte R. d'Estaintot, pour l'ouvrage intitulé : la Ligue en Normandie (1588-1594).

Le comte de la Ferrière-Percy, pour son livre intitulé ; Marguerite d'Angoulême (sœur de François Ier). — Son livre de dépenses (1540-1549), étude sur ses dernières années.

Le Brun d'Albanne, pour ses Recherches sur l'histoire et le symbolisme de quelques émaux du trésor de la cathédrale de Troyes.

Le Métayer Masselin, pour sa Collection des dalles tumulaires de la Normandie; reproduites par la photographie, d'après des estampages exécutés par l'auteur.

Amédée Piette, pour ses Itinéraires gallo-romains dans le département de l'Aisne.

Louis Spach, pour ses Lettres sur les archives départementales du Bas-Rhin.

Prix de numismatique. — L'Académie, sur le rapport de M. de Longpérier, a décerné le prix à M. Streber pour son ouvrage intitulé : Regenbogen-Schüsselchen (petites coupes à l'arc-en-ciel, *patallæ iridis*).

Prix ordinaire. — Sur le rapport de M. Desnoyers, le prix ordinaire a été accordé à M. Félix Robiou.

L'Académie avait ensuite à choisir les questions qui devaient être proposées pour le prochain concours. Les questions choisies sont les suivantes :

1° *Prix Bordin*. — Réunir toutes les données géographiques, topographiques et historiques sur la Palestine, disséminées dans les deux Talmuds, dans les Midraschim et dans les autres livres de la tradition juive. Présenter ces données dans un ensemble systématique en les soumettant à une critique approfondie et en les comparant aux données que renferment les écrits de Josèphe, d'Eusèbe, de saint Jérôme et d'autres auteurs ecclésiastiques et profanes.

2° *Prix ordinaire*. — Déterminer la date et la valeur des différents textes de la chronique de Froissart. Distinguer ce qui appartient en propre à cet historien; indiquer les emprunts qu'il a faits à ses devanciers et les interpolations ou les remaniements que son œuvre a pu subir.

L'espace nous manque pour pouvoir parler des communications faites pendant le mois à l'Académie. Nous remettons au prochain bulletin cette partie de notre compte rendu, aussi bien que ce qui concerne la séance publique annuelle.

A. B.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

ET CORRESPONDANCE

L'Académie des inscriptions vient de faire une perte douloureuse dans a personne de M. Berger de Xivrey, conservateur à la Bibliothèque impériale. M. Berger de Xivrey avait été élu membre de l'Institut en 1839, à la place de M. Émeric David.

— A la séance publique de l'Académie des inscriptions ont été décernés les prix et médailles suivants :

Prix biennal, à M. Oppert.
Prix Bordin, à M. Boutaric.
Prix annuel, à M. Félix Robiou.
Prix de numismatique, à M. Streber.

Médailles pour le concours des antiquités nationales.

1re médaille, à M. A. Moutié; 2e médaille, à M. Édouard Aubert; 3e médaille, à M. Gustave Saige.

— Plusieurs lectures intéressantes ont été faites à la Société des antiquaires dans ses dernières séances. Nous citerons la seconde lecture du Mémoire de M. Quicherat sur le sens du mot *Ventail* dans les chansons de gestes; une communication de M. Bourquelot au nom de M. Anatole Roujoux, sur une nouvelle découverte de sépultures gauloises aux environs de Choisy-le-Roi et notamment sous un tumulus, en un lieu dit *le Trou-d'Enfer* (Le dessin d'une épée en fer et de plusieurs anneaux dont un en bronze provenant de ces sépultures a été présenté à la Société); une nouvelle communication de M. Brunet de Presle, relative à la colonne serpentine de Constantinople, que M. Brunet de Presle regarde comme provenant réellement, ainsi que le veut la tradition, du temple de Delphes; enfin une note de M. Egger, sur un passage de Boëce, relatif à la peinture sur toile et tendant à faire supposer qu'à cette époque la toile était pour les peintres d'un usage familier en Occident, ce qu'aucun texte, ce semble, n'avait constaté jusqu'ici.

— On lit dans l'*Écho bayeusain* :

Sépulture gauloise trouvée dans la commune d'Audrieu (*Calvados*). — Une découverte qui a un véritable intérêt pour l'étude de nos anti-

quités locales, vient d'avoir lieu dans notre contrée : grâce aux soins bienveillants et intelligents de M. l'abbé Le Couvreur, ancien curé d'Audrieu, canton de Tilly-sur-Seulle, on a pu constater une sépulture gauloise authentique, toujours si difficile, comme l'on sait, à établir d'une manière régulière. Mais ici il ne peut plus y avoir de doute, puisque les objets recueillis viennent témoigner de la haute antiquité à laquelle ces restes doivent appartenir. Il s'agit d'une époque où les hommes ne connaissaient pas encore l'usage des métaux pour confectionner leurs armes ou les outils dont ils avaient besoin dans les usages journaliers de la vie. Cette époque très-éloignée vient de se révéler à nous d'une manière tout à fait inattendue. En effet, dans le courant du mois de mars 1863, près le hameau du Pont-Roch, sur la partie du territoire d'Audrieu, nommée les Perrelles, tout près des bords de la Seulle, le nommé Augustin Guilbert, occupé à extraire des matériaux pour la réparation des chemins, a trouvé, à la profondeur de cinquante à soixante centimètres seulement, les restes d'un squelette humain, près duquel, d'après les renseignements fournis par lui, étaient placés, vers la partie supérieure du fémur, une corne de cerf et, un peu plus haut, en se rapprochant de la tête, deux haches celtiques, en silex, à quelque distance l'une de l'autre; une défense de très-vieux sanglier, mesurant treize centimètres de développement, et une portion de couteau, en silex, dont il ne reste plus que huit centimètres et demi de la lame. Cette lame, un peu courbe à son extrémité supérieure, est encore très-tranchante des deux côtés. Une des faces est plate, l'autre a deux arêtes longitudinales.

Les deux haches, comme nous l'avons dit, sont en silex, mais encroûtées d'une couche blanc-mat opaque, et de deux dimensions différentes. Elles sont parfaitement polies et d'un travail vraiment remarquable, pour des hommes qui devaient avoir si peu de moyens à leur disposition; la plus forte a quinze centimètres de long sur une largeur d'environ sept centimètres au tranchant, se réduisant à l'autre extrémité à trois centimètres; la plus petite porte douze centimètres de long sur une largeur de cinq centimètres, se réduisant à l'autre extrémité à quinze millimètres. Le couteau est dans les mêmes conditions, quant à la formation de la matière.

Les débris humains recueillis dans cette fouille sont d'une assez bonne conservation pour une antiquité aussi reculée, qui ne peut être moindre de deux mille ans; ils témoignent que la race à laquelle cet individu appartenait, n'était pas très-différente de celle de nos jours; une partie de l'os maxillaire contient encore sept dents d'une parfaite conservation; les fémurs sont dans les conditions ordinaires de notre espèce actuelle, et il en est de même des autres parties du squelette qui ont résisté à l'action du temps.

Le cadavre avait dû être déposé la tête au levant et les pieds au couchant. Maintenant que l'on s'occupe beaucoup, et avec raison, des découvertes faites dans les sables d'Abbeville et du comté de Suffolk, des grottes de la

Suède et de la Norwége, des marais de l'Irlande et des lacs de Suisse, il est évident que notre découverte a son degré d'importance scientifique, puisque d'après l'opinion des savants suédois, Thomsen en 1843, et Worsaae depuis, ont établi des époques antéhistoriques en trois catégories : âge de pierre, âge de bronze, âge de fer.

M. Worsaae a prouvé que les régions septentrionales de l'Europe ont été primitivement occupées par des hommes qui ne connaissaient pas l'usage des métaux, qui vivaient du produit de leur chasse, qui enterraient leurs morts dans des cerceuils de pierre et qui habitaient principalement les bords de la mer, ou les rivages des grands lacs et des rivières. Une autre race, qui connaissait l'usage des armes de bronze, remplaça la première. Elle était agricole et brûlait ses morts. A cette deuxième race succéda l'âge de fer. C'est celui qui est le mieux connu, celui dont l'histoire a conservé plus ou moins vaguement le souvenir.

Nous sommes donc ici, par la nature des circonstances de la découverte d'Audrieu, en présence de cette première époque, de cet âge de pierre, où les hommes qui habitaient nos contrées ne connaissaient, pour la chasse et les autres nécessités de la vie, que l'usage des instruments de pierre qu'eux-mêmes avaient fabriqués pour remplir ce but. C'est une instruction et un exemple.

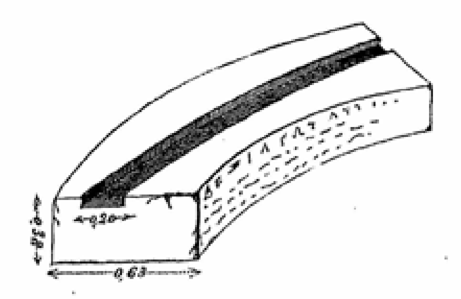
— Oise. — M. Albert de Roucy, qui poursuit avec un zèle infatigable ses explorations archéologiques dans la forêt de Compiègne, vient de faire une nouvelle découverte sur le plateau de Champlieu, tout près du théâtre antique : c'est l'établissement des thermes ou bains publics de la localité sous la domination romaine. Quoique le travail de dégagement soit encore incomplet, on distingue déjà très-bien les hypocaustes, les ouvertures du foyer, et particulièrent une baignoire formée d'un massif de ciment. Les murs, d'une construction soignée, sont encore chargés sur quelques parties de leurs faces d'enduits peints de couleurs vives. Ce qui paraît avoir mis M. de Roucy sur la voie de ce monument intéressant, c'est un sondage exécuté l'année dernière au même emplacement et qui avait fait rencontrer une fort belle vasque circulaire en pierre dure. Nous savons également qu'on a trouvé, il y a un mois ou six semaines, dans d'autres fouilles dirigées par M. de Roucy, plusieurs objets antiques, notamment un vase en terre noire contenant environ deux cents monnaies romaines de bronze, offrant une série d'effigies d'empereurs. Malheureusement ces pièces sont assez communes et assez frustes. (*Écho de l'Oise.*)

— Nous extrayons d'une lettre de M. Wescher le passage suivant qui a trait au tombeau de Dexiléos, dont il est question dans le dernier numéro de la *Revue*, p. 82.

« Je voulais vous envoyer cette semaine la photographie du beau bas-relief historique dont vous avez reçu la description il y a huit jours, mais la chose n'est pas encore possible. Les négociations entre les propriétaires et le gouvernement grec ont commencé, et provisoirement tout est suspendu.

« Quand on songe que ces belles découvertes sont dues à une circonstance fortuite, on ne peut s'empêcher de penser que le hasard est le plus grand archéologue du monde. L'un des trois propriétaires du terrain, pauvre homme qui ne songeait guère aux antiquités, rencontra un jour, en remuant la terre, un objet qui résistait à la pioche : c'était le haut de la grande stèle dont je vous ai envoyé un dessin. Il continua : vous savez le reste. C'est, comme vous voyez, une histoire analogue à celle de Pompéi.

« En attendant la photographie, je vous expédie un *fac-simile* (grandeur vraie) de la superbe inscription athénienne gravée sur la base dans laquelle était anciennement le bas-relief. Cette base est de marbre, et a la forme d'un arc de cercle : c'est sur la face rentrante que l'inscription est gravée. Voici la figure :



« La rainure, dont la largeur est de vingt centimètres, était destinée à recevoir le bas-relief, et on pourra l'y replacer, en ajustant les deux morceaux dont il se compose; le monument alors sera complet.

« J'ai remarqué sur ce bas-relief quelques nouveaux détails, ainsi que des trous qui servaient à fixer des ornements en métal, tels que baudrier, bride, etc. C'est un fait analogue à celui qu'on a remarqué sur les cavaliers de la frise du Parthénon.

« En outre, la figure du guerrier à cheval présente autour de la tête des crampons de bronze qui avaient servi à ajuster une coiffure; sans doute, d'après la disposition des crampons, cette coiffure était un chapeau ou *petasus* semblable à celui des cavaliers du Parthénon. Deux autres crampons, qu'on remarque sur la cuisse, avaient servi à fixer la lance, qui n'existe plus. La chevelure est à peine indiquée, preuve nouvelle qu'elle était cachée en grande partie par une coiffure en métal.

« Quant à l'inscription elle-même, le texte et l'explication que je vous ai adressés pourront soulever quelques controverses. L'empreinte que je vous envoie répondra à tout. Elle prouvera l'existence d'un archonte appelé ΤΕΙΣΑΝΔΡΟΣ et donnera tort aux manuscrits de Diodore de Sicile, où on a lu Πείσανδρος. Il y a là une correction à faire au catalogue des archontes éponymes d'Athènes.

« Ce que je dis de l'orthographe de l'inscription sera également confirmé par cette empreinte. On y retrouvera tous les faits que j'ai signalés :

ΤΕΙΣΑΝΔΡΟ
ΕΥΒΟΛΙΔΟ
ΕΓΚΟΡΙΝΘΩΙ
etc. etc. etc.

« Au surplus, je me réserve d'examiner plus tard tout cela en détail.

« L'empreinte pourra être déposée, à titre de pièce justificative, à la bibliothèque de l'Université. Ce sera un témoignage visible et intéressant de ces belles découvertes faites sur le chemin même qui menait anciennement à l'académie de Platon, non loin de la route moderne qui conduit aux mêmes lieux. Quand on songe que ces caractères ont été gravés en l'an 394 avant notre ère, entre le siècle de Périclès et celui de Démosthènes, on ne peut se défendre d'une certaine émotion. »

CARLE WESCHER.

— M. François Lenormant nous communique le fragment suivant d'une autre lettre donnant de nouveaux détails sur les fouilles faites à Athènes.

« Depuis ma dernière lettre, on a trouvé les monuments funéraires suivants : une petite pièce de marbre ornée d'une corniche, portant l'inscription suivante :

ΜΙΝΑΚΩ ΛΙΒΥΟΣ
ΧΡΗΣΤΗ

« Au-dessous de cette inscription on voit sept vers héroïcoélégiaques. Ils sont très-détériorés. Ils sont lisibles, du moins en partie. Je vous les enverrai par le prochain courrier. Un petit monument funéraire carré, trouvé à côté d'un des tombeaux dont je vous ai parlé dans mes précédentes lettres, porte l'inscription suivante, en belles lettres de bonne époque :

ΜΗΛΙΣ
ΜΙΛΗΣΙΑ

« A deux pas derrière ce petit tombeau on a trouvé une colonne, qu'on a déblayée seulement jusqu'à trente centimètres. On lit sur cette colonne la même inscription :

ΜΗΛΙΣ ΜΙΛΗΣΙΑ

« Tout près de là on a trouvé une petite stèle funéraire ronde de vingt-quatre centimètres de longueur, portant un nom de femme :

ΑΝΘΙΣ
ΑΙΓΙΝΗΤΙΣ

« Tout à côté de ces monuments funéraires, on vient de déblayer un chien plus grand que de nature. Il est couché sur son ventre, ses pattes de devant étendues. Je l'ai mesuré ce soir. Depuis l'endroit où commence la queue jusqu'à l'extrémité des pattes de devant, il y a un mètre et soixante-cinq centimètres. De la queue aux narines, un mètre et quarante-cinq centimètres. La longueur de la tête de l'animal est de quarante centimètres. La largeur de la tête d'une oreille à l'autre est de trente centimètres. La hauteur, depuis l'articulation supérieure des pieds de devant jusqu'à la tête, est de quatre-vingt-sept centimètres. On n'a pas encore déblayé la base sur laquelle le chien est assis. A seize pas de ce chien, on a trouvé un bas relief qui représente un groupe de cinq personnes. Ce bas-relief a un mètre et cinquante-quatre centimètres en longueur, et un mètre et dix centimètres en hauteur. Des quatre personnes qui forment le groupe du bas-relief, l'une est assise dans une petite barque à quatre rames. On suppose que c'est la barque de Charon. Il est vrai que celle-ci avait deux rames, et celle du bas-relief en présente quatre, mais cela ne me paraît pas une objection bien sérieuse contre la supposition que ce soit là la barque de Charon. Les quatre autres personnes sont assises à côté de la barque. La personne pour laquelle on suppose que ce monument a été élevé, est couchée et mange son dernier repas. On reconnait des fruits et une grappe de raisin à côté de lui. Il tend sa main, qui est brisée, vers sa droite, et à sa gauche est assise une femme. La base de ce monument n'a pas encore été déblayée. On y trouvera peut-être une inscription. Ce monument est très-dégradé en plusieurs endroits. Les figures sont méconnaissables. On voit la mer au-dessous de la barque. »

GEORGE TYPALDO.

A M. LE DIRECTEUR DE LA *Revue archéologique*.

Paris, 12 juin 1863.

Monsieur,

Je voudrais n'avoir qu'à remercier M. de Barthélemy de son empressement à rendre compte de mon travail sur le Cartulaire de Redon. Mais vous ne serez pas surpris, j'en suis sûr, que, malgré cet empressement, je me croie obligé de répondre à quelques-unes des critiques de l'écrivain.

I. Et d'abord, Monsieur, un mot au sujet du plan de mon édition. « Depuis quelque temps, dit M. de Barthélemy, les Cartulaires sont édités sur un plan qui diffère sensiblement de celui qui a été tracé par mon savant maître M. Benjamin Guérard. On ne publie plus un texte pour en extraire tous les détails qui peuvent intéresser l'histoire particulière ou générale du pays sur le territoire duquel se trouvait l'abbaye dont on s'occupe. Le Cartulaire devient un prétexte pour parler de toute une province. Benjamin Guérard, en publiant le Cartulaire de Saint-Père de Chartres, a donné le pouillé du diocèse, mais il n'a pas songé à reproduire ceux de tous les évêchés compris dans la quatrième Lyonnaise. Il n'a pas cru devoir s'occuper des *Carnutes*, des Romains de César ni des voies romaines de toute la pro-

vince... Les anciens peuples Gaulois, les Bretons insulaires, les cités gallo-romaines, le réseau des voies, tout cela se trouve dans les prolégomènes du Cartulaire de Redon... L'archéologie et l'histoire antique, chez B. Guérard, n'ont pas envahi le moyen âge. »

Ainsi, selon M. de Barthélemy, le plan adopté par M. Guérard, dans sa publication sur l'abbaye de Saint-Père de Chartres, devrait être en quelque sorte imposé, au nom de l'État, à tout éditeur de chartes du moyen âge, qu'elles aient trait à l'Alsace, à la Champagne, au Béarn ou à la Bretagne. Or, je ferai observer à l'auteur que son illustre maître ne poussait pas si loin l'amour de l'uniformité, et qu'ayant eu, depuis 1848, des rapports plus intimes avec lui, je l'amenai sans peine à reconnaître que le plan d'un travail sur Redon devait *différer sensiblement* du plan d'un Cartulaire sur Saint-Père de Chartres. Et en effet, Monsieur, qu'y a-t-il de commun entre la situation de la Bretagne et celle de toute autre province de France? M. de Barthélemy sait mieux que personne ce qu'il en est. Dès le ve siècle, de nombreux essaims de Bretons insulaires, vaincus par les Anglo-Saxons, après l'avoir été par les Pictes et par les Scots, viennent chercher un refuge dans la presqu'île armoricaine. Ces immigrations se prolongent pendant plus d'un siècle; puis, un jour, la plus grande partie de la péninsule se trouve occupée par des populations qui imposent le nom de Bretagne à leur nouvelle patrie, tandis que les trois pays gallo-romains de Rennes, de Nantes et du Vannetais oriental conservent leur ancienne dénomination sous le sceptre des fils de Clovis. Maintenant, je vous le demande, Monsieur, ayant à raconter l'histoire d'une abbaye dont les biens étaient situés partie en *Romanie*, partie dans la Bretagne (1), n'étais-je pas obligé de fixer rigoureusement les limites du territoire de l'une et l'autre contrée? M. de Barthélemy a bien voulu appeler l'attention de vos lecteurs sur les chapitres où je traite de la formation des noms propres, des institutions civiles et religieuses, de l'état des personnes chez les Bretons. Mais ce travail eût-il été possible si je n'avais préalablement tracé un précis de l'histoire distincte des deux populations (2)? Dans un ouvrage publié en 1840, j'ai fait ressortir les étranges efforts de M. Daru pour assimiler nos petites paroisses bretonnes aux communes révoltées de M. Augustin Thierry (3). Assurément, entre l'histoire du pays chartrain et celle de Redon, il n'y a pas moins de dissemblance. M. de Barthélemy l'a parfaitement compris en écrivant l'introduction de son ouvrage sur l'évêché

(1) Tout en reconnaissant la haute utilité de mes pouillés, auxquels j'ai ajouté (travail énorme) la liste des noms de tous *les présentateurs aux bénéfices*, M. de Barthélemy me reproche comme une grosse faute la publication de ces précieux documents. J'espère que tout le monde ne partagera pas cette opinion.

(2) Sur cette distinction entre la *Romanie* et la *Bretagne*, voyez Prolégom. du Cart. de Redon, p. 14.

(3) *Essai sur l'histoire, la langue et les institutions de la Bretagne armoricaine.* Paris, 1840, p. 342.

de Saint-Brieuc (1). En effet, dans ce livre, qui renferme l'histoire d'*un seul diocèse*, ont été tracées les subdivisions ecclésiastiques de trois autres évêchés, c'est-à-dire de Tréguier, Saint-Malo et Dol (2). Cela s'explique facilement. Dol était comme la métropole de la Domnonée tout entière, et voilà pourquoi, malgré son culte pour M. Guérard, l'historien du diocèse de Saint-Brieuc n'a point hésité à publier quatre pouillés dans un livre qui ne traite que d'un seul évêché. Ce n'est pas tout : dans l'introduction placée en tête de son ouvrage, M. de Barthélemy parle, lui aussi, non-seulement des Romains de César, mais même des Cimmériens d'Homère et d'Hérodote (3), et il promet à ses lecteurs une carte gallo-romaine de l'Armorique (4). N'ai-je pas le droit de m'étonner, après cela, qu'on me reproche si sévèrement d'avoir laissé, dans mon ouvrage, l'*histoire antique envahir le moyen âge?*

II. Mais M. Guérard, ajoute-t-on, a édité des textes aussi anciens et plus importants que ceux de Redon, et il n'a parlé ni de César, ni des Gaulois, ni des Romains.— Cela est vrai, en ce qui concerne du moins le Cartulaire de Saint-Père de Chartes; mais l'on oublie que dans ses prolégomènes du polyptyque d'Irminon, M. Guérard a suivi une tout autre marche. Là, en effet, il parle des Grecs, des Romains, des Germains, voire même des Bretons insulaires et continentaux (5). Bien loin de se cantonner dans le diocèse de Paris, autour de l'abbaye de Saint-Germain des Prés, l'auteur parcourt la deuxième Lyonnaise, et, en traversant l'Hiémois (pagus Oximensis), il se met à disserter sur la situation des *Osismii* et des *Corisopites* à grand renfort de textes de César, de Strabon, de Pline, de Ptolémée, de Pomponius Mela et d'Orose (6). La quatrième Lyonnaise est aussi visitée par M. Guérard, et, rencontrant le *pagus Aurelianensis* sur son chemin, il établit que, primitivement, l'Orléanais faisait partie de la cité des *Carnutes*, dont *Genabum* (Orléans et non pas Gien, dit-il) était seulement le port de commerce (7).

Vous voyez, Monsieur, que le plan suivi par M. Guérard dans son polyptyque n'est pas précisément celui du Cartulaire de Saint-Père de Chartres. Que M. de Barthélemy veuille bien jeter les yeux sur les remarquables chapitres que son maître consacre à l'état des personnes, et il pourra se convaincre que l'illustre écrivain ne s'est fait faute de mêler l'antiquité au

(1) *Anciens évêchés de Bretagne* (diocèse de Saint-Brieuc), par MM. de Geslin et de Barthélemy. Saint-Brieuc, 1855. J'ai parlé de cet ouvrage dans mon Cartulaire, introduction, p. 191, 197, 204, et je me suis imposé le devoir de n'y relever que les assertions tout à fait contraires à celles que je me suis efforcé de faire prévaloir.

(2) Voir *Les évêchés bretons*, t. I, introduction, p. LVI-LXIX.

(3) *Loc. cit.* Introduct., p. I-VII.

(4) *Ibid.*, p. XIX-XX, note I.

(5) *Prolégomènes du Polyptyque d'Irminon*, 1re partie, p. 51-52.

(6) *Ibid.*, p. 50-52.

(7) *Polyptyque d'Irminon.* Prolég., p. 80-81.

moyen âge (1). Au surplus, je dois l'avouer, Monsieur, Benjamin Guérard eût-il adopté une toute autre méthode, je n'hésiterais pas, nonobstant, à me ranger du côté de ceux qui ne veulent pas qu'on élève de barrières entre l'antiquité et le moyen âge (2). Héritière de Rome, l'Église n'a pas fait table rase des institutions qui gouvernaient le monde avant elle, et l'on sait que la trace de ces institutions se retrouve jusque dans les coutumes de la féodalité (3).

III. A propos des neuf pouillés insérés dans mon Cartulaire (pouillés, soit dit en passant, plus anciens que l'on ne le dit), on fait remarquer que ces recueils doivent être comparés avec les chartes antérieures, et l'on ajoute ce qui suit : « M. de Courson a fourni des éléments précieux pour l'élaboration de la géographie antique de la Bretagne; mais il ne faut pas se dissimuler *qu'il est loin d'avoir épuisé ce sujet hérissé d'obscurités*, d'avoir tranché toutes les difficultés et connu toutes les sources auxquelles il est indispensable de recourir. Si nous jetons un coup d'œil sur la carte qui accompagne le volume, nous remarquons plusieurs points qui donnent prise à la critique; je crois, par exemple, que M. de Courson *a confondu l'archidiaconé et le pagus de Goëllo*, en donnant à celui-ci l'étendue du premier; l'archidiaconé est postérieur au *pagus*, et il y a encore à étudier si d'antiques *pagi*, tel que le Kintin et le Pligeau, ne furent pas plus tard absorbés en tout ou en partie par l'archidiaconé de Goëllo. »

Je crois avoir fidèlement exposé, dans la citation qu'on vient de lire, les principales critiques adressées à la partie géographique de mon ouvrage. Je vais répondre à ces critiques le plus brièvement possible.

Et d'abord, pas un mot dans mon livre n'autorise à croire, ce semble, que j'aie jamais eu la prétention de « reconstituer *définitivement* la géographie ecclésiastique de la Bretagne. » Dans les cent trente pages consacrées à ce sujet, j'ai dû rectifier beaucoup d'erreurs de détail et mettre en lumière nombre de faits oubliés ou peu connus; mais je ne me suis pas flatté de faire plus. Que, dans chaque diocèse, « les travailleurs aient beaucoup à faire, beaucoup à glaner et même à découvrir après moi, » cela n'est point contestable; aussi laissé-je à d'autres la mission « d'épuiser un sujet hérissé d'obscurités, de trancher toutes les difficultés, de connaître

(1) *Ibid*, 1re partie, p. 225-227.

(2) Si l'on veut bien comprendre combien il est utile, indispensable, de savoir l'antiquité avant d'aborder le moyen âge, il faut lire la remarquable introduction de M. Victor Le Clerc sur l'histoire littéraire du XIVe siècle. Voyez aussi dans les mémoires de littérature ancienne, par M. Egger, de curieux rapprochements entre les poëmes homériques et ces vieilles *chansons de gestes* trop longtemps dédaignées, mais qui, bientôt, grâce à M. Paulin Paris, seront lues par tout le monde. (Cf. Egger, *Mém. de littérat. anc.*, p. 92-109, et P. Paris, *Hist. litt. de Fr.*, t. XXII.)

(3) Championnière, *Traité des eaux courantes*. Cf. avec les *Prolég. du Cart. de Redon*, p. 303 et p. 309, où il est parlé du *brennaticum*, droit féodal qui rappelle un antique usage de la Babylonie, mentionné par Hérodote. — Voy. aussi dans nos Prolégomènes, p. 255, le paragraphe intitulé : Symboles d'investiture.

toutes les sources auxquelles il est indispensable de recourir. » Cette mission revient à M. de Barthélemy et à M. de Geslin, son collaborateur dans le grand travail depuis longtemps préparé sur les anciens évêchés bretons. L'éditeur du Cartulaire de Redon se contentera de l'honneur *d'avoir fourni quelques éléments précieux* pour l'élaboration d'une œuvre aussi vaste. Ce rôle très-modeste lui convient à tous les points de vue. Cependant, ce n'est pas une raison pour accepter comme fondées toutes les critiques qui se produisent.

On prétend, Monsieur, que j'ai confondu l'archidiaconé et le *pagus* de Goëllo, en donnant à celui-ci l'étendue du premier. Voici ma réponse : Il est fait mention, pour la première fois, du *pagus* de Goëllo (*Velaviensis pagus*) dans la vie de saint Guennolé, écrite au IXe siècle par Gurdestin, abbé de Landévennec (1). Mais de l'étendue de ce *pagus* je ne sache pas qu'il soit parlé dans aucun document ancien. Existe-t-il quelque motif pour penser que l'archidiaconé de Goëllo, postérieur au *pagus*, avait reproduit exactement la circonscription de ce dernier? Cela paraît très-probable, et voici sur quoi se fonde cette probabilité : Dans l'évêché de Léon, les trois archidiaconés d'Ach, de Léon et de Kemenet-Ili paraissent correspondre exactement au territoire de trois anciens *pagi* du même nom (2). En Tréguer, les archidiaconés de Pou-Castel et de Tréguer, dont les limites sont naturelles, ont succédé au *pagus Castelli* et au *territorium Trecorense*. Pourquoi les choses se seraient-elles passées autrement dans le diocèse de Saint-Brieuc? M. de Barthélemy a eu l'occasion de feuilleter de nombreuses chartes relatives à cet évêché, et il doit donner prochainement au public les deux Cartulaires de Saint-Aubin des Bois et de Boquen. Or, il n'ignore pas certainement que, dans ces documents, pas une ligne, pas un mot, n'autorisent à croire que le *pagus* de Goëllo différait de l'archidiaconé. Cela étant, je puis soutenir, jusqu'à preuve du contraire, ce semble, que les limites du *Velaviensis pagus* et de l'archidiaconé de Goëllo étaient les mêmes. Quant à l'existence d'antiques *pagi* dans le Kintin et le Pligeau, je déclare que je n'en ai vu trace ni dans les documents publiés par les bénédictins, ni dans les chartes inédites, et que, pour moi, ces *pagi* ne sont pas plus admissibles que le *Porrihocensis pagus* ou *pagus de Porhoët* que l'on a cru devoir attribuer au diocèse de Saint-Brieuc, en se fondant sur l'une de ces chartes du XIIe siècle que l'on m'oppose un peu plus haut, et qui, je le répète, n'apprennent abso-

(1) *Velaviensis pagus. Vit. S. Guengaloei*, aut. Gurdest. *Ap. Cartul. Landevenn.* — La chronique de Nantes parle aussi des comtes de Goëllo : *Leoniæ et Goloviæ comites* (D. Lob., II, p. 42).

(2) ... Devenit (S. Paulus Aurel.) ad quamdam plebem *pagi Achmensis*... Iter prosequens (Sanctus vir), cum suis pervenit ad quamdam plebem .. in ultima parte *pagi Leonensis* (Bolland, II. Mart., p. 116). La vie de saint Judicaël (Bl. Mant., XXXVIII, p. 667, Bibl. imp.) fait mention de la *Commendatio* ou du *Kemenet* d'Ili, *in confinio pagi Leonum*.

lument rien sur les *pagi* et les archidiaconés des temps antérieurs (1). Je dois ajouter, Monsieur, que le territoire de Pligeau faisait partie non pas de l'évêché de Saint-Brieuc, comme on le suppose, mais de l'antique diocèse de *Corisopitum* (2).

IV. La dénomination de Pou-Castel, que j'ai substituée à celle de Ploucastel, paraît très-contestable à M. de Barthélemy. « Il craint que l'auteur *ne cherche bien longtemps* un acte ancien dans lequel cette circonscription ne porte point le nom de Plougastel, car, dit-il, un titre de 1579 mentionne des remontrances faites à *l'official de Ploegastel.* » — Il est très-vrai, Monsieur, que le mot *Ploegastel* se trouve non-seulement dans plusieurs documents du XVIe siècle, mais encore dans les actes de réformation de la noblesse bretonne au XVe siècle; mais il n'en résulte pas, vous l'allez voir, que ma correction soit arbitraire. Veuillez remarquer que la dénomination *Ploegastel,* qui signifie *paroisse du château* (*plebs Castelli*), n'a jamais été appliquée à aucune paroisse du pays Trécorois (3), et que, dans un ancien registre de Roland, évêque de Tréguier, on lit non pas *plebs Castelli,* mais bien *pagus Castelli.* Or, je prétends que dans Plougastel la première syllabe a été altérée, et voici comment j'explique cette altération : Après les invasions normandes, la langue bretonne, refoulée aux extrémités de la péninsule, fut en partie anéantie. Cela est si vrai que, pour trouver le sens des anciens termes employés dans le Cartulaire de Redon, j'ai dû recourir au dictionnaire gallois (4). Comment donc s'étonner, après cela, que, en Tréguier, au XVe et XVIe siècle, l'on ait remplacé dans

(1) On lit ce qui suit dans l'*Introduction* de l'ouvrage intitulé : *Les évêchés bretons :* « Au sud du Mené nous trouvons quelques paroisses qui, *sans faire partie d'aucun archidiaconé,* complétaient le diocèse de Saint-Brieuc : leur ensemble est à peu près représenté aujourd'hui par l'arrondissement de Loudéac... Dans une charte de 1128 (Dom Mor. *Pr.* I, col. 559), ce territoire est désigné sous le nom de *pagus Porrihocensis.* Donc, à cette époque, il y avait une partie du diocèse de Saint-Brieuc qui s'appelait *pagus de Porhoet*, etc. » (Introd., p. LXII.)

Ce texte du XIIe siècle a fait tomber mon savant contradicteur dans une très-grosse erreur : il ne s'est pas souvenu que le comté de Porhoet, formé des débris de l'immense pays forestier nommé *Poutrecoet*, se composait de deux membres : 1° la châtellenie de Josselin, qui comptait vingt-neuf paroisses ou trêves, situées les unes en Saint-Malo, les autres en Vannes ; 2° la Châtellenie de la Chèze qui renfermait vingt paroisses ou trêves attribuées par erreur à un petit *pagus Porrihocensis* et distraites à tort de l'archidiaconé de Goëllo. (Voy. Prolég. du Cart. de Redon, p. 201, note 3.)

(2) Voir la carte qui accompagne mon Cartulaire.

(3) Il y a une paroisse de Plougastel à la porte de Brest (en Léon), et une seconde dans le diocèse de Cornouaille.

(4) Les érudits connaissent seuls aujourd'hui la signification d'un grand nombre de vieux mots bretons qu'on trouve dans le Cartulaire de Redon. Ainsi les mots : *Tyern*, *Mactiern*, chefs de *Plou; Lan*, église, monastère; *Commot* ou *Compot*, demi centaine; *Ran,* parcelle de terre; *Cowenran*, terre libre; *Mael*, *Kemenet*, domaine, fief, et une foule d'autres termes, ne sont plus usités dans le pays.

les actes le mot *Pou*, qui n'était plus en usage, par le mot *Ploe*, *Plou*, dont la signification était connue? Rien de plus naturel; et chose curieuse, nous avons la preuve que la même transformation s'était opérée en Vannes. Dans les anciens pouillés de ce diocèse, un doyenné porte le nom de Ploubelz. Ici encore le mot *plou* désigne mal à propos une subdivision plus importante; mais cette fois, et sans *chercher bien longtemps*, l'on trouve *un acte ancien* qui met en lumière l'ignorance des scribes des XVe et XVIe siècles : deux actes empruntés au Cartulaire de Redon et à la chronique de Saint-Brieuc prouvent, en effet, que le prétendu doyenné de *Ploubélz* portait anciennement le nom de Pou-Belz (1). Je ne sais si je m'abuse, Monsieur, mais il me semble que la preuve est décisive.

V. Dans un autre passage de son article, M. de Barthélemy me reproche d'avoir reproduit une erreur des bénédictins, qui auraient confondu les biens des Templiers avec ceux des Hospitaliers, leurs héritiers en Bretagne. Le travail de M. de la Bigne-Villeneuve, enfoui dans les procès-verbaux d'un congrès breton, n'avait point, je l'avoue, passé sous mes yeux. Mais *à priori*, je suis tout disposé à donner raison à mon savant compatriote dont, plus que personne, je sais apprécier l'érudition et la conscience.

VI. Deux mots maintenant au sujet d'une erreur qui s'est glissée dans la première page du Cartulaire. A la suite d'une correction faite par M. Rabanis, en mon absence, deux monosyllabes ont disparu, et ces omissions ont rendu nécessaire un carton maintenant distribué. Je regrette, Monsieur, qu'un accident si ordinaire en typographie ait conduit M. de Barthélemy à élever une sorte de doute sur la fidélité d'une copie revue avec le scrupule le plus consciencieux sur l'original, par un savant élève de l'École des chartes, M. Arthur de la Borderie. Je tiens ce manuscrit, paraphé à chaque page par le docte paléographe, à la disposition de M. de Barthélemy qui pourra, quand il lui plaira, s'assurer par lui-même de la parfaite exactitude de cette révision (2).

VII. Je terminerai par une observation à laquelle j'attache plus d'importance qu'à toutes celles qui précèdent. Ayant su par l'un des membres les plus éminents de la Commission chargée de préparer la carte des Gaules, que des épreuves étaient distribuées dans le seul but d'appeler la critique sur ces feuilles absolument provisoires, je me suis permis de hasarder, dans une note, quelques observations au sujet de la route qu'aurait suivie l'armée romaine depuis Nantes jusqu'à la presqu'île de Rhuys.

(1) Alanus dux... reddit (Alano Cornubiæ comiti) insulam Guedel cum PAGO qui dicitur *Beels* (V. D. Mor. *Pr.* I, 34). On lit dans le Cartulaire de Redon à la date de 1037 : *Guethenocus de Pou-Belz*, *testis*. (Cart. Roton., p. 329, et *ibid. Proleg.*, p. 141.) Le pays de Poher s'appelait aussi Poucaer (*pagus Castelli*). (V. Cartul. Rot., p. 81, 199, 217.) Il y avait, en outre, le Pou-tre-coet (*pagus trans Silvam*); le Pou-Alet (*pagus Aleti*); le Pou-douvre.

(2) La copie du Cartulaire de Redon sera prochainement déposée à la Bibliothèque impériale, section des mss.

Assurément, rien n'était plus loin de ma pensée que de m'ériger en censeur des hommes éminents appelés à refaire la carte de la vieille Gaule; et comme j'exprimais simplement un doute à propos d'une assertion non vérifiée, j'ai lieu de me plaindre de l'interprétation très-inexacte qu'on a donnée à deux lignes placées en note, à la fin d'un *erratum*, et qui certes ne méritaient pas l'honneur d'être relevées.

Je crois avoir prouvé, Monsieur, le peu de fondement des critiques de mon honorable contradicteur. Loin de moi, toutefois, la prétention qu'il m'attribue d'avoir dit le dernier mot sur la géographie ou l'histoire de la Bretagne armoricaine. Assurément, une telle présomption n'a pu un instant entrer dans mon esprit... « Plus j'avance dans ma vie studieuse, disait naguère un savant critique, plus je reconnais que la science est toujours en mouvement, et que, même sur de petits sujets, son œuvre n'est jamais achevée... A aucun âge de la vie l'attention n'est infaillible (1). » Ces paroles sont pour moi la vérité même; et c'est pourquoi je suis loin de contester que M. de Barthélemy, quoiqu'étranger à la Bretagne, me puisse trouver en faute, même dans des études sur l'histoire du petit coin de terre où je suis né.

AURÉLIEN DE COURSON.

(1) Egger, *Mém. d'hist. anc.* Avant-propos, p. VIII.

BIBLIOGRAPHIE

Némésis et la jalousie des Dieux, par Ed. Tournier, ancien élève de l'École normale. Paris, 1863, in-8°.

M. Ed. Tournier appartient à cette phalange, déjà assez nombreuse, de jeunes professeurs qui ont pris les religions antiques pour sujet de leurs études. Il a consacré tout un livre, destiné à servir de thèse pour le doctorat, à l'examen d'une question qui tient à la fois à l'histoire de la mythologie et à celle de la philosophie dans l'antiquité, celle de la doctrine que résume et personnifie le nom de Némésis. L'homme a souvent prêté à la divinité un sentiment de jalousie à son égard. On en a la preuve dans la fable de Prométhée. Mais M. Tournier constate qu'il faut remonter jusque chez les Aryas pour en saisir la première apparition, car, ainsi qu'il le remarque, cette idée semble contemporaine des premières plaintes de l'homme, en lutte avec un sol ingrat et un ciel inclément. M. Tournier suit attentivement, les auteurs à la main, les destinées de la Jalousie des dieux dans l'antiquité. Elle ne s'y montre d'abord que comme une plante exotique, mais elle finit pas s'y naturaliser. Elle trouve alors des contradicteurs chez les écrivains les plus fidèles à la tradition nationale des Hellènes. Eschyle, Pindare n'y adhèrent que sauf exceptions et réserves. La vie générale du peuple grec n'en reçoit aucun contre-coup sensible. Le culte n'emprunte point aux poëtes cette jalousie divinisée. La philosophie en combat la conception, sans la pouvoir détruire, et elle dure autant que l'anthropomorphisme. Il ne faut pas confondre cette idée avec l'idée de Némésis proprement dite, que l'auteur va chercher dans l'art, dans la littérature, dans la vie privée des Grecs, comme il la cherche dans leur mythologie. Cette Némésis, elle est toute hellénique de caractère; elle se montre dès les premiers monuments de l'âge épique; elle donne naissance à un culte; la philosophie la respecte et Rome l'adopte sans savoir lui trouver un nom. C'est cette opposition entre la Jalousie divine et la Némésis, sentiment de la désapprobation à tous les degrés, depuis l'indignation jusqu'au murmure, que M. Tournier fait surtout ressortir.

Son livre, composé avec soin, est une monographie étendue, d'un intérêt véritable, et qui ajoute une page des plus importantes à l'histoire de la religion hellénique. Nous eussions aimé voir l'auteur associer à sa riche connaissance des textes les témoignages que lui aurait fournis l'étude des monuments. On ne saurait séparer dans l'antiquité les croyances de leurs représentations plastiques. L'art était le vrai langage des Grecs et leurs chefs-d'œuvre sont des commentaires dont la pensée, même purement philosophique, ne peut se passer; sur tout le reste, le savant professeur

est on ne peut plus complet. Nous voyons avec satisfaction un jeune homme du mérite de M. Tournier appliquer la solide érudition qu'il possède à éclairer des questions de mythologie et d'histoire religieuse, et nous attendons de son savoir et de son zèle des fruits excellents; celui qu'il nous apporte aujourd'hui est déjà d'une maturité parfaite; il dénote, non une de ces cultures hâtives qui ne donnent que des productions sans durée, mais un soin prolongé et patient pour réunir tout ce qui permet le développement régulier et l'entière éclosion de la pensée. A. M.

Notice sur la Bibliothèque du comité des travaux historiques et des sociétés savantes, au Ministère de l'instruction publique, par M. Ch. Em. Ruelle. Paris, librairie de P. Dupont, in-8°.

La Bibliothèque du comité des travaux historiques et des sociétés savantes s'est formée par la réunion de cinq collections distinctes et renferme aujourd'hui :

1° Les ouvrages non périodiques offerts au comité ou acquis de différentes manières; 2° les archives particulières du comité; 3° les collections ou publications des diverses sociétés savantes; 4° les Annuaires des départements; 5° les Revues ou autres recueils périodiques publiés en dehors du concours immédiat et direct des sociétés savantes.

La première idée de cette intéressante collection de documents remonte au 18 juillet 1834, et c'est par un arrêté ministériel du 20 février 1850 que fut définitivement instituée la *Bibliothèque des sociétés savantes*, primitivement placée sous l'habile direction de M. de la Villegille, et aujourd'hui sous celle de M. Auguste Lacaussade, ancien directeur de la *Revue européenne*, tout dévoué lui-même aux études historiques.

« Mais, dit avec raison M. Ruelle, auteur de cette notice, c'est seulement à dater du commencement de 1858 que cette fondation est réellement appréciée dans toute sa portée, rattachée aux travaux qu'elle peut seconder et mise au service des investigations dont elle est le lien. » C'est en effet par sa circulaire du 28 mars 1858, aux présidents des sociétés savantes, que M. Rouland en a nettement tracé le caractère et marqué l'importance : « La Bibliothèque des sociétés savantes, disait Son Exc. M. Rouland, réunira à l'avenir les mémoires des sociétés, et les communications, imprimées ou manuscrites, adressées au Comité, qui aura ainsi toutes les facilités nécessaires pour embrasser l'ensemble du mouvement scientifique et littéraire de la province. »

Une méthode simple et commode qu'expose très-bien M. Ruelle, et qu'on doit à l'initiative éclairée de M. H. Vincent, membre de l'Institut et du Comité, qui en fut nommé conservateur en 1853, a permis de mettre un ordre parfait dans ces collections déjà nombreuses. Ainsi le fonds des ouvrages proprement dits a été divisé en sept classes, savoir :

1° Littérature, philologie, grammaire, etc.; 2° histoire, géographie, voyages, etc; 3° biographie, hagiographie, héraldique, etc.; 4° morale, droit, économie politique, etc.; 5° archéologie, beaux-arts, liturgie, etc.; 6° Sciences, mathématiques, physique, etc.; 7° théologie.

Chacune de ces classes, pour rendre les recherches plus promptes et presque instantanées, se subdivise en quatre départements, qui sont :

1° Série générale; 2° série départementale; 3° série provinciale ou régionale; 4° série étrangère.

Il est inutile d'insister sur les nombreux avantages de cette classification qui permet de retrouver facilement tous les ouvrages et qui offre ainsi aux membres et aux correspondants du Comité une collection sans rivale pour toutes les recherches concernant notre archéologie nationale. On la doit, comme l'importance qu'a prise la Bibliothèque elle-même dans ces dernières années, à la haute et puissante initiative de M. Rouland.

« La simplicité élémentaire de cette classification et les avantages qu'elle présente au point de vue de la consultation des livres, frappèrent l'esprit de M. le Secrétaire général dès que le projet en fut soumis à son approbation, et la commission centrale du Comité, composée de MM. G. Rouland, Chéruel, Chabouillet, Figuier, de la Villegille, Servaux et Ad. Tardif, sous sa présidence, en décida l'exécution immédiate. M. Servaux, chef du bureau des travaux historiques, MM. les secrétaires des trois sections du Comité et M. de la Villegille, secrétaire et archiviste du Comité, contribuèrent, chacun pour une part, au perfectionnement du plan primitif; les membres du Comité, particulièrement versés dans la bibliographie, donnèrent de précieux avis; et quelques semaines suffirent à la réalisation d'un classement qui permettait de puiser sans hésitation dans le fonds des *Ouvrages*. Ce n'était pas là un résultat factice, un échafaudage élevé à la hâte, mais bien l'organisation définitive d'une bibliothèque dont il ne restait plus qu'à placer les nouvelles acquisitions et à dresser les catalogues, car le fonds des *Sociétés savantes* était le seul qui possédât le sien en 1858; le fonds des *Ouvrages*, ainsi que ceux des *Annuaires* et des *Revues* ont été classés entièrement et livrés à la consultation avant qu'un seul volume appartenant à ces fonds divers ait pu être inscrit sur les répertoires. Cette circonstance suffirait seule au besoin pour dissiper toute espèce de doute relativement aux avantages du rangement adopté. Depuis la réorganisation de la bibliothèque, en 1858, on a commencé la rédaction des catalogues. Lorsque le répertoire méthodique sera complété par l'inscription des entrées anciennes, il formera un précieux et unique manuel de bibliographie départementale, digne pendant de la bibliographie académique publiée chaque mois dans la *Revue des Sociétés savantes*. »

Les quatre autres parties de la bibliothèque, comprenant, comme nous l'avons dit, les *Archives du comité*, les *Collections des sociétés de provinces*, les *Annuaires de départements* et les *Recueils périodiques*, ont été, sur les rapports de MM. F. de Lasteyrie et Jules Desnoyers, membres de l'Institut, soumises à une classification analogue, que M. Ruelle appelle fort judicieusement un ordre simple et lumineux, *lucidus ordo*, dont le mérite lui revient en grande partie, croyons-nous. Il a, dans tous les cas, celui d'en avoir tracé l'histoire et exposé les avantages dans une courte mais très-

intéressante notice qui sera toujours consultée avec fruit par ceux qui s'occupent de bibliographie. S. P.

Du Polythéisme hellénique, par Louis Ménard, docteur ès-lettres. 2e édition. Paris, 1863, in-12.

On a déjà composé plusieurs histoires de la religion des anciens Grecs. Presque tous les points importants de leur théogonie et de leur culte ont été traités dans des dissertations ou des livres spéciaux. Les personnes qui veulent se faire une idée du polythéisme antique se perdent facilement dans cette multitude d'écrits et ont de la peine à se guider pour étudier systématiquement la religion hellénique. M. Louis Ménard a entrepris dans ce livre de présenter sous une forme concise, substantielle et attrayante, les résultats généraux auxquels la critique a été conduite. Il expose successivement les origines de la religion des Grecs, qu'il va chercher chez les premiers poëtes; — les rapports de l'art avec la religion et le culte; — la constitution du sacerdoce, des oracles et des mystères; — enfin l'influence de l'Orient et de la philosophie sur les croyances helléniques: tout cela est présenté dans un style élégant, avec une érudition sobre mais solide. Artiste en même temps qu'érudit, l'auteur était plus propre qu'un autre à mettre en relief la liaison étroite qui existait en Grèce entre l'art et la religion, sujet qui fait précisément le domaine d'une des branches les plus importantes de l'archéologie. Plein d'enthousiasme pour la Grèce primitive, il cherche la trace de ses chefs-d'œuvre aujourd'hui en grande partie disparus. Peut-être refuse-t-il trop aux monuments que nous avons conservés le pouvoir de nous en donner l'idée. Une étude plus attentive des vases l'aurait sans doute convaincu que nous n'avons pas là seulement des produits des dernières périodes de l'art. Ce qui reste du Parthénon, du temple de Phigalie, du mausolée d'Halicarnasse, du sanctuaire d'Olympie, sont des échantillons, à certains égards suffisants, pour nous donner autre chose qu'une intuition du génie antique animant ses créations d'un profond sentiment religieux. Mais à part quelques jugements qui pourront paraître hasardés, le livre de M. Ménard n'en est pas moins un tableau des plus vrais et des plus sincères de la religion hellénique. Il est très-propre à initier ceux qui veulent aborder l'étude de l'antiquité, et à faire naître chez les antiquaires, demeurés auparavant absorbés dans des travaux de détails, une conception d'ensemble qui élèvera leurs vues et ajoutera à la portée de leurs jugements. Si, après avoir lu le livre de M. Ménard, on ne se sent pas aussi convaincu qu'il l'est de l'excellence de la vieille société grecque, on aura du moins appris à la mieux connaître et à l'aimer davantage. Cet ouvrage est déjà arrivé à sa seconde édition, et, en le réimprimant, l'auteur y a introduit d'heureuses améliorations. Il règne encore aujourd'hui tant de notions fausses sur les religions de la Grèce, provenant de ce qu'une foule de personnes s'en tiennent à des ouvrages arriérés, qu'un livre comme celui de M. Ménard rendra d'incontestables services; après l'avoir lu, on recourra sans danger à des publications antérieures où se trouvent mêlées à des assertions inexactes, des choses excellentes, car on aura alors un guide qui permettra d'opérer le départ entre la vérité et l'erreur. A. M.

LE MYTHE D'ŒDIPE

Si vivaces que soient les idées fausses, on a cessé d'attribuer aux poëtes et aux prêtres de la Grèce l'invention des fables qui composent la mythologie hellénique. Le progrès essentiel des études historiques dans ce siècle a été de montrer quelle part revient aux peuples dans les grandes œuvres nationales, telles que les épopées et les religions. Mais il ne faut pas se contenter sur cette matière d'affirmations générales et vagues. Admettra-t-on, par exemple, que le peuple grec a créé tout d'une pièce l'*Iliade?* Il sera plus vraisemblable de supposer que l'*Iliade* a été d'abord un chant de peu d'étendue, une simple cantilène, qui, prenant du corps peu à peu et s'augmentant d'épisodes, est arrivée par degrés au développement que nous lui connaissons. Cette explication, suggérée par ce qui s'est passé au moyen âge pour nos chansons de gestes (1), fait mieux comprendre la formation de l'épopée que de vagues assertions sur les facultés poétiques des peuples. Il en est de même de la religion. Croira-t-on que la mythologie grecque, qui forme dans Homère et dans Hésiode un tout si bien combiné, a été au premier jour telle que nous la trouvons dans ces deux poëtes? Ou, pour laisser cette question dont la réponse ne peut être douteuse, pense-t-on qu'un seul des récits mythologiques de la Grèce a été inventé tout d'un jet? Ces petits drames si bien ajustés dans leur ensemble, où toutes les circonstances sont si ingénieusement assemblées et où à l'ordinaire chaque détail est à la fois spirituel et nécessaire, ont-ils pu être produits d'une haleine? Tant d'art ne suppose-t-il pas un long travail? D'où vient d'ailleurs qu'à des récits raisonnables et sensés se mêlent quelquefois les circonstances les plus fantastiques et les plus folles? Comment rencontrons-nous des monstruosités morales à côté des preuves d'un sentiment religieux à la fois pur et élevé? Par quel hasard enfin les acteurs appar-

(1) Voy. sur ce sujet un article de M. Paulin Pâris dans le *Correspondant* (1863): *Garin le Loherain.*

tiennent-ils souvent par leur nom à l'âge le plus reculé de la race indo-européenne, et par leur caractère, leur rôle et leur aspect à une époque déjà moderne? Dans les fables comme dans l'épopée, on devra sans doute reconnaître le travail de plusieurs siècles. Il faudra au moins distinguer deux âges : celui qui crée et celui qui met en œuvre; l'un qui invente les héros principaux et leurs actes les plus marquants; l'autre qui, héritant de ces données souvent mal comprises, prête à ces héros une généalogie, une patrie, une famille, un caractère, un costume, et à ces actes une cause déterminée et un enchaînement raisonnable.

C'est ce double travail que nous allons essayer de démêler dans l'histoire d'Œdipe : mais avant de commencer cette analyse, nous demandons la permission d'exposer quelques idées qui feront mieux comprendre la formation de notre fable.

I

« Plus on pénétrera dans la nature intime des mythes primitifs, plus on se convaincra qu'ils se rapportent pour la plus grande partie au Soleil. » Cette opinion de M. Max Muller, qui de prime abord peut sembler singulière et paradoxale, dénote au contraire, si l'on y réfléchit, une grande finesse d'observation et un sentiment vrai des conditions où se trouvait placée l'humanité dans son enfance. Le spectacle en effet qui dut frapper l'esprit de l'homme quand pour la première fois il embrassa du regard la nature, c'est le corps lumineux qui montait et descendait dans le ciel en vertu d'une force qui lui semblait propre, qui distribuait à tous les êtres la chaleur et la vie, et paraissait planer en maître sur le monde, dont il était l'habitant le plus puissant et le plus beau. Les premiers sujets d'entretien, les premiers thèmes poétiques de l'humanité durent être la naissance de l'astre, toujours saluée de nouveaux cris de joie, ses combats contre l'obscurité, son union avec les nuées, son pouvoir le plus souvent salutaire, mais quelquefois accablant et mortel, sa disparition sous l'horizon qui ressemblait à une fin précoce. Pour comprendre le charme singulier et l'intérêt inépuisable qui s'attachaient à ce sujet, il n'est pas nécessaire de retourner en idée vers l'âge où l'homme jeta pour la première fois ses yeux sur le monde. Il suffit de sortir pour quelques jours des habitudes de la vie moderne et de se rapprocher des conditions simples où se renfermait l'existence de nos ancêtres. Un séjour aux champs au milieu des paysans, une traversée

en mer, un voyage à pied, c'en est assez pour nous rendre présent et pour nous faire sentir dans toute sa force le pouvoir de ce maître tour à tour doux ou terrible que nous oublions quelquefois dans nos villes. Il me souvient que commençant avec un ami une excursion dans les Vosges, par une matinée grise qui pouvait aussi bien annoncer la pluie et le froid que faire place au plus beau jour, ce fut le soleil, avec ce qu'il promettait ou ce qu'il faisait craindre, qui fit pendant les premières heures tous les frais de notre entretien. En vain touchions-nous à d'autres points : nous revenions toujours à ce sujet qui dépassait pour nous en intérêt tous les autres. Nous nous doutâmes dès lors de ce que dut être le soleil pour un peuple nomade sans moyens assurés de subsistance, sans connaissance des pays qu'il parcourait, livré sans défense aux dangers que chaque nuit amenait avec elle, désarmé devant l'hiver comme devant la chaleur de l'été. A ces impressions se joignait l'imagination ardente et craintive d'un peuple qui transportait dans le ciel les événements et les passions de la vie humaine. Ajoutez-y enfin le sentiment religieux qui s'attachait dans toute la force de sa nouveauté au premier objet qui semblait supérieur aux choses de la terre. Le besoin de prière et d'adoration naturel à l'homme l'entraîna, aussi bien que son goût pour le merveilleux et le sentiment de sa faiblesse, à se faire un dieu de cet être incompréhensible dont il admirait la sagesse, dont il ignorait la nature et touchait du doigt les bienfaits.

La plus ancienne histoire que les hommes se soient contée a donc été celle de ce héros brillant de force et d'éclat dès les premières heures de son existence, généreux et grand durant sa vie, mais frappé au terme de sa course d'un coup qu'il ne pouvait éviter. Avant de songer à porter leurs regards sur eux-mêmes, nos ancêtres connaissaient déjà les aventures de ce roi du ciel. Ce n'est que par degrés que l'homme arrive à s'intéresser au récit de ses propres destinées. L'ordre généalogique imaginé par les mythologues répond assez bien au progrès de la pensée humaine : c'est Jupiter qui est le commencement de tout; après lui viennent les autres dieux, qui à leur tour donnent naissance aux héros et aux rois de la terre ; les simples mortels sont les derniers venus dans l'histoire, de même qu'ils forment dans la fable le dernier anneau de la chaîne des créatures. Non pas qu'il faille, avec Dupuis, voir dans les mythes une astronomie mise à la portée des esprits simples. Les fables dont nous parlons n'ont aucune prétention scientifique : elles ne nous enseignent ni la révolution annuelle du soleil, ni la mesure du temps, ni la connaissance des éclipses. Quand elles nous entretiennent du Soleil, c'est

pour nous le montrer quittant le lit de l'Aurore à l'orient pour la retrouver le soir à l'autre bout de l'horizon, ou conduisant ses chevaux sur un chemin escarpé où nul autre ne pourrait les maintenir, ou se consumant à la fin du jour au milieu de l'incendie qu'il a allumé. Voilà les conceptions naïves qu'éveillait la vue du soleil dans l'esprit des premiers hommes : c'est là le contenu ordinaire des légendes où il figure.

Le grand nombre de ces légendes ne doit pas nous étonner. Ceux qui font un reproche aux interprètes de la mythologie d'adapter la même explication à un grand nombre de fables et de retrouver à tout instant le même être sous les masques les plus divers, ne songent pas que la mythologie grecque ne formait point dans le principe le récit compacte et homogène que nous possédons aujourd'hui, mais qu'elle est le produit d'une compilation où la même fable a dû se glisser plus d'une fois, grâce aux variantes de la narration, à la différence du nom des personnages et au changement des lieux où est censée se passer l'action mythique. Si quelque chose peut nous faire comprendre cette sorte de double emploi, ce sont les recueils que l'Allemagne forme en ce moment des contes et des légendes populaires de ses provinces. Les mêmes histoires y reviennent perpétuellement, recueillies en Souabe, en Silésie, dans la Thuringe, dans le Holstein ; mais aucun de ces récits n'est exactement semblable à l'autre : ils diffèrent entre eux par les noms des personnages, par les incidents, par l'aspect général. Chaque contrée a modifié le thème primitif et l'a marqué au coin de son originalité. Pareille chose avait eu lieu en Grèce, et la même multiplication des fables s'était produite, quand les prêtres et les poëtes assemblèrent en un corps les traditions religieuses répandues sur le sol hellénique. Les mêmes légendes se retrouvèrent dans l'Attique, dans le Péloponnèse, en Béotie, en Crète; mais chaque contrée avait transformé le récit suivant son caractère propre et l'avait en quelque sorte renouvelé. Les changements introduits étaient même d'autant plus profonds, que les fables n'étaient pas dans le principe des fictions destinées à servir d'amusement à la fantaisie, mais le résultat de l'observation de la nature. Ce dernier point demande quelques explications.

On a remarqué quelquefois la quantité de synonymes que possède le grec pour désigner la mer, et l'on a dit avec raison que cette richesse de termes convenait bien à un peuple de marins. Mais ce fait a de nombreux analogues, non pas seulement chez les anciens, mais encore de nos jours et dans nos contrées. Si l'on examine les noms donnés par nos paysans aux phénomènes naturels, on sera surpris de

la diversité pittoresque des mots qu'ils emploient. Pour beaucoup de variétés d'un seul et même fait, que nous comprenons toutes sous un seul nom, le paysan a des désignations particulières dont il se sert avec une grande justesse : cette sorte de vocabulaire est le résultat d'une longue suite d'observations et constitue une science qui se transmet de père en fils chez les laboureurs et les bergers. Pareille chose avait eu lieu dès les premiers temps de l'humanité : l'esprit inventif et observateur des Grecs, servi par un idiome flexible, habile à rendre toutes les nuances de la pensée, multiplia au plus haut point les surnoms donnés aux phénomènes de la nature. Le soleil par exemple (pour revenir à notre point de départ), n'apparut pas sous le même aspect aux pâtres de la montagne ou aux laboureurs de la plaine ; l'insulaire lui donna d'autres noms que l'habitant de terre ferme. Si l'on veut bien réfléchir que toutes ces désignations prirent aussitôt un caractère sacré, puisqu'elles s'appliquaient à un être divin, on ne se refusera pas à la conclusion que le même objet peut se rencontrer dans la mythologie grecque sous un grand nombre de noms différents.

Aux surnoms personnifiant les divers aspects du soleil, se rattachaient des locutions proverbiales qui résumaient d'une manière pittoresque les épisodes si variés de sa carrière. Nous n'avons qu'à écouter le peuple pour entendre encore aujourd'hui autour de nous de ces façons de parler vives et brèves, où un fait périodique de la nature est présenté comme un acte réfléchi ou une scène dramatique. Tantôt ces propos sont l'inspiration subite de celui qui parle : plus souvent ce sont des locutions consacrées, qui se répètent de temps immémorial en présence des mêmes phénomènes. Ce sont précisément ces manières de parler traditionnelles qui ont été chez les peuples de l'antiquité l'origine des fables. Qui n'a entendu dire à nos paysans que *la lune rousse brûle les bourgeons?* Assurément il n'y a rien là de mythique : c'est une phrase convenue, à laquelle celui qui l'emploie donne un sens plus ou moins littéral. Mais supposons que le nom de lune rousse forme en français, comme il l'aurait fait en grec ou en sanscrit, un seul mot : admettons que ce terme, pour une raison ou pour une autre, soit sorti de l'usage journalier ; supposons enfin qu'il ait un caractère religieux et représente à l'imagination un être vivant et sacré. La phrase que nous venons de citer pourra devenir, pour un âge qui n'en comprendra plus le sens, l'énoncé d'un événement historique. Pour peu qu'il y ait d'autres propositions du même genre se rattachant au même sujet, le fait en question viendra prendre sa place dans une narration fabuleuse.

Il ne faudrait pas croire en effet que l'histoire des dieux formait dans le principe le récit suivi et bien ordonné que nous trouvons chez les poëtes ou dans nos dictionnaires mythologiques : c'étaient au contraire des propos incohérents, quoique très-arrêtés dans leur teneur, entre lesquels il n'y avait aucune liaison ni logique ni historique. Les transitions, l'enchaînement, l'ordre, la logique furent introduits après coup par les conteurs qui, recueillant ces phrases entrecoupées dont ils cherchaient le sens, crurent y reconnaître les débris d'anciens récits sacrés ou les oracles mal conservés de la sagesse antique. Pour retrouver la signification d'un mythe, il faut donc essayer d'abord de le rendre à sa forme primitive : toutes les parties de la narration n'ont ni la même antiquité ni la même importance; vouloir tout expliquer dans ces contes, où beaucoup de circonstances, quoique nécessaires à la suite des idées, quoique ingénieuses et bien à leur place, sont, à vrai dire, un pur remplissage, ce serait commettre la même erreur que si, en traduisant une inscription mutilée, nous ne faisions point de différence entre les parties authentiques de l'inscription et le texte proposé par les commentateurs pour les relier entre elles. Il faut (c'est la tâche de la critique) défaire l'œuvre du narrateur, élaguer tout ce qui est de seconde main et réduire le récit à ses traits primordiaux. Les adages que le peuple répétait à la vue des phénomènes de la nature ont été pour l'imagination d'un âge plus récent comme un sommaire à développer, comme les phrases détachées que le maître donne à relier et à expliquer à son élève : il s'agit pour le mythologue de retrouver la *matière* sous cette sorte d'amplification. Un ou deux exemples feront mieux comprendre en quoi consiste cette retouche qu'ont subie les premiers linéaments des mythes.

Nous empruntons le premier exemple à M. Max Muller (1) qui, analysant la fable de Képhalos et de Procris, la réduit à ces trois termes : *Képhalos aime Procris. Eôs aime Képhalos. Képhalos tue Procris.* Le peuple qui en de certaines occasions répétait ces formules consacrées, en conserva le souvenir à une époque où probablement il avait cessé de les comprendre. La première, suivant l'interprétation qu'en a donnée M. Max Muller, en s'appuyant sur le sens des mots, veut dire : « Le soleil baise la rosée du matin. » L'autre : « L'aurore aime le soleil. » La troisième : « Le soleil boit la rosée. » Autour de ces trois jalons va tourner la narration mythique inventée après coup pour rattacher entre eux des faits qui

(1) *Essai de mythologie comparée*, p. 67. On trouvera au passage indiqué l'explication de noms des Képhalos et de Procris.

semblaient, dans leur sécheresse, être le procès-verbal d'une ancienne histoire, et qui paraissaient exiger des éclaircissements et des explications. Il sera donc question d'un chasseur Képhalos, dont la lance ne manquait jamais son but : il était le mari de Procris qui l'aimait. Mais la nymphe Eôs aime aussi Képhalos : elle lui persuade de mettre à l'épreuve la fidélité de sa femme. Képhalos approche de Procris, déguisé en étranger, et obtient ses faveurs. Procris, découvrant sa honte, s'enfuit en Crète (1) et Eôs se fait aimer de Képhalos. Mais bientôt Procris revient et est reprise par son époux : cependant elle se défie des charmes d'Eôs, et pendant qu'elle épie Képhalos à la chasse, elle est frappée par mégarde de sa lance.

On voit que les phrases populaires se montrent de distance en distance, comme un fil d'or tissé dans la trame du récit. Voici un autre exemple de ce même entrelacement. On connaît l'histoire d'Ixion : Admis à la table des dieux, il osa former le projet de séduire Héra. Jupiter, pour se convaincre de son audace sacrilége, fit d'un nuage une figure semblable à Héra, ou, selon d'autres, créa une nymphe Néphélé, avec laquelle Ixion engendra les Centaures. En punition de son crime, Ixion fut attaché sur une roue enflammée qui tourne éternellement dans l'espace. Tel est le récit des mythologues et des poëtes : que Pindare (2) voie dans le supplice d'Ixion le châtiment réservé à l'impie qui osa violer les lois de l'hospitalité, assurément il en a le droit, et il est probable qu'il se rencontre en cela avec les auteurs de la fable. Mais nous distinguerons la narration complète, qui peut avoir une portée morale parfaitement claire, des éléments épars et dénués de toute signification morale à l'aide desquels elle a été formée. Autre est la question d'interprétation du mythe, autre est la question d'origine. Tout en admettant et en admirant le parti qu'un âge plus récent a tiré de quelques locutions sans suite, il est permis d'examiner ce que voulaient dire ces locutions et de rechercher, sous le ciment qui les joint et les couvre, les matériaux dont a été construite la narration fabuleuse.

Qu'est-ce donc que cet impie et sacrilége Ixion tant de fois cité par les poëtes? Le trait caractéristique de son histoire est le supplice auquel il fut condamné. *Ixion tourne et tournera sans fin dans le ciel sur une roue enflammée :* c'est là le point de départ du mythe. Si nous examinons le nom de notre héros, nous verrons qu'il y est fait

(1) La Crète figure dans ce récit à cause de Minos que certains mythologues ont mêlé à la fable.

(2) Pyth., II, 39.

mention de cette roue. Ixion correspondrait en sanscrit à un mot *akshivan*, qui voudrait dire *celui qui a une roue* ou *qui tourne sur une roue* (3). Mais il ne faut pas s'y tromper : ce n'est pas parce qu'Ixion est condamné à tourner sur une roue qu'il est appelé ainsi ; c'est parce que son nom contenait le mot *roue*, qu'à une époque où la véritable nature d'Ixion avait cessé d'être comprise, le peuple, qui veut se rendre compte des mots dont il reçoit l'héritage, inventa pour lui ce genre de supplice. Si nous voulons connaître de plus près le caractère d'Ixion, il faut faire attention à cette circonstance qu'il est le père des Centaures. M. Adalbert Kuhn, dans un de ses plus ingénieux travaux (1), a montré l'identité des Centaures et des Gandharvas, ces êtres fantastiques qui jouent dans la mythologie indienne le même rôle que les Centaures chez les Grecs. Ils portent le même nom : c'est ce que prouve l'analyse grammaticale des deux mots. Comme les Centaures, les Gandharvas ne forment qu'une seule famille. Ils sont le fruit de l'union du Gandharva avec les Nuées. En examinant les passages védiques où il est question de ces divinités, M. Kuhn a démontré que Gandharva est le nom du soleil, considéré au moment où il repose parmi les nuées et semble célébrer son union avec elles, et que les Gandharvas sont les nuages qui paraissent chevaucher dans le ciel. Ixion chez les Grecs est le Centaure par excellence, puisqu'il est le père de cette famille de monstres : il correspond au Gandharva védique. Nous sommes donc bien près de deviner ce qu'est cette roue enflammée que nous figure son nom. S'il restait quelque doute à cet égard, il suffirait de citer quelques-uns des passages védiques où il est question de la roue du soleil et de la lutte

(1) *Akshi*, *aksha*, *akshan*, trois racines d'origine identique, qui veulent dire *œil*, *roue*, *axe*, *char;* le latin *axis*, le grec *ἄξων*, sont de la même famille. L'*a* initial aurait dû être représenté en grec par un α, et en effet nous croyons retrouver le thème en question dans le nom propre Ἀξίοχος (littéralement *celui qui est traîné sur un char*). Mais dans Ixion l'α initial s'est affaibli comme dans ἵππος, en sanscrit *açva*, et dans le latin *ignis*, en sanscrit *agni*. Ce changement de l'α en ι est assez fréquent en grec devant deux consonnes ou une lettre double (Voy. Curtius, *Journal de Kuhn*, III, p. 412). L'allongement du second *i* d'Ixion paraît avoir pour cause la suppression du digamma (Comp. Ebel, *Ibidem*, t. VI, p. 211) : on trouve le même allongement dans les noms d'Orion, de Pandion, d'Arion, d'Amphion, etc. Si l'on préférait supposer que le second *i* était primitivement long, on pourrait s'autoriser de l'exemple du mot védique *akshânah* (attaché à une roue) au lieu de *akshanah*. Quant au suffixe ων, il correspond au suffixe *van* en sanscrit. Comp. Kuhn. *La descente du feu*, p. 69, n.

(2) *Gandharven und Centauren*. Dans son journal de *Philologie comparée*, t. I, p. 513 ss.

que soutient le dieu suprême pour l'arracher des mains du démon qui personnifie la nuit et la stérilité (1).

Ixion tourne éternellement sur sa roue, n'était donc pas, dans le principe, l'énonciation d'un supplice, mais l'expression naïve et pittoresque d'un fait naturel. *Ixion aime Héra*, c'est-à-dire la déesse de l'atmosphère, est une autre affirmation qui n'a pas besoin d'être expliquée, si l'on se rappelle qu'Héra est l'épouse de Zeus, dont Ixion est en quelque sorte un dédoublement. *Ixion s'unit avec la Nuée* n'est pas moins clair, puisque c'est cet acte qui constitue l'essence même du personnage. *Ixion est le père des Centaures*, est une vieille tradition dont les Grecs ne pouvaient plus saisir le sens, puisqu'ils placent les Centaures sur la terre, mais qui retrouve sa signification et est remise dans son vrai jour par la comparaison avec le mythe védique. Ce sont ces quatre faits, formant autant de proverbes complétement séparés les uns des autres dans le principe, qui furent un jour recueillis, rapprochés et combinés ensemble par un âge qui crut y apercevoir les épisodes d'une aventure à moitié oubliée : l'histoire d'Ixion, telle que nous l'avons exposée plus haut, fut alors inventée, histoire ayant une signification morale, car le peuple aime à trouver un enseignement dans les contes qu'il écoute, et quand il crée ses contes lui-même, il ne manque pas de l'y déposer.

Nous avons cité ces deux exemples pour montrer comment en général les fables se sont formées. Elles n'ont pas été créées d'un jet et de toutes pièces : les événements essentiels et les noms des personnages appartiennent à une époque plus ancienne que la disposition et la trame du récit; le travail du peuple pour donner aux mythes la forme narrative n'est pas différent de celui du poëte ou du romancier qui vont chercher leur sujet dans quelques lambeaux de chronique auxquels ils donnent l'unité, le mouvement, la couleur et la vie. Pour mieux distinguer ces deux époques, nous appellerons l'âge naturaliste celui qui comprenait et qui employait isolément les phrases qu'on regarda plus tard comme des fragments de récits, et nous donnerons le nom d'âge moraliste, à cause de sa préoccupation principale, à l'époque où ces phrases furent arrangées, complétées, attachées entre elles et ordinairement disposées pour donner un enseignement. Au premier âge appartiennent, avec les noms principaux et les faits qui devinrent la charpente de la narration, toutes ces inventions qui, n'étant plus comprises, parurent plus tard

(1) Voir quelques-uns de ces passages dans le livre déjà cité de M. Kuhn, *La descente du feu*, p. 56 ss.

bizarres, immorales ou monstrueuses; au second, les explications destinées à rendre compte de ces faits, à les rendre vraisemblables ou à les atténuer : au premier appartiennent les grandes créations religieuses et le don d'animer la nature; au second l'esprit, la grâce et l'intention morale.

La seconde époque n'a pas seulement changé en une suite de contes ingénieux et brillants, les locutions qui avaient cours dans le langage populaire; elle n'a pas seulement développé les drames qui se trouvaient renfermés comme en raccourci dans ces phrases consacrées : elle a encore imprimé sa marque sur les fables en ce sens qu'elle en a fait, autant que le permettaient les données fournies par l'âge précédent, les témoins vivants de ses mœurs, de ses idées et de son état social. Toutes les fois que le peuple invente ou remanie un récit, il l'accommode à l'état présent de la société : rien n'est plus opposé aux instincts de la foule que la restitution savante d'une époque disparue ou le plaisir archéologique de mettre en scène des croyances et des usages abolis. La poésie populaire rajeunit constamment les anciens héros et leur donne le caractère et l'aspect des grands modèles contemporains. Dans les chansons de gestes du XII[e] siècle, Charlemagne est un chevalier qui va aux croisades, et Alexandre, un seigneur féodal. La même transformation a été opérée par l'âge mythologique : les mœurs, les usages, les institutions que nous révèlent les fables sont celles de l'époque où elles ont été arrangées. L'historien qui irait chercher dans les chansons de gestes dont nous venons de parler des renseignements sur l'histoire d'Alexandre ou de Charlemagne s'exposerait aux plus singulières erreurs; mais ces poëmes deviendront des documents du plus haut prix, si l'on s'attache à y étudier la peinture de la société féodale qui les a produits. Les mythologues qui, comme Banier, composent avec les noms des dieux la liste des anciennes dynasties de la Grèce, méconnaissent complétement la véritable nature des mythes; mais si l'on veut se contenter de rechercher dans les fables l'image des mœurs et des institutions en vigueur dans la Grèce au moment où elles ont été remaniées, on en tirera des indications d'autant plus précieuses qu'aucun autre renseignement qui puisse en tenir lieu n'est arrivé jusqu'à nous. Réduites à ces limites, les prétentions de l'école d'Evhémère sont fondées, et l'on pourra continuer de faire figurer les mythes, comme documents véridiques, en tête de l'histoire grecque.

Toutes les fables ne sont pas de la même époque : l'âge moraliste a dû comprendre plusieurs siècles. Nous voyons en effet par

les poëmes homériques qu'au temps de l'Iliade certains mythes n'avaient pas encore reçu leur forme définitive, tandis que d'autres sont achevés et connus de tout le monde. On peut dire d'une façon générale que la plus grande partie des fables grecques est antérieure aux poëmes épiques, qui les supposent et les développent. Il viendra sans doute un temps où, grâce à une étude approfondie et à la précision plus grande des instruments d'analyse, on pourra, selon l'état social que reflètent les fables, établir une chronologie relative dans l'élaboration de la mythologie. Le mythe d'Héraclès nous montre, dans la personne d'Eurysthée, la royauté instituée à Thèbes; les Argonautes nous transportent dans une époque d'expéditions maritimes et nous font assister à l'établissement des colonies; les sept chefs devant Thèbes nous représentent un temps de guerres et de profonds déchirements intérieurs. Plus abondants et plus intéressants encore seront les renseignements que nous donneront les fables sur les mœurs et sur les usages, sur l'état des croyances, sur le progrès de la réflexion, sur l'organisation de la famille et de la cité. Pour tout cet ordre de faits, les mythes sont de l'histoire.

La méthode qui consiste à dégager des narrations fabuleuses, les locutions proverbiales qui leur servent de support, et à montrer comment sur un fond de croyances naturalistes ont été bâtis des récits imaginaires, n'est donc pas aussi contraire à l'histoire qu'on pourrait le croire d'abord. En mettant de côté tout ce qui n'est qu'observation de la nature, en élaguant la part de la fantaisie, il reste encore un grand nombre de points dont la science historique pourra tirer profit, pour éclairer l'âge reculé qui nous a transmis ces contes. Plus même cette sorte de départ aura été faite avec soin, plus l'histoire véritable y gagnera. On verra dans les fables mieux connues et mieux analysées les vénérables documents de deux époques disparues sans laisser d'autres traces de leur façon de penser et de sentir; on démêlera dans les mythes, d'une part les croyances naïves d'une époque primitive pour qui le spectacle de la nature était une source perpétuelle d'émotions et le premier des thèmes poétiques, de l'autre l'esprit inventif et curieux de l'âge qui succéda et qui enchâssa les simples conceptions d'un peuple de bergers et de laboureurs dans des récits où se reflète une vie déjà plus compliquée et plus aventureuse. On a souvent comparé à la géologie les recherches nouvelles auxquelles la connaissance du sanscrit a donné naissance : il y a en effet quelque analogie entre les deux méthodes, quoique le linguiste n'atteigne pas, à beaucoup près, des époques aussi éloignées que le géologue. Mais lui aussi peut distinguer les différentes couches, non

pas de la terre, mais de la langue et de la religion. D'après les noms et les conceptions qu'il rencontre, il pourra se représenter jusqu'à un certain point le temps où ces mots et ces idées étaient en vie. L'instrument dont il se sert, à savoir l'analyse philologique, n'est pas moins sûr, s'il est bien manié, que les règles qui guident le savant interrogeant les profondeurs de notre globe.

II

Nous allons essayer d'appliquer à l'analyse de la fable d'Œdipe les idées que nous venons d'exposer : non pas que ce soit l'exemple où l'on voit se dessiner le mieux et de la manière la plus complète les résultats de la méthode comparative. Le mythe d'Œdipe s'étant en grande partie formé sur le sol même de la Grèce, ne tire de la littérature védique qu'une lumière indirecte et partielle : il a d'ailleurs reçu de bonne heure des développements complétement étrangers à la donnée primitive; aucune autre légende n'a peut-être été autant retouchée et surchargée. Mais précisément à cause de ces additions et à cause de l'éclat que la poésie a jeté sur les aventures d'Œdipe, il est intéressant de rechercher l'origine du héros et le sens de son histoire. Quel est ce personnage qui s'appelle lui-même, au début de la pièce de Sophocle, *le célèbre Œdipe* (1)? Ces événements tragiques qui ont remué si profondément les entrailles de la Grèce et inspiré à Sophocle le chef-d'œuvre de l'art dramatique, qui les a imaginés? Que faut-il penser de la fatalité qui pousse le héros de ces aventures au parricide et à l'inceste? Est-ce, comme on l'a dit, une leçon de modération proposée aux hommes? ou la leçon, comme il arrive souvent, est-elle venue après coup se mêler au récit et lui donner un aspect moral qu'il n'avait pas dans le principe? L'étude des origines du mythe d'Œdipe viendra un jour donner, nous n'en doutons pas, la solution de ces questions : ce n'est qu'un premier pas dans cette voie que nous voulons tenter aujourd'hui, laissant à d'autres à éclaircir certains côtés du mythe qui se dérobent encore à la lumière.

L'histoire d'Œdipe est dans toutes les mémoires. Un oracle avait prédit à Laïos, roi de Thèbes, que son fils était condamné par le sort à être parricide et incestueux : il fit exposer l'enfant nouveau-né sur

(1) αὐτὸς ὧδ' ἐλήλυθα,
ὁ πᾶσι κλεινὸς Οἰδίπους καλούμενος.

le Cithéron (d'autres disent à Sicyone). Un berger pris de pitié le recueillit et l'appela Œdipe, parce qu'il avait été trouvé les talons percés d'une corde et gonflés; l'enfant grandit au milieu des bergers, ou, suivant d'autres, à la cour de Polybe, roi de Corinthe, qui l'adopta comme son fils. Arrivé à l'âge d'homme, comme il revenait de Delphes, il rencontra Laïos, son père, dans un chemin où leurs chars ne pouvaient s'éviter. Une querelle s'engage, et Œdipe tue Laïos sans le connaître. Il vient à Thèbes, que désolait un monstre qui dévorait tous ceux qui ne pouvaient deviner son énigme. Œdipe résout l'énigme du Sphinx, et l'oblige à se précipiter du haut de son rocher. En récompense, il obtient le pouvoir royal et la main de Jocaste, veuve de Laïos : ainsi se trouve accomplie la prédiction de l'oracle. Mais bientôt un mal inconnu fait périr les fruits de la terre, les petits des animaux, les enfants des hommes : c'est la colère des dieux qui vengent le meurtre de Laïos. Œdipe fait rechercher l'assassin et il découvre le double forfait dont il s'est rendu coupable. Dans son désespoir il s'arrache les yeux, et quitte la ville de Thèbes, guidé par sa fille Antigone. Après de longues courses, il est recueilli dans l'Attique et y meurt. Le lieu de sa sépulture est inconnu; mais la possession de ses os assure le pouvoir à la contrée où ils reposent.

S'il ne nous restait de toute la mythologie grecque que ce seul récit, nous serions assurément fort embarrassés de dire ce qu'est Œdipe. Mais en rapprochant certains traits de son histoire d'événements analogues faisant partie de la vie d'autres héros, nous pourrons, d'après ces signes caractéristiques, déterminer sa nature, et, en quelque sorte, le classer. Un premier fait de la légende est celui-ci : *Œdipe est vainqueur du Sphinx*. Nous avons essayé ailleurs de montrer ce qu'il faut voir dans ces monstres, si nombreux dans la mythologie grecque, qui, sous des aspects divers, représentent toujours le même être (1). Le Sphinx est de la même famille que la Chimère et la Gorgone; le combat où il succombe est une des cent formes qu'a revêtues la lutte de Zeus contre Typhon ou d'Apollon contre le serpent de Delphes. Hésiode, dans la généalogie qu'il nous donne de cette famille de monstres, fait du Sphinx la fille d'Orthros et de la Chimère, la petite-fille de Typhon et d'Echidna. Mais si le Sphinx n'est qu'une variété locale de l'espèce dont Typhon est le principal représentant, nous sommes amenés à penser qu'Œdipe

(1) Nous ne pouvons que rappeler ici d'une façon sommaire un mythe que nous avons analysé ailleurs. V. *Hercule et Cacus. Étude de mythologie comparée.*

est un héros du même caractère que Zeus, Apollon, Héraclès, Bellérophon, c'est-à-dire une personnification de la lumière. Cette supposition, si étrange qu'elle puisse paraître au premier coup d'œil, sera, nous l'espérons, justifiée par la suite de ce travail. Mais il faut d'abord examiner les circonstances qui semblent donner à la lutte d'Œdipe un aspect particulier.

Le nom de Sphinx ne doit pas nous arrêter, quoiqu'il ait conduit certains interprètes à chercher dans l'Égypte la patrie de notre mythe. Ce nom est parfaitement grec : il convient très-bien à l'être qui enserre (σφίγγει) la pluie, et il répond exactement, quant au sens, au terme qui désigne le même monstre dans les Védas (*Vrïtra*, celui qui enveloppe) (1). Si, du nom, nous passons à la forme du Sphinx, nous voyons bien qu'elle témoigne de l'imagination capricieuse des Grecs, qui sut varier à l'infini l'apparence de ces êtres fantastiques : mais, à le regarder de plus près, le Sphinx n'a rien dans sa structure que nous ne retrouvions chez l'un ou l'autre des membres de la famille. Echidna a, comme lui, la tête d'une jeune fille; la poitrine et les griffes du lion, la queue du serpent et les ailes de l'oiseau lui appartiennent en commun avec Typhon. Quand les Grecs entrèrent en contact avec l'Égypte, ils reconnurent quelque analogie entre leur Sphinx et les lions à tête humaine assis devant les palais de Memphis : ils donnèrent en conséquence le nom grec aux statues égyptiennes, par une confusion dont l'histoire des religions anciennes offre de nombreux exemples (2).

Au reste, le Sphinx est envoyé à Thèbes par Héra, la déesse de l'atmosphère, absolument comme les monstres que combat Héraclès. Athéné prête son secours à Œdipe comme elle se trouve auprès d'Héraclès dans ses divers travaux et comme elle est l'alliée de tous les dieux vainqueurs dans ces luttes de l'air. Nous avons vu par la comparaison d'autres mythes ce que représente la montagne sur laquelle le Sphinx est assis : en se précipitant de son rocher et en se brisant, le monstre nous figure le nuage qui éclate et tombe en pluie

(1) On pourrait aussi voir dans le mot σφίγξ simplement l'*animal qui enlace*, c'est-à-dire *le serpent*. L'autre nom donné au monstre védique, *ahi*, est de la même famille que le latin *angere* et que le grec ἄγχω ; il correspond donc également, pour la signification, au sphinx grec.

(2) L'un des exemples les plus remarquables en ce genre est le mélange du Typhon d'Homère et d'Hésiode avec le Typhon égyptien. Quant à la confusion du sphinx Thébain et du sphinx de l'Égypte, elle se trouve déjà dans Hérodote, qui parle des ἀνδροσφίγγες égyptiens. Les sphinx de l'Égypte n'ont pas de mamelles : voilà pourquoi Hérodote les appelle des sphinx mâles.

sur la terre. La phrase proverbiale qui disait : *Œdipe a fait tomber le Sphinx*, était l'expression populaire et locale qui marquait cet événement de l'atmosphère.

Mais la lutte d'Œdipe contre le Sphinx a un caractère à part : c'est un duel où l'intelligence a remplacé la force. Pourquoi le Sphinx est-il dépeint comme proposant d'obscures questions à ses victimes ? Par quel hasard Œdipe, au lieu de tenir la massue comme Héraclès, ou de manier l'épée comme Persée, est-il transformé en devineur d'énigmes? Deux circonstances ont contribué à donner à la fable ce tour caractéristique. La première a été déjà indiquée ailleurs (1). Le nuage, prototype des monstres mythiques, fait entendre de sourds grondements qui sont regardés comme une voix prophétique ou comme un langage incompréhensible pour les hommes. Hésiode, en parlant de Typhon, dit qu'il produit des sons que les dieux seuls comprennent ; Pindare appelle le tonnerre une voix divine. Ce n'est pas Apollon qui prophétisait d'abord à Delphes, c'était le serpent englouti dans ces lieux. Un serpent rend des oracles dans l'antre de Trophonius ; Géryon (autre monstre de même origine) prophétise à Padoue. Il faut entendre dans le même sens ce que la fable nous dit du Sphinx : Sophocle l'appelle un devin, un poëte au langage ambigu (2). *Le Sphinx prononce des mots que les hommes ne peuvent comprendre :* le peuple faisait allusion par quelque proverbe de ce genre au bruit mystérieux du tonnerre que le Sphinx, personnification du nuage, faisait entendre. Il n'en fallut pas plus à l'esprit des Grecs, désireux de varier et de rajeunir un thème uniforme, pour donner un tour nouveau à la défaite du monstre thébain. Si Œdipe était parvenu à en triompher, c'est qu'il avait compris son langage.

Une circonstance tout accidentelle contribua à donner à la fable cet aspect particulier. On sait quelle influence l'étymologie populaire peut exercer sur la forme d'un mythe : un nom qu'on ne comprend plus est décomposé d'une façon arbitraire et expliqué par un conte ; c'est ce qui arriva pour le nom d'Œdipe (Οἰδίπους). Le peuple crut y reconnaître le verbe οἶδα : nous avons encore dans ce jeu de mots de Sophocle

ὁ μηδὲν εἰδὼς Οἰδίπους

une allusion à ce sens prêté au nom d'Œdipe. Pour expliquer la se-

(1) *Hercule et Cacus*, p. 113. Schwartz, *Der ursprung der mythologie*, p. 55, ss.

(2) *Œdipe roi*, p. 1199.
Τὰν γαμψώνυχα παρθένον χρησμῳδόν. — Comparez vv., 36, 130, 391.

conde partie du mot, on fit entrer dans le récit et l'on plaça dans la bouche du Sphinx une énigme qui circulait sans doute depuis longtemps parmi le peuple : « Quel est l'animal qui a quatre pieds le matin, deux à midi, trois le soir? » Œdipe devint l'homme qui connaît le mot de l'énigme des pieds, et l'on fut conduit par cette étymologie détestable à donner une forme précise à cette idée : que le héros thébain avait compris le langage du Sphinx.

Parmi les noms donnés dans les Védas au monstre que combat le dieu solaire, il en est un que nous retrouvons dans la légende d'Œdipe : c'est *dasyu*, c'est-à-dire l'*ennemi*. Ce mot est dérivé de la même racine *das* qui a encore formé en sanscrit le mot *dâsa* esclave. *Dâsa* se retrouve en grec sous la forme δάος, qui, comme l'atteste Hésychius, veut dire esclave, et qui, de la comédie grecque, a passé sur la scène latine sous la forme *Davus* (1). L'autre mot sanscrit *dasyu* a régulièrement donné en grec δάϊος, δήϊος, δᾷος, qui correspondent à *dasyu* pour le sens comme pour la forme. Par le changement du *d* en *l* qu'on retrouve dans d'autres mots (2), δάος est devenu λαός : il est vrai que dans la langue classique λαός ne signifie pas *esclave*, mais *foule*, *peuple;* mais en examinant l'emploi de ce mot dans les plus anciens textes, on aperçoit encore des traces nombreuses du premier sens. Quand Homère dit par exemple, en parlant des guerriers qui entourent Pandaros :

ἀμφὶ δέ μιν κρατεραὶ στίχες ἀσπιστάων
λαῶν, οἵ οἱ ἕποντο, ἀπ' Αἰσήποιο ῥοάων (3)

il prend le mot λαός dans le sens individuel et non dans le sens col-

(1) Δάος est la transcription régulière du sanscrit *dâsa*; le σ devait tomber entre les deux voyelles, comme dans le génitif γένε-ος pour γένεσ-ος, en latin *gener-is*, ou comme dans νυός pour νυσός (en latin *nurus*). Mais ainsi que cela est arrivé pour ἠϜώς, αὔϜως (en sanscrit *ush-as*, en latin *aur-ora*), le σ a été remplacé par un digamma, de sorte qu'il faut lire δάϜος. Priscien atteste expressément la présence du digamma dans le mot λαός qui, comme nous allons le voir, n'est qu'une variante de δάος; il cite le nom ΛαϜοκόϜων, *in tripode vetustissimo* (I. 22, VI, 69, éd. Hertz). Nous trouvons sur une inscription λαυαγήτα (Corp., *Inscr.*, I, 1466). C'est ce digamma que les écrivains latins nous ont conservé, quand ils empruntèrent le nom grec et en firent leur *Davus*. La forme δάος se retrouve encore dans le nom propre Δάοχος, cité par Démosthène, et qui veut dire *possesseur d'esclaves*.

(2) Par exemple dans δάκρυμα, *lacrima ; meditari*, μελετᾷν ; Ὀδυσσεύς, *Ulysses ; dingua* (comp. l'anglais *tongue*, l'allemand *zunge*), *lingua*.

(3) Il., IV, 90. Cet emploi est très-fréquent dans Homère. Comp. entre autres : Il., II, 538, IX, 116, XIII, 710, etc.

lectif. C'est la même signification qu'il faut donner à ce mot dans les expressions consacrées ποιμὴν λαῶν, ἄναξ λαῶν, κοίρανος λαῶν. Le changement qui a conduit ce terme, dont le sens premier était *esclave*, à signifier d'abord *foule* (1), et enfin *peuple*, *nation*, est certainement un fait remarquable dans l'histoire de la civilisation grecque (2). Cette transformation nous est attestée par le témoignage explicite d'un ancien qui, à propos de la forme attique λεώς, fait cette remarque, que ce mot ne signifie pas toujours la foule, mais qu'il peut s'appliquer aussi à un seul homme, pour dire qu'il est soumis à un autre : il cite à ce sujet Hécatée qui s'est servi de ce terme pour exprimer qu'Héraclès était soumis à Eurysthée (Εὐρυσθέως λεώς) (3).

De même que δάος est devenu λαός, δάϊος par un changement identique a fait λάϊος, qui ne s'est conservé que comme nom de l'ennemi combattu par Œdipe. Laïos est l'équivalent du *dasyu* védique, dont il tient la place dans notre légende. La lutte du dieu s'est donc conservée sous une double forme dans l'histoire d'Œdipe, puisqu'il est successivement vainqueur de Laïos et du sphinx ; mais de pareils dédoublements n'ont rien qui doive nous étonner. Toutes les fois qu'un fonds de croyances populaires est remanié par les hommes d'une autre époque, des erreurs de ce genre se produisent, et deux noms différents appartenant à un même personnage donnent naissance à deux récits distincts. La vie d'Héraclès est une série de combats toujours les mêmes où le lieu de la scène et le nom de l'adversaire sont les seuls termes qui varient : dans les contes bretons nous trou-

(1) Comme dans ces vers d'Homère :

τοὶ δ' ἅμ' ἕποντο
ἠχῇ θεσπεσίῃ, ἐπὶ δ' ἴαχι λαὸς ὄπισθεν.

(2) Les deux sens se touchent encore dans ces vers d'Eschyle :

λέλυται γὰρ
λαὸς, ἐλεύθερα βάζειν,
ὡς ἐλύθη ζυγὸν ἀλκᾶς
(Perses, v. 592).

C'est le même mot *dâsa*, mais mieux conservé parce qu'il se trouve en composition, qui nous est resté dans le mot δεσπότης. Il est remarquable que le mot *daqyu*, qui est la forme du mot *dasyu*, ait éprouvé un changement de sens analogue : *daqyu* ne veut pas dire en zend *ennemi* ou *esclave*, mais *province*.

(3) Σημειωτέον δὲ ὅτι οὐχ ἁπλῶς τὸν ὄχλον σημαίνει, ἀλλὰ τὸν ὑποτεταγμένον· Ἑκαταῖος γὰρ τὸν Ἡρακλέα τοῦ Εὐρυσθέως λεὼν λέγει, καίτοι ἕνα ὄντα. (Hipponax, dans les *Anecdota* de Cramer, t. I, p. 265.) M. Max Muller a rapproché le premier (Journal de Kuhn, t. V, p. 151) le sanscrit *dasyu* des mots λαός, λεώς renfermés dans Λαοφόντης, Λεωφόντης : cette opinion est confirmée par le passage que nous venons de citer.

vons jusqu'à dix et douze fois le récit, à peu de chose près identique, d'une même aventure qui recommence perpétuellement.

Un des incidents ordinaires de la lutte du dieu védique contre le démon, c'est la délivrance des nuées qui sont figurées comme des jeunes filles : pendant qu'elles sont captives, elles s'appellent *dâsapatnis*, les femmes de l'ennemi ; délivrées, elles deviennent *devapatnis*, les femmes du dieu. On comprend dès lors ce que signifiait le langage populaire, quand il parlait des femmes de Laïos qu'Œdipe a épousées. Nous savons en effet, par le témoignage de Phérécyde (1), qu'outre Jocaste Œdipe épouse plusieurs autres femmes. Quand le héros solaire fut pris pour un personnage humain, on chercha à accorder ces circonstances avec les mœurs et les usages de la Grèce, et l'on ne nomma plus qu'une seule femme d'Œdipe, Jocaste ou Épicaste, ou bien l'on parla de mariages successifs. Mais c'est sans doute un souvenir de ce mariage du soleil avec les nuées qu'il faut voir dans la sécheresse qui désole Thèbes, et qui fait périr les fruits de la terre et les petits des animaux.

Quand Œdipe, dit la fable, eut reconnu le mariage incestueux qui l'unissait à sa mère et la rencontre fatale qui lui avait fait tuer son père, il s'arracha les yeux. *Œdipe est aveuglé*, disait en effet le peuple, dans son langage expressif, quand le soleil avait disparu ; car le même mot qui marque l'obscurcissement sert aux idiomes primitifs pour désigner la cécité (2). Le nom même d'Œdipe vient, si nous ne nous trompons, de l'idée qu'un peuple enfant se faisait du soleil couchant. On peut en effet voir dans Οἰδίπους le nom du soleil au moment où il va toucher l'horizon, lorsque, par l'effet des vapeurs qui flottent dans les couches inférieures de l'atmosphère, il semble de moment en moment augmenter de volume. Peut-être même est-il permis de voir dans ce mot une allusion à la blessure dont nous parle aussi l'histoire d'Achille, et qui doit avoir son origine dans quelque ancien mythe solaire, car nous retrouvons la même circonstance dans les légendes de Balder et de Sigurd chez les Scandinaves, dans celles d'Isfendiar et de Rustem chez les Persans.

La fable grecque place auprès d'Œdipe aveugle et exilé, la gracieuse figure d'Antigone : il était peut-être question dans le principe,

(1) *Fragments des historiens grecs*, éd. Car. et Théod. Muller, I, p. 85. Phérécyde nomme deux de ces nymphes : Euryganie et Astyméduse.

(2) Comp. le double sens de *cæcus* en latin. M. Pott, dans le *Journal de philologie comparée* (t. II, p. 101), a consacré un travail spécial à toute une série d'expressions du même genre.

quand on disait qu'Antigone accompagnait Œdipe, de cette lueur, sorte d'aurore du soir, qui vient éclairer le côté opposé du ciel, au moment où le soleil se couche. Une fois que la lumière du jour est obscurcie, Œdipe meurt; nul ne sait où reposent ses os : mais plusieurs peuples se vantent de posséder son tombeau, de même que l'île de Crète se faisait gloire d'avoir le tombeau de Zeus. Colone, petit bourg de l'Attique où l'on rendait un culte à différentes divinités infernales (1), était au nombre des lieux qui prétendaient avoir été témoins des derniers moments d'Œdipe. On sait comment Sophocle tira parti de cette tradition de sa ville natale.

La naissance d'Œdipe, qu'on plaçait tantôt à Thèbes, tantôt à Sicyone, tantôt au Cithéron, est conforme à ce qu'on raconte de la naissance de Romulus, de Cyrus, de Féridoun, de Kei-Khosrou : c'est la même histoire de l'enfant abandonné qui grandit dans la solitude et signale bientôt par ses hauts faits son courage et sa noblesse. Le conte des talons percés d'une corde est, comme on l'a reconnu depuis longtemps, sorti d'une autre étymologie du nom d'Œdipe. Quant à Corinthe, qui figure dans le récit de son enfance, c'est probablement une des villes où le nom du héros était en honneur : la mythologie cherche à expliquer, par le séjour successif du personnage en divers lieux, la connaissance qu'on y a de son histoire.

Nous avons épuisé la série des faits légués par l'âge naturaliste à l'époque qui suivit; essayons d'apercevoir, à la manière dont celle-ci les a mis en œuvre et par les circonstances qu'elle a inventées, quels étaient l'état social et l'esprit de cette seconde période. C'est par un mirage analogue que les mythes védiques, remaniés par les brahmanes, reflètent l'organisation théocratique de l'Inde, et que les légendes de l'Avesta, recueillies après maintes transformations dans le *Schâh-nameh*, nous transportent par la couleur du récit à la cour des rois Sassanides.

Les crimes qui rendent l'histoire d'Œdipe si tragique appartiennent à l'imagination du second âge de la Grèce, qui voulut tirer un enseignement de la légende et expliquer un châtiment dont on ne pouvait comprendre les motifs. D'où vient en effet qu'Œdipe, après avoir sauvé sa patrie et gagné la royauté par son courage, est frappé de cécité et meurt loin de son pays? Pourquoi ce contraste entre la gloire du héros et la punition qui l'atteint? Quand Œdipe livrait son combat contre le sphinx dans les airs, épousait les nuées et disparaissait sous l'horizon, son histoire n'avait pas besoin d'ex-

(1) Voy. C. Fr. Hermann, *Quæstiones Œdipodeæ*, Pars. III.

plication morale; mais une fois qu'Œdipe fut devenu un prince thébain, délivrant sa ville d'un fléau, et malgré ses hauts faits, privé de la vue et chassé de son royaume, l'instinct de justice naturel à l'homme se révolta, et, pour justifier les dieux, chercha dans la vie du héros les crimes qui avaient attiré leur colère. Comme cette vie ne présentait, outre la défaite du sphinx, que deux actes, à savoir la mort de Laïus et le mariage avec Jocaste, on supposa que c'étaient là les deux causes du châtiment céleste. On chargea Œdipe des deux plus grands forfaits qui se pouvaient concevoir, le parricide et l'inceste : Laïus qu'il avait tué, était son père; Jocaste qu'il avait épousée, était sa mère. Ainsi s'expliquait sa fin terrible. Une idée familière à cette époque, celle de la fatalité, vint se mêler à cette suite de catastrophes : les deux crimes qui amènent la punition d'Œdipe parurent inévitables comme la punition elle-même. L'oracle de Delphes prévoit ces malheurs et les indique longtemps et à plusieurs reprises à l'avance. Interprète de la volonté du sort, le devin Tirésias qui intervient dans la légende annonce au roi les crimes involontaires dont il s'est souillé et la vengeance du ciel.

En rapprochant toutes ces circonstances, nous entrevoyons le caractère profondément religieux de l'époque où le mythe a reçu l'enchaînement et la suite et pris la couleur qu'il a conservée. Il ne faudrait pas attribuer à Sophocle, dans l'arrangement de son drame, une part plus grande qu'il ne convient : les oracles qui jouent un si grand rôle dans la pièce, le personnage de Tirésias, la conception de la fatalité, sont autant de témoins d'une époque qui n'a presque plus rien de commun avec le siècle de Périclès. Où Sophocle aurait-il pris l'idée de la scène imposante qui nous montre Tirésias tenant tête à Œdipe, s'il n'avait trouvé dans la fable, telle qu'elle était venue jusqu'à lui, l'indication de cette lutte? Ce redoutable Tirésias qui intervient dans un si grand nombre de mythes, qui sait tout, les choses connues et les choses cachées, ce qui est sur la terre et dans le ciel (1), qui ne dépend pas du roi, mais d'Apollon seul (2), qui est l'égal d'Apollon et sait autant que lui (3), est le seul représentant, avec Calchas, d'un âge où le pouvoir sacerdotal balançait en Grèce la puissance de la royauté.

On a remarqué souvent le grand rôle que la fatalité joue dans la tragédie de Sophocle et, s'appuyant sur cette pièce, on a prétendu

(1) Œdipe roi, v 300.
(2) Ibid., v. 410.
(3) Ibid., v. 284

que la foi à une destinée inévitable était l'idée mère du théâtre grec. Ce n'est pas ici le lieu de discuter cette opinion : mais il serait juste de considérer que Sophocle traitait un sujet qui lui était livré par la tradition, et que ce n'est pas à lui, mais à l'époque où le sujet a été conçu, qu'il faut rapporter les croyances dont il porte la marque. L'idée de la fatalité était entrée si profondément dans l'histoire d'Œdipe, qu'elle devint, sans que le poëte eût rien à changer à la fable, le ressort principal de l'action. Sophocle n'invente aucune circonstance essentielle : il lui suffit de reproduire exactement la légende, comme Shakspeare suit pas à pas les chroniques qu'il met sur la scène, pour tracer un tableau admirable de ce temps déjà reculé de foi profonde aux devins et de croyances superstitieuses.

A qui, d'un autre côté, faut-il faire honneur du caractère éminemment dramatique de l'histoire d'Œdipe? Sans doute une large part reviendra au génie du poëte. Mais avant tout il faut en laisser la gloire à l'époque qui, héritant des conceptions de l'âge naturaliste, sut leur donner l'intérêt et la vie. C'est ici qu'éclate pour la première fois dans toute sa force le génie poétique de la Grèce. Longtemps avant Eschyle et Sophocle, la matière dramatique, s'il est permis de parler ainsi, était prête. La mythologie grecque, telle que la créèrent les poëtes inconnus de l'âge moraliste, était une carrière inépuisable de tragédies et de poëmes de toute sorte qui semblait appeler les ouvriers. Rien n'est propre à faire mieux comprendre cette supériorité de la Grèce, que de comparer sa mythologie à celle des autres peuples de même race, à celle de l'Inde par exemple. La distinction en effet que nous avons faite plus haut ne convient pas uniquement à la religion hellénique : tous les peuples primitifs ont débuté par les croyances naturalistes, tous ont eu ensuite un âge de moralistes et de conteurs. Mais tandis que la seconde période de la Grèce coïncide avec une époque d'action et de lutte, d'aventures héroïques et glorieuses, qui se reflète en couleurs brillantes dans ses fables, l'Inde se perdait de bonne heure dans l'abîme des théories mystiques. Aussi ces mêmes conceptions qui ont fourni à la Grèce la matière de contes que la postérité ne s'est pas lassée d'écouter et de répéter, n'ont-elles inspiré à l'Inde que des histoires languissantes, destinées à la glorification des brahmanes et à l'édification des fidèles. Aucun peuple n'a égalé la Grèce à cet égard. Qu'on relise l'histoire d'Œdipe, en la comparant aux quelques faits fournis par l'âge naturaliste et qui marquent pour ainsi dire la route dans le vide à la narration fabuleuse. Avec quel art l'imagination grecque se joue au milieu des dif-

ficultés, rattache entre elles des données incohérentes, forme un tout intéressant et dramatique de quatre ou cinq faits sans liens ni suite! Le récit s'en va en ligne droite et sans se détourner un instant vers les étapes qui lui sont indiquées par avance : après chacune de ces haltes, la narration se précipite avec une nouvelle vitesse, l'intérêt et l'émotion redoublent. Le génie de la Grèce, à la fois fidèle à la tradition et admirable pour en tirer parti, montre déjà ces deux rares qualités dans l'ordonnance de l'histoire d'Œdipe.

MICHEL BRÉAL.

———

LES

MARQUES DE FABRIQUE

SUR LA

VERRERIE ROMAINE

L'année dernière il a été à deux reprises question dans cette revue d'une petite inscription qui se trouve sur le fond d'une fiole antique en verre, appartenant au musée de Reims et trouvée il y a quelques années à Clermarais, près de cette ville. C'est M. Loriquet, le conservateur de ce musée, qui le premier en a donné (p. 247 et suiv.) le fac-simile, ainsi que le dessin du vase, en y ajoutant quelques remarques; puis M. le comte Conestabile reprit le sujet (p. 378 et suiv.) et réunit à cet exemple une petite série d'autres, en partie identiques, en partie analogues, qui se trouvent aux musées de Pérouse et de M. Campana, aujourd'hui musée Napoléon III. Il y a peu de temps aussi que la découverte d'une pareille fiole, trouvée dans un tombeau à Gelsdorf, près de Bonn, dans la Prusse rhénane, a donné occasion romain, à M. O. Jahn de dresser une liste de ces inscriptions ou plutôt de ces marques de fabrique qui se trouvent sur la verrerie de ce genre (1).

Si je reviens encore une fois sur cette matière, c'est d'abord pour joindre à ces exemples quelques autres, dont j'ai pris note dans les musées italiens, et puis pour constater et expliquer la vraie légende de quelques-uns d'entre eux à l'aide des doubles que j'en ai vus. Comme toujours dans ces inscriptions répétées par un procédé mécanique sur des séries d'objets, il y a parfois sur leur contenu des doutes qu'on ne peut dissiper que par la comparaison d'autres exem-

(1) *Jahrbuecher des Vereins von Alterthumsfreunden im Rheinlande*, XVII, 1863, p. 227 et suiv.

ples de la même marque. Mais de plus je voudrais montrer à cette occasion, d'une manière plus complète, quel intérêt présentent ces monuments minimes de l'épigraphie, aussitôt qu'on les regarde dans leur ensemble comme des témoignages pour l'histoire de la fabrication, du commerce et du luxe des anciens. Au même point de vue, j'ai exposé dernièrement (1) quel intérêt se rattache aux marques des strigiles trouvées dans les tombeaux de la Grèce et de l'Italie; ainsi que dans une autre publication (2), j'ai traité de quelques marques de potiers romains, les plus anciennes qui nous soient connues. Il est vrai que ces monuments sont d'autant plus précieux qu'ils appartiennent en grande partie encore aux temps de la république romaine, c'est-à-dire à une époque qui, comparée à celle de l'empire, a l'intérêt supérieur qu'offre toujours aux antiquaires une époque à première vue mystérieusement voilée vis-à-vis de la clarté apparente qui est répandue sur un temps qui abonde en documents. Pourtant, quant à l'histoire de la fabrication et du commerce, il nous reste autant et presque plus à éclaircir pour l'époque de l'empire que pour la précédente, et la difficulté d'établir une chronologie exacte des objets d'art et de fabrication est encore plus grande pour la première. Beaucoup de lumière sans doute sera jetée là-dessus quand on aura une fois dressé la liste complète de toutes les marques qui se trouvent sur les différentes espèces de terre cuite, les briques, les frises en relief, les lampes, les patères, les vases, les figurines, et surtout quand on aura établi leur différente provenance et leur classification. Ce résultat ne sera obtenu qu'à l'aide de la distinction de la matière employée, du style de leurs ornements, des objets représentés, des particularités des légendes, et surtout par la description détaillée des différentes trouvailles dont ces objets faisaient partie. Ce sont surtout les monnaies découvertes avec eux, qui seront d'un grand secours pour en fixer le temps; mais pour que de telles dates recueillies puissent servir au but proposé, il faudra employer une extrême précaution pour ne pas mêler à ces trouvailles des choses qui leur sont étrangères et que le hasard trop souvent y a jointes. Pour cette partie de la question, il me semble pour le moment nécessaire de se borner à tirer profit des découvertes de tombeaux et surtout de sarcophages qui ont fourni les fioles dont je vais traiter; car c'est seulement dans ce cas qu'on est sûr de l'isochronisme des objets qui y sont renfermés.

(1) *Bullettino dell' Instituto di corrispondenza archeologica*, 1863, p. 21-29.
(2) Gerhard, *Archaeologische Zeitung*, 1863, janvier et suiv.

Si les marques des différentes espèces de terre cuite ont une grande importance pour l'histoire de l'art et pour celle du commerce ancien à cause de leur grand nombre et de leur propagation sur un large territoire, il reste encore quelques classes d'antiquités portant des marques qui appartiennent à divers genres de fabrication, et qui offrent un intérêt analogue. Ce sont, par exemple, les ustensiles en bronze, munis de marques dont un certain nombre se trouve surtout à Naples et à Rome; et même les épées en fer, dont malheureusement la terre ne nous a conservé aucun échantillon sans l'oxyder : je n'en connais au moins qu'un seul exemplaire, trouvé il y a peu d'années dans une tourbière du duché de Schlewig et maintenant entré avec le reste de cette riche et intéressante découverte au musée de la ville de Flensbourg. Il montre sur la lame damasquinée la fin d'une marque, qu'on lit distinctement... RICVS. Enfin, c'est à ce genre intéressant de monuments anciens qu'appartiennent aussi les fioles en verre qui nous occuperont ici, et c'est sous les rapports indiqués que j'espère donner aux lecteurs, dans une énumération un peu aride de légendes peu compréhensibles, quelques documents qui nous révèlent des traces incontestables d'un rapport commercial entre l'Italie et les pays au nord des Alpes pendant l'empire romain.

Il existe des marques de fabrique sur de la verrerie de plusieurs espèces. En Italie, notamment dans sa partie méridionale, on a trouvé assez fréquemment des exemples d'une marque greco-latine, qui porte les mots :

ARTAS et ΑΡΤΑϹ (1)
SIDON ϹϵΙΔωΝ

Elle se trouve toujours, si je ne me trompe pas, sur de petits morceaux de verre oblongs, coupés d'un côté artificiellement, fait que M. Renier m'a fait observer sur son exemplaire, et ayant de l'autre côté un bout arrondi, sur l'avers duquel, pour ainsi dire, on lit la marque grecque et sur le revers la latine (2). Je dois à M. Renier la remarque que ces morceaux de verre devaient avoir été attachés aux embal-

(1) La plupart des répétitions, qu'on en a trouvées, donnent à ce qu'il paraît, la légende grecque imparfaitement exprimée. Voy. Fabretti, *Inscr. ant.*, p. 530, XXXI. Raoul-Rochette, *Lettre à M. Schorn*, p. 228. Mommsen, *I. R. N.*, 6305, 14. Pourtant M. Renier en possède une, dont toutes les lettres à l'exception de la dernière sont clairement visibles.

(2) Voy. le dessin chez Fabretti, *Inscr. ant.*, l. c.

lages que le fabricant de Sidon envoyait en Italie, et que celui-ci s'en servait pour distinguer par cette marque ses caisses de celles d'autres, qui faisaient partie des mêmes cargaisons. J'avoue que je ne saurais donner une meilleure explication de leur usage. Du reste, cette marque semble être l'unique de son espèce, au moins je n'en connais aucune autre qui soit parfaitement analogue. La plus ressemblante que j'aie pu trouver existe au cabinet des antiquités à Munich et offre les mots :

ΣΕΙΔΩ (1)
ΝΕΙΚΩΝ

Une troisième enfin, provenant de Syracuse, porte la légende :

ΕΙΡΗΝΑΙΟΣ CΙΔΩΝΙΟC (2)

Il est intéressant de voir ici partout revenir la mention de Sidon, car nous savons que les Phéniciens étaient regardés comme les inventeurs du verre. Pline l'Ancien nous dit que déjà de son temps les fabriques de Sidon n'étaient plus florissantes (3). On devra donc fixer la date des marques énumérées à une époque antérieure à Pline, et leur écriture semble, en effet, parfaitement convenir au dernier siècle avant notre ère; pour la première toutefois, on pourra admettre un temps un peu plus avancé.

Un genre différent de verrerie sans doute de provenance gauloise, peut-être même répandu exclusivement sur une certaine partie de la Gaule du nord, est représenté par les verres en forme de barillet, employés pour y renfermer les cendres des morts et offrant une riche série de marques de fabrique. Presque toutes pourtant elles appartiennent à un seul fabricant *Frontinius* et à ses esclaves. Il est intéressant d'y retrouver quelquefois des signes qui caractérisent aussi les poteries gauloises et espagnoles, c'est-à-dire le F (*fecit*) et le OF (*officina*), ajoutés aux noms des verriers. Je ne puis rien fixer quant à l'époque exacte à laquelle ces barillets appartiennent, n'en ayant vu qu'un seul exemplaire et ne trouvant pas de notices assez exactes sur les découvertes qui les ont rendus à la lumière. Pourtant je sup-

(1) Publiée par M. Hefner, *Das roemische Bayern*, München, 1852, p. 296.

(2) Publiée par M. Friedlaender dans le *Bullettino dell' Inst. arch.*, 1846, p. 76.

(3) *Nat. hist.*, lib. XXXVI, c. XXVI, 66, 193, où en parlant du verre il emploie les paroles : *Sidone quondam his officinis nobili.*

pose qu'ils ont été fabriqués au deuxième siècle de notre ère. M. l'abbé Cochet en a traité, mais très-brièvement (1). En tout cas, ils n'appartiennent pas à la série que je vais énumérer maintenant.

Il y a un genre de fioles longues, généralement d'une forme carrée, rarement hexagone, pourvues d'un long col rond; le verre en est d'une épaisseur considérable et d'une couleur verdâtre. Sur le fond, qui a tout au plus, si je me rappelle bien, quatre centimètres d'étendue, elles portent une marque qui, comme toujours sur les verres, est en relief, et qui par conséquent était moulée en creux dans la forme qui servait pour fondre le verre. Cela explique pourquoi on trouve souvent des légendes qui se lisent à rebours, de droite à gauche. Il y a une différence dans ces marques, les unes ne consistant qu'en simples légendes, les autres y ajoutent des figures; d'autres enfin offrent une composition variée de carrés et de cercles, dans laquelle sont insérées des lettres. Peut-être qu'un examen attentif des spécimens dispersés dans les musées fera ressortir encore des marques tout à fait privées de lettres. Assez souvent ces légendes sont peu lisibles, et il faut sans doute en attribuer la cause en grande partie à la forte chaleur où se trouva le verre quand il fut coulé. En fondant il altéra alors les parties saillantes du moule, et ainsi il rendit parfois un peu irrégulières les formes des lettres et des figures qui y sont empreintes. On ne sera donc pas étonné des petites différences qu'on remarquera dans les légendes et dans les descriptions des figures que j'attribuerai à une seule marque.

I. *a* : 1. F I R M
HILARI sur le vase du musée de Reims (2).
ATYLAR

2. F I R M
⊣ ILAR sur un fond hexagone copié par moi au musée de
T V L A Г
Pérouse et publié déjà par M. Conestabile (3), « d'après l'original et une empreinte, » et auparavant par Vermiglioli (4); celui-ci met l'I de FIRM au-dessus de l'R et lit dans la dernière ligne TYIAR, pendant que M. Conestabile y a vu TYLAR, mais en doutant de l'R,

(1) *La Normandie souterraine.* Paris, 1855, p. 183 et suiv.

(2) Quand je n'ajoute pas le contraire, le fond de la fiole, où la marque se trouve, est carré.

(3) *Revue arch.*, 1862, p. 380.

(4) *Iscrizioni Perugine*, II, p. 616.

qui pourrait être aussi un P, Vermiglioli ajoute que la fiole appartenait auparavant au musée Oddi, et qu'il provenait de Colazzone, près de Todi.

b : 1. FIRMI	2. ꟷ INM	3. FIRM	4. IRM
HILARI	HIIARI	HILARI	HIIAIIEI
HYLAE	ꟷIYIAF	ꟷTYLAE	//////E (1)

Le n° 1 s'est trouvé dans un tombeau romain à Weyden, près de Cologne, en 1843 (2); le n° 2, dans un tombeau, à Pérouse, en 1852 (3). Je n'ai pas vu ce dernier dans le musée de l'université de cette ville. Le n° 3 appartenait au musée Campana et est maintenant au Louvre (4). Le n° 4 se trouve sur le fond hexagone d'une fiole du musée Passeri à Pesaro, où je l'ai copié. Les premières lettres de la dernière ligne sont détruites. Le monument a déjà été publié par Passeri (5), mais je n'ai pas pu trouver son livre.

II *a* : F I
RM

b : F I (à rebours.)
RM

Le premier exemplaire se trouvait au musée Muselli à Vérone (6); le deuxième est au musée de l'université de Ferrare, où je l'ai copié.

III *a* : HY
LA

b : ETVLAE (à rebours.)

Le n° *a* a été copié par moi au musée de Pérouse, et est déjà publié par M. Conestabile (7). Au milieu des lettres on voit un bélier tourné à gauche. Le n° *b* est entré avec le musée Campana au Louvre (8).

(1) Toutes ces quatre légendes se lisent de droite à gauche.

(2) Publié par M. Urlichs dans les *Jahrb. des Ver. von Alterth. im Rheinl.*, III 1843, p. 147.

(3) Publié par M. Conestabile, *Hypogée de la famille Vibia*, Rome, 1853, p. 47. *Bull. dell' Inst. arch.*, 1853, p. 65. *Revue arch.*, 1862, p. 380.

(4) *Catal. du musée Campana*, n° 10 B, cité par M. Conestabile dans la *Revue archéologique*, 1862, p. 380.

(5) *Syntagma monum. etrusc.*, p. 39, tab. X, cité par Vermiglioli, l. c.

(6) *Antiqq. Musell.*, 87, 3, cité par Jahn dans les *Jahrb.* etc., XVII, 1863, p. 227.

(7) *Revue arch.*, 1862, p. 381.

(8) Publié par M. Conestabile au même endroit. Le *Catalogo del mus. Campana* cl. V, 47, donne la légende : ETΨLAE (à rebours).

Je crois que ces trois ou, si l'on veut, ces six marques forment un groupe séparé. Quant au nº 1, l'identité des marques *a* et *b* a déjà été prouvée incontestablement par M. Conestabile; il ne faut que lire à rebours la dernière. L'exemplaire le mieux conservé en est le nº I, *b* 1, et j'en adopte la légende comme la véritable de cette marque. Je m'éloigne donc en deux choses de la proposition faite par M. Conestabile, auquel du reste cet exemplaire était inconnu. Il lisait et suppléait la marque de la manière suivante: FIRM (*us*) HILARI ET YLAE (*filius*). Moi, j'admets d'abord la lettre finale I dans la première ligne, quoiqu'elle ne soit conservée que sur un seul exemplaire; et puis, d'après l'autorité des numéros I *b* 1-4, je vois au commencement de la dernière ligne au lieu de ET un simple H. Deux raisons me confirment dans cette opinion. Les nºs II et III nous offrent les mêmes noms FIRM et HYLA, au moins le nº III *a* porte incontestablement ce dernier, et je n'hésite pas à être du même avis que M. Conestabile, en y reconnaissant les mêmes personnages, les noms desquels sont réunis sur le nº I. Il serait un peu trop étrange si, parmi un nombre si restreint de fabricants, le hasard nous avait conservé deux fois la mémoire de deux personnes homonymes. Le plus vraisemblable est donc d'accepter la même orthographe de HYLA sur les deux marques. Mais je ne veux pas presser cet argument; car il m'en reste un autre bien plus fort. Le nom *Hyla* est à mon avis masculin et non féminin, et, comme dans la mythologie il appartenait à ce beau jeune héros, compagnon d'Hercule et des Argonautes, qui fut ravi par les nymphes quand il descendit du navire pour aller prendre de l'eau au fleuve Ascanius, dans la Mysie, il convient parfaitement à un homme, soit affranchi, soit même esclave du temps de l'empire (1).

Ces considérations nous forcent à abandonner non-seulement l'explication donnée par M. Loriquet à la dernière ligne du nº I *a* 1, dans laquelle il voulait trouver l'indication de quelque onguent pour les yeux, un ATYL*oticum* AR*omaticum*, mais encore en partie celle qui est proposée par M. Conestabile. Au lieu de reconnaître sur la marque le nom d'un seul fabricant au nominatif et ceux de son père et de sa mère au génitif, nous y verrons plutôt ceux de trois personnes qui, ou formaient une société, ou appartenaient à la famille d'esclaves d'un seul propriétaire. Je ne sais vraiment pas trouver des raisons frappantes pour me décider en faveur de l'une ou de

(1) Le nom *Hyla* ou avec autre orthographe *Hylas*, est assez commun dans les inscriptions romaines; voy. les recueils de Muratori et Mommsen.

l'autre de ces deux propositions; pourtant je préfère la première, parce que je vois que les noms latins *Firmus* et *Hilarus* conviennent mieux à des affranchis qu'à des esclaves; puis parce que je ne trouve dans ces légendes aucun indice d'un patron, et enfin parce que je crois aussi que toute une série de marques qui se lisent sur des lampes antiques en terre cuite, ayant des noms comme FORTIS, STROBILI, LVPATI, etc., appartient plutôt à des affranchis qu'à des esclaves, car il y a parmi elles quelques-unes avec les noms CASSI, IEGIDI, C. DESSI, qui sont des noms gentilices, et, comme me fait remarquer M. Mommsen, probablement employés par ces fabricants, parce qu'ils manquaient de surnoms. Si d'après cela une conjecture est permise, il n'est peut-être pas invraisemblable que *Firmus* et *Hyla* aient eu d'abord des fabriques en verrerie séparées, et que plus tard ils se soient associés à *Hilarus*. A leur première fabrique appartenaient alors les marques qui portent leurs noms séparés, à la seconde celles qui les portent réunis. C'est peut-être le hasard qui n'a pas encore fait parvenir à la lumière ou au moins à ma connaissance, une marque portant le seul nom de *Hilarus;* mais il se peut aussi qu'ils n'aient commencé à fabriquer qu'en société des deux autres. Du reste, il n'est pas rare de trouver aussi sur les marques des briques la mention de plusieurs fabricants qui formaient des sociétés.

Quant à l'explication des marques suivantes je n'en puis dire que des choses très-vagues. Elles ne sont pas assez claires pour permettre un jugement plus sûr; je ne connais aucune autre classe de marques de fabriques qui le soit moins. Pourtant cela n'ôte rien à l'intérêt qu'elles ont d'ailleurs. La seule légende dont on puisse composer un mot est peut-être la suivante :

IV: M A — Au milieu des lettres on voit une personne vêtue,
C N — assise sur une chaise et tournée à gauche. Fabretti (1) en a donné le dessin en ajoutant que la marque se voyait « in fundo vasculi ad lacrymas propinquorum continendas in quodam sarcophago a me reperti. » J'en ai copié un autre exemplaire au musée de Pérouse, mais la première partie de l'M n'y était pas bien visible ni toute la lettre C non plus. Si l'on admet un G au lieu du C, ce qui dans ce genre d'épigraphie n'est pas un grand changement, on y verra facilement le nom d'un fabricant MAGN *(us)*. Peut-être aussi qu'il faut le supposer plutôt au génitif; au moins les marques que nous avons mises sous les numéros I et III *b*, nous indiquent cette

(1) *Inscr. ant.*, p. 531, XXXII.

explication grammaticale, et comme supplément du génitif, il faut alors sous-entendre ou *ex officina* ou simplement *vas*.

En général, il est remarquable que la plupart de ces légendes se composent de quatre lettres mises aux quatre coins du fond, et que dans toutes celles qui appartiennent à cette classe, à l'exception du nº II, il y a toujours quelque figure au milieu. L'identité de cette figure sur des marques qui ont une disposition un peu variée des lettres qu'elles renferment, sans que celles-ci mêmes soient différentes (abstraction faite de quelques petites inégalités des copies), nous donne à mon avis le droit d'attribuer ces marques à une seule fabrique. C'est pour cela que je forme un groupe des deux marques suivantes :

V *a:* G F «Au milieu des lettres il y a une figure d'homme
H I vêtue qui, dans la droite étendue, tient un objet pas bien reconnaissable, un marteau ou un rhyton. » J'en connais les exemplaires suivants : deux qui ont été trouvés dans un tombeau romain à Gelsdorf, près Bonn, en 1863, publiés par M. Jahn (1), à la relation duquel j'ai emprunté la description de la figure ci-dessus. J'ai copié moi-même cette marque sur une fiole du musée de Pérouse, qui déjà a été publiée par M. Conestabile (2). La figure n'y est pas très-claire; elle reste debout et je l'ai crue nue. M. Conestabile la dit « d'un mauvais style, ayant à sa droite, à ce qu'il paraît, une figure plus petite, qu'elle tient par le bras. » J'en ai vu un quatrième exemplaire au musée de l'université de Ferrare; mais dans la figure du milieu je n'ai reconnu qu'un homme nu, debout. Un cinquième était au musée Campana (3), mais la première lettre y est donnée comme C, et la figure du milieu simplement indiquée comme « una figura virile. » Un sixième existe au musée de Parme où je l'ai copié, mais la dernière lettre n'y était pas visible. Enfin, aussi à Xanten (Castra vetera), aux bords du Rhin, s'en est trouvé un exemplaire (4). La deuxième lettre en est donnée comme ꟻ, la quatrième comme F, la figure du milieu comme sur les exemplaires de Gelsdorf.

b: E G Au milieu il y a la même figure que sur la marque pré-
H I cédente. Cette fiole se trouve au musée de Berlin et appartenait autrefois à la collection Bartoldy (5).

(1) *Jahrb. des Vereins von Alterth. im Rheinlande*, XVII, 1863, p. 228.

(2) *Revue arch.*, 1862, p. 382.

(3) *Catalogo del mus. Camp.*, il. V, n. 27.

(4) Publié par Houben, *Denkmaeler von Castra vetera*, tab. 39, 2, cité par Jahn, *Jahrb. des Ver.*, etc., XVII, 1863, p. 328.

(5) Publié par Panofka, *Mus. Bartoldy*, p. 158, 47, cité par M. Jahn au lieu indiqué.

VI *a* : C M Au milieu des lettres « scalptum habet... Mercurium
H R cum petaso et talaribus alatis caduceum gestantem, » comme dit Causeus de la Chausse (1) qui en a publié le dessin. La fiole se trouvait « apud J. P. Bellorium. » La même est plus exactement répétée par L. Beger (2). Le Mercure reste debout en face; il étend le bras droit de côté; une chlamyde lui pend derrière les épaules.

b : M G Au milieu il y a une divinité nue, restant debout. J'ai
H R copié cette marque au musée Passeri à Pesaro.

Les différences dans les copies des exemplaires que j'ai réunis sous les n^{os} V *a* et *b* sont si petites, qu'on peut, sans crainte de se tromper, y reconnaître simplement la série alphabétique des lettres FGHI, seulement un changement dans la position des deux premières sur le n° V *a*, nous force à lire cette ligne à rebours. En tout cas, les quatre lettres de cette marque ne peuvent être expliquées comme des initiales des noms d'une personne. Elles jettent donc une curieuse lumière sur la formation de ces légendes qui, parfois, seraient choisies tout arbitrairement et sans aucun rapport, aux noms des fabricants. Les n°s VI *a* et *b* ont dans la transposition des premières lettres une analogie avec les précédentes. Malheureusement je n'ai pas pu assez bien constater la figure au milieu du n° VI *b*, mais ce que j'ai noté là-dessus se combine facilement avec la figure de Mercure sur le n° VI *a*. Les lettres semblent être les mêmes, car la différence entre le C et le G compte trop peu. La transposition dans la première ligne nous donne donc une nouvelle preuve du choix arbitraire des lettres, car aussi dans cette marque il ne reste pas de doutes qu'elles ne représentent point les initiales d'un nom romain.

Aussi la marque suivante possède quelques qualités qui la rapprochent des précédentes. On y lit :

VII. H E |V La fiole a été trouvée dans un tombeau romain
C| D |C entre Duren et Girbelsrath (Prusse rhénane), en
A| |B 1846, et est entrée au musée de Bonn. Une partie de la dernière lettre de la deuxième ligne est détruite, en sorte qu'on ne distingue plus bien si c'est un D ou peut-être un E. Entre les lettres où j'ai mis des lignes verticales on voit un génie demi-nu en face, couvert d'un pallium, qu'il retient par le bras gauche. Il porte

(1) *Museum Romanum*, Rome, 1690, sect. V, tab. 10, 1.

(2) *Thesaurus Brandenburgicus*, vol. III, p. 464, cité avec le précédent auteur par M. Jahn au lieu indiqué.

de la main gauche une corne d'abondance et verse de la droite une patère sur un autel flamboyant (1). Je ne saurais donner aucune explication à la légende de cette marque qui soit prise de la représentation du génie sacrifiant ou de quelque autre qualité du vase, et je crois que l'on se devra contenter ici en faisant remarquer l'analogie entre le choix et les dispositions des lettres qui se trouvent sur cette marque et celles des numéros précédents. Si on les lit en commençant à gauche de la dernière ligne, on y reconnaît la série régulière des quatre ou cinq premières lettres de l'alphabet, avec lesquelles, il est vrai, le HEV de la première ligne ne semble avoir aucun rapport. C'est donc un cas pareil à celui du n° V, et on peut même trouver une relation plus étroite entre ces deux marques, en ce que la série alphabétique des lettres du n° V commence par le F, tandis que celle du n° VII semble s'arrêter à l'E, c'est-à-dire à la lettre de l'alphabet qui précède l'F. En tout cas, dans cette marque aussi, le choix des lettres semble être tout arbitraire.

Ces observations doivent nous rendre circonspects et nous empêcher de nous fier trop à l'explication qui semble être la plus simple pour les numéros suivants, c'est-à-dire qu'on prend leurs lettres pour les initiales des trois noms du fabricant. Il y a deux marques de cette espèce.

VIII. T . Au milieu des lettres se trouve un cercle qui ren-
P H ferme cinq carrés symétriquement composés avec quatre points; deux autres points plus petits sont de chaque côté parmi les lettres et le gros point à droite en haut. Cette fiole se trouve au musée de Bonn (2).

IX. I M Fiole du musée Passeri à Pesaro où je l'ai copiée. Je ne
M suis pas sûr de la première lettre qui peut avoir eu quelque appendice à droite. Dans le n° VIII, l'espèce de point mis entre les lettres T et H semble pourtant favoriser l'interprétation des lettres comme les initiales d'un nom, ainsi qu'on prend le T comme sigle du prénom *Titus;* et aussi le n° IX se peut expliquer très-simplement de cette manière, pourvu que l'on y supplée la première lettre comme un L (*ucius*) ou P (*ublius*), ce que rien ne nous empêche de faire jusqu'à ce que le contraire sera prouvé par de nouveaux exemplaires. Aussi parmi les marques des vases d'Arezzo, il y a une série de ce genre, à trois lettres souvent séparées par des

(1) Publié avec le dessin par M. Urlichs dans les *Jahrb. des Ver.*, etc., II, 1846, p. 154, et tab. II, 2 et 3.

(2) Publié par M. Urlichs au même endroit.

points, que la comparaison d'autres marques nous fait connaître incontestablement comme les initiales des trois noms qui distinguaient l'homme libre (1).

Je m'étends plus longuement sur les deux numéros suivants : X: ⁚vI⁚ copié par moi au musée Passeri, et XI: .IIIIO copié par moi
⊦. Z.
au même endroit. Au milieu de la dernière marque il y a quelque grosse figure que je ne saurais pas décrire plus exactement ; aussi je n'ai pas pu lire clairement les lettres de la première ligne.

Le n° X peut être suppléé vI *bi*, ou vI *biani*, ou d'une autre manière pareille. Le sens du n° XI me reste parfaitement incertain. Je me hâte de donner quelques indications sur l'époque à laquelle appartiennent ces marques.

Pour avouer tout de suite franchement dans quel état je trouve les moyens pour résoudre cette question, ils me font presqu'entièrement défaut. On les peut chercher de deux côtés, d'abord de l'ensemble des marques, en comparant entre elles les différents exemplaires et en déduisant des formes de leurs lettres, de la composition et de l'orthographe de leurs légendes les indices pour établir approximativement leur suite chronologique. Puis de l'autre côté, il faut faire des recherches pour fixer exactement le temps auquel appartenaient les sarcophages et les tombeaux qui nous ont fourni chacun des exemplaires. Mais quant aux indices de la première espèce, la série des marques est encore trop petite pour en pouvoir tirer des conclusions bien sûres. De ce côté on peut espérer quelques éclaircissements de la comparaison avec les marques d'autres objets, qui appartiennent également à l'époque de l'empire. Mais jusqu'à présent les listes n'en sont pas encore dressées assez exactement et personne ne les a non plus classées chronologiquement.

Si je puis hasarder une conjecture sur la première partie de la question, je pense que les n[os] VIII et IX, qui semblent porter les initiales des *tria nomina* d'un homme libre, sont les plus anciens de tous, que les n[os] I-IV, peut-être aussi le n° X, sont moins vieux, et enfin que tous les autres sont de la date la plus récente. Reste à savoir si les relations sur leurs découvertes s'accordent avec cette hypothèse. Malheureusement de bonnes indications là-dessus sont extrêmement rares, et il est beaucoup à désirer que l'on cherche à

(1) Voy. F. Gamurrini, *Le Iscrizioni degli antichi vasi fittili aretini*, Roma, 1859, n. 57, 58, 72, 73, 138, 156 et autres.

remédier à ce défaut qui ne s'étend pas seulement sur ces objets, mais sur toutes les petites antiquités, écrites ou non, que le sol de l'empire romain rend tous les jours à la lumière. Toutes les relations exactes, faites en Italie ou en Allemagne, sont d'accord là-dessus que ces fioles étaient déposées dans des sarcophages et dans des tombeaux. C'est ce que Fabretti affirme pour le nº IV, M. Urlichs pour les nºs I *b*, 1 et VII, M. Conestabile pour les nºs I *b*, 2 et III *a*, M. Jahn pour les nºs V *a* 1 et 2.

Or, dans le tombeau dont M. Jahn retirait cette fiole, se trouvaient trois médailles romaines en argent appartenant à Julia Domna (Cohen, *méd. imp.*, III, p. 334, 7), Julia Maesa (Cohen, *l. c.*, p. 559, en or), et Septime Sevère (Cohen, *l. c.*, p. 235, 22). Il n'y a donc pas de doutes que les morts y ont été enterrés dans la première moitié du troisième siècle de notre ère. Il faut en conclure que la fiole en question n'a pas pu être coulée après ce terme, et même on peut présumer avec quelque probabilité que c'est à cette époque même qu'elle a été coulée. — La fiole du nº I *b* 1 s'est trouvée dans un tombeau qui renfermait des médailles de Tetricus, Claudius Gothicus, Maximien et Constantin le jeune, qui appartiennent aux ans 260-340. Mais comme ce tombeau était un grand souterrain, qui probablement a été en usage pendant longtemps, on ne peut pas bien se servir de cette date pour fixer l'époque de la fiole qui pourtant probablement ne sera pas postérieure. — Le deuxième exemplaire de ce numéro (I *b* 2) est indiqué par M. Conestabile comme étant trouvé dans un tombeau étrusque de Pérouse. Je regrette fort de n'avoir pas dans les mains son ouvrage original sur l'hypogée de la famille Vibia, où il aura rendu un compte exact de cette trouvaille, pour pouvoir m'informer de quelle manière la fiole y était déposée ; mais je doute fort qu'elle soit entrée tout accidentellement dans cette chambre de morts qui renfermait une série d'urnes sépulcrales à inscriptions étrusques. On croit généralement que les plus modernes des tombeaux étrusques se rapprochent tout au plus du commencement de l'empire romain, et il serait donc très-étrange d'y rencontrer une fiole qui semble être de quelques siècles plus moderne. Au moins que je sache, on n'a jusqu'à présent jamais trouvé dans ces tombeaux des objets si récents. Je ne puis donc pas admettre cette relation au nombre de celles qui nous fournissent des moyens pour établir la chronologie des marques de fabrique sur les fioles.— Le tombeau qui nous a conservé l'exemplaire du nº VII, semble avoir aussi contenu des médailles. Malheureusement elles ont été dispersées avant d'avoir été examinées et décrites au profit de la science, et la même chose

sera sans doute arrivée pour la plupart des autres tombeaux auxquels nous devons ces fioles.

Ainsi tout ce que nous pouvons fixer jusqu'à présent sur le temps auquel elles appartiennent, se borne à ceci, qu'elles semblent être le produit d'une fabrication du troisième, peut-être encore du deuxième ou même du premier siècle de notre ère. C'est bien peu, je l'avoue, pour le donner comme dernier résultat d'une si longue dissertation; mais je n'en crois pas moins avoir atteint un but réel, si j'ai montré de quelle manière ces petits objets peuvent concourir à compléter notre connaissance de l'antiquité romaine. Qu'on me permette encore de développer brièvement quelques idées sur les derniers résultats auxquels je voudrais que le temps et le travail scientifique des archéologues amenassent ces études à peine commencées.

Des fioles qui proviennent de la même fabrique se sont trouvées en Italie, en Allemagne, en France; celles que j'ai énumérées sous les nos I et V en donnent la preuve. C'est donc un fait incontestable que le commerce dispersait ces objets sur une large étendue de l'empire romain, et sans doute des découvertes ultérieures le mettront encore sous un jour plus clair. Pourtant il sera nécessaire de distinguer toujours les différentes fabriques. La plupart de ces fioles qui sont connues jusqu'à présent ont été trouvées en Italie; peut-être qu'avec le temps on pourra arriver à mieux préciser leur provenance. En tout cas, le fait de leur propagation dans les différents pays que j'ai nommés est extraordinaire pour ces produits de la fabrication inférieure. Il est intéressant de voir que les vases d'Arezzo, ces jolies coupes et plats en argile à vernis rouge-clair qui semblent pour la plupart appartenir aux premier et deuxième siècles de notre ère, se rencontrent en grande quantité partout en Italie jusqu'aux Alpes et le long des côtes du bassin occidental de la Méditerranée, pendant que dans l'intérieur de l'Espagne et des Gaules et dans la Germanie des fabriques indigènes, comme celles de Saguntum, leur faisaient une concurrence presque étouffante. C'est la masse de fragments de cette poterie, trouvés dans ces pays, qui le met hors de doute. De même les figurines en terre cuite que l'on découvre à chaque instant ici sont les produits de fabriques provinciales. D'un autre côté, il paraît que la plupart des lampes en argile ont été partout importées d'Italie; on ne trouve que des traces insignifiantes de fabriques établies dans les provinces. La raison en est évidemment que cette fabrication était plus difficile que celle des coupes, des plats et des figurines, ainsi que les provinces ne soutenaient pas la concurrence dans ces parties du commerce libre. Nous rencontrons

donc le même fait dans les fioles en verre dont nous avons traité. Elles aussi paraissent provenir d'une fabrication italienne, et en tout cas c'est le commerce auquel elles doivent leur grande divulgation. Reste à rechercher la cause de cette divulgation. Est-ce que ces fioles faisaient un article du commerce ancien comme simple produit des usines de verrerie? ou les transportait-on si loin de leurs fabriques à cause des liquides qu'elles contenaient? Deux raisons me font incliner pour cette dernière explication. D'abord il est sûr que des fabriques de verrerie étaient établies aussi bien dans les provinces qu'en Italie ; les exemples allégués plus haut le prouvent au moins pour la Phénicie et pour la Gaule. Ces fabriques pouvaient donc bien faire la concurrence à celles d'Italie aussi pour les fioles dont nous venons de parler, car la forme n'en est nullement si extraordinaire qu'elle puisse être regardée comme un obstacle pour une production abondante. De plus, l'usage de les déposer dans les tombeaux et dans les sarcophages mêmes à côté des morts, nous induit à les regarder comme un des accessoires des sépultures romaines d'un certain temps, et sans doute elles n'ont pu être cela que par leur contenu. Il faut donc croire qu'elles renfermaient des onguents et des parfums, et de fait on l'a trouvé ainsi dans l'exemplaire que j'ai enregistré sous le n° VII. Je ne m'étends pas ici plus longuement sur la fabrication et sur l'emploi sépulcral des parfums, M. Conestabile en a traité *ex professo* dans son article souvent cité de cette Revue. Aussi je ne pose pas la question si les marques de ces fioles que j'ai énumérées appartiennent aux verriers ou aux parfumeurs, ou si ces deux métiers étaient réunis dans les mêmes personnes, car cette question me paraît parfaitement inutile. Mais d'après les dates que j'ai réunies, on comprendra mieux pourquoi ces fioles se trouvent dispersées sur un si large territoire. Elles nous révèlent des traces de cette influence non-seulement civilisatrice, mais aussi amollissante, que la capitale du monde ancien exerçait jusque dans les plus lointaines de ses provinces.

Je finis ici mon travail, quoique je sache qu'il soit très-incomplet. J'ai touché seulement le côté sur lequel les monuments mêmes dont j'ai traité me donnaient des indications, sans le mettre en rapport avec les notices que l'on trouve là-dessus dispersées dans les auteurs anciens et dans les inscriptions. J'ai voulu montrer, en traitant d'une petite série d'antiquités presque oubliées, dont nous devons la conservation plutôt au hasard qu'à la surveillance scientifique des archéologues et des chercheurs des trésors antiques, quel intérêt se rattache à elles aussitôt qu'on les met en rapport avec l'histoire de

la civilisation ancienne. Je n'ai nullement pu résoudre un grand nombre des questions que j'ai indiquées; mais j'espère que la science pourra tirer profit de ces indications, et que les archéologues qui honoreront ces pages d'une lecture bienveillante se laisseront persuader que des relations consciencieuses sur les découvertes, mêmes de ces menus objets, ont un véritable mérite scientifique. Ce n'est que par ce chemin que l'on peut arriver à la solution de beaucoup de problèmes que notre science jusqu'à présent a abordés à peine, et qui ne se rattachent pas seulement aux fioles en verre, mais à bien d'autres objets d'une valeur plus grande ou plus petite pour l'histoire du commerce, du luxe, de l'art, enfin de l'humanité.

D. Detlefsen.

LES

ABBAYES DE CAEN (1)

Les deux grandes abbayes de Caen (2) ont été longtemps considérées comme le point de départ de l'histoire de l'architecture anglaise et le lien qui unit cette architecture à l'acrchitecture normande. On a regardé comme admis que les deux églises telles qu'elles existent maintenant sont de bons exemples du style en usage en Normandie à l'époque de la conquête. Mais si on les examine avec soin, on voit que c'est une erreur dans laquelle sont tombés les historiens et les amateurs anglais. Quand on applique à ces monuments le système d'observation du professeur Willis, on rencontre dans l'église Saint-Étienne, dans l'espace

(1) Nous devons la Notice sur les abbayes de Caen à M. J. H. Parker, savant archéologue anglais, qui s'est spécialement occupé des églises du moyen âge en Angleterre et en France. Il a bien voulu la mettre à notre disposition, ainsi que les bois dont il s'est servi pour l'édition anglaise du *Gentleman's Magazine.* La traduction en a été faite par M. Bouet, architecte et archéologue de Caen. (*Note de la rédaction.*)

(2) Nous avons employé pour ce travail les ouvrages suivants qui nous ont donné des renseignements utiles : Orderic Vital; *Vita Lanfranci*, d'après l'*Anglia Sacra* de Wharton; *Gallia christiana; l'Abbaye de Saint-Étienne*, par M. Hippeau, 1855; les excellents ouvrages de M. de Caumont et les mémoires de M. Ruprich Robert et de M. G. Bouet. Mais nous nous sommes basé avant tout sur nos observations personnelles que, depuis trente ans, nous avons souvent répétées. La vérité s'est faite pour nous par degrés; nous n'avons pas caché nos opinions à nos amis de France qui, d'abord incrédules, se sont ralliés l'un après l'autre à notre façon de penser ou plutôt de voir, et quoique nous ayons attendu pour en publier le résultat après eux, nous pouvons réclamer l'honneur d'y avoir donné naissance, comme M. Bouet le reconnait franchement pour sa part. Chaque grande église de l'Europe pourrait donner lieu à des observations semblables, et cette manière d'observer, que nous devons surtout au professeur Willis, offre aux archéologues un champ d'observation large et plein d'intérêt.

d'un siècle à partir de la fondation, les traces de trois périodes, toutes du style que nous appelons Normand.

L'église de la Trinité nous montre à son tour l'œuvre de deux périodes, dont la première a laissé peu de traces visibles, sauf les murs latéraux de la nef percés de petites fenêtres que M. R. Robert, l'architecte chargé de la restauration de ce monument, a retrouvées cachées sous des enduits et repercées de fenêtres carrées (1). Il est évident aussi qu'un changement dans le travail existe immédiatement au-dessus des piliers de la nef. C'était l'usage habituel de couvrir d'un toit provisoire la partie basse de l'église aussitôt qu'elle était achevée, laissant les portions diverses de l'édifice à compléter lorsque les ressources le permettraient. On sait qu'il en a été ainsi à Amiens et à Carlisle; beaucoup de monuments présentent la preuve de faits semblables. Souvent la partie haute d'une église diffère essentiellement de la partie basse.

Des deux abbayes de Caen, Saint-Étienne est la plus importante pour le but que nous nous proposons, étant mieux conservée et montrant les changements apportés à sa construction. On sait que ces deux abbayes furent fondées par Guillaume le Conquérant et Mathilde, sa femme, comme pénitence et condition de leur réconciliation avec l'Église, après l'excommunication que leur parenté leur avait fait encourir, comme le dit au reste la charte de fondation de l'Abbaye-aux-Dames. Feu M. Stapleton, dans le 3e vol. de l'*Archaeological journal*, s'efforce de montrer qu'il existait une autre cause d'excommunication que la consanguinité, que Mathilde avait été auparavant mariée à Gerbodo, avoué de Saint-Bertin, dont serait né Gerbodo, comte de Chester, Frédéric, et Gondrade, femme de Guillaume de Varennes et fondatrice du prieuré de Lewes. Selon lui, le pape refusait de permettre le divorce de Mathilde avec son premier mari, ce qui rendait nul son mariage avec Guillaume (2).

(1) Pendant l'impression de cet article, M. R. Robert, architecte du gouvernement, a publié dans les *Mémoires de la Soc. des antiq. de Norm.* un bon travail sur cette église dont il est l'architecte : il confirme notre manière de voir sur presque tous les points. Il divise les travaux en quatre périodes auxquelles il assigne une date, et par l'examen des faits principaux arrive aux mêmes conclusions que nous.

(2) Le mariage de Guillaume et de Mathilde fut expressément prohibé par le pape Léon IX, au concile de Reims (1049), et ne put avoir eu lieu qu'en 1053, pendant la captivité du pontife à Rouen, suivant la chronique de Tours. La charte de Guillaume de Warennes, sous le règne de Guillaume Le Roux, accordant l'église de Saint-Pancrace de Lewes à l'abbaye de Cluny, contient, dans le paragraphe suivant, la preuve évidente que sa femme avait pour mère l'épouse du Conquérant.

« Volo quod sciant qui sunt et qui futuri sunt, quod Ego Willelmus de Warenna

Quels qu'aient été les motifs de la fondation de ces deux magnifiques abbayes, il est certain qu'elles furent bâties aux deux extrémités de la ville, sur des terrains où il n'existait pas d'édifices ou tout au plus

Surreie comes, donavi et confirmavi Deo et sancto Petro et abbati et conventu de Cluniaco ecclesiam sancti Pancratii, que sita est sub castro meo Lewiarum, et eidem sancto Pancratio et monachis Cluniacensibus, quicumque in ipsa ecclesia Sancti Pancratii Deo serviunt, in perpetuum donavi pro salute anime mee et anime Gundrade uxoris mee et pro anima domini mei Willelmi Regis, qui me in Anglicam terram aduxit et per cujus licentiam monachos venire feci, et qui meam priorem donationem confirmavi, et pro salute *Domine mee Mathildis regine, matris uxoris mee*, et pro salute domini mei Willelmi Regis, filii sui, post cujus ad ventum in Anglicam terram hanc cartam feci et qui me comitem Sûrreie fecit, et pro salute omnium heredum meorum et omnium fidelium Christe vivorum et mortuorum, in sustentationem predictorum monachorum sancti Pancratii, mansionem Falemeram nomine, totum quicquid ibi in dominio habui, cum hida terre quam Eustachius in Burgemera tenet et ad ipsum mansionem pertinet. Mansionem quoque Carlentonam nomine quam domina mea Mathildis Reginâ dedit Gundrade uxori mee et mihi, et hoc concessit et confirmavit dominus meus Willelmus in auxilium ad fundandum novos monachos nostros; totum quod ibi habuimus. »

La Chronique de Tours seule fixe la date de ce mariage à l'année 1053, mais on ignore le nom du prélat qui aurait fait la cérémonie malgré la défense du pape. L'archevêque de Rouen, Mauger, oncle du duc Guillaume, eut le courage d'excommunier les coupables. La grand'mère de Mathilde était fille du duc Richard II et tante du Conquérant. La consanguinité fut alléguée. Mais il est douteux qu'elle fut la cause réelle, le Conquérant étant d'ailleurs de naissance illégitime, et le pape ayant gardé le silence sur ce sujet au concile de Reims. Nous avons, au contraire, des preuves certaines que Mathilde était mère avant son mariage avec Guillaume, et le grand espace de temps que l'on trouve entre le moment où il fut frappé de sa beauté et le mariage, avait peut-être été nécessaire pour obtenir le divorce avec son premier mari (peut-être plutôt encore ce dernier était-il mort dans l'intervalle?). Dans le courant de l'année 1055, l'archevêque Mauger fut déposé dans le concile provincial tenu à Lisieux, et, selon Guillaume de Malmesbury, son opposition fut la cause de cette disgrâce plutôt que quelque irrégularité de conduite.

On peut lire à ce sujet, dans le 3e vol. de l'*Archaeological journal*, un article de M. Stapleton, d'où sont tirés ces détails.

Il y a de singulières différences entre les historiens au sujet de la date de ce mariage. Il aurait eu lieu en 1048, selon la *Chronica chronicorum*. Orderic Vital n'en mentionne pas la date, mais dit qu'en 1047 Guillaume vainquit le duc de Bourgogne et les autres rebelles; *ayant ainsi assuré sa domination*, il épousa Mathilde, fille de Baudoin, comte de Flandres. Ces termes ne laissent pas supposer un long intervalle.

M. Hippeau (*Histoire de Saint-Étienne*, 1855, page 2) dit que le mariage eut lieu en 1053, et que Mathilde avait alors ving-six-ans. Il ne cite pas ses autorités, mais cette date paraît exacte, Mauger, archevêque de Rouen et l'oncle de Guillaume, et qui l'avait excommunié, ayant été déposé en 1054. Guillaume n'était pas homme à retarder longtemps sa vengeance. Il reste toujours un curieux mystère sur la date de ce mariage et l'âge des deux enfants aînés. Tout ce que l'infatigable auteur des *Annales de l'Angleterre* a pu trouver, c'est que Robert était né *vers* 1056 et Guillaume Le Roux *vers* 1060.

une chapelle insignifiante. Il est donc certain qu'aucune partie de l'édifice n'est antérieure à la date de la fondation de l'abbaye. Mais il est étonnant que, quelque grand retentissement qu'aient eu ces fondations, on n'ait pas de dates d'une certitude absolue pour le commencement des travaux.

Les autorités diffèrent sur ce sujet : 1064, 1066 et 1070 sont mentionnés comme dates de la fondation, et 1071, 1073, 1077 et 1078 pour celle de la dédicace de Saint-Étienne.

Lanfranc, envoyé à Rome en 1059, en revint en 1060 avec les conditions du pardon; l'église ne fut donc pas commencée auparavant, et Lanfranc ayant été nommé abbé en 1066, il est probable qu'il y avait déjà quelques bâtiments de terminés, quoique la consécration n'ait eu lieu que cinq ans après, en 1071. La Trinité fut, dit-on, consacrée en 1066. Peut-être la difficulté d'entreprendre en même temps deux œuvres si importantes avait-elle décidé à finir cette église avant de construire Saint-Étienne; ou bien cette église n'était-elle qu'une petite église temporaire en bois ou un petit chœur suffisant à peine pour le service, et qui, comme à Saint-Étienne, aurait été reconstruit sur une plus large échelle. Mais le chœur actuel de Saint-Étienne est clairement du XIIIe siècle. La bulle de fondation accordant des priviléges spéciaux à Saint-Étienne est de 1068. Lanfranc, nommé archevêque de Canterbury en 1070, laissa à ses successeurs des constructions incomplètes à terminer.

Notre but est de montrer comment ces travaux se sont faits et de découvrir la véritable histoire architecturale de cette remarquable église. Pour cela, il faut d'abord étudier avec soin l'édifice actuel dans toutes ses parties, non-seulement ce qui est visible à première vue, mais encore passer derrière les coulisses pour voir la construction réelle; puis comparer avec le monument les écrits contemporains en tenant compte de la marche habituelle des travaux à cette époque.

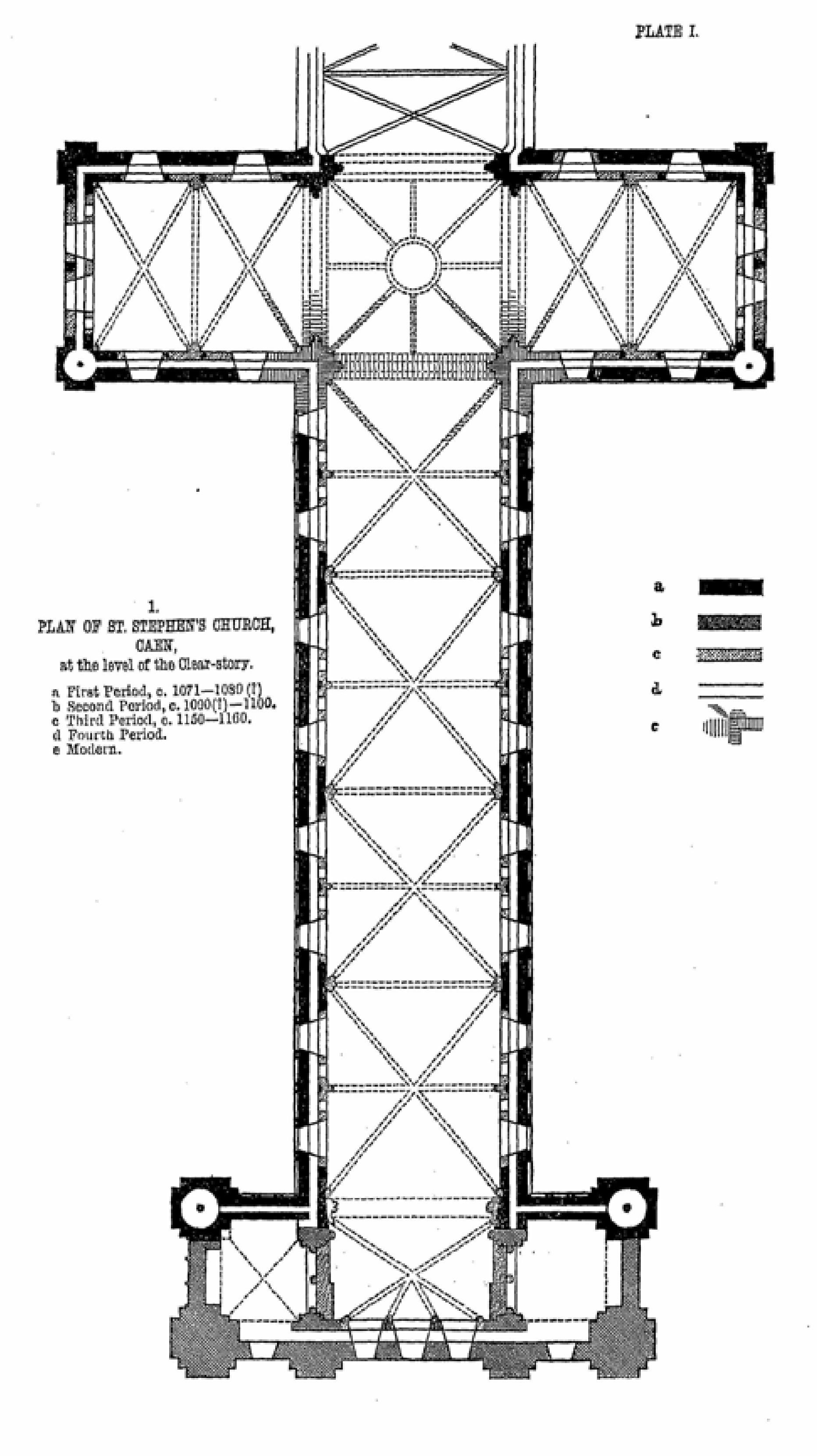
C'était alors l'usage d'avoir un certain nombre d'ouvriers attachés à chaque établissement monastique, à chaque cathédrale et même à chaque grand personnage. Cette coutume universelle au moyen âge existe encore en quelques endroits. Souvent les moines mettaient eux-mêmes la main à l'œuvre sous la direction de l'évêque, de l'abbé ou du prieur, presque toujours architectes de ces édifices. Les ouvriers n'étaient pas ordinairement en grand nombre, mais on augmentait ce nombre selon les besoins. Cependant, quelques ouvriers tous les jours à l'œuvre produisent avec le temps de grands effets, et il est évident que cinq ou six hommes travaillant sans

relâche produiraient en dix ou vingt ans des résultats importants, même sur une grande cathédrale.

Mais cette marche lente rendait l'édifice plus sensible aux changements de mode; aussi trouvons-nous souvent que ces changements ont été assez grands pour que les travaux une fois terminés, on ait dû reconstruire la portion bâtie la première. Cette construction graduelle rend assez difficile d'indiquer le point de passage d'une mode à l'autre; mais en comparant le commencement et la fin des travaux, on voit un changement de style manifeste, quoique l'œuvre conserve une certaine uniformité d'ensemble.

Un autre point important à considérer est la marche habituelle des travaux, c'est-à-dire par quelle partie on commençait et quel ordre on suivait. On voit clairement, en comparant les exemples anciens, que l'on commençait toujours par le chœur, qui était la portion nécessaire au service divin, ou l'église (*ecclesia*) à proprement parler. Aussitôt le chœur achevé, on le consacrait sans attendre la terminaison des autres portions. Ensuite on élevait une des tours de l'ouest pour contenir les cloches, et presque toujours en même temps la façade et l'autre tour de l'ouest. Aussitôt après on bâtissait la tour centrale ou lanterne, et pour la contre-butter, les transepts et les deux baies orientales de la nef. Le reste de la nef était laissé pour plus tard, et restait souvent inachevé comme à Cologne. La nef que l'on appelait aussi le vestibule n'était pas, à strictement parler, considéré comme partie de l'église; dans les cathédrales il était souvent employé à des usages séculiers, comme le montre M. Viollet Le Duc dans son admirable *Dictionnaire d'architecture*. Souvent aussi le chœur était rebâti un siècle après la première construction, afin de l'accorder au reste de l'édifice ou bien de l'agrandir.

Ces remarques générales s'appliquent presqu'entièrement à l'église Saint-Étienne. La première portion bâtie fut le chœur, consacré en 1073; les trois autres dates de consécration s'appliquent probablement à d'autres autels, dont deux, selon l'usage, dans les bras du transept; la troisième date pourrait bien être une erreur de copiste. Ce chœur fut rebâti au XIIIe siècle sur une plus large échelle, et il reste à peine trace du petit chœur ou *ecclesia* de 1073. Les portions les plus anciennes existant maintenant sont le côté est de la tour centrale, les murs extérieurs du transept et de la nef avec les portions originales auxquelles sont adossées les deux tours de l'ouest, ainsi que le montre le plan ci-joint pris à la hauteur du Clerestory. Ces parties ont probablement été bâties entre 1073, date de la consécration du chœur, et à la fin du règne de Guillaume, en 1087; elles forment l'en-



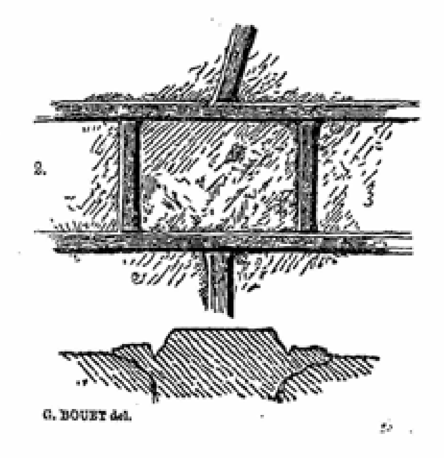
1.
PLAN OF ST. STEPHEN'S CHURCH,
CAEN,
at the level of the Clear-story.

a First Period, c. 1071—1080 (?)
b Second Period, c. 1080(?)—1100.
c Third Period, c. 1150—1160.
d Fourth Period.
e Modern.

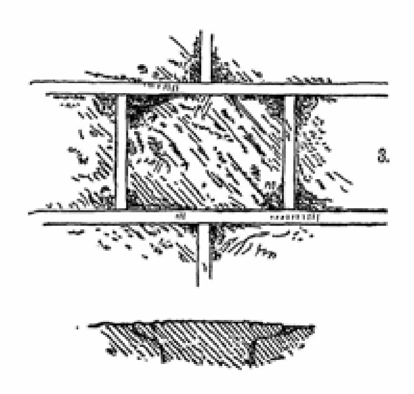
semble des constructions de la nef et du transept, mais son apparence est fort altérée par l'insertion de la voûte ; il faut un certain soin pour reconnaître les portions primitives. La tour centrale ou lanterne s'écroula en 1566, sauf le côté du chœur, et fut reconstruite, ainsi que les piliers qui la supportent, dans les premières années du XVII[e] siècle. De plus, la surface intérieure des murs est privée de tout caractère archéologique par la détestable manie moderne du grattage, qui a entièrement fait perdre leur valeur archéologique aux plus belles cathédrales de France.

A Caen, ce malheureux grattage a eu lieu au XVIII[e] siècle. Mais la même mode absurde est encore en vigueur en France, à la honte des architectes qui la permettent. Il faut donc monter dans la galerie du Clerestory si l'on veut distinguer clairement les caractères de la maçonnerie de la période primitive, et alors nous voyons qu'elle s'accorde avec la maçonnerie du milieu du XI[e] siècle : par exemple, celle qui se voit à la crypte d'Auxerre, l'abside Saint-Étienne de Nevers et le réfectoire de l'abbaye de Westminster.

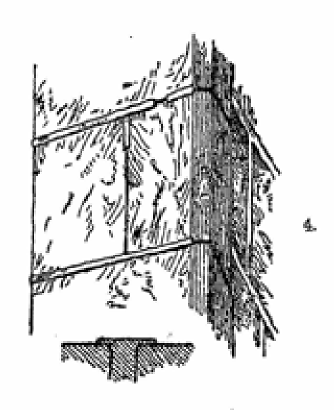
Cette maçonnerie de Caen, le meilleur exemple peut-être de cette période, se distinguait par ses larges joints sur lesquels fait saillie le mortier devenu plus dur que la pierre. La pierre elle-même a conservé les traces de la hachette qui l'a taillée. On y remarque un caractère que nous ne pensons pas avoir rencontré ailleurs : les joints montants, au lieu d'être verticaux, à l'exemple de toute bonne maçonnerie, sont souvent inclinés, comme s'ils étaient l'œuvre de maçons accoutumés à employer non des pierres carrées mais des arêtes de poisson [2].



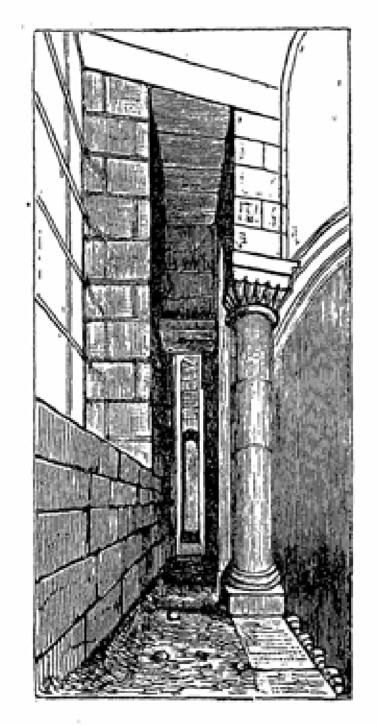
Nous trouvons ensuite une seconde espèce de joints larges; ils sont lisses, sans saillie, et bordés d'un trait fait à la pointe [3].

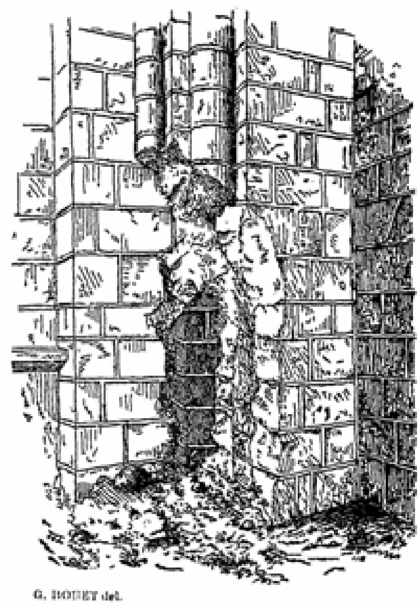


Quant à la troisième période, à laquelle on doit l'érection des voûtes, ses joints sont minces, comme on les rencontre habituellement dans la seconde moitié du XIIe siècle et dans le style gothique; mais pour éviter le disparate avec ceux des parties anciennes, on a simulé de larges joints à la surface des portions visibles d'en bas [4].

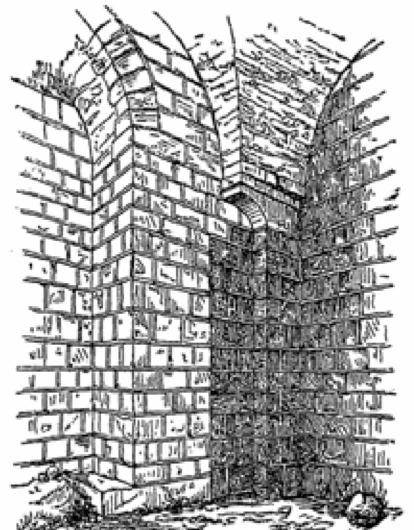


Ces différents appareils, très-distincts dans la galerie du clerestory et dans les étages inférieurs des tours de la façade, racontent l'histoire de ces constructions d'une manière fort claire.

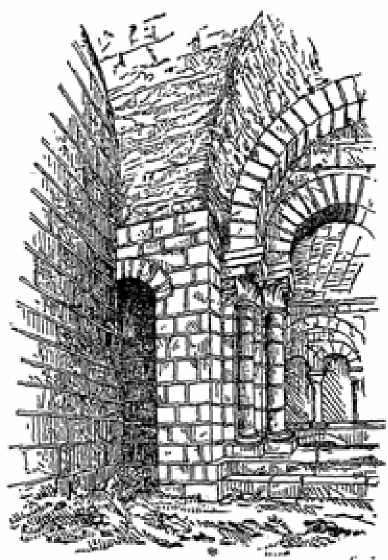




G. BOUET del.



G BOUET del.



G. BOUET del.

Le passage étroit du clerestory a subi divers changements par suite de l'introduction de la grande voûte. Outre les différences d'appareil, on peut remarquer que les portions primitives sont couvertes par de petites voûtes plein-cintre, tandis que les portions postérieures le sont au moyen de pierres plates (voyez fig. 5).

Comme on le voit souvent, le transept a conservé plus de traces de l'ancienne disposition que le reste de l'église, et nous pouvons reconnaître qu'il était presque semblable à ceux de Winchester et de quelques autres abbayes anglaises. L'arrangement primitif du clerestory du transept laisse peu de traces; cependant M. Bouet est parvenu à en faire sur le papier une restauration à laquelle on peut accorder confiance.

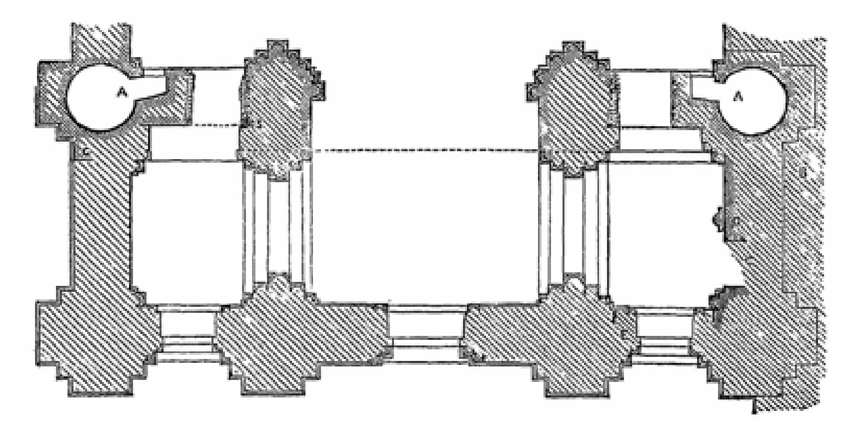
Dans les parties anciennes, les arches sont à retraits carrés et leurs colonnes ont des chapiteaux qui présentent le caractère particulier de la fin du XIe siècle, sorte d'ordre ionique, ou plutôt composite, car on rencontre toujours au milieu, entre les volutes, une pierre carrée tenant la place des caulicoles; cette pierre est le plus souvent un simple carré, surtout dans les exemples anciens, et paraît attendre une peinture, car alors la peinture venait en aide à la sculpture pour ajouter à la beauté des édifices.

Nous rencontrons en Angleterre des exemples de ces chapiteaux à la tour de Londres, bâtie par Gondulph (1081-1090); à Lincoln, dans l'œuvre de l'évêque S. Remi (1092-1100); et à Norwich dans les portions bâties par l'évêque Losinga (1096-1110).

La forme de ce chapiteau tend à s'allonger de plus en plus; on peut le regarder comme le second type du chapiteau normand, le plus ancien étant le chapiteau cubique à coins arrondis que nous rencontrons au réfectoire de Westminster, probablement entre 1066 et 1080, car nous savons qu'à l'époque de la mort d'Édouard le Confesseur il n'y avait de terminé que le chœur, et que le reste fut achevé à mesure que les ressources le permirent. On le trouve aussi au transept de Winchester, bâti par l'évêque Walkelyn (1079-1093); dans la crypte de Worcester, œuvre de l'évêque Wulstan (1084-1089), et dans tous les monuments normands de l'époque primitive. Quant au chapiteau à godrons, il ne paraît que dans le XIIe siècle, à l'époque de Henri Ier.

Dans la travée du triforium voisine du transept, une porte au-dessous du sol actuel donne le niveau ancien, soit des voûtes, soit du plancher qui devait en tenir lieu. M. Bouet pense qu'il y a eu des voûtes d'arêtes, au moins en projet, opinion qui est partagée par M. Ruprich Robert.

La façade de l'ouest de cette église est bien connue, au moins par des gravures, et longtemps on l'a regardée comme le type de l'architecture du temps de la conquête; mais maintenant M. Bouet a prouvé clairement que d'un examen attentif naissait la certitude que dans l'origine l'église avait été bâtie sans clochers, lesquels ont dû être appliqués contre la construction primitive, fort peu de temps après son achèvement selon M. Bouet; car, sauf quelques légères différences d'appareil et de sculpture, le style des clochers est le même que celui de l'église. (*Voir* le plan général et le plan 9.) Jusqu'à la hauteur



du clerestory, les tours se composent donc de trois côtés seulement, venant s'appliquer contre l'extrémité de la nef, que nous n'osons appeler la façade; le joint vertical qui sépare ces deux constructions est visible à l'extérieur, et à l'intérieur on le retrouve dans les chambres de ces clochers. (Voir les bois 6, 7, 8) (1).

Nous ne déciderons pas si ces tours faisaient partie du plan primitif, mais M. Bouet le croit; il se base sur ce que du côté des bâtiments de l'abbaye le joint ne commence qu'au premier étage, et que, de l'autre côté, ce n'est qu'à partir de cinq pieds de terre que les deux constructions sont indépendantes l'une de l'autre. En tous cas il devait au moins y avoir là quelque porche, sans quoi cette façade n'eût été qu'une muraille entre deux tourelles. Plus tard, en Italie, cela eût été possible; la façade de la cathédrale d'Orviéto, par exemple, présente ainsi une fausse façade, cachant derrière une riche décoration la construction elle-même, de forme toute différente; mais en Normandie, au XIe siècle, cela n'était pas possible.

(1) Une teinte plus foncée indique les portions anciennes.

Il se fit de grands progrès dans les deux pays pendant le siècle suivant, et, vers 1160, le style anglo-normand, arrivé à sa perfection, commence à devenir le style gothique.

Pour nous, contrairement à l'opinion de M. Bouet, nous pensons que cette nouvelle façade appartient à une autre génération de maçons normands et qu'elle peut être reportée à trente ans après la conquête. Il en résulte que cette façade étant une des plus belles constructions de cette période en Normandie, l'architecture de Normandie était très-peu en avance sur celle de l'Angleterre. Les édifices que l'on sait appartenir au temps d'Édouard le Confesseur, Deerhurst, par exemple, diffèrent quelque peu du style normand de cette époque; ils sont généralement plus petits et moins élancés, mais en même temps plus ornés. La construction normande est meilleure, mais le travail est moins riche.

Si les tours appartiennent à la fin du XIe siècle, il suffit de regarder la façade pour se convaincre que les flèches sont du XIIIe siècle.

Ce que nous voyons à Malling, dans les constructions de Gondulph (1090-1103), et ce qui est un caractère de la fin du XIe siècle, les arches forment des panneaux peu saillants dans la façade de Saint-Étienne.

Entre autres raisons de fixer au règne de Guillaume le Roux cette seconde période, nous voyons que les chanoines de Waltham se plaignaient amèrement de ce que ce monarque avait spolié leur église pour enrichir les églises fondées à Caen par son père. Comme alors les constructions étaient la manière ordinaire de dépenser son argent, on peut supposer que de grandes constructions avaient alors lieu à Caen, et que les moines de Saint-Étienne ayant besoin d'argent, cette considération les avait décidés à les enrichir aux dépens de ceux de Waltham.

Il n'y a d'ailleurs pas d'autre construction dans les abbayes de Caen qui puisse être attribuée au règne de Guillaume le Roux, si ce n'est peut-être quelques parties de la nef de l'église de la Trinité.

Les portails profonds à riches moulures appartiennent à la troisième période du style normand, et ces riches constructions sont plus abondantes en Angleterre qu'en Normandie; on les rencontre aussi dans toute leur richesse en Anjou et en Poitou sous le règne de Henri II.

La troisième période des travaux de Saint-Étienne comprend probablement les règnes d'Étienne et de Henri II. Celui de Henri Ier appartenait plutôt à la seconde; mais il semble que sous son règne on ait fait peu de travaux, probablement à cause du manque de fonds. C'est durant cette troisième période ou vers le milieu du XIIe siècle que la grande voûte a été construite. Elle est évidemment une addition,

mais son insertion dans l'ancienne muraille a entraîné un changement complet dans l'intérieur du clerestory. Les pieds droits des fenêtres avec la frette qui les orne sont des additions de cette époque, et leur maçonnerie ne se lie point avec l'ancienne. Cet ornement ne se rencontre jamais à la date des constructions primitives de Saint-Étienne. Les colonnes qui portent les arches du clerestory sont du XIIe siècle, du même temps que la voûte. Parmi ceux qui portent la voûte, les uns sont de la même date, les autres sont peut-être des chapiteaux du XIe siècle, réemployés de nouveau, comme cela se faisait souvent. Les nervures des voûtes reposent mal sur les chapiteaux, comme cela se voit communément à cette époque, et accusent l'œuvre d'ouvriers peu habitués à construire des voûtes. C'est à tort que l'on a pensé que ces nervures avaient été ajoutées après coup aux voûtes : ce n'est qu'une preuve de maladresse chez leurs constructeurs. Les nervures diagonales de la voûte sont portées sur des colonnettes insérées de chaque côté de la colonne principale, reposant elles-même sur des pilastres carrés faisant partie du plan primitif.

Afin de porter les voûtes, on a dû reconstruire alors une partie des murs intérieurs du clerestory, tandis qu'à l'extérieur on a conservé l'ancienne construction. Il semblerait que l'architecte fût gêné par la disposition primitive des supports de la charpente. La voûte est sexpartite, chaque travée de voûte couvrant deux baies. Les piliers sont plus forts de deux en deux. Cela avait fait penser avec quelqu'apparence de raison que ces voûtes, quoique exécutées plus tard, avaient été prévues dans le plan primitif. M. Bouet, de Caen, qui avait soutenu cette théorie jusqu'au moment où l'examen de l'intérieur des couloirs du clerestory lui avait prouvé le fait de la reconstruction des voûtes, paraît avoir, le premier, trouvé l'explication de cet arrangement alterne des piliers. En comparant avec l'église Saint-Étienne celle de l'abbaye de Cerisy, fondée par le père du Conquérant, construite en même temps, et qui présente tant de ressemblance avec elle, il y a trouvé un arrangement pouvant s'appliquer parfaitement à des piliers alternes. Dans cette église, de deux en deux piliers un arc traversait la nef et portait la charpente. On rencontre assez fréquemment plus tard cette disposition en Angleterre. Cette clef, une fois trouvée, explique ce qui semblait surprenant dans les voûtes de Saint-Étienne, et le plan singulier de la voûte s'explique facilement par la disposition précédente (1).

(1) Un examen plus approfondi m'a fait reconnaître depuis que ces arcs, dont je n'avais au reste parlé que d'une manière dubitative, n'ont pas existé. (*Note de M. G. Bouet.*)

On ne peut douter que dans l'origine il n'y ait eu sur ces arches un plafond en planches, comme dans le transept de Péterboroug, et il est probable que cette disposition a souvent été employée par les architectes normands jusqu'au moment où ils se sont hasardés à jeter des voûtes sur les grandes nefs.

Nous trouvons cependant à Winchester et à Waltham des exemples de piliers alternés de grosseur différente, sans voûtes ni arches et destinés seulement à porter les entraits.

Les voûtes en demi-wagon des grandes galeries sont probablement des additions destinées à résister à la poussée de la voûte centrale, mais les arcs peuvent être primitifs et avoir été destinés à soutenir la poussée des grands arcs.

Une autre preuve que les grandes voûtes sont une addition et ne formaient pas partie du plan primitif, c'est que l'extérieur du clerestory présente une arcature continue sans traces de contreforts.

On n'a pas de certitude historique sur l'époque où cette voûte fut construite, mais des dons considérables furent faits à cette abbaye sous le règne de Henri II (1160-1165), et le style de cette voûte s'accorde avec cette date. De grands dons à une abbaye avaient ordinairement alors des constructions pour résultat ou avaient pour motif l'appauvrissement causé par d'importants travaux, car c'était la manière ordinaire d'employer l'argent. On ne voit pas de donations considérables pendant la première moitié du XIIe siècle, et d'ailleurs ce temps de guerres et de troubles continuels n'était pas favorable pour les travaux, tandis que le temps de l'abbé Guillaume II, sous le règne de Henri II, fut un temps de paix et de prospérité.

On trouve plus tard de grandes donations sous l'abbé Eudes II, vers 1230, et 1250 sous Alain II, ce qui s'accorde bien avec le style du chœur et des flèches, quoique la tradition attribue cette construction à l'abbé Simon de Trevières (1314-1344). Quelques traceries ajoutées aux fenêtres des bas-côtés et des galeries de la nef peuvent être du temps de ce dernier abbé. Peut-être le chœur avait-il été laissé inachevé par manque de fonds, car Odon Rigaud, dans sa visite en 1250, avait trouvé l'abbaye endettée du quart de son revenu qui était pourtant considérable (1). Il faut de plus tenir compte des réparations qui ont eu lieu par suite des violences auxquelles l'abbaye a été en butte à plusieurs époques.

J. H. PARKER.

(1) Voyez Ch. Hippeau, *Histoire de l'abbaye de Saint-Étienne*, p. 48, 65, 70.

L'ARC DE TRIOMPHE

DE

CONSTANTIN

J'ai été assez heureux pour faire à Rome une étude de l'*Arc de Constantin* et j'ai envoyé à l'exposition de cette année des dessins qui en sont le résumé. Voici quelques mots de description sur le même monument, l'un des plus curieux pour l'histoire de l'art. Cet édifice est composé de l'arcade triomphale et de deux plus petites, séparées de la grande par des colonnes : il porte un attique où se trouve l'inscription et qui lui sert de couronnement.

1° Nous parlerons d'abord de l'ordre architectural ;

2° Puis des arcades qui s'ouvrent dans les intervalles des colonnes ;

3° Enfin de l'attique, des bas-reliefs et de l'inscription qui le décorent.

I

Le sol antique aujourd'hui recouvert par la voie moderne était composé de grandes dalles de marbre posées avec une certaine symétrie, comme on le remarque dans le plan qu'en a donné M. Caristie.

Les *piédestaux* élevés sur une double plinthe sont ornés de victoires d'un style grossier ; sur les retours, ils portent des représentations de captifs conduits par des soldats, et il sont couronnés par une cymaise lourdement copiée sur celles déjà si lourdes de l'Arc de Septime.

Ce monument, construit avec d'anciens débris d'un arc de Trajan, montre un contraste frappant entre le style de la bonne époque et celui de la décadence au temps de Constantin. *Les bases des colonnes*

portant immédiatement au-dessus de cette cymaise, tranchent par l'élégance de leurs profils avec la lourdeur des piédestaux, et offrent à la critique archéologique une précieuse occasion de s'exercer devant ces deux œuvres antiques juxtaposées par une main barbare. Les *colonnes*, excepté une en marbre blanc, sont toutes de jaune antique; elles sont finement cannelées et ne diminuent que depuis le premier tiers de leur hauteur au point où les cannelures sont complétement évidées.

Les *chapiteaux corinthiens* à feuilles d'olives sont aussi du temps de Trajan, et présentent un spécimen de la belle sculpture antique. Les feuilles profondément refoulées et modelées par plans semblent se dresser sur leurs côtes nerveuses qu'on dirait pleines d'une sève féconde; les colicoles s'enroulent sous le tailloir en une spirale gracieuse. La plupart de ces chapiteaux sont malheureusement mutilés; les angles des tailloirs manquent presque partout; les feuilles si merveilleusement détachées du fond laissent voir en beaucoup de parties le galbe nu de la corbeille.

Sur ces précieux fragments s'étend une lourde *architrave* tout entière de la décadence : elle se compose d'un talon sans ornements et de trois faces légèrement inclinées.

La *frise*, aujourd'hui tout à fait brute, a dû recevoir jadis un revêtement de marbre; le rang de perles qui termine la corniche par en bas est de deux centimètres en avant sur le fond et laisse ainsi précisément la place des minces dalles de marbre dont les anciens, surtout au temps de la décadence, avaient coutume de revêtir leurs monuments. Il faut ajouter que de nombreux trous attestent l'emploi des agrafes qui les retenaient. Ces marbres ont partout disparu dans la frise.

La *corniche* est un des plus beaux restes de l'antiquité; elle ressaute au droit des colonnes; ces ressauts, et une longueur en retour d'un mètre, sont des raccords avec les fragments plus anciens; les ornements grossiers, empâtés comme de simples épanelages, rendent sensibles pour l'œil le moins exercé la différence avec les sculptures voisines où le modèle des feuilles se perd dans la gradation des pénombres jusqu'à l'ombre énergique de profonds refouillements : ici l'ove, qui rappelle exactement la forme de l'œuf, est presque détachée de la gorge à laquelle elle tient à peine, et elle ressort vivement dans l'encadrement noir qui l'entoure. Le travail des denticules rappelle les tours de force de ces ouvrages en ivoire où plusieurs boules sont enfermées les unes dans les autres; à travers les légères dentelles de marbre qui en relient les intervalles, on

trouve en plongeant la main une profonde cavité d'où l'ombre semble sortir pour diviser fortement les denticules.

Serlio reproche à cette corniche, peut-être avec raison, la surcharge des ornements et l'alliance des denticules avec les modillons qu'il n'admet dans aucun cas. On pourrait aussi critiquer le peu de hauteur du larmier, si on ne pensait que découronné de sa cymaise il a perdu beaucoup d'importance. Cette cymaise, sans doute en bronze, aura, comme tous les ornements de ce genre à Rome, fait partie du butin qu'y venaient périodiquement recueillir les Barbares.

II

Nous passons à la description des arcs et des bas-reliefs qui les décorent, et auxquels l'ordre dont nous avons parlé sert pour ainsi dire de cadre.

La *grande arcade* s'élève jusqu'à l'entablement dont la clef touche presque le dessous de l'architrave. L'archivolte porte deux moulures ornées de raies-de-cœur grossiers. Les tympans sont occupés par des victoires ailées qui portent des enseignes; ces figures ont de loin un grand effet et un style accentué que l'incorrection du dessin semble effacer quand on vient à les toucher. Un esprit éminent de notre temps cherchait à rattacher cette déchéance des arts d'imitation à la dégénérescence des modèles qui, flétris par les hontes de l'Empire, n'offraient plus, comme aux artistes grecs, les lignes pures d'un type idéal. Nous croyons plutôt que les sculpteurs d'alors, incapables comme des enfants de copier la nature vivante, dont les impressions mobiles leur échappaient, trouvaient plus aisé de reproduire les œuvres de leurs prédécesseurs. Quand on copie, on déchoit; et de copie en copie, ils descendaient ainsi rapidement les échelons de la décadence. Dans les bas-reliefs de ce monument, où ils avaient à raconter des faits nouveaux, où il fallait non plus imiter des victoires en marbre, mais en sculpter de véritables, ils se sont trouvés abandonnés à eux-mêmes, c'est-à-dire à l'ignorance la plus triste; ce sont alors des œuvres d'enfant; non point de cette enfance naïve qui précède les grands styles, mais enfance de décrépitude qui en annonce la mort. — Sous les pieds de ces victoires, une figurine, debout, sert à remplir le vide jusqu'à l'imposte.

La *corniche d'imposte*, avec plus d'exagération que celle de l'entablement, pèche également par un excès de richesse. Les détails y surabondent; de petits aigles déploient leurs ailes contre les volutes

des modillons; les denticules sont enrichies de petites tables rentrantes, et chaque membre du profil est orné avec un luxe qui jette un peu de confusion dans l'ensemble.

Au-dessous de l'imposte les piédroits de l'arc, actuellement dépouillés de leurs ornements, portaient autrefois des enseignes ou des trophées, ornements en bronze également appliqués sous la voûte, comme les trous existants nous portent à le croire.

Les murs des deux côtés de la grande arcade sont décorés par de grands bas-reliefs qu'on doit ranger parmi les meilleurs ouvrages du temps de Trajan; ils sont comparables mais supérieurs à ceux de Bénévent de la même époque; la composition est plus noble et la répartition entre les nus et les draperies est faite dans une plus juste mesure. D'un côté on lit l'inscription : LIBERATORI VRBIS, surmontant une scène qui représente un combat; au milieu, le vainqueur, avec une fierté majestueuse, pousse ses soldats sur les ennemis en fuite. De l'autre côté, sous les lettres FVNDATORI QVIETIS, le sujet est plus tranquille, le succès est assuré, la Victoire descend du ciel avec une grâce et une élégance divines; elle pose une couronne de lauriers sur le front de l'empereur, qui semble remercier les dieux et féliciter ses soldats.

Chacun des petits arcs est moins richement orné : quatre niches carrées avec des bustes en bas-reliefs grossiers, en forment toute la décoration.

L'œil n'est pas moins choqué du profil confus des impostes, contrarié, comme l'observe Serlio, par le gorgerin en surplomb de trois centimètres sur le nu inférieur. Les figures des tympans sont barbares et tombent dans le grotesque par l'oubli du dessin.

La vue se repose sur les médaillons entre l'entablement et les petits arcs : on en compte quatre sur chacune des façades principales et deux sur les côtés. Aussi précieux par leur rare conservation que par leur admirable facture, ils offrent une preuve du goût exquis des anciens dans le bon temps de l'art. Les huit premières ont trait à des chasses ou des sacrifices. Le médaillon placé sur la façade orientale représente le lever du jour, et sur la face éclairée par le couchant, l'allégorie se continue : on voit la figure personnifiant la lumière, pousser ses chevaux dans les flots où ils vont disparaître.

L'entourage de ces médaillons est fruste et en retraite de trois centimètres sur l'affleurement du mur. Nous devions, comme à la frise, supposer des revêtements en marbre; nous avons acquis la certitude que cette hypothèse était fondée, en retrouvant un petit fragment de porphyre entre les deux médaillons de gauche sur la

façade septentrionale. Ce vestige, précieux pour la restauration du monument, ne peut laisser aucun doute sur la question.

Au-dessus de ces médaillons, on lit sur la façade méridionale :

SIC X — SIC XX

et sur celle qui regarde le Colysée :

VOTIS X — VOTIS XX

Nibby pense que ces inscriptions se rapportent à l'époque de la fondation ou de l'achèvement, qu'elles déterminent en comptant les années à partir de l'avénement de Constantin. Orelli, donnant une explication différente, croit qu'elles font mémoire de vœux décennaux ou vicennaux, et supplée ainsi aux abréviations :

VOTIS DECENNALIBVS — VOTIS VICENNALIBVS
SICVT DECENNALIA — SIC VICENNALIA

III

Il nous reste à parler de l'attique qui, dans les arcs de triomphe, a toujours beaucoup d'importance à cause de l'inscription qu'il supporte.

Cette partie de l'arc de Constantin a gardé son caractère plus que la plupart des autres monuments de ce genre, par la belle construction de ses bas-reliefs et, ce qui est bien rare, par celle des statues placées au-dessus des colonnes. Ces huit statues en marbre pavonazetto représentent des rois captifs. Sept sont antiques, la huitième fut remplacée par Clément XII, lors de la restauration que fit ce souverain pontife. Les têtes sont modernes, les anciennes ayant été volées au temps de Clément VII, par Laurent de Médicis, suivant une tradition peu probable et qui semble démentie par la découverte qu'on fit sous l'arc d'une des têtes antiques. Ces statues d'un beau style ont, comme il convient à des rois prisonniers, une attitude fière; ils semblent apercevoir déjà à l'horizon leurs vengeurs prêts à fondre sur l'empire romain.

Entre ces statues, l'attique est décoré d'admirables bas-reliefs accouplés deux à deux et tous du temps de Trajan. Nous ne pouvons entrer dans le détail de ces scènes que le bel état des marbres et le prix du travail rendent très-intéressantes pour les artistes et les antiquaires : nous voulons seulement attirer l'attention sur le soin

qu'on y a pris de tout sacrifier à la figure humaine. Les héros dominent ce qui les entoure; près d'eux les animaux, les arbres, les monuments surtout, sont réduits à des proportions très-secondaires. Derrière ces figures si pleines de noblesse, si savamment drapées, modelées avec un ciseau si fin, on est surpris de la petitesse et de la négligence des perspectives architecturales; ce sont de simples croquis, de légères esquisses qui forment des cadres et remplissent les fonds sans distraire l'attention.

Au-dessus des grands arcs, l'attique porte une inscription répétée sur les deux faces :

IMP · CAES · FL · CONSTANTINO MAXIMO ·
P · F · AVGVSTO · S · P · Q · R ·
QVOD · INSTINCTV · DIVINITATIS · MENTIS
MAGNITVDINE · CVM · EXERCITV · SVO
TAM · DE · TYRANNO · QVAM · DE · OMNI EIVS
FACTIONE · VNO · TEMPORE · IVSTIS
REMPVBLICAM · VLTVS · EST · ARMIS
ARCVM · TRIVMPHIS · INSIGNEM · DICAVIT ·

Nous croyons pouvoir traduire ainsi cette inscription :

« A l'empereur César Flavius Constantinus, très-grand, pieux, « heureux, auguste, qui, par l'inspiration divine et par son génie, « sut, dans une guerre légitime, venger la république à la fois du « tyran et de sa faction, le sénat et le peuple romain ont dédié cet « arc, monument de ses victoires. »

L'expression *divinitas* accuse la nouveauté de sentiments qui cherchaient une nouvelle forme pour s'énoncer. Ce mot, jusqu'alors rarement en usage dans la langue latine et seulement employé dans les ouvrages philosophiques de Cicéron, devint le terme usité pour complaire au vainqueur; on a prétendu qu'il avait été ajouté après coup, et Burckhardt soutient que sous les lettres *instinctu divinitatis* on pouvait lire ceux-ci mal effacés *Nutu J. O. M.* Nibby semble partager ce sentiment et incline à croire que Constantin, pour donner plus d'éclat à sa conversion, aurait corrigé les premiers caractères. On sait pourtant qu'il ne brisa pas brusquement avec l'ancienne religion et qu'il ne reçut le baptême qu'à ses derniers moments; cette raison ne peut donc être alléguée; nous sommes d'ailleurs en droit d'affirmer que cette inscription n'a subi aucune altération : un joint dégradé par le temps traverse les caractères en

question, et la correction eût certainement été mise à jour par cette ruine. Les restaurateurs, ce qui est déjà trop, n'ont rapporté que de petits morceaux de marbre en d'autres endroits et leur peu d'étendue n'aurait, dans aucun cas, modifié le sens général.

Au-dessus de l'attique, le couronnement dont le socle mouluré existait encore du temps de Desgodets, a complétement disparu ; on ne peut douter qu'il n'ait été, suivant l'habitude, composé d'un quadrige avec des aigles ou des trophées au-dessus des pilastres d'attique. Lorsque ce monument tout entier est une imitation des arcs précédents, il n'y a pas de raison de le supposer dissemblable dans le haut.

Nous ne terminerons pas notre étude sur cet admirable édifice sans faire ressortir l'intérêt qui s'y rattache au point de vue de l'histoire de l'art. Pour ceux qui aiment à parcourir les mystérieuses catacombes des arts anciens, l'arc de Constantin est un des points le plus lumineux de leur exploration : c'est comme la borne placée sur la frontière de l'empire païen qui tombe et de l'empire chrétien élevé sur ses ruines; c'est le premier monument de la décadence, quoique ce n'en soit pas le point de départ. La véritable époque de la déchéance de l'art, selon Winkelman, doit être fixée au règne agité de Gallien; il serait donc très-injuste d'accuser Constantin d'une décadence qu'il a trouvée et qu'il n'a pas faite. On ne saurait dire non plus qu'elle fut accélérée par la destruction des chefs-d'œuvre antiques tombés sous les haches chrétiennes, puisque c'était faute d'en revenir à imiter la nature que l'art s'était égaré. Du reste si les chrétiens, en arrivant au pouvoir, ensevelirent sous le sol tant de magnifiques fragments, il ne faut pas trop s'en plaindre : ainsi protégés longtemps comme des germes, ces marbres firent naître, en revenant à la lumière, la renaissance de Nicolas de Pise, de Raphaël, de Michel-Ange.

L'arc de Constantin porte le dernier signe d'une décadence avancée dans l'impuissance de ses auteurs qui furent obligés de rechercher les œuvres d'anciens maîtres et de recueillir les ruines de l'arc de Trajan pour la nouvelle construction. Si l'emploi qu'ils en firent eût été judicieux, s'ils eussent surtout entouré de respect ces beaux restes qu'ils ne savaient même plus copier, il ne serait pas permis de les accuser d'une ignorance complète; malheureusement ils s'en servaient sans avoir conscience de leur propre faiblesse, et ils les respectaient si peu, que nous avons trouvé dans les chambres évidées au-dessus des arcs, de précieux débris jetés pêle-mêle dans la maçonnerie. Ils n'étaient pas moins incapables de raccorder entre

eux les anciens fragments que de les ajuster avec goût; leur barbarie est partout mise en relief par la comparaison qu'ils nous ont eux-mêmes préparée, et ils sont condamnés par les reliques précieuses qu'ils ont grossièrement enchâssées.

Ce monument est une leçon profonde dont nous devons nous pénétrer : cette ruine doit nous rappeler que l'art, qui a besoin pour vivre de copier le passé et d'en recueillir les fragments, est un art qui tombe; que l'art véritable, l'art vivant, doit avoir sa vie propre et sa muse à lui, qu'il doit être l'héritier et non pas l'esclave de ses devanciers. Nous nous demanderons peut-être alors, en reportant nos réflexions sur nous-mêmes, si nous n'inclinons pas déjà sur les pentes de la décadence, lorsque dans l'incertitude de nos convictions nous arrachons des lambeaux à tous les styles, depuis Périclès jusqu'à Louis XVI, pour en parer des œuvres sans beauté originale et sans caractère!

GEORGES ROHAULT DE FLEURY.

LA

CARTE DE LA GAULE

EXAMEN DES OBSERVATIONS AUXQUELLES ELLE A DONNÉ LIEU

(*Suite.*)

Philologus. — L'article de M. Heller est une revue critique des travaux sur les Commentaires de César, qui ont été publiés depuis quatre ans, tant en France qu'en Allemagne, et parmi lesquels figurent, à côté de l'édition nouvelle donnée par le docteur Frigell d'Upsal, les études militaires de MM. le général badois von Goëler et de Saulcy. La philologie pure tient naturellement la première place dans cette revue, mais la stratégie y a également sa part, et ainsi les observations du savant critique ont un droit particulier à notre curieuse attention. Je suivrai, dans l'examen que je vais en faire, l'ordre chronologique des campagnes.

Livre Ier. — M. Heller n'est pas entièrement satisfait de la route que nous faisons suivre à l'armée romaine, qui venait d'Italie en Gaule pour s'opposer à l'émigration des Helvètes. C'est son droit, et personne ne songe à trouver mauvais qu'il en use; mais je ne saurais lui passer la querelle qu'il fait, dès le début, à M. de Saulcy, parce qu'elle est aussi injuste au fond qu'inconvenante dans la forme. Notre savant collaborateur avait eu le désagrément de voir une de ses citations latines altérée à l'impression. Il s'agit de ce passage: *a lacu Lemano quem flumen Rhodanum influit* (*Rev. arch.*, t. I, p. 186). Évidemment, *quem* n'était rien de plus qu'une faute typographique pour *qui in*, puisque M. de Saulcy traduisait (p. 169): « à partir du lac Léman, qui se déverse dans le Rhône. » D'ailleurs il venait d'écrire (p. 183) *Helvetiorum inter fines et Allobrogum Rhodanus influit*. Ce serait donc bien à tort qu'on l'accuserait d'avoir mis *Rhodanum* comme nominatif: personne, à coup sûr, ne prendra

le change à cet égard, pour peu qu'on y apporte d'attention et de droiture. Cependant le critique berlinois n'hésite pas à tomber sur la prétendue faute grammaticale *Rhodanum*, et, après je ne sais quelle autre chicane de même force, sa plume incivile jette à notre collaborateur cette personnalité de mauvais goût : « Il a montré par là qu'on pouvait lire dix fois César sans pour cela le mieux comprendre. » L'écrivain du Philologus, dirai-je à mon tour, et avec plus juste raison, montre qu'on peut être un homme instruit sans pour cela être un homme bien élevé.

Pour en revenir à l'armée romaine, le chemin qu'elle a parcouru, depuis la ville italienne d'Ocelum jusqu'au territoire des Voconces, était évalué par M. de Saulcy à deux cents ou deux cent dix kilomètres : cela fait, observe M. Heller, plus de cent quarante milles parcourus en sept jours et en combattant constamment. Cette distance me paraît avoir été notablement exagérée. En effet, d'après Ptolémée, qui place les Sentiens (Digne) immédiatement à l'est des Voconces, il y a tout lieu de croire que ceux-ci s'étendaient jusqu'à la Durance, et, par suite, que Vapincum (Gap) était situé tout près, sinon à la limite même de leur territoire. Or, de Vapincum à Ocelum, les documents géographiques ne donnent que cent dix-neuf milles, ce qui fait seulement dix-sept milles (vingt-cinq kilomètres) pour chacune des sept journées de marche et n'a rien d'inadmissible, même avec la condition de plusieurs combats livrés. Ne perdons pas de vue qu'il s'agit d'une armée régulière ayant affaire à de pauvres montagnards.

Je trouve, dans mes souvenirs militaires, un fait qui ne manque pas d'analogie avec la traversée des Alpes par l'armée romaine : c'est la marche, depuis Milah jusqu'à Djidgeli (Algérie), d'une colonne de huit ou dix mille hommes conduite par le général de Saint-Arnaud, en mai 1851. Le trajet, de cent cinq kilomètres, dont plus de la moitié à travers la chaîne de l'Atlas, fut effectué en cinq jours, de la manière suivante :

1er De Milah à Fedj-Beïnen	23	kil.
2e De Fedj-Beïnen à El-Aroussa, par Fedj-Menazel : attaque de ce col, fortifié par les Kabyles	43	»
3e D'El-Aroussa à El-Eursa : mauvaise affaire de nos flanqueurs de gauche	19	»
4e D'El-Eursa à Kannar : combats continuels à notre gauche, pendant les 2/3 du chemin	32	»
5e De Kannar à Djidgeli	18	»
	105	

La marche moyenne par jour fut donc de vingt et un kilomètres, c'est-à-dire peu au-dessous de ce que je présume avoir été fait par l'armée romaine, et la plus longue de ces marches, qui correspond à la résistance la plus opiniâtre, montre que les engagements avec l'ennemi n'ont pas toujours pour effet de diminuer l'espace parcouru. Il y a telles circonstances qui font hâter le pas ou prolonger la marche, en présence de l'ennemi.

Au surplus, César n'a point dit qu'il se soit battu tout le temps ni d'une manière très-sérieuse. Les mots *compluribus his proeliis pulsis* peuvent s'entendre d'une suite de petits combats livrés le même jour, ou même simultanément sur divers points de la colonne.

Quant à la position d'Ocelum, elle est fixée aujourd'hui d'une manière incontestable. Avant la découverte des vases de Vicarello, il était peut-être permis de chercher cette petite ville de la cisalpine dans toutes les vallées du versant oriental de l'Alpe Cottienne : c'est ainsi que d'Anville a pu, sans trop s'exposer à la critique, l'identifier avec Usseau, *Uxellum* en latin du moyen âge, bourgade située dans le val de Prageleto, non loin de Fenestrelles. Toutefois, en y regardant de près, on pouvait dès lors apercevoir l'invraisemblance de cette attribution. Il n'y avait, pour cela, qu'à rapprocher deux indications : d'une part, celle des Commentaires qui placent *Ocelum* vers la limite de la Gaule cisalpine, *quod est citerioris provinciae extremum* (chap. 10), et, de l'autre part, celle des itinéraires romains concernant la station *Fines*, qui marquait la frontière de Gaule et d'Italie dans la vallée de la Doire, à moitié chemin, ou peu s'en faut, de Suze à Turin. Puisque la Gaule s'étendait aussi loin que cela sur la Doire, on devait présumer qu'elle ne s'arrêtait pas à la hauteur d'Usseau dans la vallée voisine. Mais maintenant que les vases de Vicarello nous ont mis en possession de trois itinéraires mentionnant un *Ocelum* qui remplit la condition d'être, comme celui de César, à la limite de l'Italie, il n'y a plus lieu de faire des conjectures, la question est définitivement résolue.

De Vapincum la carte conduit l'armée romaine sur le Rhône par *Dea Vocontiorum* (Die). M. Heller ne fait point d'observation à ce sujet, mais il rappelle l'opinion de M. le général de Goëler, qui mène les Romains par le chemin de la vallée du Drac jusqu'à *Cularo* (Grenoble), et de là à Vienne et Lyon. Je ne puis approuver cette direction : elle n'a, en effet, aucun avantage sensible, comme distance, sur la nôtre, et, de plus, elle est en désaccord avec le texte *in fines Vocontiorum ... pervenit, inde in Allobrogum fines...* (chap. 10), lequel donne à entendre que l'armée romaine traversa le

territoire des Voconces. En supposant même que ce territoire atteignît la vallée du Drac, ce qui n'est pas certain, César ne se serait pas ainsi exprimé; il aurait pu dire seulement *in Allobrogum fines per oram finitimam Vocontiorum pervenit.*

La carte fait franchir le Rhône à l'armée romaine, en amont de son confluent avec la Saône, évitant ainsi un double passage de rivière, dont César n'a pas fait mention; mais, selon M. de Saulcy, ce double passage aurait réellement eu lieu; les Romains auraient d'abord franchi le Rhône à Vienne, puis la Saône entre Mâcon et Lyon. M. de Goëler adopte une marche pareille, excepté en ce qui concerne le second point de passage, qu'il paraît mettre au confluent même. Sans se prononcer catégoriquement, M. Heller semble pencher pour la solution de la carte. La question cependant était dans sa compétence d'érudit, et devait être résolue, je pense, conformément à l'avis de MM. de Saulcy et de Goëler. Qu'importe l'absence de termes exprès, si ces passages de rivière sont renfermés implicitement dans le texte? Lorsqu'il est dit *ab Allobrogibus in Segusiavos exercitum ducit,* cela doit s'entendre nécessairement du véritable pays ségusiave, le Forez, et non point de la rive gauche de la Saône, alors même que, du temps de César, les Ségusiaves auraient possédé quelques terres de ce côté, ce que, du reste, l'on ignore parfaitement.

La marche des Helvètes sur la rive droite de la Saône, comme l'a comprise M. de Saulcy, et telle aussi qu'on la tracée sur la carte, n'est point approuvée par M. Heller, qui fait suivre aux émigrants le plateau du Charolais, en appuyant cette hypothèse de raisons assez spécieuses pour que je me fasse un devoir de transcrire tout ce passage du Philologus :

« Si je n'ai rien à objecter au plan de bataille contre les Helvètes, que donne M. de Saulcy, et si j'émets à peine un doute sur l'intention préméditée de la manœuvre des Helvètes, je ne m'entends pourtant pas complétement avec lui sur tout le plan de l'opération. Si les Helvètes avaient suivi dans toute sa longueur la vallée de la Saône, César aurait eu difficilement l'occasion d'envoyer toute sa cavalerie pour s'assurer de la route qu'ils avaient suivie; tout paysan gaulois aurait pu le lui dire; l'envoi de cette cavalerie pour reconnaître leur marche prouve qu'ils étaient passés dans un pays dont la reconnaissance n'était pas facile. Plus loin il est dit que César poursuivit quinze jours les Helvètes et que pendant ce temps (*interim,* c'est-à-dire pendant ces quinze jours) il demanda du blé aux Éduens, parce qu'il ne pouvait faire usage de celui qui était transporté par

la Saône, dont les Helvètes s'étaient éloignés. Si César avait longé la Saône jusqu'à Châlon, — il y a de là au champ de bataille vingt milles en ligne droite (trente kilomètres) — il aurait pu consommer jusqu'à Châlon du blé qui se transportait sur la rivière, et il n'aurait pas souffert du manque de vivres, car pour les deux ou trois jours de marche qu'il y a entre cette ville et Ivry, les soldats auraient pu porter leurs rations avec eux, attendu que les troupes romaines pouvaient emporter pour quatre ou même six jours de vivres (voir Rustow, p. 14). Ainsi César doit avoir quitté beaucoup plus tôt la vallée de la Saône, étant à la poursuite des Helvètes. Autrement rien n'indiquerait plus une absence de plan que cette marche en queue des Helvètes, chez un général qui s'était précisément fait sa réputation de grand capitaine par la manière dont il combinait ses opérations. Mais si les Helvètes passèrent sur le plateau du Charolais au-dessus de Mâcon, César, en les poursuivant, leur rendait impossible le passage de la Loire et de l'Arroux, qu'ils n'auraient osé traverser étant poursuivis par lui. Ils ne pouvaient dès lors pénétrer dans l'ouest de la France, et César atteignait au moins par là un but bien déterminé. Mais on comprend en même temps que si, étant arrivé à Ivry, il se décida à marcher sur Bibracte, ce n'est pas seulement parce qu'il manquait de vivres, c'est encore parce qu'en occupant cette ville des Éduens, il empêchait dans tous les cas l'ennemi de passer dans l'ouest de la Gaule. La lenteur du mouvement des Helvètes prouve aussi qu'ils s'avançaient sur un terrain accidenté. Pourquoi l'avaient-ils choisi? Cela est très-clair : ils craignaient les passages de rivières et, longeant la vallée de la Saône, ils auraient été anéantis au passage du plus petit cours d'eau, de la Grosne, par exemple; ils étaient sûrs aussi que, dans une vallée, on ne tarderait pas à leur livrer bataille. Tout cela montre que les Helvètes ont dû passer sur le plateau du Charolais. »

J'admire cette assurance d'un érudit qui croit comprendre la pensée intime de César et l'interprète autrement qu'il ne l'a fait lui-même. Si le général romain suivait les Helvètes à la piste, c'est qu'il guettait, suivant une expression du César moderne, l'occasion de les prendre en flagrant délit. Tout n'est cependant pas à dédaigner dans ces réflexions du *Philologus*. Pour mon compte, je reconnais que l'espace qu'il y a entre Châlon et le champ de bataille présumé justifie assez mal les inquiétudes de César au sujet de son ravitaillement, et je suis disposé à conclure, mais sous certaines réserves, que les Helvètes, et les Romains derrière eux, n'ont pas remonté la Saône aussi haut que nous l'avions supposé. On peut

très-bien adopter, d'ailleurs, pour le point où les Helvètes passèrent cette rivière, et où César fit son second passage, l'endroit que propose M. Heller (Pl. I, fig. 5), c'est-à-dire Belleville entre Villefranche et Mâcon. Partis du Pas-de-l'Écluse par la route de Nantua, c'est sur Belleville qu'ils devaient prendre direction pour gagner au plus vite la Loire et l'Allier, et les franchir avant l'arrivée d'une armée romaine. Dans cette hypothèse, le camp de César chez les Ségusiaves sera bien placé au coude de la Saône en face de Trévoux, où le général romain aura jeté un pont, si déjà il n'y en avait un, guettant le moment de se porter contre le corps ennemi resté sur la rive gauche, et qu'il pouvait atteindre de là en quatre heures.

La déroute des gens du canton tigurin et l'apparition subite de César obligèrent les Helvètes à modifier leur marche. Ils n'espéraient plus, en effet, pouvoir franchir la Loire, même sur un pont existant, en présence de l'armée romaine prête à tomber sur leur arrière-garde, par une manœuvre semblable à ce qui avait eu lieu au passage de la Saône. Mais cela ne veut pas dire qu'ils eussent peur de se mesurer franchement avec les Romains : ils ont bien prouvé le contraire, peu de jours après, en les attaquant sans y être contraints le moins du monde. N'étaient-ils pas les plus nombreux, et l'un de leurs chefs n'avait-il pas jadis fait passer sous le joug une armée consulaire? Ce qu'ils avaient à redouter, eux qui ne savaient combattre qu'avec une loyale bravoure, *magis virtute quam dolo*, c'étaient les surprises, les ruses de guerre, et, pour s'en préserver, ils n'avaient rien de mieux à faire que de cheminer par les contrées les plus ouvertes, sans craindre de rencontrer des cours d'eau indispensables à leur alimentation, pourvu que ces cours d'eau pussent être passés facilement, comme c'est le cas des ruisseaux qui descendent à la Saône dans l'étendue de pays dont il est question. Tout au contraire, le plateau du Charolais, qu'on leur fait suivre avec l'énorme bagage dont ils étaient chargés, fût devenu leur tombeau, sous la pression d'une armée romaine plus libre de ses mouvements : car ce prétendu plateau ne présente dans la direction indiquée qu'un inextricable réseau de profonds ridements, sans route praticable à un train de voitures, et sans eau suffisante pour une telle masse d'hommes et d'animaux. La proposition de M. Heller est donc radicalement inadmissible, et c'est vainement qu'on essayerait de la modifier. Supposé, par exemple, que les Helvètes, après avoir remonté le vallon de l'Ardière, fassent leur mouvement de conversion par les sources de la Grosne, suivent cette rivière jusqu'à Sercy, et continuent par Buxy, Givry, Chagny, etc.; quel avantage pourront-ils trouver à cette route, par

comparaison avec celle de la Saône? Elle est plus longue, plus difficile dans une partie, moins militaire dans une autre, et nulle part assez éloignée de la Saône pour que César, en faisant tenir son convoi de bateaux constamment à sa hauteur, ne puisse communiquer à volonté avec lui, et en tirer tout ce qui lui sera nécessaire. Si l'on veut que, pour éloigner César de ses approvisionnements et le dérouter sur la direction générale de leur marche, les Helvètes aient franchi les sommets de la chaîne, passé dans le bassin de la Loire, tourné par Chauffailles, La Claytte, Charolles, et de là soient rentrés dans le bassin de la Saône, soit par Saint-Bonnet, Joncy et Givry, soit par Génelard et la vallée de la Dheune jusqu'à Chagny; César, dans ce cas, aura dû emporter quinze jours de vivres (1); il aura envoyé, de Charolles ou de Génelard, l'ordre de faire remonter sa flottille jusqu'à Châlon, et, en arrivant à Givry, ou à Gagny, ou même à Dennevy, il se sera aisément ravitaillé, puisqu'alors il était à quatre lieues au plus de Châlon. Mais, si les Romains avaient pu emporter des vivres pour quinze jours, comment, après le ravitaillement fait à Châlon, leurs provisions se trouvèrent-elles réduites pour ainsi dire à rien, quand ils furent arrivés à Ivry, c'est-à-dire au bout de trois ou quatre jours? La conclusion de tout cela est qu'il faut passer par-dessus l'objection faite à la direction de marche par la vallée de la Saône jusqu'à Châlon, ou déclarer que le champ de bataille doit être placé ailleurs qu'à Cussy-la-Colonne.

Reprenons les faits à partir du passage de la Saône. Les Helvètes s'étant remis en marche, César les suivit, précédé de sa cavalerie, qui devait surveiller la direction de leur route. Le Philologus en tire la conséquence que les émigrants avaient piqué droit vers la montagne, par la raison que, s'ils eussent fait route dans un pays facile, César n'aurait eu besoin, pour savoir où ils allaient, que de le demander au premier paysan venu. Cette observation est étonnante, même de la part d'un philologue qui n'a pas fait la guerre. Il suffit d'avoir lu César pour savoir que les armées en campagne ont toujours une avant-garde de cavalerie destinée à éclairer leur marche, et, du reste, les plaines ayant habituellement plus de routes que les montagnes, s'il y avait quelque chose à conclure de ce que dit César, c'était précisément le contraire de la conséquence que M. Heller en a tirée si naïvement. Je pense donc que les Helvètes marchèrent du

(1) XX dierum frumentum, ex eo quod erat in sedibus consumendum..... humeris imposuit libentium militum (*Amm.*, 17, 8, 2)...ex annona decem dierum et septem, quam in expeditionem pergens vehebat cervicibus miles... (*id.*, 17, 9, 2).

côté de Mâcon, et, ce qui confirme cette manière de voir, ce sont les termes dans lesquels César exprime la circonstance qui l'empêcha, peu après, de se ravitailler par la Saône, *quod iter ab Arare Helvetii averterant, a quibus discedere nolebat*. Le verbe *averterant* implique, en effet, l'idée de conversion, de changement apporté à une direction de marche d'abord suivie, ce qui ne peut pas se concilier avec l'hypothèse que les émigrants, après avoir traversé la Saône, auraient continué droit devant eux.

Voyons maintenant ce qu'ils ont dû faire à partir de Mâcon. En supposant qu'ils aient eu le dessein de passer directement dans le bassin de la Loire, et non point par le nord d'Autun, ils ont pu prendre par Cluny, Joncy, Saint-Eusèbe ou Blanzy, etc. L'embuscade de Labienus se placerait sur un contrefort de la montagne à l'ouest de Joncy, montagne surmontée d'un piton sur lequel est assise, à l'altitude de six cents mètres, la bourgade de Mont-Saint-Vincent, jadis oppidum gaulois, et la bataille aurait été donnée vers le Creuzot, près duquel passe une route allant à Autun, et qui paraît ancienne. Mais peut-être valait-il mieux pour eux continuer de suivre la Saône jusqu'à Tournus, de là contourner la pointe de Senecey, et prendre la direction ouest par la vallée de la Grosne et par celle de la Guye, qui ramène à Joncy : de cette manière ils auraient coupé le prolongement de la chaîne du Forez dans sa partie la plus étroite et la plus basse, en suivant toujours un terrain uni et assez découvert, excepté vers le massif de Mont-Saint-Vincent, ce qui expliquerait pourquoi César n'a pas trouvé plus tôt l'occasion de leur tendre une embuscade.

Je ne vois réellement pas de motif pour conduire les Helvètes par l'est d'Autun, au milieu d'une contrée montagneuse, plus étendue et plus difficile que celle qu'ils auraient eue à traverser s'ils s'étaient rendus directement dans le bassin de la Loire, à moins que ce ne soit afin de les amener auprès de la colonne et des tumuli qu'on croit être des monuments de leur désastre, opinion qui ne m'a jamais beaucoup séduit, malgré le talent avec lequel on l'a soutenue. Elle me paraît être, en ce qui concerne la colonne, une combinaison de deux hypothèses également invraisemblables. Il faudrait admettre, d'abord, qu'un monument avait été élevé, à la suite de la bataille, pour en perpétuer le souvenir, quand rien n'autorise à faire une pareille supposition à l'égard de tant d'autres victoires, plus importantes, remportées par César ; en second lieu, que ce premier monument ayant été détruit, on a pris soin de le remplacer par une colonne destinée au même but, quoiqu'elle ne porte aucune inscrip-

tion, aucun signe quelconque permettant d'en reconnaître la destination, et cela à une époque où le temps et d'autres préoccupations avaient fait oublier les guerres de la conquête, à ce point qu'un historien comme Florus peut être accusé de n'avoir pas même lu les Commentaires de César, tant il en a dénaturé les faits principaux. Quant aux tumuli, j'ai peine à croire que l'inhumation faite par petits groupes d'un, deux ou trois corps, accompagnés de bijoux, d'ustensiles, voir même d'armes, avec des indices de cérémonies religieuses régulièrement accomplies, puisse avoir rien de commun avec ces grandes hécatombes humaines, où des myriades de cadavres restaient à pourrir sur place — la raison le dit et les faits le confirment — jusqu'à ce que des mains pieuses vinssent rassembler et couvrir de terre leurs ossements blanchis.

Hypothèse pour hypothèse, j'incline à préférer, comme plus simple et plus probable, celle qui attribue la colonne de Cussy et, si l'on y tient absolument, les tumuli des chaumes d'Auvenay à la bataille de Sacrovir, chef des Éduens révoltés contre l'autorité romaine, et de C. Silius avec deux légions tirées de la Germanie inférieure. La rencontre eut lieu, selon Tacite, dans une plaine, à la douzième borne en venant d'Autun. Cette donnée s'applique bien à Ivry, qui est situé entre les points où devaient tomber les douzième et treizième lieues gauloises, sur une voie dont il reste encore aujourd'hui des traces, et qui se dirigeait vers Beaune, Dôle et Besançon. C'est, en effet, par lieues gauloises que le bornage des routes était fait, le plus ordinairement, dans toute la Gaule, excepté la Narbonnaise, et par conséquent c'est par lieues et non par milles qu'on doit compter ici, l'unité de mesure itinéraire n'étant pas indiquée autrement.

M. Heller, qui a voulu expliquer aussi cette expédition de Silius, et y a consacré, dans le même cahier du Philologus, une note sous le titre : « Alaise-lez-Salins et Tacite (*Ann.*, liv. III, chap. 40 à 46), » fait entrer l'armée romaine dans le pays éduen par Châlon ; mais il n'ose pas la mener plus loin, bien qu'il ait su tracer d'imagination tout le reste de sa marche depuis le Rhin. Serait-ce qu'il a craint, pendant qu'il donnait un nom aux morts des tumuli d'Amancey, de troubler les Helvètes dans la possession de ceux où ils reposent au moins depuis Saumaise ? Quoi qu'il en soit, j'espère qu'on voudra bien me permettre de dire quelques mots sur cette nouvelle question, qui se rattache indirectement à la carte des Gaules. Si l'on en croit M. Heller, Silius, avec ses deux légions, remonta le cours de la Moselle jusqu'à Toul, gagna la vallée de la Meuse, puis Langres et de là, avant de passer chez les Éduens, se porta par Gray sur Besan-

çon, dont les habitants, qui faisaient cause commune avec eux, prirent la fuite, comme le général romain s'y était un peu attendu, vu que, si leur ville est facile à défendre, elle n'est pas moins facile à bloquer; ils s'étaient donc réfugiés dans les montagnes du Jura, vers Alaise en un mot, où se trouve un grand plateau qui ne peut être aisément entouré ni contrevallé; Silius les y attaqua et les battit. Tout cela, et j'ai abrégé, est tiré des sept paroles de Tacite : *paucae hujus ipsius exercitus turmae profligavere Sequanos* (chap. 46, harangue de Silius). Le grand historien sera-t-il satisfait de son interprète? Il va nous le dire lui-même, car ce texte, si ingénieusement commenté par le Philologus, n'est qu'une allusion de Silius au fait militaire raconté en deux mots, mais avec une clarté parfaite, dans le chapitre précédent. Tacite dit donc que Silius, marchant avec ses deux légions, détacha en avant une troupe d'auxiliaires (nécessairement de la cavalerie) pour ravager les cantons séquanes, qui, étant situés au bout du territoire (de la *civitas*), du côté des Éduens, s'étaient associés à leur révolte : *Interim Silius cum legionibus duabus incedens, praemissa auxiliari manu vastat Sequanorum pagos, qui finium extremi et Aeduis contermini sociique in armis erant* (chap. 45). Les Séquanes révoltés étaient donc ceux qui longeaient la Saône, vers Saint-Jean de Losne, Seurre, etc. : c'est clair comme le jour. Il ne s'agit nullement de Besançon ni d'Alaise. Le général romain, s'il est passé par Gray, sera descendu de suite à Dôle, et, près de là, aura trouvé la route menant à Autun, dont j'ai parlé plus haut. Ce passage ne peut pourtant pas avoir échappé à M. Heller, qui n'est pas un de ces savants français si dédaignés, pour leur légèreté, de l'autre côté du Rhin, mais bien un grave Allemand, un Prussien même, c'est-à-dire tout ce qu'il y a de moins léger en Germanie. Que penser donc? Que M. Heller n'y a vu que du feu. Et voilà comme la docte Allemagne, par l'un de ses organes les plus autorisés, nous enseigne à comprendre les auteurs latins!

M. de Saulcy, dans ses explications sur la marche des Helvètes, mentionne le village d'Aubigny, situé à la pointe sud du plateau d'Auvenay. Le sévère critique du Philologus, voyant sur notre carte archéologique le nom de Beaubigny, a cru qu'il s'agissait du même village et s'est empressé de noter ce nom comme une faute. Le fait est que Beaubigny existe non loin de son quasi-homonyme, et qu'il figure à bon droit sur la carte, attendu qu'il possède trois menhirs dans sa circonscription territoriale. Une autre observation du Philologus porte sur la forme *Amagetobria*, que les auteurs de la carte ont

adoptée, après d'Anville, pour le nom de la localité où César dit que les Éduens avaient été vaincus par Arioviste. M. Heller prétend qu'on aurait dû écrire *Magetobria*, ou *Magetobriga*, ou au moins *Admagetobria*, ce qui montre qu'il ne sait pas bien quelle est la meilleure des douze ou treize leçons différentes que contiennent les manuscrits ou les vieilles éditions, et au nombre desquelles la leçon *Amagetobriae*, variée en *Amagetobrige*, figure tout comme les autres. De plus, quand il classe *Admagetobria* parmi les formes admissibles, il oublie qu'il vient (p. 486) de blâmer *Admagetobriga*, proposée par M. Mommsen, en donnant pour raison que l'*Ad* initial ne s'explique pas en celtique, et doit rester préposition latine. Une difficulté subsiste, d'ailleurs, c'est que tous les documents, un seul excepté, donnent à ce nom la désinence qui appartient au génitif ou au datif, et non point celle que régit la préposition *Ad*. De deux choses l'une : ou cette particule est séparée, et alors il faut supposer une ellipse analogue à celle qui a lieu quand on dit, par exemple, *ad Martis* pour *ad aedem Martis*, ou bien elle est liée à ce qui suit, et, dans ce cas, le mot entier est un nom purement gaulois, tel que *Aduatuca*, *Adiatunnus*, si toutefois la forme *Amag*... ne doit pas prévaloir. Tout cela nous autorise à dire que la question réclame de nouveaux éclaircissement, mais, en même temps, à douter que les celticistes soient en état de les fournir.

Général Creuly.

(*La fin prochainement.*)

BULLETIN MENSUEL

DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

MOIS D'AOUT.

La séance publique de l'Académie des inscriptions a eu lieu à la fin du mois dernier, mais trop tard pour que nous puissions en parler dans notre compte rendu. Le programme promettait une séance intéressante; la salle était pleine malgré les vacances. Assurément l'attente des auditeurs n'a pas été trompée, si l'on n'a égard qu'à l'intérêt des lectures qu'ils ont entendues. La figure originale de Creuzer, la nature du mouvement philosophique et historique auquel il a pris part, les péripéties de cette vie tout entière vouée aux études et à laquelle le tragique même ne manque pas, ont été tracés de la manière la plus sympathique par M. le secrétaire perpétuel. On sentait qu'il parlait, pour ainsi dire, de quelqu'un de sa famille. — Le rapport sur les antiquités nationales est, cette année comme les autres, à la fois, par la nature du sujet et par la souplesse de talent de celui qui le rédige, varié et instructif. Et pourtant, en sortant de la séance, une partie du public se plaignait un peu, et nous croyons devoir nous faire l'écho de ses plaintes. Plusieurs fois déjà, comme cette année, il est arrivé qu'une partie seulement des lectures annoncées ont pu être entendues. Or, dans ce public, composé d'éléments très-divers, chacun apporte ses prédilections particulières, et ceux qui espéraient, par exemple, entendre le rapport sur les envois de l'école d'Athènes ou un morceau d'histoire, se sont trouvés désappointés, d'autant plus que les morceaux supprimés sont justement ceux qui sont le moins reproduits par les journaux et par conséquent les plus difficiles à se procurer.

Plusieurs communications très-intéressantes ont été faites pendant le mois d'août. Nous donnerons celles qui intéressent le plus nos lecteurs. Les deux premières viennent de M. Léon Renier. La troisième de M. de Longpérier. Nous reproduisons les notes du procès-verbal officiel.

— M. Léon Renier annonce à l'Académie qu'il a reçu de M. Miller, avec prière d'en donner communication à ses confrères, une inscription latine copiée par le savant voyageur à Trébizonde au moment où l'on venait de la découvrir. Le marbre sur lequel elle se lit a environ trois mètres cinquante centimètres de longueur sur cinquante centimètres de

hauteur ; il a été trouvé au commencement du mois de juin dernier, dans la démolition de l'église métropolitaine de Saint-Grégoire. Cette inscription forme trois lignes et elle est ainsi conçue :

1. IMPCAESAVRVALDIOCLETIANOPIOFELICIINVICTAVG-
PONTMTRPOTPPPROCONSET
2. IMPCAESMAVRVALMAXIMIANOPIOFELICIINVICTOAVG-
PONTMTRPOTPPPROCONSET
3. FLVALCONSTANTIOETCAIVALMAXIMIANONOBBCAES-
DEDICAVITLEGIPVESTRAAGENTETRoMVDoPREΓAEC (*sic.*)

c'est-à-dire,

« Imperatori Caesari Aurelio Valerio Diocletiano Pio Felici Invicto Augusto, pontifici maximo tribunicia potestate, patri patriae, proconsuli, et Imperatori Caesari Marco Aurelio Valerio Maximiano Pio Felici Invicto Augusto, pontifici maximo, tribunicia potestate, patri patriae, proconsuli, et Flavio Valerio Constantio et Caio Valerio Maximiano nobilissimis Caesaribus, dedicavit legio prima Parthica vestra, agente Tromudo praefecto. »

Ce monument pourrait donner lieu à de nombreuses observations; M. Renier se contente de faire remarquer le mot *vestra* de la troisième ligne, par lequel l'auteur de la dédicace s'adresse directement aux empereurs, qui sont nommés à la troisième personne dans les lignes précédentes, et il cite comme présentant une particularité analogue une inscription trouvée à Ngaous, près de l'ancienne *Tubuna* en Numidie (*Inscr. romaines de l'Algérie*, n° 1671). Cette inscription est aussi une dédicace deux empereurs, Trebonianus Gallus et Veldumnianus Volusianus, et elle se termine par cette acclamatation :

INV*icti* IMP*eratores* VOBIS ET VESTRIS

La légion 1re Parthica, levée par Septime Sévère, résida longtemps sur les frontières méridionales de l'empire. On la trouve encore à Bostra en Arabie, sous le règne de Philippe. Mais l'itinéraire d'Antonin la place, sous le nom de légion 1re *Jovia*, ce qui indique une époque déjà avancée du règne de Dioclétien et de Maximien, à *Trosmi* dans la Mésie inférieure; on n'a donc pas lieu de s'étonner de la rencontrer au commencement de ce règne sur la côte asiatique de la mer Noire.

L'officier qui se chargea de faire graver cette inscription, y est qualifié de *praefectus*; c'est en effet le titre que portaient alors les chefs de légions. Cet officier porte un nom barbare, *Tromudus*, et certainement il n'était pas d'origine romaine, ce qui n'a rien non plus que de très-naturel à une époque où les empereurs eux-mêmes étaient souvent d'origine barbare.

— M. Renier, en présentant le numéro de juillet du Bulletin d'archéologie chrétienne de M. de Rossi, fait connaître le sujet du principal article de ce numéro, qui est relatif à l'inscription de l'arc de Constantin.

« L'Académie sait, dit-il, que, suivant un grand nombre de savants,

cette inscription aurait été retouchée à une époque postérieure à la dédicace du monument, et que notamment les mots INSTINCTV · DIVINITATIS y auraient remplacé d'autres mots dont les traces seraient encore visibles. C'est l'opinion qui a été émise par Venuti, dans sa *Roma antica*, tome I, p. 12; par Nibby, dans l'édition qu'il a donnée en 1819 de la *Roma antica* de Nardini, tome III, p. 211; par le même antiquaire, dans l'ouvrage publié par lui sous le même titre en 1838, tome I, p. 447; enfin, par le cardinal Maï, dans son recueil d'inscriptions chrétiennes (*Script. vet. nova collect.*, tome V, p. 467). Suivant le savant cardinal, la formule primitive, remplacée par les mots INSTINCTV · DIVINITATIS, serait DIIS · FAVENTIBVS. Enfin, après tous les auteurs, M. Henzen, dans son Supplément au Recueil d'Orelli, p. 113, a cité en ces termes l'opinion d'un savant épigraphiste, qu'il ne nomme pas, mais que M. Renier croit être Borghesi : « Verba INSTINCTV · DIVINITATIS in litura posita sunt; eorum loco olim « verba legebantur NVTV · IOVIS · O · M · quorum vestigia satis clara ad« huc exstare affirmavit mihi vir quidam rei epigraphicae peritissimus, « cui inscriptionem prope intuendi manibusque contrectandi occasio « fuerat. »

« Nous saurons bientôt à quoi nous en tenir sur l'exactitude de ces assertions; S. M. l'Empereur fait en ce moment mouler les bas-reliefs de l'arc de Constantin, qui proviennent d'un arc de Trajan, et M. Renier a profité de l'occasion pour faire prendre une empreinte en plâtre des mots en litige.

« En attendant, M. de Rossi démontre, dans cet article, que la dédicace de l'arc de Constantin eut lieu en 715, et qu'antérieurement à cette époque, ce prince avait plusieurs fois déjà fait profession publique de christianisme. Si donc le fait dont il s'agit se vérifiait, il ne prouverait rien contre les croyances attribuées à Constantin; il prouverait seulement que, dans cette circonstance, ce prince avait été obligé de transiger avec les croyances du sénat, qui, on le sait, était encore païen en majorité. »

— M. de Longpérier met sous les yeux de ses confrères le dessin d'une médaille de grand bronze frappée à Nicée de Bithynie, représentant le portrait jusqu'à présent inconnu de Domitia Lucilla, mère de Marc-Aurèle; et lit une notice sur ce monument numismatique qui vient enrichir l'iconographie romaine.

La monnaie de Nicée a pour légendes, d'un côté : ΔΟΜΙΤΙ ΛΟΥΚΙΛΛΑΝ ΝΕΙΚΑΙΕΙϹ, de l'autre : Μ · ΑΥΡΗΛΙΟϹ · ΟΥΗΡΟϹ · ΚΑΙϹΑΡ. On voit au revers Marc-Aurèle jeune, imberbe, à cheval, tenant une lance, exactement comme Alexandre le Grand sur Bucéphale, tel que le représentent les monnaies de la Macédoine romaine. Le surnom de Lucille rapproché des noms de Marc-Aurèle pourrait faire croire, après un examen superficiel, que la médaille représente la fille de cet empereur, femme de Lucius Vérus, et l'auteur de la notice s'attache à démontrer qu'il n'en est point ainsi.

ΔΟΜΙΤΙ est un abrégé de ΔΟΜΙΤΙΑΝ; ce ne peut être un *prénom*, car il n'en existait pas de cette forme, et d'ailleurs on n'en donnait pas aux

femmes; ce ne peut être un *surnom*, comme serait Domitilla, parce que ce surnom ne pourrait pas se rencontrer avec Lucilla qui en est un du même ordre. ΔΟΜΙΤΙ ne peut donc exprimer, pour qui se pénètre bien de la coutume romaine, qu'un *nom* de famille, c'est-à-dire *Domitia*.

Lucille, fille de Marc-Aurèle, était de le famille *Annia;* par suite de l'adoption de son père par Antonin, elle aurait pu s'appeler *Aurelia*. Mais les monnaies de Byzance tranchent la question; on y lit : ANNIA ΛΟΥΚΙΛΛΑ. Donc, la monnaie de Nicée n'a point été frappée pour cette princesse. On doit ajouter que les traits du visage, que les détails de la coiffure qui se voient sur la monnaie de Nicée, n'appartiennent en aucune façon à la fille de Marc-Aurèle, dont le profil et l'ajustement sont conservés par de nombreux monuments.

M. de Longpérier montre ensuite, par l'étude des légendes et du type, que la monnaie de Nicée doit avoir été fabriquée en l'an 139, du vivant d'Antonin, et huit années avant la naissance de Lucilla junior, épouse de Lucius Vérus.

Domitia Lucilla, ajoute-t-il, nommée deux fois par Jules Capitolin, une fois par Spartien, une fois dans les œuvres de son fils, a fourni à un grand érudit le sujet d'un mémoire plein d'intérêt. M. le comte Borghesi, à l'aide de marques de fabricants imprimées sur un certain nombre de briques romaines, a reconstruit avec cette admirable critique et cette lucidité particulière qui distinguent ses travaux, la généalogie de la mère de Marc-Aurèle.

Mais son article, imprimé en 1819 dans le *Giornale Arcadico*, recueil peu répandu, s'adressait plutôt à l'intelligence d'un petit nombre de gens studieux, qu'au public dont l'attention est plus vivement attirée par la vue d'un portrait; et la mère de Marc-Aurèle n'a pas pris dans l'opinion le rang qui lui appartient.

Cette femme éminente avait épousé Annius Vérus, frère de Faustine la mère, qui mourut préteur et qui était fils d'Annius Vérus, trois fois consul et préfet de Rome. Elle était fille de Publius Calvisius Tullus et de Domitia Lucilla. Demeurée veuve, en l'an 123 très-probablement, alors que le jeune Marcus ne comptait encore que deux années, Lucilla s'appliqua avec un soin tout particulier à diriger l'éducation de ce précieux enfant. Son intelligence nous est révélée par le choix des maîtres auxquels elle confia l'éducation de son fils.

Quand on examine divers passages des œuvres de Marc-Aurèle, on est frappé de la manière dont cet empereur exprime les nuances de sa gratitude. Il avait à peine connu son père Annius Vérus; mais il avait présente à l'esprit sa bonne réputation, et il voulait rendre hommage à *sa mémoire*, en imitant sa mâle vertu. C'est à sa mère qu'il reporte l'honneur de lui avoir enseigné tous les grands devoirs. (Quant au paragraphe, liv. I, XVI, qui commence par ces mots : παρὰ τοῦ πατρός, il est facile de comprendre qu'il est entièrement relatif au père adoptif, à Antonin le Pieux.)

Domitia Lucilla ne vit pas régner son fils; Borghesi fixe la date de sa

mort à l'an 156. Nous ne pouvons, dit en terminant M. de Longpérier, prévoir ce que les découvertes archéologiques nous réservent; mais on comprend que, si en 161, lorsque la mort d'Antonin laissa l'empire à son fils adoptif, Domitia Lucilla eût été vivante, le Sénat eût fait placer son effigie sur la monnaie de Rome, et qu'au lieu de quelques rares exemplaires d'une médaille fabriquée dans une ville de l'Asie Mineure, nous aurions, pour nous conserver le portrait de la mère de Marc-Aurèle, une série de pièces de tous métaux comparable à celle des deux Faustine.

Nous donnons, comme à l'ordinaire, *in extenso* le rapport de M. Maury. Nous regrettons vivement de ne pouvoir donner celui de M. Egger.

Rapport de M. Alf. Maury au nom de la Commission.

Le concours que votre Commission des Antiquités nationales a été appelée à juger n'est ni aussi riche ni aussi abondant que celui des années précédentes. Les sujets traités offrent moins de variété. On dirait qu'il y a une tendance chez les concurrents à revenir aux études purement historiques ou archéologiques. D'ordinaire, quand les fleuves se resserrent, leur lit se creuse. Espérons que telle sera la conséquence du retour qui se manifeste aujourd'hui. Cinquante-neuf ouvrages ou mémoires ont été soumis à notre examen. Nous n'en n'avons distingué qu'un petit nombre, et voilà pourquoi le chiffre des mentions honorables proposées est fort inférieur à celui de l'an dernier. La Commission a dû d'ailleurs se montrer plus sévère et plus exigeante, car à mesure que les recherches se multiplient, que les matériaux affluent, que les documents s'entassent, la tâche devient plus facile, et, pour éclairer un problème, on a déjà à sa disposition la solution d'une foule de questions analogues.

Entre les trois ouvrages pour lesquels nous vous demandons une médaille, l'ordre était difficile à établir; nous nous trouvions en présence de mérites plus divers qu'inégaux. Aussi, dans le classement adopté, avons-nous tenu compte, soit des droits que par des travaux antérieurs s'était déjà acquis le concurrent, soit de l'étendue des recherches et du talent de la mise en œuvre. Tous trois, ces ouvrages sont dignes de votre estime; tous trois, ils contribuent notablement au progrès d'une des branches de l'archéologie nationale.

Le premier des ouvrages que j'ai à vous signaler est le cartulaire de l'abbaye de Notre-Dame de la Roche, de l'ordre de Saint-Augustin, au diocèse de Paris, publié d'après le manuscrit original de la Bibliothèque impériale, par M. Auguste Moutié. Le nom de cet antiquaire vous est déjà connu, Messieurs. Dans un précédent concours, M. Moutié obtenait avec M. Merlet une médaille pour la publication du cartulaire de l'abbaye de Notre-Dame des Vaux de Cernay. Cette fois, le savant paléographe de Rambouillet s'est chargé seul d'un labeur qui n'était pas moins pénible et où il a épuisé ses forces et ses yeux. L'éditeur a su, par la puissance de ses recherches, l'attention vigilante qu'il a apportée à élucider les moindres questions, l'exactitude scrupuleuse avec laquelle il a reproduit les textes, donner de l'intérêt à l'histoire d'une abbaye fondée à la fin du XIIe siècle, et qui n'a joué qu'un rôle bien obscur dans nos annales. Profitant des savantes investigations de notre à jamais regrettable confrère M. Guérard, il a su ajouter encore à son érudition si sûre, et introduire dans les annotations qu'il lui devait des rectifications importantes, tant

sur la topographie locale que sur la généalogie des familles. Son introduction, où il résume et systématise les faits que les documents dont se compose le cartulaire fournissent à l'histoire, met en relief ce que nous apprend, des différentes mesures, de la valeur des biens, du caractère des cultures, de la vie religieuse du petit monastère de la Roche, les nombreuses chartes publiées par lui. Dans une autre partie du livre, M. Moutié décrit les bâtiments de l'abbaye ; il s'attache surtout à son église, élevée dans la première moitié du XIIIe siècle, monument remarquable par les sculptures de ses chapiteaux, par ses pavés émaillés, par ses stalles en bois, par une statue de la Vierge fort célèbre, par des peintures murales du XVIe siècle, et surtout par de nombreuses pierres tombales et statues funéraires. L'éditeur s'étend de préférence sur les sépultures des membres de la famille de Lévis, qui figurent parmi les principaux bienfaiteurs du monastère, et dont il a établi avec soin la généalogie. Cette généalogie constitue une partie importante et des plus neuves de la publication de M. Moutié. Elle est dressée avec une critique et une bonne foi qu'on aimerait à rencontrer dans toutes les généalogies. C'est que le savant paléographe l'a reconstruite, non en vue d'y chercher la glorification d'une famille, assez ancienne et assez illustre pour se passer de quartiers de mauvais aloi, mais afin d'éclaircir l'histoire nationale à laquelle le nom de Lévis est mêlé. Un magnifique atlas, habilement dessiné par M. Nicolle, administrateur-adjoint de la manufacture de Sèvres, met sous les yeux du lecteur ce dont le texte fait bien comprendre l'âge et le caractère.

Ces résultats peuvent sembler modestes ; mais la modestie n'exclut pas la grandeur. Il y a parfois des qualités de premier ordre qui se cachent sous la plus humble apparence, des vertus héroïques dans la plus prosaïque des vies. Le livre de M. Moutié ne cherche ni l'effet ni la popularité ; il ne s'adresse qu'aux amis sincères et désintéressés de l'histoire, dont l'auteur est un des plus dévoués serviteurs.

Le cartulaire de Notre-Dame de la Roche était d'un intérêt trop local pour rencontrer un de ces éditeurs qui ne publient les bons livres que dans l'espoir de grossir leur bourse. M. le duc de Luynes est venu au-devant de l'embarras de M. Moutié, et, comme il l'avait déjà fait tant de fois, il a prévenu ses désirs. C'est grâce à la libéralité inépuisable et toujours éclairée de notre illustre confrère qu'un travail si estimable a pu être mis au jour. Déjà M. le duc de Luynes avait fait copier, de 1843 à 1844, par un paléographe distingué, M. Borel d'Hauterive, le cartulaire publié aujourd'hui *in extenso*. Mais il restait encore beaucoup à faire, et, si la copie de M. Borel d'Hauterive n'a pas été sans utilité pour M. Moutié, elle ne lui a pourtant servi que de canevas ; la valeur de cette première transcription disparaît en quelque sorte dans l'œuvre qu'elle a préparée. En effet, la difficulté de telles publications n'est pas seulement la lecture intelligente d'une écriture souvent presque indéchiffrable, c'est avant tout l'acquisition d'une connaissance assez complète du sujet pour en éclairer toutes les parties, en rattacher chronologiquement toutes les pièces et en faire valoir tous les détails. M. Moutié y a réussi ; sa sagacité a été à la hauteur de sa patience, et sa patience ne s'est pas laissé rebuter par les vérifications les plus arides et les relevés d'index les plus fatigants.

La Commission propose d'accorder la première médaille du concours à M. Auguste Moutié.

M. Édouard Aubert a fait preuve d'une ardeur et de connaissances d'un autre ordre que celles du savant paléographe. Antiquaire et artiste, il a le culte des vieux monuments ; il n'interroge guère l'histoire que pour l'aider à comprendre ce que dessine son crayon ou sa plume. Une vallée située au pied des Alpes, la vallée d'Aoste, avait été jusqu'à ce jour parcourue plus par des touristes que par des archéologues.

Frappé de la richesse et de l'intérêt de ses ruines, de ses vieux châteaux, de ses édifices religieux, M. Édouard Aubert a conçu le projet de réunir dans un livre tout ce qui reste encore du passé de ce pittoresque canton. Il l'a exploré, dessinant à chaque pas les vestiges d'antiquités que son œil exercé y reconnaissait. Ce sont ces vestiges qui rattachent la vallée d'Aoste à notre patrie. Par ses origines, elle est gauloise ; elle a passé sous la domination des Burgondes, qui comptent parmi nos ancêtres. Séparée de la France avec le domaine de Savoie, elle n'a point été rendue, il est vrai, à sa métropole naturelle, comme cela a eu lieu récemment pour la Savoie, mais, ainsi que cette province, elle était restée française par sa langue ; et, en la visitant, M. Aubert ne sortait pas du territoire national. Il y a dans cette vallée, des villes, des villages, des châteaux, qui ont leur importance et dont les modernes avaient trop peu parlé. M. Aubert supplée à leur silence, en interrogeant des documents négligés. Il aurait pu creuser davantage, car on sent, en lisant son livre, que l'auteur n'a fait que recueillir les fruits d'une première culture. Mais ce qu'il récolte a déjà le mérite de la nouveauté ; d'ailleurs, il vise moins à se montrer historien qu'archéologue, et, s'il passe rapidement sur les vicissitudes du duché d'Aoste, il s'arrête, au contraire, avec complaisance sur tout ce qui frappe ses yeux ; il décrit cette antique Augusta-Prætoria, dont les remparts, la porte prétorienne, l'arc de triomphe, le théâtre, l'amphithéâtre, le forum, attestent, par leurs vestiges, la primitive splendeur. Il fait connaître, dans les plus grands détails, la cathédrale d'Aoste, son trésor et ses curieuses mosaïques, dessinées par lui avec un rare talent ; il recherche, par l'étude des localités, la direction et les stations des voies romaines, à la description desquelles il a consacré un mémoire spécial, admis aussi dans ce concours. Enfin, autant qu'il le peut, il donne une notice sur chaque château et sur chaque village qu'il trouve sur sa route, et où il a toujours soin de nous signaler l'empreinte visible du passé.

Ce sont là des mérites sérieux dont la Commission a été frappée et sur lesquels elle insiste d'autant plus qu'on pourrait les méconnaître, tout d'abord, à la physionomie pittoresque du livre, illustré de gravures sur bois, où l'auteur a reproduit les sites et les aspects de la vallée. Il y a sans doute, dans l'ouvrage de M. Aubert, des parties insuffisantes et défectueuses ; son catalogue des évêques d'Aoste, par exemple, n'est ni assez complet ni assez critique ; mais les défauts portent sur des accessoires et ne nuisent en rien à la valeur de l'ensemble.

La Commission décerne à M. Aubert la seconde médaille.

Le Mémoire de M. Gustave Saige, auquel nous vous proposons d'accorder la troisième, nous ramène aux études paléographiques si bien représentées par M. Moutié.

L'auteur avait découvert en 1860, aux archives de la Haute-Garonne, diverses pièces où se trouvent mentionnés des faits qui frappèrent son attention. Il y est question de Juifs exerçant les droits seigneuriaux sur certains territoires et tenant à redevance, non-seulement de simples particuliers, mais des ordres religieux, tels que les Templiers, les Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, et jusqu'à des abbayes et des évêques. M. Saige eut à cœur d'éclairer ce problème historique, et il entreprit, dans cette vue, une suite de recherches dont il vous a soumis les résultats dans un Mémoire manuscrit intitulé : *De l'honor, seigneurie territoriale du Languedoc, et particulièrement de l'honor des Juifs du* XIe *au* XIIIe *siècle.* Ce seul titre vous fait voir, Messieurs, qu'il s'agit d'un point jusqu'à présent fort peu connu de l'histoire du droit féodal.

L'honor était un mode de propriété libre auquel étaient attachés des droits seigneuriaux ; il constituait un alleu d'un rang supérieur, et cet alleu dont M. Saige

nous explique l'origine et le caractère, qu'on retrouve dès une époque fort ancienne, les Juifs pouvaient en jouir dans le Languedoc. C'est là ce que le savant paléographe a mis en évidence par un ensemble de documents entièrement neufs, et dont il discute habilement le contenu. Tandis que les Israélites demeuraient en différentes parties de l'Europe l'objet de l'animadversion publique, qui ne devait pas tarder à se traduire en des mesures iniques, ils obtenaient dans le Languedoc, sous la domination des Francs, non-seulement la sécurité, mais encore des avantages et des priviléges. La tolérance des maîtres de la Septimanie envers les Juifs est d'autant plus remarquable que les Visigoths se signalaient contre eux par leur ardeur de persécutions. L'esprit qui s'est perpétué en Espagne apparaît déjà chez la race qui se répandit dans la péninsule Ibérique. Les conciles de Tolède, qui, comme tous les conciles espagnols, avaient autant le caractère d'assemblée politique que celui de synode religieux, prescrivaient une foule de mesures vexatoires pour contraindre les Juifs à l'abjuration. La race franque fut animée de tout autres sentiments, et la persécution finit avec les rois visigoths. Cet esprit de tolérance subsista durant la période carlovingienne, et, à cette époque, se présente le phénomène d'une possession privilégiée accordée à des hommes frappés ailleurs des anathèmes de l'Église. Un tel régime déplaisait naturellement au clergé, et l'archevêque de Narbonne s'en plaignit vivement au pape. La guerre des Albigeois, malgré le fanatisme qui l'inspira, ne porta qu'une faible atteinte à ces priviléges singuliers, dont M. Saige a curieusement recherché l'étendue et les limites. Le droit de posséder des alleux concédé aux Juifs s'arrêtait naturellement aux terres frappées de dîmes ecclésiastiques. Toutefois on voit, en 1096, les Israélites payer une redevance à l'évêque, auquel, en 1230, ils payent le cens, ainsi qu'aux chanoines. Pour mieux éclaircir son sujet, l'auteur du Mémoire s'est livré à des considérations sur les alleux, qui n'ont pas le même mérite d'originalité que le reste de son travail, et où il paraît regarder comme propre au Languedoc ce qui se rencontre aussi en d'autres parties de la France. Le Mémoire de M. Saige n'avait pas besoin de ces développements parasites. Les faits qu'il signale suffisaient à l'intérêt du travail. Des priviléges tels que ceux dont il est ici fait mention entraînèrent en Languedoc des conséquences importantes, que le judicieux paléographe fait ressortir. Les Juifs acquirent des alleux seigneuriaux en grand nombre, les pièces en font foi; on les pourra lire dans l'excellente transcription qu'en a donnée l'auteur; elles comprennent un espace de plus de deux siècles, de 1077 à 1281. Le Languedoc ne sortit pas de ces voies de tolérance jusqu'à la fin du XIII[e] siècle, et les effets n'en furent abolis que par Philippe le Bel, qui chassa, comme on sait, les Juifs du royaume. C'est alors qu'on expulsa et dépouilla de leurs biens les Israélites dans ce même Languedoc qui les avait longtemps si bien accueillis; et le prince qui faisait à cette race un crime de ses richesses, fruit de l'usure ou de la spéculation, se privait ainsi, dans le Languedoc, du moyen le plus sûr qu'il aurait eu de lui faire contracter des habitudes de gains plus réguliers, en lui laissant prendre le goût des occupations rurales. Le Mémoire de M. Saige gagnera, avant sa publication, à être revisé attentivement; mais, tel qu'il est, il constitue déjà une œuvre fort estimable, et un document historique d'un véritable intérêt.

D'autres ouvrages, sans réunir tous les mérites que nous venons de signaler chez ceux de MM. Moutié, Aubert et Saige, avaient cependant des titres sérieux à l'une de vos médailles. La Commission, fidèle encore cette année à ses précédents, vous propose de leur accorder des mentions très-honorables. Elle croit cette distinction utile pour bien marquer la différence entre les envois qui ont été classés dans la première catégorie et ceux pour lesquels les commissaires particuliers n'ont proposé que des éloges.

Entre ces ouvrages mentionnés très-honorablement, la première place appartient à celui de M. Édouard Fleury, antiquaire plein de zèle et de résolution, qui vous a déjà fait de savants envois. C'est la première partie d'un livre dont il est lui-même l'éditeur et qui a pour titre : *les Manuscrits à miniatures de la bibliothèque de Laon étudiés au point de vue de leur illustration.* Les richesses manuscrites de la bibliothèque de Laon nous étaient déjà connues, grâce au catalogue publié par M. F. Ravaisson ; mais notre confrère n'avait pu s'occuper spécialement des miniatures dont nombre de ces manuscrits sont ornés. Il y avait là une étude particulière à faire qui exigeait beaucoup de patience et de recherches. Résidant dans la ville, M. Édouard Fleury a pu l'entreprendre ; et il a apporté, dans ses remarques et ses jugements, des vues judicieuses, des observations fines et une solide érudition. On doit le louer des ressources d'invention dont il a fait preuve pour le choix des mots et des qualifications propres à caractériser ces ornements, ces figures de mille sortes, dont les manuscrits abondent, et que des planches, qui paraissent fidèles, mettent à même d'apprécier. M. Édouard Fleury avait à vaincre bien des difficultés, et la rectitude de son esprit n'a pas toujours suffi pour les lever. S'il avait acquis des notions plus approfondies de paléographie, l'écriture lui aurait fourni parfois des indications que la considération des miniatures est impuissante à lui livrer. Les données chronologiques sont là, en effet, plus certaines et plus précises. Le tort de l'auteur a été de s'en tenir trop exclusivement aux peintures qu'il avait sous les yeux. Cette éducation paléographique insuffisante explique et excuse quelques lectures inexactes, mais elle ne doit pas nous faire oublier les mérites d'un autre ordre qui distinguent le livre, et l'importance qu'il présente pour l'archéologie. Il y a bien des chapitres à ajouter à l'excellente histoire de l'art de Séroux d'Agincourt ; la publication de M. Éd. Fleury fournira les éléments d'un des plus complets et des plus curieux.

Ce n'est pas pour nous en décrire les peintures que M. Henri Michelant étudie les manuscrits : paléographe aussi exercé qu'érudit, il a à cœur de compléter les répertoires des riches dépôts que la France possède, et nous a présenté le catalogue des manuscrits de diverses bibliothèques des départements qu'il avait été jadis chargé de dresser. Son ouvrage, qui forme le tome III du catalogue général des bibliothèques publiques des départements, comprend le catalogue des manuscrits de Saint-Omer, d'Épinal, de Saint-Dié, de Saint-Michel et de Schlestadt. On peut le donner comme un modèle des travaux de ce genre. Les descriptions sont exactes et précises, les renseignements bibliographiques abondants, et cependant l'auteur n'a jamais franchi les bornes qui conviennent à un catalogue de bibliothèque. Il n'a rien laissé de côté, pas même les moindres pièces ajoutées sur les feuillets blancs de quelques volumes. L'âge et la provenance des manuscrits sont indiqués avec soin. La nature de la publication dont M. Michelant était chargé ne lui permettait pas de donner des extraits et des analyses de plusieurs des curieux monuments paléographiques qu'il a compulsés. Aussi ne faut-il pas chercher dans son ouvrage autre chose que des indications. Il fournit ainsi un guide précieux dans bien des recherches, mais il ne constitue pas précisément un travail historique, et voilà pourquoi, malgré le mérite incontestable de l'auteur, nous n'avons proposé pour lui qu'une mention très-honorable.

ALF. MAURY.

(*La suite prochainement.*)

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

ET CORRESPONDANCE

Ont été promus dans l'ordre impérial de la Légion d'honneur :

Au grade de grand officier : M. le comte de Niewerkerke, surintendant des beaux-arts, membre de l'Institut.

Au grade d'officier : MM. de Longpérier et Vincent, membres de l'Institut et de la Société des antiquaires de France, et M. Courmont, directeur de l'administration des beaux-arts.

Au grade de chevalier : M. Michelant, membre de la Société des antiquaires de France; M. Hauréau, membre de l'Institut, et M. Gaston Boissier.

— Les salles du musée Napoléon III, au Louvre, ont été inaugurées, le 15 août, par une visite de LL MM. l'empereur et l'impératrice. Dimanche dernier, les salles ont été ouvertes au public. On lit à cette occasion dans la *Chronique des arts :* « Les salles ont été visitées par une foule immense. Les objets d'art et de curiosité appartenant à l'époque de la renaissance ont été disposés avec beaucoup de goût et d'intelligence dans sept salles auxquelles on arrive facilement par l'escalier qui donne dans la salle des Antiquités assyriennes. Les deux premières salles contiennent les faïences italiennes ; la troisième renferme les faïences de Bernard de Palissy, qui forment une suite sans rivale en Europe. Dans la quatrième salle sont rangés les objets en fer, en acier et les statuettes en bronze, qui demanderaient à être considérablement augmentés comme nombre et comme morceaux de qualité. Dans la cinquième, on admire les verreries de Venise, si gracieuses de forme et d'ornementation. Dans la sixième se trouvent les miniatures sur vélin, les bois ouvragés, presque tous objets provenant du don de M. Sauvageot. Dans la septième sont renfermés les ivoires. Cette classification, qui met ensemble toutes les pièces d'un même genre, a pour résultat heureux de permettre les comparaisons, d'aider, par suite, l'étude, et de montrer toutes nos richesses, comme de laisser voir ce qui manque à nos collections. Les salles qui renferment les collections relatives de l'antiquité ont été ouvertes au public dimanche; mais, leur arrangement n'étant pas encore entièrement terminé, elles ont été fermées, pour rouvrir très-probablement dimanche prochain. »

— Les communications faites à la Société des antiquaires continuent à être très-intéressantes. Nous devons signaler ce mois-ci une note de M. de Witte, que nous sommes heureux de pouvoir reproduire en grande partie. Il s'agit de deux vases peints, portant signatures d'artistes et appartenant à une époque relativement très-reculée, le VIIe siècle avant Jésus-Christ.

Le premier de ces deux vases signés, est un Pyxis qui appartient à M. Eugène Piot, le directeur du *Cabinet de l'amateur*. L'origine de ce petit vase est inconnue. On y voit dix personnages, dont huit cavaliers et deux guerriers à pied; presque tous portent des noms, et quoique les inscriptions soient difficiles à lire on distingue très-bien les suivants : Παλαμεδες, Νεστορ, Προτεσιλαος, Πατροκλος, Αχιλλευς, Εκτο[ρ], Μεμν[ον], et les noms de chevaux, Ποδαργος, Βαλιος, ΟριFον *(sic)*, Ξσανθος *(sic)*, Αεδον. A droite, au-dessous d'un des chevaux on lit : *Charès m'a peint,* Χαρες μ' εγραφε. La hauteur du vase est de quatorze centimètres et demi, y compris le bouton du couvercle, sur lequel sont peints quatorze hoplites.

Le second vase a la forme d'une bouteille à long col; il a été découvert dans un tombeau de Cleonæ, en Argolide, et acquis par la Société archéologique d'Athènes. Le sujet représente Achille en embuscade derrière un arbre pour surprendre Troïlus. Les personnages qui interviennent dans cette scène, au nombre de six et deux chevaux, sont : Πριαμος, un second homme barbu et drapé n'ayant pas de nom, un éphèbe qui semble avoir le pétase de Mercure et devant lequel on voit encore deux lettres, Eo... ou plutôt Ερ[μες]? Deux chevaux Ασοβας et Χανθος, peut-être pour Ξανθος? conduits par Τροιλος, une jeune fille qui puise de l'eau à une fontaine, un grand arbre derrière le rocher ; Achille, Αχιλευς, un genou en terre armé de toutes pièces et avec le *Gorgonium* pour épisème de son bouclier argien. L'inscription Τιμονιδας μ' εγραφε (peut-être faut-il lire μ' εγραψε?), *Timonidas m'a peint,* est tracée devant et entre les jambes d'Achille. Des godrons, des zigzags, un large ornement en forme d'échiquier décorent le col du vase. Sous le vase il y a une espèce de grande rosace.

La forme des caractères alphabétiques employés dans les inscriptions de ces deux vases est connue, tant par le vase de Dodwell trouvé à Corinthe au commencement de ce siècle, que par des inscriptions découvertes à Corfou et par une série très-importante de vases peints du musée Napoléon III. Ainsi, l'epsilon a la forme B, le sigma est figuré comme un M, l'iota a presque la forme adoptée postérieurement pour le sigma Σ, le bêta a une forme toute particulière, et le gamma, sur le vase de M. Piot, est un trait vertical I sans la moindre courbure ou inflexion, tandis que sur le vase Dodwell, la lettre gamma semble avoir un léger crochet à la partie inférieure et se rapproche du gamma lunaire ou du C latin. Le chi est tracé comme sur le vase Dodwell dans le nom Δοριμαχος, X, ce qui fait croire que la première lettre dans le nom de cheval, Xanthos, sur le vase de Cleonæ, doit être prise pour un X et non pour un Ξ.

On remarque l'absence du koph sur les deux vases signés, quoique cette

lettre soit ordinairement usitée dans l'alphabet corinthien; le *digamma* est employé comme aspiration dans le nom du cheval Orion, écrit *Orifon*. Il en est de même sur le vase du départ d'Hector, où le nom d'Hécube est écrit Fεκαβα.

On peut voir dans l'*Institut archéologique de Rome*, 1862, *Annales*, pl. A, un petit aryballe de style antique couvert d'inscriptions également corinthiennes.

Ces sortes d'aryballes ne sont d'ailleurs pas rares. Ils sont ordinairement ornés avec des oiseaux ou des quadrupèdes. Quelques-uns montrent entre les ornements et les animaux des imitations de cartouches royaux phéniciens. Cette remarque est due à M. de Longpérier. Il existe plusieurs aryballes à cartouches au musée Napoléon III.

Il est bon de noter que les vases signés des noms de Charès et de Timonidas, quant aux figures et aux ornements, ont le plus grand rapport avec les vases de Milo, publiés par M. Couze, et dont il a été déjà parlé dans la *Revue*.

Les deux noms de *Charès* et de *Timonidas* n'étaient pas encore connus dans les textes ou catalogues des artistes de l'antiquité. Les vases qui portent ces signatures doivent appartenir au commencement du VIe siècle ou à la fin du VIIe avant notre ère.

— On écrit de Naples :

On a déblayé cinq nouvelles chambres à Pompéi, dans l'île qui a été découverte cette année entre la rue de l'Abondance et la rue d'Auguste, non loin du Forum. J'ai assisté aux fouilles et, entre autres particularités, j'ai vu trouver devant moi dans ces chambres un grand nombre de morceaux de pain qui avaient dû être enveloppés dans des serviettes dont le tissu est parfaitement conservé. On a trouvé encore un charmant petit cachet portant pour devise le mot *Ani Mo*. L'inspecteur des fouilles, M. Fiorelli, dit que c'était là un nom propre, *Anicetus Modestus*. L'artiste patient, qui reproduit Pompéi en liége au centième de la grandeur naturelle avec une minutieuse exactitude, M. Félix Padiglione, vient d'ajouter un fragment considérable à cette œuvre que les voyageurs peuvent admirer dans le petit musée, composé des rebuts et débris qu'on ne voulait pas envoyer au musée de Naples, et qui est déjà très-remarquable. Il contient des échantillons de tous les petits bronzes, terres cuites, ustensiles et autres objets de la vie privée, qui font la richesse des galeries napolitaines. (*Italie.*)

— Nous empruntons au *Journal de Saône-et-Loire* la notice archéologique suivante, qui lui est adressée par l'abbé Cucherat :

« Une bien rare découverte vient d'avoir lieu à deux kilomètres de Paray, dans un champ qui avait fait partie jusqu'à l'an dernier de la forêt voisine. La bêche qui le fendait pour la première fois a rencontré, à trente centimètres environ, un large fragment de tuile romaine, et sous cette tuile romaine la main de l'ouvrier a recueilli des coins métalliques ayant servi à fabriquer de la monnaie romaine.

La matière est un alliage de divers métaux dont le produit est excessivement dur et cassant. L'un de ces coins est brisé en plusieurs morceaux et se prête ainsi à l'observation. Je n'ai point les données suffisantes pour déterminer les éléments de cette composition, où je crois pourtant reconnaître du cuivre et de l'acier fondu.

La forme de ces coins n'est pas absolument la même. Les uns ressemblent à des cônes tronqués, ayant quarante-cinq millimètres de hauteur, trente-cinq millimètres de diamètre à la base, et vingt millimètres au sommet où le coin est gravé. Les autres coins, plus petits, sont renflés vers le milieu, ce qui leur donne la forme de petits tonneaux.

Les sujets gravés sur ces coins sont les empereurs Tibère, Caligula et Claude. Les légendes en font foi aussi bien que la ressemblance de l'image.

On lit autour de Tibère :

TI. CÆSAR DIV. AVG. F. AVGVSTVS.

Tiberius Cæsar divi Augusti filius, Augustus.

Autour de Caligula :

C. CÆSAR AVG. G. FRA...

Caius Cæsar Augustus, Germanicus fra...

Enfin, autour de Claude :

T. C. CÆSAR AVG. ROMÆ TR. POT. III. COS. III.

Tiberius Claudius Cæsar Augustus, Romæ tribunitiâ potestate functus tertio, consul tertio.

Le troisième tribunat, comme le troisième consulat de l'empereur Claude, se rencontrait la même année, qui était la 796e de Rome.

Le coin de Tibère est à double, mais l'un est aussi gâté que l'autre est beau.

Ces trois augustes sont couronnés de laurier sur le diadème, dont les extrémités pendent derrière la tête.

Le cinquième coin représente une déesse assise, avec cette légende verticalement gravée à droite : JVNO. J...

Il y avait là sept coins en tout; deux sont aux mains d'un amateur qui m'a devancé; je n'en ai que les empreintes. Ils ne paraissent pas avoir eu jamais d'inscriptions. Mais au type encore plus qu'à la présence de ses trois successeurs, je n'ai pu me défendre de reconnaître là l'empereur Auguste. Ce coin représente une grande et belle figure, non plus avec la couronne de laurier, mais avec la couronne radiée à cinq pointes, réservée aux empereurs divinisés. Deux étoiles formées de six rayons s'étalent à la naissance du cou, l'une en avant, l'autre en arrière.

Le septième coin était le revers de celui-ci. Il porte un bélier informe, emblème des sacrifices offerts à la divinité d'Auguste.

Mais ces coins sont-ils authentiques? Et alors comment se sont-ils trouvés

là? La fidèle reproduction des types si connus et la présence d'une tuile romaine, épaisse et à rebord, ne permettent guère de mettre en doute l'authenticité de ces coins.

Quant au reste, chacun sait que les Romains battaient monnaie jusque dans leurs expéditions militaires. Rien n'empêche de supposer au centre des *Aulerci Brannovices* de César le passage de leurs armées, qui ont tant sillonné notre Gaule avant Constantin. Ainsi remontons-nous tout naturellement à l'origine du trésor que nous signalons. »

— On écrit de Rome :

En faisant des travaux de terrassement dans la villa Massimi pour l'établissement de l'embarcadère central, on a trouvé une statue colossale de la première Faustine, avec les symboles appartenant à la Concorde. On remarque à la tête quelques traces de dorures et au visage quelques restes visibles de couleur rouge. Le pape a fait don de cette statue au musée du Capitole, où elle est actuellement placée.

— Le musée de Boulogne-sur-Mer vient de s'enrichir d'une collection extrêmement intéressante d'antiquités mérovingiennes. Les nombreux objets qu'elle comprend appartiennent à l'armement des guerriers et à la toilette des femmes. Ce sont, entre autres, les couteaux de combat dont se servaient les Francs de Clovis et de ses successeurs : leurs boucliers ornés d'*umbo* en fer, leurs longues et lourdes épées. Les vases en verre et en terre cuite, très-variés de forme, donnent une idée de la céramique de cette époque, encore tout inspirée de l'art romain dont les profils élégants sont plus ou moins modifiés. Une seille ou petit seau en bois, garni de de cercles de bronze, offre un spécimen de la barillerie du temps. Les bijoux consistent en pendants d'oreilles ; en broches en or, en argent et en bronze, décorées de cabochons ou verroteries, de paillettes et de petites boules de verre imitant des pierres précieuses. Citons encore des épingles de cou, dont les têtes sont disposées en bouquets de fleurs, des colliers de grains d'ambre et de perles de verre émaillés de vives couleurs; des agrafes, des attaches pour l'ornement des baudriers, des ceintures, des courroies qui servaient à l'ornement des guerriers de l'époque. A cette collection l'on a joint la plus grande partie des objets trouvés en 1857 et 1858 dans le cimetière mérovingien de Pincthum, commune d'Echingen, et d'autres objets non moins curieux acquis depuis lors par l'administration du musée de Boulogne-sur-Mer.

— On nous écrit de Lisieux :

« Une découverte intéressante a eu lieu le 25 juillet dernier dans la commune de Saint-Martin-de-Mailloc, située entre Lisieux et Orbec. Les ouvriers employés aux travaux de terrassement que nécessite la construction du chemin de moyenne communication n° 80, qui traverse cette commune, ont mis à découvert, dans un champ très en pente qui domine, au couchant, la riante vallée de l'Orbiquet, onze squelettes appartenant à des individus de différents âges et de différent sexe. Tous ces squelettes,

enterrés à cinquante ou soixante centimètres seulement de profondeur, étaient placés dans le même sens, la tête tournée vers l'orient et les pieds au couchant, comme cela se pratiquait toujours dans les sépultures antiques. Plusieurs de ces squelettes, dont les ossements, rendus friables par un très-long séjour dans la terre, ont été brisés en partie, paraissaient placés debout, ce qui attesterait une de ces sépultures précipitées, comme celles qui ont encore lieu de nos jours sur les champs de bataille.

« Sur l'un de ces squelettes, qui était couché sur le ventre et dont les ossements annonçaient un homme de haute stature, on a trouvé un poignard (acinaces) ou un *clunaculum*, ainsi nommé parce qu'il était porté par derrière (*quia ad clunes dependet*). Ce poignard était attaché au ceinturon au moyen d'une petite chaîne en fer, formée d'une série d'anneaux entrelacés affectant la forme de nos chaînes.

« Deux fragments de fibule ou agrafe en bronze, qui ont conservé leur belle patine antique et dont les dessins accusent l'époque mérovingienne, nous permettent de fixer la date de cette découverte qui remonte au IVe siècle de l'ère chrétienne, c'est-à-dire à la chute de l'empire romain attaqué de toutes parts et détruit par les Francs.

« Les journaux de Lisieux, qui ont rendu compte de cette découverte, font remonter ces sépultures à une époque peu ancienne. Selon un de ces journaux, la présence de ces squelettes révélerait un crime qui aurait été commis il y a cent ans au plus. « Quels en sont les auteurs? Quelles en « sont les victimes? Nulle tradition locale ne vient en aide pour lever le « voile mystérieux qui couvre des événements accomplis dans un autre « âge. » Les menottes de cuivre et de fer, dont parle ce journal, nous paraissent beaucoup trop faibles pour avoir pu résister aux efforts de la victime cherchant à se soustraire aux étreintes du meurtrier. L'autre feuille lexovienne est beaucoup plus affirmative :

« La place où ces squelettes ont été trouvés formait autrefois la lisière « d'un bois et appartenait, à l'époque où l'on présume que les cadavres « ont été enterrés, à la famille Fismont, qui avait un nom célèbre dans la « chouannerie. »

« L'opinion d'un médecin distingué de Lisieux, à l'examen duquel plusieurs de ces ossements ont été soumis, et qui fait remonter ces sépultures à une époque très-ancienne, concorde parfaitement avec la date que nous avons assignée à cette découverte.

« Si je suis bien informé, le nombre des squelettes s'élèverait aujourd'hui à dix-huit. »

— Nous avons reçu de M. Wescher, mais trop tard pour pouvoir le donner dans ce numéro, le dessin du beau bas-relief athénien représentant un guerrier à cheval. Nous le donnerons dans le prochain numéro.

BIBLIOGRAPHIE

Les Manuscrits et Miniatures de la bibliothèque de Laon, étudiés au point de vue de leur illustration. 1re partie, par Edouard Fleury; in-4° de II et 119 p. et de 25 pl. avec gravures dans le texte. — **Imprimerie de Ed. Fleury. Laon, 1863. — Librairies archéologique de Didron et historique de Dumoulin.**

Depuis quelques années, plusieurs écrivains archéologues ont étudié avec fruit et avec un soin digne d'éloges, l'ornementation des anciens manuscrits qui se trouvent renfermés dans les bibliothèques ou dans les archives. En 1858, M. Ferdinand Denis, conservateur à la bibliothèque Sainte-Geneviève, chargé de faire des recherches pour une édition de l'Imitation de Jésus-Christ, publiée par Curmer, a entrepris d'esquisser l'*Histoire de l'ornementation des manuscrits* du moyen âge. Cet ouvrage, aussi remarquable sous le rapport de la science décorative que sous celui de la typographie (imprimé chez Perrin frères, à Lyon), a éveillé le goût de ces sortes d'études laissées de côté jusque-là. Peu de temps après (en 1861), M. A. Durieux a publié chez M. Didron un fort beau livre accompagné d'un album, contenant les *Miniatures des manuscrits de la bibliothèque de Cambrai*. Ce travail se divise en deux parties, dont l'une renferme une histoire de l'enluminure, et l'autre un catalogue descriptif des cent quarante-cinq manuscrits à miniatures que possède la bibliothèque de Cambrai. Comme celui de M. Ferdinand Denis, le livre de M. A. Durieux est précieux pour ceux qui s'occupent de l'histoire de cette branche si intéressante de l'art et de l'archéologie. M. Ed. Fleury, qui avait pu, mieux que personne, apprécier la valeur artistique et scientifique des manuscrits de la bibliothèque de Laon, a eu l'heureuse idée de les faire connaître au public, que cette partie si importante de l'art du moyen âge intéresse.

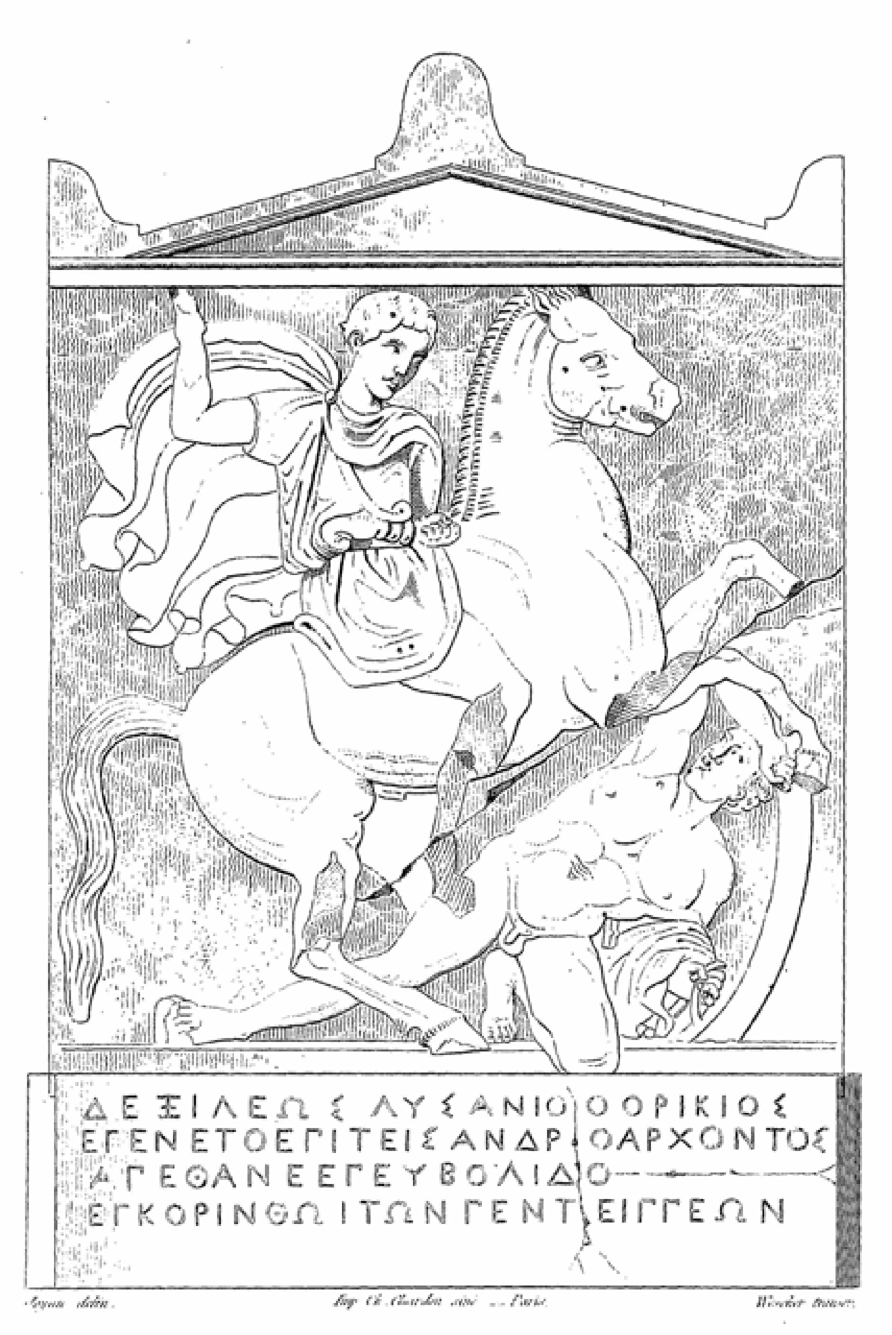
La première partie du livre de M. Fleury est consacrée au VIIe siecle, dont presque toutes les lettres dessinées représentent des poissons et des oiseaux accouplés. Si les monuments en pierre ne nous ont rien laissé sur cette époque, nous avons maintenant du moins connaissance du style artistique cultivé pendant les années de décadence qui ont succédé à l'art barbare des mérovingiens. La seconde partie du premier volume de M. Fleury embrasse le VIIIe siècle, et contient surtout un frontispice curieux formé d'une croix grecque, aux extrémités de laquelle sont les quatre évangélistes représentés par les animaux symboliques que la tradition leur a consacrés. Les lettres de têtes de chapitres sont formées d'oiseaux, de poissons et de feuillages. Grâce à cette division par siècles, M. Ed. Fleury suit ainsi,

d'époque en époque, les transformations successives de l'art de la miniature, depuis la période carlovingienne et les deux époques romanes jusqu'aux enluminures si remarquables du XIIe siècle, auxquelles il ne consacre pas moins de 14 planches du plus haut intérêt. On a là un spécimen riche et varié de la décoration des manuscrits pendant tout le moyen âge.

Comme on le voit à son titre, cet ouvrage n'est que la première partie d'un grand et sérieux travail que M. Fleury a entrepris et qui lui a déjà valu, sur cette branche de l'art, la première mention très-honorable au concours des antiquités nationales de cette année à l'Académie des inscriptions et belles-lettres (1). Nous espérons bien que M. Ed. Fleury aura terminé, pour la fin de cette année, son deuxième et dernier volume, afin de pouvoir le présenter complet pour le concours de l'année prochaine.

S. P.

(1) Voir à ce sujet le rapport des antiquités de la France à l'Institut, lu par M. Alfred Maury, que nous donnons dans ce numéro, p. 264.



LE MONUMENT DE DEXILÉOS

À ATHÈNES

OBSERVATIONS PHILOLOGIQUES

SUR LA

POÉTIQUE D'ARISTOTE

De tous les ouvrages qui nous restent d'Aristote, la *Politique*, la *Rhétorique* et la *Poétique* sont assurément ceux dont le texte est le plus maltraité. Les lacunes, les transpositions, les altérations de mots y sont beaucoup plus fréquentes qu'ailleurs. Doit-on y reconnaître aussi des interpolations d'une certaine étendue? La Politique n'en offre pas; on n'en trouve qu'une seule dans la Rhétorique (I, 15, 1397 *a* 7), et dans un seul manuscrit (le manuscrit de Paris 1741) : c'est une sorte de protestation contre l'emploi de la torture, qui avait été mise à la marge et que le copiste a introduite dans le texte. Quant à la Poétique, suivant l'un de ses plus récents éditeurs, F. Ritter, elle serait pour un bon tiers l'œuvre d'un péripatéticien sans jugement, sans esprit et sans style, ayant une certaine lecture mais indigeste, sachant à peine la grammaire, médiocrement instruit et très-suffisant (1). Cet homme absurde, qui vivait longtemps après Aristote, mais qui est antérieur au troisième siècle de l'ère chrétienne, s'imagina que la Poétique ne répondait plus aux besoins de ses contemporains; il crut devoir l'abréger et l'interpoler. Ainsi il a extrait les chapitres I-V, VII-XI, XIII-XIV, XVII-XVIII, XXI-XXII, où il a conservé le texte d'Aristote, à quelques interpolations près. Les chapitres XV, XXIII-XXIV ne seraient qu'un abrégé de l'original; quant aux chapitres XII, XVI, XX, XXV-XXVI, ils trahissent partout la main ridicule de leur auteur; et ce serait faire injure à Aristote que de les lui attribuer. Cet interpolateur inepte n'aurait pas craint

(1) *Aristotelis poetica*, edidit Fr. Ritter. Coloniæ, 1839, p. XX.

en même temps de supprimer des parties essentielles. Ainsi, il a retranché tout ce qui servait à expliquer la définition de la tragédie; il a supprimé ou laissé de côté ce qui concernait la comédie et la poésie lyrique, soit que quelque hasard l'ait arrêté dans son travail, soit que ses contemporains ne s'intéressassent pas à ces deux genres de poésie (1).

Je n'ai pas besoin de faire ressortir tout ce qu'il y a de hasardé, d'invraisemblable et même de contradictoire dans ces hypothèses, qu'aucun critique n'a d'ailleurs adoptées. Si l'on ne se renferme pas à peu près exclusivement dans l'étude de la Poétique, comme l'a fait Ritter, si l'on se familiarise par la lecture des autres ouvrages d'Aristote avec ses procédés d'exposition, on les reconnaîtra, je crois, partout dans la Poétique. L'ouvrage est, à la vérité, plein d'incohérences et d'obscurités; mais, au lieu d'attribuer ces défauts à l'ineptie d'un interpolateur, il faut y voir la conséquence du mauvais état où le texte nous est parvenu. Ritter n'est pourtant pas le seul qui admette que le texte de la Poétique soit interpolé. Zeller, l'un des historiens les plus savants et les plus intelligents de la philosophie grecque, le lui accorde pour la division et la définition des parties du discours contenues dans le chap. xx, et pour ce qui est dit des genres des substantifs à la fin du chap. xxi (2). Sans doute, on ne voit plus aujourd'hui comment ces détails de grammaire se rattachent à ce qu'Aristote dit de la langue poétique, et il y a là des lacunes comme dans tant d'autres parties de notre texte. Mais on aurait tort de soutenir qu'Aristote n'avait dû choisir dans la grammaire que ce qui se rapporte à la diction poétique. Pour lui le mot γραμματική semble n'avoir désigné que la connaissance des lettres (3). Dans le *De interpretatione* (iv, 17 *a* 5), après avoir annoncé qu'il ne traitera de la proposition qu'au point de vue du vrai et du faux, il ajoute que les autres considérations, que nous appellerions aujourd'hui grammaticales, sont du domaine de la poétique ou de la rhétorique. Ainsi la grammaire ne formait pas encore une science à part. Ritter s'étonne qu'un homme comme Aristote ait pu dire que tous les noms terminés par N, P ou Σ sont masculins, quoiqu'un grand nombre soient neutres ou féminins. Mais un interpolateur qui aurait

(1) *Aristotelis poetica*, edidit Fr. Ritter. Coloniæ, 1839, p. xx-xxiii.

(2) *Die Philosophie der Griechen*, II, 2, p. 621, note 5.

(3) On lit dans la métaphysique (III, 2. 1003 *b* 20), ἡ γραμματικὴ μία οὖσα πάσας θεωρεῖ τὰς φωνάς. Dans les Topiques (VI, 4. 142 *b* 30) Aristote dit que si l'on définit la grammaire ἐπιστήμην τοῦ γράψαι τὸ ὑπαγορευθέν, il faut ajouter καὶ τοῦ ἀναγνῶναι.

écrit longtemps après Aristote ne s'y serait, sans doute, pas trompé. La grammaire était visiblement dans l'enfance du temps d'Aristote. Ainsi il n'a pas une idée bien claire de la fonction que remplit le verbe substantif comme copule dans l'expression d'un jugement (1). Il ne distingue pas nettement les modes; il confond les propositions dont la modalité est indiquée par la forme même du verbe avec celles où elle est marquée par d'autres moyens, même par la prononciation, et il dira que le verbe a des flexions qui varient avec le débit, par exemple, suivant qu'on énonce une interrogation ou un ordre (2). Steinthal pense avec raison qu'un grammairien postérieur à Aristote aurait donné des définitions plus satisfaisantes que celles qui remplissent le chap. XX de la Poétique, et il le tient pour authentique, à l'exception de ce qui est relatif à l'article (3). Mais, d'autre part, il suspecte les chap. XXI-XXII, où Ritter reconnaît Aristote (4). L'une de ses raisons, c'est que la rédaction en est défectueuse, et que, par exemple, il est répété jusqu'à trois fois que les mots usités donnent de la clarté au style. Mais il ne faut pas exiger des anciens, en général, et surtout d'Aristote en particulier, cette régularité minutieuse qui est dans nos habitudes modernes. Le style d'Aristote a beaucoup de la liberté et même de la négligence de la conversation (5). Il ne craint pas de se répéter; ainsi (*Politique*, II, 7. 1267 *a* 3. 6. 14), il dit jusqu'à trois fois qu'on ne commet pas des crimes

(1) C'est ce qui semble résulter du passage *de interpret.* X. 19 *b* 19-21. Voir le commentaire de Waitz.

(2) *Poétique*, XX, 1457 *a* 21-22. Pendant longtemps les péripatéticiens n'ont pas distingué l'expression de la modalité par le tour de la proposition de son expression par la forme du verbe. Voir Steinthal, *Geschichte der sprachwissenschaft bei den Griechen und Römer*, p. 628.

(3) *Geschichte*, etc., p. 259.

(4) *Geschichte*, etc., p. 264.

(5) Waitz en a rassemblé beaucoup d'exemples dans son commentaire sur l'*Organon*. Parfois il prend pour une négligence ce qu'on pourrait attribuer à une faute de copiste, et on a de la peine à admettre, par exemple, que διαφέρει soit une négligence pour ταὐτά ἐστι (voir *ad* 98 *a* 30). D'autres fois, il voit une négligence dans une construction régulière; ainsi, à propos de ce qu'on lit dans les premiers analytiques (I, 3. 25 *b* 35), καλῶ δὲ μέσον μὲν ὃ καὶ αὐτὸ ἐν ἄλλῳ καὶ ἄλλο ἐν τούτῳ ἐστίν, il dit : negligentius hoc, quam si dixisset καὶ ἐν ᾧ ἄλλο, sed clarius. Or cette répétition du relatif après une conjonction copulative ou adversative est contraire à l'usage de la langue grecque (voir Krüger, *Griechische Sprachlehre*, § 60, 6). On ne peut voir non plus une négligence dans la construction où le pronom démonstratif, au lieu d'être au neutre, s'accorde avec le substantif attribut, comme dans αὕτη ἡμίονος pour τοῦτό ἐστιν ἡμίονος (voir Waitz, *ad* 67 *a* 35 et 71 *a* 5). Néanmoins Waitz relève de véritables négligences dans l'exposition d'Aristote, et elles sont assez fréquentes.

pour satisfaire à des besoins de première nécessité; et on pourrait citer d'autres exemples encore plus choquants (1).

Ce qui reste évident, c'est que si, dans la Politique, la Rhétorique et la Poétique, les lacunes, les transpositions, les altérations de mots sont plus fréquentes que dans aucun autre ouvrage d'Aristote, le texte de la Poétique est encore plus maltraité que celui de la Politique et de la Rhétorique. On a déjà relevé un grand nombre de ces diverses sortes d'altérations. Nous nous proposons ici d'en augmenter la liste sans prétendre la clore.

I. — Des lacunes.

Dans notre texte de la Poétique, il est des lacunes et des transpositions évidentes que la critique a déjà signalées. Ainsi la partie où Aristote traitait de la comédie et de la poésie lyrique n'a pas été conservée, et il est probable que la proposition par laquelle Aristote annonçait qu'il passait à ces deux genres de poésie était placée immédiatement après celle qui termine aujourd'hui la Poétique; car celle-ci commence par les particules μὲν οὖν, auxquelles manque le corrélatif δέ qu'Aristote leur donne toujours dans ces formules de transition. Nous savons par la Politique qu'Aristote avait traité en détail de la purgation des passions; cette dissertation nous manque. Dans le chap. IX (1451 *b* 33), il est brusquement question des fables *simples*, avant que cette expression ait été définie et comme si le sens en était évident. On lit au commencement du chap. XI (1452 *a* 22) : « La péripétie est, *comme il a été dit*, le changement d'une situation en son contraire. » Spengel (2) a fait remarquer que nous n'avons plus le passage auquel Aristote renvoie, non plus que celui auquel il fait allusion, quand il dit, un peu plus bas (1452 *a* 35), « que les reconnaissances, *comme il a été dit*, ont quelquefois pour objet des choses inanimées et les premières venues. » Dans le chap. XII, relatif aux *parties de quantité*, et dans le chap. XV (1454 *a* 37 — *b* 8), les préceptes sur le dénoûment ne se lient ni à ce qui précède, ni à ce qui suit; et ces deux morceaux se trouvent isolés, l'un au milieu de ce qui est dit de la fable, l'autre au milieu de ce qui est dit des mœurs. L'énumération des différentes espèces de reconnaissances (chap. XVI) est dans le même isolement. La place des chapitres XVII,

(1) On trouve des exemples où le pléonasme et la répétition vont jusqu'au bégaiement, dans Waitz, *ad* 61 *b* 7.

(2) *Mémoires de l'académie de Bavière, philosophie*, XV, p. 237-238.

XVIII, n'est pas mieux motivée. Aristote ne traite pas du spectacle et des moyens matériels d'exciter la terreur et la pitié. Les détails relatifs aux sons, aux parties du discours, aux genres des noms, ne se lient plus à ce qu'Aristote dit du style poétique. Nous n'avons plus la définition ni les exemples de ce qu'Aristote appelle κόσμος (XXI. 1457 *b* 2. XXII. 1458 *a* 33. 1459 *a* 14), et il devait parler de ce qu'il appelle dans sa Rhétorique ἐπίθετον, expression qui comprend ce que nous appelons aujourd'hui périphrase, antonomase et épithète.

On peut signaler d'autres incohérences en certains passages, où l'emploi des conjonctions me semble indiquer une lacune; car la liaison que marquent les particules ne subsiste plus.

En trois endroits en particulier, la particule conclusive οὖν signifie une conséquence dont on chercherait vainement les prémisses dans notre texte. Ainsi (V, 1449 *b* 9), après qu'on a lu un historique des développements et des progrès de la tragédie et de la comédie, on passe brusquement à un parallèle entre la tragédie et l'épopée qui commence en ces termes : *donc* l'épopée ressemble à la tragédie en ce qu'elle imite une action sérieuse par le langage et le mètre (1). La suite des idées est évidemment rompue; et ce parallèle ne se rattache pas à l'historique précédent comme une conséquence à sa cause. Mais ce n'est pas le seul indice d'une lacune en cet endroit. Dans ce même chapitre l'histoire parallèle de la tragédie et de la comédie est interrompue par une distinction entre le mauvais et le ridicule (V, 1449 *a* 32-37), qui ne sert absolument en rien à ce qu'Aristote va dire des origines et des progrès de la comédie; et ce passage ne se lie même pas avec la proposition qui le suit immédiatement et où Aristote annonce par les particules μὲν οὖν qu'il passe de l'histoire de la tragédie à celle de la comédie : « Les changements de la tragédie sont *donc* connus. » Il est probable que cette transition αἱ μὲν οὖν τῆς τραγῳδίας μεταβάσεις... οὐ λελήθασιν, suivait immédiatement ce qu'Aristote a dit des progrès de la tragédie et se trouvait placée après κοσμηθῆναι λέγεται (IV, 1449 *a* 29). Par conséquent, la proposition περὶ μὲν οὖν τοσούτων et ce qui la suit (1449 *a* 29-37) venait après l'historique de la comédie qui se termine par λόγους καὶ μύθους (V, 1449 *b* 9); et nous avons dans cette distinction du mauvais et du

(1) Le texte porte dans les manuscrits : ἡ μὲν οὖν ἐποποιία τῇ τραγῳδίᾳ μέχρι μόνου μέτρου μεγάλου μίμησις εἶναι σπουδαίων ἠκολούθησεν. Le mot μεγάλου est évidemment gâté; on a proposé diverses corrections. Peut-être faut-il lire μέχρι μὲν τοῦ μετὰ μέτρου καὶ λόγου. D'autre part, le mot ἠκολούθησεν me semble singulier, appliqué à l'épopée qui a précédé la tragédie. Il serait plus naturel de dire que la tragédie a *suivi* l'épopée.

ridicule le commencement d'un développement où la comédie était peut-être comparée à la tragédie comme l'est ensuite l'épopée. Ce qui autorise cette conjecture, c'est qu'après avoir dit que celui qui peut juger d'une tragédie est aussi en état de juger d'une épopée, Aristote commence en ces termes à traiter de la tragédie : « Nous parlerons *donc* plus tard du genre de poésie qui imite en vers hexamètres et de la *comédie;* maintenant traitons de la tragédie en puisant dans ce que nous avons dit, la définition de sa nature. » Nous comprenons par ce qu'Aristote vient de dire de l'épopée et de la tragédie, pourquoi il traite de la tragédie avant l'épopée; puisque celui qui peut juger d'une tragédie est en état de juger d'une épopée, il est naturel d'étudier d'abord la tragédie. Mais nous ne voyons plus dans notre texte pourquoi Aristote traite de la tragédie avant la comédie; nous le saurions sans doute, si nous avions ce parallèle entre la comédie et la tragédie dont il ne nous est resté que le début transposé au commencement du chap. v. Enfin Aristote annonce qu'il tirera de ce qu'il vient de dire la définition de la tragédie; et en effet, il ne manque jamais de préparer une définition par la discussion des idées qui en doivent être les éléments. Or dans ce qui précède la définition annoncée ainsi par Aristote, il n'est pas question de la terreur et de la pitié ni de leur purgation, portion essentielle de cette définition. Il ne me semble pas improbable qu'Aristote ait traité cette question en comparant la tragédie et la comédie dans leurs effets.

Le même défaut de liaison se remarque entre le chapitre XIII et le chap. XIV. Dans le chap. XIII, Aristote développe que la fable la plus intéressante est celle qui se termine par le malheur d'un homme qui n'est ni tout à fait vertueux, ni tout à fait vicieux; qu'un dénouement où les méchants sont punis et les bons récompensés convient plutôt à la comédie qu'à la tragédie. Puis le chap. XIV commence ainsi : « La terreur et la pitié peuvent *donc* être produits par le spectacle; mais elles peuvent l'être aussi par la composition de la fable. » Ce *donc* ne serait motivé que si Aristote venait de parler de l'emploi du spectacle et des moyens matériels par lesquels on s'adresse aux yeux pour exciter la terreur et la pitié. Or il n'en est pas question, ou plutôt il n'en est plus question dans notre Poétique. Cependant Aristote qui ne néglige rien, même ce dont il ne fait pas de cas, a dû traiter de cette portion de son sujet.

Enfin dans le chap. XXIV, où Aristote comparant la tragédie et l'épopée arrive, par une transition fort brusque et qui ferait soupçonner une lacune, à remarquer qu'Homère se cache derrière les

personnages qu'il met en scène et imite toujours au lieu de se produire, on lit tout à coup : « Il faut *donc* introduire l'extraordinaire dans la tragédie; mais l'épopée comporte plutôt le merveilleux. » On ne voit nulle part dans ce qui précède les prémisses d'où Aristote tire cette conclusion.

Je crois trouver encore une lacune dans le chap. XXVI; et il me semble que nous n'avons pas conservé le commencement de la comparaison qu'Aristote établit entre la tragédie et l'épopée à l'avantage de la tragédie. En effet, l'énumération des avantages que la tragédie a sur la comédie commence par ἔπειτα (1462 *a* 14), ce qui suppose qu'Aristote a déjà parlé d'un premier avantage; d'ailleurs la conjonction διότι à la même ligne, et plus bas (ligne 18) le datif ἔτι τῷ, ne peuvent se construire qu'avec un verbe comme διαφέρει, qui ne peut pas être sous-entendu et qui ne se trouve pas dans ce qui précède.

II. — Altérations de mots et de phrases.

Indépendamment des lacunes et des mutilations, le texte de la Poétique offre une multitude d'altérations de détail. Le texte vulgaire représenté par l'édition in-4° de Berlin (1831), a été constitué par Bekker au moyen de trois manuscrits, dont le plus important est le manuscrit de Paris (1741), coté A[c] dans l'édition de Berlin (1), et de l'édition d'Alde (1508), dont les variantes sont des conjec-

(1) J'ai de nouveau collationné ce manuscrit. On pense qu'il est du commencement du XI[e] siècle. La Poétique est écrite à la suite de la Rhétorique et évidemment de la même main à laquelle on doit aussi la Rhétorique de Denys d'Halicarnasse qui se trouve dans le même volume. Les habitudes d'orthographe sont les mêmes dans la copie de la Poétique et dans celle de la Rhétorique. Le ν euphonique n'est presque jamais supprimé devant les consonnes. L'ι est non pas *souscrit* mais *ascrit;* et il est presque toujours omis dans le corps des mots, et très-souvent à la fin. Presque toujours, quand un substantif est précédé du datif de l'article, l'ι se trouve après l'article et est omis après le substantif. Il y a des corrections faites d'une autre main; l'écriture est plus grosse et l'encre plus pâle que celles du copiste. Je donne ici, d'après le texte de l'édition in-4° de Berlin, les variantes laissées de côté ou inexactement rapportées par Bekker. J'avouerai franchement qu'elles me paraissent sans importance, sauf peut-être une seule (1453 *b* 32) qui mérite de passer dans le texte. Cependant ce que désigne le mot d'*importance* est tellement relatif et peut être apprécié si diversement, qu'en semblable matière il vaut mieux ne pas substituer son jugement à celui des autres. Je communique donc ici ces variantes, quoiqu'elles ne me paraissent guère que des fautes d'orthographe. Quand il est nécessaire de citer le texte de l'édition de Berlin, je le place le premier et le sépare de la leçon du manuscrit par un tiret. 1447 *a* 12, λέγομεν. 1448 *a* 8, τῷ—τό. 1448 *a* 15, καὶ

tures, et des conjectures rarement heureuses. Le texte de Bekker a été conservé en général par MM. Ritter, Egger (1), Barthélemy Saint-Hilaire (2). Il a été amélioré dans ces derniers temps par MM. Bursian (3), Vahlen (4), Bonitz (5). Malgré tant d'efforts souvent heureux tentés pour interpréter ou pour restituer le texte de la Poétique, il reste encore beaucoup à faire. Je me propose d'appeler ici l'attention sur quelques passages qui me paraissent renfermer une faute encore inaperçue ou comporter une autre interprétation que celle qui a été donnée jusqu'ici.

III, 1448 *a* 35. 36. Les Doriens s'appuyaient sur l'étymologie des mots *comédie* et *drame* pour s'attribuer l'invention du genre. οὗτοι μὲν γὰρ κώμας τὰς περιοικίδας καλεῖν φασίν, Ἀθηναῖοι δὲ δήμους... καὶ τὸ

omis devant Κυκλώπας. 1448 *b* 36, οὕτως. 1449 *a* 6, μεῖζον. 1449 *a* 12, διαμένειν. 1449 *b* 8, εἰδέας. 1449 *b* 35, ὁ. 1450 *a* 28, ἀγαθὸς — *sic*. 1450 *a* 31, ἡ—ῇ. 1450 *b* 10, τις. 1450 *b* 17, ἀπεχνώτατον. 1450 *b* 34, εἰδέαις. 1451 *a* 8, κλεψύδρας. 1451 *a* 18, οὕτως. 1451 *a* 27, ἢ omis. 1451 *a* 28, λέγοιμεν. 1451 *a* 34 et 35, πρὸς ὄν. 1451 *a* 36, γινόμενα. 1451 *b* 4, τοῦτο. 1451 *b* 8, ποῖα. 1452 *a* 9, μήτυϊ. 1452 *a* 28, ἀκολουθῶν—ἀκολουθῶν. 1452 *a* 33, γίνονται. 1452 *b* 3, ἐπειδὴ ἡ. 1452 *b* 12, οἵ τε—ὅτε. 1453 *a* 31, ῆ. 1453 *a* 33, βελτίωσι. 1453 *b* 2, γίγνεσθαι. 1453 *b* 8, ἀτεχνώτερον. 1453 *b* 18, δείκνυσι omis. 1453 *b* 32, οἷον. 1453 *b* 33, Ἀλκμαίων ὁ—ἀλκμαίωνος. 1454 *a* 19, δ' — δὲ. 1454 *b* 3, ἔπειτα. 1454 *b* 4. οἷόν τε — οἷόν ται. 1454 *b* 8, τῷ — τῶ. 1454 *b* 20, ῆ — ἡ. 1454 *b* 21, ἡ — ῆ. 1454 *b* 37, τρίτη δὲ ἡ — ἤτοι τῆι. 1455 *a* 10, τοῖς — *sic*. 1455 *a* 25, ἥκιστα. 1455 *a* 31, χιμαζόμενος. 1455 *b* 7, διατινὰ. 1456 *b* 23, γίγνεσθαι. 1456 *b* 38, δ' — δὲ. 1457 *a* 5, πέφυκεν. 1457 *a* 8, ῆ—ἡ. 1457 *a* 10 et 28, δ'—δέ. 1457 *a* 30, τῷ—τὸ. 1457 *a* 35, ὄνομα est placé après 34, τετραπλοῦν. 1457 *b* 8, ἐπὶ γένος — ἐπὶ τὸ γένος. 1457 *b* 10, ὁρμῖν. 1457 *b* 32, ἀλλὰ. 1458 *a* 2, δ' ἐὰν — δὲ ἂν. 1458 *a* 5, ἐξηλαγμένον. 1458 *a* 10, τούτου — τούτου σύγκειται. 1458 *b* 11, αἰεὶ. 1458 *a* 26, γλοττῶν. 1458 *b* 1, συμβάλεται. 1458 *b* 27, μεῶν, rien à la marge. 1458 *b* 32, εἴπηι. 1459 *a* 21, ποιεῖ. 1459 *a* 25, σαλαμίνη. 1459 *b* 6, Λάκαιναι — *sic*, sauf la majuscule. 1459 *b* 33. διηγητικὴν. 1460 *a* 3, τὸ. 1460 *a* 21, ῆ omis. 1460 *a* 26, νίπτρω. 1460 *a* 27, ἀπείθανα. 1460 *a* 30, ὁ Λάϊος — ὁ ἴόλαος. 1460 *b* 16 et 18, εἰ — ἡ. 1460 *b* 32, ἢ εἰ — η η. 1460 *b* 36, οὕτω — οὔτε. 1461 *a* 8, οὖν ἔχεν. 1461 *a* 17, πανύχιοι. 1461 *a* 19, θ' — τε. 1461 *a* 19, τοῦ omis. 1461 *a* 24, θνητὰ. 1461 *a* 25, κέκρητο. 1461 *a* 25, ἀμφιβόλια. 1461 *a* 26, πλείω. 1461 *a* 30, πεινόντων. 1461 *a* 31-32, ὀνόματι ὑπεναντιώματι δοκεῖ. 1461 *a* 33, οἷον τῇ — οἷον τὸ τῇ. 1461 *b* 3, ἐπειτιμῶσιν. 1461 *b* 5, τιλέμαχον. 1461 *b* 12, ἀπείθανον. 1461 *b* 20, μηθὲν. 1461 *b* 25, σκεπταίαι. 1462 *a* 3, σχημάτων τὴν — σχημάτα αὐτὴν (τα αὐ est récrit de la main du correcteur). 1462 *a* 9, ἐπιτιμᾶτο. 1462 *a* 18, ἐλάττωνι. 1462 *b* 2, δὲ — δ'. 1462 *b* 14, κρείττων — *sic*.

(1) *Essai sur l'histoire de la critique chez les Grecs*, suivi de la *Poétique d'Aristote* et d'extraits de ses problèmes. Paris, 1849.

(2) *Poétique d'Aristote*, traduite en français et accompagnée de notes perpétuelles. Paris, 1858.

(3) *Jahrbücher für Philologie und Paedagogik*, 1859, p. 751 et suiv.

(4) *Zur Kritik Aristotelischer Schriften*, 1861 (dans les comptes rendus de l'Académie de Vienne, XXXVIII, p. 59-148).

(5) *Aristotelische Studien*, Wien., 1862.

ποιεῖν αὐτοὶ μὲν δρᾶν, Ἀθηναίους δὲ πράττειν προσαγορεύειν. Il est évident que dans la première proposition, comme dans la seconde, Aristote rapporte ce que disent les Doriens. L'expression sera d'accord avec la pensée, si on lit αὐτοὶ au lieu de οὗτοι qui est inutile, et Ἀθηναίους au lieu de Ἀθηναῖοι.

IV, 1448 *b* 22. κατὰ φύσιν δὲ ὄντος ἡμῖν τοῦ μιμεῖσθαι καὶ τῆς ἁρμονίας καὶ τοῦ ῥυθμοῦ (τὰ γὰρ μέτρα ὅτι μόρια τῶν ῥυθμῶν ἐστί, φανερὸν) ἐξ ἀρχῆς οἱ πεφυκότες πρὸς αὐτὰ μάλιστα κατὰ μικρὸν προάγοντες ἐγέννησαν τὴν ποίησιν ἐκ τῶν αὐτοσχεδιασμάτων. Les mots ἐξ ἀρχῆς ont embarrassé. Il faut les construire avec ἐγέννησαν et les rapporter à l'ensemble de la proposition : *Dans le principe ceux qui avaient le sentiment le plus heureux de l'imitation, de l'harmonie et du rhythme, ont mis au jour la poésie en perfectionnant peu à peu les improvisations populaires.* La construction n'a même rien d'extraordinaire, et on en rencontre dans Aristote beaucoup d'autres qui étonnent bien davantage. Ainsi, 118 *b* 37 : ἐκ τοῦ ὁμοίως δεικνύναι φευκτὸν καὶ αἱρετόν. 996 *a* 17 : οὐδὲ τὸ διαπορῆσαι τῷ λόγῳ ῥᾴδιον καλῶς. 581 *b* 20 : ἡ τότε μνήμη τῆς συμβαινούσης ἡδονῆς. 584 *b* 32 : περὶ ἐνίους μὲν καὶ σφόδρα τόπους. 133 *b* 10 : τὰ μὲν ὡς ὑπὸ τὸ αὐτὸ γένος ἐστὶν εἴδη (les unes appartiennent au même genre *en tant qu'espèces*). 765 *b* 4 : λίαν τὸ λέγειν οὕτω πόῤῥωθέν ἐστιν ἅπτεσθαι τῆς αἰτίας (λίαν modifie πόῤῥωθεν). 981 *b* 24 : αἱ μαθηματικαὶ πρῶτον τέχναι συνέστησαν. Et nous ne citons pas ici les innombrables propositions où le génitif est très-éloigné du terme auquel il se rapporte.

VI, 1450 *a* 1. 4. 6. Après avoir défini et même déduit de la définition de la tragédie trois des parties dont elle se compose et qu'il appelle ὄψις, λέξις, μελοποιία, Aristote traite de la même manière des trois autres : ἐπεὶ δὲ πράξεώς ἐστι μίμησις, πράττεται δὲ ὑπό τινων πραττόντων, οὓς ἀνάγκη ποιούς τινας εἶναι κατά τε τὸ ἦθος καὶ τὴν διάνοιαν (διὰ γὰρ τούτων καὶ τὰς πράξεις εἶναί φαμεν ποιάς τινας), πέφυκεν αἴτια δύο τῶν πράξεων εἶναι, διάνοια καὶ ἦθος, καὶ κατὰ ταύτας καὶ τυγχάνουσι καὶ ἀποτυγχάνουσι πάντες. ἔστι δὲ τῆς μὲν πράξεως ὁ μῦθος ἡ μίμησις · λέγω γὰρ μῦθον τοῦτον τὴν σύνθεσιν τῶν πραγμάτων, τὰ δὲ ἤθη, καθ' ἃ ποιούς τινας εἶναί φαμεν τοὺς πράττοντας, διάνοιαν δέ, ἐν ὅσοις λέγοντες ἀποδεικνύασί τι ἢ καί ἀποφαίνονται γνώμην. ἀνάγκη οὖν πάσης τραγῳδίας μέρη εἶναι ἕξ, καθ' ἃ ποιά τις ἐστὶν ἡ τραγῳδία · ταῦτα δ' ἐστὶ μῦθος καὶ ἤθη καὶ λέξις καὶ διάνοια καὶ ὄψις καὶ μελοποιία. La proposition causale ἐπεὶ δὲ ne peut avoir pour apodose πέφυκεν αἴτια; car il me semble impossible d'arriver ainsi à un sens satisfaisant : *Puisque la tragédie est l'imitation d'une action et que les personnages agissant ont un caractère et une certaine manière de penser, il y a naturellement deux principes des actions humaines, le*

caractère et la manière de penser. Ce qui est exprimé ici comme conséquence serait plutôt le principe; c'est parce qu'il y a naturellement deux principes des actions humaines, que ces principes se reconnaissent avec différentes modifications chez ceux qui agissent. D'ailleurs l'apodose n'a aucun rapport avec l'idée que *la tragédie est l'imitation d'une action*. Il me semble qu'il faut lire καὶ πέφυκεν, fermer la parenthèse après πάντες, et chercher l'apodose dans la proposition ἀνάγκη οὖν. En outre il faut mettre entre parenthèses les mots λέγω γὰρ — πραγμάτων, et lire διάνοια δέ ἐν ὅσοις, comme a traduit M. Egger. Car la particule γὰρ ne sert qu'à l'explication du mot μῦθος. Au lieu de καθ' ἅ, Susemihl (*Jahrbücher für Phil. und Pæd.*, 1862, p. 319) propose avec raison de rétablir la leçon des manuscrits καθ' ὅ; l'on doit approuver Bernays qui supprime καὶ devant ἀποφαίνονται et lit καθόλου au lieu de γνώμην, et Spengel qui transpose λέξις à côté de μελοποιΐα.

VI, 1450 *a* 37. L'emploi du moyen dans τὰ πράγματα συνίστασθαι pour signifier *composer la fable*, est contraire à l'usage d'Aristote qui emploie partout ailleurs l'actif συνιστάναι.

IX, 1451 *b* 31. L'œuvre du poëte consiste à rapporter les choses non pas telles qu'elles se sont passées, mais telles qu'elles auraient pu se passer. Le poëte n'est poëte que par l'invention de la fable; κἂν ἄρα συμβῇ γενόμενα ποιεῖν, οὐθὲν ἧττον ποιητής ἐστιν· τῶν γὰρ γενομένων ἔνια οὐδὲν κωλύει τοιαῦτα εἶναι οἷα ἂν εἰκὸς γενέσθαι καὶ δυνατὰ γενέσθαι, καθ' ὃ ἐκεῖνος αὐτῶν ποιητής ἐστιν. Il est bizarre qu'Aristote dise que le vrai peut *quelquefois* être vraisemblable et possible. Le vrai est toujours possible, comme il le remarque lui-même plus haut; et il peut quelquefois *n'être pas* vraisemblable, comme l'a dit Boileau. Susemihl (*Jahrb.*, etc., p. 321) propose de retrancher καὶ δυνατὰ γενέσθαι. Mais l'autre difficulté subsiste; et en outre on ne voit pas en quoi consiste l'œuvre du poëte qui ne rapporte que des faits vrais. Je crois que le mot εἶναι est altéré et qu'Aristote disait : rien n'empêche le poëte d'*arranger* quelques détails dans un sujet vrai de telle sorte qu'ils soient vraisemblables et possibles. Peut-être faut-il lire, au lieu de εἶναι, un autre verbe comme συνιστάναι.

XIII, 1453 *a* 24. La meilleure tragédie est celle dont le dénouement inspire le plus de terreur et de pitié. διὸ καὶ οἱ Εὐριπίδῃ ἐγκαλοῦντες τὸ αὐτὸ ἁμαρτάνουσιν, ὅτι τοῦτο δρᾷ ἐν ταῖς τραγῳδίαις καὶ πολλαὶ αὐτοῦ εἰς δυστυχίαν τελευτῶσιν. Les mots τὸ αὐτό n'offrent pas ici un sens satisfaisant, car ils annoncent la proposition ὅτι—τελευτῶσιν qui exprime un fait dont il n'a pas été parlé. Je crois qu'il faut lire τοῦτ' αὐτό.

XIV, 1453 *b* 32. Un personnage peut commettre un crime sans le savoir et ensuite le reconnaître, comme l'Œdipe de Sophocle. τοῦτο μὲν οὖν ἔξω τοῦ δράματος, ἐν δ' αὐτῇ τῇ τραγῳδίᾳ, οἷος ὁ Ἀλκμαίων ὁ Ἀστυδάμαντος ἢ ὁ Τηλέγονος ὁ ἐν τῷ τραυματίᾳ Ὀδυσσεῖ. Il faut lire avec le manuscrit de Paris, οἷον au lieu de οἷος, comme plus bas, 1454 *a* 1 (il y a une faute de typographie dans la grande édition de Bekker) et 5. Car il s'agit ici de ce que *font* Alcméon et Télégonus, et non de ce qu'ils *sont*.

XV, 1454 *a* 29. ἔστι δὲ παράδειγμα πονηρίας μὲν ἤθους μὴ ἀναγκαῖον οἷον ὁ Μενέλαος ὁ ἐν τῷ Ὀρέστῃ. Le mot ἀναγκαῖον se rapporte évidemment pour le sens à *méchanceté* et non à *exemple ;* et je crois qu'il faut lire ἀναγκαίας.

XV, 1454 *b* 13. La tragédie représentant des caractères supérieurs à l'humanité vulgaire, le poëte doit imiter les bons peintres de portraits qui font ressemblant mais en beau. οὕτω καὶ τὸν ποιητὴν μιμούμενον καὶ ὀργίλους καὶ ῥαθύμους καὶ τἆλλα τὰ τοιαῦτα ἔχοντας ἐπὶ τῶν ἠθῶν, ἐπιεικείας ποιεῖν παράδειγμα ἢ σκληρότητος δεῖ, οἷον τὸν Ἀχιλλέα Ἀγάθων καὶ Ὅμηρος. On pense généralement qu'Aristote a voulu dire qu'il ne fallait rien de médiocre en vices comme en vertus, et qu'un personnage tragique est un modèle de rudesse, quand cette rudesse portée au plus haut point prend ainsi un air de noblesse et de grandeur. Mais cette interprétation n'est pas d'accord avec ce qui précède; porter un vice au plus haut point, ce n'est pas peindre en beau ni représenter un homme meilleur qu'on ne l'est ordinairement (βελτιόνων). D'ailleurs la leçon ἐπιεικείας — δεῖ qu'on interprète ainsi, a été introduite par l'édition d'Alde. Les manuscrits portent : τοιούτους ὄντας ἐπιεικεῖς ποιεῖν παράδειγμα σκληρότητος. Si l'on adopte cette leçon, la seule autorisée, on aura un sens satisfaisant en substituant ἐπιεικοῦς à ἐπιεικεῖς et en faisant dépendre l'infinitif ποιεῖν de δεῖ qui est exprimé plus haut (l. 9), et qui est sous-entendu comme il l'est souvent, comme il l'est par exemple plus haut (l. 5 ἄλογον δὲ μηδὲν εἶναι) : *Le poëte en représentant un personnage emporté ou mou ou vicieux à d'autres égards, devra en faire un modèle où la dureté soit unie à la douceur, comme l'Achille d'Agathon et d'Homère.* Aristote n'a choisi que l'un des vices dont il a parlé, pour expliquer ce que le poëte doit faire; il a confondu l'exemple particulier avec l'expression générale de la recommandation. Il y a là une irrégularité de rédaction qui subsiste quelle que soit la leçon qu'on adopte, et qui n'est pas sans exemple chez Aristote.

XVII, 1455 *b* 1. Aristote recommande de dresser le plan d'une

fable sans mettre les noms propres. Ainsi on dressera le plan d'Iphigénie en Tauride de la manière suivante : une jeune fille enlevée au moment où on allait la sacrifier et transportée dans un pays où la coutume était d'immoler à une divinité les étrangers qui y abordaient, devient la prêtresse de cette divinité et reconnaît son frère, au moment où elle allait l'immoler. Aristote appelle cette opération ἐκτίθεσθαι καθόλου. L'expression qu'il emploie a une signification analogue à celle qu'il lui donne dans les Analytiques (par exemple 28 *b* 13 et 26 *b* 7), quoique inverse. Dans les Analytiques les mots ἐκτίθεσθαι, ἔκθεσις désignent une opération qui consiste à tirer d'un terme général l'une des idées contenues dans son extension, par exemple, à tirer du terme *blanc* le terme *neige* ou le terme *cygne*. Cette opération peut servir dans certaines démonstrations. Je prendrai pour exemple une démonstration que Waitz a exposée très-clairement dans son excellent commentaire (28 *b* 13), celle du quatrième mode de la troisième figure. Tout S est P; quelque S est R; donc quelque R est P. Tirons (ἐκτιθέσθω) de S la partie dont R est affirmé, et appelons-la N. N sera P, puisque tout S est P. P et R ont donc quelque chose de commun puisqu'ils tiennent tous deux à N. Dans le passage de la Poétique, les mots ἐκτίθεσθαι καθόλου signifient donc *tirer* des particularités de temps, de lieu, de personnes, fournies par la tradition, le plan général de la fable.

XVII. 1455 *b* 21. Aristote expose ainsi le plan général de l'Odyssée : τῆς γὰρ Ὀδυσσείας μακρὸς ὁ λόγος ἐστιν, ἀποδημοῦντος τινος ἔτη πολλὰ καὶ παραφυλαττομένου ὑπὸ τοῦ Ποσειδῶνος καὶ μόνου ὄντος, ἔτι δὲ τῶν οἴκοι οὕτως ἐχόντων ὥστε τὰ χρήματα ὑπὸ μνηστήρων ἀναλίσκεσθαι καὶ τὸν υἱὸν ἐπιβουλεύεσθαι · αὐτὸς δὲ ἀφικνεῖται χειμασθείς, καὶ ἀναγνωρίσας τινὰς αὐτοῖς ἐπιθέμενος αὐτὸς μὲν ἐσώθη, τοὺς δ' ἐχθροὺς διέφθειρεν. Le sens indique qu'il faut lire μικρὸς au lieu de μακρὸς, et Bekker a depuis adopté cette leçon qui est celle du manuscrit N[a]. Vahlen (p. 23) a vu dans le nom propre Ποσειδῶνος une contradiction avec l'ensemble du passage où le plan général de l'Odyssée est donné *in abstracto*, et il propose de lire θεοῦ. Mais le nom du dieu de la mer doit-il être considéré comme un nom propre de personne? Et ne conserve-t-il pas un caractère d'abstraction et de généralité? Le mot χειμασθεὶς n'implique-t-il pas la colère du dieu qui calme et soulève les flots? Plus haut, dans le plan général de l'Iphigénie en Tauride, Aristote a conservé la désignation particulière ἡ θεός. La correction ne me semble pas nécessaire. Mais d'autre part; il faut peut-être supprimer δὲ après αὐτὸς et unir cette proposition avec le génitif absolu qui précède et qui est mal construit avec la proposition τῆς—ἐστίν; car la fable de l'Odyssée comprend le dé-

nouement aussi bien que les incidents qui le précèdent. La construction que nous proposons et qui est admise par la langue grecque est d'ailleurs employée un peu plus haut (lignes 3-6) absolument dans les mêmes conditions.

XVIII, 1455 *b* 25. τὰ μὲν ἔξωθεν καὶ ἔνια τῶν ἔσωθεν πολλάκις ἡ δέσις. Ritter a raison de ne pas comprendre que les incidents qui sont en dehors d'une tragédie et souvent *quelques-uns* de ceux qui composent la tragédie constituent le nœud. Je crois que la difficulté sera levée si l'on transpose ἔσωθεν à la place de ἔξωθεν, et *vice versa*.

XXI, 1457 *b* 19. La métaphore repose sur une proportion. Ainsi (pour emprunter à la Rhétorique d'Aristote un exemple qui était sans doute dans la Poétique et que nous n'avons pas conservé), Achille est aux autres hommes ce que le lion est aux autres animaux. Si à *Achille s'élance* on substitue *ce lion s'élance*, on fera une métaphore. Mais on emploie encore ce procédé d'une autre manière : καὶ ἐνίοτε προστιθέασιν ἀνθ' οὗ λέγει πρὸς ὅ ἐστιν. λέγω δὲ οἷον ὁμοίως ἔχει φιάλη πρὸς Διόνυσον καὶ ἀσπὶς πρὸς Ἄρην · ἐρεῖ τοίνυν τὴν φιάλην ἀσπίδα Διονύσου καὶ τὴν ἀσπίδα φιάλην Ἄρεως. ἢ ὅ γῆρας πρὸς βίον, καὶ ἑσπέρα πρὸς ἡμέραν · ἐρεῖ τοίνυν τὴν ἑσπέραν γῆρας ἡμέρας καὶ τὸ γῆρας ἑσπέραν βίου ἢ ὥσπερ Ἐμπεδοκλῆς δυσμὰς βίου. La première proposition ne me paraît pas avoir été bien entendue. Je crois qu'Aristote a voulu dire : Quelquefois on ajoute (à la métaphore) le terme auquel se rapporte l'objet remplacé (par la métaphore). Ainsi quand on appelle la coupe le bouclier de Bacchus ou la vieillesse le soir de la vie, on ajoute aux métaphores *bouclier*, *soir* les termes *Bacchus, vie* auxquels se rapportent (πρὸς ὅ ἐστιν) les objets remplacés (ἀνθ' οὗ λέγει) par *bouclier*, *soir*, c'est-à-dire *coupe*, *vieillesse*. Il faut donc construire ἀνθ' οὗ λέγει comme sujet de ἐστιν et πρὸς ὅ ἐστιν comme complément direct de προστιθέασιν. L'ordre des mots est étrange, et peut-être faudrait-il que l'on transposât ἀνθ' οὗ λέγει après πρὸς ὅ ἐστιν. Cependant on lit (*De anima*, II, 6, 418 *a* 23) οὐδὲν πάσχει ᾗ τοιοῦτον ὑπὸ τοῦ αἰσθητοῦ, et ᾗ τοιοῦτον, comme le fait observer Trendelenburg, doit se construire avec τοῦ αἰσθητοῦ, ce qui n'est pas moins singulier que ce que nous voyons dans le passage de la Poétique. Quant à la transition brusque du pluriel προστιθέασιν au singulier λέγει, elle n'est pas rare dans Aristote. On en voit un exemple plus haut (IV, 1448 *b* 6-7), et Waitz en a rassemblé un certain nombre dans son commentaire sur l'Organon, I, p. 534.

XXIV, 1460 *a* 34. Le poëte ne doit introduire rien de merveilleux (ἄλογον) dans sa fable ; ἂν δὲ θῇ, καὶ φαίνηται εὐλογώτερον, ἀποδέχεσθαι καὶ

ἄτοπον, ἐπεὶ καὶ τὰ ἐν Ὀδυσσείᾳ ἄλογα τὰ περὶ τὴν ἔκθεσιν, ὡς οὐκ ἂν ἦν ἀνεκτά, δῆλον ἂν γένοιτο, εἰ αὐτὰ φαῦλος ποιητὴς ποιήσειεν · νῦν δὲ τοῖς ἄλλοις ἀγαθοῖς ὁ ποιητὴς ἀφανίζει ἡδύνων τὸ ἄτοπον. La première proposition ne peut donner d'autre sens que celui-ci : si le poëte introduit du merveilleux dans sa fable et que ce merveilleux paraisse vraisemblable, il faut l'accepter, quelque absurde qu'il soit. Mais ce sens n'est pas d'accord avec ce qu'Aristote dit de l'art avec lequel Homère a raconté les circonstances où Ulysse a été déposé par les Phéaciens sur le rivage d'Ithaque (*Odyss.*, XIII, 70-25). Le fait est absurde en lui-même; mais la grâce des détails, par exemple, la description de la grotte des nymphes, déguisent l'absurdité sans la rendre vraisemblable. Cette remarque serait préparée, si Aristote avait dit : Si le poëte introduit du merveilleux, il doit au moins l'orner de détails intéressants, et alors l'absurdité elle-même semble plus acceptable. Je crois qu'il faut lire, en supposant une lacune après καὶ : ἂν δὲ θῇ, καὶ ......, φαίνεται εὐλογώτερον ἀποδέχεσθαι καὶ (τὸ) ἄτοπον.

XXV, 1460 *b* 22. 28-32. Aristote énumère les différents moyens de justifier un poëte contre les critiques qu'on peut lui adresser. Cette justification se tire de la nature même de la poésie. La poésie imite les choses telles qu'elles étaient ou qu'elles sont, ou telles qu'on les croit et qu'on les dit, ou telles qu'elles doivent être. Elle les exprime avec toutes les particularités de langage qu'on accorde aux poëtes. Enfin le poëte peut pécher contre son art (καθ' αὐτὴν τὴν ποιητικήν), ou dans un détail accessoire (κατὰ συμβεβηκός) qui est du domaine d'un autre art, comme la médecine, l'équitation, la navigation, etc. (Ainsi un marin blâmera Racine d'avoir dit :

> et la rame inutile
> Fatigua vainement une mer immobile.)

Puis on lit : ὥστε δεῖ τὰ ἐπιτιμήματα ἐν τοῖς προβλήμασιν ἐκ τούτων ἐπισκοποῦντα λύειν. πρῶτον μέν, ἂν τὰ πρὸς αὐτὴν τὴν τέχνην ἀδύνατα πεποίηται, ἡμάρτηται. ἀλλ' ὀρθῶς ἔχει, εἰ τυγχάνει τοῦ τέλους τοῦ αὐτῆς · τὸ γὰρ τέλος εἴρηται, εἰ οὕτως ἐκπληκτικώτερον ἢ αὐτὸ ἢ ἄλλο ποιεῖ μέρος. παράδειγμα ἡ τοῦ Ἕκτορος δίωξις. εἰ μέντοι τὸ τέλος ἢ μᾶλλον ἢ ἧττον ἐνεδέχετο ὑπάρχειν καὶ κατὰ τὴν περὶ τούτων τέχνην, ἡμάρτηται οὐκ ὀρθῶς · δεῖ γάρ, εἰ ἐνδέχεται, ὅλως μηδαμῇ ἡμαρτῆσθαι. ἔτι ποτέρων ἐστὶ τὸ ἁμάρτημα, τῶν κατὰ τὴν τέχνην ἢ κατ' ἄλλο συμβεβηκός; ἔλαττον γάρ, εἰ μὴ ᾔδει ὅτι ἔλαφος θήλεια κέρατα οὐκ ἔχει, ἢ εἰ κακομιμήτως ἔγραψεν. Le sens indique qu'il faut supprimer la virgule après τούτων τέχνην et la transporter après ἡμάρτηται; et en effet, Bekker a depuis adopté cette ponctuation. D'un autre côté ἄν (lig. 22)

ne se trouve ni dans le manuscrit de Paris ni dans le manuscrit de Saint-Marc (N[a]); le correcteur du manuscrit de Paris a ajouté εἰ qui convient mieux avec l'indicatif πεποίηται. Mais ce passage offre d'autres difficultés. D'abord il me paraît difficile de tirer un sens satisfaisant des mots πρὸς αὐτὴν τὴν τέχνην qui ne peuvent désigner que l'art lui-même, la poésie par opposition à un art spécial; et Aristote dirait : « Si on représente des choses impossibles au point « de vue de l'art lui-même, on commet une faute. Mais il n'y « a rien à dire, si la poésie atteint le but qui lui est propre; car le « but est atteint (et ici il me semble qu'on doit lire εὕρηται au lieu de « εἴρηται qui ne peut guère s'expliquer), si l'on rend ainsi (c'est-à- « dire en représentant quelque chose d'impossible relativement à la « poésie) plus saisissante soit cette partie même du poëme, soit une « autre. » Il me paraît difficile de comprendre comment la poésie, en représentant quelque chose d'impossible à son point de vue, peut atteindre le but qui lui est propre. Il s'agit évidemment de quelque chose qui est impossible au point de vue d'un art spécial, comme Aristote le dit lui-même un peu plus bas : « Si la fin pouvait être atteinte plus ou moins et que l'on ait péché contre l'art relatif à ce qu'on a représenté, on est répréhensible. » Concluons que les mots τὰ πρὸς αὐτὴν τὴν τέχνην doivent être transposés après ἀλλ' ὀρθῶς ἔχει dont ils sont le sujet, et l'on aura ainsi : Si l'on représente quelque chose d'impossible, on commet une faute; mais il n'y a rien à dire au point de vue de l'art lui-même, s'il atteint la fin qui lui est propre.

Ainsi dans tout ce passage jusqu'à ἔτι, Aristote indique comment on peut défendre une faute commise contre un art spécial par la considération de l'effet poétique; et, par conséquent, il se fonde sur la distinction entre les fautes commises contre la poésie et celles qui sont commises contre un art spécial. Et pourtant Aristote dit immédiatement après, comme s'il passait à un autre ordre de considérations : « En outre la faute a-t-elle été commise contre l'art lui-même ou dans un détail qui lui est accessoire? C'est une moindre faute d'ignorer qu'une biche n'a pas de cornes que de l'avoir mal peinte. » Aristote emploie très-souvent ἔτι et toujours pour annoncer une considération relative au même sujet que les précédentes, mais distincte et nouvelle. Ici cet adverbe servirait à annoncer la distinction sur laquelle est précisément fondé tout ce qu'Aristote vient de dire. Il me paraît probable que ce passage ποτέρων — ἔγραψεν doit être transposé après πρῶτον μέν. Alors on ajouterait γὰρ entre ἂν ou plutôt εἰ et ἀδύνατα πεποίηται; et l'on construirait ποτέρων — συμβεβηκὸς

comme interrogation indirecte avec ἐπισκοποῦντα sous-entendu d'après la proposition précédente, ainsi que δεῖ λύειν; et quand même on conserverait le passage à la place qu'il occupe, cette construction très-conforme aux habitudes d'Aristote pourrait encore être adoptée. Il arrive très-fréquemment chez lui qu'il faut sous-entendre des mots exprimés beaucoup plus haut; et il tourne assez rarement par l'interrogation directe. Quant à ἔτι il est peut-être le débris d'une proposition que nous n'avons plus.

C. Thurot.

LA

CARTE DE LA GAULE

EXAMEN DES OBSERVATIONS AUXQUELLES ELLE A DONNÉ LIEU

(*Suite.*)

Livre II. — Je ne trouve, dans les observations qui concernent ce livre, rien à recueillir au profit de la carte. Que nous importe, en effet, que le général de Goëler ait placé, antérieurement à M. Piette, le camp de César sur la position de Berry-au-Bac, ou que M. Piette ait eu cette idée avant le général de Goëler, comme cela paraît d'ailleurs certain? Ces sortes d'inventions n'ont de mérite que par les preuves dont elles sont accompagnées, et ici les preuves sont toutes dans le résultat des fouilles exécutées par ordre de S. M. l'Empereur avec un succès décisif. Que nous fait encore l'erreur commise par M. de Saulcy dans la traduction d'une phrase du général de Goëler sur la marche des Helvètes vers le camp de César? L'important est de savoir dans quel sens l'armée belge a marché réellement; si elle a remonté l'Aisne, en partant de Noviodunum (Soissons), comme le croit M. de Goëler, ou si, au contraire, elle a descendu l'Aisne après s'être massée à l'est du camp de César, comme le supposait M. de Saulcy, alors qu'il mettait ce camp sur la hauteur de Comin, hypothèse à laquelle il a nécessairement renoncé, ou encore si, comme c'est mon opinion bien arrêtée, les Belges ne seraient pas plutôt venus sur l'Aisne par la route de Laon à Reims. Du choix de la solution dépendait, d'ailleurs, la détermination de Bibrax. Le Philologus n'a rien trouvé à dire sur ces questions: il me semble pourtant que le texte renferme tout ce qui est nécessaire pour qu'on puisse se décider en connaissance de cause.

En apprenant la concentration des troupes belges, César avait

quitté, à la tête de son armée, le pays des Séquanes et s'était rendu sur la Marne, *ad fines Belgarum pervenit* (chap. 2). Campé à Châlons, peut-être à Epernay, il traita avec les Rèmes, sur le territoire desquels il paraît n'avoir voulu pénétrer que quand il se fut bien assuré leur alliance, pour n'avoir pas un ami douteux sur ses derrières pendant qu'il ferait tête à l'armée belge. Nous pouvons présumer qu'il s'avança aussitôt après dans le pays rémois, et que, pour être à portée d'agir dès que l'ennemi se présenterait, soit sur l'Aisne soit sur la frontière des Suessions, il vint se placer dans l'angle des deux lignes de défense, sur les coteaux entre Fismes et Beaurieux. De là encore il pouvait lancer jusque vers Soissons et Laon ses coureurs ou des espions du pays, et surveiller ainsi tous les préparatifs des Belges. C'est seulement lorsqu'il les sut en pleine marche vers lui qu'il fit l'opération, en apparence téméraire au point de vue de nos règles d'école, de passer l'Aisne et de s'établir du côté où ils arrivaient, *Postquam omnes Belgarum copias in unum locum coactas ad se venire vidit neque jam longe abesse ab iis, quos miserat, exploratoribus et ab Remis cognovit, flumen Axonam, quod est in extremis Remorum finibus, exercitum traducere maturavit atque ibi castra posuit* (ch. 5). Ce texte est décisif contre l'hypothèse de M. de Goëler. Si l'armée belge fût partie de Soissons, elle n'aurait pas pris par la rive nord de l'Aisne pour aller attaquer César qui était encore campé au sud de cette rivière; elle ne l'aurait même pas fait dans le cas où César eût déjà occupé son camp de l'Aisne, car, en marchant par la rive sud, elle forçait *ipso facto* les Romains à quitter cette importante position. Lorsqu'il place à Soissons le point de concentration des forces belges, le savant officier badois paraît céder à la considération de l'influence acquise par le roi des Suessions Galba comme général en chef des forces belges. Mais il semble que cette influence aurait dû plutôt s'exercer en sens contraire, les Suessions ne pouvant pas être jaloux d'attirer chez eux une masse d'étrangers dont ils n'avaient à attendre que des dégâts. Les véritables données de la question sont, d'ailleurs, les positions géographiques des divers peuples coalisés, les forces comparées de leurs contingents et le but vers lequel ils devaient tendre, c'est-à-dire le territoire rémois. Tout calcul fait à cet égard, je propose de placer le point de rassemblement à La Fère, et je crois être en cela d'autant plus dans le vrai que ce point s'accorde parfaitement, comme on va le voir, avec tous les détails du récit de César. Nous savons déjà, par le texte ci-dessus rapporté, que le général romain se décida à passer l'Aisne quand il apprit que l'armée belge avait été vue de ses coureurs les plus avancés, ainsi que des Rèmes. Ceux-ci, qui

occupaient Bibrax, à huit milles (12 kilomètres) en avant de l'Aisne, devaient pousser des reconnaissances au moins jusque vers Laon; mais c'était de plus loin que les Belges partaient, car autrement leur direction de marche eût été forcée par Berry-au-Bac, et César n'aurait pas balancé à s'y établir dès le premier moment. Il faut supposer les Belges au moins sur l'Oise, aux environs de La Fère, d'où ils pouvaient marcher sur Reims, soit par la route de Laon soit par celle de Soissons, ce qui aurait motivé l'hésitation de César. Lorsque leur tête de colonne fut aperçue arrivant à Laon, et qu'ainsi il n'y eut plus de doute sur la direction générale de leur marche, les éclaireurs de César n'eurent que le temps d'accourir à son camp ; aussi dut-il, lui-même, se porter en toute hâte à Berry-au-Bac, *exercitum traducere maturavit*. On peut admettre que l'armée belge a fait, pour première étape, le chemin de La Fère à Laon, 22 kilomètres. De Laon, les coureurs de César, qui ont pu prendre des chemins directs et passer l'Aisne à gué, n'ont eu qu'une vingtaine de kilomètres à faire, et il a dû être avisé dès le soir même. Trois heures lui auront suffi, du point où je l'ai placé, pour gagner le pont de l'Aisne. Le lendemain les Belges n'avaient à faire que seize kilomètres pour arriver devant Bibrax ; ils y étaient donc de bonne heure et ont eu le temps de l'attaquer *ex itinere*. Tout cela me paraît logique, et ne renferme rien qui répugne au texte.

M. le général de Goëler a dû, dans son ordre d'idées, placer Bibrax à Beaurieux. La condition de distance est, en effet, remplie; mais la faible ressemblance des deux noms n'est qu'un leurre, et il en est de même, je le crains bien, de l'avantage que semble offrir cette position pour recevoir les secours que César y aurait envoyés par la rive gauche de l'Aisne : car Beaurieux, en raison de son site et de sa distance à la rivière, eût été entièrement investi par les Belges, qui se seraient emparés du pont, s'il y en avait eu un, et n'auraient permis d'aucune manière aux Romains d'arriver jusqu'à la place. Le lieu appelé tantôt camp de Saint-Thomas, tantôt vieux Laon, et où la commission a placé Bibrax, est une croupe difficilement accessible du côté de la plaine et fortifiée encore aujourd'hui, à son isthme, de deux remparts en terre qui ne sont certainement pas d'origine romaine, à en juger par leur profil, mais qui ressemblent bien à des restes d'enceinte d'un oppidum gaulois. Des ossements humains y ont été trouvés avec des débris de grossières poteries celtiques. Cette localité, dira-t-on, est bien éloignée de l'Aisne pour que César ait pu y faire parvenir un secours en présence d'une armée de trois cents mille hommes. Je réponds à cette objection que l'oppidum de Saint-

Thomas étant inattaquable, du côté de la plaine, par la méthode gauloise, les Belges auront, avec leur insouciance naturelle, négligé de l'investir de ce même côté, et que les Numides, Crétois et Baléares, gens rusés envoyés au secours de la place, ont pu profiter de cette négligence pour s'y introduire.

Après que l'armée belge, rebutée par ses tentatives infructueuses contre le camp de César, se fut décidée à battre en retraite et à se disloquer, elle partit à neuf heures du soir, *secunda vigilia*, sans que César osât la poursuivre, et les divers corps dont elle se composait commencèrent à rebrousser chemin, tous dans la même direction, chacun voulant prendre la tête, *quum sibi quisque primum itineris locum peteret*. On peut s'étonner que les Suessions n'aient pas pris la vallée de l'Aisne, par où ils seraient arrivés immédiatement chez eux. Au lieu de cela, on les voit (chap. 12) ne revenir à Noviodunum que dans la nuit qui suivit l'arrivée de César devant cette place. Or César, sans bouger de son camp le lendemain du départ des Belges, les avait fait poursuivre (chap. 11) par sa cavalerie appuyée de trois légions ; il ne s'était mis en route avec toute son armée que le surlendemain, et c'est après avoir fait une grande étape, *magno itinere confecto*, suivie d'une demi-journée de marche environ, qu'étant arrivé devant Noviodunum, il avait tâché de la prendre en passant, *ex itinere oppugnare conatus*. Si l'on récapitule, on trouvera que César avait employé une journée et demie à se rendre à Noviodunum, tandis que les Suessions n'y étaient arrivés qu'après trois jours au moins. Par où étaient-ils donc passés ? Leur camp de La Fère répond à cette question. Vraisemblablement ils y avaient laissé, avec une réserve de vivres, tous leurs bagages, sans quoi leur retraite eût été plus désastreuse, et César aurait pu dire, comme dans d'autres occasions, que ses troupes rentrèrent au camp après avoir fait beaucoup de butin, *magna praeda facta*, chose toujours agréable au soldat romain qui avait pour mobile l'argent non moins que l'honneur. N'oublions pas, d'ailleurs, que l'armée belge était commandée par le roi des Suessions, qui dut rester à sa tête jusqu'au moment où les contingents se dispersèrent. Or, du pont de l'Aisne à La Fère et de La Fère à Soissons, il y a en totalité quatre-vingt-dix kilomètres qui, pour trois journées de marche, font la distance parfaitement convenable de trente kilomètres par jour.

Enfin il est à supposer que César repassa l'Aisne et suivit prudemment la rive gauche pour n'être pas pris en flanc pendant sa marche, dans le cas où l'armée belge se rallierait et, en même temps, pour arriver devant Noviodunum, du côté où cette place était atta-

quable, ce qui explique aussi comment les Suessions ont pu y rentrer malgré la présence de l'armée romaine.

Livre III. — M. Heller critique les noms de *Sotiates* et de *Preciani*, par lesquels on a désigné, sur la carte, deux des peuples d'Aquitaine dont il est fait mention dans le récit de l'expédition commandée par Crassus : le savant philologue préfère les leçons de Nipperdey et de Frigell, *Sontiates*, *Ptiani*. Nous lui ferons observer que l'orthographe *Sotiates*, sans *n*, est confirmée par les monnaies gauloises. Quant à l'autre nom, il est très-altéré : outre *Ptiani*, les manuscrits donnent encore *Ptianii*, *Pacianii*, *Pthiani* et *Pthiciani*. Peut-être P est-il, dans plusieurs de ces cas, une abréviation de *Pre*, de sorte que *Ptiani* reviendrait à *Pretiani*. Frigell ne cite pas, à cet égard, les vieilles éditions, qu'il serait cependant utile de consulter. En attendant, on a bien fait de s'en tenir, pour l'épreuve de la carte, à la leçon *Preciani* vulgarisée par Ondendorp, et qui se trouvait déjà dans des éditions antérieures, telles que celle de Lyon, 1543.

Livres IV et V. — A ces livres se rapporte la grande question des points d'embarquement et de débarquement de l'armée romaine, pendant ses deux expéditions dans l'île de Bretagne. M. Heller expose brièvement le système étudié par M. de Saulcy et représenté sur la carte; le travail de notre collaborateur est justement qualifié par lui de thèse très-solidement établie, « eine sehr gründlich Abhandlung. » Il rappelle, à ce sujet, que la lecture du livre de M. Lewin, *The invasion of Britain by Julius Caesar*, 1859, a conduit M. de Goëler à modifier ses précédentes déterminations : pour la première campagne, l'honorable général place maintenant, comme M. de Saulcy, le *portus Itius* à Wissant, le *portus ulterior* ou *superior* à Calais, et le point de la côte où deux navires de la flotte romaine furent poussés par le vent ou la marée, au Châtelet près le cap Gris-Nez; mais il maintient, pour la campagne suivante, le port Itius à Calais et le port ultérieur à Wissant. M. Heller n'approuve point ces nouvelles dispositions de M. de Goëler, et tout le monde, je crois, sera de son avis : il est vraiment impossible d'admettre deux ports Itius alternatifs et se servant réciproquement de port ultérieur. Quant au point de débarquement sur la côte de Bretagne, MM. de Saulcy et de Goëler sont d'accord pour le placer vers Deal; loin d'y rien objecter, M. Heller fait remarquer que le cours d'eau vu par les Romains, à douze milles de la mer, se trouve ainsi être le Stour, qu'ils auront passé à Cantorbéry. Mes convictions, déjà anciennes et fortifiées par un nouvel examen de la question, m'obligent à critiquer le choix de

Deal pour la plage où César a débarqué : c'est ce que je ferai d'abord à l'aide de plusieurs passages des Commentaires dont il me semble qu'on n'a pas encore mis à profit toutes les indications.

Les dix-huit navires qui portaient la cavalerie destinée à la première expédition (chap. 28), furent assaillis d'un tel coup de vent, au moment où ils approchaient de la côte de Bretagne, et où déjà ils étaient vus du camp de César, qu'une partie d'entre eux furent ramenés immédiatement à leur point de départ, pendant que le reste, jeté d'abord sur le bas de la côte à l'ouest, *ad inferiorem partem insulae, quae est propius solis occasum*, fut forcé par la lame d'abandonner ce mouillage et de reprendre aussi le chemin du continent. Par les mots *partem inferiorem*, César entend, de toute nécessité, une côte plus au midi que son camp, de même qu'il dit (liv. V, chap. 13), en parlant du côté de l'île qui regarde la Gaule, *hujus lateris alter augulus, qui est ad Cantium..., ad orientem solem, inferior ad meridiem spectat* : il s'agit donc, en définitive, de trouver une partie de côte située au sud-ouest du camp, et dirigée de telle sorte que le vent de nord-est, qui évidemment soufflait alors, obligeât ces navires à s'y affaler. Or il n'y a, dans le détroit, que la pointe de Dungeness qui satisfasse à cette condition, pourvu toutefois que le camp de César soit placé, comme l'a proposé d'Anville, à Hythe vers l'autre extrémité de la même baie, car, pour ce qui est de Deal, sa distance à Dungeness est beaucoup trop grande, et le fait dont il s'agit ne pourrait plus s'expliquer.

Pour approcher de Deal à portée de vue, ces mêmes navires auraient dû prendre, vent debout, la passe des bancs de Godwin, ce qui est inadmissible, ou passer à travers ces dangereux hauts-fonds. Cette pensée, qui m'est venue sur les lieux mêmes, au récit d'un naufrage et à la vue de ses débris, est confirmée, comme on va le voir, par une observation toute pareille de M. Airy.

A sa seconde traversée pour la Bretagne, lorsque la flotte, prise par le calme au milieu de la nuit et ne pouvant tenir sa route, fut entraînée trop loin vers l'est par le courant, César reconnut qu'il avait laissé l'île à gauche, et bientôt, profitant du renversement de la marée, il fit forcer de rames en arrière pour atteindre le point de la côte où il avait débarqué l'année précédente, *cursum non tenuit et longius delatus aestu, orta luce, sub sinistra Britanniam relictam conspexit. Tum rursus aestus commutationem secutus remis contendit, ut eam partem insulae caperet, qua optimum esse egressum superiore aestate cognoverat* (liv. V, chap. 8). Ce récit est peu compatible avec l'hypothèse de Deal : si la flotte, en effet, se fût

dirigée de Wissant sur Deal, ce qui ne pouvait se faire, de nuit, qu'au moyen des étoiles, elle aurait toujours eu la côte de Bretagne à babord, et César n'aurait pas eu lieu de noter cette circonstance, alors insignifiante. *Sub sinistra relictam* est, dans sa phrase, le corrélatif de *longius* : il a vu la Bretagne à gauche parce qu'il avait été poussé trop loin par le flot. C'est ici que M. Airy fait observer que la flotte, ainsi menée à Deal, se serait nécessairement jetée sur les bancs de Godwin, et que de tant de navires, beaucoup y auraient infailliblement péri, « and with so numerons a fleet it would have been impossible to avoid extensive loss by shipwreck. »

Pendant cette même expédition, César pénètre dans l'intérieur de l'île et s'avance d'abord de douze milles (dix-huit kilomètres). Là se trouvait un cours d'eau qui ne peut, quoi qu'on dise, être le Stour à Cantorbéry, puisque de ce point à la côte vers Deal, la distance n'est pas au-dessous de vingt-trois kilomètres; mais le Stour, à Ashford ou à Wye, est à la distance voulue de la côte environnant Hythe. César dit s'être porté ensuite vers le royaume de Cassivellaunus, situé à quatre-vingts milles de la mer et séparé des cités maritimes par la Tamise. Ces cités sont nécessairement celles que César connaissait, c'est-à-dire celles du Cantium, et la distance indiquée est très-juste, si l'on tient compte de la sinuosité des chemins, entre le golfe de Hythe et la Tamise vers Kingston, Richmond et Londres. Supposons qu'il suive la route de Deal vers l'intérieur, par Cantorbéry et Rochester, il ne perdra pour ainsi dire pas de vue soit la mer soit la Tamise, et il ne lui sera pas permis de faire une aussi étrange définition, qui pourra, au contraire, lui être pardonnée, s'il a suivi la roûte partant d'Hythe. Sur ces entrefaites, Cassivellaunus envoya l'ordre aux quatre roitelets du Cantium de rassembler toutes leurs troupes et de se porter sur le camp romain de la côte. Si ce camp eût été à Deal, il s'ensuivrait que César aurait traversé, par le beau milieu, le pays de ces roitelets, sans commencer par les soumettre, et en laissant le camp pour ainsi dire entre leurs mains. Cette pointe vers l'intérieur se comprend mieux si César est parti de Hythe, et n'a fait que longer le pays de ces petits chefs.

Toutes les apparences sont donc contraires à Deal. Voici maintenant un argument péremptoire que la donnée astronomique du texte et l'observation des courants du détroit ont suggéré à l'astronome royal d'Angleterre, M. Airy. Je laisse parler l'illustre géomètre.

« 7. .... Aux pleines et nouvelles lunes le courant fait l'ouest, vers trois heures dix minutes, par le travers de Douvres, à un mille et demi au large, et il ne paraît pas que, dans cette partie du détroit,

il y ait une grande différence, pour le changement du courant, entre l'axe du canal et le voisinage de la côte. Sur le rivage d'Hastings le courant tourne vers l'ouest à onze heures, mais ce phénomène retarde à mesure qu'on s'éloigne de la plage, et, à cinq milles de distance, il n'a lieu qu'à une heure..... Les vents ont une grande influence sur l'heure du renversement de la marée. Le courant à l'ouest règne environ six heures et demie, après quoi il y a mer étale pendant un quart d'heure (1). »

« 9. Dans la première expédition, *post diem quartum, quam est in Britanniam ventum..... eadem nocte accidit ut esset luna plena, quae dies maritimos aestus maximos in Oceano efficere consuevit*, c'est-à-dire que, le quatrième jour après le débarquement, c'était pleine lune et grande marée. Cette assertion renferme deux sources d'incertitude. D'abord, ce qui nous est donné pour le quatrième jour, dans la manière romaine de calculer, peut être pour nous le troisième. Secondement, la grande marée a lieu un jour et demi plus tard que la pleine lune : si César avait de bons almanachs dans son armée, le jour en question était indubitablement celui de la pleine lune; sinon, comme il n'est pas possible de juger exactement du jour de la pleine lune, soit à cause de la faible variation de son diamètre apparent, qui n'est que d'un centième le jour d'avant et le jour d'après, soit parce que le moment du lever peut être affecté par la latitude de l'astre jusque d'un jour de son âge, il est plus probable que le jour en question était celui de la grande marée. En conséquence, le jour du débarquement de César a pu être le second, le troisième ou le quatrième avant la pleine lune : je supposerai le troisième. Ce jour-là le phénomène de marée arrivera environ deux heures trente minutes plus tôt que le moment indiqué à l'art. 7 (2). »

« 10. César trouvant la côte trop dangereuse pour essayer de débarquer en face d'un ennemi résolu, et pensant que le mieux était d'attendre le reste de sa flotte, *ad horam nonam in anchoris expectavit... et ventum et aestum uno tempore nactus secundum... circiter millia passuum octo* (3) *ab eo loco progressus aperto ac plano littore*

(1) Renseignements fournis par le capitaine, aujourd'hui amiral Beechey, qui était chargé, sous la direction de l'amirauté, de faire la reconnaissance du canal, spécialement en ce qui concerne les courants. C.

(2) Parce que la marée retarde tous les jours d'environ cinquante minutes, et que, au bout de trois jours, le retard total est de cent cinquante minutes ou deux heures trente minutes. C.

(3) *Septem*, selon Nipperdey et Frigell, qui donnent cette leçon sans variantes, quoiqu'on lise *octo* sur d'anciennes éditions. C.

naves constituit, c'est-à-dire qu'à trois heures de l'après-midi la marée était favorable pour amener la flotte à une grève plate et découverte distante d'une huitaine de milles. »

« De l'observation du capitaine Beechey donnée à l'article 7, avec la correction d'heure donnée à l'article 9, il résulte que, le jour du débarquement de César, le courant, en face de Douvres, se renversa à l'ouest vers une heure de l'après-midi, et à trois heures il devait couler dans cette direction avec toute sa force. Ainsi, que César ait tenté d'abord de débarquer à Douvres et soit allé ensuite prendre terre à Walmer ou à Deal, comme plusieurs écrivains l'ont supposé, c'est ce qui paraît *absolument impossible*. Une route de huit milles dans le sens du courant l'aurait mené un peu plus loin que Folkestone, à un point où les difficultés n'auraient pas été beaucoup moins grandes qu'à Douvres, et où il n'y a rien qui ressemble à un *planum et apertum littus*. »

« Si nous supposons que César a commencé par vouloir débarquer à Folkestone, le courant, qui a tourné à l'ouest vers midi (1), l'aura transporté du côté de Romney Marsh où la grève est très-favorable pour attérir. »

Devant ce résultat, qui est fondé sur les lois invariables de l'astronomie et sur des faits d'observation authentiques, il n'y a plus, ce me semble, qu'à s'incliner. A moins qu'on ne vienne à reconnaître que l'amirauté anglaise s'est trompée du tout au tout dans l'étude qu'elle a faite des courants de la Manche, nous sommes forcés d'admettre, comme un détail acquis à l'histoire, que César a viré à l'ouest, et non à l'est, pour gagner la plage où il a effectué son débarquement. Quelques érudits prétendent en vain que la forme des côtes et, par suite, le régime des courants, dans le détroit, ne sont plus ce qu'ils étaient du temps de César. Cette assertion, propre seulement à produire le doute, est heureusement plus facile à émettre qu'à justifier. M. Airy, dont l'opinion en cette matière doit faire loi, pense, au contraire, que les changements, d'ailleurs peu considérables, que la côte a subis ne peuvent avoir exercé une influence sensible sur les

(1) Environ une heure plus tôt qu'à Douvres. En effet, si, faute d'observation directe devant Folkestone, on prend celle qui se rapporte au rivage d'Hastings (art. 7), c'est-à-dire onze heures, on trouve, pour la différence d'heure entre Douvres et Hastings, 12 h. + 3 h. 10′ — 11 h. = 4 h. 10′, et, comme la distance de Douvres à Folkestone est à la distance de Douvres à Hastings dans le rapport approximatif de 1 : 5 . 5, l'avance de Folkestone sur Douvres sera 4 h. 10′ : 5 . 5 = 45′. L'heure de Folkestone sera donc, pour le jour de la pleine lune, 3 h. 10′ — 45′ = 2 h. 25′, et, pour le jour du débarquement, 2 h. 25′ — 2 h. 30′ = midi moins cinq minutes. C.

marées. Mais quand M. Airy veut ensuite préciser la position de cette plage, au moyen de simples conjectures, il s'engage sur le terrain de la critique, où, pas plus que personne, il n'a le don d'infaillibilité. Aussi M. Lewin, avec son érudition, n'a-t-il pas eu de peine à démontrer l'erreur dans laquelle est tombé le géomètre, lorsque, voulant procurer à la flotte romaine un port vaste et sûr, il est allé chercher l'embouchure de la Somme. César ne semble pas s'être autant préoccupé de cette condition : la brièveté du trajet, voilà la pensée qui dominait dans son esprit et qui l'a déterminé à prendre son point de départ chez les Morins, *in Morinos proficiscitur, quod inde erat brevissimus in Britanniam trajectus* (liv. IV, chap. 21). C'est que, en effet, ayant à transporter ses troupes dans de mauvais bateaux et sur une mer inconnue, il devait tenir avant tout à réduire le plus possible la durée du trajet. Quant à des indications sur ce qui constituait son port, il ne nous en donne aucune. Y avait-il là un estuaire, un grand bassin d'échouage? Ou n'était-ce qu'une plage ouverte, précédée d'une rade plus ou moins sûre? Nous ne pourrions faire là-dessus que de vaines hypothèses. Mais si l'on demande à quoi pouvaient se réduire strictement les conditions de ce port, nous aurons des faits pour répondre. Dans l'île de Bretagne, les flottes de César stationnèrent sur une simple plage, soit à l'ancre soit à sec : cette situation suffit pendant deux campagnes qui durèrent ensemble plus de deux mois. Il y eut des avaries, cela est vrai, mais elles furent facilement réparées, et, quand César le jugea prudent, ses soldats surent tirer à terre près de huit cents navires. A sa rentrée en Gaule, après la seconde expédition, il fit tirer ses navires sur la grève, *subductis navibus* (liv. V, chap. 24), ce qui nous dit assez de quelle nature étaient ses ports du continent. Dans la campagne d'Afrique, qui dura six mois, et où sa marine de guerre et ses transports jouèrent un rôle bien autrement considérable, César ne possédait point de ports à bassins. Le mot phénicien *cothon* (bassin) ne figure dans le livre d'Hirtius qu'au sujet des ports occupés par le parti pompéien, qui tenait d'ailleurs toutes les places maritimes importantes. Les navires de César étaient toujours à l'ancre *in salo*. A Ruspine, ville située à deux milles de la mer, et dont il avait fait, néanmoins, sa base d'opérations, parce qu'elle avait un port, cet établissement ne consistait qu'en un mur de quai et un embarcadère. Tels étaient la plupart des ports de l'Afrique, comme on le voit par les ruines encore existantes : tels sont aussi presque tous ceux que nous y avons nous-mêmes. Et qu'on ne croie pas que la mer d'Afrique, *mare scaevum importuosum* (Salluste), fasse plus

de grâce aux marins que notre Manche, où César ne craignit pas d'exposer des navires ayant une moindre hauteur de muraille qu'il n'était d'usage dans la Méditerranée, *paulo facit humiliores, quam quibus in nostro mari uti consuevimus... quod propter crebras commutationes aestuum minus magnos ibi fluctus fieri cognoverat* (liv. V, chap. 1). Il est d'ailleurs à remarquer que le *portus Itius* n'ayant été pour César qu'un port de rassemblement, *Huc naves undique ex finitimis regionibus et quam superiore aestate ad veneticum bellum effecerat classem jubet convenire* (liv. IV, chap. 21), ... *omnes ad portum Itium convenire jubet* (liv. V, chap. 2), sa condition la plus utile, avec celle du moindre trajet, était une rade convenable pour la tenue des ancres. Nous n'avons pas autre chose à chercher sur la côte des Morins.

Cinq ports de cette côte peuvent entrer en concurrence pour représenter ceux de César : 1° Boulogne; 2° Ambleteuse; 3° Wissant; 4° Sangatte; 5° Calais. De l'autre côté du détroit, le point du littoral britannique qui répond le mieux au texte — *Cujus loci haec erat natura, atque ita montibus augustis mare continebatur, uti ex locis superioribus in littus solum adigi posset* (liv. IV, chap. 23) — et qui appelle le plus l'attention par les formes accentuées du terrain, est précisément une baie assez bien abritée, *East Wear Bay* près Folkestone : c'est là, je suppose, que César parut pour la première fois aux yeux des Bretons. Si l'on porte, à partir de cette baie, sept milles romains (dix kilomètres) vers l'ouest, on atteint le Romney Marsh, au fort Sutherland (près Hythe), l'un des ouvrages de défense dont cette côte si favorable à un débarquement, est hérissée. Prenant le fort Sutherland pour le point approximatif du débarquement des Romains, je forme le tableau ci-après de ses distances aux cinq ports gaulois, et j'y joins les distances de ces ports entre eux, pour servir à la détermination définitive du *portus Itius* et de son annexe :

Boulogne — fort Sutherland		36	m. p.
Ambleteuse — fort Sutherland		31	»
Wissant — fort Sutherland		31	»
Sangatte — fort Sutherland		33	»
Calais — fort Sutherland		37	»
Boulogne — Ambleteuse		6 1/2	»
Ambleteuse — Wissant	par mer	10	»
	par routes de terre	8	»
Wissant — Sangatte		5 1/2	»
Sangatte — Calais		5	»

Le *portus Itius* étant supposé à Boulogne, Ambleteuse représente le *portus superior* ou *ulterior*. On ne peut douter que le sens du mot *superior* ne se rapporte à la latitude, et, à cet égard, les positions relatives des deux localités sont satisfaisantes; mais le mot *ulterior* ne s'explique pas convenablement. Quand les anciens distinguent une *Gallia ulterior* et une *Gallia citerior;* quand le grand poéte latin peint les ombres qui se pressent aux bords du fleuve infernal, *tendebantque manus ripae ulterioris amore;* quand Tacite parle du pont qui reliait Trèves à son faubourg, *medius Mosellae pons, qui ulteriora coloniae aunectit*, il y a toujours là trois termes de comparaison, 1° ce qui est en deçà, 2° ce qui est au delà, 3° l'objet disjonctif, à savoir, les Alpes, l'Achéron, la Moselle. Ici, je vois bien deux termes, mais je n'aperçois pas le troisième, qui, seul, peut justifier le qualificatif *ulterior*. Autre difficulté. Les deux navires qui, au retour de la première expédition, manquèrent les ports, et furent donner à la côte un peu plus bas, auront-ils trouvé, à proximité de Boulogne, un point favorable pour attérir et débarquer leurs trois cents soldats? Il faudrait pour cela, ce me semble, rendre le *paulo infra* bien élastique; mais ce qu'il y a de pis, c'est la circonstance des six mille Morins qui, en quelques instants, se trouvèrent réunis pour attaquer ce détachement, et cette autre circonstance, très-aggravante, que Labienus fut envoyé, avec l'armée de Bretagne, châtier ces Morins dans leurs marais, alors praticables par suite des sécheresses, *T. Labienum legatum cum iis legionibus, quas ex Britannia reduxerat, in Morinos, qui rebellionem fecerant, misit. Qui quum propter siccitates paludum, quo se reciperent, non haberent, quo superiore anno perfugio fuerant usi, omnes fere in potestatem Labieni pervenerunt* (chap. 38). Supposer que César avait été mettre étourdiment, au milieu d'un peuple insoumis, sa base d'opérations pour conquérir la Bretagne, c'est faire peser sur lui une accusation qu'il ne mérite pas. On aurait dû réfléchir aussi qu'un rassemblement de six mille hommes ne pourrait pas se faire, même aujourd'hui, en aussi peu de temps, sur un point quelconque des campagnes du Boulonnais, où les villages ne présentent et n'ont jamais présenté une agglomération sérieuse, comme l'avoue l'un des avocats de Boulogne, et où, de plus, il n'existe ni n'a jamais existé, dans la région dont il s'agit, de marais capables de servir de refuge aux populations contre une armée conquérante. On devait d'ailleurs comprendre qu'un rassemblement subit, tel que celui-là, accuse des préparatifs de guerre faits hors du cercle d'action des troupes romaines. Le texte est, à cet égard, parfaitement d'accord avec la raison. César était, en effet, chez les

Morins, dans ce qu'on a depuis appelé le *pagus gesoriacus*, dont la population avait dû, nécessairement, se soumettre à lui, puisqu'il occupait le pays sans aucune lutte : le reste de ce peuple maritime, évidemment composé de tribus assez indépendantes les unes des autres, n'avait encore fait aucun acte de soumission. Voilà que, pendant les derniers préparatifs de la flotte, une grande partie des Morins insoumis, et que l'on avait vainement essayé de forcer, l'année précédente, dans leurs bois et leurs marécages, envoient enfin des députés à César, *ex magna parte Morinorum ad eum legati venerunt, qui se de superioris temporis consilio excusarent* (chap. 22); d'autres, plus récalcitrants et plus éloignés, obligent César à envoyer contre eux une nouvelle expédition, *in Menapios atque in eos pagos Morinorum, ab quibus ad eum legati non venerant* (Ibid.), expédition qui ne fut terminée qu'après le retour de César en Gaule. Ce sont donc évidemment ces Morins intermédiaires, à moitié soumis, voisins du *pagus gesoriacus*, mais habitant le pays de marécages dont le commencement sur la côte est à Sangatte, qui attaquèrent la petite troupe romaine, et par conséquent le fait n'a pas pu avoir lieu au sud de Boulogne. On voit, enfin, par le tableau ci-dessus, que les distances de Boulogne à Ambleteuse et au point de débarquement sur la côte anglaise, diffèrent notablement de celles qu'indiquent les Commentaires. Ainsi, la cause de Boulogne, malgré l'esprit et le luxe d'érudition déployés pour sa défense, ne peut résister, sous aucun rapport, à la discussion des données de César, les seules qui fassent sérieusement autorité dans la question.

Je place maintenant le *portus Itius* à Ambleteuse et le *portus superior* à Wissant. La raison des distances est, dans ce cas, complètement observée. Le cap Griz-nez, qui marque la brisure de la côte, et qui la marquait encore mieux aux yeux des anciens, puisque Ptolémée, deux siècles après César, mettait son Ἴκιον ἄκρον (1) et tous les points qui le suivent à l'est, jusqu'au Rhin, sous la même latitude, le cap Gris-nez, dis-je, est le terme de comparaison qui explique l'adjectif *ulterior*. Le fait des dix-huit navires qui ne purent rallier le port

(1) On a dit et on redira que l'Ἴκιον ἄκρον était à l'ouest de Gesoriacum, sans discuter la valeur d'un document géographique qui place les Viducasses à l'ouest des Vnelles, et les Abrincates sur la Seine. Les besoins de la polémique feront préférer l'hypothèse d'un éboulement de la côte à celle d'une simple faute de l'auteur ou de ses copistes. Le fait est que la longitude du promontoire étant donnée en nombre rond dans les mss. originaux et avec quinze minutes dans la traduction latine, il y a tout lieu de mettre cette donnée en suspicion. C.

de rassemblement se comprend bien mieux de Wissant à Ambleteuse que d'Ambleteuse à Boulogne. Les mots *paulo infra*, auxquels on donne presque toujours une signification de latitude, s'entendent plus naturellement d'un point situé sous le vent, c'est-à-dire plus bas dans la direction du vent. Si l'on suppose que César a quitté la plage d'Hythe par le vent d'ouest, très-bon pour gagner les environs de Gris-nez, deux des navires qui avaient mis le cap sur Wissant ont pu être chassés jusqu'à Sangatte : les conditions militaires sont alors satisfaites. Ambleteuse a été indubitablement un port, même avec bassin, dans l'antiquité, et jusqu'au milieu du XVI[e] siècle, où il fut pris par les Anglais. Entièrement négligé jusqu'à 1680, il fut depuis l'objet de travaux et surtout de nombreux projets, qui témoignent de l'importance que les divers gouvernements attachaient à cette position essentiellement militaire. J'ai lu tout ce que contiennent à ce sujet les archives du Génie, et l'impression principale qui m'en est restée est que la rade d'Ambleteuse devait être la vraie rade de Boulogne pour une descente à faire sur la côte anglaise. Une bonne partie de la flotte de César a pu être construite dans la rivière de Boulogne, et y rester jusqu'à l'achèvement de tous les préparatifs. Le Corus (N. O.), qui souffla pendant vingt-cinq jours, n'est pas un vent mauvais dans la Manche, à l'époque de l'année dont il est question, et la flotte, une fois rendue dans la rade d'Ambleteuse, dont le fond est excellent, a dû facilement y résister. Si le vent venait à fraîchir d'une manière inquiétante, rien n'empêchait de rentrer en rivière. Je souhaite que ce rôle de Gesoriacum, dans les guerres de César, suffise au patriotisme boulonnais.

Passant à l'hypothèse de Wissant = *portus Itius* et de Sangatte = *portus superior* ou *ulterior*, je trouve que les conditions de distance sont encore suffisamment bien remplies, sauf celle de Wissant à Sangatte qui n'est que cinq milles et demi au lieu de huit qu'il faudrait. On y porterait remède par la supposition que le port de Wissant était anciennement plus rapproché de Gris-nez, et j'aimerais mieux cela que d'aller chercher Calais, à cause de sa distance à Hythe. Mais pourquoi César aurait-il préféré Sangatte à Ambleteuse? De plus, Sangatte n'est pas un port ultérieur, dans le sens que j'ai indiqué et que je crois juste, par rapport à Wissant, à moins de transférer le promontoire *Icium* à Blanc-nez, ce qui me semblerait un peu difficile à faire admettre. Les conditions militaires sont, du reste, très-bien satisfaites, pourvu qu'on fasse arriver à Calais les deux navires en dérive.

Ce que je viens de dire me dispense d'examiner particulièrement

l'hypothèse de M. le général de Goëler, qui place le portus Itius à Calais, et le portus superior à Wissant, car, alors, aucune des données du texte, telles que je les ai comprises, ne peut recevoir son application. Je crois avoir démontré que Boulogne n'est guère moins inadmissible. Il ne reste donc, en résumé, que deux hypothèses qui ne se heurtent pas à des impossibilités absolues, et, parmi elles, je préfère de beaucoup Ambleteuse à Wissant, comme représentant le portus Itius.

Je reviens aux précieuses observations du Philologus, qui nous apprennent que nos *Centrones* belges auraient dû être écrits *Ceutrones*, conformément à la leçon de tous les manuscrits, « die Handschriften nur *Ceutrones* haben. » Le fait est qu'on ne trouve, ni dans Nipperdey qui a choisi cette dernière orthographe, ni dans Frigell qui a préféré la première, aucune citation de manuscrits : Frigell, comme Nipperdey, semble vouloir s'appuyer sur l'unanimité des textes. Que signifie donc l'assertion du Philologus? Rien, si ce n'est que, l'orthographe *Ceutrones* étant aujourd'hui prouvée pour le peuple alpin cité au livre I[er] des Commentaires, on se croit en droit de l'étendre à la peuplade belge du livre V, conséquence qui n'est pas d'une logique rigoureuse, et qui ne devra être acceptée que si elle a réellement l'appoint de quelques manuscrits.

Une véritable faute de la carte, c'est le nom de l'Emscher, écrit par mégarde, le long du cours de sa voisine la Lippe, simple faute d'ouvrier toutefois, et qu'une critique un peu élevée n'aurait pas aperçue. Mais la loupe du pédantisme a découvert là dedans une bévue incompréhensible et à peine croyable, « beinahe unbegreiflichen, kaum glaubichen Fehler. » Le Philologus a droit, néanmoins, aux remerciements des auteurs de la carte, pour les avoir avertis d'une erreur qu'ils n'auraient peut-être pas été chercher dans le remplissage où elle se trouve, et pour leur avoir appris, par la gradation de sa censure, que c'est là leur plus grande faute au jugement d'un des plus savants hommes de la savante Allemagne.

Une observation de M. Heller me force d'ajouter quelques mots à ce que j'ai dit plus haut concernant l'interprétation de ce passage du livre V : *omnium legionum hiberna..... millibus passuum centum continebantur*. Sur la carte française, dit-il, le camp de Fabius est à cent douze mille pas de celui de Cicéron, et le camp de Plancus à cent cinquante-sept mille pas de celui de Labienus, tandis que, d'après le sens des termes de César, aucun camp ne devrait être à plus de cent mille pas d'un autre. Cette manière de voir du philologue allemand revient aux trois propositions suivantes : 1° le verbe

contineri ne doit pas être entendu ici dans son sens naturel de contenance, de limitation, que César lui conserve dans d'autres endroits, tels que, *Vicus altissimis montibus undique continetur* (liv. III, chap. 1); — *Montibus angustis mare continetur* (liv. IV, chap. 23); mais il faut absolument lui donner le sens exceptionnel d'*attenance*, indiqué dans cette phrase de Cicéron : *Pars oppidi mari disjuncta angusto ponte rursus adjungitur et continetur* (Verr. 2, 4, 52 *extr.*), attendu que cent mille pas qui séparent sont tout à fait comparables à un pont qui réunit; 2° *omnium legionum hiberna*, ne signifie pas les quartiers de toutes les légions, mais seulement ceux de quelques-unes; 3° *millibus passuum centum* n'est pas une distance absolue, ce n'est qu'une limite de distance, tout comme si César avait dit *non amplius millibus passuum centum*. Tant que le Philologus n'aura pas établi ces propositions sur une base grammaticale et logique, je me contenterai de le renvoyer à ma démonstration.

Ceci me donne l'occasion de réparer un oubli que j'ai fait en répondant à MM. les savants belges, qui paraissent croire généralement que dans cette phrase du liv. V, chap. 27, *Ipsorum esse consilium, velintne prius, quam finitimi sentiant, eductos ex hibernis milites aut ad Ciceronem aut ad Labienum deducere, quorum alter millia passuum circiter quinquaginta, alter paulo amplius ab iis absit*, le premier *alter* se rapporte à Cicéron, premier nommé, et le second à Labienus. C'est, en effet, la règle que donne Forcellini; mais cette règle est mauvaise, le premier *alter* doit être rapporté à la seconde personne nommée, c'est-à-dire à la plus proche, comme on le voit par les exemples suivants : *De re frumentaria Boios atque Haeduos adhortari non destitit; quorum alteri, quod nullo studio agebant, alteri non magnis facultatibus... celeriter quod habuerunt, consumpserunt* (liv. VII, chap. 17) — *Quae res in civitate duae plurimum possunt, eae contra nos ambae faciunt, summa gratia et eloquentia, quarum alteram vereor, alteram metuo* (Cic., *Quint.* I). L'exemple même que donne Forcellini à l'appui de la prétendue règle, *Philippum Macedonum regem rebus gestis et gloria superatum a filio, facilitate et humanitate video superiorem fuisse. Itaque alter semper magnus, alter saepe turpissimus fuit* (Cic. Off. I, 26), peut être retourné contre elle en faisant rapporter le premier *alter* à *superiorum* et le second à *superatum*. Ainsi le camp le plus rapproché d'Aduatuca était celui de Labienus et non point, comme on l'a dit, celui de Cicéron.

Général CREULY.

(*La fin prochainement.*)

CAMPAGNE

DE

MANLIUS VULSO

CONTRE LES GALATES (1)

I. Marche de Manlius vers la Galatie. — Le successeur de L. Scipion, Manlius Vulso, voulut aussi avoir sa campagne et sa conquête; il en trouva l'occasion ou le prétexte dans la présence des Gallo-Grecs parmi les troupes d'Antiochus à Magnésie. Je ne dirai pas, comme Florus (2), « fuerint inter auxilia regis Antiochi an fuisse cupidus triumphi Manlius ac eos visos simulaverit dubium est; » les récits détaillés, précis, concordants de Tite-Live et d'Appien sur cette bataille, ne peuvent laisser de doute sérieux sur la participation des mercenaires gaulois à cette guerre; mais il faut l'avouer, amollis ou non par le climat de l'Asie, ils n'avaient pas très-vivement disputé la victoire, et Manlius ignorait bien profondément leurs habitudes, s'il voyait dans cette campagne la preuve d'une alliance spéciale avec Antiochus, en haine des Romains. Les Gallo-Grecs étaient alors ce qu'étaient les Suisses dans les armées des Valois et des Sforces; disons mieux : ce que furent depuis un siècle et demi les Grecs d'Europe eux-mêmes. Cependant Manlius leur déclara la guerre et se mit en marche pour les aller chercher dans leur pays.

(1) Extrait du mémoire sur les Invasions des Gaulois en Orient et leurs établissements en Asie Mineure, couronné par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, dans la séance publique du 31 juillet 1863.

(2) II, 11.

Cette marche fut peu directe; Manlius rançonna en passant bien des cités ou des provinces, avant d'arriver au Sangarius. Son itinéraire, d'Éphèse aux frontières des Galates, ne rentre pas très-expressément peut-être dans la question proposée par l'Académie. Néanmoins elle s'y rattache, et les variations considérables que subirent les limites de la Galatie m'invitent d'ailleurs à l'étude topographique des lieux qu'elles atteindront. Les explications données par Hamilton sur la marche de l'armée romaine ne m'ont pas complétement satisfait; le tracé même de Kiepert, sur sa carte de Phrygie, m'a paru incorrect. M. Lebas, dans la dernière feuille publiée de son *Asie Mineure*, s'est borné à reproduire le récit de Tite-Live, sans discussion géographique, et M. Contzen (Die Wanderungen der Kelten) n'a pas raconté cette marche à travers les pays du sud-ouest. Qu'il me soit donc permis de m'y arrêter.

Manlius partit d'Éphèse, où L. Scipion lui avait remis son armée, dans l'été de 189, et il fut rejoint à Magnésie du Méandre par Attale, avec quinze cents soldats du royaume de Pergame. Le Méandre, non guéable en cet endroit, fut passé sur des bateaux, et l'armée romaine arriva à Hiera-Comé (1). Elle n'était là encore qu'à un jour de marche tout au plus du lieu du passage, puisque l'historien ajoute : « hinc *alteris castris* ad Harpasum flumen ventum est. » Ici des députés d'Alabanda vinrent demander au général de faire rentrer sous le pouvoir de cette ville un bourg révolté, et Athénée, frère d'Attale, rejoignit l'armée avec treize cents hommes (2).

Comme l'indique la carte de Hamilton et comme le fait entendre Ptolémée (3), en plaçant cette ville à la même longitude que Tralles et à quarante-cinq minutes plus au sud, Alabanda est sur le Cheenachi. On a même reconnu ses ruines près du village d'Arab-Hissar; mais cette position, que M. Tchihatcheff a constatée dans sa lettre à M. Mohl, montre qu'ici Ptolémée s'est notablement trompé pour ses latitudes relatives, car ce point est peu éloigné d'Aïdin-Ghieuzel-Hissar, et celle-ci est l'ancienne Tralles, comme le dit Hamilton, comme le montre Ptolémée lui-même (4), qui a exactement déterminé sa position par rapport à la ville importante de Sardes.

L'Arpasa-Su, près duquel est la petite ville d'Arepas (ou Har-

(1) Tite-Live, XXXVIII, 12.

(2) Ibid., 13. — Attale et Athénée étaient les frères du roi Eumène.

(3) V. 2, § 19. — Sur les ruines d'Alabanda, voy. la lettre de M. Tchihatcheff dans le Journal asiatique, 5e série, t. IV, p. 69-70.

(4) V. 2, § 17.

pasus) (1), doit être l'Arpasus de Tite-Live. Il paraît un peu singulier que les députés d'Alabanda eussent laissé passer Manlius assez près de leur ville pour courir ensuite après lui jusque-là. Mais les cartes de Kiepert sont d'accord avec celle de Hamilton pour la place et l'identification de l'Arpasus; et il n'y a rien d'incroyable à ce que les députés aient manqué le passage du consul et aient fait quelques lieues pour l'atteindre.

Ces deux marches de Manlius représentent ensemble environ cinquante milles anglais, ce qui n'est pas exorbitant pour une armée romaine, non encore chargée de butin et dans un pays d'accès facile, à ce qu'il semble. Le consul arrive ensuite à Antioche du Méandre, au confluent du Kara-Su ou Mosynus: ici encore, parfait accord entre Hamilton, qui a vu là quelques ruines, avec une acropole, un stade et un théâtre (2), et les cartes de Kiepert (3), sauf pour le cours supérieur de cette rivière, ce qui n'importe point ici; accord aussi avec le texte latin, les embouchures des deux affluents, l'Arpa-Su et le Kara-Su n'étant séparés que par trois lieues environ, et l'armée ne pouvant d'autre part manquer de s'arrêter dans une ville assez importante, où d'ailleurs Séleucus, fils du roi de Syrie, vint, conformément au traité, amener du blé aux Romains. L'ensemble du morceau (4) montre qu'ici toutes les étapes sont indiquées, et la marche de l'armée se reconnaît par la position de Tabæ. Kiepert (5) n'hésite point à la reconnaître dans la Davas moderne. Sur sa carte de 1840, il écrit TABAI, *Davas*, dans la vallée du Doloman-Chai, dans l'angle du Boz-Dagh et du Kemer-Dagh, c'est-à-dire dans le versant de la Méditerranée, guidé sans doute par ces mots de Tite-Live : « in finibus Pisidarum posita urbs est, in ea parte quæ vergit ad Pamphylium mare; » mais ce détail ne peut plus se maintenir aujourd'hui. Davas, que M. Tchihatcheff tient également pour Tabæ, et où il a trouvé des restes évidents d'une ville antique (6), est portée, et sur la carte de l'Empire ottoman, par Andriveau-Goujon, et sur l'*Atlas antiquus* de Kiepert lui-même, dans le bassin du Méandre; cette véritable Tabæ est bien à deux jours de marche

(1) Voy. Tchihatcheff, *ubi supra*, p. 65 — et Texier, *Revue des Deux-Mondes*, août 1841.

(2) *Researches in Asia Minor*, t. I, p. 529.

(3) Celle de Phrygie (1840) et celles de l'Atlas antiquus (1861).

(4) Ad Antiochiam super Meandrum amnem posuit castra... Inde ad Gordiutichos, quod vocant processum est. Ex eo loco ad Tabas, *tertiis castris* perventum.

(5) V. ses autorités dans l'Appendice aux *Fünf Inschriften de Franz* (p. 29).

(6) *Ubi supra*, p. 68. — V. aussi Texier, *ubi supra*.

d'Arpasa, ou, si l'on veut, d'Antioche. Ce serait d'ailleurs une chicane sans importance que de s'appuyer, pour le nier, soit sur la différence des versants, soit sur les mots : « in finibus Pisidarum. » La ligne du partage des eaux est si contournée et si confuse qu'on ne peut exiger de Tite-Live une connaissance exacte et précise de cette matière. Quant aux Pisidiens, ils se sont étendus hors de la Pisidie proprement dite, comme Tite-Live le laissera bientôt entendre lui-même, à propos de Sagalassus, et rien n'est moins fixe ou moins sûr, au témoignage de Strabon, que la limite de certaines contrées de l'Asie Mineure. Le territoire de Cibyra, qui paraît s'étendre entre la Pisidie et Tabæ, est traité séparément, à la fin du XIIIe livre, par cet écrivain, qui ne l'attribue pas à la Phrygie, selon l'usage commun.

Jusqu'ici donc, il n'y a pas de difficulté sérieuse : il est bon de le constater, pour assurer le point de départ de la question que nous allons aborder. « En trois marches, dit Tite-Live (1), Manlius arriva « de Tabæ au fleuve Casus; puis il s'empara de la ville d'Eriza, « dès la première attaque; de là il arriva à Thabusion, bourg sur le « bord du fleuve Indus... Les Romains étaient là dans le voisinage « de Cibyra. » Ici Manlius est arrivé en pays ennemi; il a livré un assaut et franchi des montagnes : ses marches doivent être courtes. Kiepert (2) pense reconnaître le Casus dans le fleuve Ἀζάνης, que nomme une médaille de Thémisonium; Eriza est, dans Ptolémée (3), sur la frontière phrygienne de la Carie, et le fleuve Indus se retrouve dans Pline (4), qui le fait venir *des sommets des Cibyrates*. Et, quoiqu'il ne se prononce pas avec certitude sur l'emplacement de Cibyra, Kiepert a cru pouvoir l'inscrire, sur ses différentes cartes, presque à la latitude d'Halycarnasse. Selon moi, c'est une erreur, et je dois m'arrêter à le prouver.

Ptolémée (5) place Cibyra à quinze minutes *au nord* de Thémisonium et un peu au sud de Hiérapolis (6). Or ces deux données con-

(1) XXXVIII, 14.

(2) Appendice aux *Fünf Inschriften de Franz*, p. 29, note.

(3) V, 2, § 20.

(4) V. 29.

(5) V, 2, § 26.

(6) Hiérapolis est Pumbuk-Kalassi, position certaine en présence des nombreuses inscriptions que cette localité a fournies (Corp. Inscr., 3903-34) et dont plusieurs (3909, 3910, 3916, 3922, 3926) contiennent le *nom* de la ville. Or Pumbuk-Kalassi est près du Lycus, vis-à-vis de Laodicée (Eski-Hissar, Voy. Corp. Inscr., 3935-44). — Cf. Kiepert, *ubi supra*, p. 28. — Strabon, t. III, p. 157 de l'éd. de Leipsick, représente fort bien la situation relative des deux villes; seulement il confond avec le Méandre le Lycus, son affluent.

cordent et entre elles et avec le langage de Pline. Ce dernier, en effet, ne se borne pas à signaler la Cibyratique comme un pays montagneux d'où sort l'Indus; il nous apprend que Thémisonium et Hiérapolis étaient, de son temps, dans la circonscription judiciaire de Cibyra, ce qui nous montre ce territoire à cheval sur le Kemer-Dagh : il ne serait pas vraisemblable que le chef-lieu en fût relégué à l'extrémité méridionale. Pline dit d'ailleurs positivement que Cibyra est une ville de Phrygie, *située sur le Lycus* et dont les côtes sont baignées par l'Asopus et le Caper, apparemment deux ruisseaux affluents de cette rivière. Or le Lycus, Kiepert le reconnaît comme Hamilton, sur sa carte de 1861 comme sur celle de 1840, c'est le Tchuruk-Su, affluent du Méandre, c'est la rivière qui passe entre Laodicée et Hiérapolis. Veut-on un témoignage de plus? Strabon, qui confond, il est vrai, le Lycus avec le Méandre, auquel il se joint cinq ou six lieues plus bas, dit, après avoir parlé assez longuement de Hiérapolis : « Si l'on passe le Méandre, on trouve Laodicée, « Aphrodisias et le pays jusqu'à Carura; j'en ai parlé. Immédiate- « ment à l'ouest, on trouve Antioche du Méandre, qui est déjà en « Carie, et au midi sont la grande Cibyra, Sinde et la Cabalis « jusqu'au Taurus et à la Lycie (1). » Personne, après avoir lu ce passage, ne devra soutenir que Strabon exclut la Cibyra du versant de la mer Égée, quoique son territoire ait dû dépasser en partie la limite du Kemer-Dagh, Strabon lui-même ajoutant quelques lignes plus bas : « Termesse est une cité de Pisidie, qui domine et avoisine « la Cibyra; » et c'est là précisément ce qui explique le mot de Pline sur les *sommets* des Cibyrates, qui donnent naissance à l'Indus, coulant vers la Méditerranée. Manlius avait atteint le versant de cette mer; mais la ligne du Taurus est, je le répète, si compliquée que l'on ne doit pas s'étonner de trouver le consul tantôt au nord, tantôt au sud de la ligne du partage des eaux. M. Schoenborn (2) fait observer, au sujet de ce passage de Strabon, que l'ensemble de son énumération nous montre la Cabalis comme plus éloignée du Méandre, et, par conséquent, plus au sud que la grande Cibyra. Il ajoute, il est vrai, que les villes désignées comme appartenant à ce dernier territoire lui donnent pour limites, *à l'ouest*, la plaine de Karajuk et le cours moyen du Geretnischai ou Calbis; *au sud* les *montagnes* qui déterminent la Lycie proprement dite, l'Ak-Dagh et l'Almah-Dagh

(1) Str., III, 159.

(2) *Beitræge zur Geographie Kleinasiens* (Posen. 1849), p. 22, note.

ou le Susus-Dagh ; *à l'est*, la Milyas, dont il vient de parler (1); *au nord*, peu de points sont déterminés jusqu'ici, et ce qu'il indique, je ne le retrouve pas. Je dois convenir qu'en général ces limites rappellent assez celles de Kiepert; mais, si on les met en regard des textes combinés et *concordants* de Strabon, de Pline et de Ptolémée, on devra convenir aussi que la seule conclusion à en tirer, c'est que le territoire rattaché à celui de Cibyra s'étendait assez loin au sud, ce que je n'ai pas contesté.

Quant au Casus de Tite-Live, la position de Tabæ étant assurée à Davas, faut-il identifier ce fleuve à l' 'Αζάνης qui doit couler à Thémisonium? Si cette ville occupait la place que lui donne constamment Kiepert et qui s'accorde suffisamment avec le texte de Ptolémée, en ce qui concerne les positions relatives de cette ville et de Hiérapolis, l'Αζάνης est le Doloman-Chai, qui serait bien loin de Davas pour être atteint en *deux marches* (tertio die), surtout quand le trajet se faisait à travers des montagnes probablement mal frayées. L'Αζάνης sera plutôt l'Indus de Pline. Dès 1842, la carte de Hamilton identifiait celui-ci avec le Doloman-Chai, qui sort des hauteurs reconnues pour être celles de Cibyra (le Kemer-Dagh), ainsi que Pline le dit de l'Indus, et il serait à une distance convenable de Tabæ. Le Casus ou Chaos, dont personne ne peut dire le nom exact, car les manuscrits varient et ce nom ne se retrouve nulle part ailleurs (2), doit être un des soixante cours d'eau, sans compter les torrents des temps de pluies (3), que Pline dit tributaires de l'Indus. Eriza, dans l'angle de ces deux rivières, paraît avoir été située un peu au sud de Karayuk-Bazar (4); les Romains ont pu se détourner un peu à droite pour l'aller prendre. Quant au *Thabusonium castellum, imminens flumini Indo*, je suis porté à y voir le Thémisonium de Ptolémée et des médailles. Après avoir incliné au sud, pour aller à Eriza, le consul se rapproche du nord pour le motif que nous allons voir.

Cibyra était alors au pouvoir d'un petit prince nommé Moagète; des médailles, que la *Doctrina nummorum veterum* d'Eckhel place parmi celles de Cibyra, paraissent être de sa troisième et de sa hui-

(1) Plateau traversé par des montagnes et borné au sud-est par le Taurus pamphylien, du Kestrius à Termesse, et au nord-ouest par le Folla-Kemer-Dagh (Kemer-Dagh oriental?) Ibid., p. 21, note. — N'oublions pas que Ptolémée met la *ville* de Cibyra bien plus au nord que la Milyas. — Cf. V. 3, § 7.

(2) Sonst nicht vorkommt (Kiep., Appendice aux *Fünf Inschr.*, p. 29).

(3) Sexaginta perennes fluvios.

(4) Tchihatcheff, *ubi supra*, p. 75-6. — Kiepert, dans sa carte de 1861, indique un affluent de droite d'une certaine étendue, que j'adopte pour le Casus.

tième année. Il dominait encore sur deux autres villes, Sylée et Alimne, ou, comme l'écrit Polybe : Συλλίου καὶ τῆς ἐν Τέμενει πολέως, qui pourrait être Hiérapolis. Manlius lui fit peur et le contraignit à financer largement (1).

En partant de Cibyra, ou plutôt de son territoire, l'armée romaine traversa celui de Sinda et vint camper au delà du fleuve Caulanis; le lendemain, elle côtoya le lac Caralitis, pour aller s'arrêter à Mandampré (2). Malgré l'analogie des noms, il est impossible de voir le lac *Caralitis* dans le lac *Kereli* ou Bey-Sheher, à la longitude de Pessinonte, que Hamilton pense être le Carilitis ou Caralis de Strabon, et non celui de Tite-Live (3). Mais comme les Romains, partis du pied du Kemer-Dagh, vont tout à l'heure se rapprocher de la Pamphylie, nous devons chercher leur route dans la direction de l'est, et nous trouvons là, sur la carte d'Andriveau-Goujon, un lac nommé *Kestel*. Avec le changement de l'R en S, qui n'a certes rien d'inouï : on n'a qu'à transposer les deux dernières consonnes pour retrouver, dans le nom moderne, le nom ancien du lac. La distance non plus n'est pas excessive. Les Romains étaient restés plusieurs jours sur le territoire de Cibyra (4); or, rien ne nous oblige à croire qu'ils y soient demeurés immobiles, et ne se soient pas rapprochés de la frontière avant de se remettre définitivement en marche. On reconnaîtra, si l'on veut, le Caulanis et le Lysis dans deux rivières qu'Andriveau-Goujon fait couler dans ce lac.

Laco, abandonnée par ses habitants, fut pillée; on atteignit ensuite les sources du Lysis et, le lendemain, celles du fleuve Cobulat ou Colobat, comme l'appelle Polybe (5); c'est apparemment quelqu'un des cours d'eau qui forment l'Ak-Su (Kestrius), la principale des rivières que l'on trouve au delà et dans le voisinage du lac Kestel. Le consul s'arrête alors pour aller en Pamphylie obliger les habitants de Termesse à lever le siége de l'acropole d'Isionda, dont ils avaient déjà occupé la ville. Termesse paye une indemnité... aux Romains, qui, par la même occasion, rançonnent Aspende et autres villes de Pamphylie; puis, retournant au nord, l'armée arrive, le premier jour au fleuve Taurus, et le second au bourg de Xilène;

(1) Tite-Live, XXXVIII, 14. — Pol., XXII, 17; malheureusement c'est presque tout ce que les fragments de Polybe nous donnent de cet itinéraire.

(2) T. L., 15.

(3) Κωραλις. — Str., XII, 6. — Ham., t. II, p. 349.

(4) T. L., 14, *in fine*.

(5) XXII, 18. — T. L., 15.

« profectus inde *continentibus itineribus* ad Cormasa urbem pervenit (1). »

Si Manlius est allé, je ne dis pas jusqu'au bout de la Pamphylie, mais seulement jusqu'à Aspende, il lui fallut, en effet, plusieurs jours pour revenir avec son armée dans la Phrygie pisidique. Ptolémée (2) place le lieu dont il est question à trente-cinq minutes au sud et à plus d'un degré à l'ouest d'Antioche de Pisidie (3). Comme d'ailleurs, après avoir pillé une ville *voisine* (Darsa), abandonnée par ses habitants, et reçu près d'un lac (celui d'Egerdir sans doute) une députation des habitants de Lysinoé, les Romains entrèrent sur le territoire de Sagalassus, la position de Cormasa (4) se trouve suffisamment indiquée. Quant à l'Egerdir, on ne peut arguer contre cette identification du mot *paludes*, qui se trouve dans Tite-Live. Outre que Polybe dit, en rapportant le même fait, προαγόντων δὲ αὐτῶν παρὰ τὴν λίμνην, l'expression de Tite-Live pourrait même se justifier par la position respective des lacs Egerdir et Hoïran, qui communiquent entre eux par une large ouverture. Selon Hamilton (5), Lysinoé pourrait être Anschar, où il a vu des ruines cyclopéennes. Anschar se trouve un peu à l'est du lac, à cinq heures en deçà de Yalobatch et à quinze heures d'Isbarta, en passant par Egerdir (6).

Sagalassus est parfaitement connu ; son emplacement se trouve un peu au sud d'Isbarta, au lieu nommé encore Aglasun, où Hamilton a découvert les mots : Ἡ Σαγαλασσέων Πόλις πρώτη τῆς Πισιδίας (7), qui dispensent de toute discussion, l'importance des ruines attenantes ne permettant pas de supposer que cette inscription ait été apportée d'ailleurs. Mais notons-le bien : Tite-Live ne dit pas du tout que l'armée soit venue *à Sagalassus même;* elle dut, puisqu'elle passa le long du lac (præter paludes), laisser cette ville sur la gauche, comme elle y laissera tout à l'heure Apamée; le territoire de Sagalassus pouvait fort bien s'étendre au nord-est de la ville, ce qu'il est utile de considérer pour bien s'expliquer la marche de Manlius, en tenant compte de la position de Cormasa.

(1) T. L., ibid.

(2) V, 5, § 5.

(3) Antioche de Pisidie est retrouvée près d'Yalobatch (Ham., I, 472-5 et Appendice nos 176-188). Le no 185 porte *Antiochi-æ Cæsari;* et Pline (V, 24) dit que cette ville reçut le nom de Césarée. — Cf. Kiepert, *ubi supra*, p. 35.

(4) Curmasa, dans Polybe.

(5) I, 478.

(6) Ib., 479, 482. — Lysinoé est peut-être la Lysinia de Ptolémée, à dix minutes au nord de Cormasa.

(7) App., no 189. — Cf. T. I, p. 486-91 — et Tchihatcheff, *ubi supra*, p. 81-4.

Après avoir rançonné ce territoire, l'armée vint camper « ad Rhotrinos fontes, ad vicum quem Acaridos Comen vocant (1), » où, le lendemain, elle vit arriver d'Apamée le jeune Séleucus, et où elle se débarrassa de ses malades et de ses bagages inutiles, en les évacuant sur cette ville. Apamée-Kibotos, c'est Dinneir : nulle difficulté làdessus. Ses ruines et les sources du Méandre (2) suffiraient pour la reconnaître, quand une inscription latine, trouvée au milieu des inscriptions grecques, ne la désignerait pas par son nom (3). Mais Apamée ne se trouve pas elle-même sur l'itinéraire de Manlius; qu'est-ce que l'Acaridos-Comé? Qu'est-ce que les sources de la Rhotrine?

Hamilton se pose cette question; mais, après avoir dit, en parlant du Sandukli-Chai, affluent de droite du Méandre, qu'il incline à le considérer comme l'Obrimas des anciens, parce que sa source devait être sur la route du consul Manlius, il ajoute que, si cette identité est réelle, Saoran doit être considérée comme remplaçant l'Acaridos-Comé (4). Il a donc lu, dans le texte, *Obrimæ fontes;* l'édition de Weissenborn, que j'ai sous les yeux, ne mentionne cependant aucune variante à la leçon adoptée. Kiepert lit aussi : Obrimæ (5); mais il croit le reconnaître dans le Kodsha-Tchai. La grande difficulté, tranchons le mot, l'impossibilité presque absolue qui se trouve, selon moi, à adopter ici l'opinion de M. Hamilton, c'est d'abord que Saoran se trouve à soixante-dix milles anglais *au nord* des ruines de Sagalassus, et que l'Acaridos-Comé est le premier campement indiqué par Tite-Live après le territoire de cette ville; soixante-dix milles en un jour, ou même trente-cinq, si l'on en suppose autant pour les limites du territoire, c'est beaucoup pour une armée qui ne s'est pas encore débarrassée de son excès de bagages et qui, allégée de ce poids importun, retardée par son butin seul, va tout à l'heure faire des marches de *deux lieues* par jour. Les sources de la Rhotrine doivent être celles de ce gros ruisseau qui paraît sortir de terre, précisément à la hauteur de Dinneir, à quatre lieues à l'est de cette ville, et va se jeter dans le lac Hoïran (6). Cette position correspond parfaitement au détail donné par l'historien. D'Apamée à ce point, la

(1) Tite-Live, *Ubi supra.*

(2) Ham., I, 497-501. — Cf. II, 172-3.

(3) V. Franz, *Fünf Inschriften und fünf stædte*, p. 13. — Cf. Ham., App., 193-206 et Corp. Inscr., 3957-66.

(4) T. II, p. 167 et 172.

(5) Appendice aux *Fünf Inschr.*, p. 37 et la carte.

(6) Voy. la carte d'Hamilton.

route est occupée aux trois quarts par une plaine appelée Dombaï-Ova, et le reste est un plateau de collines calcaires, courant du nord au sud depuis Saoran jusqu'au lac Buldur, mais couvert de pâturages, peu difficile à gravir pour les bagages de Manlius et qui paraît avoir servi à asseoir une voie romaine. C'est en la traversant que Hamilton est arrivé pour la seconde fois à Dinneir; la partie la plus difficile de sa route fut de remonter le lit du torrent que je tiens pour la Rhotrine de Tite-Live et dont les Romains ne virent probablement que la source (1). L'objection d'Hamilton, qui nie l'existence de tout cours d'eau important se déchargeant dans ce lac, ne doit pas nous arrêter : les mots « Rhotrinos fontes » ne supposent pas un grand fleuve, et c'est au mois d'août que le voyageur anglais a fait ce trajet (2).

On ne pouvait trouver une meilleure occasion pour évacuer les malades de l'armée. Apamée, en effet, devait leur offrir des ressources abondantes, puisque Strabon dit qu'elle était, après Éphèse, la première place de commerce de l'Asie propre (3). Manlius n'avait pas pu la dépasser de *douze lieues* pour y *renvoyer* ensuite ce qu'il devait y laisser, pas plus qu'il n'en fût passé si près sans y aller lui-même, s'il se fût engagé, comme l'a cru Hamilton (4), dans la plaine de Dombaï. Remarquons ici que, si Kiepert, en traçant l'itinéraire de Manlius sur sa carte de Phrygie, le conduit beaucoup trop à gauche, puisqu'il lui fait tourner Sagalassus, il n'hésite pas du moins à placer Acaridos-Comé à la hauteur d'Apamée. Mais nous voyons par l'omission du nom d'Apollonie (5), que Manlius la laissa sur sa droite, en passant entre Apamée et le lac.

Nous avons maintenant à retrouver le *Metropolitanus campus*, où le consul, pourvu de guides par Séleucus, arriva le *jour même* où il avait quitté le bourg d'Acaride, et Dinias de Phrygie, où il arriva *le lendemain;* or Tite-Live nous dit, deux lignes plus bas : « prædæ « jam grave agmen trahens *vix quinque millium die toto itinere* per- « fecto, ad *Beudos* quod *Vetus* appellant pervenit (6). » Trouver la

(1) Voy. Ham., t. II, 363-4.

(2) Ibid., 361.

(3) T. III, p. 73 de l'éd. de Leipsick.

(4) T. I, p. 466.

(5) Apollonie est Olou-Bourlon (Ham., II, 362, Append., 450-5 et Corp. Inscr., 3969-76). Deux de ces inscriptions mentionnent expressément le sénat d'Apollonie. Dans la carte de Peutinger, les distances de cette ville à Apamée et à Antioche paraissent être échangées entre elles.

(6) T. L., *ubi supra.*

plaine de Métropolis dans celle de Sistanli, à l'ouest d'Afiom-Kara-Hissar, c'est très-bien, quand on a identifié la station précédente avec les sources du Sandrukli-Chai; mais, en revenant aux faits tels qu'ils se sont passés, c'est bien difficile, pour ne rien dire de plus. Le tracé de Kiepert est d'ailleurs tout à fait différent de celui-là. Métropolis de Phrygie (nom évidemment emprunté à celui de la mère des dieux) est placée, par Ptolémée (1), très-peu à l'est d'Eumenia et d'Apamée, et à dix minutes seulement au nord de cette dernière, ce qui correspond assez bien aux données de Tite-Live, l'armée ayant passé entre Apamée et Apollonie. La plaine en question doit être sur un plateau au nord-ouest du lac Hoïran; mais Hamilton, ayant suivi la route du lac, au sud des collines qui l'enveloppent de ce côté, ne peut nous renseigner là-dessus. Quant à Dinias, Kiepert (2) suppose que ce pourrait être le Tymandos de Hiérocles, dont la situation est, dit-il, approximativement indiquée par les récits des croisés. Mais on pourra, dans tous les cas, en reconnaître à peu près la place en traçant la route d'Apamée à Synnada, première station que Tite-Live nomme après Dinias.

« Synnada, dit Strabon (3), n'est pas une grande ville, mais elle « a près d'elle une plaine de soixante stades, plantée d'oliviers, et « au delà (ἐπέκεινα) est le bourg de Docimia, d'où se tire la pierre « appelée *synnadique* par les Romains et *docimite* par les gens du « pays... On en tire maintenant, pour les Romains, beaucoup de « grandes colonnes monolithes, se rapprochant de l'albâtre par leurs « veines (κατὰ τὴν ποικιλίαν). » La *docimite* est mentionnée sous ce nom dans les inscriptions de l'Asie Mineure (4).

L'idée la plus naturelle, après qu'on a lu ce passage, est que Synnada n'est qu'à soixante stades environ des carrières; il faut avant tout déterminer l'emplacement de celles-ci. Or M. Hamilton a vu à Eski-Kara-Hissar (5) les traces manifestes de leur exploitation. « La ville contient, dit-il, de nombreux blocs de marbres et des colonnes, quelques-unes non polies, d'autres magnifiquement travaillées. Dans un espace ouvert, près de la mosquée, était un bain d'un travail exquis et achevé, destiné peut-être à orner une villa romaine; dans le mur de la mosquée et dans le cimetière étaient des frises riche-

(1) V, 2. § 25.
(2) Append. aux *Fünf Inschr.*, p. 37.
(3) T. III, p. 72-3.
(4) C. I, *passim*.
(5) A quatre heures au nord d'Afiom-Kara-Hissar (I, 462 et la carte).

ment fouillées (carved), avec des corniches ioniques et corinthiennes du style le mieux soigné que j'aie vu jamais. Elles ne peuvent avoir été destinées à être employées sur place, mais furent probablement taillées près des carrières pour la plus grande facilité du transport, comme on le fait encore à Carrare. Plusieurs blocs bruts étaient encore là, avec des marques et des caractères grossièrement tracés, ou avec des noms d'empereurs et de consuls, et quelquefois avec des chiffres (1). » Suit une description détaillée des carrières elles-mêmes, que le savant voyageur a visitées à deux milles et demi au sud-est de la ville, du côté oriental d'une plaine qui s'étend vers le sud. « Ce marbre, dit-il (2), est fort cristallin et présente les variétés de couleur suivantes : blanc-bleuâtre avec des veines jaunes, blanc avec des veines bleues, et blanc avec des taches bleues... En explorant les collines, je trouvai d'autres carrières plus à l'est et au sud-est. »

Ce sont bien là les carrières de Strabon. Mais le peu de largeur de la plaine qui les sépare d'Eski-Kara-Hissar ne permet guère de voir Synnada même dans cette ville : deux milles anglais et demi ne font pas soixante stades ni même trente. D'autre part, dans Ptolémée, Synnada est à près d'un demi-degré au sud et un peu à l'est de Docimia (3), et, ce qui est plus grave peut-être, la table de Peutinger indique deux stations différentes pour ces deux localités. Or Hamilton émet l'idée (4) que l'ἐπέκεινα de Strabon peut grammaticalement se rapporter soit à Synnada, soit à la plaine. Si l'on adopte cette liberté d'interprétation, Strabon ne donnera pas la *distance* de cette ville aux carrières, mais bien la direction de celles-ci par rapport à Synnada, c'est-à-dire la *direction* opposée à celle d'Antioche de Pisidie dont vient de parler l'auteur. Antioche étant près de Yalobatch, Docimia et ses carrières devront, en ce cas, être au nord de Synnada, comme le disait Ptolémée, et, les carrières étant retrouvées, c'est plus au sud qu'il faut chercher Synnada.

Dans une autre partie de son voyage (5), M. Hamilton a de nouveau traversé le même pays, mais, cette fois, il a suivi sa route de l'ouest à l'est, au midi des carrières, en allant d'Afiom-Kara-Hissar à Ak-Sheher (Philomelium). Or, à quelque distance de la première de ces

(1) T. I, p. 461.
(2) Ib., 462.
(3) V, 2, § 24.
(4) T. II, p. 180.
(5) T. II, p. 176.

villes, il reconnut de grands sarcophages et, bientôt après, des traces de fondations, formant le tracé de rues et de murailles. Il ne douta point qu'il ne fût sur l'emplacement d'une grande ville, et n'oublions pas que si, au temps de Strabon, Synnada ne l'était pas encore, un demi-siècle plus tard elle était désignée par Pline comme le lieu d'un « conventus juridicus, » d'où ressortissaient toute la Lycaonie, Dorylée, Juliopolis, etc. (1). Les ruines vues par Hamilton contiennent une *agora*, des colonnes de marbre synnadique et des inscriptions, dont l'une (2) présente le nom des Docimiens, et il n'hésite pas à dire qu'il y reconnaît la ville de Synnada (3).

Mais ce n'est pas tout. Il est d'autant plus autorisé à croire que cette ville se trouvait entre Afiom-Kara-Hissar et le village de Surmeneh (4), qu'il retrouve là (5) l'ἐλαιόφυτον πεδίον, ὅσον ἑξήκοντα σταδίων de Strabon, dans une « plaine étendue, richement cultivée en divers lieux et variant en largeur entre cinq et six milles. » D'après la Table de Peutinger, dit-il encore (6), Synnada est à soixante-quatre milles romains de Dorylée, à soixante-treize d'Apamée, et à soixante-sept de Philomelium (par étapes militaires); le compas et la carte nous donnent environ cinquante-cinq milles anglais *à vol d'oiseau* du village de Surmeneh à Dinneir; quarante-six par Ak-Sheher, ce qui conserve assez bien les proportions et même les nombres, le mille romain étant un peu plus petit que le mille anglais. Eski-Seher (Dorylée) n'est pas sur la carte de Hamilton, qui n'avait pas parcouru ce pays, mais sur la carte de Phrygie, par Kiepert, la distance entre Dorylée et le lieu correspondant au Surmeneh de Hamilton ne dépasse pas de beaucoup le nombre de milles romains indiqué : on peut d'ailleurs bien facilement admettre l'omission d'un X sur la Table de Peutinger. Et lorsque Kiepert, en 1840, plaçait Synnada à Eski-Kara-Hissar, il s'en rapportait, d'une part, aux mesures itinéraires dont lui-même disait n'être pas pleinement satisfait et à la description de M. Texier. Il n'avait pas encore sous les yeux le travail complet de M. Hamilton, mais son coup d'œil de géographe lui faisait regretter de ne pas s'en tenir au Surmina de Kinneir, situé entre Bulwadun et Afiom-Kara-Hissar (7); or, évidem-

(1) Pl., *Hist. nat.*, n. V, 29.
(2) N° 375 de l'Appendice.
(3) P. 177.
(4) P. 179, *in fine*.
(5) P. 180.
(6) II, 178.
(7) Append. aux *Fünf Inschr.*, p. 37.

ment, Surmina c'est Surmeneh, et Bulwadun c'est Bolawadun. Quand il mettait Docimeum au nord de Synnada, conformément au texte de Ptolémée, mais beaucoup plus loin que Synnada du lieu où sont les carrières, Kiepert se réfutait lui-même; aussi son atlas de 1861 a-t-il remis Docimeum à sa place et rejeté Synnada près de la rivière qui se rend dans l'Iber-Ghieul (1).

Dans une journée de cinq milles, les Romains atteignirent Beudos-Vetus (2), que Ptolémée met à dix minutes au nord de Synnada (3), mais à un degré plus à l'est. Ritter a envie de le retrouver dans Eski-Kara-Hissar (le *vieux* château noir) (4), et Hamilton pensait de même (5) : il y a environ dix milles de là aux ruines de Synnada. Puis Manlius atteint Anabusa, et le lendemain il est aux sources de l'Alander : Hamilton et Ritter y voient la rivière de Bejad (6). Cependant, comme elle coule du sud au nord, on ne voit pas bien comment les *sources* de l'Alander pourraient, en ce cas, être la *dernière* station des Romains avant d'arriver à Abbasium, sur la *frontière* des Tolistoboyes, surtout si cette dernière ville correspond, comme Hamilton le pense (7), aux ruines qu'il signale à six milles au-dessous de Bejad. Il résulte de cet ensemble qu'Orkistos (Alekian) devait être dès lors compris dans les limites de la Galatie.

Après avoir séjourné un peu sur ce point et entamé une négociation avec Eposognat, prince tectosage, ami d'Eumène, et qui avait refusé des secours à Antiochus (8), Manlius se remit en marche. Le premier jour, il rejoignit l'Alander et, le second jour, il arriva au bourg de Tycos, où il accorda la paix, au prix de deux cents talents, à la cité d'Oroande et continua sa route vers Plitandæ, puis vers Alyatte; enfin il atteignit Cuballum, en traversant l'Axylon, contrée où le bois et même les broussailles manquaient absolument (9). Cuballum est la première localité que Tite-Live cite comme appartenant à la Galatie, et qui, d'après la Table de Peutinger, corrigée par Tite-Live lui-même, devait être placée entre Amorium (Herjan-Kaleh) et Iconium (Konyeh). Or, puisque le consul avait déjà presque

(1) Seulement il la met à droite de cette rivière, tandis que Surmeneh est à gauche.
(2) Tite-Live, XXXVIII, 15, *sub finem.*
(3) Dans la Phrygie pisidique. — V, 5, § 5.
(4) *Klein Asien*, p. 605.
(5) I, 457.
(6) Ritter, *ibid.* — Ham., I, 458.
(7) I, 468; pour sa position sur la frontière, voy. Tite-Live, *ubi supra.*
(8) Tite-Live, 18. — Cf. Pol., XXII, 20.
(9) Ibid.

atteint la frontière phrygienne à Abbasium, il faut qu'il l'ait longée pendant trois ou quatre jours, sans doute pour donner à Eposognat, dont il eut encore des nouvelles à Alyattes, le temps d'agir sur ses compatriotes les Tectosages. Est-ce vers l'est ou vers le nord qu'il marcha ainsi? La position très-probable de Cuballum répond à cette question. C'est bien vers l'est que marchent les Romains, et l'Axylon c'est la plaine de Haimaneh (1). Si donc, après avoir dépassé les sources de l'Alander, les Romains le retrouvent dans cette marche, c'est que probablement il n'est point la rivière de Beyad, mais cet autre affluent du Sangarius, au cours également peu connu, dont Hamilton a suivi les bords depuis Hamza-Hadji jusqu'auprès de Beyad, où paraît se trouver sa source et que donne, en lignes en partie ponctuées, la carte d'Andriveau-Goujon.

II. Manlius en Galatie. — A Cuballum, le camp romain fut insulté par des cavaliers Galates, qui vinrent tuer des hommes aux avant-postes, mais furent repoussés avec perte, quand la cavalerie romaine sortit à son tour des retranchements (2). L'armée continua sa route en bon ordre, et quelques marches la conduisirent au Sangarius, où il fallut jeter un pont, parce qu'il n'était pas guéable (3). Après le passage, comme les troupes marchaient sur la rive du fleuve, les Galles de Cybèle, venant de Pessinonte, se présentèrent à elles avec leurs insignes, leur prédisant, au nom de la déesse, la victoire et l'empire; Manlius passa la nuit sur ce point (4). Le lendemain on arriva à Gordium. Or, comme l'armée marchait lentement, à cause du butin dont elle était embarrassée, comme les prêtres qui venaient faire un accueil amical aux Romains avaient dû venir à eux par la voie la plus courte, dès qu'ils les surent près de leur ville, et que l'armée était alors sur la rive gauche du fleuve, il est à croire que la rencontre eut lieu vers l'extrémité de la vallée que Hamilton a descendue, lorsqu'il s'éloignait de Bala-Hissar pour suivre la trace des monuments antiques répandus dans les environs (5). Ainsi donc, en descendant le fleuve une dixaine de milles encore, on ne sera pas loin de l'ancienne Gordium. Kiepert qui, en 1840, l'avait placée près du confluent des deux Sangarius (d'Angora et de Pessinonte), l'a, en 1861, reporté sur cette dernière branche, à

(1) Voy. Hamilton, I, 433 et surtout 457. — Ritter, p. 524.

(2) Tite-Live, XXXVIII, 18.

(3) Sur le volume du Sangarius, même au-dessus de Pessinonte, voy. Ritter, p. 527, et Tchihatcheff, *ubi supra*, p. 89. — Polybe dit : κοῖλον ὄντα καὶ δύσβατον.

(4) Tite-Live, *ubi supra*. — Pol., XXII, 20.

(5) I, 440.

peu près à mi-chemin de Pessinonte au confluent, c'est-à-dire non loin du point où le raisonnement me conduisait tout à l'heure. Ajoutons que le Gordium étant situé sur le Sangarius, l'armée dut le repasser sur un pont existant déjà, ce qui explique pourquoi Tite-Live ne signale qu'un seul passage du fleuve par Manlius.

L'armée séjourna à Gordium, abandonné par ses habitants, mais rempli de richesses, car cette ville, sans être fort étendue, était l'entrepôt d'un commerce considérable entre les côtes des trois mers. Comme l'a d'ailleurs remarqué M. Augustin Thierry, la célébrité du temple de Pessinonte avait dû, en attirant l'affluence des voyageurs, donner beaucoup d'importance commerciale à ce pays. Mais la conduite des Galles en cette occasion montre qu'ils ne se recrutaient pas encore parmi les Galates, et que ceux-ci étaient considérés par eux comme des maîtres étrangers, dont la chute eût flatté leur ressentiment ou leurs intérêts. La crainte seule expliquerait imparfaitement leur démarche : ils devaient savoir que les Romains vénéraient leur déesse; il n'y avait pas si longtemps qu'Attale avait obtenu pour Rome l'idole de Pessinonte. C'est aux rois de Pergame, ennemis des Gaulois et alliés des Romains, que l'on attribue la construction du temple de la déesse phrygienne dont on admire aujourd'hui les restes.

Manlius reçut à Gordium de belliqueuses nouvelles touchant l'attitude des Gaulois. Eposognat lui fit savoir qu'il n'avait rien pu obtenir d'*équitable* des autres princes, que de toutes parts on évacuait les bourgs et les campagnes, et qu'hommes, femmes et enfants, avec tout ce qu'ils pouvaient emporter ou conduire, se rendaient sur le mont Olympe où l'on comptait se défendre (1). On apprit ensuite par des députés d'Oroanda que, tandis que les Tolistoboyes se portaient sur l'Olympe, les Tectosages occupaient le mont Magaba, et que les Trocmes avaient résolu de confier à ceux-ci leurs familles, pour aller se joindre aux Tolistoboyes : les rois de ces trois petits peuples étaient Ortiagon, Combolomar et Gaulot (2). Polybe raconte (3) que le premier songeait à se faire reconnaître pour roi de toute la Gallo-Grèce et en préparait de longue main les voies par des actes de bienfaisance et de générosité, qu'il joignait à un abord populaire, aux talents militaires et au courage naturel à tous les Gaulois. Il est difficile d'affirmer aujourd'hui si Ortiagon avait conçu une

(1) Tite-Live, XXXVIII, 18.
(2) Ibid., 19.
(3) XXII, 21.

pareille pensée; mais un pouvoir commun reconnu temporairement ou viagèrement à un chef sur toute la confédération, en considération de ses qualités personnelles ou d'un danger public, n'aurait pas été un fait unique dans l'histoire de la race gauloise (1).

Les chefs Galates avaient résolu de se retrancher dans les montagnes, où ils se croyaient inattaquables ou du moins invincibles (2). Arrivés en vue du mont Olympe, que Hamilton (3) et Ritter (4) ont reconnu dans l'Assarli-Kaiya, colline située entre le Sangarius de Pessinonte et celui d'Angora, Manlius et Attale s'étant approchés pour examiner les lieux, furent vivement repoussés avec leur escorte par un nombre supérieur de cavaliers gaulois; mais, deux jours après, les Romains revinrent en force, et la position fut complétement reconnue. Le consul, avec une grande partie de ses troupes, se mit en marche dès le lendemain, pour attaquer par le côté du midi, où l'accès du sommet était facile; et choisissant, pour commander les autres corps, son frère Lucius et C. Helvius, il ordonna à l'un de gravir l'Olympe par le sud-est en se rabattant sur le corps principal, si son mouvement se trouvait arrêté par un escarpement trop considérable, à l'autre de faire le tour de la montagne, pour l'escalader par le nord-est; la cavalerie fut laissée en bas avec les éléphants.

Ne redoutant d'attaque sérieuse que du côté du midi, les Galates avaient placé quatre mille hommes sur une hauteur qui dominait cette route, à un peu moins d'un mille de leur camp retranché. Des traits nombreux furent échangés entre cette troupe et l'avant-garde du consul, composée de vélites, d'archers et frondeurs Crétois, de Tralliens et de Thraces; mais les Gaulois, moins pourvus d'armes de jet, obligés d'y suppléer par des pierres et fort peu experts à ce genre de combat, peu couverts d'ailleurs par leurs boucliers étroits, perdirent la tête et se jetèrent à terre ou se ruèrent sur les vélites, qui les taillèrent en pièces; d'autres, à l'approche de la grosse infanterie, s'enfuirent vers le camp, que déjà les femmes et les enfants avaient rempli d'épouvante et de tumulte (5).

(1) Voy. Cés. de B. G., II, 4. — Cf. De Courson, *Hist. du peuple bret.*, Introd. et t. II.

(2) Tite-Live, XXXVIII, 19, *in fine*.

(3) I, 431-2.

(4) P. 522.

(5) Le sommet de la colline, dit Hamilton, est complétement couvert de débris grossiers, environnés d'un mur presque circulaire... formé de grossiers blocs de pierre... il y a aussi quelques restes d'un ouvrage extérieur au sud-est. Tout l'intérieur est divisé en plusieurs petits appartements, formant un parfait labyrinthe.

Encouragés par ce succès des vélites, et rejoints par les détachements de L. Manlius et de C. Helvius, qui, ramenés sur ce point par la difficulté de gravir les escarpements, leur servaient maintenant de réserve et d'arrière-garde, les soldats du consul s'avançaient vers les retranchements de l'ennemi. Les Galates, ayant voulu risquer un combat devant leurs murailles, y furent en un instant rejetés par la nuée de traits qui fondait sur leur masse compacte. Les Romains, voyant néanmoins les portes gardées par des détachements plus solides, firent pleuvoir leurs javelots ou leurs flèches par-dessus les murs; les cris lamentables des femmes et des enfants leur apprirent bientôt que l'effet était produit, et la brusque attaque des *antesignani* rompit alors la garde des portes (1).

On n'attendit pas les légions dans l'intérieur du camp. Avant que les premiers soldats y eussent pénétré, la déroute était générale. « Ils se précipitent en aveugles par les sentiers et hors des sentiers; « ni précipices ni rochers ne les arrêtent; ils ne craignent rien que « l'ennemi; le plus grand nombre se tuent en tombant d'une hau- « teur considérable. » Le consul défend aux soldats de s'arrêter au pillage; les Galates dispersés et fugitifs sont sabrés ou pris dans la plaine par la cavalerie. Le nombre des morts est fort incertain, mais Tite-Live assure qu'il n'y eut pas moins de quarante mille captifs de tout âge et de tout sexe (2). Parmi eux se trouvait la femme d'Ortiagon, qui vengea sa pudeur outragée par la mort du centurion auteur de ce crime, au moment où il se préparait à recevoir la rançon de sa captive (3); la guerre des Tolistoboyes était finie.

En trois marches (4), le consul arriva jusqu'à Ancyre, la ville des Tectosages, dont les forces demeuraient intactes; là il reçut de leurs députés des offres de soumission fort pressantes. L'entrevue fut arrêtée pour le lendemain, entre Ancyre et le camp des Gaulois; mais, arrivé au lieu convenu, Manlius n'y trouva pas les *brennus* (reguli), qui firent excuser leur absence par un motif superstitieux et promirent d'envoyer quelques chefs, avec lesquels Attale, représentant le consul, posa des préliminaires; mais ils n'avaient pas de pouvoirs pour conclure. Le motif de ces délais était, selon Tite-Live, que les Tectosages voulaient envoyer au delà du fleuve Halys leurs femmes et leurs enfants et tendre un piége au consul (5). Ils

(1) Tite-Live, XXXVIII, 22.
(2) Ibid., 23.
(3) Ibid., 24. — Pol., apud Plut., De virt. mul. (XXII, 21, des fr. de Pol.).
(4) Ibid., 23.
(5) Ibid., 25.

tentèrent effectivement de le surprendre avec leur cavalerie lorsqu'il s'avança à cinq milles de son camp avec une escorte, pour l'entrevue définitive, et ils l'obligèrent, après quelque résistance, à une retraite précipitée, que Tite-Live ne craint pas d'appeler une déroute : heureusement pour lui, six cents hommes destinés à servir d'escorte aux fourrageurs coururent le dégager, bientôt rejoints par les fourrageurs eux-mêmes, qui arrivèrent à la débandade, mais trouvèrent l'ennemi déjà dispersé et en fuite (1).

Cependant le gros des forces tectosages et trocmes n'avait pas été engagé ; le consul, après avoir étudié le terrain pendant deux jours, marcha contre eux. Leur infanterie se montait encore à cinquante mille hommes ; dix mille cavaliers ayant mis pied à terre pour être utiles dans ce district montagneux, formaient leur aile droite, et quatre milles Cappadociens et Morzes, leur aile gauche. Mais, accablés de traits, comme les Galates du mont Olympe, et troublés par le souvenir de cette cruelle journée, ils n'osèrent ni attendre le choc des légionnaires ni se donner l'avantage d'une attaque impétueuse, à cause de leur manque d'armures, qui, les rangs une fois rompus, les eût exposés aux javelots plus encore que leur position en ligne serrée, où les couvraient tant bien que mal leurs petits boucliers. Le corps de bataille s'enfuit, quelques soldats dans le camp, le reste vers la campagne : les ailes, négligées d'abord par les assaillants, n'attendirent pas même, dirent les Romains, le jet des premiers traits. Les fugitifs passèrent l'Halys et demandèrent la paix (2).

III. Pacification de l'Asie. — L'effet de cette victoire fut grand en Asie Mineure. Jusque-là on avait eu peine à se rassurer contre le voisinage des Galates, et les villes d'Asie, en offrant au consul des couronnes d'or, le félicitaient moins de les avoir enlevées à la domination d'Antiochus, que de les avoir délivrées de la crainte inspirée par ces barbares, peu soucieux du droit des gens (3) et toujours prêts à fondre comme l'ouragan sur une contrée quelconque (4). Il est probable que, dans leur expérience de courtisans, Grecs et Phrygiens exagérèrent les choses et comptèrent les terreurs de leurs pères parmi les maux dont les avait délivrés l'invincible armée romaine; néanmoins, au temps où écrivait Polybe et surtout quand

(1) Ibid., 25. — Cf. Pol., XXII, 22.

(2) Ibid., 26-27.

(3) Pol., XXII, 24. Ἐπὶ τῷ τὸν ἀπὸ τῶν βαρβάρων φόβον ἀφηρῆσθαι καὶ δοκεῖν ἀπηλλάχθαι τῆς τούτων ὕβρεως καὶ παρανομίας (Cf. Tite-Live, XXXVIII, 37).

(4) Incertusque in dies terror quo velut tempestas eos populantis inferret.

Manlius était sur les lieux, ni le consul ni l'historien ne peuvent avoir été trompés sur l'ensemble des faits. La dernière campagne des Gaulois contre Héraclée (1) paraît avoir été peu antérieure à l'arrivée des Romains.

Manlius avait dit aux Gaulois mandés à Éphèse qu'il leur rendrait réponse après s'être concerté avec Eumène (2). En effet, après avoir réglé l'état des cités et des provinces, dans les pays abandonnés par Antiochus, après avoir donné au roi de Pergame l'Asie jusqu'au Méandre, la Mysie que lui avait enlevée Prusias, la Lycaonie, la Myliade et Telmesse; aux Rhodiens, le pays au sud du Méandre; après avoir transféré à Eumène les tributs précédemment payés à Antiochus par les villes autonomes et déclaré franches celles qui avaient pris parti pour les Romains (3), le consul se rapprocha de l'Hellespont, convoqua les petits rois Galates, et leur donna pour condition de paix « de la maintenir avec Eumène, de renoncer à « leurs courses armées, de ne plus toucher aux terres de leurs voi- « sins et de se contenir dans leurs limites (4). » Cette modération inaccoutumée laisse soupçonner que la résistance avait été plus acharnée que Tite-Live ne le dit. Lui-même avoue, en parlant de la bataille du mont Olympe, que, selon Claudius, il y avait eu là deux combats. Il faut dire aussi que la politique de Rome n'était pas alors de s'attribuer des sujets en Asie; mais Manlius n'avait ni fourragé ni rançonné le pays au delà de l'Halys.

Il n'est parlé nulle part de tribut imposé aux Galates, et, si une autorité respectable à tous égards a paru appuyer une opinion contraire, je suis convaincu qu'il n'y a réellement point là de contradiction à résoudre : un malentendu d'interprétation géographique en fait tout le mystère. Lorsque l'auteur du premier livre des Macchabées (5), racontant l'impression faite en Judée par la puissance et la politique des Romains, écrit ces mots : « Et audierunt prælia eorum et virtutes bonas quas fecerunt in Galatia, quia obtinuerunt eos et duxerunt sub tributum, » pour parler *ensuite* de l'Espagne, de Philippe, de Persée et d'Antiochus, cet ordre demi-géographique et demi-chronologique montre assez clairement que Galatia, c'est la Cisalpine, réduite en province romaine après la bataille de Zama.

FÉLIX ROBIOU.

(1) Memn., apud Phot.
(2) Pol., XXII, 24. — Tite-Live, XXXVIII, 27, 37.
(3) Pol., 27. — Tite-Live, 39.
(4) Tite-Live, 40.
(5) Ch. 8.

ARMEMENT, TACTIQUE

ET

FORCE DES ARMÉES FRANÇAISES

AUX XIIIe ET XIVe SIÈCLES (1)

Le costume des chevaliers les mettait à l'abri des coups. Sous la deuxième race, les grands et les riches portaient seulement une cotte de mailles de fer et un casque; les jambes étaient à découvert. A partir du XIe siècle, les nobles furent couverts de fer; la célèbre tapisserie de Bayeux nous fait voir les compagnons de Guillaume le Conquérant revêtus d'une tunique à capuchon, de culottes et de souliers de mailles, et coiffés d'un heaume pointu muni d'un appendice nommé nasal, destiné à protéger la figure. Le costume des chevaliers resta le même jusqu'aux Valois, sauf quelques modifications (2). Le heaume, de pointu devint conique, puis à plate-forme et presque

(1) Extrait d'un ouvrage qui va paraître sous le titre de : *Institutions militaires de la France avant les armées permanentes;* ouvrage rédigé en partie d'après un mémoire couronné par l'Académie des sciences morales et politiques.

(2) Pour tout ce qui concerne le costume des chevaliers, je dois beaucoup à mon savant maître M. Quicherat, tant dans ses leçons à l'École des chartes que dans des articles publiés par lui dans le *Magasin pittoresque*, année 1845, p. 91, 205 et 263. — J'ai moi-même contrôlé tous ces renseignements, par les dessins contemporains qu'offrent les sceaux appendus aux chartes et à l'aide desquels on saisit merveilleusement, année par année, les différentes modifications du costume militaire au moyen âge, car les chevaliers se plaisaient à se faire représenter dans leur costume de guerre. — Voyez Douët d'Arcq, *Collection de sceaux des Archives de l'Empire,* dans la collection des inventaires et documents publiés par ordre de l'Empereur sous la direction de M. le comte de Laborde, in-4°, Paris, 1863; introduction, p. XLIII et suiv. (type équestre).

carré au commencement du XIIIe siècle. Sous Philippe le Bel, il affecta la forme cylindrique arrondie par le haut. Il emboîtait entièrement la tête et était muni d'une porte qui s'ouvrait sur l'un des côtés à l'aide de charnières. Cette porte était garnie de trous pour permettre de respirer sous le heaume. On continua de porter un capuchon de mailles. Sous la cotte de mailles on plaçait, pour amortir les coups, des vêtements rembourrés nommés *gambesons;* et sur les mailles, une autre cotte ou robe également rembourrée nommée cotte d'armes ou cotte hardie, ordinairement aux armes du chevalier. Au XIIIe siècle, l'épée et le poignard étaient retenus par des chaînes de fer; une longue lance et un bouclier ou écu armorié complétaient l'armement du chevalier. A la fin du même siècle, on inventa des genouillères de fer nommées trumelières. Cette invention fut le germe d'une révolution. Les chevaliers étaient presque invulnérables, mais ils avaient peine à se mouvoir; il leur fallait des pages pour les habiller et les armer; il fallait qu'on les hissât à grands efforts de bras sur leurs chevaux, également couverts de fer. Un chevalier désarçonné était un homme perdu : il était tué ou fait prisonnier et forcé de payer une riche rançon. Aussi ne s'armait-il qu'au moment du combat et se faisait-il accompagner de plusieurs pages ou écuyers et de plusieurs chevaux. En route, il montait un dextrier pour ménager son grand cheval; un roncin portait ses armes; un écuyer et des archers étaient là pour le protéger au cas où il serait renversé et où un manant ennemi, ce qui se voyait fréquemment, chercherait à lui donner du coutel dans le ventre.

Cet attirail, qui faisait la sûreté du chevalier, paralysait ses mouvements. Au XIVe siècle, époque où les guerres devinrent plus fréquentes et se prolongèrent, on résolut d'alléger l'armement. Aux mailles on substitua des plaques de fer dont on se servait déjà pour les trumelières. Ce fut vers 1340 que s'opéra cette révolution, qui se borna, au XIVe siècle, aux bras et aux jambes. Le buste continua d'être couvert d'une cotte de mailles, mais cette cotte, nommée haubergeon, était très-légère et était recouverte d'un vêtement serré à la taille et collant nommé pourpoint; le pourpoint était fortement rembourré; l'épée, au lieu de pendre à une chaîne en bandoulière, fut attaché à un ceinturon placé au bas de la taille. Le heaume ancien fut modifié et fit place au *bassinet*, casque léger muni d'une visière qui se levait à volonté. Jusqu'alors on mettait sous le heaume un capuchon de mailles faisant partie d'abord du haubert, et plus tard formant une pièce séparée nommée camail. Au XIVe siècle, le capuchon fut supprimé, mais le bassinet fut garni de mailles qui retombèrent

sur le cou et sur les épaules. Tel fut, décrit à grands traits, le costume des chevaliers jusqu'à Charles VII; tel fut aussi celui des archers et des arbalétriers à cheval, sauf qu'ils n'avaient ni heaume, ni écu, ni épée, mais un pot, une dague ou coutelas, une arbalète, un arc ou un épieu nommé *vouge*, d'où le nom de vougiers donné aux cavaliers qui n'étaient pas chevaliers et qui n'étaient pas armés de l'arc ou de l'arbalète.

Passons à la description de l'armement des roturiers. Les bourgeois des communes et des bonnes villes savaient se garantir du danger en empruntant aux chevaliers une partie de leur armement défensif; mais l'épée et l'écu leur étaient interdits; ils les remplaçaient par des guisarmes ou hallebardes et par des boucliers ronds échancrés nommés targes. Un poëte nous montre

Les borjois à pié
Qui portent bones armes et visarmes d'acier
Et grant targes rondes fendues de cartier (1).

Les hommes qui figuraient dans les levées en masse étaient pauvrement armés; ils n'avaient guère que leurs instruments de travail, une faux, une massue, une tige d'arbalète (2); heureux ceux qui

(1) *Roman de Parise la duchesse*, p 145. Mais dans le principe les roturiers n'avaient que que quelques armes à leur disposition, ainsi que l'atteste l'auteur du roman de Rou, composé au commencement du XIIe siècle. Suivant ce poëte, dont le témoignage est précieux pour cette époque reculée, Guillaume le Conquérant

Par la contrée fit mander
Et as vilains dire et crier
Que o tiex armes ains qu'ilz porront.
Lors voissiez haster vilains
Pielx (épieux) et machues en lor mains.

Et plus loin :

Des lances fièrent chevaliers,
Et o les arz traient archiers,
Et o les pilz vilains lour donnent.

(2) C'est ainsi qu'à la bataille de Mons en Puelle, au dire d'un témoin, une partie des gens de pied avaient des arbalètes sans arcs, qui ne pouvaient servir que de massues. Guil. Guiart, t. II, vers 6716. — On voyait dans les troupes anglaises des hommes qui n'offraient pas un aspect plus brillant, notamment dans l'armée de Henri V, qui, en 1425, débarqua à la Hogue.

« Gens jones et fors de plusiex pais, yllandes tous nus piés sans cauches, vestus de meschanz pourpoins de vieux coustiz de lit, unez povres coyffeites de fer sur leur testez, un arc et une trousses de sayètes en leur main et une espée trenchante en leur costé; et estoit toutes leurs armeures, avec très-grant quantité d'autres menues merdailles de plusiex pais. » *Chronique* de P. Cochon, p. 430.

pouvaient mettre par-dessus leurs vêtements une *cuirée*, casaque de cuir, ou un pourpoint rembourré. A côté de ces hommes, qui, dès les premières années du XIVe siècle, ne parurent plus sur les champs de bataille et qu'on laissa se battre à l'abri de leurs remparts, étaient les sergents à pied roturiers, soldés soit par le roi, soit par les communes (1). Ces sergents étaient armés convenablement; ils étaient vêtus de haubergeons; leurs mains étaient revêtues de *plates*, sorte d'armure composée de plaques de métal clouées sur des baleines (2); leur tête était couverte d'un casque. On trouve même une sorte d'uniforme pour ceux d'une même ville (3). Le costume des sergents suivit à peu près les mêmes modifications que celui des chevaliers (4). Au XIVe siècle, ils prirent le pourpoint et des pièces d'armure en fer battu pour protéger les jambes et les bras. Bien que l'armement des sergents fût assez arbitraire, on peut les diviser en archers, arbalétriers et pavesiers. Ces derniers tiraient leur nom du pavois (5), grand bouclier quadrangulaire et convexe, qui avait été connu des Romains. Leur arme principale était une lance; ils portaient en outre un maillet ou hache de fer, ou une *plommée*, sorte de casse-tête. Au XIVe siècle, on voit toutes sortes d'armes entre les mains de l'infanterie, des plançons ou piques (6), des massues, des haches (7), des épées courtes nommées fauchons (8), des guisarmes (9), des hallebardes, dont les Flamands faisaient un usage redoutable, sous le nom de godendarts (10).

(1) Une ordonnance de Philippe le Bel de 1303, en parlant des sergents que doivent fournir les habitants du bailliage de Rouen, s'exprime ainsi : « Seront armés les sergens de pié de pourpoint et de hauberjons, gamboisons, de bacinez et de lances, et des six, il y aura deux arbalestriers. » Voyez nos *Notices et extraits de documents sur Philippe le Bel*.

(2) Quicherat, *Magasin pittoresque*, année 1845, p. 95.

(3) Guil. Guiart, *Branche des royaux lignages*, t. II, p. 331.

(4) En 1294, le sénéchal de Beaucaire reçut l'ordre de pourchasser deux mille équipements d'arbalétriers composés d'une cotte gamboisée, d'un bacinet et d'une gorgerette gamboisée. Bibl. imp., mss. Baluze, col. 752, fol. 54 v°.

(5) Voyez l'ordonnance du roi Jean, de l'an 1351, sur l'armement. *Recueil des ordonnances*, t. IV, p. 69.

(6) « Armé d'un grant baston ferré que l'on dit pique de Flandres. » Lettre de rémission de l'an 1382, reg. CXXII du Trésor des chartes, n° 130. — Reg. CXX, n° 92, « Un plançon ferré du bout, qui est vulgairement appelé pique. » M. Penguilly, dans son savant *Catalogue du Musée d'artillerie*, n'a trouvé dans aucun auteur le mot *pique*, avant Louis XI (p. 455); nous avons été plus heureux que lui.

(7) Reg. CXX du Trésor des chartes, n°s 83 et 107.

(8) Ibid., reg. LXXXI, n° 71, en 1351.

(9) Voyez F. Michel, *Guerre de Navarre*, p. 567.

(10) Guill. Guiart, vers 5448; *Chronique de Saint-Denis*, édit. Paris, t. VI, p. 140.

Du xe au xve siècle la tactique fit peu de progrès; on lisait les auteurs anciens, mais on n'y trouvait pas de règles qui pussent s'appliquer aux armées féodales. Au xie siècle, le comte Foulque d'Anjou faisait une étude attentive de Végèce, qui devint l'auteur favori et comme le *vade mecum* des guerriers du moyen âge. A la fin du xiiie siècle, Jean de Meun, le même qui acheva le *Roman de la Rose*, traduisit les institutions de Végèce, sous le titre d'*Art de chevalerie*. Les chansons de geste et les romans chevaleresques nous donnent une fidèle image des principes en usage à la guerre dans ces temps reculés, et renferment de précieux détails sur tout ce qui touche à l'art militaire. Les seigneurs belliqueux trouvaient un charme infini à entendre lire ou réciter ces œuvres poétiques qui avaient pour but la glorification de la valeur. L'invention de l'artillerie ne produisit de résultats vraiment sérieux qu'au xve siècle; pendant toute la période qu'embrasse ce livre, c'est-à-dire de Hugues Capet à Charles VII, la tactique resta la même.

Nous avons vu que les armées se composaient de cavaliers et de fantassins; que les cavaliers eux-mêmes se subdivisaient en chevaliers, et en écuyers et archers à cheval. Pendant tout le moyen âge, la véritable force des armées fut la chevalerie. Les chevaliers combattaient en haie, c'est-à-dire sur une seule ligne; derrière eux se tenaient les écuyers. Cette disposition bizarre et qui s'accommodait rarement avec la disposition du terrain, car lorsque les chevaliers étaient nombreux, ils formaient un front de bataille d'une étendue démesurée, avait son origine dans le désir de s'offrir également aux coups de l'ennemi et dans la crainte de paraître, en se mettant au second rang, vouloir se faire un bouclier de celui qui aurait été devant soit (1).

Voici généralement comment se passait une bataille :

On mettait en première ligne des archers; en seconde ligne, des fantassins armés; enfin les chevaliers (2). Souvent les chevaliers furent obligés de mettre pied à terre; on les voit dès le xiie siècle quitter leurs chevaux et monter à l'assaut (3); à partir du xive siècle, la chevalerie prit l'habitude de combattre à pied en rase campagne.

(1) *Hist. de l'artillerie*, t. I, p. 5 et 6.

(2) C'est ce qui se passa à la bataille d'Hastings. Il en fut de même à la bataille de Courtray, 1302; Guill. Guiart, t. II, p. 251 et 254.

(3) En 1112, dans une bataille donnée entre Louis VIII et Thibaud IV, comte de Champagne, le roi, après avoir rangé son armée en bataille, fit mettre pied à terre à ses chevaliers, ordonna d'emmener les chevaux et de monter à l'assaut. . .

C'était à l'imitation de la chevalerie anglaise, mais celle-ci avait l'avantage d'être soutenue par d'excellents archers; en quittant ses chevaux, notre chevalerie perdait une grande partie de cet avantage, nos archers n'offrant pas assez de résistance (1). Au XIVe siècle on partageait ordinairement les armées en plusieurs divisions ou *batailles :* les fantassins étaient serrés les uns contre les autres.

Ce fut au commencement du XVe siècle seulement qu'on sut en France qu'il y avait un art de faire manœuvrer la cavalerie : « En l'an 1410, étaient venus, dit Enguerrand de Monstrelet, au mandement du duc d'Orléans, grant quantité de Lombarz et Gascons, lesquelz avoient chevaulx terribles et accoutumez de tourner en courant, ce que n'avoient pas accoustumé François, Picars, Flamens ne Brabançons à veoir, et pour ce leur sembloit estre grant merveille (2). » On fut longtemps avant de suivre cet exemple et de savoir dresser les chevaux.

Avec une noblesse dont l'occupation principale était la guerre, et qui avait le privilége de combattre à cheval, on comprend que l'on apportât une grande importance au moyen âge à se procurer de beaux et bons chevaux. Les nobles (3) et les monastères avaient des haras (4). Le gouvernement tint la main à ce que la race chevaline ne s'épuisât pas : en 1279, Philippe le Hardi ordonna que tous les chevaliers, nobles et bourgeois du royaume qui possédaient une certaine fortune, auraient une jument poulinière, et les comtes, ducs, barons et autres personnes « qui ont pasture suffisante, » des haras de quatre juments au moins. Ces animaux, ainsi que les poulains, étaient privilégiés; ils ne pouvaient être saisis pour forfait de leur maître, ni pour dettes. Ces dispositions s'expliquent par la nécessité de pourvoir au service militaire (5).

(1) Voyez les preuves dans l'*Histoire de l'artillerie*, t. I, p. 22, 23, 24.

(2) *Chronique* de Monstrelet, édit. d'Arcq, t. II, p. 102.

(3) Il y avait, en 1310, dans la forêt d'Orléans, un haras appartenant à Hugues de Bouville. Reg. XLVII du Trésor des chartes, fol. 40.

(4) En 1317, les religieux de Mortemer reçurent l'autorisation de mettre certains jours dans la forêt de Lions « haracium suum, videlicet suos emissarios et jumenta, cum pullis eorum. » Reg. LIII du Trésor des chartes, n° 330. — Sur les haras en Normandie au XIIe et au XIIIe siècle, voyez L. Delisle, *Études sur la classe agricole en Normandie*, p. 225 à 233. Sous saint Louis on tirait pour la cavalerie d'excellents chevaux du pays des Frisons.

(5) Cette ordonnance, qui jusqu'ici était demeurée ignorée, a été publiée en 1853 dans la *Biblioth. de l'École des chartes,* IIIe série, t. V, p. 17. — Sur les chevaux de guerre, consultez F. Michel, *Hist. de la guerre de Navarre* (dans des documents inédits), notes, p. 504 et suiv.

Dans les temps féodaux, en tête des armées marchaient des jongleurs qui excitaient par leurs chants l'ardeur des combattants. A la bataille d'Hastings, qui livra l'Angleterre à Guillaume le Conquérant,

Taillefer qui moult bien cantoit
Sur un roncin qui tost aloit
Devant eux s'en aloit cantant
De Carlemaigne et de Rolant
Et d'Oliviers et des vassaux
Qui morurent en Rainscevaux (1).

L'histoire a conservé le souvenir d'autres jongleurs qui, nouveaux Tyrtées, enflammaient le courage des guerriers en chantant les exploits des héros nationaux (2).

A partir du XIIIe siècle, les jongleurs cessèrent de faire entendre des chants guerriers; les trompettes, les tambours (3), les nacaires ou timbales venues d'Orient à la suite des croisades et d'autres instruments de musique se firent seuls entendre; mais les combattants tinrent presque jusqu'aux temps modernes l'usage antique de faire entendre de grands cris poussés avec ensemble, des *huées*, comme on disait, dans le but de s'exciter et d'intimider l'ennemi.

Il est très-difficile de se faire une idée exacte de la force des armées. Les chroniqueurs ne donnent à cet égard que des renseignements qui ne reposent que sur des données peu sûres; les documents officiels nous manquent. Cependant, il est certain que dans des circonstances critiques on mettait sur pied des forces considérables. Suger évalue à plus de cent mille hommes l'armée levée en 1125 par Louis VI, pour repousser une invasion germanique. Des calculs modernes, qui sont peut-être exagérés, donnent la même évaluation pour les troupes françaises à Bouvines, en 1215 (4). Au dire de Guillaume de Nangis, qui est généralement bien informé pour les événements contemporains, et auquel sa position de chapelain du roi permettait de puiser à des sources sûres, on convoqua,

(1) Robert Wace, *Roman de Rou*, vers 1319 et suiv. — Ce Taillefer est représenté sur la tapisserie de Bayeux.

(2) Voici un très-curieux passage des miracles de saint Benoît, qui n'a pas encore été cité et qui montre au XIIe siècle une bande guerrière précédée d'un jongleur : « scurra, qui musico instrumento res fortiter gestas et priorum bella præcineret quatinus his acrius incitarentur. » Édit. de la Société de l'histoire de France, p. 357.

(3) ..... Trompes et tabourz qui sonnent.

G. Guiart, t. II, p. 106, en 1297.

(4) Lebon, *Essai sur la bataille de Bouvines*. Paris, 1835.

en 1276, les nobles et les roturiers des sénéchaussées de Toulouse, de Carcassonne et de Périgord pour faire la guerre en Navarre, ce qui produisit vingt mille hommes (1).

Philippe le Bel réunit de nombreuses armées. Voici, d'après un document officiel, qui malheureusement ne donne pas de chiffres, les mesures qu'on prit en 1295 pour repousser une invasion des Anglais et occuper la Guyenne. Une grande armée sous les ordres du comte de Valois, frère du roi, fut envoyée pour s'emparer des possessions anglaises du midi de la France. D'autres corps d'armée furent échelonnés le long des frontières menacées par le roi d'Angleterre et ses alliés; tout le littoral de la Manche fut gardé et mis à l'abri d'une descente. On comptait six corps d'armée, l'un à Calais et à Boulogne, sous les ordres du comte d'Artois; un autre à Abbeville, sous la conduite du duc d'Aumale. Le sire d'Harcourt et Jean de Rouvroy commandaient les troupes de Normandie, Foulque de Melle et Hugues de Thouars défendaient la Rochelle et les environs. Le sire de Châtillon protégeait, avec une armée (2), la Champagne contre les attaques des Allemands (3). L'effectif de tous ces corps réunis devait être considérable.

A la bataille de Mont-Cassel, en 1328, l'armée de Philippe de Valois s'élevait, au dire des grandes Chroniques de Saint-Denis, à quarante mille hommes. En 1347, le même Philippe de Valois leva deux cent mille hommes, mais selon toute vraisemblance ces deux cent mille hommes ne formèrent pas une seule armée (4).

En 1406, au dire d'un chroniqueur, P. Cochon, « se forma une très-grande armée à aler en Guyenne, dont estoit chevetaigne M. d'Orlienz, et une autre à aler à Karllès, dont estoit chevetaigne, M. de Bourguongne, la quelle armée fu la plus belle que l'on eut piéça veue. Et avoient bien de Bretaigne et de Normandie, trois mille hommes d'armes de estoffle (5). » Chaque homme d'armes *estoffé* représentait au moins trois hommes armés à cheval (6), et quel-

(1) Bouquet, t. XV, p. 504.

(2) Voyez nos Notices et extraits de documents relatifs à Philippe le Bel, d'après le Trésor des chartes, J. 654, n° 16.

(3) *Chronique de Saint-Denis*, édit. de P. Paris, t. V, p. 214.

(4) *Hist. de l'artillerie*, t. I, p. 30, d'après le *Livre des faits d'armes*, Biblioth. imp., n° 7076, fol. 32.

(5) *Chronique* de P. Cochon, à la suite de la *Chronique de la Pucelle*, édit. Vallet de Viriville, p. 377.

(6) Froissart dit que vingt mille hommes d'armes représentaient soixante mille chevaux, liv. IV.

quefois plus, jusqu'à six, car l'homme d'armes était accompagné d'un écuyer et de plusieurs pages et archers. Monstrelet se trompe évidemment en faisant figurer à la bataille d'Azincourt, en 1415, cent cinquante mille chevaliers français (1). Lefèvre de Saint-Remy paraît se rapprocher davantage en portant l'armée de Charles VI à cinquante mille hommes. Il eût été impossible de réunir, d'alimenter et de faire manœuvrer une armée supérieure à ce dernier nombre.

E. BOUTARIC.

(1) Monstrelet, *Chronique*, liv. I, chap. CLIII.

LES

VOIES ROMAINES EN GAULE

(*Suite.*)

CINQUIÈME RÉSEAU

OU VOIES COMPLÉMENTAIRES

Nous avons dit qu'en dehors des quatre grandes voies d'Agrippa et de leurs embranchements, d'autres voies existaient encore conduisant d'Italie en Gaule et servant comme de tête aux divers réseaux dont nous venons de donner le tableau. C'est l'ensemble de ces voies complémentaires comprenant, en outre, les voies de la Suisse que nous donnons sous le nom de cinquième réseau, bien qu'en réalité ces voies soient tout à fait indépendantes les unes des autres.

Ce réseau se compose : 1° de la voie de Nice à Arles, s'embranchant sur le troisième réseau, E; 2° de la voie de Turin à Arles, par Briançon, F; 3° des voies de Turin à Lyon, par Briançon et Gap d'un côté, par Grenoble de l'autre, G, G'; 4° de la voie de Milan à Lyon, par le Grand-Saint-Bernard et Chambéry, avec embranchements sur Genève et Lausanne, H; 5° des voies de la Suisse, K, K'.

Plus, d'un certain nombre de voies de jonction unissant entre elles les voies principales.

Une partie de ces voies sont mesurées en milles; une autre en lieues gauloises. Mais il semble qu'en Suisse, et surtout du côté où la Suisse touche au Rhin, une autre mesure itinéraire intervienne aussi. Nous indiquerons sur quels faits se fonde cette conjecture. Le passage des milles aux lieues est, d'ailleurs, très-simple et très-bien justifié par la diversité des contrées où ces mesures s'appliquent tour à tour. Sous ce rapport aucun arbitraire ne règne pas plus dans ce réseau que dans les autres.

Plusieurs tronçons du cinquième réseau ont été reconnus sur le terrain : ce qui ajoute une grande probabilité aux déterminations proposées.

VOIES CONDUISANT D'ITALIE EN GAULE.

E

Toutes les distances sont mesurées en milles.

DE NICE A ARLES, avec embranchement sur Riez et Saint-Remy.

STATIONS.	CHIFFRES des docum.	Dist. réell.	DÉSIGN. des docum.	IDENTIFICATION.	CONCORDANCE des documents.
1. *Nicæa.*	m. p.			Nice.	*
2. Varum Flumen.	Deest.		T. P.	Passage du Var.	
3. Antipolis.	X	10	T. P.	Antibes.	It. 297, X.
4. Ad Horrea.	XII	12	T. P.	La Napoule.	It. 297, XII.
5. Forum Julii.	XVII	17	T. P.	Fréjus.	It. 297, XVII*.
6. Forum Voconi.	XXIIII*	24	Plancus	près Châteauneuf.	
7. Matavonirum.	XII	12	It. 298	Cabasse.	
8. Ad Turrem.	XVII	17	T. P.	Tourves.	
9. Tegulata.	XVI	16	T. P.	La Grande Peygère.?	It. 298, XVI.
10. Aquæ Sextiæ.	XVI	16	It. 298	Aix.	
11. Massilia.	XVIII	18	T. P.	Marseille.	It. 299, XVIII.
12. Calcaria.	XIIII	14	It. 299	Les Tours. ?	
13. Fossæ Marsanæ.	XXXIII	33	T. P.	Foz.	
14. *Arelate.*	XXXIII	33	It. 299	Arles.	

a. EMBRANCHEMENT SUR RIEZ.

1. *Forum Voconi.*	m. p.			près Châteauneuf.	
2. Anteis.	XVIIII	19	T. P.	Lentier.	
3. *Reis Apollinaris.*	XXXII	32	T. P.	Riez.	

b. EMBRANCHEMENT SUR SAINT-REMY.

1. *Aquæ Sextiæ.*	m. p.			Aix.	
2. Pisavis.	XVIII	18	T. P.	Les Recassiers. ?	
3. Tericiæ.	XVIII	18	T. P.	Aureille. ?	
4. *Glanum.*	XI	11	T. P.	Saint-Remy.	

(*E*) 4. Identifications différentes : *Auribeau*, WALCKENAER.
5. It. 297, XVII, ms. P. Wesseling donne XVIII; var XVIIII, ms. R.
6. Identifications différentes : *Le Canet du Luc*, WALCKENAER; *Vidauban*, MANNERT.—XXIIII est la distance donnée par Plancus dans sa lettre à Cicéron et adoptée par Wesseling. C'est, en effet, la distance réelle. Cf. *Rev. archéol.*, nouvelle série, t. III, p. 113, l'article du commandant Rabou qui a reconnu l'embranchement de la voie de Riez sur celle d'Aix. C'est à l'embranchement même qu'était *Forum Voconi.* T. P., XVII. It., 298, XII.
7. T. P., XXII pour XII, un X de trop.
8. It. 298, XIIII altération de XVII.
10. T. P., XLIIII pour XVI, altération bien difficile à comprendre.
12. T. P., XXX altération de XIIII?
13. It. 299, XXXIIII.
(*a*) 2. Identifications différentes : *Draguignan*, WALCKENAER.
(*b*) 2. Identifications différentes : *Pelissane*, d'ANVILLE.
4. A Glanum la voie se confond avec la voie de Briançon à Arles.

F

VOIE DE TURIN A ARLES, par Briançon.

Toutes les distances sont mesurées en milles.

STATIONS.	CHIFFRES des docum.	Dist. réell.	DÉSIGN. des docum.	IDENTIFICATION.	CONCORDANCE des documents.
1. *Augusta Taurinorum.*	m. p.			Turin.	
2. Ocelum.	XX	20	A A $^{1\,2\,3}$	Avigliana. ?	
3. Fines.	Deest.	3	T. P.	Saint-Ambroise. ?	A. A ^{4}. a Taurinis, XXIII.
4. Segusio.	XVII	17	A. A ^{4}.	Suze.	
5. Ad Martis.	XVI	16	It. 341	Oulx. ?	It. 357, XVI.
6. Cæsaone.	VIII	8	T. P.	Césanne.	A. A ^{3}. a Segusione, XXIIII = XVI + VIII.
7. Brigantio.	X	10	It. 556	Briançon.	It. 541, a Marte, XVIII = VIII + X.
8. Ramæ.	XVIII	18	It. 341	Ram.	It. 357, XVIII.
9. Eburodunum.	XVII	17	T. P.	Embrun.	A. A ^{1}, ^{2}, ^{3}, XVII.
10. Caturigomagus.	XVI	16	It. 555	Chorges.	It. 357, XVI.

(F) 2. Identifications différentes : *Usseaux*, d'ANVILLE. — Mais D'Anville ne connaissait pas les quatre vases des Aquæ Appollinares dont trois donnent XX de Turin à Ocelum. Le quatrième ne donne pas Ocelum. On peut donc être sûr qu'Ocelum était à XX lieues de Turin. Seulement la direction de la voie est incertaine; la Commission suppose pour diverses raisons, et entre autres à cause du débordement si fréquent de la Doria, que la voie n'allait pas en ligne droite mais suivait le pied des collines : l'ensemble des chiffres jusqu'à Suze est d'ailleurs plus satisfaisant de cette façon. L'examen comparatif des divers documents qui, pour la partie de la voie qui unit Turin et Suze, ne sont pas en nombre moindre que huit, prouve, en effet, qu'entre ces deux localités très-bien déterminées toutes deux, il y avait XXXX lieues gauloises. Or, ces XL lieues ne se retrouvent qu'en suivant jusqu'à Saint-Ambroise le pied des collines. Il est question d'Ocelum dans le livre 1[er] des Commentaires de César sur la guerre des Gaules. Cf. B. G. I. 10. Ab ocelo quod est Citerioris provinciæ extremum.

3. Fines. La place de ce Fines est en parfait accord avec la phrase des Commentaires citée plus haut (B. G. I. 10). Ocelum est bien ainsi la dernière ville d'Italie. La configuration du terrain explique parfaitement pourquoi la limite était à Saint-Ambroise. C'est là, en effet, que la vallée se ferme, pour ainsi dire, par le rapprochement des deux flancs de la montagne T. P., à Taurinis XVIII (XVIII pour XXIII, chiffre réel). It. 341. XVIII également pour XXIII. Le chiffre XXIII, donné par un des vases et transformé en XVIII sur deux autres documents, a paru indubitable à la Commission.

4. T. P., XXII, altération évidente de XVII, d'après l'ensemble de la voie. It. 341, ms. L, XXII même altération. Les autres mss. donnent XXXII et XXXIII. AA ^{2,3} : Ab Ocelo XX.

7. T, P., V altération de X.

8. Les vases 1, 2, 3 donnent également le chiffre vrai XVIII. T. P., XVIIII.

9. It. 357, également XVII. It. 342, XVIII.

10. T. P., VI, un X a été omis. It. 342, XVII AA ^{2,3}. XVII, AA ^{1} XVIII.

STATIONS.	CHIFFRES des docum.	Dist. réell.	DÉSIGN. des docum.	IDENTIFICATION.	CONCORDANCE des documents.
11. Ictodurum.	VI	6	T. P.	La Bâtie-Neuve. ?	
12. Vapincum.	VI	6	T. P.	Gap.	A. A 1, 2, 3, a Caturigomago, XII.
13. Alabonte.	XVIII	18	A A $^{1\,2\,3}$	Le Monestier d'Alamont	It. 342, XVIII.
14. Segustero.	XVI	16	A A $^{1\,2\,3}$	Sisteron.	T. P., XVI.
15. Alaunium.	XXIIII	24	It. 343	Not.-Dame des Anges.	It. 388, XXIIII.
16. Catuia a.	XVI	16	T. P.	Les Roquettes. ?	A. A^{1}, ^{2}, ^{3}, XVI.
17. Apta Julia.	XII	12	T. P.	Apt.	A. A^{1}, ^{2}, ^{3}, XII.
18. Fines.	X	10	T. P.	N. D. des Lumières. ?	A. A^{1}, ^{2}, ^{3}, X.
19. Cabellio.	XII	12	T. P.	Cavaillon.	A. A^{2}, ^{3}, XII.
20. Glanum.	XII	12	T. P.	Saint-Remy.	A. A^{1}, ^{2}, ^{3}, XII.
21. Ernaginum.	VIII	8	T. P.	Saint-Gabriel.	
22. *Arelate.*	VIII	8	A. A^{2}.	Arles.	It. 553, VIII.

G

VOIE DE TURIN A LYON, par Briançon.

Toutes les distances sont mesurées en milles.

De Turin à Gap, comme la voie d'Arles. Voir F de 1 à 12.

12. *Vapincum.*	m. p.			Gap.	
13. Mons Seleucus.	XXIIII*	24	It. 357	La Bâtie-Mont-Saléon. ?	
14. Lucus.	XXVI	26	It. 357	Luc.	

De Valence à Lyon, voir la voie C.

11. Identifications différentes : *Avançon*, D'ANVILLE. *La Bastide vieille*, WALCKENAER.—Probablement Ibliodurum, passage de la *Laue* à la Bâtie neuve.
12. It. 342, a Caturigomago également XII. It. 357, *id.* XII. It. 555, a Caturigibus Vapincum XII. Unanimité dans les documents.
13. La Table de Peutinger porte le mot Alarante, au lieu d'Alabonte, deux fois de suite avec le chiffre XVIII la première fois, le chiffre XVI la seconde. La Commission voit là deux tracés différents de la voie, dont l'un est un peu plus court que l'autre. La configuration du terrain se prête à ce double tracé.
14. It. 388, également XVI.
15. Identifications différentes : *L'Hospitalet*, D'ANVILLE ; *Montlaur*, WALCKENAER. — Notre-Dame des Anges est près d'un lieu dit *Alaun*, Dr Long : c'est ce qui a déterminé la Commission. Ce lieu est d'ailleurs sur la voie antique.
16. Identifications différentes : *Oppedette*, D'ANVILLE.
17. It. 388, ab Alaunio XXVII.
18. Identifications différentes : *Merendol*, D'ANVILLE. — *Confluent de la Limergue et du Cavalon*, WALCKENAER.
19. It. 388, ab Apta Julia, XXII = X + XII.
21. It. 344, XII.
22. T. P., VI. It., 388 à Cavellione XXX.

(G) 13. XXIIII, chiffre du ms. P. Wesseling donne XXIII, ms. D. F. J. L. N., var. XII, ms. O. Q. V. XIII, ms. R. XXXIII, ms. A. C. G. M. T. V.

14. L'itinéraire de Bordeaux à Jérusalem 554, place deux stations, Vologates et Cambonum, entre Mons, Seleucus et Lucus ; sic : Mansio Monte Seleuci—Mutatio Cambono, VIII ; inde ascenditur Gaura Mons, Mutatio Vologates, VIII ; Mansio Luco, VIIII. = XXV au lieu de XXVI. La Commission place Cambonum à Le Villard la Baume et Vologatis à Baurières. Le Mons Gaura est probablement le col de Chauranne.

STATIONS.	CHIFFRES des docum.	Dist. réell.	DÉSIGN. des docum.	IDENTIFICATION.	CONCORDANCE des documents.
	m. p.				
15. Dea.	XII	12	It. 357	Die.	It. 554, XII.
16. Darentiaca.	XVI	16	It. 554	Saillans. ?	
17. Augusta.	XII	7	It. 554	Aouste.	
18. Cerebelliaca.	X	10	It. 554	Montoison. ?	It. 357, ab Augusta, XXII.
19. *Valentia.*	XII	12	It. 554	Valence.	

G'

De Turin a Lyon, par Grenoble.

Toutes les distances sont mesurées en milles.

Jusqu'à Briançon comme F et G. Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7.

7. *Brigantio.*	m. p.			Saint-Bonnet. ?	
8. Stabatione.	VIIII	9	T. P.	Corps. ?	
9. Durotincum.	XII	12	T. P.	La Mure. ?	
10. Mellosectum.	X	10	T. P.	Petichel. ?	
11. Catorissium.	V	5	T. P.	Vizile. ?	
12. Cularo.	XII	12	T. P.	Grenoble.	
13. Morginnum.	XIIII	14	T. P.	Moirans.	
14. Turecionum.	XIIII	22	T. P.	Ornacieux. ?	
15. Vienna.	XV	20	T. P.	Vienne.	
16. *Lugdunum.*	XVI	16	T. P.	Lyon.	

15. T. P. également XII.
16. Identifications différentes : *Samarans* (rive gauche de la Drôme), Walckenaer. — Une borne milliaire trouvée à Saillans porte (M P XVI), distance de Darentiaca à Dea. Voir : Long, Mémoire sur les Voconces. Cette distance est exacte en suivant la rive droite de la Drôme.
17. T. P., à Dea, XIII. It. 357, à Dea, XXIII. Le XIII de la Table est évidemment pour XXIII. Le copiste a omis un X. XII altération de VII : XVI + VII = XXIII.
18. Identifications différentes : *Chabeuil*, d'Anville; *Chaberles*, Walckenaer.
19. T. P., ab Augusta, également XXII.

(*G'*) 8. Indentifications différentes : *Le Monestier* (H. Alpes), D'Anville; *Les Fontenils*, Walckenaer. — Les chiffres donnés par la Table, de Briançon à Grenoble, sont insuffisants quelque direction que l'on prenne. Comment les modifier? D'un autre côté, aucun point entre ces deux localités n'est connu d'une manière certaine; on ne sait même pas si la voie suivait la Romanche ou Le Drac. La Commission préfère la route du Drac qui est plus facile et qui a l'avantage de se raccorder mieux avec la voie directe de Luc, voie sur laquelle la voie dont nous nous occupons semble s'embrancher, d'après le figuré de la Table. L'embranchement des deux voies aurait eu lieu à Saint-Bonnet. C'est à partir de Saint-Bonnet qu'il faudrait commencer à compter les distances vers Grenoble; à partir de ce point, par la voie du Drac, les distances sont en effet exactes.

9. Identifications différentes : *Villard d'Arenne*, D'Anville.
10. Identifications différentes : *Misoen* (Isère), D'Anville; *Bourg d'Oisans*, Walckenaer.
11. Identifications différentes : *Bourg d'Oisans*, D'Anville; *Col d'Ornon*, Walckenaer; *Saint-Pierre de Mézage*, Lapie.
14. XIIII altération de XXII.
15. XV altération de XX.

II

Voie de Milan a Lyon,

par le grand Saint-Bernard et Chambéry, avec embranchements sur Genève et Lausanne.

(*Les distances sont mesurées en milles.*)

STATIONS.	CHIFFRES des docum.	Dist. réell.	DÉSIGN. des docum.	IDENTIFICATION.	CONCORDANCE des documents.
1. *Vercellæ.*	m. p.			Verceil.	
2. Eporedia.	XXXIII	33	T. P.	Ivrée.	It. 345, XXXIII.
3. Vitricium.	XXI	21	T. P.	Verre.	It. 345, XXI.
4. Augusta Prætoria.	XXV	25	It. 345	Aoste.	
5. Arebrigium.	XXV	12	T. P.	Vedun. ?	It. 345, XXV.
6. Ariolica.	XVI	16	T. P.	La Thuile. ?	
7. In Alpe Graia.	VI	6	T. P.	Le petit St-Bernard.	
8. Bergintrum.	XII	12	T. P.	Bourg St-Maurice. ?	
9. Axima.	VIIII	9	T. P.	Aixme.	
10. Darantasia.	X	10	T. P.	Moutiers.	
11. Obilinnum.	XIII	13	T. P.	La Bâtie. ?	It. 346, XIII.
12. Ad Publicanos.	III	3	T. P.	près Albertville.	It. 346, III.
13. Mantala.	XVI	16	T. P.	St-Pierre d'Alligny. ?	It. 346, XVI.
14. Lemincum.	XVI	16	T. P.	Chambéry.	It. 346, XVI.
15. Lavisco.	XIIII	14	T. P.	Les Echelles. ?	It. 346, XIIII.
16. Augustum.	XIIII	15	T. P.	Aoste.	It. 346, XIIII.
17. Bergusium.	XVI	17	T. P.	Bourgouin.	It. 346, XVI.
18. Vienna.	XXI	21	T. P.	Vienne.	
19. *Lugdunum.*	XVI	16	T. P.	Lyon.	

a. Embranchement sur Lausanne.

1. *Augusta Prætoria.*	m. p.			Aoste.	
2. Summus Penninus.	XXV	15	It. 351	Grand-Saint-Bernard.	
3. Octodurus.	XXV	25	T. P.	Martigny.	It. 351, XXV.
4. Tarnaiæ.	XII	12	T. P.	Massonger. ?	It. 351, XII.
5. Pennelocus.	XIII	13	T. P.	Villeneuve.	It. 351, XIII.
6. Vivisco.	VIIII	9	T. P.	Vevey.	It. 352, VIIII.
7. *Lacus Lausonnius.*	XIIII	14	T. P.	Port de Lausanne.	

(*II*) 4. T. P., XXVIII. XXV est déjà un peu fort, mais il faut penser que nous sommes en plein pays de montagnes.

5. Identifications différentes : *Morgex*, Mannert ; *Villaret*, Lapie. — Vedun, ou plutôt le passage du torrent près Vedun.

8. Identifications différentes : *Centron*, Walckenaer. — It. 345, ab Arebrigio Bergintrum, XXIIII, probablement pour XXXIIII.

10. It. 346, a Bergintro, XVIII.

11. Identifications différentes : près *Aigue-Blanche*, Reichard.

15. Identifications différentes : *Novalaise*, d'Anville ; *Lannen*, Walckenaer.

16. Aoste, près Pont de Beauvoisin (Isère).

18. It. 346, XX.

(*a*) 2. XXV pour XV ? — La Table donne la voie autrement et avec un développement tout à fait invraisemblable, *sic :* Augusta-Prætoria—Eudracinum, XXV, in Summo Pennino, XIII. Comment trouver XXXVIII milles entre Aoste et le Grand-Saint-Bernard? Il est probable qu'il y a là deux erreurs de chiffres. XXV peut être la répétition du chiffre placé au-dessous dans la Table entre Augusta et Arebrigium. XIII peut être pour VIII. Il est impossible toutefois, avec ces seules données, de fixer la position d'Eudracinum.

b. EMBRANCHEMENT SUR GENÈVE.

STATIONS.	CHIFFRES des docum.	Dist. réell.	DÉSIGN. des docum.	IDENTIFICATION.	CONCORDANCE des documents.
1. *Darantasia.*	m. p.			Moutiers.	
2. Casuaria.	XXIIII	24	It. 347	Ugine. ?	
3. Bautæ.	XVII	22	It. 347	Annecy.	
4. *Genava.*	XXV	25	It. 347	Genève.	

VOIES DE SUISSE.

K

DE LAUSANNE A AUGST.

(*Les distances sont mesurées partie en milles, partie en lieues gauloises.*)

1. *Lacus Lausonnius.*	m. p.			Port de Lausanne.	
2. Abiolica.	XVI	21	T. P.	Lignerolles. ?	
3. Eburodunum.	VI	6	T. P.	Yverdun.	
	Leugæ.				
4. Aventicum.	XVII	17	T. P.	Avenches.	
5. Petinesca.	XIIII	14	T. P.	Lyss. ?	It. 353, XIIII*.
6. Salodurum.	X	10	T. P	Soleure.	It. 353, X.
7. *Augusta Rauracorum.*	XXII	22	T. P.	Augst.	It. 353, XXII.

K'

VOIE D'AUGST A BREGENS ET DE BREGENS A COIRE.

(*Les distances sont mesurées en lieues gauloises.*)

1. *Augusta Rauracorum.*	Leugæ.			Augst.	
2. Vindonissa.	XXII	22	T. P.	Vindisch.	
3. Vitodurus.	XXIIII	19	It. 251	Winterthur.	

(*b*) 2. Identifications différentes : *Selenex*, WALCKENAER.
3. XVII altération de XXII. ?

(*K*) 2. Identifications différentes : *Auberson*, WALCKENAER. — La Commission est convaincue qu'Abiolica est l'Ariorica de l'itinéraire (Voir le quatrième réseau, D, 11). Comment supposer, toutefois, que pour aller de Lausanne à Yverdun on remontât jusqu'à Pontarlier? Un pareil détour est inacceptable. La Commission suppose donc que le chiffre placé entre *Lacum Losonne* et *Abiolica* sur la Table, ainsi que le chiffre VI placé entre *Abiolica* et *Eburodunum*, se rapportent à un point de la voie de Lausanne à Pontarlier, point qui, situé à six milles d'Yverdun, représente l'embranchement de la voie venant d'Yverdun sur celle de Pontarlier. XVI alors serait une altération de XXI. Les chiffres ainsi sont exacts, la direction de la voie très-naturelle et le figuré de la Table très-satisfaisant, soit que l'on suppose un nom de station oublié, soit que l'on admette que l'embranchement portât le nom d'*Abiolica* comme la station voisine. Le point d'embranchement dont nous parlons se trouve ainsi situé à *Lignerolles*. — Les distances sont mesurées en milles jusqu'à Yverdun. A partir d'Yverdun elles sont comptées en lieues.
5. Identifications différentes : *Biel*, REICHARD; *Buren*, LAPIE. — XIIII est le chiffre du ms. D rétabli par la Commission. Wesseling donne XIII.

(*K'*) 3. XXIIII, altération de XVIIII. ?

STATIONS.	CHIFFRES des docum.	Dist. réell	DÉSIGN. des docum.	IDENTIFICATION.	CONCORDANCE des documents.
	Leugæ.				
4. Ad Fines.	X	10	It. 251	Ptfyn.	
5. Arbor Felix.	XX	20	It. 251	Arbon.	
6. Brigantia.	XX	15	It. 251	Bregens. ?	
7. Clunia.	XVII	13	T. P.	Altenstadt.	
8. Magia.	XVII	14	T. P.	Merenfeld. ?	
9. *Curia.*	XVI	8	T. P.	Coire.	

a. VOIE DE JONCTION DE VEVEY A AVENCHES.

(*Les distances sont mesurées partie en milles, partie en lieues.*)

1. *Vivisco.*	m. p.			Vevey.	
2. Bromago.	VIIII	10	It. 352	Promasens.	T. P., VIIII.
3. Minnodunum.	VI	6	It. 352	Moudon.	T. P., VI.
	Leugæ.				
4. *Aventicum.*	XIIII	14	It. 352	Avenches.	

5. T. P., XXI.
6. T. P., X. XX altération de XV. ?
7. A partir de Bregens il est impossible de faire concorder les distances. Elles ne sont justes ni en milles, ni en lieues. Serait-ce que nous touchons à la Germanie et que la mesure itinéraire serait changée? La Commission constate le fait sans avoir la prétention de l'expliquer. Il n'est peut-être pas inutile, toutefois, de rappeler qu'aux embouchures du Rhin sur la frontière de Germanie nous avons éprouvé le même embarras.

(*a*) 4. T. P., XVII altération de XIIII? La limite de la province romaine aurait ainsi été placée à Moudon.

RÉFLEXIONS

On voit que l'ensemble des voies qui composent ce que nous appelons le cinquième réseau, comprend quatre-vingt-six stations, sur lesquelles cinquante-six déterminations paraissent certaines; trente restent douteuses.

Le nombre des distances entre points certains est, dans ce réseau, relativement considérable, et la proportion des distances données exactement très-grande, si l'on considère, surtout, que les distances inexactes appartiennent en majorité au sud-est de la Suisse dont il est possible que nous ne connaissions pas bien la mesure itinéraire, et que celles qui n'appartiennent pas à cette zone se ramènent, pour la plupart, facilement à l'exactitude.

Sur quarante distances entre points connus, les seuls chiffres inexacts sont, en effet, les suivants :

STATIONS.	CHIFFRES des manuscr.	Dist. réell.	RECTIFICATIONS.
Vindonissa.			
1. Vitodurus.	XXIIII	19	XVIIII (V changé en X).
Augusta Prætoria.			
2. Summus Penninus.	XXV	15	XV (un X ajouté).
Ariolica.			
3. Eburodunum.	VI	26	Une station oubliée. ?
Vivisco.			
4. Bromago.	VIIII	10	?
Brigantia.			
5. Clunia.	XVII	13	? } Contrée où les chiffres paraissent tous altérés.
6. Magia.	XVIII	14	?
7. Curia.	XVI	8	?

Les points à étudier sont, outre la voie de *Brigantia* à *Clunia*, dont la direction ne peut être douteuse et où l'emplacement des stations est à peu près certain, mais dont les chiffres ont besoin d'être expliqués, le tronçon d'*Augusta Prætoria* (Aoste) à Octodurus (Martigny) sur lequel doit se trouver la station *Eudracinum*, jusqu'ici complétement inconnue et entourée de chiffres impossibles; plus, la voie de Brigantio à Cularo tout entière, pour laquelle et direction générale, et stations, et développement, tout est incertitude.

On a pu remarquer que le passage des milles en lieues est assez nettement indiqué, et que les stations où ce changement a lieu se trouvent échelonnées d'une façon très-rationnelle à Filum Musiacum (voir le quatrième réseau), à Eburodunum et à Minnodunum. Il est probable qu'à une certaine époque, c'étaient par ces points que passaient les limites de la province romaine. Tous ces points devraient donc être en même temps des *Fines*. Nous reviendrons sur cette question dans une dissertation spéciale sur les *Fines* de la Gaule.

ALEX. BERTRAND.

UNE DÉCOUVERTE A ATHÈNES

LE

MONUMENT DE DEXILÉOS

UN DES CINQ

MORTS DEVANT CORINTHE

.....vivos ducent de marmore vultus.
VIRG. *Æn.* VI, v. 847.

Parmi les monuments récemment découverts à Athènes dans le voisinage de l'ancienne Voie sacrée, et dont la *Revue* a déjà parlé, le plus intéressant comme le plus beau est celui dont nous offrons aujourd'hui un dessin à nos lecteurs. Ce dessin est dû à l'élégant crayon de M. Joyau, architecte-pensionnaire de l'Académie de France à Rome (1).

Les deux fragments dont se compose le bas-relief, et que l'action destructive du temps avait séparés, ont été réunis ici, afin que l'œil puisse juger de l'effet général que produisait l'œuvre encore intacte. Le bas-relief lui-même est replacé dans sa base, et sur cette base est reproduite l'inscription : de cette façon, le monument est restitué dans son ensemble, tel qu'avaient pu l'admirer les Grecs du siècle de Scopas et de Praxitèle.

On remarquera la forme générale de la stèle. Plus large à la base qu'au sommet, elle va en se rétrécissant insensiblement depuis sa partie inférieure jusqu'au fronton qui la termine. L'art purement grec paraît avoir préféré ces lignes légèrement inclinées à la forme rectangulaire, que l'art dit *classique* adopta plus tard. L'architecture des siècles de Périclès et d'Alexandre en offre de nombreux exem-

(1) Voir la gravure.

ples. Il n'est pas une porte hellénique, à commencer par la merveilleuse porte de l'Érechthéion, qui ne présente une coupe analogue. Les voyageurs qui ont visité l'Acropole d'Athènes se rappelleront, en se reportant à leurs souvenirs, que l'impression générale laissée par la vue du Parthénon est également celle de lignes qui s'inclinent en convergeant les unes vers les autres. Ainsi l'art grec, dont le bon sens est la loi suprême, ajoutait à la solidité des édifices sans rien enlever à leur élégance, et échappait à cette invariable et monotone répétition de l'angle droit que les architectes romains mirent plus tard en honneur.

Le monument, pris dans son ensemble, se compose de trois parties : le fronton, le bas-relief et la base.

Le fronton est très-simple. Il est surmonté de trois antéfixes qui n'ont reçu aucun ornement, sans doute pour ne pas distraire l'œil du spectateur dont l'attention doit se porter tout entière sur le sujet représenté. Pour cette même raison, les deux côtés du bas-relief ne présentent aucune bordure. Cette nudité pleine de grâce fait valoir davantage la sculpture. Un des modernes qui ont eu le sentiment le plus vif de la beauté grecque, Fénelon, dit avec raison : « Tout ornement qui n'est qu'ornement est de trop : retranchez-le (1). » Et encore : « Il faut que les pièces nécessaires se tournent en ornement. » C'est le principe fondamental de l'art grec.

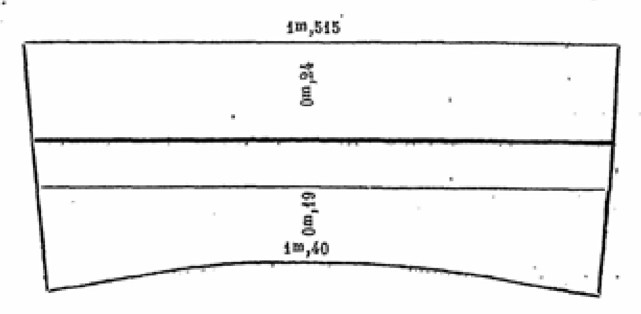
Le bas-relief offre au spectateur un groupe composé de deux personnages. L'un des deux est un cavalier. L'action représente un combat. Le cavalier terrasse son adversaire qui, renversé et foulé aux pieds du cheval, semble se garantir avec le bras droit. Peut-être ce bras tenait-il un glaive. Le glaive a disparu : on sait que les accessoires de ce genre étaient ordinairement en métal. Notre marbre même en offre des preuves visibles. La tête du cavalier est percée de trous de scellement destinés à retenir une coiffure de métal, soit une couronne, soit un de ces chapeaux de forme particulière qu'on voit sur la tête de quelques-uns des cavaliers du Parthénon. Ce qui rend cette supposition vraisemblable, c'est que la chevelure a été à peine indiquée par le sculpteur, comme si elle devait être en partie dérobée aux regards. Deux autres trous de scellement, qu'on remarque sur la cuisse, avaient servi à fixer la lance, qui sans doute était en bronze doré. Il en était de même du mors et de la bride du cheval : sur la tête de l'animal, on remarque deux trous, l'un près de la bouche, l'autre près de l'œil, exactement semblables à ceux qu'on a

(1) Fénelon, Lettre à l'Académie.

observés sur les chevaux de cette partie de la frise du Parthénon qui représente la cavalerie athénienne.

On sera frappé, en contemplant ce groupe, du contraste des deux guerriers qui le composent. Le cavalier semble d'une main retenir avec force sa monture, tandis que de l'autre il brandit la lance pour achever l'ennemi vaincu. Le manteau qu'il porte par-dessus sa chlamyde flotte au vent, et ses jambes, mutilées en partie, serrent avec force le cheval : celui-ci, se dressant sur ses jarrets de derrière, lève fièrement une tête expressive, dont l'extrémité est malheureusement brisée. Tout, dans cette attitude, est plein de mouvement, d'ardeur, de vie. Le guerrier tombé n'est pas moins beau. Son corps nu s'appuie tout entier sur la jambe gauche : cette jambe semble sortir du marbre. Le genou, par une hardiesse dont je ne me rappelle aucun autre exemple, est fortement en saillie sur le plan général du relief. Il en résulte un aspect de vérité saisissant. Le bras droit est levé, comme si le vaincu, par un mouvement désespéré, voulait frapper son ennemi dans sa victoire même. Le bras gauche s'appuie sur le bouclier. Cette figure me semble admirable, sauf un point. C'est une critique que je hasarde en tremblant, et je n'oserais la faire si des artistes ne s'étaient trouvés de mon avis. Ce bouclier laisse-t-il au bras qui le porte assez d'espace ? Je crois que non. En supposant le bouclier placé comme il l'est, le bras se trouverait forcément reporté en avant. Ces sortes de boucliers étaient creux, je le sais, et il faut tenir compte de cette circonstance. Néanmoins je trouve cette partie du bas-relief trop raccourcie, à moins qu'on ne veuille admettre un bouclier flexible, ce qui est une conjecture peu probable. Le détail ici paraît sacrifié à l'ensemble.

La base est en marbre blanc du Pentélique, tandis que le bas-relief lui-même a une teinte bleuâtre qui rappelle le marbre d'Éleusis. Cette base est traversée, dans le sens de sa plus grande longueur, par une rainure large de dix à douze centimètres, qui était destinée à recevoir le bas-relief. Voici la coupe horizontale de cette partie :



Le côté antérieur de cette base forme un arc de cercle, et c'est sur cette face rentrante qu'est gravée l'inscription, en beaux caractères de deux à trois centimètres de hauteur, que les lecteurs de la *Revue* connaissent déjà. Le fac-simile de cette inscription figure au bas de la gravure ci-jointe; j'en reproduis ici la transcription :

Δεξιλέως Λυσανίο Θορίκιος
ἐγένετο ἐπὶ Τεισάνδρο ἄρχοντος
ἀπέθανε ἐπ' Εὐβολίδο
ἐγ Κορίνθῳ τῶν πέντε ἱππέων.

« Dexiléos, fils de Lysanias, de Thoricos,
« naquit sous l'archonte Tisandre,
« mourut sous Eubulide :
« à Corinthe (il fut) des cinq cavaliers. »

Cette inscription porte sa date avec elle, en même temps qu'elle fixe l'époque du monument. L'année de la mort de Dexiléos concorde avec l'archontat d'Eubulide. Or, Eubulide fut archonte en l'an 394 avant notre ère. C'est donc à cette année 394 qu'il faut rapporter le monument et l'inscription. Postérieur de neuf années seulement à l'archontat d'Euclide, ce document épigraphique offre dans l'orthographe comme dans la forme des lettres le caractère de cette époque. L'emploi archaïque de l'O pour la diphthongue OY est encore fréquent dans cet âge de transition qui s'étend du siècle de Périclès à la période macédonienne. Nous en trouvons ici quatre exemples en trois lignes :

ΛΥΣΑΝΙΟ pour Λυσανίου
ΤΕΙΣΑΝΔΡΟ pour Τεισάνδρου
ΕΥΒΟΛΙΔΟ pour Εὐβουλίδου.

Les lettres Ξ et Π ont bien la forme qu'elles avaient au temps de Périclès, mais déjà l'emploi de la voyelle longue Ω nous avertit que nous sommes, épigraphement parlant, à la limite de la période purement attique.

Le nom de Δεξιλέως a une saveur athénienne très-prononcée : la forme commune est Δεξίλαος, que j'ai souvent constatée dans les inscriptions delphiques.

Le dème de Thoricos, patrie de notre héros, est un des plus importants de l'ancienne Attique. Son emplacement est marqué, encore aujourd'hui, par des ruines considérables, situées sur la côte orien-

tale de l'Attique, à une demi-journée de Sunium. Ces ruines sont un portique, un théâtre, et quelques restes de fortifications.

Dexiléos, dit l'inscription, est né sous l'archontat de Tisandre. Ce nom, comme nous l'avons dit déjà, ne se trouve pas dans le catalogue des archontes athéniens. Néanmoins ce catalogue, on le sait, n'offre aucune lacune de l'année 560 à l'année 278 avant notre ère. L'archontat de Tisandre, compris entre ces deux dates, doit donc y avoir sa place.

Or, on y rencontre, sous la date de 414, un archonte du nom de Pisandre (1). Cet archonte n'est connu que par un texte de Diodore de Sicile, qui l'indique comme éponyme dans les termes suivants : ἐπ' ἄρχοντος δ' Ἀθήνησι Πεισάνδρου (2). Cette leçon est celle de tous les éditeurs, y compris Dindorf, qui a revu les manuscrits (3). Entre un manuscrit et une inscription, il n'y a pas à hésiter. L'inscription est un monument original : le manuscrit est l'œuvre des copistes. Comme l'authenticité de notre marbre ne saurait être révoquée en doute, nous adopterons de préférence la leçon qu'il donne, et nous transporterons cette variante, à titre de correction, dans le catalogue des archontes athéniens. L'archonte répondant à la troisième année de la 91[e] olympiade devra désormais s'appeler, non plus Πείσανδρος, mais Τείσανδρος.

Dexiléos, né en 414 sous Tisandre, est mort en 394 sous Eubulide. Il avait donc vingt ans quand il succomba. C'est précisément l'âge où les jeunes Athéniens sortaient de l'éphébie pour entrer dans la vie civile. Le noviciat éphébique durait deux années, et comprenait un apprentissage militaire. De dix-huit à vingt ans, l'éphèbe s'exerçait au maniement des armes dans des revues, dans des promenades militaires, dans les garnisons des forteresses athéniennes. En atteignant la vingtième année, il devenait citoyen et soldat. Dès lors il faisait partie de l'armée active. C'est à ce moment que notre héros tombe, semblable à ces jeunes hommes qui furent moissonnés au début de la guerre du Péloponèse, et dont Périclès résuma l'éloge funèbre en ce mot touchant : « L'année a perdu son printemps. »

Dans la dernière ligne de l'inscription, nous lisons : ἐγ Κορίνθῳ τῶν πέντε ἱππέων. On sait que ἐγ Κορίνθῳ est l'ancienne orthographe pour ἐν Κορίνθῳ. Cette orthographe s'explique par la prononciation du Γ, qui même chez les Érasmiens de nos jours a conservé devant le K un

(1) Clinton, *Fasti. Hell.*, II, p. 82.

(2) Diod. Sic., XIII, 7, 21.

(3) Diodori Bibliotheca Historica ex recensione Ludovici Dindorfii. Lipsiæ, Hartmann, 1828. 5 vol. in-8°.

son nasal. Cette dernière ligne, traduite littéralement, signifie : « à Corinthe, des cinq cavaliers. » Au premier abord, ces mots paraissent une énigme. Ils s'expliquent cependant par un texte de Pausanias, rapproché d'un passage de Xénophon.

Pausanias, au vingt-neuvième chapitre des *Attica*, énumère les monuments funéraires qui se trouvaient sur le chemin menant de la ville à l'Académie. Parmi ces monuments, il distingue ceux des guerriers tombés devant Corinthe : Κεῖνται δὲ καὶ οἱ περὶ Κόρινθον πεσόντες (1). « Là gisent ceux qui sont tombés autour de Corinthe. » Et quelques lignes plus bas, au moment de continuer sa promenade, il dit : μετὰ δὲ τοὺς ἀποθανόντας ἐν Κορίνθῳ... « à la suite de ceux qui moururent à Corinthe, etc. » Bien qu'il n'indique pas d'une manière précise le nombre de ces monuments, nous avons le droit de croire qu'il y en avait plusieurs, et que le tombeau de Dexiléos est l'un d'eux. En effet, Pausanias lui-même nous apprend qu'il s'agit ici de cette fameuse bataille de Corinthe, où les Lacédémoniens battirent une armée composée de Corinthiens, d'Athéniens, d'Argiens et de Béotiens. Cette bataille, racontée avec détail par Xénophon dans les *Helléniques* (2), se place par sa date en l'année 394, où Eubulide devint archonte. Nous avons donc sous les yeux le tombeau d'un des Athéniens morts dans le combat.

Mais l'inscription appelle Dexiléos *un des cinq cavaliers.* Qu'étaient-ce que ces cinq cavaliers ? Rien ne l'indique dans les auteurs anciens. Nous allons essayer de le deviner.

Démosthènes, qui dans un de ses discours mentionne la bataille de Corinthe, la signale comme un fait de guerre important. Il l'appelle *la grande bataille :* ἡ μεγάλη μάχη πρὸς Λακεδαιμονίους ἡ ἐν Κορίνθῳ (3). Lysias, qui dans un de ses plaidoyers parle aussi de la bataille de Corinthe, rappelle que les Athéniens y perdirent beaucoup de monde : πλείστων ἐνθανόντων (4). On voit que la lutte fut sanglante, et la victoire disputée. Xénophon est plus explicite encore. D'après le message envoyé par Dercylidas à Agésilas pour lui annoncer le succès des armes lacédémoniennes, les Spartiates n'auraient perdu que huit hommes, mais leurs alliés auraient été assez maltraités. Quant aux ennemis (et ici par les ennemis il faut entendre surtout les Athéniens), il en tomba une multitude, τῶν δὲ πολεμίων

(1) Pausan., I, 29, 11.
(2) Xenoph., *Hellen*. IV, 2, 9-23.
(3) Demosth., *Leptin*. p. 472.
(4) Lys., Μαντιθέῳ δοκιμαζομένῳ ἀπολογία, p. 147, 13.

παμπληθεῖς (1). Les Athéniens, d'après le récit de Xénophon, soutinrent le principal effort de la lutte. Livrés par une demi-trahison des Béotiens à la discrétion des Spartiates, et forcés de livrer bataille à l'improviste, ils se trouvèrent malheureusement, à ce moment décisif, divisés en deux corps. Le premier corps, composé des soldats de six tribus seulement, fut enveloppé par l'armée spartiate, et taillé en pièces sans merci, pendant que le deuxième corps, comprenant les soldats des quatre autres tribus, était occupé loin de là à poursuivre les Tégéates.

C'est sans doute à ce premier corps, séparé du reste de l'armée athénienne et abandonné par des alliés douteux à l'implacable ressentiment de Sparte, qu'appartiennent les cinq cavaliers dont parle notre inscription. Il y a là probablement une allusion, obscure pour nous mais très-claire pour les contemporains, à quelque épisode de la bataille, à quelque acte de dévouement héroïque, tel que celui des deux Décius à Rome ou du chevalier d'Assas en France. Peut-être ces cinq cavaliers se sacrifièrent-ils pour sauver les débris de l'armée ; peut-être cherchèrent-ils dans les rangs ennemis une mort volontaire, comme ces Décius dont Cicéron a dit : « *Ad voluntariam mortem cursum equorum incitaverunt* (2). » Les Athéniens voulurent honorer un dévouement que l'histoire a oublié d'enregistrer; ils voulurent consacrer par des monuments durables le souvenir de ceux qui s'étaient offerts pour la patrie à un trépas glorieux et prématuré. Il est, comme dit Montaigne, des *pertes triomphantes à l'envi des victoires*.

Par un de ces heureux accidents moins rares qu'on ne pense sur le sol de cette Grèce si riche encore quoique si souvent dépouillée, la tombe de l'un de ces héros s'est conservée jusqu'à nous sous les terres amoncelées qui supportent l'église d'Haghia Triadha. Cet amas de terres, suivant une ingénieuse hypothèse de M. Rhangabé (3), proviendrait de l'*agger* construit par Sylla lorsqu'il fit le siège d'Athènes (4). Ainsi, l'humiliation des Athéniens dégénérés aurait du moins servi à sauver un des monuments de leur courage et de leur gloire.

CARLE WESCHER,
Membre de l'École française d'Athènes.

(1) Xenoph., *Hell.* IV, 3, 1.
(2) Cic. de Senect. XX, 75.
(3) Dans un feuilleton du journal grec Εὐνομία.
(4) En l'an 86 avant Jésus-Christ.

BULLETIN MENSUEL

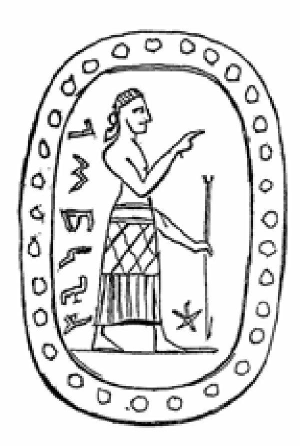
DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

MOIS DE SEPTEMBRE.

Notre Bulletin commence encore aujourd'hui par une communication de M. de Longpérier que nous donnons *in extenso* avec deux bois (1).

Communication de M. de Longpérier.

M. de Longpérier place sous les yeux de l'Académie le dessin d'une pierre gravée en forme de scarabée. Sur la première face, on voit une figure d'homme debout tenant un bâton, accompagné de l'inscription : לשבניה, *de Schebaniah* (Sébénias).





Au revers, on lit, entre deux globes ailés, les mots לשבניהו בר עזיה *de Schebeniah*, *fils d'Ozziah* (Sébénias, fils d'Osias) (sous-entendu *sceau*).

La forme des caractères qui est excellente, l'aspect de la pierre qui rappelle celle du scarabéoïde qui a été recueilli par M. Place sous un des grands taureaux de Khorsabad, le costume du personnage, tout en un mot se rattache au VIIIe siècle avant notre ère. A cette époque, le nom d'Osias devait être devenu très-commun chez les Juifs. Osias, roi de Juda, qui a régné cinquante-deux ans, est mort en 752. La génération qui l'a suivi a dû compter beaucoup d'Osias.

(1) Les bois représentent cette pierre au double de la grandeur réelle.

M. de Longpérier fait remarquer l'identité de certains caractères qui paraissent sur cette pierre avec ceux que nous montrent les plus anciennes monnaies juives. Il compare les globes ailés aux *séraphins*, et pense qu'au reste ils peuvent n'être qu'une imitation de ceux qui se voyaient sur les sceaux et autres monuments des peuples qui entouraient les Juifs. Dans tous les cas, on sait que sous le règne d'Osias, les prophètes Isaïe, Amos, Osée ont reproché, dans les termes les plus virulents, aux Juifs leurs pratiques païennes ou polythéistes.

Sébénias, fils d'Osias, a pu être un juif peu orthodoxe, un de ceux qui s'étaient laissés entraîner par l'influence des Chaldéens. Le mot בר *bar*, fils, employé sur son sceau, n'est pas phénicien; mais il est biblique. Cependant ce mot, comme le fait très-justement observer M. Munk, appartient à l'idiome araméen.

M. de Longpérier ajoute que les caractères dont s'est servi le graveur du sceau de Sébénias, fils d'Osias, sont toutefois aussi éloignés que possible de la forme araméenne. Ils se rapprochent, au contraire, singulièrement de ceux que portent les monnaies de Jérusalem.

On comprend tout l'intérêt de cette communication au moment ou l'existence de l'*Art judaïque* est de nouveau mise en question par des hommes d'un talent incontestable. Tout ce qui a rapport à la Judée devient dès lors particulièrement précieux.

De M. de Longpérier nous passons encore cette fois-ci à M. Léon Renier. Les vacances retiennent bien des académiciens loin de Paris, et le fardeau des séances retombe ainsi tout entier sur un petit nombre de membres non encore en villégiature. Ne nous en plaignons pas puisque nous devons à cette absence de la majorité des membres de si intéressantes communications, dont des séances plus chargées nous auraient peut-être privés.

Communication de M. Léon Renier.

M. Léon Renier fait connaître à l'Académie un monument géographique important, qui vient d'être découvert à Thébessa, l'ancienne *Theveste*. C'est une grande stèle en pierre calcaire, de deux mètres de hauteur sur un mètre de largeur et trente centimètres d'épaisseur. Cette stèle était encore sur son socle antique, adossée à un monument de forme circulaire, que l'on n'a pu explorer, parce qu'il sert de fondations à la mosquée de Thébessa. Elle était placée sur le bord de la voie qui conduisait de l'arc de triomphe de Septime-Sévère au Forum. Sur la face principale est gravée une inscription datée de la VIIe puissance tribunicienne d'Hadrien, c'est-à-dire de la seconde moitié de l'an 123 ou de la première de l'an 124. Cette inscription constate que la voie qui conduisait de Carthage à Theveste a été construite par la légion IIIe Augusta, sous les ordres de P. Metilius Secundus, légat impérial propréteur, consul désigné, sur une longueur de cent quatre-vingt-onze mille sept cent quarante pas : VIAM A CARTHAGINE THEVESTEM MIL P $\overline{\text{CXCI}}$ DCCXXXX. C'était là certainement la distance exacte qui séparait ces deux villes. Cette voie est

indiquée dans l'itinéraire d'Antonin (p. 23-27 de l'édition de Wesseling). Mais en additionnant les distances partielles qui y sont portées, on trouve un total de cent quatre-vingt-quinze milles, dépassant de trois mille deux cent soixante pas la distance indiquée sur le monument de Theveste. M. Renier pense que cette différence provient de ce que, dans les itinéraires, les distances partielles sont toujours indiquées en chiffres ronds.

L'inscription dont il s'agit présente une autre particularité digne d'être remarquée; les mots COS · DESIG y ont été effacés, puis gravés de nouveau à la même place dans l'antiquité. Faut-il en conclure que *P. Metilius Secundus* ayant été désigné consul en 123 ou 124, cette désignation aurait été annulée par une décision sur laquelle on serait ensuite revenu? M. Renier ne le pense pas; une annulation semblable n'aurait pu être faite que par suite d'une condamnation que ce personnage aurait encourue. Or il nous est connu par d'autres monuments, notamment par une belle inscription découverte sur l'emplacement de l'ancien *Assium* (aujourd'hui Palo), laquelle nous fait connaître tout son Cursus honorum. Nous y voyons qu'après avoir été légat impérial de l'armée d'Afrique, il fut successivement *Curator operum locorumque publicorum*, charge qui ne se confiait qu'à d'anciens consuls, et légat impérial d'une province qui ne peut avoir été non plus qu'une province consulaire; et l'on ne pourrait concevoir qu'un homme qui avait été condamné eût continué cependant de parcourir ainsi la carrière des honneurs. Mais M. Renier fait remarquer que l'inscription de Theveste est une de celles dans lesquelles le nom de la légion IIIe Augusta a été effacé et rétabli après coup, et il lui paraît plus vraisemblable d'attribuer l'opération semblable qui a été pratiquée sur les mots COS · DESIG, à une erreur du graveur de lettres.

Une autre communication de M. Léon Renier mérite également que nous la reproduisions tout entière.

Deuxième communication de M. Léon Renier.

M. Léon Renier lit une notice sur une communication adressée à l'Académie par M. Martin d'Aussigny. Elle se résume en ces termes :

« L'inscription découverte récemment dans la crypte de l'église de Saint-Irénée n'est pas nouvelle; elle est connue depuis longtemps et a été plusieurs fois imprimée, notamment dans *la Recherche des antiquités de Lyon*, par J. Spon, p. 71. Le monument sur lequel elle est gravée se trouvait au XVIe siècle dans le cimetière de Saint-Irénée, « auprès de la tour ronde qui forme le chœur de l'église; » c'est donc depuis cette époque qu'a été construit le contrefort dans lequel on vient de la découvrir.

« M. Martin-d'Aussigny se demande si le Q. Ignius Silvinus, auquel cette inscription est consacrée, est le même que le *Q. Ignius* qui figure dans une liste de noms que nous a conservée un autre monument du musée de Lyon. On doit remarquer d'abord que le Q. Ignius Silvinus de l'inscription de Saint-Irénée est un affranchi, ainsi que le prouve cette inscription

elle-même et que, par conséquent, son patron et tous les co-affranchis, s'il en avait, devaient tous s'appeler également *Q. Ignius* et ne se distinguer que par leurs surnoms. Il serait donc, dans tous les cas, impossible de démontrer l'identité de ce Q. Ignius avec celui de la liste du musée dont le surnom a disparu. J'ajouterai même que cette liste ne peut être une liste de *Sévires Augustaux* de la colonie de Lyon, car ces Sévires appartenaient pour la plupart, ainsi que le prouvent leurs monuments, à la classe des affranchis; tandis que les personnages mentionnés dans la liste dont il s'agit sont tous des ingénus, comme le démontrent ceux de leurs surnoms qui ont été conservés. Si donc il fallait émettre une conjecture, il serait plus vraisemblable de supposer que le Q. Ignius, mentionné dans cette liste, était le patron de celui auquel a été consacrée l'inscription de saint Irénée. Mais je me garderai bien d'appuyer sur cette conjecture, quoique la rareté du gentilicium *Ignius* lui donne, comme je l'ai dit, une certaine vraisemblance,

« L'inscription de saint Irénée peut être rapprochée d'une inscription également funéraire qui existe encore aujourd'hui dans la muraille du bastion Montmorency, à Narbonne, et qui est ainsi conçue :

V
Q. IGNIVS
MEROPS · SI
BI · ET · IGNIAE
HELPIDI · VXORI
ET · SVIS ·

— M. de Saulcy fait une communication verbale sur les curieux résultats des fouilles récemment entreprises à Crainvilliers, près Contrexéville, et où, parmi des crânes et des ossements paraissant annoncer une bataille, s'est rencontrée une plaque couverte de caractères arabes, sur laquelle se lit deux fois le nom d'Ali. Ce fait est dans un rapport plus que probable avec les invasions sarrazines dont quelques contrées de l'est de la France ont été le théâtre au moyen âge.

— M. Guigniaut commence, au nom de M. Henri Martin, de Rennes, la lecture d'un nouveau mémoire de ce savant sur la *Période du phénix chez les Égyptiens.*

— M. Vivien de Saint-Martin termine la lecture longtemps interrompue de son mémoire sur le Gir et le Nigir de Ptolémée.

— M. le ministre de l'instruction publique adresse à l'Académie deux rapports de M. Victor Guérin sur sa mission en Syrie. Ces rapports constatent la découverte faite par M. Guérin de l'emplacement d'un grand nombre de villes bibliques jusqu'ici mal déterminées.

— M. Ernest Desjardins lit, au nom de M. Abel Desjardins, son frère, un mémoire sur *Louis XI, sa politique extérieure, ses relations avec l'Italie.*

A. B.

Rapport de M. Alf. Maury au nom de la Commission (suite et fin).

M. Arthur Forgeais vous a adressé la seconde partie de la collection de plombs historiés trouvés dans la Seine, dont la première partie a reçu de vous une mention très-honorable au dernier concours. La première série de ces plombs vous donnait la physionomie de l'industrie de Paris au moyen âge; la seconde ajoute des pages curieuses à l'histoire de nos mœurs dévotes. Les enseignes (*signa, sigilla*) de plomb recueillies dans la Seine, pêle-mêle avec les jetons des marchands, nous montrent vers quels lieux se dirigeaient de préférence les pèlerins. Ces enseignes rappellent, en effet, les lieux de pèlerinage alors en renom : Notre-Dame de Boulogne-sur-Mer, de Chartres, de Liesse, de Roc-Amadour, Tombelaine au mont Saint-Michel, Saint-Eutrope de Saintes, Saint-Julien de Vouvant, Saint-Fiacre et Saint-Faron en Brie, Sainte-Madeleine, en Provence, Saint-Thomas de Canterbury, Saint-Dominique de la Calzada en Espagne. Les pèlerins rapportaient ces plombs comme des témoignages de leurs méritants voyages. Ils s'en servaient comme de saufs-conduits et presque comme de passe-port. Dans ce temps de guerres continuelles et de rivalités hostiles, où le droit des gens était si souvent méconnu, il n'y avait que la religion d'assez forte pour inspirer le respect de l'humanité.

M. Forgeais cite, d'après un ancien témoignage, un Anglais tombé aux mains des soldats de Cahors et qui fut mis en liberté sitôt qu'on le reconnut pour un pèlerin de Roc-Amadour au signe qu'il avait sur lui. L'emploi de ces tessères de pèlerinage fut général au moyen âge, puisque l'Angleterre nous en a fourni comme le lit de la Seine. Non-seulement il se perdit, mais le souvenir s'en effaça. On en a la preuve dans ce qu'offrit de singulier aux modernes historiens le soin que mettait Louis XI d'attacher à son bonnet la médaille de Notre-Dame de Cléry. Le superstitieux monarque ne faisait en réalité que se conformer à une coutume dévote de son temps. C'était pour témoigner de sa présence à des lieux révérés, et non par avarice, qu'un signe de si modeste valeur décorait son chef royal. Ceci nous montre à quel point l'étude des monuments peut servir à éclairer l'histoire de la vie privée de nos ancêtres. Rien n'est à négliger, et M. Forgeais a bien mérité de l'archéologie, en mettant sous nos yeux les dessins excellents qui accompagnent son livre et peuvent au besoin servir de contrôle à ses interprétations.

M. l'abbé Lebeurier, que la Commission a placé après M. Forgeais dans l'ordre des mentions très-honorables, est aussi un de ces hommes qui savent tirer, des détails les plus minutieux et des faits les plus particuliers, des enseignements précieux et des explications fécondes. Il vous a adressé deux opuscules, l'un intitulé : *Rôle des taxes de l'arrière-ban du bailliage d'Évreux en* 1562, et l'autre : *Notice historique sur la commune d'Acquigny avant* 1790. Ce qui fait l'intérêt du premier de ces opuscules, c'est une introduction qui en occupe plus du tiers, excellent morceau où sont traités avec clarté, et souvent d'après des documents inédits, les principales questions que soulève l'histoire du ban et de l'arrière-ban. Les notes jointes au rôle de 1562 sont remarquables par l'exactitude et le complet des recherches touchant la géographie féodale d'un bailliage étendu. Nous avons déjà eu occasion, dans des rapports précédents, de rappeler l'importance et l'intérêt qu'offre l'histoire de la plus chétive localité quand elle est étudiée dans ses moindres détails, quand on prend soin d'y suivre siècle par siècle le développement des institutions civiles et religieuses. M. l'abbé Lebeurier nous en fournit une preuve nouvelle par sa notice sur Acquigny. Il a analysé avec un soin extrême l'organisation féodale. Les observations qu'il présente sur la division et la hiérarchie des fiefs donnent à son opuscule une valeur qu'on n'aurait point attendue d'une pareille monographie. Les pièces justifi-

catives, dont plusieurs datent du XIIe siècle, sont nombreuses, heureusement choisies et correctement publiées, bien qu'en certains cas l'éditeur n'ait eu sous les yeux que des textes fort défectueux.

La cinquième mention très-honorable est accordée à M. J. Guigard pour sa *Bibliothèque héraldique de la France*. Cette publication, comme celle de M. Michelant, est non un travail historique, mais un ensemble d'indications on ne peut plus précieuses pour l'histoire. Les généalogies de nos familles nobles, les fastes de ce qu'on pourrait appeler les *gentes* françaises, sont une partie de notre histoire nationale, et tout ce qui peut servir à leur étude mérite les encouragements de la Commission. M. Guigard a entrepris de dresser une bibliographie complète de toutes les publications relatives aux maisons françaises, aux fiefs du royaume. Il a ainsi relevé quatre mille neuf cent cinquante articles qu'il a classés de la façon la plus claire et la plus méthodique. Son recueil paraît si complet, il a déjà été soumis par plusieurs d'entre nous à tant de vérifications critiques, qu'on peut dire qu'il est à l'épreuve des bibliographes, et que les Anselme, les d'Hozier, les Chérin, n'auraient pas mieux fait. Un labeur si étendu et si pénible a droit à tous nos éloges, et, en mentionnant avec honneur M. Guigard, nous n'exprimons qu'une crainte, c'est que le titre de son ouvrage, en paraissant indiquer qu'il a composé un livre de blason, ne donne le change au public et n'empêche ceux qui s'occupent non d'armoiries, mais d'histoire, d'y avoir recours.

La sixième et dernière mention très-honorable est accordée à M. Semichon pour le second volume de son *Histoire d'Aumale,* dont le premier volume a été, dans un précédent concours, l'objet de pareils encouragements. Dans ce second volume, l'auteur est entré davantage dans son sujet. Il s'était d'abord occupé des faits généraux ; il pénètre maintenant dans les détails. Comme il a tiré dans son introduction ce que cette histoire fournissait, sur l'organisation municipale et la vie du moyen âge, de plus neuf et de plus curieux, le second volume ne peut avoir la même importance que le premier, et le lecteur retrouve naturellement bien des faits que l'introduction lui a déjà appris. Cependant le tome II de l'*Histoire d'Aumale*, enrichi d'une foule de pièces inédites, n'en présente pas moins les qualités précieuses que nous vous signalions l'an dernier, et il a un droit égal à votre estime.

La Commission avait à faire un choix entre d'assez nombreux ouvrages sur lesquels les commissaires particuliers avaient appelé son attention et qui leur paraissaient dignes d'une mention honorable. Nous avons voulu, Messieurs, nous montrer aujourd'hui plus avares de ces distinctions dont l'Académie craint qu'on ne prodigue le nombre, jalouse qu'elle est de leur conserver toute leur valeur. Après plus sévère examen, six ouvrages seulement nous ont semblé de nature à pouvoir obtenir cette récompense. Nous n'avons point établi d'ordre entre eux; la diversité des mérites rendait le classement trop délicat, et nous n'enregistrons ici leurs auteurs que par ordre alphabétique.

M. Charles Chappuis, professeur à la Faculté des lettres de Besançon, est l'auteur d'une *Étude archéologique et géographique de la vallée de Barcelonnette pendant l'époque celtique.* C'est là un travail qui satisfait entièrement aux conditions que nous pouvons appeler primitives et préférées du concours. Explorer les régions de la France riches d'antiquités, exposer le résultat de ces investigations, décrire les monuments, étudier les lieux qu'ils occupaient, voilà, par excellence, de l'archéologie, voilà ce que M. Chappuis a fait pour la vallée de Barcelonnette. Cette partie des Gaules appartenait à une région montagneuse habitée par une foule de petits peuples cantonnés chacun dans une vallée différente. Pline, la carte de Peutinger, l'inscription de l'arc de triomphe de Suse, nous ont laissé leurs noms, sans nous en bien

marquer nettement le domaine. M. Chappuis s'efforce de le retrouver. Il nous donne la géographie ancienne de cette partie des Alpes, et il traite son sujet toujours avec intelligence, s'il ne réussit pas à résoudre tous les problèmes que soulevait l'étude de la carte. L'auteur a aussi traité incidemment du point où s'est effectué le passage d'Annibal. Selon lui, ce n'est pas par le mont Genèvre, par Queyras, qu'a passé le général carthaginois, c'est par cette même vallée de Barcelonnette, où tant de sépultures gauloises, tant de fragments antiques, décrits et figurés par M. Chappuis, ont été découverts.

La notice du savant professeur de Besançon jette une véritable lumière sur l'histoire archéologique de la haute Provence; elle a droit à vos éloges.

Le livre de M. le vicomte Robert d'Estaintot, intitulé : *la Ligue en Normandie*, doit son origine à un concours ouvert par l'Académie de Caen sur l'histoire du parlement royaliste qui siégea dans cette ville de 1589 à 1594. L'auteur obtint une mention honorable, mais n'eut pas le prix, qui fut remporté par M. Lair, dont l'ouvrage a paru en 1861. Nous n'avons point à prononcer sur les mérites comparatifs des deux concurrents; le lauréat de l'Académie de Caen n'a point sollicité le jugement de notre commission. Mais, sans émettre le moindre doute sur le bien jugé de l'Académie caennaise, nous n'en constatons pas moins toute la valeur du travail de M. le vicomte Robert d'Estaintot, dont est extrait le livre adressé par lui à notre concours. L'auteur s'attache à nous faire connaître le caractère qu'eut la Ligue en Normandie, alors que le parlement fut transféré à Caen après la journée des barricades de Rouen, le 15 février 1589. Pièces en mains, et M. d'Estaintot en a recueilli des plus curieuses, il nous raconte l'histoire de trois années de ce qu'on pourrait appeler la France en Normandie, car c'était dans cette province que se décidaient alors nos destinées. C'est là que s'étaient surtout concentrées les forces de la Ligue contre le nouveau monarque, réduit à conquérir son royaume. La lutte des deux partis était vive et la guerre civile en permanence, le fanatisme des ligueurs très-excité, et la soumission difficile. Pendant le court laps de temps dont M. d'Estaintot nous trace l'histoire, les événements sont si nombreux, ils prennent dans chaque localité un tel caractère d'intérêt, que son livre suffit à peine pour les raconter. L'originalité des documents employés, le mouvement du style, le piquant des détails, font de cet ouvrage une œuvre vraiment historique, et s'il n'a pas fallu pour le composer autant d'érudition que l'exigeaient d'autres travaux récompensés par vous; s'il a demandé des déchiffrements moins pénibles et des investigations moins prolongées, il accuse en revanche un talent de mise en œuvre qui fait mieux jouir le public lettré des résultats obtenus et leur assure des fruits plus durables.

M. le comte de la Ferrière-Percy vous a adressé un livre intitulé : *Marguerite d'Angoulême, son livre de dépenses, étude sur ses dernières années*. C'est la continuation d'une suite de publications intéressantes, dont quelques-unes ont déjà obtenu vos encouragements. Cet antiquaire, après avoir réuni précédemment tous les documents qu'il avait à sa disposition sur la biographie de la sœur de François Ier, fut assez heureux pour rencontrer dans des archives privées le manuscrit original du livre de dépenses de cette princesse, que tenait Jean de Frotté, contrôleur de ses finances. Il a tiré un heureux parti de ce registre domestique, qui ne comprend malheureusement qu'une période de neuf années (1540-1549), et il a éclairé par des pièces authentiques et des lettres originales, qu'il donne en appendice, les faits que le livre de Jean de Frotté nous révèle. Je ne puis que vous renvoyer à ce qui a été dit du Journal de la comtesse de Sanzay dans le rapport de 1861, pour l'appréciation de ce que la vie privée d'une princesse au XVIe siècle nous apprend sur l'état des mœurs du temps. Mais M. de la Ferrière-Percy, sous ce faste officiel dont il relève

les témoignages contemporains, sait retrouver la femme et prend aussi soin de la faire connaître. Il nous montre dans la reine de Navarre la personne du monde la plus simple, cherchant ses vraies jouissances dans l'amour de sa fille, dans un dévouement sans bornes au roi son frère, et surtout dans la société intime des gens de lettres, qu'elle attire à sa petite cour, pensionne et rémunère de son mieux.

M. Lebrun Dalbanne est l'auteur de *Recherches sur l'histoire et le symbolisme de quelques émaux du trésor de la cathédrale de Troyes.* Dans cette dissertation, se trouve une étude approfondie de précieux monuments datant de la fin du XIIe et du commencement du XIIIe siècle, que renferme l'église métropolitaine de la capitale de l'ancienne Champagne. Afin de mettre le lecteur plus à même d'apprécier ces curieux monuments de l'art au moyen âge, M. Lebrun Dalbanne commence par nous donner, de l'art de l'émaillerie, un aperçu historique qui se distingue par un esprit de méthode et de critique qu'on ne saurait trop louer, et qui annonce une pleine connaissance du sujet. Ces mêmes qualités reparaissent quand il décrit les émaux de la cathédrale de Troyes, dont sa sagacité réussit à découvrir souvent les auteurs. Ce sont là de bonnes recherches archéologiques qui, appliquées plus en grand et à des sujets nouveaux, assureront à M. Lebrun Dalbanne une place honorable entre les historiens de l'art de nos pères. Le travail qu'il a entrepris portait sur un sujet trop restreint pour donner naissance à un ouvrage développé; autrement, si son labeur eût été plus grand, ce n'est pas une simple mention honorable que la Commission réclamerait pour lui.

La collection de dalles tumulaires de la Normandie, reproduite par la photographie, et que nous devons à M. Lemétayer-Masselin, bien que malheureusement trop peu nombreuse, puisqu'elle ne comprend que six dalles et des fragments de quatre autres tombes, n'en est pas moins une publication fort utile pour la connaissance du costume au moyen âge. Les notices jointes à ces planches sont rédigées avec soin. Des pièces inédites, découvertes par l'auteur, ajoutent à leur prix. La Commission tient à encourager l'heureuse idée de M. Lemétayer-Masselin, de faire servir l'art de la photographie à la reproduction de ces curieux monuments funéraires, que notre pied foule souvent sans s'arrêter aux intéressants détails de costumes et d'attributs que le ciseau y a consignés.

Les *Itinéraires gallo-romains du département de l'Aisne,* de M. Amédée Piette, sont l'œuvre d'un archéologue qui fait servir à des études consciencieuses la connaissance pratique qu'il a du pays qu'il habite. Les itinéraires anciens, celui d'Antonin et la Table Théodosienne, indiquent plusieurs voies qui traversaient la partie de la Gaule répondant au département actuel de l'Aisne. M. Amédée Piette a entrepris de bien fixer la direction de ces voies, en recherchant les antiquités qui peuvent en déceler la trace, et les tronçons de routes anciennes subsistant dans l'ancien Soissonnais, l'ancien Laonnais, la Thiérarche et la partie nord-ouest de la Champagne; il a aussi relevé les vestiges des voies qui, bien qu'absentes des itinéraires, portent cependant le caractère d'une haute antiquité. Cette étude de la viabilité primitive du département de l'Aisne le conduit tout naturellement à discuter la position de certaines villes, de reconnaître l'emplacement de certains camps romains, et à traiter incidemment diverses questions archéologiques. Il s'est acquitté de sa tâche avec savoir et méthode; il nous a donné, mieux qu'on ne l'avait encore fait, la position exacte de plusieurs voies importantes. Il a recueilli copie de toutes les inscriptions déterrées aux alentours de ces voies. Mais, préoccupé de son sujet, il se montre trop enclin à attribuer une origine romaine à de vieilles chaussées dont le caractère antique n'est pas suffisamment établi, et il s'exagère ainsi les traces que les routes romaines ont laissées dans son département. Les vues de M. Piette ne sont pas

moins hypothétiques quand il traite du passage de l'Aisne par César; on ne saurait plus, depuis les dernières fouilles, le placer où il le met.

Enfin, nous mentionnerons M. Louis Spach pour ses *Lettres sur les archives départementales du Bas-Rhin*. La forme de ces *Lettres* n'est pas tout à fait celle que la science demande et qu'appelait la sévérité du sujet. L'auteur écrit pour les gens du monde, et il s'est de préférence attaché aux particularités qui peuvent les intéresser. Mais il a semé son livre de renseignements curieux dont les paléographes et les historiens feront leur profit, et qui ajoutent véritablement à nos connaissances.

Tel est, Messieurs, l'ensemble des ouvrages qui ont paru à votre Commission dignes de vos éloges et de vos encouragements. Il en est encore dont elle a approuvé et le but et l'exécution, mais elle a dû attendre, pour vous donner son opinion définitive, leur entier achèvement. Voilà, par exemple, pourquoi nous ne parlons pas dans ce concours de l'*Histoire des inondations en France*, de M. Maurice Champion, à laquelle vous avez accordé, il y a trois ans, une mention très-honorable, et que l'auteur poursuit avec une égale ardeur. D'autres livres présentent des mérites auxquels nous n'avons point été indifférents, mais qui nous ont paru déparés par des erreurs graves ou des imperfections notables. Le désir dont se montrent animés les habitants de diverses localités, d'ajouter à l'importance historique du pays qu'ils ont sous les yeux, la préoccupation de faire remonter jusqu'aux époques les plus anciennes les monuments qu'ils étudient, les égarent trop souvent. L'imagination n'est point encore tenue assez en laisse par la critique; on se livre à des étymologies non-seulement hasardées, mais ridicules; on abuse des rapprochements. L'impatience que l'on a d'arracher de l'oubli des cartulaires précieux, ou tout au moins intéressants, ne laisse pas le temps de se donner une éducation paléographique assez forte et une pratique des manuscrits assez sûre. Malgré les recommandations de l'an dernier, la Commission continue à recevoir des ouvrages qui traitent d'époques trop modernes pour figurer dans un concours d'antiquités nationales, ou dont les sujets sont tout à fait étrangers à notre histoire. Ces méprises des concurrents, nous tenons d'autant plus à les signaler qu'elles nous forcent d'écarter des livres dignes à d'autres égards de notre estime, et que nous rejetons, non à la suite d'une condamnation, mais par une déclaration d'incompétence.

Plus observateurs du programme de ce concours, plus soucieux de nos conseils, plus attentifs aux exigences de la critique, les concurrents se présenteront avec plus d'avantages; ils se trouveront en face de leurs véritables juges, et n'auront à lutter que contre des rivaux dignes d'eux.

Les encouragements que reçoivent de toutes parts et avec une louable libéralité les travaux des savants de nos départements laissent à l'Académie moins de regrets quand, revenant chaque jour davantage à l'institution primitive du concours des antiquités nationales, elle exige des efforts plus persévérants, des œuvres plus solides; quand, pour rehausser le prix de ses médailles, elle s'impose la loi de ne point les partager, et, pour ennoblir ses mentions honorables, elle en diminue le nombre.

Grâce au culte pieux rendu par deux générations au passé de la patrie, le sanctuaire de notre histoire prend un aspect de plus en plus auguste; on n'y doit plus pénétrer qu'avec un recueillement et une ferveur que l'Académie recommande aux fidèles. Les premiers Grecs, nous dit Platon, n'offraient à leurs dieux que des fruits et du lait; plus tard, quand ils furent devenus plus riches et plus puissants, ils brûlèrent en leur honneur des parfums et leur immolèrent des victimes. Agissons de même, et que nos offrandes à l'histoire augmentent de prix à mesure que se grossissent les trésors de notre savoir.

ALFRED MAURY.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

ET CORRESPONDANCE

La commission du prix Volney a décerné le prix, cette année, à M. Adolphe Pictet pour son ouvrage intitulé : *Les Origines indo-européennes ou les Aryas primitifs; essai de paléontologie linguistique.* Cet ouvrage, dont le premier volume figura avantageusement au concours de 1859, se distingue, dit le rapport, par des applications nouvelles des procédés de la grammaire comparée à l'histoire de la civilisation primitive des peuples de race indo-européenne.

— Sur l'invitation du président de la Commission de la topographie des Gaules, M. de Saulcy, deux membres de cette commission ont été étudier sur place la question relative à la station d'Eburobriga, placée à Saint-Florentin par D'Anville, à Avroles par les antiquaires d'Auxerre. MM. le général Creuly et A. Bertrand, chargés de cette mission, après s'être mis en rapport avec M. Max Quantin, d'Auxerre, et avec le juge de paix, et l'agent-voyer, de Saint-Florentin, ont constaté que les deux voies romaines qui traversent la contrée, à savoir : la voie d'Alise-Sainte-Reine à Sens et celle d'Auxerre à Troyes, se croisent en effet à Avroles; qu'Avroles, de plus, a été à l'époque gallo-romaine une localité assez importante, comme le prouvent les nombreuses substructions et tuiles à rebords qui recouvrent les maisons du village, et que renferment bon nombre de champs voisins, ainsi que les monnaies romaines qui s'y rencontrent fréquemment et dont quelques-unes remontent à Claude et à Néron. Saint-Florentin ne présente, au contraire, nulle trace d'occupation à l'époque gallo-romaine. Il paraît donc certain, aujourd'hui, que la station *Eburobriga* était située à proximité du village d'Avroles. Le nom de la station rappelle, sans doute, le passage de l'Armançon sous Avroles. La présence de débris antiques a été en effet signalée jusqu'à moins de quarante mètres de la rivière aux environs de la voie romaine reconnaissable sur les deux rives. Les antiquaires de l'Yonne avaient donc raison de placer *Eburobriga* à Avroles.

— Dans une des dernières séances de l'Académie des inscriptions, M. Léon Renier a communiqué à ses collègues quatre photographies représentant l'état actuel des fouilles qui se font, par les ordres de l'Empe-

reur, dans la partie du Palatin qui domine l'église de Sainte-Marie-Libératrice. On voit, dans une de ces photographies, *la Porta Romana* du Palatin et le commencement du *Clivus Victoriæ*. Les trois autres représentent des restes du pont que, suivant Suétone, l'empereur Caligula avait fait construire pour aller de son palais au capitole en passant par-dessus le temple d'Auguste. La partie de ce pont qui dépassait les limites du Palatin fut démolie sous le règne de Claude; le reste fut conservé, et l'on se contenta de l'envelopper, en quelque sorte, dans les constructions qui, sous le règne de Néron, furent ajoutées à cette partie du palais. On avait douté de la vérité de l'assertion de Suétone : les découvertes représentées par ces photographies sont venues les confirmer.

— On lit dans le *Journal des Villes et Campagnes :*

Des fouilles habilement dirigées amenaient l'année dernière la découverte de curieuses tombelles près du monticule sur lequel s'élève la petite église de Saint-Michel. Aux monuments celtiques en si grand nombre dans le champ de Carnac et dans les grottes de Locmariaker, venaient dès lors s'ajouter ces monuments nouveaux qui, pour être moins importants que les premiers, n'en présentaient pas moins un réel intérêt. Continués cette année, les travaux n'ont pas eu un résultat moins satisfaisant. Un des plus beaux dolmens appartenant à ce vaste système monumental de Carnac vient d'être récemment mis à jour.

La tombelle de Kercado, composée uniquement de pierres sèches agglomérées, forme un conoïde de trois mètres cinquante centimètres de hauteur dont la base, très-régulièrement circulaire, mesure vingt-cinq mètres de rayon.

La crypte sépulcrale que cette tombelle recouvre, pénétrant d'un mètre environ dans le sol granitique qui la supporte, se compose d'une chambre, à peu près carrée, de trois mètres de côté, haute de deux mètres cinquante centimètres, située vers le milieu du tumulus et précédée d'une galerie, longue de dix mètres, dirigée vers le sud-est.

Chaque face verticale de la chambre présente deux supports formés chacun d'une grande pierre debout, ceux de la face orientale laissant entre eux une entrée large de quatre-vingts centimètres pour accéder à la galerie.

Mais les antiques constructeurs de ce monument étrange semblent avoir voulu accumuler ici les problèmes d'équilibre, et le terme de support qui vient d'être employé est parfaitement impropre; car ces pierres, verticalement dressées, ne supportent pas immédiatement l'énorme table rocheuse qui forme le plafond du dolmen; elles en sont séparées par une hauteur de près de cinquante centimètres de pierres sèches très-petites; et, chose singulière, l'œil suit presque partout en dedans de cette muraille fragile l'arête inférieure de la voûte monolithe qu'elle supporte et qui semble ainsi miraculeusement suspendue. C'est que, sans doute, les faces latérales de celle-ci, s'évasant comme celles du bouchon qui ferme un vase

à goulot conique, s'enfonçent dans la masse du tumulus, en y pénétrant assez pour s'y solidement établir.

On a trouvé dans cette crypte, dont l'âge paraît remonter aux temps primordiaux :

1° Une assez grande quantité d'ossements humains et de charbon de bois;

2° Beaucoup de débris de poteries;

3° Une masse de matière blanchâtre rencontrée, au milieu des ossements, enveloppée de pierres, et qui sera soumise à l'analyse chimique;

4° Trois grossières pendeloques plates en schiste micacé, et une rondelle discoïde de même matière et, comme elles, percée d'un trou;

5° Des morceaux de silex, quelques-uns tranchants, d'autres pointus en fer de flèche;

6° Un grain de collier en serpentine, de forme rectangulaire, et sept autres grains en jaspe, dont l'un, très-beau, n'a pas moins de deux centimètres de diamètre;

7° Un celtæ en grès, de sept centimètres, et un très-petit celtæ en jade, qui ne mesure que trente-quatre millimètres. Ce dernier, véritable bijou pour la délicatesse des formes et le poli des surfaces, est excessivement remarquable, et nous le croyons unique parmi les objets de cette nature découverts jusqu'à présent.

M. de Valory, qui assistait aux fouilles, remarquant l'apparence de désordre qui régnait dans ce dolmen lorsqu'on y a pénétré, et constatant surtout que les terres mêlées d'ossements qu'il contenait étaient séparées par un lit de pierres en deux couches distinctes, a émis l'opinion que cette sépulture avait été violée lors de l'occupation romaine et que les conquérants y avait superposé les restes d'un de leurs chefs à ceux du vieux celte pour lequel cette tombe avait été construite.

Quoi qu'il en soit, MM. Lefebvre et René Galles ont ainsi ouvert aux nombreux touristes qui visitent Carnac un monument excessivement curieux. Les résultats de leur découverte ont été soumis à la société polymathique du Morbihan, et fourniront à cette savante et laborieuse compagnie l'occasion de l'une de ces discussions intéressantes qui finiront bien par éclairer un peu les antiques profondeurs de l'inconnu celtique.

Fouilles des tourbières de Nydam (Sleswick).

Nous devons à l'un de nos correspondants, M. de Wichfeld, chambellan de S. M. le roi de Danemark, et archéologue distingué, les renseignements suivants que nous nous empressons de publier :

« Les fouilles et les recherches commencées en 1859 et continuées en 1861 et 1862, par M. Engelhardt, dans les marais de Nydam, ont dernièrement été reprises et ont donné des résultats très-curieux, comme le prouvent les notes suivantes recueillies après dix jours de fouilles seulement.

Disons d'abord que, quoique le mystère qui entoure ces trouvailles, spécialement en ce qui concerne la cause de leur enfouissement, ne soit point encore éclairci, il devient de plus en plus probable que ces enfouissements sont intentionnels. On a déposé là ces objets avec la pensée de les y reprendre; puis on n'a pu venir les y rechercher. En tout cas voici les objets découverts dernièrement :

1° Plusieurs glaives *en fer*, les uns à facettes, les autres damasquinés, la plupart sans poignée, et souvent coupés et courbés d'une façon extraordinaire. L'un des glaives avait une belle poignée en bois, ornée de rubans d'argent, un autre était renfermé dans un mince fourreau en bois, paré d'une garniture magnifique en or et pourvu d'un trou pour y passer la courroie.

Sur la lame de cette épée on voyait gravée une marque en lettres romaines qui, cependant, étaient à peine visibles; — on distingue seulement les lettres VNOR —et au-dessus de cette marque une seconde formée en demi-lune.

Plusieurs fragments de fourreaux en bois ont été aussi trouvés : l'un était coupé en cinq morceaux superposés. Les pièces latérales sont unies en général à l'aide de cercles de bois, quelquefois cependant à l'aide de bronze. La partie supérieure du fourreau est ordinairement garnie de bronze et pourvue de chaînons. Au bout du fourreau se trouve une bouterolle dont on a découvert plusieurs jolis exemplaires. On a constaté aussi plusieurs jolies boucles de bronze d'une forme inconnue.

2° Des hampes de javelots en grand nombre et très-bien conservées; la pointe *ferrée* manquait à quelques-unes, d'autres avaient la longueur complète de dix pieds. Le bout du manche opposé à la pointe est arrondi, et n'a jamais été garni d'aucune ferrure; mais sur quelques-unes de ces hampes et au milieu on remarque une rangée de petits clous qui servaient probablement à retenir du fil enroulé à peu près au centre de gravité de l'arme (1).

Le nombre des pointes de lances trouvées dans la tourbière est considérable. Ces pointes sont *en fer* et de formes très-variées, ce qui nous montre que le métier de forgeron était cultivé avec grand soin dans ce temps-là. Ce qui prouve, entre autres choses, que les objets ont été déposés avec intention dans le marais, c'est qu'on a découvert douze pointes de lances, deux lames de couteau et une pointe de flèche enveloppées dans un morceau d'étoffe de laine.

3° Le nombre des flèches trouvées est aussi grand que celui des javelots; elles sont fabriquées en bois de frêne ou de pin. La forme du manche est identique à celle des flèches du Thorsbjerg; mais tandis qu'au Thorsbjerg les pointes des flèches sont rongées, on les trouve ici parfaitement conservées. Les manches ont ceci de particulier, qu'au bout où s'attachait la

(1) C'est peut-être là une trace de l'*amentum*.

pointe, plusieurs marques ont été faites au bois, telles que trois lignes parallèles ou une lettre runique.

Du reste, les flèches se trouvent presque toutes dans une partie particulière du marais où on les ramasse souvent en faisceaux de 20 à 30 pièces; quelques-unes de ces flèches ont des pointes en bois, rudement découpées. Ce sont probablement des armes pour la chasse, et celles-là n'ont jamais été pourvues de pointes en fer. On a déterré aussi quatre arcs de bois complets avec des incisions à chaque extrémité pour attacher la corde. Les extrémités du plus long, qui mesure deux mètres neuf centimètres, sont garnies d'une pointe en fer : on l'a probablement employé comme une lance quand l'occasion le demandait.

4° On n'a pas encore trouvé de boucliers en bois complets. Les différentes planches dont le bouclier était composé sont en sortant du marais si minces et si molles, qu'on ne réussit guère à les ramasser sans les casser. Ce qui caractérise les boucliers du marais de Nydam, c'est qu'ils n'ont pas les bords garnis de métal et que les prises sont plus massives et découpées plus rudement que celles du marais de Thorsbjerg.

Les bossettes de bouclier y sont rarement en bronze; les bossettes en fer sont au contraire communes. Le diamètre du bouclier est ordinairement d'un mètre.

5° Viennent ensuite des instruments de ménage : des couteaux et des haches; ces instruments sont assez fréquents. Les couteaux au manche en bois rond et au large dos ont une grande ressemblance avec les couteaux actuels. Les haches ont des formes assez caractéristiques. Il faut remarquer que ce ne sont pas seulement les armes qui ont été courbées avant d'être déposées dans le marais; on y a trouvé aussi plusieurs couteaux avec des lames pliées et mutilées.

Dans les premières fouilles du marais de Nydam on n'avait pas rencontré d'instruments d'agriculture; cette fois-ci on a déterré une petite faucille à large dos, d'une forme à demi courbée. Sa longueur est à peu près de trente-quatre centimètres.

6° Il est à noter qu'on a rencontré dans plusieurs endroits du marais des squelettes de chevaux, ou plutôt des parties de squelettes, car aucun n'était entier. Dans la bouche de trois des têtes de chevaux recueillies se trouvaient encore des mors complets avec de grands anneaux en bronze des deux côtés. Les mors sont en fer et l'un d'eux si pesant, qu'il a probablement été employé pour un cheval très-vif. M. le professeur J. Stunstrup, qui a examiné ces ossements, a constaté qu'ils appartenaient presque tous à de petits étalons. Ils se trouvent dans la couche la moins profonde, parmi toutes sortes d'antiquités connues, des planches de bouclier et des manches de lances, dispersés soit au-dessus soit au-dessous des ossements, de manière qu'on ne peut douter que tous ces débris aient été enfouis en même temps.

7° Tandis qu'on a déterré plus de cent vases en terre et en bois dans le marais de Thorsbjerg, on n'en a vu ici que très-rarement. Jusqu'à présent

on n'a trouvé que deux fragments qui ne donnent aucune idée de la forme des vases. Mais on a ramassé trois petites boîtes de bois en forme de bateau, sans couvercle, et dont la destination est inconnue; l'une d'elles est joliment décorée. De même on ne rencontre que très-peu de bijoux; on a trouvé seulement une petite perle double en verre bleu non transparent et une grande perle en verre bleu-clair avec six boutons d'une masse dure, rouge foncé, avec des pointes jaunes.

8° Les médailles romaines en argent trouvées cette fois-ci ne donnent aucun nouvel éclaircissement sur l'âge de la trouvaille : on suppose que tout a été déposé au IIIe siècle après la naissance de Jésus-Christ. Six médailles de Faustine l'aînée portent du moins à le croire. En plusieurs places se sont trouvées des cordes plus ou moins épaisses, tressées d'aubier.

9° On a trouvé de plus une quantité d'objets dont on ignore la destination : des bâtons de bois épais de la longueur d'un mètre, avec des manches courbés; des petits triangles, également en bois, rudement découpés; une grande plaque en bois de hêtre (longue de quatre-vingt-onze centimètres, large de trente-sept centimètres, et à peu près de l'épaisseur d'un centimètre), avec des bords arrondis; plusieurs crochets, enfin un petit corbillon en argent, très-bien orné, avec deux anses ouvertes. Cette dernière pièce a probablement la même destination que les petits objets en forme de seau qu'on a trouvés parfois dans le marais de Thorsbjerg.

10° De petites pierres à aiguiser, d'une forme ovale et pointue aux extrémités et pourvues d'un creux le long des bords pour y attacher un cordon ou une courroie, sont caractéristiques du premier âge de fer. On en a trouvé plusieurs bien travaillées— probablement employées pour aiguiser des flèches et d'autres petits instruments.

11° Mais la découverte la plus inattendue et la plus importante est celle d'un navire antique de vingt-cinq mètres de long sur trois de large, ayant pu contenir, dit-on, quarante rameurs. Ce navire est à fond plat; mais les deux extrémités, après s'être arrondies en s'élevant, se terminent en pointe comme celles des navires de la tapisserie de Bayeux. Le vaisseau qui se compose de fortes planches unies par des clous de fer était chargé de toutes espèces d'armes et d'ustensiles, appartenant comme les autres antiquités du marais au premier âge de fer.

Il semble avoir été coulé à dessein, car on remarque qu'un trou a été fait au fond avec une hache.

On a communiqué la nouvelle de cette découverte à S. M. le roi, et l'endroit a été visité par M. Thomsen. »

La *Revue* espère pouvoir se procurer bientôt de nouveaux détails sur cette intéressante découverte.

— Des terrassements exécutés à Rome dans la villa Massini pour l'établissement d'un embarcadère central, ont mis au jour une statue colossale de Faustine l'aînée, la femme d'Antonin-le-Pieux. Elle est représentée avec les symboles appartenant à la Concorde. On remarque au visage

quelques vestiges encore visibles de couleur rouge. Cette œuvre remarquable a été placée dans la salle du Gladiateur mourant, au Capitole.

On sait que ce musée a été considérablement accru, dans ces derniers temps, d'objets trouvés dans les catacombes de la voie Tiburtine, et qui ornent deux salles récemment ouvertes.

Le musée a reçu aussi de judicieuses améliorations dont on doit louer les conservateurs. Les murs ont été couverts d'une couleur marron sombre qui fait admirablement ressortir les formes des statues. Une décoration semblable ne pourrait-elle pas être introduite au Louvre ?

Les salles de la sculpture, dans ce musée, ont un aspect froid qui glace les visiteurs, et il faut bien convenir que les statues blanches placées devant un fond blanc ne se détachent nullement, et perdent par cela même une partie de leurs qualités.

En ce moment où les salles de concours à l'École des Beaux-Arts sont ouvertes, on peut facilement se convaincre combien les sculptures du Louvre gagneraient à être exposées sur un fond de couleur.

Et, puisque nous sommes amené à parler de l'Exposition des plâtres dans la salle du concours à l'École des Beaux-Arts, nous demanderons pourquoi on n'a pas élevé ces plâtres de manière qu'ils ne fussent point coupés d'une façon fort désagréable par les moulures du soubassement.

(*Gazette des Beaux-Arts.*)

— On a trouvé, en démolissant les fondations d'une vieille maison à Saint-Pol-de-Léon (Finistère), un trésor composé de cent deux pièces de monnaies en or.

Ces pièces présentent trois variétés : les unes frappées à Nantes, les autres à Rennes (elles datent du xve siècle), au nom de François II, duc de Bretagne, représenté à cheval, armé de toutes pièces. Sur le côté de l'effigie on remarque : *Franciscus Dei gratia Britonum dux;* sur le revers une croix fleuronnée, cantonnée d'hermine ; légende : *Deus in adjutorium meum intende.*

Chaque pièce est du poids de trois grammes environ, du module d'une pièce de 2 fr. Toutes sont dans un état parfait de conservation.

Les terrains, ainsi que la maison où cette découverte a eu lieu, font partie de l'ancien domaine de l'évêché de Léon.

BIBLIOGRAPHIE

Histoire romaine, par Théodore Mommsen, trad. par C. A. Alexandre, vice-président au tribunal de la Seine. Tome Ier. Paris, librairie A. Franck, 1863. (Seule édition autorisée par l'auteur et l'éditeur.)

Cet ouvrage fait partie d'une sorte d'encyclopédie qui ne s'adresse pas seulement aux érudits, mais qui a pour but de donner aux esprits cultivés une intelligence plus vive de l'antiquité grecque et latine. Parmi les publications généralement estimées dont se compose cette collection, l'histoire romaine est celle qui a obtenu le succès le plus brillant. Elle a paru successivement en trois volumes en 1854, 1855, 1856; et elle en est déjà à la troisième édition. La portion déjà publiée s'étend depuis les origines italiques jusqu'à la conspiration de l'aristocratie romaine contre César inclusivement. C'est une sorte de précis, mais un précis très-complet et très-substantiel de ce qui compose l'histoire de l'Italie ancienne étudiée dans tous les ordres de faits que nous pouvons connaître : guerres, révolutions intérieures, institutions, finances, mœurs, religion, agriculture, commerce, industrie, littérature et beaux-arts. Nul n'était mieux préparé que M. Mommsen à rassembler en y ajoutant les résultats obtenus par la critique en cette partie de l'histoire ancienne. Il avait déjà mené à fin des travaux considérables et approfondis sur l'histoire, la linguistique et l'épigraphie italiques, et il est professeur de droit romain à l'Université de Berlin. Il soulève le poids d'une érudition immense et exacte avec un esprit vif, pénétrant, décidé, et en même temps ardent, extrême, passionné. Il n'est pas de sang-froid et ne peut s'empêcher d'aimer et de haïr même en traitant des faits de l'antiquité la plus reculée. Si cette disposition ôte quelque chose à l'équité et à la justesse des jugements, elle anime l'exposition d'une chaleur qui en augmente singulièrement l'intérêt. L'auteur vous étonne souvent et même vous agace, parfois il vous révolte; mais il ne vous ennuie jamais et vous instruit toujours.

Le premier volume de la traduction française, ou plutôt la première partie du premier volume, comprend le premier livre de l'ouvrage original, qui en a jusqu'à présent cinq. Ce premier livre s'étend depuis les plus anciennes immigrations en Italie jusqu'à la suppression de la royauté exclusivement. M. Mommsen est un critique trop exercé pour ne pas sentir combien il est difficile, pour ne pas dire impossible, de séparer dans ces premiers temps l'élément historique de l'élément légendaire, et de com-

bler les lacunes énormes de la tradition; et il l'avoue d'ailleurs loyalement dans sa préface. Je ne pense pas, en effet, qu'il ait réussi ni que jamais personne réussisse à construire un édifice bien solide sur un sol aussi mouvant. Néanmoins, les conjectures de M. Mommsen sont ingénieuses et s'appuient en grande partie sur des faits certains qu'il a le premier trouvés ou mis en relief. Il a usé des moyens d'investigation que fournit la grammaire comparée pour établir qu'il faut reconnaître dans l'ancienne Italie trois populations d'origine différente : les Japyges, refoulés sans doute par les invasions dans la péninsule messapienne ou calabraise; les Italiotes, comprenant d'une part les Latins et de l'autre les Ombriens, les Marses, les Volsques et les Samnites; enfin les Étrusques. Il montre également, par la comparaison des langues, que les Italiotes sont frères des Grecs et ont dû faire partie autrefois de la même société. Quant à Rome, c'est une ville établie par les Latins, dont les Latins ont composé en grande partie la population, et qui a dû son développement précoce à ce qu'elle servait d'entrepôt pour le trafic du Tibre et de citadelle pour assurer aux Latins leur frontière du côté de la mer. Aux yeux de M. Mommsen, ce que raconte Tite-Live dans son premier livre ne compte pas. Il ne nomme même pas les rois de Rome, et ne reconnaît à l'induction historique d'autre base que ce que nous savons des institutions, du droit, de la religion, et que ce que nous voyons de l'écriture et des constructions de l'ancienne Italie. Il n'accorde aux Étrusques aucun rôle dans le développement de la civilisation romaine; il refuse même à la civilisation étrusque toute espèce de mérite; en un mot, il n'aime pas les Étrusques. D'autre part, il attribue aux Grecs d'Italie et de Sicile une influence beaucoup plus grande sur l'ancienne Rome qu'on n'était porté à l'admettre jusqu'ici. Et on ne peut s'empêcher de trouver ses vues fort plausibles. On remarquera particulièrement les conclusions qu'il tire de l'écriture romaine, qu'il prouve être originaire de celle qui était usitée à Cumes, en Italie et dans les villes doriennes de Sicile. Mais nous ne pouvons même résumer les recherches profondes et ingénieuses de M. Mommsen, sans séparer les résultats de ce qui sert à les établir, et par conséquent sans leur faire tort. Nous nous contentons de les signaler à l'intérêt du lecteur.

Le traducteur paraît fort au courant de l'état de la science. Je ne lui reprocherais que d'avoir rendu certains détails avec une exactitude trop littérale, et de n'avoir pas donné assez d'explications sur des choses que M. Mommsen suppose connues de ses lecteurs, et qui sont généralement ignorées en France. Ainsi les consonnes « moyennes » (p. 16), « médianes » (p. 289), sont ce que nous appelons en français les muettes *douces*, et il ne serait pas inutile d'en ajouter l'énumération : *g*, *b*, *d*. « Le verbe du mode moyen » (p. 16) est en français *la voix moyenne*. Au lieu de « la consonne aspirante *f* » (p. 15), je préférerais que l'on supprimât l'épithète ou que l'on expliquât que les Allemands désignent par le nom de *spirantes* les consonnes comme *s*, *z*, *f*, *v*, où l'aspiration se mêle à l'articulation. Ailleurs : « Elles retranchent l'accent » est une inadvertance; il faut : *Elles*

reculent l'accent. De même, p. 18, au lieu de : « Les Romains lui substituent l'optatif du verbe simple *fuo* ou ses formations analogues, » il faut : *Les Romains lui substituent l'optatif du verbe simple ou des formations analogues avec* fuo ; et il est nécessaire d'expliquer à des Français que par optatif du verbe simple l'auteur désigne les futurs de la troisième et de la quatrième conjugaison, où les linguistes reconnaissent la voyelle caractéristique de l'optatif grec aux personnes autres que la première du singulier, *dice-s* pour *dica-i-s, dice-t* pour *dica-i-t*, etc. En quelques autres passages on rencontre des obscurités qui se dissiperaient si le traducteur prenait un peu plus de liberté avec son original. Mais je ne veux pas insister davantage sur ces chicanes. M. Alexandre paraît trop versé dans la connaissance de l'érudition et de la langue allemandes pour qu'il ne lui soit pas facile de mettre les lecteurs français en état de comprendre complétement l'un des monuments les plus importants de la critique contemporaine. En tout cas, l'on ne saurait trop encourager la traduction en français de livres comme celui de M. Mommsen ; c'est un véritable service rendu à la science, et nous souhaitons vivement que cet essai réussisse.

C. Thurot.

P. Jaffrain, phot. — Lithog. Lemercier r. de Seine Paris — Pinsot sculp.

INSCRIPTION GRECQUE ARCHAÏQUE TROUVÉE A GORTYNE.

MONNAIES MÉROVINGIENNES

D'ALISE-SAINTE-REINE

Les numismatistes se sont déjà occupés, à plusieurs reprises, des monnaies plus ou moins anciennes qui peuvent être attribuées à Alise; je crois devoir résumer ici les principaux travaux relatifs à cette question.

Une pièce de plomb, recueillie par M. Ph. Beaune comme découverte en 1860 au lieu dit « La Porte, » dans l'enceinte gallo-romaine du Mont-Auxois, a été publiée dans la *Revue numismatique* par mon savant ami et confrère, M. Adrien de Longpérier (1) : ce plomb représente à l'avers, dans un édicule, Mercure debout, tenant de la main droite une bourse, de la gauche un caducée; un coq est à ses pieds : au revers, autour d'une palme, on lit le mot ALISIENS.

Cette légende, combinée avec la provenance attribuée à ce monument, donnent un certain caractère de vraisemblance à la conjecture proposée par M. de Longpérier, qui la considère comme pouvant être rattachée à l'histoire antique d'Alise-Sainte-Reine : il rapproche judicieusement de ce plomb, pour en former une série, d'autres pièces, d'un moindre module, gravées dans l'ouvrage de Ficoroni : celles-ci offrent à l'avers un Mercure, au revers les lettres ALS accompagnant un bœuf, ou simplement l'initiale A isolée dans le champ.

Peu après, M. Ponton d'Amécourt signalait un second exemplaire du plomb à la légende ALISIENS qui, de la collection de M. le docteur Colson, de Noyon, est passé au Cabinet de France par don de S. M. l'Empereur : M. Ponton d'Amécourt publiait ensuite un plomb identique, quant aux types, mais avec la légende PERTE, en l'attri-

(1) *Revue numismatique*, 1861, p. 253 et *seq.*

buant au village de Perthes, ancien chef-lieu du *pagus Pertensis* (1) de Champagne.

Ces conjectures tendent à constater l'existence d'une numismatique gallo-romaine intermédiaire entre le monnayage officiel du commencement de l'empire, et celui des empereurs gaulois dont mon savant ami, le baron de Witte, nous donnera prochainement une monographie complète : ces pièces de plomb, dont Eckhel faisait si peu de cas, à tort suivant moi (2), auraient été, avec leurs divisions, des monnaies plutôt que des tessères.

Malgré tout ce qui semble militer en faveur de l'attribution à Alise-Sainte-Reine du plomb à la légende ALISIENS, j'avoue qu'il me reste encore des doutes. Il me semble que les plombs antiques se trouvent très-exceptionnellement dans les Gaules : ces monuments nous viennent le plus souvent d'Italie, par le commerce (3). J'ajouterai que le Mercure des médailles aux légendes ALISIENS, ALS, PERTE, est représenté sur un grand nombre de pièces de même métal (4), mais avec des légendes, des initiales ou des revers différents : or je ne vois pas que cette série puisse être revendiquée par des villes gallo-romaines (5) : la palme, d'ailleurs, me paraît écarter toute idée de monnaie. Cet emblème, si fréquent sur les médaillons contorniates, se retrouve sur une grande quantité de plombs antiques dont l'usage n'a pas encore été bien déterminé;

(1) *Rev. num.*, 1862, p. 167 : le Perche, dans Grégoire de Tours, est également appelé *pagus Pertensis*.

(2) *Doctr. num. vet.*, t. VIII, p. 318.

(3) Je sais cependant que le sol de la France a fourni quelques pièces de plomb : généralement ce sont des copies de monnaies romaines qui existent en argent dans les collections.

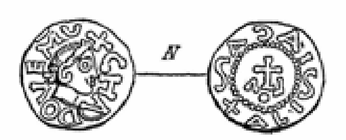
(4) Montfaucon a fait graver plusieurs monuments sur lesquels Mercure est représenté comme sur les plombs qui nous occupent : *Ant. expl.*, t. I, pl. LXVIII, 6, LXXII, 2.

(5) Dans Ficoroni, par exemple, je note ce même Mercure avec les légendes F L / H · E, HIM, SCA / VRI, M / VA, EXP, ADR, NOLD, NH, XC, TC séparé par une palme; je le trouve aussi, mais sans légende, avec les types suivants au revers : autel dans un temple (Mercure est accosté du chiffre XII), deux mains jointes, la Victoire, la Fortune, Mars, aigle, coq, bélier. Dans la collection du cabinet de France, et dans celle de M. le duc de Blacas, j'ai vu des plombs au Mercure avec les légendes CE, SEP, MAE, LO, NF, RV, IVSD / CVS, CN, PVM, SCA / VAS; et sans légendes, avec l'Abondance, le phallus, la palme, le caducée. Sur ces pièces on voit des noms d'homme qui doivent tenir en garde contre des attributions séduisantes à des villes ou à des peuples.

j'en ai remarqué sur lesquels la palme est combinée avec le quadrige, le carquois et le bouclier, l'hippopotame, la couronne de laurier, etc.; ils paraissent avoir été fabriqués pour les jeux publics : d'autres, avec les trois Grâces ou le *phallus*, n'ont guère pu être employés que dans les lupanars. — Sans nier complétement l'attribution faite par M. de Longpérier, j'avoue que j'hésite encore : mon savant ami a proposé une conjecture; il est donc permis d'attendre que de nouveaux faits viennent lui donner le caractère de la certitude; il est permis d'attendre que les noms d'autres villes antiques des Gaules se lisent bien clairement sur ces monuments de plomb. La pièce de Perthes augmente mon hésitation au lieu de la diminuer.

Je n'ai pas à parler ici de monnaies gauloises sur lesquelles, il y a déjà plusieurs années, on disait avoir lu le nom d'Alise : j'ai déjà eu occasion de constater que cette lecture n'était pas admissible (1).

A l'époque mérovingienne, on trouve des monuments numismatiques qui témoignent incontestablement du souvenir de l'antique importance d'Alise-Sainte-Reine au ve siècle : voici le dessin de deux triens dont je dois la communication à M. le comte de Vesvrotte, qui possède les originaux dans sa riche collection de monnaies bourguignonnes (2) :



+ CHADDOAE MU, ou CHARDOVE MO. Profil diadémé, à droite.

℟. ALIꟿIACAS. Croix dans un grènetis, posée sur un globule, et accostée des lettres AL.

Par son style, par les lettres initiales qui accompagnent la croix du revers, cette pièce appartient incontestablement à la cité d'Autun;

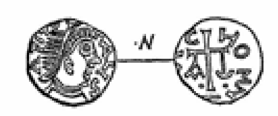
(1) *Rev. num.*, 1857, p. 460.

(2) Dans une découverte assez considérable qui fut faite en Bourgogne, ce triens se trouvait avec des tiers de sol de Châlon-sur-Saône, Autun, Dijon, Mâcon, Besançon, Lyon, Toul, Trèves, Troyes, Clermont, Tarantaise, *Viriliacum*, *Burbulne castrum*, *Anatolo*, *Calascone*, *Vateuno*, *Calaactas*, etc.

les numismatistes connaissent les tiers de sol assez communs d'*Augustodunum*, et de la première Lyonnaise, sur lesquels la croix est accostée des lettres initiales du nom de l'atelier. Remarquons d'ailleurs l'analogie qui existe entre cette pièce et un tiers de sol conservé au musée d'Autun, dont je trouve la description dans un travail de mon regrettable ami feu Joseph de Fontenay :

+ ꟿINEMVROFT. Buste diadémé, à gauche.

℞. + ꟿICOALD MO. Croix dans une couronne de feuillage, haussée sur un degré, cantonnée des lettres AL : nous verrons plus bas que Semur était situé dans le *pagus* dont Alise était la capitale (1).



+ ALIS...A FITV. Buste diadémé, à droite.

℞. .... CNO MVN. Ces trois dernières lettres sont liées; croix sur un globule, le pied accosté de deux globules; l'*alpha* et l'*oméga* sont suspendus aux branches de la croix. Le style de ce triens pourrait faire supposer qu'il n'est pas de la même localité que le premier : on serait tenté de chercher une bourgade homonyme telle que Alaise en Franche-Comté, ou Alisai en Normandie, désigné sous le nom d'*Alisi* en 1200 et d'*Alisiacum* en 1210 (2) : cependant un détail milite en faveur de la Bourgogne, c'est que l'*alpha* et l'*oméga* suspendus aux branches de la croix se rencontrent sur quelques monnaies mérovingiennes d'Autun, de Châlon-sur-Saône, et de localités limitrophes de la cité de Sens. J'ajouterai que, d'après M. Rossignol, ce tiers de sol a été trouvé à Alise même (3). Je n'ai pas à parler ici du tiers de sol à la légende ALETIA PAGO, auquel je donne, ailleurs, une attribution qui me paraît incontestable : je

(1) *Mém. de la Société éduenne*, 1844, p. 76, pl. IX, n° 9. — *Autun archéologique*, 1848, p. 30.

(2) M. Auguste Le Prévost pensait que cette paroisse de l'arrondissement de Louviers remontait à l'époque mérovingienne : il rappelait à ce sujet le domaine d'*Alisiacus* de l'église de Besançon, mentionné dans une charte de 869 du roi Lothaire.

(3) *Mém. de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or*, t. IV, p. 277.

le note simplement en passant, afin d'éviter à d'autres la tentation de revendiquer cette pièce pour Alise-Sainte-Reine appelée *Alesia* dans un diplôme de l'an 843, dont je parlerai plus bas.

Le nom d'Alise, en effet, n'est pas resté invariable dans sa forme latine : on lit *Alesia* dans César, Ἀλήσια dans Plutarque, *Alexia* dans Florus, ALISIĪA sur une inscription antique découverte à Alise même, *Alisia* sur les triens mérovingiens; néanmoins, ce serait nier les témoignages les plus authentiques que d'affirmer « que de toutes les localités de la Gaule, jusqu'au XVII[e] siècle, *Alaise*, en Franche-Comté, est la seule qui ait porté le nom d'*Alesia* dans les actes écrits en latin (1). »

Il n'y a pas longtemps, l'antique importance d'Alise-Sainte-Reine était complétement contestée : on attribuait volontiers à l'érudition intéressée et inventive des moines de l'abbaye de Flavigny les souvenirs historiques, j'allais dire les légendes, attachés à cette localité. Mon intention n'est pas de venir reprendre encore une question qui a perdu de son intérêt en proportion du papier qu'elle a fait consommer. A force de parler d'Alise et d'Alaise, de traduire et de torturer les mêmes textes, de présenter et de reproduire les mêmes arguments, on a obtenu un résultat qui rappelle involontairement certains souvenirs de collége; on est parvenu à envelopper un épisode important de notre histoire nationale, de ce brouillard qui voile la beauté des vers de Virgile donnés en *pensum*. — Je veux seulement établir qu'aux époques mérovingienne et carlovingienne, Alise-Sainte-Reine conservait des traces d'une importance qu'une décadence séculaire avait peu à peu diminuée.

Tout d'abord, je crois devoir indiquer une nuance tranchée qui doit être admise au sujet de la confiance à accorder aux textes relatifs à la question qui m'occupe dans ce mémoire. Les uns donnent à Alise le titre de *cité;* les autres, s'accordant avec le tiers de sol de M. le comte de Vesvrotte, qualifient simplement cette ville de *locus*, *oppidum* ou *castrum*.

Les premiers appartiennent à la seconde moitié du IX[e] siècle : ils mentionnent des souvenirs de traditions antiques, mais ces souvenirs sont amplifiés aux dépens de la vérité. Pour peu que l'on ait lu des légendes de saints, on reconnaîtra facilement les interpolations et les ornements oratoires ajoutés successivement aux actes primitifs, toujours sobres et laconiques. — Dans cette catégorie, je place la légende même de sainte Reine, martyrisée « in Alisia civitate » par

(1) *Revue française*, 1863, art. de M. Delacroix.

ordre d'Olibrius (1), ainsi que le poëme d'Héric, composé vers 865, paraphrase de la légende primitive de saint Germain d'Auxerre (2). Si on n'avait que ces textes à l'appui des traces de l'antiquité d'Alise pendant le moyen âge, il me semble que l'on serait assez pauvre. Mais il y en a d'autres, antérieurs à la translation à Flavigny des reliques de sainte Reine, et qui sont concluants (3).

Ainsi, nous avons la légende de saint Germain, évêque d'Auxerre, écrite à la demande de l'archevêque de Lyon par le prêtre Constance, qui vivait vers l'an 470 : dans ce document postérieur de vingt ans seulement à saint Germain, mort en 448, il est fait mention d'un prêtre, appartenant à une famille notable, résidant à Alise, et chez qui l'évêque d'Auxerre accepta l'hospitalité : « in Alisiensi loco... erat præsbiter, Senator nomine, natalibus nobilis, religione nobilior (4). »

Nous avons encore les actes de saint Amatre, aussi évêque d'Auxerre, de 386 à 418; la date de cette légende est déterminée par le nom même de son rédacteur, le prêtre Étienne, à la fin du VIe siècle. Saint Amatre, se rendant d'Auxerre à Autun, passa par *Gubilium*, Goba, à trois lieues de Saulieu, et y rencontra un personnage noble nommé Suffronius « generoso sanguine creatus, ex *oppido Alisensi* » à la recherche d'une certaine quantité d'argenterie qui lui avait été dérobée : Suffronius se joignit en chemin au prélat qui le consola et lui donna l'espérance d'une prompte restitution. Les voleurs furent rencontrés à trois mille pas plus loin; la restitution fut faite, et saint Amatre persuada à Suffronius de pardonner aux coupables à la condition qu'ils jureraient, sur le tombeau de saint Andoche, de changer de vie (5).

(1) Bolland., 17 sept. Parmi les miracles signalés comme accomplis sur la tombe de la sainte, la légende parle de Vulgarius, puni pour un faux serment. Le fait peut remonter au VIIIe siècle, mais le récit que nous en avons ne date guère que de l'époque où vivait Héric, si j'en juge par ce passage : « Habitator (Vulgarius) Alexiæ « quondam civitatis, nunc villæ. » Au XIIe siècle, Hugues de Flavigny, rappelant la translation des reliques de sainte Reine à Flavigny, en 864, s'exprimait également ainsi : « Translatum est corpus sanctæ Reginæ virginis et martyris de *Alesia civi-* « *tate*, apud Flaviniacum castrum. »

(2) Bibl. Labbe, t. I, p. 262.

(3) Je suis convaincu qu'à la suite de cette translation, les moines de Flavigny cherchèrent à mettre en relief les antiques souvenirs d'Alise, et arrangèrent la légende de sainte Reine telle que nous l'avons aujourd'hui.

(4) Bolland., 31 juillet. — Raban Maur, au IXe siècle, parlant du martyre de sainte Reine, dit aussi : « In Edua civitate, in Galliis, *loco Alisiana* » : il semble avoir connu les actes primitifs de cette sainte.

(5) Bolland., 1er mai. — *Mém. concernant l'hist. civ. et ecclés. d'Auxerre*, par l'abbé Lebeuf, édit. de 1848, t. I, p. 18 et *seq.*

Maintenant, si nous descendons jusqu'au IXe siècle, mais antérieurement à la translation des reliques de sainte Reine à Flavigny, et aux pieuses amplifications des moines de cette abbaye, nous trouvons un diplôme de l'empereur Lothaire, de 841, parlant des dîmes d'*Alesia*, et du marché public qui s'y tenait encore; or, ce diplôme n'est que la confirmation d'un jugement précédemment rendu par des *missi dominici* de Louis le Débonnaire; j'emprunte à cet acte, que je crois inédit, le passage suivant : « Abba et fratres æqualiter « dividant forum venalium rerum quod est in *Alesia*, et in ecclesia « sanctæ Justæ tam anniversarium quam ebdomadarium, et duas « partes decimarum quæ sunt in *Alesia* (1). »

De tout ce qui précède, il résulte qu'Alise-Sainte-Reine, aux Ve et VIe siècles, était encore un centre de population important, *locus*, *oppidum*, *castrum;* au IXe siècle il s'y tenait toujours un marché public, et, comme nous le verrons dans un instant, une circonscription territoriale assez vaste avait conservé le nom de l'ancien *castrum*.

Alise paraît avoir été ruinée à la suite de l'invasion des Sarrasins qui, suivant Guillaume Paradin (2), « prindrent quasi toute la Bour« gongne, Mascon, Chalon, Dijon, Aucerre. » Depuis le VIIIe siècle il n'est plus fait mention de cette localité : le fondateur de Flavigny, en 718, parle du *pagus Alsensis*, mais garde le silence sur l'ancien *castrum :* dans le cartulaire de Flavigny, il n'y est fait allusion que dans le diplôme de Lothaire dont j'ai cité plus haut un passage.

La vénération des fidèles avait conservé et restauré « la basilique de Sainte-Reine » où reposaient les reliques de la patronne du pays : le fondateur de Flavigny, Wideradus, qui possédait des biens considérables en Bourgogne, avait aussi « loca sancti Andochii Sedelo« cinse, sanctæ Reginæ Alsinse et sancti Ferreoli : » il fit par son testament des dons à Sainte-Reine d'Alise; on s'accorde à considérer ce personnage comme étant devenu abbé de Flavigny; je penche à croire plutôt que c'était un de ces riches seigneurs laïcs, si fréquents depuis Charles Martel, qui possédaient des bénéfices ecclésiastiques.

L'ancienne circonscription dont Alise était le centre, conserva le

(1) Cartulaire de Flavigny, Bibl. imp., Bouhier, n° 128. Je ne trouve pas ce diplôme indiqué dans les « Regesta chronologico-diplomatica Karolorum » de M. le docteur J. F. Böhmer. Voici comment il est daté : « Data die Jovis II non. Decembris, anno Christi propitio imperii domni Hlotarii pii imperatoris in Italia XXI, in Francia I. Actum Luciniaco villa in comitatu Belnense. »

(2) Guil. Paradin, *Ann. de Bourgogne*, p. 89.

nom de son *castrum* ruiné (1), et Semur-en-Auxois devint le chef-lieu du *pagus Alisiensis* ou *Alsinsis*, plus tard l'Auxois, qui est connu par les textes depuis le v[e] siècle (2). Primitivement son étendue fut plus considérable que dans les derniers temps; il serait difficile d'en indiquer les limites exactes. Mon confrère Alf. Jacobs a établi péremptoirement que sous la première et la seconde race, les *pagi* représentaient des circonscriptions qui n'avaient rien de bien fixe (3).

Il paraît probable que le *pagus Dusmensis* fut séparé entre les années 723 et 748 du *pagus Alsensis* (4); ainsi, le testament de Wideradus place en Auxois deux localités, Orret et Montcel, que le codicille du même personnage met en Duesmois : un acte de Charles le Chauve, en faveur de saint Martin d'Autun, mentionne le lieu de « Stolmarum in pago Dusmense et Alsense cum duabus ecclesiis (5). » Je ne sais même pas si le *pagus Alsensis* ancien ne débordait pas hors du diocèse d'Autun tel que ses limites existaient avant 1789.

Je donne ici la liste des lieux qui, d'après les textes, faisaient partie du *pagus Alsinsis* antérieurement au XII[e] siècle; je me suis servi des recherches de M. Joseph Garnier en les complétant par ce qu'il m'a été donné de retrouver moi-même (6) :

Aciacum, VIII[e] siècle. Essey.
Aguniacum, VIII[e] siècle. Eugny.
Alesia, IX[e] siècle. Alise.
Alta Rocha, IX[e] siècle. Haute-Roche.
Anderatum, VIII[e] siècle. Orret.
* Baiodrum fundum, IX[e] siècle. Barjon.
* Belrubrium, XI[e] siècle.

(1) Il est inutile de rappeler ici les nombreux objets antiques, médailles et inscriptions, découverts sur l'emplacement d'Alise, ni ceux que l'on y exhume encore journellement. Les lecteurs de la *Revue archéologique* n'ignorent pas que la Commission de topographie des Gaules est parvenue, pendant le temps où elle a exploré les ruines d'Alise, à retrouver tous les vestiges du siége de l'oppidum gaulois par César, et à donner la solution de difficultés nombreuses qui obscurcissaient la question. Les travaux entrepris depuis ont pleinement confirmé les résultats obtenus par la Commission.

(2) *In pago Alisiense*, Vie de saint Germain de Paris, par Fortunat, coll. Migne, t. LXXXVIII, p. 459.

(3) Grégoire de Tours et Frédégaire, trad. de M. Guizot, édition d'Alf. Jacobs, t. II, p. 287 et *seq.* — Dans le savant travail de Benjamin Guérard sur les divisions territoriales de la Gaule, il est parlé d'un *pagus Alsensis* dans la cité de Troyes; c'est une erreur qu'il est bon de rectifier et qui m'a été signalée par mon confrère d'Arbois de Jubainville : aucun *pagus* de la cité de Troyes ne portait ce nom.

(4) J. Garnier, Mém. présentés par divers savants à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, 2[e] série, t. III.

(5) J. G. Bulliot, *Essai hist. sur l'abbaye de Saint-Martin d'Autun*, t. II, p. 6.

(6) J'indique dans cette liste par une astérisque les localités qui faisaient partie du *pagus Dusmensis*; les noms marqués en italique sont ceux que j'ai pu retrouver.

* Blaciniacum, IXᵉ siècle. Blessey.
Blanziacum, IXᵉ siècle. Blancey.
Bornadum, VIIIᵉ siècle. Bornay.
Brino, IXᵉ siècle.
* Bulcolos, XIᵉ siècle.
Buxus, IXᵉ siècle. Boux.

Cadonatum, VIIIᵉ siècle. Chassey.
* Cancellum, IXᵉ siècle. Chanceaux.
* Cap. S. Germani, XIᵉ siècle. St-Germain la Fouille.
Castrum Grinio, XIᵉ siècle. Grignon.
* Cella de Belloco, XIᵉ siècle. Beaulieu.
Ceresium, ou.
Cerisiacum, VIIIᵉ siècle. Saizeray.
* Cleriacum, ou.
Cliraium, VIIIᵉ siècle. Clirey.
* Columbarium, VIIIᵉ siècle. Coulmier.
Corcellis, XIᵉ siècle. Courcelles.
Corticellas, IXᵉ siècle.
* Cuminiacum, XIᵉ siècle. Quemigny.
Cussiacum, Xᵉ siècle (1).

Darsiacum, VIIIᵉ siècle. Darcey.
Dompnapetra, XIᵉ siècle. Dampierre.
* Duisme castrum, XIᵉ siècle. Duême.
Dusiacum, Xᵉ siècle.

* Empilles Siccus, XIᵉ siècle. Ampilly-le-Sec.

Fanum, Xᵉ siècle. Fain.
Flaviniacum, VIIIᵉ siècle. Flavigny.
Flexus, IXᵉ siècle. Flée.
* Fontana, Xᵉ siècle. Fontaine-les-Sèches.
* Frodesium, IXᵉ siècle. Frolois.

Gyssiacum (VIIIᵉ siècle). Gissey.

* Impyliriacum, IXᵉ siècle. Ampilly.
Insulis, Xᵉ siècle.

Jaliacum, Xᵉ siècle. Jailly.
Juliacus, XIᵉ siècle. Juilly.
* Juviniacum, IXᵉ siècle. Jugny.

Karaniacum (2), Vᵉ siècle.

Lamatuacum (3), Vᵉ siècle.
Lucennacum, IXᵉ siècle. Lucenay.
Luguniacum, VIIIᵉ siècle.
Luciniacum, VIIIᵉ siècle. Leugny.
Luveriacum, VIIIᵉ siècle.

* Madriniacum.
Magnacum, VIIIᵉ siècle. Magny-la-Ville.
Mansionile, IXᵉ siècle.
Mariniacum, IXᵉ siècle. Marigny.
* Marmania, XIᵉ siècle. Marmagne.
Marsiliacum, VIIIᵉ siècle. Marsilly.
Massingiacum, Xᵉ siècle. Massingy.
Meletum, IXᵉ siècle. Meilly.
Miserianum (VIIIᵉ siècle). Missery.
Monticellis, VIIIᵉ siècle. Montcel.
Munellum, IXᵉ siècle. Munois.
Musiniacum, Xᵉ siècle. Musigny.
Myardum, VIIIᵉ siècle. Myard.

* Naaliacus, XIᵉ siècle. Nailly.
* Novavilla, XIᵉ siècle. Villeneuve.

* Optemariacum, VIIIᵉ siècle.
* Origniacum, IXᵉ siècle. Origny.

Polliniacum, VIIIᵉ siècle. Poillenay.
Pratum Galandi, VIIIᵉ siècle. Préjelan.
Pruiniacum, VIIIᵉ siècle. Prugny.
Prusciliacum, IXᵉ siècle. Prusilly.
Puliacus, VIIIᵉ siècle. Pouilly.
* Puteoli, VIIIᵉ siècle. Poiseul.

Rocca Vanelli, Xᵉ siècle. La Roche-Vanneau.

Safra, VIIIᵉ siècle. Saffres.
Sanciacum (4), Vᵉ siècle.
* Saniacum, IXᵉ siècle. Saigny.
S. Euphroini fanum, VIIIᵉ siècle. S. Euphône.
Sanciacum (VIIIᵉ siècle). Saiserey.
Sarmatia, IXᵉ siècle. Salmaise.
Scitiacum, Xᵉ siècle. Cessey.
Sinemurum (VIᵉ siècle). Semur (5).
Solicia, IXᵉ siècle. Soussey.
Spincia (VIᵉ siècle). Epoisses.
* Stafiacum, VIIIᵉ siècle. Savoisy.
Stolmarum (6), IXᵉ siècle.

Tarnicum (7), Vᵉ siècle.
Tillidum, IXᵉ siècle. Til-en-Auxois.

(1) Bulliot, t. II, p. 25.
(2) Gall. Christ., XII, 426.
(3) Ibid.
(4) Ibid.
(5) Bulliot, t. II, p. 6.
(6) In episcopatu Eduensi sine Augustodunensi castellum de Sinemuro sicut clauditur Armensona flumine, cum supposita ecclesia in honore S. Mauritii dedicata. (Gall. Chr., XII, 424, — Don. de Sigismond à l'abbaye d'Agaune, rappelée dans une bulle du pape Adrien Iᵉʳ, en 780.)
(7) Gall. Chr., XII, 424.

Vabra, IXe siècle. Vesvres.
Vallinse (VIIIe siècle). Lavan.
Veliniacum, XIe siècle. Velogny.
Villa Balderici, XIe siècle. Saint-Beury.
Villare Villa, IXe siècle.
Villa Restenso, IXe siècle.
* Villena, Xe siècle. Vilaine.
Vitriacum, IXe siècle. Verrey.
* Vulnonecum, VIIIe siècle. Bellenod.
Vutellum, Xe siècle. Vitteaux.
Widiliacum, IXe siècle. Villy.

Le *pagus Alisiensis* ou *Alsinsis*, à la fin du Xe ou au commencement du XIe siècle, porta la dénomination de *comté*, sans doute lorsque l'administration en fut confiée à des comtes amovibles (1) : sous Charlemagne il semble avoir été réuni, au point de vue civil, au comté d'Avalon (2). Le testament de Wideradus indique que le *pagus Pauliacinsis* y était annexé dès le VIIIe siècle (3); nous avons vu que *le pagus Duesmensis* en fut d'abord séparé.

Le cartulaire de Flavigny nous fait connaître le nom de l'un de ces comtes, auquel la maison de Vergy prétendait se rattacher : en 1009, *Aymo comes Alsinsis*, figure dans un acte de donation faite en faveur de ce monastère par un chevalier nommé Milon; en 1011, il restituait à Flavigny des biens dont il s'était emparé, et se qualifiait *comes Alsinsis comitatus*. Enfin, en 1013, dans son testament il est appelé : *amministrator reipublicæ comitatus Alsinsis et Dusmensis* (4).

Aymon transmit sa charge à son fils Walo, qui ne la conserva pas: en 1020, en effet, nous le voyons donner à saint Benigne de Dijon ce qu'il possédait par droit héréditaire auprès de Salmaise; dans le préambule de cet acte, il est dit *Walo vocatus comes*, et il signe ainsi : *signum Walonis quondam comitis* (5). Le cartulaire de Flavigny mentionne aussi une charte de donation de serfs de ce personnage, *Walo, miles, nobilis stemmatis linea progenitus, et Judith uxor sua.* Walo eut un frère nommé Gautier, et deux fils, Hugues et Aymon.

La suite des comtes amovibles d'Auxois, de la fin du IXe siècle au milieu du XIe, paraît être ainsi : Manassès Ier, reconnu par la maison de Vergy pour son auteur le plus ancien; Manassès II, Rodolphe, Aymon, Walo ou Gualon.

ANATOLE DE BARTHÉLEMY.

(1) Cf. Pérard, p. 168, 172, 175. — Cartul. de Flavigny.

(2) Baluze, Cap. reg. franc., I, p. 441. *Pagum Avalensem atque Alsensem.*

(3) Cartul. de Flavigny, *in pago Alsinse et in Pauliacense, Meseriaco, Ceseriaco. Vallinse.*

(4) Cartul. de Flavigny. A cette époque le mot *respublica* était synonyme de domaine royal. — Cf. Du Cange, vo *Respublica*.

(5) Pérard, p. 176.

LA

CARTE DE LA GAULE

EXAMEN DES OBSERVATIONS AUXQUELLES ELLE A DONNÉ LIEU

(*Suite.*)

Livre VI. — Pendant cette campagne, César résolut de passer le Rhin, comme il l'avait déjà fait deux années auparavant. N'ayant pas conservé son ancien pont, il en jeta un autre un peu en amont du point où le premier avait été construit, *paulum supra eum locum, quo ante exercitum traduxerat* (chap. 9). Je fais remarquer que ce premier pont débouchait nécessairement chez les Ubiens. César, en effet, se proposait de faire acte de protection envers ce peuple, le seul qui se fût soumis aux Romains : c'est donc sur son territoire qu'il devait se rendre, et c'est de là qu'il partit, dans la direction du nord, pour aller châtier les Sicambres. *ad utramque partem pontis firmo praesidio relicto in fines Sigambrorum contendit* (liv. IV, chap. 18). On le voit, d'ailleurs, revenir chez les Ubiens pour retourner en Gaule après cette première expédition, *se in fines Ubiorum recepit* (Ibid., chap. 19). Pareillement pour la seconde campagne de Germanie, dont l'objet était d'atteindre les Suèves, le nouveau pont fut appuyé au territoire ubien, *partem ultimam pontis, quae ripas Ubiorum contingebat* (chap. 9); mais comme, cette fois, César ne communiqua avec les magistrats ubiens que par les députés qu'ils lui envoyèrent, il y a tout lieu de croire que le point de passage était situé vers l'extrémité du pays, près sa frontière méridionale, qui touchait aux Suèves. Nous savons enfin, par le chapitre 35, que les cavaliers Sicambres, qui vinrent attaquer Cicéron dans Aduatuca, avaient passé le Rhin à trente milles en aval du pont récemment construit, ce qui nous fournit une limite supérieure de la distance entre ce pont et l'extrémité nord de la rive ubienne, car une violation du territoire ubien par les cavaliers sicambres ne doit pas se supposer, d'autant qu'elle n'était nullement nécessaire à l'exécution de leur entreprise. On peut tirer de ces prémisses les conséquences suivantes. Le pays

appartenant aux Ubiens ne touchait le Rhin que sur une étendue d'environ trente milles. Les deux points de passage, marqués sur la carte à Cologne et près Coblentz, à cinquante milles l'un de l'autre, doivent être rapprochés d'au moins vingt milles, pour satisfaire à la condition d'aboutir tous deux à la rive ubienne. En laissant le pont ancien à Cologne, et prenant le Wipper pour la limite des Sicambres, l'emplacement du nouveau pont tomberait à Bonn. Mais, s'il était permis de supposer qu'avant d'être transplantés sur la rive gauche du Rhin, les Ubiens habitaient au sud du Sieg, et que cette rivière, le long de laquelle on trouve les noms de Siegberg et de Siegen, formait alors la limite sud des Sicambres, les places des deux ponts pourraient être fixées, l'une à Andernach, et l'autre à Bonn ou tout autre point entre ces deux villes.

On se rapprocherait ainsi de la solution adoptée par M. de Goëler, qui consiste à mettre ces deux points de passage un peu au-dessous de Coblentz; mais il faudrait se garder d'admettre les motifs sur lesquels s'est fondé ce savant officier général. Selon lui, les Usipètes et les Tenctères auraient été battus par César au confluent de la Moselle et du Rhin; ce serait une erreur de copiste qui aurait introduit le nom de la Meuse, au lieu de celui de la Moselle, à cet endroit des Commentaires; et comme César ne dit pas qu'il ait fait aucune marche pour aller du champ de bataille au point où il passa le Rhin bientôt après, on devrait en conclure que ce point était voisin de la Moselle. J'en ai dit assez à ce sujet pour être dispensé de combattre une pareille interprétation, qui, du reste, ne me paraît pas bien dangereuse. Je ne puis non plus partager l'opinion du général, reproduite par M. Heller, que le nouveau pont était établi sur un point du fleuve où se trouvait une île. Au lieu d'un pont, il y en aurait eu deux et César l'aurait dit. En faisant couper ce pont sur une étendue fixée à deux cents pieds, et construire une tour sur l'ouvrage même, à son extrémité, *in extremo ponte*, César a, par cela même, fait entendre qu'il n'y avait point d'île à l'extrémité conservée, ainsi que le suppose le dessin de M. de Goëler; et, si une garnison de douze cohortes, renfermée dans une bonne fortification, fut laissée à la garde du pont, c'est sur la rive gauloise et non dans une île que ces défenses furent établies, car autrement la tour eût été inutile.

Livre VII. — Le camp d'*Agedincum*, plusieurs fois mentionné au septième livre des Commentaires, a donné lieu, dans le Philologus, à une assertion qu'il convient de relever pour l'honneur de la science française. M. Heller prétend que l'opinion, chez nous, inclinait fortement pour identifier Agedincum avec Provins, au préjudice de

Sens, lorsque M. de Goëler est venu fixer définitivement à Sens cette place de dépôt des Romains, en montrant que la distance de Provins à Orléans dépasse la mesure des quatre étapes ordinaires que César a faites d'Agedincum à Genabum. La vérité est que Provins, dont la cause était à peu près oubliée depuis deux siècles, fut tout à coup remis en honneur, il y a une quarantaine d'années, au moyen de ses murailles du moyen âge, qu'on prétendait romaines, voir même gauloises, et parvint ainsi à surprendre la crédulité de deux ou trois savants peu forts en archéologie; mais ce ne fut qu'une erreur sans conséquence, et cette ville resta, pour les antiquaires sérieux, dans le néant historique d'où on voulait la faire sortir mal à propos. Sens, au contraire, qui était déjà si riche de preuves, en acquit bientôt de nouvelles, par suite de la démolition de son enceinte du IIIe ou IVe siècle, démolition qui remit au jour de nombreux et intéressants débris d'une époque antérieure remontant jusqu'au règne d'Auguste. Si, au lieu de s'en rapporter aux aberrations de ce qu'on pourrait appeler le demi-monde de la science, M. Heller avait consulté, par exemple, le travail géographique de M. L. Renier, publié en 1848 et 1850, dans les mémoires de la Société des antiquaires de France, il aurait vu que l'identification d'Agedincum avec Sens était considérée comme un fait désormais incontestable, et que Provins représentait probablement la station *Riobe* de la Table Théodosienne. L'argument de M. de Goëler, bon sans doute en lui-même, peut donc être traité de superflu.

Parti d'Agedincum, où il laissait deux légions avec le parc général de son armée, pour aller secourir l'oppidum des Boïens qu'assiégeait Vercingétorix, César gagna *Genabum* en quatre marches interrompues, au milieu, par un jour de siége devant *Vellaunodunum*. La position de ce dernier oppidum avait été fixée par d'Anville à Beaune-la-Rolande, mais la Commission de la carte a préféré Château-Landon, antérieurement proposé par Valois. Le Philologus oppose à ces identifications celle de Ladon imaginée par M. de Goëler, et satisfaisant mieux, est-il dit, à la condition de partager en deux parties égales la distance de Sens à Orléans. J'examinerai tout à l'heure la question de savoir si cette condition est réellement renfermée dans le texte : avant tout, il est nécessaire que le point d'arrivée soit bien assuré, comme l'est déjà le point de départ, et, à cet effet, je vais exposer les raisons, d'ordre positif, qui ne permettent pas de chercher ailleurs qu'à Orléans l'emplacement de Genabum.

Nous connaissons, par l'Itinéraire d'Antonin et par la Table de Peutinger, les distances de Genabum à trois points certains, *Lutetia*

(Paris), *Caesarodunum* (Tours) et *Brivodurum* (Briarre). Ces données concordent avec les distances mesurées sur le terrain à partir d'Orléans, ou du moins les différences, s'il y en a, sont renfermées dans des limites telles que la conclusion n'en saurait être infirmée. Comme d'ailleurs il suffit, pour déterminer un point, d'avoir les distances à deux autres points connus, et comme, en outre, le point cherché ici doit se trouver sur la Loire, il s'ensuit que l'identification de Genabum avec Orléans est le résultat d'une construction géométrique deux fois vérifiée, ou, en d'autres termes, que cette identification satisfait à trois conditions mathématiques, quand il suffirait d'une seule. Personne ne peut contester scientifiquement la certitude de cette solution, et je n'aurais besoin de rien ajouter, s'il n'était curieux de voir ce que nous apprendront, à cet égard, les données numériques de Ptolémée, lesquelles paraissent, comme se rapportant à la Loire, cette grande artère commerciale si connue de l'antiquité, devoir être plus exactes que ne le sont les éléments recueillis par ce géographe pour d'autres régions moins fréquentées des voyageurs. Je forme donc, avec ces données, le tableau suivant, où je fais figurer, comme repères, les deux ports de la Loire les plus voisins de Genabum, qui soient connus de Ptolémée, et Autricum l'autre ville carnute, en y comprenant aussi la ville moderne de Gien, qui se pose en rivale d'Orléans pour se faire attribuer le Genabum de César.

	LONGITUDES.		LATITUDES.	
	SELON PTOLÉMÉE	RÉELLES.	SELON PTOLÉMÉE	RÉELLES.
Caesarodunum (Tours).	20°,45′	(1) 20°,45′	46°,30′ (2)	47°,24′
Autricum (Chartres)...	21°,40′	21°,33′	48°,15′	48°,27′
Genabum (3) (Orléans).	22° »	21°,59′	47°,45′	47°,54′
Gien.........	»	22°,45′	»	47°,41′
Rodumna (Roanne)....	24° »	24°,10′	45°,50′	46°, 3′

(1) Afin de rendre les longitudes réelles plus facilement comparables avec celles de Ptolémée, on a ajouté à chacune des premières le nombre 22°,25′, ce qui revient à identifier les méridiens pour *Caesarodunum* (Tours).

(2) Je soupçonne ici une erreur de copie, $\overline{\mu\varsigma}$=46 pour $\overline{\mu\zeta}$=47.

(3) *Genabum* ou *Cenabum*, deux formes du même nom, comme *Gaius* ou *Caius*, *Gnaeus* ou *Cnaeus*, *Gebenna* ou *Cevenna*, *Galeti* ou *Caletes*, etc.

Voici les principales conséquences qui ressortent de ce tableau.

Longitudes :

1° Ptolémée est exact, à 10′ près (environ 13 kilomètres), dans l'espace de 3°,25′ (263 kilomètres), qui s'étend de Tours à Roanne.

2° Pour *Genabum* (Orléans), l'erreur du géographe est seulement de 22°—21°,59′=1′ (environ 1250 mètres) ; si Gien était *Genabum*, l'erreur s'élèverait à 22°,45′—22°=45′ (56 kilomètres).

3° D'*Autricum* (Chartres) à *Genabum* (Orléans), la distance en longitude ptoléméenne est de 22°—21°,40′=20′, et, en longitude réelle 21°,59′—21°,33′=26′, erreur 6′ (environ 7 kilomètres); de Chartres à Gien supposé *Genabum*, l'erreur serait de 22°,45′—21°,33′ — (22°—21°,40′) = 52′ (65 kilomètres).

Latitudes :

1° Dans l'espace de 2°,24′ (267 kilomètres), qui s'étend d'*Autricum* (Chartres) à *Rodumna* (Roanne), la distance en latitude ptoléméenne, 48°,15′—45°,50′=2°,25′, n'est fautive que de 1′ (1851 mètres).

2° D'*Autricum* (Chartres) à *Genabum* (Orléans), la distance en latitude ptoléméenne est de 48°,15′—47°,45′=30′, et, en latitude réelle, 48°,27′—47°,54′=33′, erreur 3′ (5 kilomètres 1/2); du même point de départ à Gien supposé *Genabum*, l'erreur s'élèverait à 48°,27′—47°,41′—30′=16′ (29 kilomètres 1/2).

Ainsi, en résumé, tandis que les éléments de Ptolémée concernant la région comprise entre Tours, Chartres et Roanne ne présentent, quant aux positions relatives de ces points extrêmes, qu'un maximum d'erreur de treize kilomètres, et quant à la position intermédiaire d'Orléans supposé *Genabum*, qu'un maximum d'erreur de sept kilomètres, l'hypothèse de Gien identifié avec *Genabum* porterait les écarts des éléments de Ptolémée à vingt-neuf kilomètres et demi au minimum, et jusqu'à soixante-cinq kilomètres : c'est démontrer, une fois de plus, que cette hypothèse ne saurait être admise.

Le fait de l'établissement d'un évêché à Orléans vient à l'appui de ces calculs. Nous savons en effet, par la géographie et par l'histoire, que les Carnutes avaient deux places principales, Autricum et Genabum : ce peuple ayant été divisé en deux circonscriptions ecclésiastiques, celle de Chartres et celle d'Orléans, il est logique de croire que la seconde de ces villes répond à Genabum, comme la première répond à Autricum.

Je n'ignore pas que des considérations stratégiques ont fait imaginer l'hypothèse suivante, au moyen de laquelle nos arguments resteraient sans application à l'époque de César : Gien représenterait le Genabum pris et brûlé par les Romains, et Orléans, fondé depuis sous ce même nom, serait le Genabum de la géographie. Je ne m'arrêterai pas à faire ressortir l'invraisemblance de cette conception : il me suffit que ce ne soit qu'une pure hypothèse pour la rejeter sans examen, car la critique doit, quand elle le peut, s'appuyer sur des faits réels et non sur des idées préconçues. Je ferai voir, d'ailleurs, que la stratégie est désintéressée dans la question.

Revenons maintenant à la détermination de Vellaunodunum. Trois localités ont été désignées pour cet oppidum ; j'en propose une autre, Montargis, et je vais rapporter, pour la comparaison de ces points, les distances qui marquent leurs positions respectives sur les deux routes allant de Sens à Orléans, l'une par Château-Landon et Beaune-la-Rolande, l'autre par Montargis et Ladon :

1° (Voie romaine)	de Sens	à Château-Landon............	44	kilomètres.
—	—	à Beaune....................	66	»
—	—	à Orléans...................	108	»
2° (Anciens chemins)	de Sens	à Montargis.................	50	»
—	—	à Ladon.....................	66	»
—	—	à Orléans...................	116	»

On voit que Ladon et Beaune sont, chacun sur sa route, plus près d'Orléans que de Sens : or, d'après le texte, Vellaunodunum était, au contraire, plus rapproché d'Agedincum que de Genabum.

En effet, le lendemain de son départ d'Agedincum, César arriva sous Vellaunodunum d'assez bonne heure pour pouvoir en commencer immédiatement le siége, *Altero die quum ad oppidum Senonum Vellaunodunum venisset..... oppugnare instituit idque biduo contravallavit* (chap. 11). On m'objectera peut-être que le verbe *instituere* peut vouloir dire simplement résoudre, et qu'ainsi l'exécution du travail a pu réellement ne commencer que le jour suivant. Je réponds d'avance par ces passages de César, dans lesquels le verbe *instituere* a toujours le sens d'une action et non pas d'une simple résolution : *Remiges ex provincia institui... jubet* (*B. G.*, livre III, chap. 8) — *Sigambri ex eo tempore, quo pons institui coeptus est* (*Ibid.*, liv. IV, chap. 18) — *Labieno scribit, ut, quam plurimas posset..... naves instituat* (*Ibid.*, liv. V, chap. 11) — *Longior ab Ambiorige instituitur sermo* (*Ibid.*, liv. V, chap. 35) — *Delectumque institui jubet* (*B. C.*, liv. Ier, chap. 16) — *Quartae aciei, quam insti-*

tuerat sex cohortium numero, signum dedit (*Ibid.*, liv. III, chap. 93). En vertu de cette explication, le jour d'arrivée compte dans les deux jours de travail, et alors on comprend mieux que César se soit arrêté devant cette bicoque, qui, toutefois, devait être sur une position respectable, puisqu'au lieu de l'attaquer de vive force il crut devoir l'entourer d'une contrevallation. Les choses se passèrent autrement à Genabum. Parti de Vellaunodunum et arrivé le lendemain devant la place des Carnutes, César fut forcé, à cause de l'heure avancée, *diei tempore exclusus* (chap. 11), d'ajourner l'attaque, et, s'il prit la place dans la nuit même, c'est que ses habitants l'évacuèrent. Il avait donc fait, cette fois, deux marches pleines, tandis qu'il n'avait eu à faire, de Sens à Vellaunodunum, qu'une journée pleine et une fraction. Ainsi Beaune et Ladon se trouvent nécessairement exclus : quant aux deux autres localités, Château-Landon et Montargis, elles satisfont également bien à la condition de distance, mais Montargis me semble devoir être préféré, à cause de son site, qui est le plus convenable des deux et même de toute cette contrée généralement plate, pour un oppidum gaulois susceptible d'une certaine résistance.

Après avoir passé la Loire à Genabum, César se rendit chez les Bituriges, *exercitum Ligerim traducit atque in Biturigum fines pervenit* (chap. 11), et, trouvant sur son chemin *Noviodunum*, l'une des places fortes de ce peuple, il s'arrêta pour la prendre, *oppidum Biturigum positum in via Noviodunum oppugnare instituerat* (chap. 12). Vercingétorix, qui, de son côté, assiégeait la place des Boïens, *Gergovina*, leva le siége en apprenant l'arrivée de César, et se porta contre lui, *oppugnatione destitit atque obviam Caesari proficiscitur* (Ibid.). Les noms de Noviodunum et de Gergovina ont entièrement disparu de la géographie, et nous n'avons d'autre base, pour déterminer les emplacements de ces villes, que les vagues indications de César. La Commission, choisissant, pour cette question qu'elle n'avait pas encore pu étudier par elle-même, les solutions qui lui paraissaient être les mieux appuyées, avait placé Noviodunum à Neuvy-sur-Barangeon et Gergovina à Saint-Pierre-le-Moutier. M. le général de Goëler et, après lui, M. Heller, ont préféré, pour Noviodunum, Nouan-le-Fuzélier, écarté jadis par d'Anville, et, pour Gergovina, La Guerche-sur-l'Aubois, localité qui n'avait pas encore, que je sache, été proposée. Nouan et La Guerche doivent cet honneur à une certaine ressemblance de nom avec les deux villes antiques, et au soi-disant accord de leurs positions avec les données stratégiques des Commentaires. D'Anville avait rejeté Nouan-le-Fuzélier par le motif que ce village faisant partie de l'évêché d'Or-

léans, démembrement de la cité des Carnutes, devait être présumé avoir appartenu à ce peuple et non point aux Bituriges; en conséquence, il proposait un autre Nouan, dont il ne précisait pas bien la position, mais qui me paraît être le Nohant-en-Goût de la grande carte de France, village situé près et à l'est de Bourges. Cette localité ne satisfait nullement aux conditions stratégiques, qui, du reste, ne préoccupaient pas beaucoup notre grand géographe. Je vois encore sur la carte, aux environs de Bourges, le même nom deux fois écrit sous la forme Nohan, et une fois sous la forme Noans. Il est plus que probable que ces noms, de même que les nombreux Neuvy de la contrée, ne dérivent pas de Noviodunum, qui a fait Nyon sur le lac de Genève, et dont le radical *dunum* s'est conservé, autour de Bourges même, dans les noms de lieu Issoudun et Dun-le-Roi. J'en dirai autant de La Guerche, qui n'a qu'une ressemblance trompeuse avec *Gergovina*, car le nom latin connu est *Guirchia*, et, tandis que la ville des Boïens semble avoir reçu une dénomination toute particulière et dérivée de la *Gergovia* arverne, peut-être à cause de l'analogie des sites, on trouve, dans diverses contrées de la France, au moins trois La Guerche, sans compter Guerchy, Guercheville et Garchy, toutes localités situées, de même que La Guerche-sur-l'Aubois, sur des terrains bas, et impropres à l'établissement d'un oppidum défensif.

Quant aux justifications tirées de la marche des armées, M. de Goëler dit que César a dû mettre deux jours à se rendre de Genabum à Noviodunum, et passer une autre journée autour de cette dernière place, avant l'apparition de l'avant-garde de Vercingétorix suivie de près par le gros de l'armée gauloise; qu'une journée ayant, d'ailleurs, été nécessaire pour que la nouvelle de l'arrivée des Romains parvînt à Gergovina, Vercingétorix a dû se rendre aussi en deux jours de cette place des Boïens jusqu'à petite distance de Noviodunum. Tout cela est bien hypothétique, car, dans le texte précité, rien n'indique que César ait mis plus d'un jour pour aller de Genabum à Noviodunum, ni qu'il n'en ait pas consommé ainsi plus de deux; on ne peut pas davantage fixer le temps qu'il avait passé à Noviodunum, quand l'armée gauloise se montra, ni affirmer, enfin, qu'une journée avait suffi pour faire arriver la nouvelle de son passage sur le pont de Genabum aux oreilles de Vercingétorix, et que ce dernier était parti à l'instant même de Gergovina. D'ailleurs, la distance d'Orléans à Nouan n'est que de quarante-trois kilomètres, et il n'y en a pas moins de cent sept de Nouan à La Guerche, par le plus court chemin; de sorte que, suivant ce système, Vercingétorix aurait fait une cen-

taine de kilomètres en deux jours, pendant que César, qui certainement était plus pressé et meilleur marcheur, en aurait parcouru quarante-trois seulement. Je conclus que ces marches ne peuvent servir en rien à résoudre les questions géographiques dont il s'agit. Voyons si la suite des opérations nous en apprendra davantage.

Le mouvement de l'armée romaine ayant déterminé Vercingétorix à lever le siége de Gergovina, César ne s'occupa plus des Boïens; il se porta sur Avaricum, la principale ville des Bituriges, dont la prise devait le rendre maître de tout le pays, *quod eo oppido recepto civitatem Biturigum se in potestatem redacturum confidebat* (chap. 13). La première pensée que fait naître ce texte, c'est que, en effet, César ne continua pas de s'avancer sur la route qui le menait chez les Boïens : car, si sa résolution de marcher sur Avaricum n'eût pas modifié son plan primitif, quel besoin aurait-il eu de la motiver? Il en résulte que Noviodunum ne devait pas être sur la route d'Orléans à Bourges et par conséquent encore qu'il n'était pas à l'emplacement de Nouan-le-Fuzélier.

Noviodunum pris, Vercingétorix assembla le conseil de guerre et y fit comprendre qu'il n'y avait qu'un moyen de soutenir la lutte contre les Romains; c'était de brûler, dans toute l'étendue de territoire à leur portée, les villages et les habitations isolées, ainsi que les villes qui n'étaient pas absolument imprenables, de manière à priver l'ennemi de toutes les ressources qui s'y trouvaient, et notamment du fourrage, que la terre, dans la saison où l'on était, ne pouvait lui fournir, ... *vicos atque aedificia incendi opportere hoc spatio* [a Boia] *quoque versus, quo pabulandi causa adire posse videantur... oppida incendi opportere, quae non munitione et loci natura ab omni sint periculo tuta* (chap. 15). L'incendie fut donc allumé immédiatement dans tout le territoire biturige et même au delà, *Hoc idem fit in reliquis civitatibus* (Ibid.). On délibéra spécialement sur le sort d'Avaricum, que Vercingétorix voulait aussi détruire; mais les prières des Bituriges et la pitié des autres membres du conseil entraînèrent le chef gaulois à épargner cette ville, la plus belle, pour ainsi dire, de toute la Gaule. Vercingétorix suivit, d'ailleurs, l'armée romaine dans sa marche, mais il ne le fit qu'à plus petites journées, et il s'arrêta pour camper à seize milles d'Avaricum, sur une position protégée par des marais et des bois, d'où il se proposait de diriger la défense de la place et de tourmenter les fourrageurs ennemis. MM. de Goëler et Heller, conséquents à leurs prémisses, envoyent Vercingétorix à l'ouest de la route allant de Nouan à Bourges, sans doute la vallée de la Sauldre, afin que l'armée gauloise s'efface devant

César, qui de son côté s'avance tranquillement vers Bourges, sans autrement s'inquiéter de la présence de l'ennemi ; celui-ci, une fois dépassé, reprend à son tour la direction de Bourges, et s'arrête sur les coteaux de l'Yèvre entre Vierzon et Vignoux. Ce n'est pas là, assurément, de la stratégie sérieuse ; mais il n'y a pas moyen d'opérer autrement, dans l'hypothèse où l'on s'est placé : il faut bien que Vercingétorix fasse un chassé-croisé avec César. J'ose dire plus, l'esprit de tout ce passage des Commentaires est demeuré lettre close pour nos honorables contradicteurs d'outre-Rhin. Ils ont voulu rétablir dans le texte les mots *a Boia* condamnés unanimement depuis Scaliger, parce qu'ils n'ont pas saisi l'idée pourtant si simple, si militaire, et si bien exprimée par César, du vide à créer par l'incendie autour des Romains dans la circonférence que leurs fourrageurs pourraient atteindre, *hoc spatio quoque versus, quo pabulandi causa adire posse videantur*. Ils ont attaché une importance hors de propos à ne pas laisser Vercingétorix entre César et les Boïens, oubliant que cette peuplade avait dû être réduite, dans la guerre du premier livre, au plus à une quinzaine de mille individus de tout âge et de tout sexe, et qu'ainsi elle n'était pas en état de tenir la campagne; que, d'ailleurs, elle ne pouvait que suivre la politique des Éduens ses patrons, qui déjà se préparaient à déserter la cause romaine. Ils ont eu la bizarre idée de faire tenir aux chefs gaulois deux conseils de guerre successifs au sujet des incendies, l'un pour toutes les localités à frapper, moins Avaricum, et l'autre pour cette ville toute seule, quand il était évident que César, en décrivant les suites de la première décision, avant de mentionner la seconde, n'a fait qu'user d'un procédé de rédaction qui lui est familier, et dont on trouve un autre exemple pas plus loin qu'au chapitre suivant, dans lequel il raconte la tactique de Vercingétorix contre l'armée assiégeante, avant d'avoir dit que cette armée était rendue devant la place. Ils ont chargé la cavalerie gauloise, c'est-à-dire la noblesse du pays, d'aller porter la torche incendiaire, privant ainsi Vercingétorix, pendant plusieurs jours, de sa meilleure troupe, *in primis equitatui studet* (chap. 4), et cela lorsqu'il était en présence de l'armée romaine, qu'on laisse, il est vrai, niaisement spectatrice de ces désastres dirigés contre elle. Le patriotisme gaulois n'eut pas besoin de force armée pour faire exécuter la décision prise en conseil de guerre par les magistrats, et on alla même au delà des besoins du moment en abandonnant au feu des villes situées hors du territoire biturige, *hoc idem fit in reliquis civitatibus*, ce qui doit s'entendre des peuples confédérés les plus voisins, notamment des Carnutes, mais non point,

comme ces écrivains le supposent, des Boïens et des Éduens; et cela peut servir à expliquer cette phrase du liv. VIII, chap. 5, relative aux Carnutes, *nuper enim devicti complura oppida dimiserant.*

Dans le cours du siége, Vercingétorix, ayant consommé tout le fourrage du pays qui environnait son camp, se rapprocha d'Avaricum, et, un jour qu'il était allé avec sa cavalerie guetter les fourrageurs romains, César tâcha de surprendre le nouveau camp des Gaulois, en l'absence de leur chef. Il partit à minuit et arriva le soleil levé, *media nocte silentio profectus ad hostium castra mane pervenit* (chap. 18). L'armée gauloise, déjà prévenue par ses éclaireurs, s'était rangée sur une colline découverte, facile à gravir, mais entourée presque entièrement d'un marais de cinquante pieds, à peu près infranchissable, *illi celeriter per exploratores adventu Caesaris cognito.... copias omnes in loco edito atque aperto instruxerunt* (chap. 18) — *Collis erat leniter ab infimo acclivis. Hunc ex omnibus fere partibus palus difficilis atque impedita cingebat non latior pedibus quinquaginta* (chap. 19). M. de Goëler et, d'après lui, M. Heller placent ce second camp de Vercingétorix sur la rive droite de l'Yèvre, entre Vignoux et Mehun. La carte du général représente le terrain comme une colline en as de trèfle, d'un relief assez prononcé; mais cette forme est toute d'imagination, et les lieux ne présentent, en réalité, qu'une plaine ondulée à laquelle personne ne sera tenté, en la voyant, de donner le nom de colline. Cette plaine est limitée, d'un côté, par l'Yèvre et, des autres côtés, par deux ruisseaux qui en font une sorte de presqu'île, conformément à la donnée de César; mais, en raison de son étendue, qui est de six lieues en circonférence, la position eût été bien difficile à garder par l'armée gauloise, si nombreuse qu'elle fût. M. Heller suppose que c'est l'Yèvre qui arrêta les Romains : je ne pense pas que cette rivière, qui a, depuis Bourges jusqu'au point dont il s'agit, une pente de un sur mille, c'est-à-dire cinq fois plus grande que celle de la Seine sous Paris, ait jamais pu être prise pour un *palus*, à moins qu'elle n'eût envahi ses rives et n'en eût fait un marais, auquel cas la largeur de l'obstacle aurait dépassé de beaucoup les cinquante pieds mentionnés dans le texte. Il est, enfin, à observer que la distance de cette position au camp des Romains atteint à peine seize kilomètres, en sorte que César, qui a mis six heures au moins pour y arriver, et qui devait marcher aussi vite que possible, le succès d'une surprise dépendant beaucoup de la rapidité d'exécution, n'aurait cependant fait guère plus de deux kilomètres et demi à l'heure, au lieu des six kilomètres réglementaires.

Je ne vois, en définitive, rien d'acceptable dans le système du général de Goëler, reproduit et commenté par le Philologus. Est-ce à dire que les solutions provisoires de la carte doivent être maintenues? Je ne le pense pas davantage. D'Anville n'avait pas voulu de Neuvy-sur-Barangeon pour représenter Noviodunum, par la seule raison qu'il le supposait compris, comme Nouan-le-Fuzélier, dans l'évêché d'Orléans. C'est une erreur que je ne saurais m'expliquer, à moins de supposer que d'Anville a confondu Neuvy-sur-Barangeon avec Neuvy-en-Sulias; mais M. de Goëler a compris que Neuvy-sur-Barangeon, situé à dix-huit milles seulement de Bourges, ne pouvait pas être le point de départ de l'armée gauloise, qui, après deux jours au moins de marche vers Avaricum, s'arrêta à seize milles de cette ville. Quant à Saint-Pierre-le-Moutier identifié avec Gergovina, on comprendrait difficilement que, pour aller entre l'Allier et la Loire, Vercingétorix eût passé à travers le territoire biturige, *Vercingetorix rursus in Bituriges exercitum reducit, inde profectus Gergovinam... oppugnare instituit* (chap. 9), et, surtout, que César eût franchi la Loire à Genabum, pour porter secours aux Boïens, quand il pouvait, dans cette hypothèse, y aller directement par Nevers, en évitant d'avoir à passer deux grandes rivières en pays ennemi. Il semble donc que Gergovina devait être placée quelque part sur la rive gauche de l'Allier ou de la Loire. D'un autre côté, quoique d'anciennes cartes donnent à croire que l'évêché de Nevers et le Nivernais, à une certaine époque, s'étendaient au delà de la Loire et de l'Allier, entre Moulins et Sancerre, je me garderais d'en conclure que quelque chose d'analogue existait du temps de César, d'autant que le seul renseignement que les Commentaires nous donnent à cet égard, est précisément négatif, *quum ad flumen Ligerim venissent, quod Bituriges ab Haeduis dividit* (chap. 5). Faut-il en conclure que nulle part, du côté des Bituriges, le pays éduen ne dépassait la Loire? ou ce texte doit-il s'entendre seulement de la partie du fleuve qui avoisinait l'oppidum Noviodunum (Nevers), par lequel il est probable que le corps éduen était venu? c'est ce qu'il est impossible de décider. La question paraît donc insoluble par le moyen des documents historiques, et c'est sous d'autres rapports seulement qu'on peut espérer, je ne dis pas de l'éclairer, mais d'y jeter une faible lumière.

Les Gaulois ne connaissaient d'autre procédé, pour s'emparer d'une place, que l'attaque de vive force; mais ce moyen devait réussir aisément, vu le peu d'élévation des murs d'enceinte de leurs villes, lorsque l'effectif de l'armée assiégeante dépassait de beaucoup celui de la garnison, comme c'était le cas de l'armée arverne devant

Gergovina, à moins toutefois que la place ne fût située sur une position forte par elle-même, c'est-à-dire difficilement abordable. On voit, au livre II, par exemple, que les Belges attaquèrent Bibrax *ex itinere*, et qu'ils s'en seraient emparés dès le lendemain, si César n'y eût envoyé du renfort pendant la nuit, succès probable qui s'explique, dans l'identification que nous avons faite de Bibrax avec le Vieux-Laon, par la facilité d'approcher de plein-pied du rempart, sur l'un des fronts de l'enceinte. Quand il s'agissait d'une place assise sur un terrain partout dominant, les Romains eux-mêmes étaient forcés d'en venir à un siége méthodique ou de se résigner aux lenteurs d'un blocus; c'est ce qui avait lieu à Vellaunodunum, qui aurait pu résister longtemps, si les défenseurs, sans doute peu nombreux, n'avaient pas eu peur. Disons maintenant que Vercingétorix est resté devant Gergovina, sans pouvoir le prendre, durant une semaine environ, ainsi qu'il résulte des faits énoncés dans les chapitres 9 et 10, et concluons que cette place remplissait très-probablement la condition d'assiette dont il vient d'être parlé.

Or, on a beau interroger la topographie des rives de l'Allier et de la Loire, en pays biturige, on n'y trouve aucune position d'oppidum qui présente les caractères d'importance stratégique et de force défensive que l'on doit supposer dans Gergovina, si ce n'est celle de Sancerre. En voyant cette forteresse naturelle, qui s'élève brusquement à plus de cent mètres au-dessus de la Loire, comme pour commander l'un des plus faciles passages de ce fleuve, et qui, entre les mains de la cité éduenne, ne pouvait manquer d'être une tête de pont très-utile aux intérêts permanents de son commerce et de sa politique, ainsi qu'aux opérations actuelles de l'armée romaine, je suis vivement tenté d'y placer la Gergovina boïenne, si vainement cherchée jusqu'ici. On conçoit, en effet, dans cette hypothèse, que le général arverne ait fait tous ses efforts pour s'emparer de la place des Boïens, ou au moins qu'il soit resté autour de ses murs avec ténacité, de manière à interdire à César le passage du fleuve, dont tous les ponts situés dans la direction probable de sa marche avaient dû être généralement coupés par les Carnutes ou les Bituriges. Mais César déjoua ces calculs en faisant un grand détour par Genabum, où il était si peu attendu qu'on n'y avait pas même mis de garnison.

Après avoir passé la Loire sur ce point, César dut suivre les bords du fleuve, car ce chemin le conduisait assez directement vers Gergovina, et il pouvait en passant rétablir ses communications avec la rive droite, pour en recevoir du blé, comme il le prévoyait, lorsqu'il se décida à faire le siége de Villaunodunum, *ne quem post se hostem*

relinqueret, quo expeditiore re frumentaria uteretur (chap. 2). On peut se permettre de croire que c'est ce qu'il avait en vue quand il fit halte pour prendre le Noviodunum biturige, place qui ne devait pas être sur une forte position, à en juger par sa facilité à se rendre, et qui paraît n'avoir laissé aucune trace aujourd'hui subsistante. Il serait bien téméraire, avec le peu de données qu'on a, de vouloir fixer son emplacement : tout ce que je puis dire à cet égard, c'est que, l'hypothèse de Sancerre pour Gergovina étant admise, il y aurait convenance à placer Noviodunum dans les limites marquées par Châtillon-sur-Loire d'une part, et, de l'autre, par la rive en face de Gien, si toutefois le territoire biturige, à l'époque de César, s'étendait jusque-là. Dans cet ordre de faits, nous pouvons croire que César s'est dirigé de Noviodunum sur Bourges, par les chemins de pays qui passent à Autry et à Henrichemont, pendant que Vercingétorix, qui s'était porté de Sancerre à Châtillon, marchait parallèlement et un peu moins vite, *minoribus itineribus*, par Cernoy, Vailly, la Chapelotte, et allait prendre position, à seize milles de Bourges, sur les coteaux en arrière de Morogues, entre les deux petites vallées marécageuses qui se réunissent dans ce village et les crêtes boisées d'Humbligny. Lorsque le chef gaulois fut obligé de changer son campement, sa nombreuse cavalerie ayant épuisé tout le fourrage d'alentour, il dut se porter assez loin, mais se rapprocher très-peu de Bourges, ainsi que je l'ai expliqué plus haut. Les collines de Baugy remplissent bien cette condition, et même, quoiqu'elles soient seulement de deux milles plus rapprochées de Bourges que la première position occupée par les Gaulois, on comprend que ceux-ci aient reproché à leur général de les avoir mis plus à portée des Romains, *quod castra propius Romanos accessisset*, à cause du détour que, selon toute apparence, les marais de l'Yèvre auraient obligé de faire pour aller en expédition de Bourges à Morogues. Le terrain de Baugy est, d'ailleurs, celui qui, dans le rayon de seize milles autour de Bourges, semble le mieux se rapporter à la description que César fait du second campement des Gaulois. On remarquera que je n'ai pas craint de mettre l'armée gauloise entre César et le petit peuple boïen : je trouve même, à cette disposition, un avantage que Vercingétorix a dû rechercher, après avoir fait tant de ravages par l'incendie, c'est de gêner la marche des convois de vivres que les Boïens et les Éduens envoyaient, bon gré mal gré, à l'armée romaine.

Je n'ai pas à m'occuper ici des détails du siége d'Avaricum, malgré ce qu'un pareil sujet a de particulièrement intéressant pour moi, en ma qualité d'ingénieur militaire. J'en dirai autant du siége de

Gergovie, ainsi que des marches de l'armée romaine pour y aller et en revenir, sur lesquelles on est généralement d'accord. Je me bornerai à faire remarquer que César, allant de Bourges à Decize pour arranger les affaires des Éduens, peut bien n'avoir pas emmené son armée avec lui jusqu'à cette dernière place. Je regarde comme très-probable qu'il n'y est allé que de sa personne, et qu'il a laissé les troupes à Nevers, sa grande place de dépôt. Dans cette hypothèse, les Romains, en marchant vers Gergovie, auront remonté l'Allier à partir de son confluent avec la Loire, et l'auront pu passer à Moulins au lieu de Varennes, ce qui s'accordera mieux avec le nombre des marches faites entre le point de passage et la place arverne.

César, avant de quitter Decise, avait divisé son armée en deux corps dont un, de quatre légions, était envoyé, sous les ordres de Labiénus, contre les Senons et les Parisiens qui faisaient cause commune avec Vercingétorix. Comme l'armée se composait en tout de dix légions; que César en gardait six avec lui; que précédemment deux légions avaient été laissées, avec le parc général, au camp d'Agedincum, et que, enfin, il est question plus loin de recrues récemment arrivées d'Italie, qui étaient aussi dans ce camp, on peut croire que les deux légions d'Agedincum avaient été rappelées pendant le siége d'Avaricum pour escorter un convoi de vivres, le parc étant resté sous la garde de ces recrues; mais César n'a rien dit de tout cela, et peut-être doit-on entendre simplement que le corps commandé par Labiénus se composait de quatre légions, y compris les deux d'Agedincum.

Général Creuly.

(La fin prochainement.)

LE

CHEMIN DE LA BARBARIE

PRÈS REIMS

La Civitas Remorum était traversée du nord-ouest au sud-est par une voie publique, que d'anciens documents, imprimés ou manuscrits, tels que livres, cartes, terriers, cadastres, etc., désignent sous le nom de Chemin ou *Voie de la Barbarie.* Primitivement de grande communication, ce chemin ne sert plus aujourd'hui qu'aux exploitations agricoles de ses riverains qui, tous les jours, empiètent sur sa largeur. Nous avons cru, afin de le bien reconnaître et l'étudier, devoir le suivre à pied et visiter les archives des communes dont il traverse le territoire, depuis Muizon (1), en face du moulin de Courmon, où il se détache de la route impériale de Soissons à Reims, n° 32, jusqu'à Villers-Marmery (2), près la route impériale de Reims à Châlons, où il cesse d'être visible et perd le nom de Chemin de la Barbarie, quoique quelques auteurs modernes le conduisent jusqu'à Sézanne, en passant par Billy-le-Grand, Tours-sur-Marne, Flavigny et Mont-Aout (commune de Broussy-le-Grand).

En partant de Muizon, où il est encore parfaitement visible, ce chemin passe aux extrémités est des territoires de Courcelles et de Rosnay, se dirige vers Gueux à l'ouest. Le propriétaire actuel du château de ce village, M. Rœderer, en ayant acquis une partie à l'ouest de la commune, l'a enclos dans son parc et défriché.

Les titres et le plan du cadastre de ce village mentionnent aussi un chemin, dit de la *Petite Barbarie,* qui part du chemin du moulin et va rejoindre le chemin de la grande Barbarie, sur le terroir de

(1) Commune de l'arrond. de Reims, canton de Ville-en-Tardenois.
(2) Commune de l'arrond. de Reims, canton de Verzy.

Vrigny, à la limite de ces deux communes. Nous aurons occasion d'en parler un peu plus loin.

En sortant de Gueux et de Vrigny, qu'il laisse à gauche et à droite, le chemin de la Barbarie fait une courbe assez prononcée et se dirige sur les territoires de Coulommes, Pargny, Jouy, qu'il laisse à gauche et arrive dans la même direction à Ville-Domange. Un peu avant d'arriver dans cette commune se trouve un lieu dit *les Romains*, touchant au chemin de la Barbarie, et que la tradition locale dit être celui où César, dans sa première campagne contre les Belges, reçut les députés rémois, Iccius et Antébrogius, ainsi que le Sénat (1). A côté de ce lieu existe un chemin dit des *Romains*, qui part de la voie de la Barbarie et conduit à Reims. En quittant Ville-Domange le chemin de la Barbarie se dirige encore par une courbe sur les territoires de Sacy, Écueil, Chamery, Villers-Allerand et Rilly, cinq communes qu'il laisse à gauche. A Rilly il traverse, sous un pont, le chemin de fer de Reims à Épernay, à un kilomètre environ de la gare. Il passe ensuite dans un grand champ de vignes, au bas de la côte, pour aller gagner, au nord, les territoires de Chigny, Ludes, Mailly, Verzenay, Verzy et Villers-Marmery, où il cesse d'être visible aussi bien sur le sol que sur les documents et les plans du cadastre. Sauf Villers-Marmery, où il arrive au milieu du village, les communes précédentes sont également sur sa gauche. Il suffit de jeter un coup d'œil sur la carte de l'état-major pour voir que de Muizon à Villers-Marmery ce chemin suit le bas de la montagne de Reims, en traversant, toujours en dehors des villages, les terres et les champs de vignes qui enrichissent ces contrées. Cette montagne, depuis Gueux jusqu'à Rilly, forme un quart de cercle en face de Reims, à environ huit kilomètres de cette ville.

Les empiètements des riverains ont rendu le chemin de la Barbarie d'inégale largeur sur plusieurs points de son parcours. Tantôt il a trois et quatre mètres, et parfois jusqu'à six mètres de large. Il est à remarquer que la propriété divisée a plus empiété sur ses rives que la grande culture. Sa construction est établie sur un terrain marneux et ne laisse aucune trace d'empierrement. Avant d'arriver à Écueil, il se trouve encaissé dans une colline, à six mètres vingt-cinq de profondeur sur trois mètres de large au bas et neuf mètres dans le haut. Il existe aussi une petite tranchée dans la colline de Chamery,

(1) Sans prétendre attacher plus d'importance qu'elle n'en mérite à cette tradition, nous avons cependant cru devoir la signaler ici, ne serait-ce que pour susciter des études sur le point qui est loin d'être éclairci.

de trois mètres de profondeur au milieu, sur trois mètres de large dans le bas et neuf mètres dans le haut; les déblais en marne pris sur les hauteurs ont servi de remblais dans les bas fonds.

Il arrive ensuite à Villers-Allerand, après une tranchée d'environ un mètre de profondeur sur deux mètres trente de large dans le bas et neuf mètres dans le haut. Il est à remarquer que ce chemin est plus étroit au fond des tranchées qu'il ne l'est sur les collines. En comparant le tracé de cette route avec celui des voies romaines, on reconnait qu'il n'existe entre elles aucune analogie.

Les Romains, en effet, construisaient leurs chemins avec une grande solidité, sans craindre les travaux d'art; ils les conduisaient le plus possible en droite ligne, malgré les difficultés du sol, comblant au besoin les vallées ou jetant des ponts sur les rivières, et leur donnant partout un relief qui permet encore aujourd'hui d'en suivre le tracé. La voie de Milan à Boulogne, tronçon de Reims à Soissons, en offre un remarquable exemple, entre Courlandon et Fismes (Marne), dans le parc de Braine et sur le terroir de Chassemy (Aisne). Les Gaulois, au contraire, quoique capables aussi de construire des ponts et autres travaux d'art, semblent avoir évité les cours d'eau et cherché les endroits guéables. Ils suivaient les ondulations et les inégalités du sol, ce qui donne à leurs chemins un caractère aisément reconnaissable. Plus souvent encaissés qu'en relief, ils n'ont dans ce cas que la largeur nécessaire pour le passage de deux chariots, ou même d'un seul, si l'encaissement est profond. Enfin les chemins qu'on leur connait suivent, pour ainsi dire en zig-zag, le bas des collines sur lesquelles ils sont établis ou les pays qu'ils traversent, et offrent sous ce rapport un contraste frappant avec ceux des Romains.

Tels sont aussi les caractères que présente le chemin de la Barbarie; il est facile de s'en convaincre en le suivant à pied, ainsi que nous l'avons fait, ou même en jetant les yeux sur la carte de l'état-major. Il n'est d'ailleurs pas douteux que ce chemin remonte à une époque très-reculée.

Un des premiers et des plus importants documents qui fasse mention de la voie de la Barbarie, est la vie de saint Rémy, par Hincmar, archevêque de Reims.

On y lit que peu de temps après son établissement dans le nord de la France et la prise de Soissons, en 486, Clovis, poursuivant sa conquête, se dirigea sur Châlons et sur Troyes. Mais fidèle à sa politique d'épargner les églises et de respecter les évêques, principalement saint Rémy, avec qui il était en relations étroites et suivies, il ne voulut pas, dit l'histoire, entrer dans la ville de Reims, afin de

ne point l'exposer au pillage de ses soldats, et, passant à côté, il prit la route dite de Barbarie. Une bande de pillards, cependant, s'étant détachée de l'armée, fit irruption dans la ville et enleva le mobilier de l'église où se trouvait un vase d'argent d'une grandeur extraordinaire (1). C'est ce vol qui donna lieu à l'épisode du vase de Soissons que tout le monde connaît et que nous n'avons pas à raconter ici ; mais nous devions le rappeler afin de démontrer que la voie de la Barbarie existait déjà au v[e] siècle. Le texte d'Hincmar, dans sa Vie de saint Rémy, et le témoignage de Grégoire de Tours, relatif au vase de Soissons, ne laissent donc aucun doute sur l'existence de la voie de la Barbarie à cette époque mérovingienne.

La tradition veut en outre que trente ans plus tôt, c'est-à-dire en 452, Attila ait suivi le même chemin pour aller, de son camp, ravager le Laonnois et le Soissonnais. Nous regrettons de n'avoir aucun titre à produire à l'appui de cette opinion d'une vraisemblance très-voisine de la certitude, puisque tous les historiens s'accordent à indiquer cette direction. Un autre document non moins décisif que le précédent et qui fait aussi mention de la voie de la Barbarie, *via Barbarica*, dans le pays des Rêmes, est une lettre de Pardul, évêque de Laon, à Hincmar, archevêque de Reims, son métropolitain. Elle paraît se rapporter, soit au concile de Kierzy, en 849, soit à celui de Soissons, en 852. Pardul s'excuse de ne pouvoir aller visiter Hincmar, à cause du mauvais état des chemins au-delà de *Rigasium* (Rilly-la-Montagne), et de l'impossibilité où il est de se servir d'un cheval. Mais désirant ardemment le rencontrer, voici du reste, dit-il, mon itinéraire (2) : « Je compte, avec la grâce de Dieu, être à *Virdunacum* (Verzy) le XVII avant les calendes de janvier, m'y arreter le XVI, puis le XV prendre la voie dite de la Barbarie, le long des montagnes de Reims, passer par Jonchery ou Breuil (*Juncaracum sive Broïlum*), et de là me rendre à Glennes (*Glannam*), d'où le lendemain j'espère gravir

(1) « Transitum autem rex faciens secus civitatem Remorum, per viam quæ usque hodie propter Barbarum per eam iter Barbarica nuncupatur : noluit eamdem civitatem introire, ne ab exercitu suo aliquod malum ibi fieret. » (*Vita S. Remigii*, cap. XXIX, par Hincmar.)

Greg. Turon, libr. II. — *Frédégaire*, cap. XVI. Hinc, *Boll. vita S. Remigii*, 1 octobris, tom. I, p. 146. Henry Martin, *Hist. de Soissons*, tom. I, p. 144, et *Hist. de France*, tom. I, p. 412.

(2) « Itineris autem nostri dispositio hæc est : XVII calendas Januarias ad Virdunacum Domino miserante venire volumus, et ibi XVI stare, XV per viam juxta montes Remorum quæ vocatur Barbaria ire, et per Juncaracum sive Broïlum transire, et itè ad Glannam, undè hinc crastina montem ascendere speramus. » (Hincmarii, *Opera*, t. II, p. 839.)

la montagne (celle de Laon sans doute). » Le tracé de la voie de la Barbarie se trouve ainsi parfaitement indiqué par Pardul, tel que nous l'avons rapporté plus haut et qu'on le voit encore aujourd'hui. Un seul pays, *Virdunacum* (Verzy), pourrait offrir quelque difficulté. Mais toute incertitude disparaît dès que l'on jette les yeux sur la carte. D'ailleurs Verzy était alors célèbre par l'abbaye de Saint-Basle, car c'est là que saint Basle lui-même était venu se retirer et mourir en 620. Depuis lors, cette abbaye attirait un nombreux concours de fidèles et s'était peu à peu transformée en un pèlerinage pour lequel l'évêque Pardul devait avoir une grande dévotion. Il ne saurait donc exister aucun doute sur sa présence à Verzy. Les autres lieux n'offrent pas de difficulté. Dans son parcours de Muizon à Villers-Marmery, qui est d'environ trente-deux kilomètres, ce chemin avait pour aboutissant, dans presque toutes les communes qu'il traversait, un chemin dit de la petite Barbarie, qui conduisait du village à la grande voie, car il est à remarquer qu'il ne passait jamais dans les villages même, mais toujours à la distance de un ou un demi kilomètre. Ces villages sont aujourd'hui reliés entre eux par des chemins vicinaux, et la voie de la Barbarie n'est plus que voie communale dans tous les terroirs qu'elle traverse (1).

Outre cette grande voie de la Barbarie et les divers chemins de la petite Barbarie, dont nous venons de parler, il existe encore un chemin de Courville à Reims, qui porte depuis un temps immémorial le nom de chemin de la Barbarie. Les anciens titres, les plans du cadastre et les terriers des communes de Hourges, Vendeuil, Branscourt, Sapicourt, Courcelles, Rosnay et Thillois, que nous avons eu occasion de vérifier, en font mention. Il venait se raccorder à la route impériale près de Reims, dans le faubourg de Vesle. On l'utilise aussi depuis longtemps pour desservir la vallée de Noron, de Reims

(1) Dans ses *Recherches sur la position du Noviodunum Suessionum*, un savant antiquaire, bien connu dans la science, M. Peigné Delacourt, veut démontrer que le chemin de la Barbarie traversait toute la Gaule, et son adversaire, M. l'abbé Pecheur, auteur des *Annales du diocèse de Soissons*, cherche à prouver qu'il est dans l'erreur, car, dit-il dans le *Bulletin de la Société archéologique de Soissons*, t. XIV, pag. 105 et 106 : « M. Peigné Delacourt cherche à relier ce chemin par Pont-Arcy avec la route de Vailly à Noyon. » Cela paraît impossible à M. Pecheur, qui prétend qu'au delà de Jonchery il n'y a pas de trace de ce chemin non plus qu'au delà de Verzenay. On voit que ces Messieurs, qui sont en contradiction, n'ont pas, comme nous, visité, étudié ce chemin sur le terrain et dans les *Archives des communes*, où ils auraient vu qu'il n'en était question que de Muizon à Villers-Marmery. Il est vrai qu'il y a des embranchements aux extrémités, mais ils ne sont nullement désignés sous le nom de chemin de la Barbarie.

à Fismes, en suivant, depuis Courville, la rive droite de l'Ardre jusqu'à Fismes, laissant Saint-Gilles sur la rive gauche. Il y avait enfin, en partant de Saint-Gilles, un embranchement qui allait, dans un sens inverse, rejoindre au mont Saint-Martin (Aisne) le grand chemin militaire de Reims à Paris, qu'on appela tour à tour chemin des Postes, chemin des Courriers et chemin du Sacre, parce que les rois le suivaient anciennement pour aller se faire sacrer à Reims.

Depuis le moulin de Courmon, où nous avons commencé à prendre la voie de la Barbarie, un embranchement se dirigeant vers le nord-ouest suivait la route impériale jusqu'à Jonchery; à partir de cette ville il continuait, selon quelques auteurs, à se confondre avec la route impériale actuelle jusqu'à la ferme de Vassioux, où il la quittait pour aller traverser la Vesle dans les environs de Breuil; selon d'autres, au contraire, il quittait la route impériale à Jonchery pour aller longer à droite, sur un chemin encore visible que l'on appelle le Voyeu, et parallèlement à la voie romaine, la rive gauche de la Vesle jusqu'à Breuil.

A Breuil, ce chemin traversait la Vesle, au lieu dit le Moulin de Vendières, où l'on voit encore, par les basses eaux, les restes d'un ancien pont dont l'appareil ressemble aux substructions les plus anciennes. Un peu au-delà du pont de la Vesle, ce chemin était traversé par la grande voie romaine de Milan à Boulogne, puis gravissait la montagne sur le terroir de Courlandon, où nous avons constaté son état de parfaite conservation. De là il se dirigeait, entre Baslieux et Romain, sur Glennes, puis ensuite sur Laon, en passant par Maisy, où l'on a découvert, il y a quelques années, le tronçon d'une borne milliaire, actuellement au musée de Soissons, et portant l'inscription suivante malheureusement très-fruste :

PIO · AUG ·
...TANNO · MAX
TRIB · POT XII I
IMP · II · COS · III
P · P · P · R———M

Deux chartes du cartulaire de Saint-Martin de Laon, citées par Dom Grenier, font mention de ce chemin depuis Breuil jusqu'à Pont-Arcy.

La première, du mois de janvier 1210/1, dit : « *Semita Ruulon se extendit a Ruella Landerici in publicam stratam, inter Glanam et*

Maisiacum; et a publica strata illa sicut se porrigit ad ciminum de Corlandon et a chemino usque ad ulmum de Romanis. »

La seconde, du mois de février de la même année, porte : « *Inter Glanam et stratamque venit de Ruulon, sicut Ruella Landerici protenditur ad publicam stratam tenentem ad viam de Corlandon et a via de Corlandon usque ad ulmum quod est super Romanis* (1). »

C'est par cet embranchement du chemin des Barbares, selon plusieurs écrivains géographes, que les troupes de César gagnèrent la rivière d'Aisne, *Axona*, qu'elles auraient ainsi passée à Pont-Arcy pour aller camper sur la montagne de Comin, où Dom Grenier nous apprend en ces termes qu'il existait un camp :

« Nous observerons, dit-il, au sujet de Comin, hameau au nord de Pont-Arcy, sur la rivière d'Aisne, que suivant la tradition du pays il y eut un ancien camp sur la montagne voisine. Cette montagne est très-escarpée de droite et de gauche, et pour ainsi dire taillée à pic dans le roc. Sa surface, plus longue que large, s'étend depuis Paissy jusqu'à la rivière, où, en s'arrondissant, elle tombe en pente douce. Il y a de ce côté une grande ouverture que l'on prendrait pour l'entrée d'un camp. D'après ces observations, nous considérons ce lieu comme le quartier général des Gaulois. Elles nous ont été communiquées par une personne de Saint-Quentin, curieuse d'antiquités. Nous ne pouvons nous dispenser de la nommer : c'est M. Thibault, contrôleur des recettes (2). »

« Après avoir passé la rivière d'Aisne à Pont-Arcy, dit encore Dom Grenier, cette chaussée (qui est notre embranchement du chemin des Barbares) allait droit à la ferme de Froidmont (*de fracto monte*), où elle faisait un coude pour aller de là vers l'Ange-Gardien, maison sur le chemin de Soissons à Laon, traversait les terroirs de Laffaux, de Neuville-Margival, et le chemin de Soissons à Coucy, dans l'endroit où sont plantés trois arbres. Jusque-là la chaussée est couverte d'une belle verdure. Elle allait gagner ensuite l'ancienne chaussée de Soissons à Saint-Quentin, et vraisemblablement celle de Soissons à Noyon (3). »

L'embranchement dont nous venons de parler se détachait, avant d'arriver à Glennes, du chemin prolongé de la Barbarie que nous laisserons se diriger sur Laon. Il allait à Pont-Arcy, en passant par Révillon et Villers-en-Prayères.

(1) Dom Grenier, *Introduction à l'histoire de la Picardie*, p. 462

(2) Ib., p. 462.

(3) Ib., p. 462.

Avant cette époque et depuis, il s'est formé plusieurs opinions contraires à celle de D. Grenier au sujet du passage et du combat qui eurent lieu sur la rivière d'Aisne. Récemment encore, après des fouilles intelligentes, on a retrouvé un camp romain à Mauchamp, près de Berry-au-Bac, qui semble détruire l'opinion ci-dessus. Tout en respectant ces divers avis, nous croyons cependant devoir faire ici une courte observation sur le texte de César relatif au passage de l'Aisne : ..... *flumen Axonam, quod est in extremis Remorum finibus*, la rivière d'Aisne qui est, dit-il, aux confins des Rêmes. Or, la rivière d'Aisne n'ayant jamais servi de frontières au pays des Rèmes qu'elle traversait au contraire et arrosait presque par le milieu, le texte de César serait inexplicable, s'il ne voulait pas dire, comme l'ont pensé plusieurs géographes et historiens, que son armée passa l'Aisne au point où cette rivière sert de limites au pays des Rêmes, c'est-à-dire à Pont-Arcy, qui a toujours été la limite des deux diocèses de Reims et de Soissons ou des deux *Civitates Suessionum* et *Remorum*.

Au point où en est la question, il serait important, croyons-nous, de fixer d'une manière aussi exacte que possible la limite commune de ces deux *Civitates*. Les documents manquent, il est vrai ; mais si nous nous en rapportons aux études faites sur la géographie antique depuis plusieurs siècles, il est hors de doute que les anciens diocèses, institués au troisième siècle dans ces contrées, ont été établis, à peu de choses près, dans les limites et sur la même circonscription que les *Civitates* de la Gaule.

S. Prioux.

NOTICE

SUR LA TOUR D'ORDRE

A BOULOGNE-SUR-MER (1)

L'un des monuments les plus considérables de l'antiquité romaine dans le Boulonnais, est assurément la tour connue sous le nom vulgaire de *Tour d'Ordre*, et que les savants ont appelée la *Tour de Caligula*. Ayant eu l'occasion de faire, au sujet de ce monument, détruit depuis deux siècles, quelques observations que je ne retrouve pas toutes dans les divers ouvrages publiés sur l'ancien Boulogne (2), je vais rassembler ces observations dans une courte notice que je soumets à l'attention des amateurs d'antiquités.

I

L'expédition de Caligula sur les bords du Rhin, puis sur la côte de l'Océan en face de la Bretagne, est un fait certain, mais obscur pour nous en ses détails, malgré les témoignages de Suétone (3) et de Dion

(1) Lue à l'Académie des inscriptions et belles-lettres dans sa séance du 9 octobre dernier.

(2) J. F. Henry, *Essai historique, topographique et statistique sur l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer*. Boulogne, 1810, in-4°. — P. J. B. Bertrand, *Précis de l'histoire de Boulogne-sur-Mer et de ses environs*. Boulogne, 1829, in-8°. — J. G. Millingen, *Sketches of ancient and modern Boulogne*. Boulogne, 1826, in-8°. — A. d'Hautefeuille et L. Bénard, *Histoire de Boulogne-sur-Mer*. Boulogne, 1860, 2 vol. in-12. — Fr. Morand, *L'Année historique de Boulogne-sur Mer*. Boulogne, 1859, in-12 (intéressant recueil, celui des ouvrages modernes qui m'a offert le plus de renseignements précis sur la Tour d'Ordre, p. 168-171).

(3) *Vie de Caligula*, § 44 et 46. Cf. les observations très-sensées que fait à ce propos Lefebvre dans son *Histoire de Calais* (Paris, 1766, in-4°), t. I, p. 135 et suivantes.

Cassius (1), auxquels n'ajoute rien celui de Paul Orose (2). Malheureusement le règne de Caligula manque aujourd'hui dans les *Annales* de Tacite, qui seules vaudraient pour nous tant d'autres témoignages (3). Ni les médailles, ni les inscriptions ne suppléent à ce silence. Dans cette pénurie de documents, ce que l'on peut affirmer, c'est que, revenant des bords du Rhin avec ses légions fatiguées d'une inutile parade militaire, Caligula songea un instant à envahir la Bretagne, qu'il s'embarqua même à cette intention sur le détroit, puis que le hasard lui ayant procuré, sur le sol même de la Gaule, la soumission volontaire d'un jeune prince breton exilé, il prit occasion de cette fortune heureuse et imprévue pour se faire décerner les honneurs triomphaux, et qu'il voulut même laisser de son prétendu triomphe un souvenir plus durable que les pompes du Capitole en élevant sur les falaises de Gesoriacum, devenue la Boulogne romaine, un phare destiné à éclairer la navigation du détroit.

Suétone, il est vrai, qui seul parle de ce phare (4), en détermine si peu la place qu'on a pu sans absurdité la chercher dans les lagunes que forme le Rhin près de son embouchure (5). Mais son texte s'accorde mieux avec les conséquences historiques qu'en ont tiré depuis longtemps l'érudition et le patriotisme boulonnais. Il est vrai aussi qu'une fondation si utile contraste singulièrement avec les folies de la prétendue campagne contre les Bretons. Mais l'histoire de l'empire romain est pleine de contradictions semblables; plus d'un monstre ou d'un fou s'y présente comme l'auteur de sages décrets qui méritaient d'honorer le règne d'un sage.

L'usage des phares commençait alors à se répandre, comme l'a montré le P. de Montfaucon dans un Mémoire publié au sixième volume du Recueil de notre Académie et que reproduit le tome IV du Supplément à l'*Antiquité expliquée*. Le fameux phare d'Alexandrie avait servi de modèle à d'autres phares qui, selon le témoignage positif

(1) *Hist. rom.*, LIX, 21 et 25, chapitres qui se complètent l'un l'autre, mais où le texte paraît avoir subi, au moyen âge, des remaniements maladroits.

(2) VII, 5, où l'auteur doit à Suétone tout ce qu'il nous apprend d'utile sur ce sujet. Il n'y a rien non plus à tirer de la courte notice d'Aurélius Victor sur Caligula, ni d'un passage de la vie d'Apollonius de Tyane (V, 32) par Philostrate.

(3) Voir toutefois quelques lignes, pleines de doutes sur ce sujet, dans la *Vie d'Agricola*, c. 13.

(4) « *In littore Oceani*..... et in indicium victoriæ altissimam turrem excitavit, ex qua, ut pharo, noctibus ad regendos navium cursus ignes emicarent. »

(5) Voir la note de Schildius sur le passage ci-dessus de Suétone, et l'Histoire de Calais citée plus haut à la note 2.

d'Hérodien (1), étaient ordinairement construits en forme de pyramide à plusieurs étages. D'ailleurs, la côte des Gaules où est bâtie Boulogne offre les points où le continent est le plus rapproché de la Grande-Bretagne, et, d'autre part, on a retrouvé près de Douvres les ruines d'une tour romaine qui semblait correspondre à la tour dite de Caligula (2). Enfin, comment ne pas remarquer que c'est de Boulogne que partit l'expédition de Claude contre les Bretons (3), et que sur un médaillon en bronze, de l'an 191, où Commode porte le titre de Britannicus, est représenté le départ de la flotte romaine, et cela en vue d'un phare à deux étages, dont la figure, bien que grossière, n'est pas méconnaissable (4)? Rien n'empêche donc d'admettre que Caligula, ou, après sa mort, qui suivit de près de la folle aventure racontée par Suétone et Dion, un de ses plus proches successeurs ait eu l'idée d'utiliser pour le service de la navigation le monument d'une prétendue victoire sur les Bretons. Quant à l'opinion rapportée par le religieux Jean d'Aucy dans un manuscrit de la bibliothèque impériale (5) et par le rédacteur des *Chroniques de Saint-Denis*, opinion d'après laquelle ce monument remonterait à Jules César, elle ne paraît pas soutenable devant le silence absolu des *Commentaires*. C'est ce que reconnaît justement G. Lesueur, dans l'Histoire, encore inédite, de Boulogne, qu'il écrivait sous le règne de Henri IV (6).

A défaut de preuves directes, la vraisemblance autorise à croire que, placée sur le lieu même où s'effectuait le plus souvent le passage de la Gaule en Bretagne, la tour de Boulogne fut soigneusement entretenue tant que dura la domination romaine en Gaule. Au IXe siècle, en 811, on la voit réparée, à titre de phare, par Charlemagne, qui préparait alors une expédition contre les pirates normands. Le témoignage des chroniqueurs contemporains est précis là-dessus et

(1) *Histoires*, IV, 3, où l'auteur compare avec cette construction celle du catafalque que l'on dressait pour l'apothéose des empereurs romains.

(2) Voir les renseignements recueillis sur ce sujet dans le Mémoire de Montfaucon.

(3) Suétone, *Vie de Claude*, c. 17 : « A Massilia Gesoriacum usque pedestri itinere confecto, *inde transmisit*, etc. »

(4) A. de Barthélemy, *Manuel de numismatique ancienne*. Atlas, n. 214 ; H. Cohen, *Description historique des médailles impériales*, t. III, p. 123-124 et la planche III de ce volume.

(5) Epitome de l'origine et succession de la comté de Boulogne. Fonds français, n. 4654, folio 7, où l'on trouvera aussi, à côté d'une étymologie puérile du nom de Boulogne, un renseignement peut-être utile aux historiens de cette ville : à savoir qu'elle a porté le nom de *Haute-Meule* ou *Haute-Meure*.

(6) Page 14 du manuscrit conservé à la bibliothèque de Boulogne.

ne permet pas le moindre doute (1). Plus tard, et jusqu'au XVIIe siècle, la tradition nous la montre encore servant au même usage; de là, selon une étymologie qui a longtemps fait fortune, le nom de *turris ardens*, devenu par corruption *tour d'ordre* (2). Mais, ce qui n'était pas sans péril pour les constructions primitives, elle servit aussi de fort, et c'est à ce titre qu'on la trouve mentionnée dans le roman de Garin le Loherin (3). Sa position et sa grande masse, comme on le verra plus loin, ne la rendaient que trop propre à cette destination. Au XVIe siècle, pendant la courte et désastreuse occupation de Boulogne par les Anglais, de 1544 à 1559, on trouve le Tour d'Ordre entourée de deux remparts, l'un en brique (c'était le plus rapproché de la base), l'autre en terre et muni de pièces d'artillerie. Ce point, en effet, était parfaitement choisi pour l'attaque ou pour la défense de Boulogne, car il domine, et il dominait surtout alors, toute la ville de Boulogne et les deux rives de la Liane. Nous avons sur l'état des lieux durant cette période le rapport circonstancié d'un espion français qui séjournait alors dans l'intérieur de la place et qui en décrit minutieusement les postes militaires pour préparer les voies au retour du roi Henri II (4). Notre espion n'est certes pas un archéologue; dans sa naïveté brutale, il conseille au maître de l'artillerie française de canonner les étages supérieurs de la tour, dont les débris,

(1) Aimoin (IV, 99), les *Annales Francorum Petaviani* (Histor. de France, t. V, p. 61 A), les *Annales Francorum Mettenses* (*Ibid.*, p. 357 B), et les Extraits de la Chronique d'Adon (*Ibid.*, p. 323 C), tous d'accord sur le fait : « Pharum ibi ad navigantium cursus dirigendos *antiquitus constitutum restauravit.* » Cf. les Chroniques de S. Denys (*Ibid.*, p. 260 C).

(2) Voir Malbrancq, *de Morinis* (Tournai, 1639, in-4°), t. I, p. 101; t. II, p. 147-148. D'après une tradition relevée par le P. Lequien et qu'explique assez l'aspect d'un tel monument vu à distance, on l'appelait aussi vulgairement la *tour du bonhomme*, ou *l'homme vieil* (appellation qui se retrouve sur le dessin de C. Chatillon cité plus bas) ou *l'homme noir*. Quelques cartes, entre autres une carte côtière du Boulenois, publiée en 1709 à Bruxelles, indique, à côté de la Tour, un lieu nommé *Ordre*. Serait-ce ce lieu qui aurait donné son nom à la Tour? ou est-ce la Tour qui a donné le sien au territoire voisin? Du Cange, sans dire ses raisons, paraît admettre la seconde hypothèse. Scatté de Velinghen, tome I, p. 172 de son Histoire manuscrite de Boulogne, atteste comme un fait connu que le nom d'*Hosdre* était celui d'une ferme voisine de la Tour.

(3) I, p. 164, éd. P. Paris.

(4) *L'Advis de la qualité de ceux qui sont dedens Boullongne*, dans les Mémoires du règne de Henri II. Fr. n. 3127, fol. 42-4, fonds de Béthune. Je l'ai lu dans une copie qui m'a été obligeamment communiquée, ainsi que les autres documents manuscrits dont il est question dans cette notice, par M. Gérard, bibliothécaire de la ville de Boulogne.

en tombant sur la garnison anglaise (forte de 600 à 1,000 soldats), y jeteraient le désordre et faciliteraient ainsi la prise du fort. Boulogne heureusement fut reprise sans que le conseil eût été suivi. Mais la tour qui avait traversé tant d'orages, sans autre détriment, à ce qu'il semble, que la destruction de sa lanterne, plusieurs fois réparée, devait périr un siècle après par l'incurie même de messieurs les mayeurs et échevins de Boulogne. On sait les noms des magistrats dont la négligence prépara ce désastre, les noms de ceux qui en furent les témoins indifférents, que dis-je? qui voulurent en tirer profit pour les finances de la commune de Boulogne. Par charité nous tairons les noms propres, mais nous ne supprimerons pas un trait d'histoire qui caractérise les mœurs de ce temps. Un de nos savants confrères a montré naguère à quel bas prix se vendaient alors les plus précieux manuscrits de l'antiquité (1). On va voir que les monuments en pierre étaient encore moins prisés, moins respectés que les manuscrits. Ebranlés d'abord par le flot même qui, dans les hautes marées, bat violemment cette falaise, puis par le travail souterrain des sources qui la traversent en grand nombre, enfin par l'imprudente exploitation des carrières qu'elle renferme, le fort et la tour s'écroulèrent en deux fois selon les uns, en trois fois selon les autres, de 1640 à 1644 ou 1645 (2), avec le massif même de la falaise sur lequel ils reposaient.

(1) Mémoire sur la formation du fonds des Mss. de Colbert, lu à la réunion générale de l'Institut, du 7 octobre dernier, par M. L. Delisle.

(2) Ce qui paraît certain, c'est que la dernière chute date du 30 juillet 1644. Voir les *Miscellanées* classées d'abord sous le n° 1675 du fonds français, puis aux mss. latins sous le n° 11066 de la Bibliothèque impériale, éphémérides de Jacques Prévost, vicaire chapelain de la cathédrale de Boulogne, mort en 1668 : « Ce jour sainct Sé-« bastien, 19 janvier, tomba en partie la Tour d'Ode (*sic*). Peu de jours suivant du « mesme mois, une seconde partie, et la troisiesme partie le 30 juillet de l'an 1644. « On croit cette tour admirable construite par Jules César, contre ce qui est en Sué-« tone, voir ce que j'ai extrait de Suétone, feuillet 41, verso [ce que je ne retrouve « pas dans le manuscrit tel qu'il nous est parvenu], p. 6. » Ch. Regnard (*Mémoires historiques du pays et arrondissement de Boullenois*, datés de 1658, copie conservée à la même Bibliothèque, p. 48) place au 29 juillet 1644 la chute de la première moitié; « quant à l'autre moitié, elle est, dit-il, demeurée encore debout quelques années; le terrein lui manquant, elle est trébuchée en 1645, le jour de..... » La date précise manque dans la copie. Le père Lequien (page 17 de la copie de son *Histoire de Boulogne* conservée à la Bibliothèque de la ville) place le premier accident en 1640, le second et dernier le 29 juillet 1644. Phil. Luto (*Mémoire sur l'histoire de la ville de Boulogne-sur-Mer*, ms. à la même Bibliothèque, p. 72), après avoir parlé de l'érection de la Tour et donné le détail de sa construction, renvoie, pour ce qui concerne la destruction, à la suite de son récit. Mais le manuscrit s'arrête aujourd'hui à la première moitié du XVIe siècle. Je trouve aussi une note rédigée avec soin et avec cir-

Dans l'intervalle d'une chute à l'autre, on ne fit rien pour sauver au moins ce qui restait d'un si précieux monument, et quand il eut péri dans l'éboulement profond du terrain, la municipalité boulonnaise se crut dégagée des redevances que, pour cette partie de son territoire, elle payait, en vertu d'un droit ancien, au seigneur de Baincthun. Le sol n'existait plus, le tenancier croyait être libre de toute obligation envers le propriétaire. Celui-ci plaida et obtint gain de cause. Par arrêt du Parlement, en date du 1er juillet 1656, MM. de Boulogne, vu qu'ils avaient eux-mêmes causé la perte dont ils arguaient pour nier leur dette, furent condamnés à payer, comme devant, « *deux mille harengs sorets et blancs, portés à Arras, Amiens et autres villes de pareille distance, au choix du Seigneur* », ou à remettre les lieux en leur ancien état (ce qui rappelle un peu l'aventure de Mummius à Corinthe) et à abandonner au seigneur de Baincthun, baron d'Ordre, *le droit de demande qui se prend pour tous les pêcheurs entrant au Havre* (1). Tout porte à croire qu'en expiation de sa faute, Boulogne paya les deux mille harengs jusqu'à la Révolution française.

Ainsi finit dans le scandale d'un procès ridicule l'histoire d'un monument glorieux, puisqu'il fut longtemps utile à l'humanité, bien qu'à ses origines mêmes se rattache peut-être le souvenir d'une folie de Caligula.

II

Que reste-t-il aujourd'hui de ce monument ? Des dessins grossiers, des descriptions très-incomplètes, pas un débris visible sur le sol d'où il a disparu depuis 1644. On en trouve une esquisse informe et un plan superficiel non moins inexact dans l'ouvrage allemand de Caspar Merians, publié à Francfort-sur-le-Mein en 1656, dix ans après sa chute (2). Le Musée de Boulogne possède une petite gravure qui

conspection, sur ce sujet, par le savant Du Cange, à la suite de son Histoire manuscrite des comtes d'Amiens (fonds français, n. 9478). Quant aux « différents manuscrits » où Henry (*Mémoire*, p. 69 et suiv.) déclare avoir emprunté sa description, il n'en indique ni les auteurs ni l'origine, et j'avoue que je n'ai pas réussi à m'éclairer complétement à cet égard.

(1) Ms. de Ch. Regnard (cité dans la note précédente), p. 51.

(2) *Topographiæ Galliæ oder Beschreibung und Contraseytung des maechtigen Koenigreichs Frankreich.* 2e partie. Dans son texte, Merians place la *Tour d'Ordre* à cinq milles français de Boulogne ; mais il avoue qu'il n'est jamais allé dans cette ville.

représente la tour, d'abord d'après un document de l'an 1549 qui est, je crois, la gravure italienne du siége, dont j'ai retrouvé deux exemplaires au Cabinet impérial des estampes (1), puis d'après un tableau peint sur toile, à Boulogne, lorsqu'elle subsistait encore. L'auteur des deux dessins est le savant Phil. Luto, d'abord collaborateur, puis rival de Lequien dans la rédaction des annales boulonnaises (2). C'est au P. Lequien et, par son intermédiaire, à Luto, sans doute, que Montfaucon dut le dessin qu'il inséra dans son *Antiquité expliquée* (3) et que l'on retrouve, avec des enjolivements suspects, dans le *Mémoire* de J. F. Henry, puis et plus récemment, d'après le dessin d'Henry, dans le *Magasin pittoresque* de 1847, avec une notice empruntée au même ouvrage. La tour figure encore debout, mais en une réduction informe, dans les *Plans et profils de toutes les villes et lieux considérables de France*, publiés par le géographe Tassin en 1631. Un dessin qui semble tout d'abord mériter beaucoup plus de confiance est celui qu'exécutait quelques années auparavant Claude Chatillon, ingénieur du roi Henri IV, et que Du Cange signale avec estime dans une notice manuscrite, sur la Tour d'Ordre; je l'ai heureusement retrouvé au Cabinet des estampes de la Bibliothèque impériale, et c'est assurément le plus instructif de tous ceux que voudront consulter les amateurs. La partie restaurée, c'est-à-dire le fanal proprement dit, s'y distingue nettement de la construction romaine. D'un autre côté, le rempart en briques s'y montre éventré entre les deux tourelles dont les ruines subsistent encore aujourd'hui. Mais ce qui prouve combien, en général, sont peu dignes de foi les images de monuments dessinées et gravées au XVIIe siècle, la tour elle-même a ici quinze étages au lieu de douze, contrairement à l'assertion formelle de témoins oculaires, et l'on n'y distingue pas la galerie extérieure qui entourait chaque étage.

Quant au plan même de l'édifice et de ses fortifications modernes, on s'en fera une idée par un *Plan de la haute et basse ville de Bou-*

(1) *Bologna in Francia*. La tour y paraît avec neuf assises et un rempart circulaire; elle a pour légende : *Torre antiquissima nella quale vi hanno fatto una fortezza d'intorno l'Anglesi per guardare la marina*.

(2) On trouve sur les rapports du P. Lequien avec Luto des renseignements précis dans une note manuscrite qui précède les Mémoires historiques de ce dernier.

(3) Supplément, vol. IV, pl. L, où le texte ne fait que reproduire ce que le P. de Montfaucon avait publié dans le Recueil de l'Académie des inscriptions, t. VI, p. 585 et suiv. Quant au dessin, j'en ai retrouvé, au Cabinet impérial des estampes, une copie élégante par le graveur P. J. J. Tiberghien, de Bruxelles, qui vivait dans la seconde moitié du XVIIIe siècle.

logne-sur-Mer, publié à Paris, sans date, chez le géographe de Beaurain et qui représente comme subsistant encore la moitié du rempart en brique avec ses fossés, le tout entouré d'une seconde ligne de fortification. Un autre *Plan du port de Boulogne et de la ville haute et basse*, par Desorgeries, pièce manuscrite conservée à la Bibliothèque impériale, figure les lieux à peu près dans le même état et indique la base de la Tour par un demi-cercle ouvert du côté de la plage. Mais comme sur le plan publié, en cette même année 1725, par de Beaurain, d'après un dessin de Ph. Luto, on ne remarque plus ces ruines, il est probable que Desorgeries copiait cette partie de son ouvrage sur une pièce plus ancienne.

Plus on se rapproche de nous, plus s'effacent les traces de ces antiquités vénérables. En 1803 et 1804 elles paraissent avoir à peine attiré l'attention des ingénieurs français qui fortifiaient le fameux Camp de Boulogne (1). La Tour d'Ordre, ou du moins ce qui restait de ses remparts, faisait partie des défenses de la côte; elle y figure, par exemple, dans un plan qui paraît rédigé par les officiers du maréchal Brune; mais la légende nous indique seulement le nombre des canons et obusiers qui armaient ses batteries. Au reste, sur ce plan comme sur un autre plan imprimé, qui paraît être du XVIIIe siècle, je remarque à mi-hauteur de la falaise l'indication d'une muraille à quatre pans, ouverte du côté de la terre et qui pourrait bien être un reste de l'ancienne tour abaissée à ce niveau par l'effondrement du sol en 1644.

Tous ces éléments, on le voit, quelque soin que l'on mette à les rassembler, sont loin de suffire pour restaurer par la pensée la figure du vieux phare romain.

Les descriptions que l'on peut recueillir dans les histoires manuscrites de Boulogne sont encore bien insuffisantes. Néanmoins elles renferment des renseignements certains et précieux sur la situation, les dimensions et la forme de ce beau monument, ainsi que sur les matériaux employés à sa construction.

Située « à la longueur d'un jet d'arbalète du bord de la falaise, » la Tour d'Ordre était une sorte de pyramide octogone à douze étages, dont chacun était en retrait d'un pied et demi sur l'étage inférieur. Chaque pan du premier étage avait vingt-quatre pieds, ce qui donne cent quatre-vingt-douze pieds de circuit et environ soixante-quatre pieds de diamètre. On assure que la hauteur égalait à peu près la

(1) Voir le *Moniteur* du 20 brumaire (12 novembre) 1803 et du 10 thermidor (20 juillet) 1804.

circonférence, soit en nombre rond, deux cents pieds (1), ce qui semble, à vrai dire, une bien grande hauteur pour un phare déjà situé sur une falaise haute d'environ cent pieds au-dessus de la mer. Quoi qu'il en soit, chaque étage avait sur le midi une ouverture en façon de grande porte. A l'intérieur on voyait, au temps du P. Giles Boucher, c'est-à-dire au commencement du XVIIe siècle, trois chambres voûtées l'une sur l'autre (2), avec un escalier intérieur pour relier ces trois étages, destinés sans doute à l'habitation des gardiens. Le P. Lequien signale cet escalier; mais je ne sais ce qu'il entend par « une espèce de chambre » située, selon lui, à moitié de hauteur de la tour et percée de quatre jours, tandis qu'aux autres étages les jours n'étaient, selon lui, que pour l'ornement.

Quelle place était, dans cette ordonnance, réservée au feu même du phare? On ne peut là-dessus exprimer que des conjectures. Comme les chroniqueurs du IXe siècle disent que le sommet fut réparé en vue d'y allumer des feux, il y a lieu de croire qu'avant cette réparation, ou bien la tour ne servait point de phare, ou les feux y étaient allumés dans une chambre du dernier des étages subsistant, c'est-à-dire du onzième. En tout cas, il est peu probable que ces feux fussent un simple fanal à ciel ouvert : les vents et la pluie auraient trop facilement pu l'éteindre. Sur les anciens dessins de la Tour d'Ordre, le dernier étage paraît ou hexagone ou carré, ce qui s'explique assez naturellement : en reconstruisant cette dernière assise on en aura de plus en plus simplifié l'architecture, sans tenir grand compte de la symétrie observée dans les douze étages par les constructeurs romains.

C'est sans doute à ces derniers architectes aussi qu'est dû un puits, dont Luto parle seul, puits d'où sortaient deux canaux de plomb, « par lesquels les eaux s'écoulaient dans la mer au bas de la falaise. » On comprend l'importance de cet écoulement des eaux pour assurer la base d'un édifice qui n'avait, assure-t-on, pas de fondation proprement dite.

Quant à la construction même de l'édifice, Luto, qui en avait observé des débris encore épars, de son temps, sur la côte, atteste que

(1) Le P. Lequien (p. 17) relève, sur ce point, une erreur du jésuite Viguier qui dans son *Hydrographie* (liv. II, c. 9) publiée en 1643, évaluait à quatre-vingts pieds seulement la hauteur de la Tour.

(2) *Belgium romanum* (IV, 10, § 11 et suiv., p. 145), Leodii, 1655, in-folio.

pour chaque étage les rangs ou assises se composaient de pierres grises, de pierres jaunes (ce sont, en effet, deux sortes de pierres dont abonde encore la falaise sur le territoire boulonnais) et de briques rouges « diversifiées en cet ordre, avec un certain mélange « de ces couleurs, ménagées à dessein pour en rendre l'aspect plus « agréable : »

1° Trois assises de pierre grise de la côte.
2° Deux lits de pierre jaune.
3° Deux rangs de briques rouges.
4° Trois lits de pierre grise.
5° Deux ou trois rangs de briques rouges.
6° Trois rangs de pierre jaune.
7° Deux rangs de pierre grise.
8° Deux rangs de briques rouges.
9° Deux rangs de pierre jaune.
10° Trois rangs de pierre grise.

En somme, quatre lits de pierre grise, alternant avec trois de pierre jaune et trois de briques, le tout uni par un ciment des plus durs où Luto reconnaissait de la chaux du pays, du sable de mer, du petit gravier, des coquilles et carreaux rouges broyés. Cela montre un travail à la fois élégant et solide, si élégant même que je ne vois pas bien comment Lequien et Montfaucon peuvent le comparer avec la structure de notre Palais des Thermes, à en juger du moins par les portions qui restent de ce grand édifice.

De notables ruines subsistaient donc encore de la tour romaine de Boulogne au commencement du XVIIIe siècle (1), peut-être même au commencement du XIXe, et il est bien regrettable qu'on n'ait pas essayé alors d'en restaurer quelques parties, ou au moins d'en recueillir quelques pierres pour les défendre d'une entière destruction. Jusqu'en 1745, je vois que l'on a fouillé ces pentes de la falaise où s'était écroulé le monument romain; c'est alors qu'on y retrouva quelques antiquités, entre autres une statuette d'Angerona qui figure au recueil de M. de Caylus (2). Mais depuis un siècle, les antiquaires de Boulogne et ceux du dehors qui viennent visiter cette ville semblent résignés à ne plus rien attendre de recherches nouvelles sur ce terrain. Tout au bord de la falaise qui domine un

(1) Le P. Lequien est mort en 1733; Luto lui a survécu.
(2) *Recueil d'antiquités*, t. IV, pl. LXXII, n°s II et III, p. 220 du texte.

splendide hôtel récemment construit sur la plage, on montre seulement aux visiteurs les deux massifs d'une solide construction en briques, qui paraissent avoir formé les angles d'un côté du rempart intérieur construit au XVIe siècle pour fortifier la Tour d'Ordre; le reste du rempart s'est sans doute abîmé avec la tour elle-même dans la catastrophe de 1645. Nul autre indice ne rappelle le vieux phare de Boulogne. Toutefois, en juillet 1856, un anglais, M. J. Bright, fit faire à trois cents pieds en arrière de la tour quelques fouilles qui amenèrent une découverte intéressante : à douze pieds au-dessous du sol on trouva six madriers dont quatre verticaux et deux dans une direction oblique, engagés dans des restes de ciment romain, et qui paraissent avoir fait partie de quelque pont destiné à combler un ravin. Faute de mieux, M. Bright recueillit quelques échantillons de ces matériaux antiques et les déposa au musée de Boulogne, avec un modèle réduit des ruines qu'il avait un instant rendues au jour. C'est ce que constate une carte imprimée, servant d'étiquette à ce modèle dans la vitrine où il est exposé, puis un modèle en relief de la Tour d'Ordre.

Est-ce bien là tout ce que la curiosité des antiquaires peut attendre d'une exploration des hauteurs jadis si solidement occupées par les Romains et par nos ancêtres? Je ne me résigne pas à le croire.

D'abord, pour l'histoire des temps plus rapprochés de nous, l'observation des alentours du rempart en brique m'a paru encore instructive, et cela m'a fait regretter que les historiens modernes de Boulogne n'aient pas décrit ces ruines avec plus de soin et qu'on n'ait pas songé à les dessiner. Je les ai parcourues et observées plusieurs fois avec beaucoup d'attention, et sur un terrain qui a pu être souvent remué, j'ai cru reconnaître néanmoins la direction encore visible du rempart en terre qui, selon le rapport de 1549, enveloppait les remparts en brique et que l'on trouve indiqué sur les plans jusqu'à la fin du XVIIIe siècle. C'est là un fait qui déjà mériterait d'être constaté par des mesures plus précises.

Puis, en considérant les pentes de la falaise entre les deux massifs de brique et l'hôtel dit *du Pavillon de l'Empereur*, je ne puis croire que ces pentes, aujourd'hui recouvertes de débris informes ou de gazon vert, ne cachent pas quelques débris subsistants du monument détruit en 1645. Un édifice de deux cents pieds de haut et de soixante-quatre pieds de diamètre à sa base ne saurait disparaître ainsi de la surface du sol. Une partie de ses ruines couvre naturellement l'autre et la protége contre des dévastations ultérieures. La municipalité boulonnaise qui a fondé tant de beaux

édifices, et qui surtout s'honore de sa bibliothèque, de son musée, l'un des plus riches musées provinciaux de toute la France (1), devrait, ce me semble, tenter quelques efforts du côté où gisent les derniers restent de l'édifice majestueux, qui fut un des ornements du Boulogne romain. Ce serait une belle revanche à prendre sur le mayeur et les échevins de 1644. Je sais dans la nouvelle Boulogne plus d'un actif et habile antiquaire qui se réjouirait de contribuer à une œuvre si patriotique (2).

E. EGGER.

(1) Voir dans l'ouvrage de M. F. Morand (cité dans notre première note), p. 56 et suivante, une notice intéressante sur la formation de ce musée, qui remonte à 1825 seulement.

(2) Qu'il me soit permis de nommer ici M. l'abbé Haigneré, archiviste de la ville, auteur de plusieurs dissertations savantes sur les antiquités du Boulonnais, et M. Marmin, secrétaire de la Commission administrative du musée, qui tous deux m'ont gracieusement aidé dans mes trop rapides recherches.

FOUILLES DU CHATELIER

PRÈS AVRANCHES

Chargé par la commission de la topographie des Gaules de faire des fouilles dans l'enceinte du Châtelier près Avranches, et sur quelques autres points intéressants de l'Avranchin, M. Le Héricher, correspondant du ministère de l'instruction publique, vient d'adresser au président de la commission un rapport intéressant, dont nous croyons devoir extraire quelques passages où sont signalés des faits positifs qu'il est utile de noter. On sait qu'il existe en France un nombre assez considérable de camps ou enceintes en terre de toutes dimensions. Nous en connaissons, pour notre part, déjà plus de quatre cents. Mais le classement de ces enceintes est fort difficile; déterminer la date de leur construction plus difficile encore. On considérait autrefois ces fortifications comme des restes de camps romains. Cette opinion n'est plus soutenable. Le nom de *camp de César*, que portent plusieurs d'entre elles, ne trompe plus personne. Parmi ces camps, ceux qui appartiennent non pas seulement aux Romains, mais à l'ère gallo-romaine, sont même certainement en minorité. A qui donc faut-il les attribuer? S'ils ne sont pas romains, sont-ils donc gaulois? Faut-il y voir les derniers vestiges des grandes invasions barbares de la fin de l'Empire? Le moyen âge n'a-t-il pas droit aussi de réclamer sa bonne part de ces grossières constructions en terre? Il est probable qu'il y a là des camps gaulois, des camps barbares : des camps du moyen âge, sans parler des camps vraiment romains, à quel signe les reconnaître? Rien n'a été dit jusqu'ici qui permette de déterminer à première vue la nature et l'âge de ces enceintes. On n'est, pour le moment, en possession que de quelques faits particuliers. Ceux qui augmentent le nombre de ces faits précis rendent donc un grand service à la science, et nous devons savoir

gré à M. Le Héricher de nous avoir éclairé sur la destination probable et l'âge du camp du Châtelier.

M. le général Creuly, en visitant ce camp avec nous en 1862, avait émis l'opinion que c'était là non un camp véritable, mais un lieu de refuge pour les populations gauloises. L'étendue des retranchements, la position du camp, son irrégularité, tout portait le général à faire cette hypothèse. Il était toutefois nécessaire que des fouilles vinssent confirmer ces présomptions. Les fouilles de M. Le Héricher ont obtenu ce résultat. Nous laissons maintenant la parole à notre correspondant qui, avant tout, décrit le terrain qu'il va fouiller.

« Il y a dans la commune du petit Celland, arrondissement d'A-
« vranches, sur les flancs d'un coteau baigné par la Sée, un mame-
« lon autour duquel se dessine une puissante levée de terre qui
« renferme une étendue de bruyères et de bois de plus de *vingt hec-*
« *tares.* Cette enceinte, double en plusieurs parties, s'arrête là où
« la nature a offert une défense suffisante, sur le bord d'une vallée
« abrupte. Ce mamelon domine une immense étendue de pays,
« presque tout le bassin de la Sée jusqu'à son embouchure ; on aper-
« çoit même la cîme du mont Saint-Michel : c'est la position la plus
« forte de toute la ligne de collines qui forme un des rebords du bas-
« sin d'Avranches. Cette position militaire porte le nom de *châtelier*.
« Sa vaste dimension en fait évidemment un camp d'une destination
« particulière. Du côté de l'est, le plus accessible à l'attaque, l'en-
« ceinte est fortifiée de deux ouvrages avancés, espèces de bastions.
« Un retranchement secondaire vers le nord vient s'appliquer contre
« l'enceinte principale et renferme, ce sans quoi la position n'eût
« pas été tenable longtemps, une source abondante qu'on appelle
« l'abreuvoir. La tradition place au *châtelier* une ville avec des
« murs et une cathédrale. Il y a, chez les paysans, la conviction que
« ce camp a joué un rôle important dans l'histoire du pays. »

Après avoir fait remarquer qu'il ne faut pas attacher trop d'importance au nom de *châtelier*, qui pourrait faire croire tout d'abord à l'existence en cet endroit d'un ancien castellum, et après avoir rappelé que ce nom, dans une partie de l'ouest de la France, est tout simplement le synonyme de camp, et qu'il se retrouve notamment une dizaine de fois dans l'Avranchin avec cette acception, M. Le Héricher aborde ainsi le récit des fouilles.

« Mon premier devoir était d'obtenir de M. et Mme du Bouëxic la
« permission de pratiquer des fouilles dans cette enceinte boisée qui
« leur appartient. Ils mirent une bonne grâce parfaite à me concéder
« cette permission. Evidemment des fouilles faites çà et là à l'aide

« d'une petite somme d'argent dans une enceinte de plus de trente hec-
« tares, en y comprenant tout ce qui dépend du camp, n'offraient pas
« grande chance de succès. Il fallait limiter le champ des recherches.
« C'est ce que je fis. Je me portai d'abord au sud-est du camp, à l'un
« des bastions avancés dont j'ai parlé, et j'y fis ouvrir une tranchée
« d'un mètre de profondeur. Elle nous apprit seulement que la
« couche de bruyère recouvrait un lit assez épais de pierrailles qui
« n'était pas le sol primitif et qui avait, en partie, subi l'action du
« feu. Aucun objet antique ne sortit de cette tranchée.

« Au second ouvrage avancé, au nord du précédent, nous fûmes
« plus heureux. A une profondeur d'un demi mètre environ, nous
« trouvâmes des objets en fer, méconnaissables, il est vrai, pour
« la plupart et presque complétement rongés par la rouille, mais
« paraissant antiques. Encouragé par ce premier résultat, nous ou-
« vrîmes une troisième tranchée un peu plus loin toujours au nord.
« A la même profondeur fut découverte une espèce de fer de pique à
« douille très-grossièrement travaillée, et d'un caractère cette fois
« évidemment antique. C'était déjà quelque chose. Les ouvriers
« furent alors portés du côté de l'abreuvoir qui devait être un point
« important du camp. Trois ou quatre tranchées dirigées au hasard,
« à assez grande distance les unes des autres, donnèrent des résul-
« tats tout à fait satisfaisants. Quatre monnaies gauloises sorties
« des déblais vinrent fixer à nos yeux, d'une manière indubitable,
« la nationalité du camp du Châtelier. Ces monnaies, en effet, sont
« identiques à celles qui figurent dans la numismatique gauloise de
« M. Lambert, n° 9 de la planche 5, et représentent une tête d'Apol-
« lon Bélénus à droite avec trois rangs superposés de grosses boucles
« de cheveux enroulés; au revers un cheval à tête d'oiseau lancé à
« droite avec un cordon perlé; monnaie de billon. Ce type a été
« fréquemment trouvé dans le département de la Manche et se re-
« marquait notamment sur plusieurs des monnaies trouvées dans le
« jardin de M. Pirch et dont les principaux échantillons se voient
« au musée d'Avranches. Une hachette en fer, quelques fragments
« de fibules en bronze, vinrent compléter la découverte et nous con-
« firmer dans la pensée que le *châtelier* avait été occupé à une
« époque voisine de la conquête romaine. »

Les conclusions de M. Le Héricher nous paraissent parfaitement justes. Il est impossible, ce nous semble, de ne pas reconnaître aujourd'hui que le mamelon du Châtelier a servi de lieu de réunion aux populations de l'Avranchin, à une époque qui ne peut être ni beaucoup antérieure, ni beaucoup postérieure à l'ère chrétienne. Le

mélangé d'objets en fer et en bronze, le caractère des monnaies qui y ont été receuillies ne laissent guère de doute à cet égard. Des fouilles plus complètes pourraient sans doute nous apprendre si ce lieu de refuge n'a pas été réoccupé ensuite à plusieurs époques. Espérons que ces fouilles ne tarderont pas à se faire.

L'existence d'une voie antique romaine ou même gauloise, suivant M. Le Héricher, et passant au pied *du châtelier*, ajoute encore à l'importance de ce *camp-refuge*. M. Le Héricher donne de cette voie le tracé suivant :

« Partant d'Avranches par la rue que des traditions nomment rue « de la Déesse et qui s'appelle aujourd'hui cour du Paradis, la voie « passait à *Bouillant* où l'on a trouvé des débris qui permettent d'y « placer un *Fanum*, et une grande quantité de coins de bronze. Elle « traversait ensuite la commune de *Saint-Sénier* dans la direction de « la *Pilière*, expression qui rappelle une pierre debout, peut-être « un jalon de la voie celtique. Se dirigeant ensuite vers les loca-« lités au nom significatif de *Perron* et *Perrière*, elle franchissait la « Sée au gué de *Tirepied*, nom dont le suffixe *pied*, assez commun « dans le département, est le podium des Latins. Ensuite pas-« sant au pied de la forteresse avec motte et fossés dite le *Pal de* « *Sée* qui a pu être une station romaine, en face même *du châtelier*, « elle allait parallèlement à la rivière suivant un tracé que les noms « de *La Rue*, *La Ferrée* signalent suffisamment. A la hauteur de « *Pernix* elle entrait sur le territoire de deux communes qui ont tiré « d'elle leur nom, Saint-Georges de Livoie (La Voie) et Notre-Dame « de Livoye, où l'on a trouvé dans une sépulture les curieux objets « gaulois en bronze qui se voient au musée d'Avranches (1). Elle « passait ensuite sur la lisière *du bois de César*, en *Saint-Nicolet des* « *Bois*, au pied du *mont Jouy*. Dans ce quartier elle est tracée en « une route profonde de plus de trois mètres. Elle sort ensuite de « l'Avranchin. »

M. Le Héricher, entre autres remarques, signale, comme on le voit, le souvenir de plusieurs *pierres debout* jalonnant la voie antique. Il retrouve le même fait sur une autre voie romaine de son pays, celle qu'il regarde comme la voie de *Fines à Fanum-Martis*, où il rencontre *le caillou du diable* sur la terre de *Vaumoisson*. Cette espèce de

(1) Ces objets sont : 1° un celt à oreillette; 2° un disque analogue à ceux que nous avons publiés dans *la Revue*, nouvelle série, t. III, p. 493 et pl. XII de la même année, fig. 2; 3° une espèce de triangle plein en bronze, auquel sont suspendus trois autres triangles de plus petite dimension, en manière de pendeloques.

menhir qui s'élève d'environ trois mètres hors du sol sur le coteau du *Thar*, rivière qui servait de limite aux Pagi de l'Avranchin et du Cotentin, a pu, dit-il, servir de borne ou pierre milliaire sur la voie antique. Une autre borne encore existante sur la même voie, la pierre *Hu* de Longueville, semble justifier cette conjecture. M. Le Héricher a voulu fouiller *le caillou du diable*. La fouille n'a donné aucun résultat : aucun objet antique, aucune trace d'ensevelissement ne s'est rencontré au pied du monolithe. Nous avons déjà émis l'opinion, dans notre mémoire sur les monuments dits celtiques, que beaucoup de soi-disant *menhirs* n'avaient eu primitivement aucun caractère religieux et étaient tout simplement des bornes limitantes. Les pierres de l'Avranchin ci-dessus mentionnées semblent avoir ce caractère. En tout cas, M. Le Héricher nous paraît avoir déterminé le caractère vrai de l'enceinte du Châtelier et fixé l'une des époques où elle a été occupée. Nous l'engageons à étudier plus complétement ce refuge gaulois qu'il a eu le bonheur de caractériser définitivement.

A. Bertrand.

SUR UN PAPYRUS MAGIQUE

DU MUSÉE BRITANNIQUE

(*Suite et fin.*)

Huitième page du papyrus.

[ligne 1] Shu prend la forme d'une aile d'aigle, il fait une boucle ou tresse de laine de mouton pour entourer le cou de ce dieu, on (la) [l. 2] place à la gorge de .... Shu donne le souffle aux narines de son fils Osiris pour repousser ses ennemis; ils sont repoussés [l. 3] des membres. Il fait protéger ce corps, il veille sur le roi dans son palais.

Le texte des pages précédentes contient des allusions très-mystiques dont on ne peut pas préciser le sens. Premièrement, Horus est appelé le bâton ou la rame du lac. Le mot est figuré par les signes hiératiques , ce qui jette de l'incertitude sur sa signification. Si c'est le bâton, on sait qu'on se servait de cette expression pour désigner l'aide de quelqu'un. On trouve, par exemple, à l'époque ptolémaïque, une personne qui avait l'emploi d'archiprêtre du seigneur du monde, c'est-à-dire du culte du divin roi, et qui était en même temps appelé « bâton du roi dans les temples. » L'explication qui ressort de ce bâton du lac mystérieux, où Horus, le vengeur de son père, est qu'il est le tamarisque dont le bâton ou rame faisait partie. Le passage est un peu obscur, car il est dit : *au f en sefsh aruma fi au f meh....*, « des sept avec lui il était le troisième. »

Le Hut oriental est quelque endroit soit d'Égypte, soit du ciel; Hut a été depuis longtemps reconnu pour la ville d'Edfou ou Apollinopolis Magna des itinéraires romains. Peut-être quelque tradition locale s'attachait-elle à la ville et aux saints tamarisques de son *temenos* ou bois sacré; peut-être un de ces arbres était-il dans le

mysticisme égyptien comme les pins dont les héros et demi-dieux dans les légendes grecques s'emparaient pour se défendre et pour terrasser leurs ennemis.

Le mot *tes*, à la cinquième ligne, présente beaucoup de difficulté (1); il a deux déterminatifs, un glaive et un bloc de pierre. Suivant les règles grammaticales, le dernier de ces deux signes devait donner la signification du mot. Il est dit que cet objet a quatre spithames ou palmes de haut; c'est sans doute une lame ou un instrument tranchant, car les trois premiers signes ont été déjà interprétés par couper ou trancher (2). La partie phonétique *tes*, quand elle est accompagnée d'un vase ou d'une fiole, exprime une mesure de capacité pour les liquides (3); avec un glaive, couper ou trancher. Il n'est pas toujours possible de détacher ce mot de la syllabe *ma* qui, placée devant, fait le mot *mats*, adjectif que M. Goodwin a prétendu signifier « dur, » sens très-convenable en certains endroits. Par exemple, le chap. 108 du Rituel parle du grand serpent qui demeure à l'orient du ciel et annonce que trois coudées de sa partie antérieure sont ou dures (*mats*), ou comme (*ma*) une arme tranchante (*tes*). De même, dans le chap. 130, on parle d'un dieu qui est *dur* ou *tranchant* (*tes*) par le pouvoir secret de ses bras, et qui délie les liens du dieu Seb dans la lumière. Le roi Ramsès III est dit dans un texte métaphorique « avoir les cornes étendues et les ongles durs (*mats*). » Mais une variante du Rituel (4), dans le chapitre 145, ligne 14, donne *tesu*, avec le déterminatif d'une massue. Les battants des portes des régions des damnés dans l'enfer, sur le sarcophage de Nektherhebi ou Nectabes Ier, et ailleurs, portent le mot *tes*, suivi d'une phrase exprimant l'horreur ou l'action de la porte sous la métaphore d'une massue ou autre arme qui détruit les méchants; dans la huitième ligne, on parle de ce *tes* ou massue de quatre spithames, mais avec la variante , et Tef-nu prend la figure de cet objet pour protéger son père le Soleil.

Aux quatre épaules (*kahu*) ou angles de la maison, sont placés les dieux Horus, Thoth, Isis, Nephthis; cette maison a quatre corps (*kha*), et son extérieur *buru*, variante du mot *bunru*, que M. Chabas a prouvé

(1) Prisse, *Mon. égyp.*, pl. xxii, l. 4.
(2) Chabas, *Pap. mag. Harris*, p. 237.
(3) Champollion, *Not. descr.*, p. 373. — Lepsius, *Denkm.*, ii, 446-449.
(4) Papyrus Salt, n° 118, *Mus. brit.*

être le copte ⲃⲱⲗ *dehors*, est construit de pierre; elle a aussi deux *atri*, mot qui tient au chaldéen *ater* et au latin *atri-um*, pris ici dans le sens de demeure ou étage. Ses fondations sont de sable (*sha*), son extérieur de *hem-ka*, peut-être jaspe.

J'ai traduit , les hommes des livres, les bibliothécaires (du Soleil) qui conservaient ce livre magique du Soleil; mais l'hiératique se sert très-souvent de déterminatifs génériques, plus que le sens ne le demande, comme le prouve le texte des Deux Frères; il est donc possible qu'il ne soit question que des livres et non des bibliothécaires du Soleil.

Le mot *uga-ru* se trouve à la première ligne de la huitième page. Les derniers signes, la bouche et la ligne verticale ne peuvent être déterminatifs, car ils n'entrent pas dans la partie phonétique, à moins que ce ne soit un mot composé comme *uga-ru*, bouche saine. Le premier chapitre du Rituel dit : « Son défaut n'a pas été découvert dans la balance, ma sentence n'a pas été rendue ou connue par des bouches nombreuses. Ton âme se tient debout en face; elle a été trouvée *saine* sur la terre (1). »

On dit de Tefnu qu'elle est changée en une massue, *tes*, de quatre spithames, et qu'elle fait une tresse ou guirlande de fleurs divines *snav;* mais l'espèce n'en est pas déterminée, quoique le mot copte ⲥⲏⲃⲉ puisse faire penser que ce sont les fleurs sacrées du cèdre. Les bordures des vêtements se nomment aussi ⲥⲱⲃⲉ, et cela rappelle encore les guirlandes de fleurs dont les colliers et les bandeaux pour la tête étaient faits.

J'ai traduit le mot *neba*, dans la dixième ligne de la même page, par « feu, » et partout les représentations de Pasht dans les vignettes qui font partie de ce papyrus, montrent la déesse vomissant une vapeur. Les expressions pour le feu sont nombreuses dans les textes et on peut reconnaître dans *neba* ou *nefa* plutôt ניף *nif*, nuages, ou vapeur enflammée qui se retrouve dans le grec νέφος et le latin *nubes*. C'était Pasht qui jouait le rôle de la Bellone égyptienne, qui soufflait le feu destructeur dans les narines des ennemis de l'Égypte,

(1) Lepsius, *Todt.* I, c. 1, l. 16-17.

et qui présidait au tourment de leur âme dans l'enfer égyptien. Nous retrouverons dans notre papyrus encore d'autres renseignements sur cette déesse terrible, amie ou épouse de Ptah, l'Héphaistos de Memphis.

Continuons maintenant la traduction du texte.

Huitième page.

[ligne 4] Shu dit : O toi, renfermé dans le disque du Soleil, caché dans ta maison ! O vous, ennemis qui retenez le souffle loin de lui, retournez [l. 5] vos faces. Une boucle (ou un lacet) a été faite pour suffoquer vos âmes. Je suis Shu qui détruit vos corps. Tefnu dit : [l. 6] O toi, caché par le toit, caché par ta serrure, les peureux sont renversés par tes coups ! Je suis [l. 7] Tefnu, fulminant contre ceux qui sont détenus sur la terre, qui sont anéantis pour toujours. Set dit : [l. 8] (Suivent des hiéroglyphes de l'écriture secrète). Nu dit : Le dieu Nu est caché dans son mystère divin ; Seb est caché

Neuvième page.

[ligne 1] dans sa forme, Isis le protége, Nephthys veille sur lui, comme j'ai gardé la serrure du grand lac, allant dans son cours. [lig. 2] Les accusateurs vivent et meurent ! Vos âmes sont anéanties, vos corps ne se conservent point ; vos âmes sont anéanties, vous n'êtes plus sur cette terre. [l. 3] .....traîne leurs ennemis devant le roi. Rétrogradez, damnés, le fils de Tefnu (Orus) résiste, il prévaut contre les méchants [l. 4] par le poil d'une vache, passant hier, apportant aujourd'hui le sang de l'œil mystique, la peau de la tête d'un serpent uræus, l'œil [l. 5] d'un nain. « Seigneur (?) des eaux, réjouissant, élevant et abaissant la porte du ciel, âme des âmes, création de la création, une seule fois créée (1) » dans le Sud et dans le Nord, très-caché [l. 6] dans ses membres, caché dans sa grandeur, toi le type qui vit par ta vie ! [l. 7] O vous méchants, les flammes d'Amen-Ra sont dans ses membres, elles ne peuvent être éteintes à tout [l. 8] jamais, dévorant vos ossements. Sa forme est cachée, son type est caché, [l. 9] son nom est inconnu, il repousse les enfants qui émanent de lui, il donne la flamme [l. 10] à vous, vous êtes consumés.

Après cela sont dépeintes trois régions ou trois amulettes :

1° Une ..... d'herbe verte, une goutte d'eau de puits. Les objets suivants doivent être mis dedans : le cœur d'un chacal, la narine d'un porc, l'urine d'un singe ; vient ensuite :

(1) Les mots placés entre guillemets sont rédigés en écriture secrète.

2° Une plaque d'or battu sur laquelle l'aile d'un aigle doit être figurée;

3° Un objet en forme de cœur vis-à-vis duquel est écrit en hiératique « tu triomphes de tes ennemis; » dans l'intérieur sont des hiéroglyphes secrets ou anaglyphes inintelligibles;

4° Un crocodile portant une plume sur la tête, assis sur une roue de forme particulière. Dans l'intérieur de cette roue est un serpent uræus. Une légende relative au crocodile l'appelle : « Le tourneur de la destruction, *akhi sesef*, celle qui est nourrie par l'impureté, la grande vérité, brûlant ses ennemis par l'entière révolution de la roue. » La légende de l'uræus l'appelle : « La grande mère, maîtresse de la roue, brûlante, brûlant avec sa figure, maîtresse de l'ombre, nourrie par le sang, maîtresse de l'infidèle, nourrie par lui. »

Il est dit de la région : « Cette région est détestable, elle voit le ..... d'un père par son fils. Elle ne se voit ni ne s'entend. »

Les principaux dieux mentionnés dans cette partie sont Shu et Tefnu qui sont les deux lions frères dans le Rituel. Ce dieu et cette déesse fils et fille du Soleil sont connus comme représentant la constellation des jumeaux. Jusqu'à présent on croit que Shu signifie la lumière ou la clarté du jour. Le nom de Tefnu pourrait se lire aussi Tef, car la syllabe *nu* qui se trouve ajoutée à certains groupes d'hiéroglyphes comme déterminatif, n'a pas été expliquée jusqu'à présent. Mais la racine *shu* et ses déterminatifs sont plutôt en rapport avec l'ombre. Le nom Tef peut se comparer avec *tef*, une goutte de quelque liquide, comme de la « pluie. »

Le mot *sesef* , lig. 7, huitième page, paraît être employé dans le texte pour exprimer une action du feu, comme fondre, liquéfier ou dissoudre, action que les Égyptiens regardaient avec horreur parce qu'elle rappelait la destruction du corps humain.

Les lignes d'hiéroglyphes de la huitième page sont d'une écriture particulière qui paraît à l'époque de la vingt et unième dynastie. Ces lignes ne sont pas tout à fait intraduisibles, quoique leur explication complète présente une grande difficulté. Une autre ligne dans la neuvième page, ligne 5, est moins difficile et je l'ai traduite. En effet, dans ces hiéroglyphes, les soi-disant anaglyphes de saint Clément d'Alexandrie, chaque signe phonétique ou idéographe exprime une idée, sans mélange usuel des phonétiques pour aider le lecteur. Le scribe a aussi glissé dans son texte des représentations qui se trouvent ordinairement dans le fond des tableaux sacrés et qui sont

plutôt des symboles des idées, que des mots proprement dits. Cette transition de style est reconnaissable dans deux stèles sépulcrales du Louvre et du musée de Leyde, sur lesquelles deux ou trois lignes semblables sont introduites au milieu du texte.

Tefnu prévaut contre les méchants par la forme ou en forme de [hiéroglyphes]. La première partie de ce mot désigne les sept vaches mystiques du Rituel, qui paraissent être, dans le roman des Deux Frères, l'émanation de la déesse Athor. Elle se lit *ka*, syllabe dont on se sert pour exprimer le mot taureau dans d'autres parties du même livre; la seconde partie du mot signifie le poil, et l'ensemble a quelque rapport avec l'expression tresse de laine ou « collier pour la gorge » dont le dieu Shu prit la forme pour garder Osiris.

Dans les représentations accompagnant les textes, la déesse Tef-nu est figurée comme une lionne soufflant le feu ou des vapeurs brûlantes contre ses ennemis.

Les amulettes ou talismans dont les dieux prennent la forme, sont figurés dans les vignettes de la neuvième page. La première figure, qui est ronde, est décrite comme le bouton, [hiéroglyphes] *ga* du *hut*, de *shot* ou liquide inconnu, mais qui peut être l'eau de puits, parce qu'un puits s'appelle en égyptien *shot*. Dans les scènes et légendes où il est question des offrandes d'encens, ce mot *ga* se trouve dans le sens de grain ou petite boule d'encens (1), très-souvent suivi du nombre qu'on en consacrait au dieu. La goutte d'eau ou de sang s'appelle *tef*, mot dont le synonyme est encore conservé dans le copte. Mais on ne peut concevoir que les objets énumérés plus bas comme faisant partie de ce talisman, puissent être inclus dans une petite goutte de liquide. Ce qui ferait penser plutôt à un cercle de quelque substance dans lequel les objets auraient été jetés. Quelle est cette substance? — c'estce que je ne puis déterminer, non plus que le quatrième objet qui s'appelle *garu* ou *taru*, et qui a pour déterminatif le lien. Ce dissyllabe, avec le glaive et le bras, signifie recueillir la moisson dans le papyrus Sallier (2).

Les signes placés dans la troisième amulette sont intraduisibles, de même que la légende explicative de la roue brûlante.

Après cette partie du texte, viennent les descriptions de bassins

(1) Lepsius, *Denkm.*, II, pl. 28. — Lepsius, *Todt.*, XXX, 79, 4.
(2) *Select papyri*, V, l. 2.

de feu, de quatre brasiers ardents, de quatre cynocéphales et de quatre serpents uræi.

Onzième page.

[ligne 1] Le brasier ardent, [l. 2] le grand bassin de feu [l. 3] préparé par celui qui effraye [l. 4] les renversés; celui qui n'a pas de tête; [l. 5] le lieu de la mort, le lieu [l. 6] de la vie; le grand rocher [l. 7] jetant le feu contre Set et ses compagnons.

Douzième page.

[lig. 1] Le feu sortant de la bouche contre les méchants (nom du 1er singe); [l. 2] la maitresse de la flamme, brûlant les accusateurs (nom du 2e singe); vivant du [l. 3] sang des renversés (nom du 3e singe); maîtresse de la mort, qui vit [l. 4] en saisissant (nom du 4e singe). L'un est fait pour le faisceau de la gorge [l. 5] de celui qui cache son nom; l'autre est fait [l. 6] pour le faisceau de la gorge du Soleil, un autre [l. 7] est fait pour le faisceau de la gorge de Ptah, [l. 8] un autre est fait pour le faisceau de la gorge d'Osiris.

Au-dessous, dans un carré, est peint un Asiatique, barbu, agenouillé, et lié par les coudées au dieu Nub à tête d'animal ayant les oreilles coupées; ces deux personnages sont tournés dos à dos. A côté de Nub on lit : « Les accusateurs ont échoué, le vil Set avec ses compagnons. » A côté de l'Asiatique on lit : « Les vils cœurs endurcis. » Sous cette scène il y a quatre singes en adoration auxquels les légendes qu'on vient de lire se rapportent.

Treizième page.

[ligne 1] Maitresse du lieu du supplice, ou maîtresse du feu, par lequel elle prévaut (nom du 1er serpent); [lig. 2] très-terrible en bataille (nom du 2e serpent); maîtresse des pleurs, [l. 3] qui vit par eux (nom du 3e serpent); celle dont les étincelles font succomber (nom du 4e serpent). Ce sont [l. 4] les paroles des livres ou chapitres pour renverser les ennemis. [l. 5] Le livre pour placer les ennemis dans le feu : celui pour chasser l'ennemi : [l. 6] celui pour détruire les ennemis.

Au-dessous, une vignette avec quatre serpents uræi.

Quatorzième page.

[lig. 1] Les quatre brasiers sont : [l. 2] la maitresse du vol vivant par lui; [l. 3] celle dont la figure est rouge contre les profanes; [l. 4] la figure

gémissante; [l. 5] vivant des vivants. [l. 6] Ce sont les paroles des quatre livres : le vieux [l. 7] livre; le livre de détruire [l. 8] les hommes; le grand livre; [l. 9] le livre pour être en Dieu.

Vignette comme les précédentes, mais avec quatre flammes au-dessus.

Cette partie de notre papyrus ressemble au chap. 126 du Rituel, dans lequel sont figurés les quatre singes et les quatre jets de feu du bassin du Phlégéthon égyptien. Suivant la description, ils sont placés devant la barque du Soleil, ils conduisent la vérité ou les uræi vers ce dieu, ils vomissent le feu, et c'est là que ces quatre brasiers ou jets sont nommés; ce sont les *akhu*, dans le papyrus Salt. Dans ce papyrus, au bas de chacune de ces quatre pages, est répétée la représentation de l'Asiatique lié comme prisonnier au dos du dieu malfaisant Noub ou Set. Au-dessus de la première, il y a quatre têtes de lion; au-dessus de la seconde, quatre singes; sur la troisième, quatre uræi, et sur la dernière, quatre jets de feu; la onzième page explique que ces singes sont faits pour [hiéroglyphes] *ta ka* des dieux. Le mot *ka* est souvent employé dans les inscriptions en rapport avec la bouche, comme dans le chap. 41 du Rituel : « J'ai proféré, ma bouche devient mauvaise, *ka ahti;* » ou comme adjectif en rapport avec l'idée d'ordure ou de choses impures. Dans le cas actuel, le mot *ka* a pour déterminatif le lien qui tenait les papyrus, ce qui porte à croire que l'auteur parle de quelque faisceau, bande ou phylactère pour le cou ou la gorge des dieux.

Le mot *mats* accompagné du cœur désigne les Asiatiques dans les petites vignettes. On peut ajouter aux passages déjà cités les titres de Ramsès II (1) [hiéroglyphes] ..... *mats hantu*, « ayant les cornes étendues et les ongles durs » ou « aigus » qui démontrent que le mot *mats* existe indépendamment de *tes*.

Le mot *akhu*, à la treizième page, a été rendu par brasiers. Effectivement, il est employé dans les textes qui parlent de l'encens et accompagne les scènes qui montrent un petit jet de feu sortant d'un vase en forme de verre sur un pied élevé.

Quinzième page.

La vignette de cette page représente la maison d'Osiris, dont les

(1) Stèle du *Musée brit.*, n° 440.

pages précédentes ont parlé en détail. La maison est carrée, le dieu se tient debout dans l'intérieur sur un socle en forme de coudée, emblème de la vérité. Dessous est un ovale portant le nom de la déesse Neith et les neuf arcs, emblèmes des peuples étrangers. Devant la maison est écrit en hiératique : « Oh toi! caché chaque jour! » La maison a une porte aux quatre points cardinaux; à l'angle intérieur est l'emblème de la vie. Aux coins extérieurs sont les noms d'Horus, de Thoth, d'Isis et de Nephthys Au milieu des côtés est écrit : « très caché, très-réservé. »

Le texte qui suit a rapport au même lieu :

Seizième page.

[lig. 1] Chapitre pour ouvrir la porte de cette maison. « J'ai ouvert le ciel, j'ai ouvert la terre, j'entre. O vous! portes occidentales et orientales [l. 2] laisssez-moi entrer, je suis le vent qui passe par vous. [l. 3] — Chapitre pour ouvrir l'endroit de la chapelle du siége de Neith. Je suis le siége de Neith, caché [l. 4] dans le caché, célé dans le célé, renfermé dans le renfermé, ignoré, je suis le savoir [l. 5]; je suis le lion du singe; je suis celui qui est caché en flamme, qui ne cesse jamais; le ciel [l. 6] est fermé, les eaux sont renfermées; où les eaux sont terribles la flamme est tranquille. Seb, la déesse Nu et le dieu Nu, viennent en-[l. 7]-semble, ils sont détenus. Le disque manque en haut. Votre protection ..... La demeure de Neith [l. 8] est à la gorge d'Enhur, dieu de Tennu (Silsilis); le mystique .... Il est caché dans la route de la gorge; [l. 9] c'est le mystère de la magie, et le salut de quelqu'un. Paroles de Shu, quand il fit triompher son fils et mit ses ennemis [l. 10] sous lui; il plaça le talisman à la gorge et le sauva de lui (de son ennemi); il le rendit sauf par lui. Pleura Shu [l. 11] quand il fut battu par lui. Il donne la vie à Kami (l'Égypte) en un instant par le souffle de sa bouche pour donner le mouvement à Osiris. Paroles de [l. 12] Shu après qu'il eut placé le talisman à sa gorge : Je suis le génie caché chaque jour, qui se cache au-dessous de la vie, brûlant

Dix-septième page.

[lig. 1] dans sa roue, protégé par le talisman [l. 2] qui rend chaque terre d'étranger, le Sud, le Nord, l'Ouest, l'Est, qui opposent [l. 3] morts ou vivants, soumis à ce dieu. Le palmier [l. 4] devient comme Osiris dans Niti; [l. 5] Thoth le prit pour lier Osiris à la grande couronne. [l. 6] Le *nebh* .... par l'ordre des 17ᵉ et 19ᵉ ou 24ᵉ et 25ᵉ jours de Thoth.

L'amulette ou le charme dont il est question à la seizième page paraît avoir le pouvoir de repousser tous les ennemis d'Égypte, ou

les [hieroglyphs] *Pet-ma* (1), les étrangers. La variante, [hieroglyph] dans ce mot, prouve que la plume qui, en certains cas, doit être lue *shu*, a néanmoins dans les autres exemples la valeur de *ma*, dérivée de la signification de vérité, qu'elle avait universellement dans les textes.

Le passage où il est parlé du « lion du singe » doit être mystique, et les deux mots suivants *mer kehkeh* peuvent signifier « le vieux dormeur » ou « le vieux rameur. »

A la fin de la septième ligne, après le titre « Shu, maître de Silsilis, » est écrit : *Ta* ou *at shta feka* « le passage mystique de l'éradécateur. » Le groupe [hieroglyphs] *at* ou *ta*, a souvent le sens de type, goutte, larme, ou quelque chose de semblable.

Le texte qui suit immédiatement paraît contenir les formules nécessaires et la liste des objets qu'on doit se procurer et mêler ensemble pour produire l'effet magique. Cette partie est écrite en caractères secrets. L'explication de ces pages est plus difficile que celle des précédentes.

[lig. 1] Le *san* de la Méditerranée [l. 2] Une jarre de sable [l. 3]. Encens divin. [l. 4] L'encens à Shu et Tef-nu. [l. 5] Une jarre de vin pour Amen-Ra. [l. 6] L'eau du Nil mêlée avec une jarre de vin. [l. 7] Prenez une jarre d'huile, de l'écume du liquide nommé *shot* et du vin, lavez-le. .... en en faisant comme une.........

Dix-huitième page.

[lig. 1] dans l'endroit où on fait l'image d'Osiris qui demeure à l'occident, l'eau de la Méditerranée, 4 jarres, 4 jarres et demie du sable ou de l'algue de la Méditeraanée, 2 jarres et demie d'essence d'huile de cèdre, 2 jarres et demie d'essence du liquide Shet mis en forme mystique de brique(?) dans ses mains, et dix serpents uræi en forme de couronne blanche sur sa tête. Ne considérez pas le travail inconnu.

1 gramme d'encens; 1 fumée (*anta*), ou fumigations; 2 jarres de bitume; 2 bougies de cire; 2 jarres et demie d'écume de *tas*.

Tu as donc fait tout ce qu'il a fait, il fera revenir le souffle; il embaume l'ouvrage; il est inconnu.

Seconde formule : 2 grammes d'encens; 2 fumigations; 2 jarres d'huile de cèdre; 2 jarres de *tas*; 2 jarres de vin; 2 jarres du liquide *shet*.

(1) Voyez les variantes du mot Petma dans Brugsch, *Géographie*, I, s. 49, nos 283-285.

A l'endroit de ton cœur, ils l'embaument fortement. Tu es protégé (contre les accidents) de la vie, tu es protégé contre une mort violente, tu es protégé contre le feu, tu échappes dans le ciel, et tu n'es pas ruiné sur la terre. Il a été sauvé du ..... et n'a pas été consumé par les dieux.

L'analyse de ces pages présente de nombreuses expressions qui ne se trouvent pas ailleurs; à la première ligne est une espèce de monstre marin en forme de dauphin à quatre pieds avec une queue terminée en tête de serpent. L'explication de cet animal est écrite à côté; il s'appelle *san-nu en Hut-ur*. Comme il se retrouve dans la première ligne, dix-huitième page, on voit que c'est le nom de quelque substance qui doit être employée dans la confection de la figure ou du charme magique. Ce monstre est suivi du dieu Nil. J'ai déjà discuté la valeur de ce mot *san*, dont le sens n'a pas été encore déterminé.

Une certaine difficulté s'attache aussi à la solution du mot *sha*, qui a ordinairement le sens de pain ou nourriture végétale; mais il s'agit dans ces deux pages du *sha* de la Méditerrannée qui est mesuré par jarres, ce qui fait penser à l'algue ou à quelque autre produit de la mer. Ce mot prend en d'autres endroits le sens de sable, ce qui convient également à l'idée de la mer, où on doit le recueillir. Mais on parle aussi d'un *sha* d'un autre genre qualifié par un nouveau mot représenté par un homme qui décoche une flèche contre une targe que deux autres traits ont déjà percée. J'ignore encore ce que cette expression signifie; je ne puis que hasarder une conjecture; on peut supposer qu'il s'agit de l'eau courante (1).

Le *shot* est souvent mentionné, mais ici d'une manière spéciale. Dans un passage, il est accompagné du mot *uah* [hiéroglyphes] pour désigner sa qualité; dans un autre, on parle de l'*ushm en shet*. *Ushm* signifie manger ou digérer; cette expression prouve que ce mot *shot* est un liquide dont on faisait un extrait ou essence et rend l'interprétation difficile; elle désigne peut-être la distillation de l'eau. Il parait que ces choses doivent être mises selon certaines règles dans l'endroit où est la figure d'Osiris. On doit, selon la dix-huitième page, mêler ces liquides dans un [hiéroglyphes] *karh*, dans ses mains. Par *karh*, j'entends une espèce de vase ou de bouteille. Mais le texte ne dit pas clairement si cette bouteille était mise

(1) Voyez Brugsch, *Géographie*, I, n° 71. — Lepsius, *Todt.*, xliii, 121, 1.

dans les mains de la figure d'Osiris ou dans celles de la personne qui faisait l'incantation.

La rubrique explique suffisamment le but de ces opérations.

Dix-neuvième page.

[lig. 1] Si l'on procède sous lui, on meurt dans ce temps-là. Le mystère est très-grand [l. 2]. Le Soleil est Osiris. Fais-le ..... avec ta propre main et le plus petit de tes doigts [l. 3]; il est tranquille comme une momie d'arbre *amam*, et de mûrier .... 2 coudées 1 doigt de hauteur; [l. 4] son côté (?) étant dans un mouton, et la partie de derrière [l. 5] étant de réseaux. Derrière il y a un sanctuaire d'or pur de [l. 6] 8 coudées 2 doigts de hauteur, le ..... du sanctuaire de cèdre a 10 coudées 2 doigts de hauteur, [l. 7] ..... sa partie inférieure étant faite de bois *shent* de Sesou, ayant une largeur de 3 coudées, le .... [l. 8] de réseaux à l'intérieur; mis derrière le vase.

Vingtième page.

Vignette contenant les représentations suivantes : Osiris debout, à droite, tenant un sceptre de ses deux mains; derrière le dieu est la figure de la déesse Pasht, avec cette inscription : « Ta mère Tef-nu te vivifie. » Devant Osiris est une lionne dressée, portant la couronne *atf*, et vomissant le feu, avec cette légende : « Pasht qui préside à l'échafaud, vomissant le feu contre ses ennemis. » Derrière Tef-nu est Nephthys, et derrière Pasht est Isis.

Après cette scène, on voit un carré surmonté d'une lionne couronnée de l'*atf* : au dedans du carré, il y a une peau de mouton étendue au milieu de laquelle est Osiris debout, tourné à droite. Cet objet est accompagné de légendes dans lesquelles se trouvent les noms des dieux Amon-Ra et Ptah, le titre d'Osiris, « celui qui demeure à l'occident, » et des explications suivantes : « Shu est ton père, il te vivifie; ton père est Seb, ta mère est Nu, ils te vivifient. » A droite on voit une lionne couchée portant la couronne *atf;* sa bouche exhale le feu; elle s'appelle « Menti, » nom d'une déesse léontocéphale, « qui souffle le feu la nuit. » Sous cette lionne sont quatre serpents uræi, chacun portant un ornement de tête ou symbole. Le premier, coiffé du *hut* ou couronne blanche, représente probablement la déesse Sati, la Junon égyptienne; le second est orné du *teshr* ou couronne rouge, et personnifie Neith, la Minerve égyptienne; la troisième porte le disque solaire et représente une déesse

attachée aux dieux parèdres du Soleil; la quatrième porte le disque lunaire, qui n'est porté ordinairement que par les ibis, les cynocéphales et autres emblèmes du type masculin de la Lune. Mais comme le type féminin de Thoth a été reconnu parmi les nombreuses figures en faïence bleue qui appartiennent au Panthéon égyptien et que les éléments étaient divisés en deux principes : principe mâle et principe femelle, il est possible qu'il y ait eu aussi un type féminin de la Lune Les deux extrémités de cette vignette se terminent par deux dieux coiffés chacun de quatre plumes comme Shu ou Enhar, et ayant, au lieu d'un visage humain, une tête composée d'un objet enroulé qui se termine par derrière en forme de plume ou de quelque chose d'analogue. Tous deux élèvent leurs bras en adoration. Devant celui qui se tient en face d'Osiris, on lit : « Il donne le vent du Nord à tes narines; » l'autre a pour toute légende le seul mot « vent. » Ces dieux paraissent être des types de Shu qui, dans ce papyrus, joue le rôle mystique du père d'Osiris; or on sait que ce dernier était véritablement le fils de Seb. Ce changement de légende a probablement quelque signification locale, comme l'assimilation mystique du Soleil avec Osiris.

Ce papyrus appartient sans doute à l'époque de la vingt et unième dynastie; c'est vers ce temps que commemce l'usage des écritures secrètes, ou plutôt l'introduction de nouveaux hiéroglyphes en imitation du système polyphone d'Assyrie. L'écriture, le style et la mention de la Méditerranée sont de la même époque. Mais à côté de l'intérêt qui se rattache à la pratique de la magie si répandue de tout temps dans l'Orient, notre papyrus est remarquable par ses allusions à la fable d'Osiris, et par la mention des transformations opérées par les pleurs, le sang et la transpiration des dieux. De semblables légendes se retrouvent partout dans la mythologie grecque, comme, par exemple, les larmes des sœurs de Phaéton changées en électre ou ambre, le sang d'Ajax qui devient l'hyacinthe ou le glaïeul, et Narcisse métamorphosé en fleur, pour ne pas parler de beaucoup d'autres. Quant aux dieux Shu et Tefnu, j'ai déjà remarqué qu'ils étaient les deux lions du Soleil, et on peut ajouter qu'ils étaient appelés aussi l'œil droit et l'œil gauche d'Horus.

Quoiqu'on rencontre des difficultés en certains passages de ce papyrus, le sens général est assez clair, l'écriture en est très-facile, et à tout prendre nous trouvons là un traité rempli d'explications ésotériques sur le mythe d'Osiris, les raisons qui faisaient attribuer telle ou telle vertu à telle ou telle herbe, le rôle joué dans l'Enfer par les divinités terribles qui présidaient à la destinée humaine et

un tableau du Kar Neter ou de l'Enfer égyptien avec toutes ses horreurs.

Les pratiques de la magie n'étaient pas, à ce qu'il paraît, tout à fait approuvées par les lois, car on faisait souvent appel contre les malfaiteurs qui employaient de tels moyens de nuire. Néanmoins il y avait entre la religion et la magie un rapport si étroit, un lien si intime, que la magie paraît en Égypte, s'être partagé, avec la religion l'esprit populaire et l'attention de tous. Jamblique en parle, et au déclin du paganisme on avait encore recours à ces pratiques dans le vain espoir de combattre l'influence croissante du christianisme par des talismans, des amulettes, des imprécations et des incantations de tout genre.

S. Birch.

UNE

INSCRIPTION ARCHAÏQUE

DE GORTYNE

Dans le premier voyage que je fis en Crète, à l'automne de 1857, avec mon collègue M. Georges Perrot, nous découvrîmes, en visitant l'emplacement des ruines de Gortyne, encastrée dans le mur d'un moulin, une inscription qui nous frappa tout d'abord par son aspect très-archaïque, et par l'étrangeté des caractères qui paraissaient en composer l'alphabet. J'en pris une copie aussi exacte que possible, et, de retour à Athènes, l'étude que je m'empressai de faire de ce texte épigraphique me convainquit bientôt que nous avions rencontré là un des plus anciens monuments de l'une des langues classiques, un document d'un haut intérêt pour la paléographie et la philologie grecques. Je me résolus alors à ne rien épargner pour arracher à toutes les chances de destruction qui le menaçaient ce curieux et authentique débris d'un passé si reculé, et à faire tout ce qui dépendrait de moi pour en enrichir nos collections. Je me préparais à un second voyage en Crète quand y éclata une révolte des Grecs dirigée contre le gouverneur général Véli-Pacha, révolte qu'avait pu nous faire prévoir, dès l'année précédente, le mécontentement qui partout se faisait jour dans le langage des habitants. Quelle que pût être mon opinion personnelle sur les actes du pacha et sur les griefs des chrétiens, ce ne fut pas sans un vif chagrin que je vis commencer des troubles qui pouvaient rendre impossible pour longtemps tout voyage dans l'intérieur de l'île, et m'enlever les moyens de me rendre possesseur du trésor que je convoitais, pour le conduire, à travers la chaîne

de l'Ida, jusqu'à un port d'embarquement. Je me hâtai dès le mois de mars 1858 de me rendre en Crète, à la fois pour assister aux événements qui s'y préparaient, et pour saisir, afin de pénétrer dans l'intérieur, le premier instant favorable. Ce ne fut qu'au mois d'août que je pus me mettre en route pour Gortyne ; la destitution et le départ de Véli-Pacha et les concessions faites aux chrétiens par la Porte avaient amené une pacification, ou tout au moins une trêve que je m'empressai de mettre à profit. Après s'être joint, comme les autres Grecs du centre de l'île, aux troupes insurrectionnelles, le capitaine Elias, le propriétaire du moulin et de l'inscription, était rentré chez lui. La pierre était encore en place : il consentit à me la céder, non sans modifier à son avantage les conditions qu'il m'avait posées l'année précédente. Je réussis à faire arriver, malgré son poids, ce bloc jusqu'à Candie ; là, il fut embarqué pour la France, et il appartient maintenant au musée du Louvre.

L'inscription que je vais reproduire n'est pas complète. Les quinze lignes qui la composent actuellement sont d'ailleurs à peu près intactes, sauf quelques lettres à l'extrémité droite. Les caractères ont $0^m,03$ de hauteur. La pierre, d'un marbre très-dur et que l'on trouve en abondance dans les montagnes de la Crète, a $0^m,60$ de largeur sur $0^m,60$ de hauteur.

Le fac-simile ci-joint (pl. XVI) est dû à l'obligeance d'un amateur distingué, M. Paul Jeuffrain, et je suis heureux de saisir cette occasion de le remercier du concours qu'il a bien voulu me prêter (1).

Comme on le voit, cette inscription est écrite à la façon dite *Boustrophédon*. En dehors des épitaphes et des inscriptions votives, c'est, à notre connaissance, le seul texte de ce genre que nous offrent les inscriptions grecques. Quoi qu'il en soit, ce mode d'écriture est l'indice d'une haute antiquité. A la vérité, les inscriptions où il se rencontre sont quelquefois imitées et non vraiment archaïques (2). Mais ici la forme des lettres, aussi bien que le caractère de la langue, confirment pleinement cette première présomption d'ancienneté. Les lettres sont sincèrement archaïques et certainement antérieures aux caractères ordinairement employés par les Grecs depuis le ve siècle

(1) La photographie a été reproduite au moyen du procédé Poitevin, appliqué par M. Lemercier, qui y a apporté de notables perfectionnements. Les images ainsi obtenues réunissent à l'exactitude de la photographie la fixité, la solidité de l'impression lithographique.

(2) Franz, *Elementa epigr. græcæ*, p. 50, inscript. 31 et 32. — Eckhel, *Doctrina num. veter.*, III, 252.

avant Jésus-Christ. Voici cet alphabet avec la transcription entre parenthèses :

A (A)
B (B)
Λ (Γ)
Δ (Δ)
E (E)
⊕, ⊗ (Θ)
S (I)
K (K)
Λ (Λ)
M (M)
N (N)
O (O)
C (Π)
P (P)
M (Σ)
T (T)
Υ (Υ)

Le digamma (F) revient plusieurs fois dans notre texte. On n'y voit ni le Z, ni le Ξ, ni le Φ, ni le Ψ, ni les deux longues H et Ω, qui sont représentées par l'E et par l'O, ni le X, qui est représenté par le K.

Les formes de lettres les plus remarquables sont celles du Γ, de l'I, du Λ, et surtout du Π.

Le Γ et l'I sont représentés comme ici, par les caractères Λ et S, sur une médaille archaïque de Gortyne (1) qui ne laisse aucun doute à ce sujet.

Le Λ est figuré Λ dans les inscriptions de Théra et dans plusieurs autres inscriptions archaïques (2).

Quant à la forme C employée pour le Π, on ne la voit attribuée à

(1) Collect. du général Fox.
(2) Franz, 23, 24, 44. Sur ces formes du Λ voir Giese, *De dial. æolica*, p. 263.

cette lettre dans aucun autre monument. Sur la médaille de Gortyne de la collection du général Fox, elle représente un Σ; on y lit cette légende écrite de droite à gauche :

ΛΜ2ΑϽΟΤΜΟИVΤϤΟΛ

Γόρτυνος τὸ σαῖμα, ce dernier mot mis probablement pour σῆμα. Mais le Σ est impossible dans les mots de l'inscription où nous rencontrons le signe C. Reste à supposer la lettre Γ qui est ainsi écrite, en effet, sur un vase archaïque trouvé près de Corinthe dans le mot ACAM-ΕMNON, Ἀγαμέμνων, et sur les monnaies de la Grande-Grèce et de la Sicile (1).

Chez les Crétois, il n'est pas rare de voir le Γ employé à la place d'une labiale (2). On aurait donc pu, en lisant ἐγικορέν pour ἐπικορέν, καταλιγόν pour καταλιπόν, γολιατᾶν pour πολιατᾶν, admettre que cette forme C représentât le γ et lire à la ligne 1 ἄνγαντον, aux lignes 6 et 7 ἄνγαντος, à la ligne 11 ἀνγανάμενος. Mais lors même que cet emploi continuel du Γ pour le Π ne semblerait pas étrange, il y a dans l'inscription une autre forme pour le Γ, qui est Λ, forme bien reconnaissable dans γνέσια (ligne 7) et dans ἀγοράν (ligne 12). Aussi, quoiqu'il n'existe pas d'autres exemples de cette forme C pour le Π, il ne me paraît pas douteux qu'elle doive être expliquée ainsi. On peut d'ailleurs, à l'appui de cette opinion, citer une médaille archaïque d'une ville crétoise, voisine de Gortyne, où la forme C est employée pour le Φ qui, dans les textes archaïques, est quelquefois représenté par le Π : c'est un didrachme de Phaestos dont la légende, écrite de droite à gauche, est ΝΟΑΙΤΜΙΑϽ, Παιστιάον pour Φαιστιάων. Cette médaille, à en juger par la gravure, est d'une très-belle conservation, et ne laisse pas supposer que la lettre Ͻ soit ici les débris d'un Φ à moitié effacé (3).

Enfin ce qui ajoute à la force de ces inductions, c'est la ressemblance du Π ainsi figuré avec la lettre qui y correspond dans l'alphabet phénicien, premier modèle de l'alphabet grec.

(1) Franz, *Inscr.* 26 *d*, p. 41.

(2) Voir Boeckh, *Corp. inscript. græc.*, tom. II (Inscr. Cret.).

(3) M. Pinder, *Die antiken Münzen des Koeniglichen Museums.* Berlin, 1851, in-12. Pag. 55, pl. I, nº 5. — Mionnet, pl. XXXV, 145.

Cela posé, voici comment on peut transcrire en caractères ordinaires l'inscription représentée ci-dessus :

[τ]ον ανπαντον και...ε
παν ανκονεμεν τελλεν
παναμενο και τα χρεμα
τ αν αι λιθαι · τι καγατα
παναμενος ει υιδε τον
ανπαντομ με επ[ι]χορεν
θανοι ο ανπαντος γ[ν]εσια
τεκνα με καταλιπομ παρ το
αναμενο επιϐαλλονταν
σ αγχορεν τα χρεματα αι δ...
ο ανπανομενος αποFειπ
αθθο κατ αγοραν απο το λα..
γορευοντι κατα F[ελ] με[ν]
ον τον πολιαταν ανθεμ...
[τ]ατεραν σελλικα[μ]τ (1)

La plus grande partie de cette inscription est assez complète pour que l'on puisse, non pas retrouver la suite parfaite des idées, mais reconnaître le sens général. Le texte qui nous occupe est celui d'une loi sur les testaments, d'un règlement qui donne aux parents par alliance, à défaut d'héritiers directs, le droit de recevoir les biens d'un ascendant. L'étude littérale semble du moins justifier cette interprétation.

Ligne 1. Τὸν ἄνπαντον. Il n'y a aucun doute sur la manière d'écrire ce mot qui revient tout entier aux lignes 6 et 7. Nous ne le connaissons pas jusqu'ici dans la langue grecque : c'est donc par analogie et par induction qu'il faut en trouver le sens. On peut supposer que la syllabe αν est pour ανα, de même qu'à la ligne 10, ἀνκορέν pour ἀνακορέν, et à la ligne 14, ἀνθέμεν pour ἀναθέμεν. Cette supposition admise, nous aurions ἀνάπαντον, composé de la préposition ἀνά qui exprime l'idée de monter, et de παντος. La racine de παντος pourrait être παὸς, mot dorien qui signifie parent acquis par le mariage, allié (2). Il y a deux raisons pour adopter cette idée de parenté : 1° comme on voit dans le reste de l'inscription qu'il est question de testament, il est naturel que le mot *parent* y revienne plusieurs fois ; 2° nous savons par Hésychius que παῶται était un mot du dialecte

(1) Les crochets indiquent les lettres douteuses.

(2) Voir le *Thesaurus* d'Henri Étienne au mot πηός.

laconien signifiant « homme de la même race, de la même famille ; » or les Crétois et les Doriens de la Laconie ayant de grands rapports d'origine, de mœurs et de langage, il n'est pas étonnant de trouver ce radical laconien dans une inscription crétoise. De la combinaison des deux idées d'ascension par ἀνά, et de parenté d'alliance par παντος, on arrive à l'idée d'ascendant, de parent dont on descend, peut-être le père, le grand-père ou même l'oncle. On ne peut toutefois méconnaître que la dérivation de παντος rattaché au radical en question demeure assez obscure.

Ligne 2. Ἀνκονέμεν. Ici encore, en supposant ἄν au lieu de ἀνά, on rétablit ἀνακονέμεν, infinitif dont le radical serait κονέω, vieux mot signifiant se donner de la peine, s'empresser, accomplir avec empressement, hâter : ἐγκονέω et ἐγκονιάω existent dans la langue poétique. — Τέλλεν doit être lu peut-être τέλλεσ[ιν] pour τέλεσιν, accomplissement; ou bien τελλεσία qui serait pour τελεσία, de τελέσιος, dernier, final : les dernières volontés, les derniers ordres, les dernières dispositions. Ainsi ἀνκονέμεν τέλλεσ... pourrait désigner quelque accomplissement de dernières dispositions.

Ligne 3. Παναμένο. On lit à la lig. 5, πανάμενος, à la lig. 9, αναμένο, enfin à la lig. 11, ἀνπανάμενος qui est évidemment le mot complet, de sorte qu'ici l'on doit rétablir ἀνπαναμένο, forme dorienne de génitif (ἀνπαναμένω pour ἀνπαναμένου); comme l'ω n'existe pas dans l'inscription, il est remplacé par l'ο. Comment expliquer ce mot qui paraît quatre fois dans un texte aussi court? A la forme on reconnaît un corrélatif de ἄνπαντος. Celui-ci exprimant le sens d'*ascendant*, ἀνπανάμενος pourrait signifier *descendant*, apparenté à l'ascendant. Il s'agit de testament : chacun de ces deux mots désignerait ainsi une des deux parties qui prennent part à un testament, le testateur et l'héritier : de sorte que ἄνπαντος serait l'ascendant qui fait le testament, et ἀνπανάμενος, le descendant qui hérite. Mais, ici encore, nous ne pouvons nous dissimuler que l'analyse grammaticale est fort imparfaite.

Lignes 3 et 4. Τὰ χρέματ' pour τὰ χρήματα, le χ et l'η n'étant pas usités dans l'inscription. — Ἄν, adverbe dubitatif qui se joint à l'optatif. — Ἀι, conjonction dorienne pour Ἐι — Αἴθαι(ε?), lecture fort douteuse : je ne suis sûr ni du θ qui pourrait être un ο, ni de l'ε qui pourrait être un π. Dans le doute il vaut mieux ne hasarder aucune conjecture; après Αιθαι, il semble y avoir un signe de ponctuation que j'ai rendu par un point en haut. — Καγατα : la leçon ne paraît pas douteuse, mais l'explication est également incertaine.

Ligne 5. Ἀνπανόμενος, voir lig. 3. — Ει peut être pour ἦ, sub-

jonctif en rapport avec le participe qui précède. — Υιδε doit être écrit peut-être ὑίδε pour ὧδε, ainsi.

Ligne 6. Ἀνπαντομ, voir lig. 1. — Le μ qui paraît tenir la place d'un ν provient peut-être d'allitération. — Μέ pour μή. — Ἐπικορέν pour ἐπιχωρεῖν, céder, accorder. La terminaison de l'infinitif εν pour ειν fut commune aux Athéniens, aux Éoliens et aux Doriens (1). Dans une inscription archaïque de Locride expliquée par M. Oikonomodis, on lit ἄγεν pour ἄγειν, ὀμνύεν pour ὀμνύειν.

Lignes 7 et 8. (Αἰ) θάνοι ὁ ἄνπαντος γνέσια (pour γνήσια) τέκνα μὲ (pour μή) καταλιπόν pour καταλιπών). « Si l'ascendant mourait sans laisser d'enfants légitimes. » — Πάρ comme παρά, du côté de. — Τό pour τῶ, dorien pour τοῦ. — En somme, ces deux lignes composent la partie la plus accessible au déchiffrement et à l'interprétation.

Ligne 9. Ἀνπαναμένο, génitif : πὰρ τὸ ἀνπαναμένο, comme s'il y avait παρὰ τοῦ ἀνπαναμένου. — Ἐπιβάλλοντ' pour ἐπιβάλλοντα, *appartenant à.* — Ἄν, particule dubitative : ἐπιβάλλοντ' ἄν, *qui appartiendraient* (se rapporte à τὰ κρέματα)?

Ligne 10. Σ' pour σά, mot béotien qui a le même sens que ἅτινα? — Ἀνκορέν pour ἀναχωρεῖν, remonter à. — Τὰ κρέματα pour τὰ χρήματα. — Αἰ pour εἰ, si.

Lignes 11 et 12. Ὁ ἀνπανόμενος, voir lig. 3. — ἈποϜείπαθθο. — Remarquer dans ce mot : 1° le digamma que l'on trouve dans une autre inscription archaïque (2) devant le mot ἔπος; 2° le redoublement du θ. — Κατ' ἀγοράν, dans l'assemblée. — Ἀπὸ τὸ λα[ό] comme τοῦ λαοῦ, du peuple.

Lignes 13 et 14. [Ἀ]γορεύοντι, parlant. — Κατά, en face de. — Ϝελμένον pour ἑελμένων, partic. parf. pass. de εἴλλω, comme ἴλλω, ramasser, attrouper : rassembler. — Τόν pour τῶν. — Πολιατᾶν, dor. pour πολιητῶν, citoyens : « Parlant devant les citoyens rassemblés. » ? — Ἀνθέμ[εν] pour ἀναθέμεν, offrir.

Ligne 15. Ατεραν est la fin d'un mot, ou est là pour ἕτεραν. — Les dernières lettres ne présentent aucun sens.

Je sens combien ces explications sont insuffisantes : mais la plus grande partie de l'inscription étant une fois lue, et l'idée générale du texte une fois indiquée, peut-être sera-t-il moins difficile d'arriver à une interprétation complète de ce curieux monument.

L. Thenon,

Ancien membre de l'École française d'Athènes.

(1) Franz. ouv. cité, pag. 50.

(1) Formule d'alliance entre les Héréens et les Éléens dans Franz, *Elem. epigr. græc.*, n° 24.

BULLETIN MENSUEL

DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

MOIS D'OCTOBRE.

Les communications que nous devons particulièrement signaler à nos lecteurs sont : 1° une note de M. Egger sur la *Tour d'Ordre* de Boulogne-sur-Mer ; 2° un mémoire de M. Noël Des Vergers, sur une des fresques du tombeau de *Vulci*, fouillé par lui, il y a trois ans; 3° un mémoire de M. le président Clerc de Besançon sur les *lieux dits* de la Franche-Comté. Nous donnerons les deux premières lectures intégralement. La note de M. Egger fait partie du numéro de ce mois. Le mémoire de M. Noël Des Vergers, qui sera accompagné d'une planche représentant la fresque, paraîtra le mois prochain. Ce retard, indépendant de notre volonté, nous fait un devoir de dire, au moins, quelques mots de cette étude qui a très-vivement intéressé l'Académie. Il s'agit d'une double scène de carnage représentant d'un côté Achille égorgeant les prisonniers sur le tombeau de Patrocle, de l'autre Mastarna délivrant Cœles Vibenna enchaîné et massacrant avec le secours de son *clan* ceux qui l'avaient fait prisonnier. Les noms des divers personnages sont inscrits au-dessus de leurs têtes en caractères étrusques. Parmi ces noms se lisent, outre ceux que nous venons de citer, les noms d'un Tarquinius Roumax et de Tanaquil. Il est impossible de ne pas rapprocher cette peinture du discours de Claude, rapporté en substance par Tacite, et retrouvé sur les tables de Lyon où l'empereur archéologue dit que d'après le récit étrusque *Servius Tullius*, Etrusque de nation, avait d'abord porté le nom de *Mastarna* et avait été l'ami de Cœles Vibenna, avec lequel il avait partagé la bonne et la mauvaise fortune. Nous n'avons pas besoin d'insister sur l'importance de cette découverte, si bien mise en lumière par M. Noël Des Vergers.

M. le président Clerc apportait à l'Académie les résultats très-curieux d'une étude de plus de dix années sur les *lieux dits* de la Franche-Comté. Selon l'habile archéologue, les *lieux dits* de la Franche-Comté remontent presque tous à l'époque gauloise. Les dominations romaine et franque n'ont, pour ainsi dire, laissé sous ce rapport aucune trace dans le pays. En dehors des noms de quelques grandes villes, on n'y trouve ni noms latins, ni noms allemands. Tout paraît être purement gaulois En tout cas, certaines appellations, se répétant un nombre de fois considérable dans des conditions topographiques analogues, c'est-à-dire s'appliquant exclusivement les uns à des sources, les autres à des collines, d'autres à des cours d'eau, montrent que ces noms, sans signification pour nous aujourd'hui, en ont une qu'il ne serait pas impossible de retrouver, à l'aide d'un tableau comparatif des parcelles cadastrales de la France. On retrouverait ainsi un grand nombre de mots gaulois à peine altérés, et l'on pourrait se faire une idée assez exacte de la distribution de la population sur le sol de la Gaule à l'époque antérieure à la conquête. C'est une idée heureuse et qui peut être certainement féconde.

Nous terminerons en mentionnant un mémoire de M. Deville sur l'*Ascia* ou plutôt sur la formule si connue *Sub Ascia dedicavit*. Cette formule indiquerait, suivant M. Deville, en cela d'accord avec les principaux archéologues et épigraphistes français et étrangers, que le tombeau était neuf quand le mort y a été déposé, ou, au moins, qu'il n'avait jamais servi à d'autres.

N'oublions pas une note très-substantielle de M. Benloew sur l'origine et la forme du présent de l'infinitif dans les verbes grecs et latins. A. B.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

ET CORRESPONDANCE

M. de Saulcy s'est embarqué le 8 de ce mois pour Jérusalem. On sait que le savant archéologue va étudier, à nouveau, les monuments de la Judée, et en particulier ceux des contrées situées au delà du Jourdain, qui n'ont été jusqu'ici que très-incomplétement explorées; il espère y trouver la confirmation de ses idées sur l'art judaïque. M. de Saulcy est accompagné de MM. Salzmann, l'habile et heureux explorateur de Camiros, de M. l'abbé Michon, déjà initié depuis longtemps aux antiquités de la terre-sainte, et de M. le capitaine d'état major Gélis, à qui nous devons la carte d'une partie de la Syrie. Cette mission, que M. le ministre de l'instruction publique a prise sous son patronage et qu'il a encouragée d'un subside, a, comme on le voit, par le personnel dont elle se compose, les plus grandes chances de succès. Personne ne pouvait être mieux préparé que M. de Saulcy pour une pareille exploration.

— M. Daubrée nous communique la note suivante sur une *Mine de cuivre exploitée par les Romains à Vaudrevange, près Sarrelouis.*

Le grès bigarré de Vaudrevange, près Sarrelouis, sur les confins du département de la Moselle, contient du cuivre à l'état de carbonate bleu et de carbonate vert. Les carbonates y forment de très-petits grains, disséminés dans toute l'épaisseur d'une couche et facilement reconnaissables, malgré leur ténuité, à la vivacité de leurs couleurs. Aussi ne faut-il pas s'étonner si ce gisement avait attiré l'attention, dès une antiquité reculée, plutôt que beaucoup d'autres gîtes d'une richesse supérieure.

Une ancienne galerie pratiquée dans la roche de grès bigarré, et dans un état de conservation parfait, porte l'inscription suivante en caractères très-distincts :

INCEPTA OFFI
CINA EMILIANA
NONIS MARTIS.

Des découvertes récentes ont d'ailleurs prouvé que les Romains avaient un établissement à Vaudrevange, comme l'apprend une note de M. Victor Simon (Mémoires de l'Académie de Metz pour 1851-52).

La facilité avec laquelle se réduit le carbonate de cuivre pour donner

BIBLIOGRAPHIE

Mémoires d'Histoire ancienne et de Philologie, par Émile Egger, membre de l'Institut, professeur à la Faculté des Lettres, etc. — Paris, Durand, 1863. 1 volume in-8°.

Ce nom est bien connu de nos lecteurs, c'est celui d'un des hommes de notre temps qui soutiennent avec le plus d'autorité et de succès, vis-à-vis de l'étranger, l'honneur de l'érudition française; c'est le nom du digne successeur de M. Boissonade, et l'un des plus respectés et des plus populaires dans l'Université.

Le volume que j'annonce dans cette revue, où je reprends la plume après une très-longue interruption, fait suite aux *Mémoires de Littérature ancienne* (Durand, 1862. 1 vol. in-8°) dont on parlait, il y a quelques jours, dans le *Journal des Débats*. Il se compose de vingt-un morceaux (*Kleine Schriften antiquarischen,* comme on dirait en Allemagne). Quelques-uns sont inédits, les autres ont été publiés dans divers recueils. L'auteur nous les offre de nouveau, mais revus avec soin et mis au courant de la science. Un seul lien les unit, c'est le goût le plus vif pour l'antiquité. Tous nous montrent dans une mesure à peu près égale avec quelle habileté M. Egger peut ramener de l'inconnu au connu par une série d'inductions ingénieusement enchaînées. J'estime singulièrement ses découvertes, mais je prise encore plus le parti qu'il en tire. A voir la manière dont il les applique, on reconnaît non-seulement le critique exercé, mais un de ses esprits justes et sains que réchauffe une douce philosophie.

L'étude de certains points du domaine classique, moins connus, peu explorés, étude par lequelle l'épigraphie ou les papyrus grecs lui prêtent leur secours, tel est le but vers lequel tend M. Egger; et ce but, nous devons le reconnaître, est parfaitement atteint. Ce volume en fait foi. Mais ce qui ajoute singulièrement à l'intérêt que le sujet offre en lui-même, c'est le plaisir que nous donne le spectacle de la vérité dégagée du nuage par l'instinct de l'investigation et la science la plus sûre, car M. Egger possède un genre de mérite plus rare qu'on ne pense, il sait à merveille ce qu'il sait. Souvent cette gymnastique de l'esprit n'a d'autre appui qu'une pointe d'aiguille, ce qui n'empêche point qu'à certains moments elle nous conduise vers les régions supérieures. De quelques lettres à demi-effacées, ou de l'examen d'un vieux tesson, elle s'élève à des vues d'ensemble qui embrassent tout un peuple et son histoire.

J'ouvre le livre au hasard et je tombe sur une dissertation intitulée: *De l'étude de la langue latine chez les Grecs de l'antiquité*. Or, quel est le point de départ de M. Egger? Une courte inscription trouvée dans le bassin de carénage du port de Marseille, inscription où se lit le nom d'un Grec: « *Athénades, fils de Dioscoride,* » qui prend le titre de: « *Gram-*

mairien latin. » Pour bien d'autres, cette qualification serait restée inaperçue; pour M. Egger, elle devient un thème qu'il orne de toutes les richesses d'une érudition ingénieuse. L'idée maîtresse dans cette dissertation, une de ces idées neuves qu'on n'oublie pas, c'est que, si le nombre des Grecs de quelque valeur qui ont écrit en latin se trouve tellement restreint (six ou sept tout à peine), ce n'est point l'effet du hasard. La Grèce vaincue affectait de dédaigner la langue de ses maîtres. C'est ainsi qu'elle se vengeait; et cependant, remarquez le contraste! L'élite de la société romaine voyait dans l'étude du grec le signe infaillible d'une bonne éducation : personne n'y contestait la suprématie intellectuelle d'Athènes. Les choses en étaient à ce point que ce peuple que la nature avait créé pour commander aux autres :

Tu regere imperio populos, Romane, memento,

souffrait qu'un de ses enfants, qu'un poëte, osât dire en plein théâtre : « Ménandre a écrit cette pièce en grec, Plaute l'a traduite en langue barbare. » *Plautus vortit barbare.*

Même méthode et même habileté dans les *Observations historiques sur les formalités de l'état civil chez les Athéniens*. Je ne m'y arrêterai point par la raison que ce morceau publié dans la *Revue archéologique* n'a pu être oublié de mes lecteurs, il pique trop vivement la curiosité; il est étrange, en effet, de voir les formes conservatrices de la position sociale des citoyens parfaitement établies dans un coin du monde bien des siècles avant l'époque où notre civilisation perfectionnée a su les trouver. Mais passons, pour entrer dans un autre domaine, ceci est encore plus sérieux.

On a trouvé naguère sur un des tombeaux de la voie Appienne une épitaphe dans laquelle le mort est représenté comme miséricordieux et ami des pauvres, *misericordis*, *amantis pauperis* (pour *pauperes*). S'il s'agissait d'une inscription chrétienne, il ne faudrait point y prendre garde, mais la forme des caractères étant jugée par les habiles comme pouvant nous indiquer l'époque d'Auguste, nous voici en face d'un gros problème qui dépasse la grammaire et l'épigraphie. Sans négliger l'une et l'autre, ce qu'un philologue ne pourrait faire en pareille occasion sans gravement se compromettre, M. Egger est entré résolûment dans l'appréciation philosophique et morale. Il s'est demandé si l'amour du pauvre, si la charité, en un mot si l'humanité n'existaient point dans le cœur de l'homme (comme on serait tenté de le croire) du temps des premiers empereurs, ou si l'on veut dans les âges où fleurit le paganisme, et en définitive si la société antique avait expulsé la pitié, ce contre-coup de la douleur des autres, suivant la belle expression de M Villemain. Ecoutons un instant M. Egger, car il parle avec âme et sagesse :

« En général, dit-il, nous sommes trop portés à exagérer le contraste de la société païenne et de la société chrétienne, quant au développement du sentiment moral. Ni l'unité primitive de la race humaine, ni les droits, et les devoirs qui en découlent, ni particulièrement le devoir de l'affection et de l'assistance mutuelle n'ont été inconnus à la philosophie avant le christianisme. L'école de Socrate a déjà proclamé plusieurs de ces nobles vérités; le stoïcisme qui ne fait guère, en morale, que continuer l'école de Socrate, en a trouvé une expression plus vive, et leur a donné une force plus efficace encore dans la pratique. Le nom même de charité exprime

déjà dans Cicéron l'amour de l'homme pour le genre humain, *caritas generis humani*, et ce ne sont pas là de vains mots, de simples théories, mais des faits qui prouvent que les sociétés anciennes ont connu d'autres liens que ceux de l'intérêt politique, les exemples qui nous montrent la famille païenne unie par des sentiments doux et sévères, attentive à certains devoirs de la bienfaisance, humaine envers les esclaves et les pauvres, ces faits-là sont ou négligés par les historiens mêmes qui devraient s'appliquer à les recueillir, ou ignorés jusqu'à ce jour. »

Je ne prétends point toucher ici à une grande question dans laquelle l'honneur de l'espèce humaine se trouve engagé, seulement je veux remercier M. Egger du tour tout nouveau qu'il donne à la défense de la morale antique en appelant l'épigraphie à son secours. Se servir de vieux matériaux que le hasard vous offre, en connaître le prix, voilà de l'habileté ; mais invoquer ces adieux suprêmes gravés sur la pierre funéraire, pour nous montrer que l'homme est toujours le même, et qu'à tous les âges de l'histoire l'étincelle divine a brillé au fond de son âme, qu'il est plutôt bon que méchant, c'est donner à l'étude des inscriptions un genre d'intérêt qui lui manquait encore, c'est la rajeunir en l'ennoblissant. Il y a là une voie toute nouvelle, et M. Egger nous doit, se doit à lui-même, d'aller en avant et de creuser le terrain.

Choisir parmi tous ces morceaux où la réflexion et l'érudition sont si heureusement mélangées, me paraît assez difficile, chacun d'eux a son mérite particulier. Cependant s'il me fallait citer absolument, j'indiquerais un de ces travaux dont l'extrême aridité semble diminuée par les efforts d'une philologie intrépide autant que patiente ; le spectacle de la difficulté vaincue nous plaît toujours ; je veux parler des *Observations critiques sur divers monuments relatifs à la métrologie grecque et à la métrologie romaine*, et des *Observations sur quelques fragments de poterie qui portent des inscriptions grecques*. L'étude de ces inscriptions nous révèle ce qu'était la rareté du papier chez les anciens. Elle était incroyable, car les gens de lettres s'y trouvaient réduits (et l'on peut citer Apollonius Dyscole) à écrire leurs ouvrages sur des pots cassés. Vous tous, dont la plume est noircie d'encre du matin au soir, vous lirez, j'en suis sûr, avec un vif intérêt le Mémoire de M. Egger : *Sur le prix du papier à Athènes*, et l'un des meilleurs du recueil par le piquant et la nouveauté des informations. Quelle marchandise chère qu'une feuille de papier du temps de Periclès, à une époque où le génie courrait les rues ! 4 francs 80 centimes, pas un liard de moins ! Par bonheur Platon, Xénophon, Thucydide n'ont pas reculé devant cette dépense. La postérité lointaine, celle que nous constitueront un jour nos arrière-neveux, se louera-t-elle autant du rabais du papier ?

Ce qui m'étonne en présence d'un pareil état de choses, c'est de voir une si grande quantité de papyrus grecs. Chaque année leur nombre s'accroît et l'Europe savante en est vivement préoccupée. Associé à son excellent confrère, M. Brunet de Presle, que l'Académie des inscriptions a chargé de préparer pour l'impression la collection des papyrus du Louvre commencé par M. Letronne, M. Egger a trouvé ici même l'emploi de son érudition, et un emploi vraiment désirable. En effet, rien de plus singulier que les mœurs et la direction d'idées que ces papyrus nous révèlent. Ah ! ce n'est pas « sur la place publique d'Athènes ou de Corcyre, sur les champs de bataille de l'Attique ou de la Laconie » qu'ils nous transportent.

Non ! c'est dans les sacristies de l'Egypte gouvernée par les Ptolémées, ou dans les bureaux d'une administration *égyptico-macédonienne*. Lisez le Mémoire intitulé : *Une pièce de comptabilité inédite*. Cette pièce, datée du 4 du mois de Pharmouthi (37[me] année d'Evergete II, 132 ou 133 ans avant Jésus-Christ) n'est autre qu'une lettre d'*ordonnancement* du gouverneur de la province qui prescrit au fermier des impôts dans la ville de Diospolis de payer aux prêtres d'Ammon Rha Sonther la contribution que le fisc leur accorde. A cette occasion, M. Egger rappelle (et il faut lui en savoir gré) le volumineux dossier de deux prêtresses de Memphis qui harcèlent l'autorité à l'effet d'obtenir leur salaire en nature, salaire que leur accordent les règlements. Instructions sur instructions, rapports sur rapports, négligence des employés subalternes, bienveillance stérile des employés supérieurs qui ont autre chose à penser ; rien n'y manque, et c'est la peinture la plus naïve et la plus vive en même temps des mœurs administratives de l'Égypte et de presque tous les pays. Je note en passant que dans la lettre adressée au receveur des finances de Diospolis, on parle du mandat à souche. Le mandat à souche déjà connu, il y a deux mille ans ! C'est pour le coup que nos comptables vont s'écrier qu'il n'y a rien de nouveau sous le soleil !

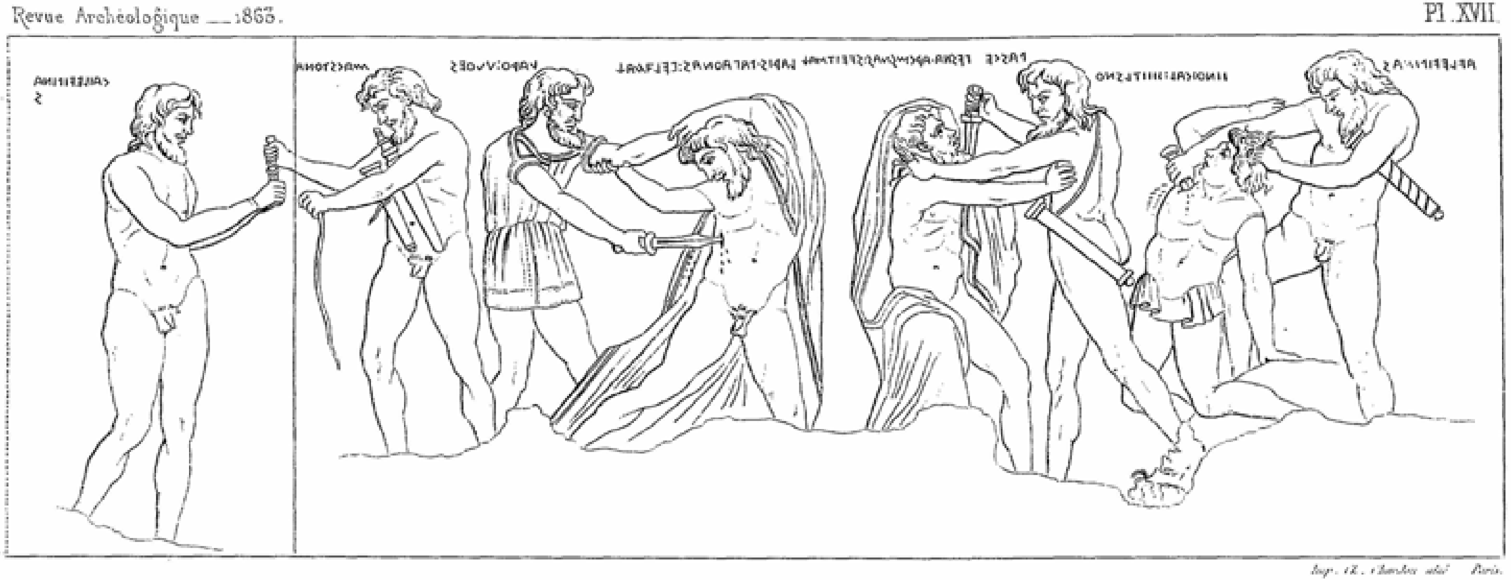
Quand je pense aux fortes études que renferme ce volume, aux problèmes qu'il soulève et aux aspects si divers sous lesquels il nous montre l'antiquité, je regrette (appelé dans une autre direction et pressé par le temps) de ne pouvoir suivre pas à pas M. Egger sur un terrain qu'il sait féconder. Autrement je serais entré dans le détail de ces opérations dont les doctes et l'Allemagne elle-même, la dédaigneuse Allemagne, se plaisent à constater les bons résultats. Ce qui me console, c'est la conviction que les dilettanti de la science ont déjà apprécié ces *Mémoires* d'histoire ancienne à leur juste valeur. Ils savent aussi bien que moi tout l'intérêt qui s'attache aux recherches d'un philologue qui ne se laisse point dominer par les matériaux dont il dispose, agissant toujours en habile constructeur. Mais je regarde comme un devoir d'engager les simples curieux à faire connaissance avec M. Egger. Il leur indiquera les grandes voies et les stations les plus intéressantes de ce monde antique et classique qu'il parcourt depuis tant d'années, observant et prenant note de toutes choses comme ce Polémon, surnommé le voyageur, dont ici même il a cherché la trace. Parent de Letronne par l'esprit et les goûts, il en a la méthode sévère et l'activité ; toutefois, sur un point assez capital, il s'éloigne de cet admirable critique, qu'il a si bien pénétré, ainsi que le témoigne la belle notice en tête du volume. Vous souvenez-vous de cette peinture si spirituellement touchée, dans laquelle un littérateur charmant et l'un des professeurs les plus applaudis du Collége de France (1) nous montrait Letronne fièrement campé entre la Grèce et l'Égypte et prêt à livrer bataille à tout venant? Eh bien ! chez M. Egger l'érudition est loin d'être agressive. Il est d'humeur facile et supporte la contradiction. Je dirai même que semblable à ce païen dont il a fort à propos commenté l'épitaphe, il est miséricordieux.

Ernest Vinet.

(1) M. Edouard Laboulae.

Guide de l'amateur de Faïences et porcelaines, poteries, terres cuites, peinture sur lave et émaux. Un fort volume in-18 de 576 pages, par M. Auguste Demmin. Nouvelle édition, 1863, chez Vᵉ Jules Renouard.

Après avoir étudié toutes les parties de l'art céramique, un collectionneur aussi patient qu'éclairé, M. Demmin, a voulu mettre ses nombreuses connaissances à la portée des gens du monde et des amateurs intelligents, « afin de propager, dit-il, des études qui méritent de devenir plus générales et plus répandues qu'elles ne le sont aujourd'hui. » Il a donc réuni, pour en former un véritable *Guide de l'amateur*, toutes les notions historiques et les recherches archéologiques qui concernent les faïences, poteries, terres cuites, etc., des fabriques françaises et étrangères, depuis leur origine jusqu'à nos jours. Commencé de bonne heure et poursuivi sans interruption depuis plusieurs années, son travail s'améliorant, se perfectionnant sans cesse, surtout dans cette nouvelle édition, est ainsi devenu le « Manuel » le plus complet et le plus facile à consulter, grâce à la méthode excellente que l'auteur a su y introduire, et dans lequel le collectionneur peut trouver sans ennui, sans fatigues, non-seulement tous les renseignements artistiques ou chronologiques dont il peut avoir besoin pour la connaissance des pièces qu'il étudie, mais de plus les marques, monogrammes, signes caractéristiques des fabricants, avec leur biographie abrégée, l'histoire analytique de leurs travaux et celle des établissements qu'ils ont fondés ou continués. On comprend dès lors comment, malgré la nature toute spéciale d'un pareil ouvrage, il n'ait pas fallu plus de quelques mois pour épuiser les trois mille exemplaires de la première édition. Celle-ci aura, nous n'en doutons pas, un succès plus rapide encore, car elle est, non pas seulement augmentée, mais doublée quant à la matière, aux marques et aux monogrammes qui y sont gravés au nombre de huit cent cinquante dans le texte. « Malgré cela je me suis appliqué, dit l'auteur, à conserver pour la partie technique la sobriété primitive. » Nous ne saurions trop l'en féliciter, quoique sous ce rapport sa science ne soit ni moins exacte ni moins intéressante que sous le rapport historique, artistique ou littéraire. Mais la nature même de son livre lui faisait une loi d'être précis et concis, et il a su l'être sans aridité ni sécheresse. Les érudits sévères lui reprocheront plutôt d'avoir parfois trop cédé aux agréments de l'imagination. L'ouvrage est accompagné d'une étude dans laquelle M. Demmin esquisse à grands traits, comme un homme qui possède à fond son sujet, l'histoire de l'art céramique, ses origines, ses procédés et ses vicissitudes. Nous regrettons seulement que l'auteur n'ait pas connu ni compris, dans son énumération des fabriques de faïences du Nivernais, celle de Varzy (arrondissement de Clamecy, Nièvre), qui fut fondée en 1794 et qui produisit principalement des faïences révolutionnaires dans le genre de celles dont M. Champfleury a formé une si belle collection. On en trouve, grâce aux soins de M. Grasset, conservateur, de très-beaux échantillons au musée de Varzy. S. P.



FRESQUE D'UN HYPOGÉE ETRUSQUE DE VULCI.

NOUVELLES OBSERVATIONS

SUR LES

PEINTURES MURALES

DÉCOUVERTES PAR L'AUTEUR ET M. ALESSANDRO FRANÇOIS

DANS LA

NÉCROPOLE DE VULCI EN 1857

(*Extrait d'un mémoire sur la religion des Étrusques lu à l'Académie des inscriptions et belles-lettres dans ses séances des* 23 *et* 30 *novembre* 1863, par M. NOEL DES VERGERS.)

MESSIEURS,

Permettez-moi d'exposer devant vous, après tant de travaux dus à d'illustres savants, le résultat de quelques nouvelles recherches sur le culte de l'Étrurie. Chaque excavation tentée dans les nécropoles étrusques a fait apparaître, depuis plusieurs années, des documents qui ont pu, jusqu'à un certain point, compléter les doctes et délicates investigations de mes devanciers. Les dix années de fouilles pendant lesquelles j'ai recherché dans toute l'Étrurie maritime les traces de son ancienne civilisation m'ont donné la hardiesse nécessaire pour entreprendre de tracer ce rapide tableau. En effet, remonter aux premières conceptions d'une théogonie compliquée, retrouver l'idée primitive sous les mythes divers qui la déguisent ou la surchargent, est une tâche ardue, dont l'importance égale la difficulté.

L'un des sentiments les plus vifs qui dominent l'homme, alors qu'il commence à s'élever au-dessus des besoins physiques dont l'impérieuse nécessité absorbe ses premiers instincts, a été, de tout temps, le sentiment religieux. L'aspiration vers une destinée qui s'étende

au delà des bornes de la vie, la croyance à l'intervention surnaturelle d'une providence dans les choses humaines apparaissent à l'aurore de toutes les civilisations, et se sont traduites bientôt en conceptions dogmatiques qui revêtirent une forme conventionnelle conforme au génie du peuple chez lequel elles s'élaboraient. La légende religieuse a donc un haut intérêt pour nous aider à déterminer la provenance des races. Marquée d'une empreinte qui lui est propre, elle survit la plupart du temps à l'assimilation que produisent entre des nations diverses les relations fréquentes amenées par un état de civilisation avancée, et son étude peut fournir à la critique historique un merveilleux instrument. Aussi cette étude a-t-elle été récemment entreprise par des hommes éminents qui lui ont fait faire de grands progrès. Les recherches si ingénieuses et si profondes de l'école symbolique sur les croyances de l'antiquité, les travaux publiés en France, en Allemagne, en Angleterre, sur la mythologie comparée de la race indo-européenne ou sur l'influence monothéiste de la race sémitique, ont ouvert une voie nouvelle dans laquelle j'aimerais à suivre mes devanciers, en profitant de leur exemple et en cherchant à me prévaloir des conquêtes de la science à propos de l'histoire des Étrusques.

Malheureusement, si l'Inde a retrouvé le texte invariable de ses védas, si la légende hellénique a ses traditions orphiques et sa brillante pléiade de poëtes, de philosophes ou d'historiens; si le peuple qui représente le mieux pour nous la race théocratique des Sémites garde avec amour son *livre* immortel, devenu le nôtre, l'Étrurie n'a plus un seul texte original que nous puissions comprendre. Sa religion, sombre mysticisme chargé de superfétations étrangères et fondé sur une superstition minutieuse qui faisait intervenir le ciel dans toutes les choses de la terre, ne saurait être que bien imparfaitement ramenée à sa primitive origine. Les efforts de la critique la plus savante ou la plus délicate échouent quelquefois quand nous voulons scruter dans leurs antiques mystères les légendes religieuses les mieux connues; car la distance est grande des rites extérieurs au sens intime qu'ils ont eu dans l'esprit des adeptes, et souvent nous ne trouvons plus que la lettre morte là où tout un peuple aspirait autrefois la vie de l'intelligence. Que sera-ce si la connaissance de ces rites eux-mêmes n'a pu parvenir directement jusqu'à nous? Malgré de fréquents contacts et de nombreux emprunts, il s'en faut de beaucoup que la religion romaine, sur laquelle nous avons des documents plus précis, puisse jeter un jour suffisant sur le culte des Étrusques. En traduisant le nom de quelques-uns des dieux de

l'Étrurie pour leur donner une forme latine et les placer sur leurs autels, les Romains ont évidemment altéré les notions qu'ils nous transmettent.

Cependant ces notions étant encore une des sources où nous pouvons puiser avec le plus de probabilité nos connaissances sur le culte de la vieille Étrurie, il nous semble important de déterminer d'abord jusqu'à quel point les deux peuples, dont l'un est resté seul pour nous parler de l'autre, se sont trouvés en contact immédiat dans l'antiquité. Cette nécessité d'assurer ainsi la pénétration des deux races à l'aide d'une communauté temporaire d'institutions m'amène à vous entretenir de nouveau du résultat des dernières excavations que j'ai tentées à Vulci. Si je parviens à établir, par une preuve nouvelle, dont le hasard d'une fouille heureuse nous a rendus maîtres, qu'un lucumon de Vulsinies est le réformateur de la première constitution politique et religieuse de Rome, il me semble que j'oserai vous exposer avec plus de confiance un système de théogonie où, en parlant de l'Étrurie, je ne puis la voir le plus souvent que par un reflet venu du Latium : les auteurs latins sembleront des guides plus fidèles alors qu'on pourra croire à l'action des dogmes de l'Étrurie sur la religion des Romains à son berceau.

L'époque où, d'après les documents venus jusqu'à nous, l'intimité des deux peuples ressort plus évidente, est certainement le règne des derniers rois de Rome. Parmi ces princes, il en est un surtout autour duquel viennent se grouper le plus grand nombre des institutions qui ont régi la Rome des rois et même des premiers temps de la république. Servius Tullius est-il un Étrusque? Cette origine a été contestée récemment en Allemagne dans un livre dont la renommée est bien justifiée par la haute réputation du savant archéologue auquel il est dû. M. Mommsen n'a point admis que l'avant-dernier roi des Romains soit venu d'Étrurie occuper avec ses compagnons le mont Cælius, et nous n'aurions ainsi nul motif pour rapprocher les institutions qui lui sont dues de celles de la grande confédération qui enserrait Rome du nord au midi sur la rive droite du Tibre comme sur la rive gauche du Liris. Une découverte, à propos de laquelle l'Académie a déjà bien voulu entendre, il y a trois ans, une première communication, vient, par la lecture plus complète d'une inscription dont quelques lettres étaient incertaines, de prendre un intérêt tout nouveau et d'assurer une base plus solide aux recherches que nous avons préparées sur les croyances de la mystérieuse Étrurie.

Déjà, en 1524, un paysan, travaillant à sa vigne sur une des col-

lines qui entourent la ville de Lyon, trouvait deux tables de bronze où était gravé un discours prononcé par Claude en faveur de cette cité, sa ville natale. La découverte de cet intéressant monument a eu pour l'étude de l'antiquité une double importance. Elle a prouvé la confiance que nous devons avoir dans Tacite, qui, s'appuyant sur de véritables pièces d'archives, nous a laissé un abrégé du discours de l'empereur entièrement conforme à ce texte officiel et contemporain. On y a trouvé de plus des notions tout à fait neuves sur l'origine de Servius Tullius, notions d'autant plus précieuses qu'elles sont dues à un prince passionné pour l'étude de l'antiquité, et qui avait écrit une histoire de l'Étrurie d'après les monuments nationaux. « A Tarquin l'Ancien, dit Claude, succéda Servius Tullius; nos historiens veulent qu'il soit né d'une esclave nommée Ocrisia, tandis que les annales étrusques en font le compagnon très-fidèle de Célès Vibenna, dont il partagea toutes les chances aventureuses. Chassés de l'Étrurie par les vicissitudes d'une existence hasardeuse, ces deux chefs vinrent occuper le mont Cælius avec les débris de leur armée, et la colline doit son nom à *Célès Vibenna*. Quant à Servius, qui portait comme Étrusque le nom de *Mastarna*, il le changea pour celui sous lequel nous le connaissons aujourd'hui. Par la suite, il parvint au trône, qu'il occupa d'une façon glorieuse et utile pour le bien de l'État (1). » Telles sont les paroles de Claude; mais ces paroles, toutes graves qu'elles étaient, ne composant qu'un témoignage unique, et le nom de Mastarna n'étant mentionné nulle part ailleurs, l'origine étrusque de Servius Tullius a été sérieusement contestée.

Les peintures que j'ai eu l'honneur de présenter il y a trois ans à l'Académie viennent confirmer d'une manière heureuse pour notre sujet les tables lyonnaises et le témoignage de l'empereur archéologue. En vous les présentant autrefois, Messieurs, j'ai dû décrire l'impression que me fit éprouver le spectacle dont nous fûmes frappés lorsque la pierre qui fermait l'entrée de la tombe céda sous l'effort de nos ouvriers, et que la lumière de nos torches vint éclairer des voûtes dont rien, depuis plus de vingt siècles, n'avait troublé l'obscurité ou le silence : tout y était encore dans le même état qu'au jour où l'on en avait muré l'entrée, et nous avions l'avantage assez

(1) Voyez *Inscriptions antiques de Lyon*, par M. Alph. de Boissieu, p. 136 et 138. — Varron (*De l. L.*, V, 46), Festus (s. v. *Cœlius*), Denys (II, 36) placent sous Romulus l'arrivée de Cæles Vibenna à Rome; mais Tacite est d'accord avec Claude : « Mox Cælium appellatum a Cæle Vibenna qui dux gentis Etruscæ sedem eam acceperat a Tarquinio Prisco. » (*Ann.*, l. IV, c. 65.)

rare de trouver une crypte que les Romains avaient respectée. L'antique Étrurie nous apparaissait comme aux temps de sa splendeur. Sur leurs couches funéraires, des guerriers, recouverts de leurs armures, semblaient se reposer des combats qu'ils avaient livrés. Formes, vêtements, étoffes, couleurs, furent apparents pendant quelques minutes, puis tout s'évanouit à mesure que l'air extérieur pénétrait dans la crypte, où nos flambeaux menaçaient d'abord de s'éteindre.

Pendant que ces frêles dépouilles tombaient en poussière au contact de l'air, l'atmosphère devenait plus transparente. Nous nous vîmes alors entourés d'une autre population guerrière due aux artistes de l'Étrurie. Des peintures murales ornaient les murailles dans tout leur périmètre, et semblaient s'animer aux reflets de nos torches. Bientôt elles attirèrent toute mon attention, car elles me semblaient la part la plus belle de notre découverte. Deux portes qui se faisaient face, la porte d'entrée et celle du fond, divisaient la salle funéraire en deux parties égales, et je mets à cette occasion sous vos yeux le plan de notre crypte. D'un côté, les peintures se rapportaient aux mythes de la Grèce, et les noms grecs, inscrits en caractères étrusques, ne laissaient aucune incertitude sur le sujet : les poëmes d'Homère l'avaient inspiré. J'ai eu l'honneur de vous les décrire. J'avais sous les yeux l'un des drames les plus sanglants de l'*Iliade*, le sacrifice que fait Achille des prisonniers troyens sur le tombeau de Patrocle. La fresque qui faisait pendant n'avait plus rien de la Grèce, si ce n'est l'art avancé, l'étude du nu, le modelé, la saillie des muscles, l'expression des figures animées par des passions violentes, l'habileté enfin avec laquelle étaient rendus les effets de lumière, les ombres et les demi-teintes (1). Quant au sujet, il était évidemment national. La forme tout étrusque des noms inscrits au-dessus de chaque personnage le démontrait suffisamment. J'avais cru d'abord y reconnaître, à l'aspect d'hommes sans armes égorgés par d'autres hommes armés de glaives, l'un de ces sacrifices sanguinaires que l'antiquité n'a que trop de raison de reprocher à l'Étrurie et dans lesquels les lucumons immolaient aux puissances infernales les prisonniers faits dans le combat. Une heureuse restitution de M. Otto Jahn, au moyen du changement d'une seule lettre altérée, altération facile à concevoir, soit par une erreur de celui qui a tracé ces graffites, soit par le défaut de conservation des caractères peints sur la muraille, est venue donner un sens complet et important à cette

(1) Pour le dessin, voyez la planche.

scène de carnage (1). Un personnage nu, portant une longue barbe, dans une attitude tranquille, présente ses deux mains, qui sont liées au poignet par une courroie. Devant lui un autre homme, également nu et portant aussi la barbe, coupe ses liens avec une épée ; sous le bras il tient une autre épée dont il va armer son compagnon qu'il délivre : chacun de ces personnages, qui forment un groupe distinct à l'extrémité du tableau, porte le nom d'un des chefs étrusques désignés par Claude dans sa harangue. Celui qui délivre son ami s'appelle *Mastarna;* le prisonnier si heureusement délivré porte inscrit au-dessus de sa tête le nom de *Cœlès Vibenna* (2). L'un des compagnons de Mastarna porte aussi le nom d'Aulus Vibenna, ce qui semble indiquer que le clan des Vibenna s'est mis à la poursuite de ceux qui lui ont ravi son chef.

Il est impossible de n'être pas frappé de l'heureuse rencontre qui semble nous mettre ainsi en présence d'un trait saillant des annales de l'Étrurie. Claude nous a dit sur le bronze de Lyon que Servius, sous le nom de Mastarna, avait été l'ami et le compagnon très-fidèle de Célès Vibenna, dont parle aussi Tacite; ils avaient partagé ensemble la bonne et la mauvaise fortune : *Quondam Vivennæ sodalis fidelissimus omnisque ejus casus comes.* La peinture de Vulci ne semble-t-elle pas une heureuse paraphrase des paroles de Claude? N'est-il pas naturel d'y voir la représentation d'un des traits qui consacrent cette fraternité d'armes? Célès Vibenna a succombé dans l'une des entreprises aventureuses de sa vie de *condottiere*, et il est emmené prisonnier, lorsque son ami, surprenant ceux qui le gardent, coupe ses liens pendant que ses compagnons le vengent en égorgeant ses vainqueurs. Nous avons ainsi dans cette crypte funéraire, qui appartenait évidemment à des chefs militaires (les armes et les ornements que nous y avons trouvés en font foi) deux images de dévouement fraternel envers un compagnon d'armes : d'une part, Achille venge Patrocle en immolant ses ennemis sur sa tombe; de l'autre, Mastarna, plus heureux, sauve la vie à son ami en le vengeant également par de sanglantes représailles.

L'importance historique de cette dernière peinture consiste dans l'appui qu'elle donne au témoignage jusqu'alors unique de Claude et dans le commentaire qu'elle nous permet de faire de ses paroles. Mastarna et son compagnon avaient eu à subir des fortunes diverses,

(1) Voyez la Gazette archéolog. publiée par M. Gherard, année 1862, p. 307-309.

(2) *Caile Fipinas.* On sait que les consonnes douces B et D n'existant pas dans l'alphabet usité en Étrurie, sont remplacées par les dures P et T et que le digamma F y représente le plus souvent le son du V.

dit l'empereur, et des revers les avaient forcés à quitter l'Étrurie. Le prince archéologue ne s'explique pas davantage. Mais nos peintures nous donnent les noms des acteurs du drame : ils sont Étrusques les uns et les autres; la scène se passe donc en Étrurie. Nous avons là une preuve des guerres intestines que se faisaient les chefs des lucumonies; elles expliquent ce défaut d'unité qui ne permit pas à la confédération de conserver longtemps la puissance qu'elle devait à sa civilisation avancée.

Si nous entrons dans l'examen des noms inscrits au-dessus des combattants, nous y trouvons, en effet, des appellations dont nous pouvons constater les analogues dans les collections épigraphiques où nous sont conservés les monuments de la philologie toscane. Nous venons de parler du groupe de Mastarna et de Vibenna. Le personnage vêtu d'une courte tunique blanche qui vient ensuite, en examinant la peinture de gauche à droite, et qui plonge son épée dans le corps d'un prisonnier dont la toge blanche flotte en arrière, est le larth *Ulthes* ou *Voltius*, nom qu'on retrouve sur une des urnes de la galerie de Florence, table LIV du recueil de M. le comte Conestabile. Quant à la victime, c'est encore un larth ou un Larius de la *gens Papatia*, et je réserverai pour un autre moment les conjectures que fait naître le troisième nom terminé en *ach* qui se trouve inscrit à la suite des deux premiers.

Vient ensuite une autre scène de carnage. Le guerrier armé d'une épée se nomme *Paske* qu'on peut traduire en latin par *Paccius*. Le personnage frappé porte le nom de *Pezna*, peut-être *Pursna* ou *Porsenna* de la *gens Archuntia*, et je fais la même réserve que tout à l'heure pour la troisième appellation. Enfin le quatrième groupe se compose d'une victime dont le nom est trop fruste pour qu'on puisse essayer de le recomposer, et d'un guerrier qui le perce de part en part. Ce dernier est l'*Aulus Vibenna* dont nous avons parlé plus haut et dont le nom nous a permis de supposer que le clan des Vibenna s'était mis à la poursuite de ceux qui s'étaient emparés de son chef. Ajoutons que le guerrier ainsi percé par Aulus est le seul parmi ces groupes qui porte une cotte de mailles : le peintre lui a donné une couleur rougeâtre qui figure peut-être une armure défensive en cuir. Du reste, la plus grande sobriété de couleurs se fait remarquer dans le tableau. A l'exception d'un seul, tous les guerriers sont nus et ne portent que leur épée. Les personnages frappés sont enveloppés de manteaux blancs et sans armes, comme s'ils avaient été surpris au moment où ils se reposaient et s'abandonnaient au sommeil.

L'esquisse d'un dernier groupe qui se trouvait caché par une cloison et n'était pas visible lors de la première découverte que nous avons faite de notre crypte, m'a été envoyée depuis par M. le docteur Brunn, secrétaire de l'Institut de correspondance archéologique à Rome. Ce jeune savant avait bien voulu se charger, avec une grande obligeance, de me remplacer dans une seconde visite faite à Vulci en compagnie du prince Torlonia, propriétaire du terrain, alors qu'il s'agissait d'opérer le transport de nos vases et de nos bijoux (1). Le nouveau groupe mérite d'être mentionné ici et confirme l'intérêt qui s'attache à nos peintures sous le rapport des légendes ayant cours en Étrurie à une époque antérieure à la conquête romaine.

Il représente la lutte de deux personnages nus et barbus dont l'un, debout, tire son épée du fourreau, tandis que son adversaire, désarmé et renversé, veut la lui arracher de la main. Les noms inscrits au-dessus de chacune des deux figures ont droit à notre attention en nous reportant justement à l'époque qu'indique la peinture principale. L'agresseur se nomme *Marke Camitrnacs*, l'autre *Cnefe Tarchunies Rumach*. N'est-il pas intéressant de trouver ici le nom de Tarquinius sous une forme bien plus voisine de la forme romaine que celle de *Tarchnas*, qui se lit trente-cinq fois sur la paroi des murailles de la crypte de Cære connue sous le nom de tombe des Tarquins (2). Mais allons plus loin : nous avons, parmi les inscriptions de nos peintures, et contre la coutume des noms étrusques, trois appellations qui se terminent d'une manière identique par le son *ach*, et le χ guttural de l'alphabet toscan (↓). Or, chacune de ces appellations appartient à l'une des victimes immolées. Ne pourraient-elles pas indiquer des noms de lieu et de provenance, puisqu'on sait que les Étrusques ne portaient pas les trois noms des Romains, *prænomen*, *nomen* et *cognomen* (3)? Les Étrusques, ayant à représenter dans notre crypte un fait d'armes important dans leurs traditions, après avoir indiqué par des noms précis et bien déterminés les vrais héros de la légende, auraient ensuite inscrit au-dessus des ennemis vaincus, et comme

(1) C'est sous l'habile direction de M. Brunn que tous nos vases, dont les plus importants vont paraître avec l'atlas de la seconde partie de mon ouvrage sur l'*Étrurie et les Étrusques*, ont été restaurés à Rome.

(2) Voy. *Bull. de l'Inst. arch.*, 1847, p. 56-59, et Canina, *Etruria maritima pontificia*, pl. LXII.

(3) Sur la peinture qui fait face à celle de Mastarna et qui représente un sacrifice de victimes humaines immolées par Achille sur le tombeau de Patrocle, les prisonniers sacrifiés sont tous désignés par leur appellation ethnique qui cette fois se termine en *als*. On lit au-dssus de chacun d'eux : *Truials* : Troyen.

par un mirage de vanité nationale, quoiqu'il s'agisse d'une même scène, le nom de quelqu'un des peuples contre lesquels ils avaient combattu; nous aurions peut-être ainsi, parmi ces prisonniers mis à mort, les représentants des principales tribus avec lesquelles l'Étrurie fut en guerre. Cependant, par une anomalie apparente, le Cneius Tarquinius égorgé représenterait Rome, l'éternelle ennemie du nom toscan : il s'appellerait *Rumach*, le Romain (1). C'est un lucumon toscan, transfuge de son pays, qu'on ferait tomber sous l'épée d'un habitant de Camars (ou Clusium) Marcus ou Marcius Camertinus. Cet antagonisme semble, du reste, avoir été prévu par Otfried Müller : « La « suzeraineté ou la domination supérieure de Tarquinies sur toute la « confédération tyrrhénienne, dit-il dans l'introduction de son livre « sur les Étrusques, paraît n'avoir pas été acceptée partout avec la « même soumission. Les temps de splendeur furent évidemment « suivis d'une époque d'orages et de troubles intérieurs. Ce fut celle « où Cælès Vibenna, à la tête d'une armée, parcourut l'Étrurie. Il « est probable que cette armée partit de Vulsinies, ce qui est indiqué « à la fois par la tradition romaine, puis aussi par le culte que le « compagnon de Cælès, Mastarna, rendait à la Fortune, c'est-à-dire à « Nortia, l'une des principales divinités des Vulsiniens. Ce serait avec « les débris de l'armée de Vibenna que ce Mastarna, qui devint « Servius Tullius, aurait conquis à son tour la Rome des Tarquins, « non pas comme allié de ces princes, mais comme leur antagoniste, « ce que démontrent plusieurs faits de la tradition populaire con- « servée à Rome. Toute l'organisation militaire ou politique créée « par Servius est en opposition directe avec la constitution de l'aris- « tocratie telle qu'elle existait à Tarquinies ; il doit donc avoir « appartenu à un tout autre parti que celui des lucumons de ce « pays (2). » Ne semble-t-il pas que la conjecture du savant archéologue allemand reçoit comme une espèce de sanction de l'apparition des noms tracés au-dessus de nos peintures? Quoi de plus naturel, si cette conjecture est fondée, que de trouver, dans une scène consacrée à la glorification de Mastarna, un Tarquinius au nombre des vaincus : surtout si nous réfléchissons que ces peintures ornent un tombeau de Vulci, ville qui a toujours été dans l'alliance la plus étroite avec Vulsinies, la patrie présumée du héros toscan dont on célèbre ainsi les exploits?

(1) On sait que l'o n'existant pas dans l'alphabet étrusque, le son *ou* est figuré par un V simple.

(2) *Die Etrusker*. Einleitung, cap. II, § 16, t. I, p. 121.

Ajoutons encore que sur une cloison qui servait de refend à la crypte principale et sur laquelle mon compagnon fit, à mon grand regret, porter le marteau pendant que j'étais occupé dans la crypte du fond, se trouvait une figure de femme. Elle était trop effacée déjà par le pic des ouvriers pour essayer de la reproduire, et il fallait absolument abattre cette partie de muraille pour entrer dans les chambres sépulcrales à la gauche de l'hypogée, où nous avons trouvé, d'ailleurs, quelques-uns des objets les plus précieux de notre trésor artistique; mais je sauvai, du moins, l'inscription, que je me hâtai de copier. Elle me donna le nom de Tanaquil, si intimement lié dans la légende romaine au nom du premier Tarquin et à celui de Servius Tullius : et cette fois ce nom n'était plus sur une urne funéraire, comme il s'y est rencontré déjà, mais au-dessus d'une peinture historique se rapportant à la représentation principale que nous avions sous les yeux. Ainsi, par une coïncidence bien remarquable, le tombeau de Vulci nous a offert, dans les inscriptions tracées au-dessus des peintures qui ornaient ses murailles, quatre noms des plus connus dans les traditions problématiques relatives aux luttes des lucumons contre Rome pendant la dernière période des rois : Mastarna, Vibenna, Tarquin, Tanaquil. Non pas que nous prétendions qu'on puisse dorénavant, et d'une manière absolue, donner un corps bien solide aux légendes de cette époque : elles sont encore vagues et contradictoires; mais il n'en est pas moins intéressant de voir le témoignage gravé sur le bronze chez les Romains au temps de Claude, confirmé chez les Étrusques par nos peintures. Or, quelle date pouvons-nous leur assigner? Cette question m'amène à vous parler, Messieurs, des efforts que j'ai tentés pour arriver à la résoudre.

Un de mes premiers soins, en entreprenant les fouilles qui se sont succédé pendant plusieurs années dans les maremmes, a été la convention faite avec l'habile directeur de ces fouilles, M. Alessandro François, que les objets trouvés dans une même tombe seraient toujours réunis avec la plus scrupuleuse attention et isolés de tous autres jusqu'à ce qu'ils eussent été examinés par moi. A cette seule condition je pouvais espérer d'établir des synchronismes et d'assigner une époque au grand mouvement des arts qui s'est opéré en Étrurie. Dans le cas présent, j'avais pour me guider dans la détermination que je devais prendre, non-seulement les détails architectoniques, le style des peintures, les vases, les bronzes, les bijoux, mais je trouvais encore un secours puissant dans la paléographie. Je n'ai point à revenir ici sur les difficultés qui attendent tous ceux dont les recherches se portent sur l'étude de la langue étrusque, idiome isolé parmi les

autres idiomes italiques, et qui résiste depuis si longtemps aux efforts des plus habiles philologues : je prendrai seulement la liberté de porter un instant votre attention sur les alphabets. L'histoire de leur origine chez les peuples italiotes exige des recherches délicates. C'est une question des plus ardues pour qui veut en poursuivre la solution au delà des banalités de quelques vues générales et déterminer d'une manière précise la part qui revient à chacune des races de la Péninsule dans la transformation successive de l'alphabet araméen-hellénique, qui paraît être la source commune des signes représentatifs de la pensée en Europe. La comparaison des monuments les plus archaïques de l'épigraphie grecque avec les inscriptions trouvées dans les plus anciennes hypogées de l'Étrurie, amène tout d'abord à signaler de grandes similitudes et quelques anomalies qui ont besoin d'être étudiées avec la connaissance des provenances et des dates. C'est ce qui m'a engagé à tenter la composition d'un tableau où les alphabets phéniciens tirés des inscriptions ou des monnaies sont rapprochés, d'une part, des différents alphabets étrusques empruntés aux peintures murales, aux miroirs, aux urnes, et, de l'autre, à l'alphabet grec de Cære, aux inscriptions les plus archaïques de la Grèce et à celles des vases italo-grecs (1). J'espère avoir bientôt l'honneur de vous présenter sous une autre forme la discussion détaillée de ces éléments divers. Je me contenterai aujourd'hui de vous faire observer que la forme des caractères dans les inscriptions nombreuses de nos peintures, sans être d'une haute antiquité, semble avoir été tracée avant l'abâtardissement amené par l'occupation romaine. Elles appartiennent probablement au cinquième siècle de Rome, trois ou quatre siècles avant l'époque où Claude consignait dans son discours l'existence des mêmes légendes sur Mastarna dont elles deviennent le commentaire. Ajoutons que sur les anses de quelques amphores trouvées dans l'hypogée de Vulci étaient imprimés plusieurs de ces sceaux ou marques de fabrique, comme on en a rencontré souvent venant de Rhodes, de Cnide, de Thasos, etc., et qui donnent le nom d'un magistrat éponyme (2). Ainsi, par exemple, on lit sur une de ces anses : ΕΠΙ ΑΛΕΞΙΑΔΑ ΘΕΣΜΟΦΟΡΙΟΥ. La paléographie de ces inscriptions n'a fait que confirmer nos conjec-

(1) L'auteur du mémoire a fait passer ce tableau, que nous ne pouvons reproduire ici, sous les yeux de l'Académie : il va paraître avec la seconde partie de son histoire d'Étrurie. (*Note du directeur.*)

(2) Voyez Thiersch, *Ueber Henkel irdener Geschirre, mit Inschriften und Fabrikzeichen* dans les mémoires de l'académie de Bavière, vol. II, p. 781, sqq., et M. Perrot : *Sceaux trouvés sur des anses d'amphores thasiennes*, dans la Revue archéologique, avril 1861.

tures quant à l'époque présumée de la fermeture de notre crypte.

Nous nous croyons donc assuré désormais par deux graves témoignages, le premier, dû à un empereur instruit dans les choses de l'antiquité, le second emprunté à l'Étrurie à l'époque où elle était encore florissante, de l'origine étrusque de Servius Tullius. Or, du consentement de tous, non-seulement son règne est resté comme l'expression des plus grands changements opérés à Rome, soit sous le rapport de l'agrandissement matériel, soit sous celui des institutions politiques, mais on lui doit des fondations religieuses de la plus haute importance. C'est lui qui prépara un centre aux différentes tribus du Latium en élevant sur l'Aventin le temple de Diane, où les Latins se réunissaient pour un commun sacrifice. Dans le choix de cette déesse, dans la forme du simulacre qui lui était consacré, on a voulu voir la preuve des emprunts faits par Mastarna à la constitution des villes ioniennes, qui s'unissaient aussi dans leur culte pour la Diane d'Éphèse. Tout en acceptant le fait de rapports entre Rome et l'Ionie par les colonies de la grande Grèce, et le plus souvent par l'intermédiaire des Étrusques, nous n'avons pas besoin d'en appeler à une influence étrangère pour nous rendre compte de l'institution due au compagnon de Vibenna. Il devait trouver dans sa propre origine la pensée de modeler les institutions de son peuple sur une forme fédérative reliée par des habitudes religieuses. L'Étrurie lui en offrait un exemple frappant, car il avait vu se réunir dans le temple de Vulsinies les chefs des douze lucumonies. Ajoutons que le culte des lares, tout particulièrement étrusque, paraît avoir été favorisé d'une manière spéciale par le prince auquel on attribue l'importation à Rome des fêtes célébrées en leur honneur dans les carrefours sous le nom de *Compitalia*. D'après une ancienne tradition romaine à laquelle Claude fait allusion dans son discours, Servius Tullius est même le fils du lare domestique. Un jour qu'une esclave de la reine Tanaquil, nommée Ocrisia, était assise près du foyer, un phallus s'éleva des cendres et la féconda. Elle mit au monde Servius, qui institua la fête des lares en mémoire de son origine. Cette tradition, adoptée de préférence par les Latins, remonte évidemment à quelque légende étrusque. On y reconnaît la présence de ces esprits intermédiaires, lares, pénates ou génies qui, dans la théogonie des Toscans, émanent des dieux et transmettent l'émanation divine à l'âme humaine. Une semblable légende est rapportée par Plutarque à propos d'un certain roi nommé Tarchetius, qu'Otfried Müller croit pouvoir identifier avec Tarchon.

Noel des Vergers.

TEXTE ET EXPLICATION

D'UN

DÉCRET EN DIALECTE DORIEN

PROVENANT DE L'ILE DE CARPATHOS

L'île de Carpathos n'est représentée dans le *Corpus inscriptionum Græcarum* par aucun monument épigraphique. Trois inscriptions très-courtes, recueillies par Ross et publiées par lui (1), nous étaient seules connues jusqu'à présent.

Ce fut au mois d'août 1862, pendant mon séjour à Rhodes, que j'eus connaissance d'un décret en dialecte dorien trouvé dans l'île de Carpathos. Grâce à l'obligeance de M. Didier Jouannin, gérant du vice-consulat de France à Rhodes, je fus admis à examiner ce monument, et j'eus le plaisir d'être le premier voyageur appelé à le déchiffrer.

La stèle de marbre sur laquelle est gravée l'inscription a une teinte bleuâtre, comme le marbre de l'Hymette. Sa longueur est de soixante-quatre centimètres; sa largeur, de quarante et un. Elle est brisée en deux morceaux : la brisure existe entre les lignes quinze et seize, et a fait disparaître la plus grande partie de la quinzième ligne. La stèle est presque intacte à droite et à gauche, sauf quelques lettres faciles à suppléer. Le commencement et la fin de l'inscription n'existent plus. Dans les trente-sept lignes qui restent, la hauteur des lettres est d'un centimètre environ; l'espace qui les sépare est en moyenne de trois à quatre millimètres. L'inscription est très-bien gravée. Elle semble appartenir, par la forme des caractères, au IIIe siècle avant notre ère. On verra plus loin que les détails du style confirment cette donnée chronologique.

(1) Ross, *Inscr. Græc. ined.*, fasc. III, nos 264, 265 et 266.

. . . . ∪ΙΟΥΒΡΥΚΟΥΝΤΙΟΣΕΙΠΕ ΕΠΕΙΔΗΜΗΝ.
. . . ΤΟΣΜΗΤΡΟΔΩΡΟΥΣΑΜΙΟΣΔΕΔΑΜΟΣΙΕΥ
. . ΣΕΤΗΥΠΕΡΤΑΕΙΚΟΣΙΕΚΤΕΝΩΣΤΕΚΑΙΦΙΛΟ
. . ΜΩΣΘΕΡΑΠΕΥΩΝΔΙΑΤΕΤΕΛΕΚΕΙΠΑΝΤΑΣ
.ΑΤΑΤΕΤΑΝΕΜΠΕΙΡΙΑΝΚΑΙΤΑΝΑΛΛΑΝΑΝΑ
.ΤΡΟΦΑΝΑΝΕΓΚΛΗΤΟΝΑΥΤΟΝΠΑΡΕΣΧΗΤΑΙ
ΛΟΙΜΙΚΑΣΤΕΔΙΑΘΕΣΙΟΣΓΕΝΟΜΕΝΑΣΚΑΙΠΟΛΛΩΝ
ΕΙΣΤΟΥΣΕΣΧ.ΤΟΥ.ΚΙΝΔΥΝΟΥΣΕΜΠΕΣΟΝΤΩΝ
ΟΥΜΟΝΟΝΤΩΝΔΑΜΕΤΑΝΑΛΛΑΚΑΙΤΩΝΠΑΡΟΙΚΕΥΝ
ΤΩΝΤΑΝΠΑΣΑΝΕΚΤΕΝΕΙΑΝΚΑΙΚΑΚΟΠΑΘΙΑΝ
ΠΑΡΕΧΟΜΕΝΟΣΠΑΡΑΙΤΙΟΣΓΕΓΟΝΕΙΤΑΣΣΩΤΗΡ.
ΑΣΠΡΟΤΟΥΤΕΜΙΣΘΟΘΗΜΕΙΝΔΙΑΤΡΙΒΩΝΕΝ . . . .
ΠΟΛΛΟΥΣΤΩΝΔΑΜΕΤΑΝΕΝΕΠΙΚΙΝΔΥΝ . . .
ΔΙΑΘΕΣΕΣΙΓΕΝΟΜΕΝΟΥΣΕΣΩΣΕΝ.ΣΘΟΝΟ.
. . . . . ΤΝΟΣΕΥΝΟΜΟΣΤΕΚΑΙ
. . . ΑΙΩΣ . .
. . . . . ΟΝΤΩΝΚΑΤΟΙΚΕΥ.ΤΩΝΕΝΤΩΙΠΕΡΙΠΟΛ. . .
. . . . . ΣΠΟΡΕΥΟΜΕΝΟΣΔΙΑΤΕΤΕΛΕΚΕΙΟΠΩΣΟΥΝ
. ΑΙΟΔΑΜΟΣΟΒΡΥΚΟΥΝΤΙΩΝΦΑΙΝΗΤΑΙΕΥΧΑΡΙ
. . . ΣΚΑΙΤΟΥΣΑΓΑΘΟΥΣΤΩΝΙΑΤΡΩΝΤΙΜΩΝ
.ΥΡΩΘΕΝΤΟΣΤΟΥΔΕΤΟΥΨΑΦΙΣΜΑΤΟΣΔΕΔΟΧΘ . .
. . ΙΔΑΜΩΙ ΕΠΑΙΝΕΣΑΙΜΗΝΟΚΡΙΤΟΝΜΗΤΡΟΔΩΡΟ.
. ΑΜΙΟΝ ΚΑΙΣΤΕΦΑΝΩΣΑΙΧΡΥΣΕΩΙΣΤΕΦΑΝΩ.
. . ΙΑΝΑΓΟΡΕΥΣΑΙΕΝΤΩΙΑΓΩΝΙΤΩΝΑΣΚΛΑΠΙΕΙ
.ΝΟΤΙΟΔΑΜΟΣΟΒΡΥΚΟΥΝΤΙΩΝΕΠΑΙΝΕΙΚΑΙ
.ΤΕΦΑΝΟΙΧΡΥΣΕΩΙΣΤΕΦΑΝΩΙΜΗΝΟΚΡΙΤΟΝ
.ΗΤΡΟΔΩΡΟΥΣΑΜΙΟΝΕΜΠΕΙΡΙΑΣΕΝΕΚΑΚΑΙΚΑΛΟ . .
.ΑΘΙΑΣ ΕΞΕΣΤΩΔΕΜΗΝΟΚΡΙΤΩΙΚΑΙΕΙΣΤΑΣΠΑΝΑ
.ΥΡΕΙΣΠΑΡΑΓΙΝΕΣΘΑΙΑΣΣΥΝΤΕΛΟΥΝΤΙΒΡΥΚΟΥΝΤΙ
ΟΙΤΟΔΕΓΕΝΟΜΕΝΟΝΤΕΛΕΣΜΑΕΙΣΤΟΝΣΤΕΦΑΝΟΝ
ΤΕΛΕΣΑΤΩΟΤΑΜΙΑΣΜΕΤΑΔΕΤΑΝΚΥΡΩΣΙΝΤΟΥΔ.
.ΟΥΨΑΦΙΣΜΑΤΟΣΕΛΕΣΘΩΟΔΑΜΟΣΠΑΡΑΧΡΗΜ
. .ΔΡΑΟΔΕΑΙΡΕΘΕΙΣΑ . . . . ΛΣΘΩΕΝΤΩ . Σ . . . Α . .
. ΑΜΩΙΤΑΝΔΟΣΙΝΤΟΥΣΤΕΦΑΝΟΥΚΑΙΩΣΤΕΑΝΑΘΕ
ΜΕΙΝΕΙΣΤΟΙΕΡΟΝΤΟΥΠΟΤΕΙΔΑΝΟΣΤΟΥΠΟΡΘΜΙΟΥ
ΣΤΑΛΑΝΛΙΘΙΝΑΝΚΑΙΑΝΑΓΡΑΨΑΙΕΙΣΑΥΤΑΝΤΟ
ΨΑΦΙΣΜΑΚΑΘΟΤΕΤΙΜΑΗΕΙΟΔΑΜΟΣΟΒΡΥΚΟΥΝΤΙΩΝ
.ΗΝΟΚΡΙΤΟΝΜΗΤΡΟΔΩΡΟΥΣΑΜΙΟΝ . . . . Σ . .
. . . . ΤΝ. . . . .

C. Wescher exscr.

Voici la transcription de ce document :

1. . . . . . .ου Βρυκούντιος εἶπε · Ἐπειδὴ Μην[ό-
2. κρί]τος Μητροδώρου Σάμιος δεδαμοσιευ-
3. κὼ]ς ἔτη ὑπὲρ τὰ εἴκοσι ἐκτενῶς τε καὶ φιλο-
4. τί]μως θεραπεύων διατετελέκει πάντας,
5. κ]ατά τε τὰν ἐμπειρίαν καὶ τὰν ἄλλαν ἀνα-
6. σ]τροφὰν ἀνέγκλητον αὑτὸν παρέσχηται,
7. λ]οιμικᾶς τε διαθέσιος γενομένας καὶ πολλῶν
8. εἰς τοὺς ἐσχ[ά]του[ς] κινδύνους ἐμπεσόντων
9. οὐ μόνον τῶν δαμετᾶν ἀλλὰ καὶ τῶν παροικεύν-
10. των τὰν πᾶσαν ἐκτένειαν καὶ κακοπαθίαν
11. παρεχόμενος παραίτιος γεγόνει τᾶς σωτηρ[ί-
12. ας, πρὸ τοῦ τε μισθοθήμειν διατρίβων ἐν . . . .
13. πολλοὺς τῶν δαμετᾶν ἐν ἐπικινδύν[οις
14. διαθέσεσι γενομένους ἔσωσε μ[ι]σθὸν ο[ὐ
15. δεξάμε]νος εὐ[νόμως τε καὶ δικ]αίως ? .
16. . . . . . ον τῶν κατοικεύ[ν]των ἐν τῷ περιπολ[ίῳ
17. . . . . . ς πορευόμενος διατετελέκει · ὅπως οὖν
18. κ]αὶ ὁ δᾶμος ὁ Βρυκουντίων φαίνηται εὐχάρι-
19. στ]ος καὶ τοὺς ἀγαθοὺς τῶν ἰατρῶν τιμῶν,
20. κυ]ρωθέντος τοῦδε τοῦ ψαφίσματος · Δέδοχθαι
21. τῷ] δάμῳ ἐπαινέσαι Μηνόκριτον Μητροδώρο[υ
22. Σ]άμιον καὶ στεφανῶσαι χρυσέῳ στεφάνῳ
23. κα]ὶ ἀναγορεῦσαι ἐν τῷ ἀγῶνι τῶν Ἀσκλαπιεί-
24. ω]ν ὅτι ὁ δᾶμος ὁ Βρυκουντίων ἐπαινεῖ καὶ
25. στεφανοῖ χρυσέῳ στεφάνῳ Μηνόκριτον
26. Μητροδώρου Σάμιον ἐμπειρίας ἕνεκα καὶ καλο[κα-
27. γαθίας · ἐξέστω δὲ Μηνοκρίτῳ καὶ εἰς τὰς πανα-
28. γ]ύρεις παραγίνεσθαι ἇς συντελοῦντι Βρυκούντι-
29. οι · τὸ δὲ γενόμενον τέλεσμα εἰς τὸν στέφανον
30. τελεσάτω ὁ ταμίας · μετὰ δὲ τὰν κύρωσιν τοῦδ[ε
31. τ]οῦ ψαφίσματος ἑλέσθω ὁ δᾶμος παραχρ[ῆμα ἕνα
32. ἄνδρα · ὁ δὲ αἱρεθεὶς ἀ[γγειλά]σθω ἐν τ[ῷ] σ[υν]α[κτῷ ?
33. δ]άμῳ τὰν δόσιν τοῦ στεφάνου, καὶ ὥστε ἀναθέ-
34. μειν εἰς τὸ ἱερὸν τοῦ Ποτειδᾶνος τοῦ Πορθμίου
35. στάλαν λιθίναν καὶ ἀναγράψαι εἰς αὐτὰν τὸ
36. ψάφισμα καθότε τιμαήει ὁ δᾶμος ὁ Βρυκουντίων
37. Μ]ηνόκριτον Μητροδώρου Σάμιον [ἐμπειρία]ς
38. ἕνεκε]ν? . . . .

Je traduis ainsi :

« ..... (Un tel) citoyen de Bryconte a dit :

« Attendu que Ménocrite, fils de Métrodore, de Samos, ayant été « médecin public pendant plus de vingt ans, n'a cessé de soigner « tout le monde avec zèle et empressement ; que, dans la pratique « de son art et dans le reste de sa conduite, il s'est montré irré- « prochable ;

« Attendu qu'une peste s'étant déclarée et ayant mis en danger la « vie d'un grand nombre non-seulement de citoyens mais encore « d'étrangers domiciliés dans la cité, Ménocrite, à force de soins et « de patience, a eu la plus grande part au rétablissement de la santé « publique ;

« Attendu qu'au lieu de se faire payer il vit dans (la pauvreté) et « qu'il a sauvé beaucoup de citoyens atteints de dangereuses mala- « dies sans accepter de salaire, conformément aux lois et à la jus- tice ; qu'il n'a jamais hésité à faire route (pour visiter ceux) des « citoyens qui habitent les environs de la ville ;

« Pour que le peuple de Bryconte fasse preuve, lui aussi, de « reconnaissance, en rémunérant par des honneurs les médecins « dignes d'éloges ;

« Le décret ayant été ratifié ;

« Il a plu au peuple de Bryconte de louer Ménocrite, fils de Mé- « trodore, de Samos, de le couronner d'une couronne d'or, et de « proclamer aux jeux Esculapiens que le peuple de Bryconte loue « et couronne d'une couronne d'or Ménocrite, fils de Métrodore, de « Samos, à cause de son savoir et de sa vertu ;

« Qu'il soit permis à Ménocrite d'assister aux fêtes que célèbrent « les Brycontiens ;

« Que le trésorier public acquitte la dépense faite pour la couronne

« Qu'après la ratification du présent décret le peuple désigne sur- « le-champ un citoyen ; que le citoyen désigné (annonce au peuple « assemblé) la remise de la couronne ; qu'il fasse consacrer et « ériger dans le temple de Neptune Porthmios une stèle de marbre, « sur laquelle on inscrira le décret par lequel le peuple de Bryconte « honore Ménocrite, fils de Métrodore, de Samos, à cause de son « savoir (et de sa vertu)..... »

Nous avons donc sous les yeux le texte d'un décret rendu par un

dême (1) de l'île de Carpathos en l'honneur d'un médecin nommé Ménocrite, fils d'un certain Métrodore et originaire de Samos.

Les actes de ce genre que les inscriptions nous font connaître se composent généralement de trois parties : un préambule, des considérants, un dispositif.

Ici le préambule manque. Le marbre a été malheureusement brisé dans le haut. La partie supprimée devait donner le nom du magistrat éponyme, l'indication du mois et du jour, le nom du magistrat qui présidait l'assemblée, peut-être celui du secrétaire et certainement le nom de l'orateur. L'origine de ce dernier est indiquée dans le premier mot de l'inscription mutilée : c'est un citoyen de *Bryconte*, de la cité même qui rend le décret.

Cet ethnique Βρυκούντιος apparaît ici pour la première fois. On ne le trouve ni dans Etienne de Byzance ni dans aucun géographe. On ne le rencontre sur aucune monnaie connue. Toutefois je crois être sur la trace de son origine.

Βρυκούντιος fait supposer un nom de ville qui serait Βρυκοῦς, Βρυκοῦντος, à peu près comme Ὀπούντιος se rapporte à Ὀποῦς, Ὀποῦντος. Or il existe encore aujourd'hui, dans le nord de l'île de Carpathos, une localité qui s'appelle dans le langage du pays ἡ Βουργοῦντα. Je n'hésite pas à dire que c'est le nom de ville que nous cherchons. Ce nom a subi trois transformations philologiques. D'abord, l'accusatif a remplacé le nominatif, substitution générale et constante dans le passage du grec ancien au grec moderne. En second lieu, une métathèse a déplacé la consonne ρ : il suffit d'avoir entendu les Grecs actuels prononcer le nom du prince Alfred (Ἀλφέρδος au lieu de Ἀλφρέδος) pour se rendre compte de ce changement. En troisième lieu, l'υ est remplacé par la diphthongue ου : nous retrouvons ici un éolisme très-ancien, qui a passé autrefois dans la prononciation latine, et qui s'est conservé dans la langue populaire de l'Orient hellénique. Je n'en veux citer qu'un seul exemple, curieux entre tous. Le mot français *boîte* se traduit en grec moderne par τὸ κουτί : or κουτί n'est autre chose que κυτεῖον, diminutif de κῦτος, *urna*. Qui le croirait? Ce mot κουτί, qui se rencontre dans les bouches vulgaires, est le même par lequel Sophocle désigne l'urne funéraire (κῦτος) présentée sur la scène par le tragique Oreste et arrosée des

(1) Le dême des Grecs (δῆμος) répond à notre mot *commune*, dans le sens des communes italiennes au moyen âge. Les anciens érudits, Meursius à leur tête, traduisent οἱ δῆμοι τῆς Ἀττικῆς par *populi Atticæ*. Ce sont les *communes* de l'Attique.

pleurs d'Electre (1). C'est l'éolisme qu'on rencontre dans les inscriptions d'Orchomène, où on lit τούχα pour τύχη, ἀσουλία pour ἀσυλία (2). Il ne faut pas s'étonner de trouver un éolisme dans la bouche des habitants de Carpathos : ils parlent le grec avec une originalité archaïque et native, bien préférable à la correction étudiée des modernes lettrés d'Athènes (3).

De ces faits, je conclus que les ruines de Βουργοῦντα marquent l'emplacement de l'ancienne Brycoate :

Βρυκοῦς = Βυρκοῦς = Βουρκοῦς = Βουρκοῦντα = Βουργοῦντα.

Ainsi se trouvera complétée la liste des quatre cités de l'île de Carpathos; car cette île, au dire de Strabon, était τετράπολις. Ces quatre villes sont :

Ποσείδιον, citée par Ptolémée (4).
Νίσυρος, citée par Strabon (5).
Ἀρκεσεία, connue par les inscriptions athéniennes renfermant les listes des tributaires (6).
Βρυκοῦς, que nous ajouterons à ce dénombrement, en nous appuyant sur la tradition locale, sur l'histoire de la langue et sur les données de notre inscription.

Si le préambule de cette inscription nous manque presque entièrement, en retour les considérants sont très-développés. Ils nous font connaître tout d'abord le nom du personnage loué, son père, sa patrie, sa profession.

Son nom, *Ménocrite*, est inconnu dans l'histoire de la médecine. Mais le nom de son père, *Métrodore*, est celui de plusieurs médecins célèbres.

(1) A Athènes, les gens bien élevés remplacent κουτί par κιβώτιον. J'aime mieux le mot vulgaire, qui est celui de Sophocle.

(2) Cf. Rhangabé, *Ant. Hell.*, II, nº 705 *b*.

(3) On trouvera un exemple intéressant de la langue parlée aujourd'hui par les habitants de Carpathos dans les deux chants populaires inédits placés à la fin de ce travail sous forme d'*Appendice*.

(4) Ptol., *Geogr.*, V, 2.

(5) Strab., *Geogr.*, X, p. 393.

(6) Cf. Rhangabé, *Ant. Hell.*, I, nºˢ 137' et 161. Selon M. Rhangabé, une des quatre villes de Carpathos serait représentée par les Ἐτεοκαρπάθιοι. Je crois que les Ἐτεοκαρπάθιοι ou anciens habitants de Carpathos (qu'il faut comparer aux Ἐτεοκρῆτες ou indigènes de l'île de Crète, littéralement *véritables Crétois*), représentent les tribus primitives des montagnes, par opposition aux Καρπαθιοπολῖται qu'on trouve dans d'autres inscriptions et qui sont, selon moi, les habitants des villes situées sur le littoral et fondées pour la plupart par des Doriens d'Argos.

Le premier dans l'ordre chronologique est un pythagorien de Cos nommé par Jamblique (1).

Le second, d'une époque très-postérieure, est un Métrodore, disciple de Sabinus, auteur d'nn commentaire sur les Ἐπιδημίαι d'Hippocrate (2). C'est peut être le même dont l'ouvrage intitulé Ἐπιτομὴ τῶν ῥιζοτομουμένων est cité par Pline le Naturaliste (3).

Le troisième médecin du nom de Métrodore se trouve parmi les affranchis de Cicéron (4).

S'il fallait faire un choix parmi ces divers personnages, je pencherais pour le premier, comme étant le plus ancien, comme étant de Cos, île voisine de Carpathos et de Samos, enfin comme ayant fait l'éloge du dialecte dorien, qui est celui du pays où vivait Ménocrite et du décret qui nous a conservé son souvenir.

Le passage de Jamblique peut se traduire ainsi :

« Métrodore, fils de Thyrsos, petit-fils d'Épicharme, qui a intro« duit dans la médecine les doctrines de son père, affirme, en expo« sant à son frère les leçons paternelles, qu'Épicharme et avant lui « Pythagore ont préféré le dialecte dorien aux autres dialectes, « comme ils ont préféré la musique dorienne aux autres musiques. »

N'est-il pas curieux de trouver dans Jamblique un Métrodore, à la fois médecin et philologue, faisant précisément l'éloge du dialecte dans lequel est rédigé le décret qui accorde des honneurs extraordinaires à un Ménocrite, médecin lui aussi et fils d'un Métrodore?

Si l'on veut admettre que ces deux Métrodore soient identiques, il sera facile d'établir la généalogie de Ménocrite.

Jamblique dit : Μητρόδωρος ὁ Θύρσου τοῦ πατρὸς Ἐπιχάρμου.

Westermann, dans l'édition gréco-latine de la collection Didot (5), traduit ainsi cette phrase : *Metrodorus Epicharmi filius Thyrsi nepos*. C'est, je crois, une erreur. Il faut traduire : *Metrodorus Thyrsi filius Epicharmi nepos* (6). Cela donne le tableau de filiation suivant :

Épicharme
|
Thyrsos
|
Métrodore

(1) Jambl., *in Pyth.*, 34.
(2) Cf. Fabricius, *Bibl. Gr.*, II, p. 522.
(3) Plin., *Hist. nat.*, XX, 81.
(4) Cic., *ad Attic.*, XV, ep. 1; *ad Fam.*, XVI, ep. 20.
(5) Diogenis Laertii, etc., etc. 1 vol. in-4°. Paris, Didot, 1850.
(6) De même, dans la liste des Proxènes de Delphes, on lit : Ἀθηναγόρας Ἀθηνα

En supposant que ce Métrodore soit celui de l'inscription, le médecin Ménocrite serait l'arrière-petit-fils d'Épicharme. Il s'agit ici d'Épicharme le philosophe pythagoricien, auteur de mémoires scientifiques et médicaux dont Diogène-Laërce parle en ces termes : Ὑπομνήματα κατέλιπεν ἐν οἷς φυσιολογεῖ, γνωμολογεῖ, ἰατρολογεῖ (2).

Je n'ai pas à examiner en ce moment si Épicharme le philosophe et Épicharme le poëte comique sont un seul et même personnage. Cette question, sur laquelle on peut consulter Fabricius (3) et Clinton (4), est encore à débattre. Il me suffit de savoir qu'Épicharme le philosophe était natif de Cos, fils d'un médecin, médecin luimême et affilié aux Asclépiades. Disciple de Pythagore, il survécut de beaucoup à son maître, et mourut âgé de quatre-vingt-dix ans, vers la fin du cinquième siècle avant notre ère (en 409 ou 410 avant Jésus-Christ). En ajoutant à cette date la valeur de trois générations, c'est-à-dire environ un siècle, on arrive pour notre inscription à la fin du quatrième siècle ou au commencement du troisième, vers l'an 300 ou 290 avant Jésus-Christ, époque assez voisine de celle que semblent indiquer le style du monument et la forme des caractères.

Ménocrite, qui a pour père Métrodore, a pour patrie Samos. Cette île était, dans l'antiquité, un centre d'études scientifiques. Ce fut là que naquit Pythagore, et son esprit sembla s'y perpétuer.

La profession de Ménocrite est celle de *médecin public*, qu'il exerçait depuis plus de vingt ans au moment où fut rédigé le décret (δεδαμοσιευκὼς ἔτη ὑπὲρ τὰ εἴκοσι).

Qu'était-ce que cette profession?

Les anciens avaient des médecins publics, δημοσιεύοντες, qui répondaient à ce qu'on appelle chez nous médecin de canton ou d'arrondissement. Ces médecins donnaient leurs services gratuitement. Aristophane, dans les *Acharniens*, met en scène un campagnard qui se plaint d'une affection des yeux, et qui vient prier le principal personnage de la pièce, Dicæopolis, de l'en guérir. Dicæopolis lui répond :

Ἀλλ, ὦ πονηρ', οὐ δημοσιεύων τυγχάνω,

γόρα τοῦ Λεωσέβου Χῖος, ce qui veut dire : « Athénagore, fils d'Athénagore, petit-fils de Léosèbe, de Chios. » — Et plus loin : Πτολεμαῖος Πτολεμαίου τοῦ Χρυσερμοῦ Ἀλεξανδρεύς, ce qui signifie : « Ptolémée, fils de Ptolémée, petit-fils de Chrysermès, d'Alexandrie. »

(1) Diog. Laert., VIII, p. 78.

(2) Fabr., *Bibl. gr.*, II, p. 298.

(3) Clint., *Fast. Hell.*, II, Introd., p. XXXVIII.

ce qui signifie : « Mais, cuistre, je ne suis pas un médecin public (1). »

Le scoliaste, qui explique très-bien ce passage, dit à ce sujet : Οἱ δημοσίᾳ χειροτονούμενοι ἰατροὶ καὶ δημόσιοι προῖκα ἐθεράπευον (2). D'où il suit que les médecins publics n'étaient pas payés par ceux qui recevaient leurs soins. C'était l'État lui-même qui les rétribuait, ainsi que nous l'apprend Diodore de Sicile : δημοσίῳ μισθῷ τοὺς νοσοῦντας τῶν ἰδιωτῶν ὑπὸ ἰατρῶν θεραπεύεσθαι (3). Payés par le peuple, ils étaient élus par lui : c'était une branche des services publics. Platon, dans le *Gorgias*, le dit formellement : « Quand la cité se réunit pour délibérer sur le choix des médecins, ou des armateurs, ou de quelque autre classe de fonctionnaires... » ὅταν περὶ ἰατρῶν αἱρέσεως ᾖ τῇ πόλει σύλλογος ἢ περὶ ναυπηγῶν ἢ περὶ ἄλλου τινὸς δημιουργικοῦ ἔθνους (4).

Ménocrite était donc un de ces médecins élus et payés par l'État, dont nous parlent Aristophane, Platon et Diodore de Sicile.

Le décret qui renferme son éloge s'appuie sur des considérants très-étendus, dont l'examen est intéressant pour l'histoire de la médecine antique.

On loue d'abord d'une manière générale son habileté et sa moralité (lignes 2-6). Le texte, pour caractériser le savoir de Ménocrite, dit ἐμπειρία, mot qui désigne la science appliquée, pratique, fondée sur l'observation des faits, opposée à σοφία, qui est la science spéculative et théorique. Il s'agit ici, non du sage qui disserte dans l'école, mais du praticien qui s'asseoit au chevet des malades. Le mot ἐμπειρία (d'où nous avons fait *empirique* et *empirisme*, qui se prennent aujourd'hui en mauvaise part) rend bien l'idée que les anciens se faisaient de la médecine, qu'ils considéraient surtout comme un art fondé sur l'expérience. C'est le caractère qu'elle eut dès l'origine. Les premiers livres médicaux furent les tablettes suspendues dans les Asclépions ou temples d'Esculape, et sur lesquelles les malades, à leur sortie, consignaient par écrit les syptômes du mal et le remède qui les avait guéris. « Le temple d'Épidaure, dit Strabon, est toujours plein de malades et de tableaux qui y sont suspendus, et dans lesquels le traitement est consigné. Il en est de même à Cos et à Tricca (5). » La philosophie intervint plus tard, et, en généralisant

(1) Aristoph., *Acharn.*, v. 1030. — On lit dans la traduction d'Artaud (p. 40) : « Mais, malheureux, ma recette n'est pas pour tout le monde. » C'est un contre-sens.

(2) Schol. *in Acharn.*, v. 1030.

(3) Diod. Sic., XII, 13.

(4) Plat., *Gorg.*, p. 455.

(5) Τὸ ἱερὸν πλῆρες ἀεὶ τῶν τε καμνόντων καὶ τῶν ἀνακειμένων πινάκων ἐν οἷς ἀναγεγραμμέναι τυγχάνουσιν αἱ θεραπεῖαι καθάπερ ἐν Κῷ τε καὶ Τρίκκῃ. (Strab., VIII, 6.)

l'étude de la nature, pénétra d'un souffle scientifique cet empirisme primitif.

Ménocrite n'était pas seulement un savant, c'était aussi un homme de cœur. Sa conduite est qualifiée d'irréprochable : ἀνέγκλητον αὐτὸν παρέσχηται. Ce mot ἀνέγκλητον rappelle la formule du serment d'Hippocrate : « Je m'abstiendrai de tout mal volontaire et de toute tentative corruptrice » ἐκτὸς ἐὼν πάσης ἀδικίης ἑκουσίης καὶ φθορίης. »

Après ces éloges généraux, l'inscription signale le dévouement de Ménocrite dans une circonstance particulière, dans une peste. C'était là en effet que le médecin déployait, non-seulement sa science, mais son courage. Dans la biographie légendaire d'Hippocrate, on nous montre également ce père de la médecine arrêtant la peste : « Cette légende, dit M. Littré, fait partir Hippocrate de la Thessalie, réprimant la peste sur son passage chez les Doriens, chez les Phocéens, chez les Béotiens. De là, il arrive à Athènes, où il arrête les ravages du fléau (1). » Dans la correspondance qu'on prête à Hippocrate, la peste est désignée par la locution suivante : νοῦσος ἡ καλεομένη λοιμική (2). Dans notre inscription, la peste est appelée λοιμικὰ διάθεσις, une *disposition pestilentielle*. Cette dernière expression est une date. En effet, les mots λοιμικὴ διάθεσις, κατάστασις, περίστασις appartiennent au commencement de la décadence littéraire, à l'époque où les termes abstraits envahissaient le style des prosateurs. Ces tournures sont fréquentes dans Polybe et dans Diodore de Sicile. Je n'en veux citer ici qu'un exemple emprunté à Polybe : λοιμικῆς διαθέσεως ἐμπεσούσης αὐτοῖς (3). C'est presque le langage de notre inscription : λοιμικᾶς τε διαθέσεως γενομένας (ligne 7). A la ligne précédente, nous avons trouvé αὐτὸν pour ἑαυτόν, qui est du même temps. C'est une raison de plus pour placer la date de cette inscription entre l'époque macédonienne et l'époque romaine, plus près cependant de la première que de la seconde, à cause de l'abondance des formes appartenant à un dialecte particulier, le dialecte dorien.

A la science et au courage, Ménocrite, d'après notre inscription, ajoutait le désintéressement (lignes 12-18).

Les médecins, dans l'antiquité comme aujourd'hui, étaient généralement payés par leurs malades. On peut consulter à ce sujet Xénophon (4) et Aristote (5). Μισθός, tel est le mot dont se servent

(1) Littré, *Œuvres d'Hippocrate*, t. I, p. 41.
(2) Hippocr., *Epist.*, p. 1271,
(3) Polyb., II, 31.
(4) Xen., *Memor. Socrat.*, I; 2, 54.
(5) Aristot., *Pol.*, III, 11.

ces écrivains pour désigner les honoraires. Hippocrate, qui se faisait payer pour enseigner la médecine (1), recevait sans doute aussi un salaire pour les soins qu'il donnait à ses clients. C'est l'opinion d'un savant justement autorisé (2).

Ici, une objection se présente. Ménocrite, comme médecin public, était rétribué par la commune, et ne devait rien recevoir des particuliers. En refusant tout salaire, il ne faisait donc qu'accomplir un devoir strictement imposé. Comment se fait-il dès lors que l'inscription signale d'une manière expresse son désintéressement? Deux explications sont possibles. On peut supposer que les médecins publics n'étaient pas toujours très-scrupuleux, et que souvent ils faisaient payer leurs services, à l'exemple de ceux de leurs confrères qui n'avaient aucun titre officiel. Peut-être aussi l'inscription veut-elle dire simplement que Ménocrite aurait pu s'enrichir comme tant d'autres en exerçant sa profession pour son propre compte, mais que, mû par l'amour du bien général, il a mieux aimé se rendre utile à ses concitoyens dans la position moins lucrative de médecin public. Les mots de l'inscription πρὸ τοῦ τε μισθοθήμειν « au lieu de se faire payer » se rapporteraient dans ce cas aux honoraires que recevaient les médecins particuliers et que Ménocrite aurait touchés comme eux s'il s'était démis de ses fonctions publiques. Si l'on adopte ce sens, il faut conclure de tout le passage que le traitement des médecins publics n'était pas très-élevé. Ménocrite paraît d'autant plus louable qu'il étendait sa sphère d'action bien au delà de ses obligations, puisqu'il prodiguait ses services gratuits non-seulement aux citoyens mais aux étrangers domiciliés (τῶν παροικεύντων), non-seulement aux habitants de la ville mais à ceux des faubourgs et de la banlieue (τῶν κατοικεύντων ἐν τῷ περιπολίῳ). Ce zèle l'entraînait à des courses longues et multipliées, circonstance indiquée par le mot πορευόμενος. Un tel dévouement méritait assurément une récompense extraordinaire. C'est le souvenir de cette récompense que le présent décret nous a conservé dans un dispositif dont nous allons examiner les détails.

Ce dispositif est proprement l'objet du décret proposé par l'orateur et approuvé par le peuple. Cette approbation populaire, qui donne à l'acte sa valeur officielle, est exprimée par le mot κυρόω, *ratifier* : κυρωθέντος τοῦδε τοῦ ψαφίσματος. L'emploi de ce terme, avec cette signification particulière, n'est pas exclusivement propre aux inscriptions. On le trouve dans les auteurs. Thucydide l'emploie : ἡ ἐκκλησία

(1) Plat., *Protagor.*, p. 311.
(2) Littré, *Œuvres d'Hippocrate*, t. IV, p. 612.

κυρώσασα ταῦτα διελύθη (1). Dans un passage de Polybe, la tournure est exactement celle de l'inscription : κυρωθέντος τοῦ δόγματος ὑπὸ τοῦ δήμου (2). On lit ailleurs : τοῦ δήμου κυρώσαντος τὰς διαλύσεις (3).

Le dispositif s'ouvre par ces mots :

Δέδοχθαι τῷ δάμῳ.

Cette formule est différente de la formule ordinaire, qui mentionne le sénat à côté du peuple. Les inscriptions doriennes d'Astypalæa commencent ainsi : Ἔδοξε τᾷ βουλᾷ καὶ τῷ δάμῳ (4). La constitution de la cité carpathienne était-elle démocratique au point de se passer de sénat? Ou bien la ratification du sénat n'arrivait-elle qu'après celle du peuple? Ou bien le sénat avait-il, ici comme ailleurs, l'initiative de la délibération, sans que cette initiative soit mentionnée dans la rédaction de notre décret? C'est cette dernière hypothèse que j'adopterais de préférence, en m'appuyant sur les exemples d'une omission analogue offerts par d'autres monuments épigraphiques. Je citerai notamment une inscription athénienne dans laquelle on lit δέδοχθαι τῷ δήμῳ, bien que le peuple d'Athènes ne pût rendre aucun décret sans une délibération préalable du sénat (5).

Les honneurs accordés à Ménocrite sont réglés de la manière suivantes :

1° L'éloge, ἐπαινέσαι.

2° La couronne d'or, στεφανῶσαι χρυσέῳ στεφάνῳ.

3° La proclamation du décret aux jeux Esculapiens, ἀναγορεῦσαι ἐν τῷ ἀγῶνι τῶν Ἀσκλαπιείων.

4° La faculté d'assister aux fêtes que célèbrent les Brycontiens, ἐξέστω Μηνοκρίτῳ καὶ εἰς τὰς παναγύρεις παραγίνεσθαι ἃς συντελοῦντι Βρυκούντιοι.

5° L'inscription du décret sur une stèle de marbre qui sera érigée dans le temple de Neptune Porthmios, ἀναθέμειν εἰς τὸ ἱερὸν τοῦ Ποτειδᾶνος τοῦ Πορθμίου στάλαν λιθίναν.

C'est le lieu d'établir un parallèle entre notre inscription et un décret athénien qui a également pour objet d'honorer un médecin.

(1) Thuc., VIII, 69. — Cf. Herodot., VIII, 56; Æschyl., *Eum.*, v. 602 et *Choeph.*, v. 874; Polyb., I, 11 et 17, VII, 5.

(2) Polyb., I, 11, 13.

(3) Polyb., I, 17, 1.

(4) C. I. G., 2483 et 2484.

(5) Rhangabé, *Ant. Hell.*, n° 378.

Ce sont les deux seuls exemples épigraphiques de ce genre que je connaisse (1). Le décret athénien a pour objet de récompenser Evénor, fils d'Evépias, Argien, « parce qu'il a guéri un grand nombre de citoyens et d'étrangers habitant la cité, et parce que, désigné par le peuple pour la préparation des remèdes, il a dépensé un talent à ce service. » Voici le texte : χρήσιμον ἑαυτὸν παρέσχηκεν κατὰ τὴν τέχνην, πολλοὺς δὲ ἰᾶτο τῶμ πολιτῶν καὶ τῶν ἄλλων τῶν ἐνοικούντων τῇ πόλει, καὶ νῦν ἐπὶ τῶν φαρμάκων αἱρεθεὶς τὴν παρασκευήν, τάλαντον ἀνήλωσεν.

Evénor, comme la plupart des médecins de l'antiquité, était à la fois médecin et pharmacien. A ce double titre, il fut préposé par le peuple à la préparation des remèdes. Comme Ménocrite, il fait preuve de désintéressement; comme lui, il soigne avec un empressement égal citoyens et étrangers. Les honneurs accordés à Evénor sont : 1° l'éloge public; 2° la couronne de feuillage; 3° le droit de cité pour lui et pour ses descendants, avec la permission de s'inscrire dans la tribu, le dême et la phratrie qu'il voudra; 4° l'inscription du décret sur une stèle de marbre qui sera érigée dans l'enceinte de l'Acropole.

Ménocrite a obtenu, comme Evénor, l'éloge public. La couronne de simple feuillage (θαλλοῦ στέφανος) est remplacée dans le décret carpathien par une couronne d'or, dont la valeur n'est pas indiquée.

Cette couronne, dit le décret, sera proclamée aux *jeux Esculapiens*. Qu'étaient-ce que ces jeux?

Nous connaissions déjà des fêtes de ce genre à Epidaure et à Athènes. A Epidaure, les jeux en l'honneur d'Esculape se célébraient tous les cinq ans : ils comprenaient des combats de musique, des processions et des luttes gymniques. A Athènes, on trouve également des Ἀσκληπίεια (2).

Notre inscription nous apprend que des jeux semblables se célébraient à Carpathos, sans indiquer toutefois où était situé l'Asclépion ou temple qui devait servir de centre à ces solennités. Les jeux sont caractérisés par le mot ἀγῶνι (ἐν τῷ ἀγῶνι τῶν Ἀσκλαπιείων, ligne 23). Ce mot fait supposer qu'ils étaient à la fois musicaux et

(1) Rhangabé, *Ant. Hell.*, n° 378. — On trouve bien, dans une autre inscription sous le n° 426 du même recueil, une couronne d'or de mille drachmes décernée par le peuple à un certain Archippe, médecin en chef. Mais ἀρχιατρὸν n'est ici qu'une conjecture du savant épigraphiste. L'original porte ΑΡΧΙ qui peut être le commencement d'un nom propre tel que Ἄρχιππον τὸν Ἀρχί[ππου], ou de tel autre mot qu'on voudra, ἀρχι[θέωρον] par exemple.

(2) Bœckh *Staatsh.*, II, p. 253.

gymniques, comme les Σωτήρια de Delphes et comme les jeux Esculapiens d'Epidaure.

La proclamation (ἀναγόρευσις) des décrets de ce genre était une circonstance importante, dont le lieu et le jour sont ordinairement fixés d'avance par les inscriptions. Les fêtes choisies pour ces sortes de proclamations offraient toujours le déploiement d'une grande pompe, avec des représentations scéniques ou gymniques qui, ayant lieu sur un théâtre ou dans un stade, permettaient de convoquer un grand nombre d'auditeurs. Il serait facile d'en multiplier les exemples (1). Remarquons seulement que le choix des fêtes en l'honneur d'Esculape offre ici un singulier à-propos, puisqu'il s'agit d'un médecin. La proclamation était faite ordinairement par un héraut public (2), quelquefois par un magistrat spécial tel que l'archonte stéphanéphore à Ténos (3).

Le quatrième des honneurs accordés à Ménocrite est la faculté d'assister aux fêtes que célèbrent les habitants de Bryconte, εἰς τὰς παναγύρεις παραγίνεσθαι ἃς συντελοῦντι Βρυκούντιοι. Il s'agit ici, non pas d'un simple droit de présence, mais d'un privilége d'honneur et de préséance, avec une place réservée, en un mot ce que les Grecs appelaient προεδρία.

La nature du droit de *proédrie* est nettement expliquée dans une inscription trouvée au Pirée et transportée au musée Britannique par la Société des *dilettanti* (4). Les habitants du Pirée décernent à Callidamas, fils de Callimédon, du dême de Chollides, les honneurs de la proédrie dans les termes suivants : « Qu'il jouisse aussi de la proé« drie au théâtre quand les Piréens célébreront les Dionysies ; que « le démarque l'introduise au spectacle comme il y introduit les prê« tres et les autres personnes à qui la proédrie a été conférée par « les Piréens. »

La découverte du théâtre de Bacchus, faite à Athènes par M. Strack, architecte prussien, en avril 1862, fournit un commentaire précieux de ce texte. Dans ce théâtre en effet, les trois premiers gradins sont occupés par un nombre considérable de fauteuils de marbre portant des inscriptions indiquant qu'ils sont destinés aux principaux fonctionnaires religieux et civils. Le premier gradin offre cinquante fauteuils, pour la plupart réservés à des prêtres. Le plus

(1) C. I. G., 101, 107, 2333, 2347, 2483, etc., etc.
(2) C. I. G., 2483.
(3) C. I. G., 2333.
(4) C. I. G., 161.

remarquable de ces siéges, placé au centre de l'hémicycle et dans l'axe même de la thymélé, était occupé, comme l'indique l'inscription, par le prêtre de Bacchus (1). Autour de lui se groupaient les prêtres des autres divinités. Ensuite venaient les magistrats. Tous ces personnages jouissaient de la προεδρία par le fait même de leur position.

Dans quelle mesure les particuliers étaient-ils admis à cet honneur? Au théâtre de Bacchus on a trouvé, sur le quatrième gradin, un trône de marbre isolé, parfaitement distinct des siéges réservés aux prêtres et aux magistrats en charge, et portant une inscription d'après laquelle ce trône est offert par la ville d'Athènes à un personnage considérable et à ses deux fils. Voilà, si je ne me trompe, la προεδρία nominative et personnelle, différente de celle qui était le privilége inséparable de certaines fonctions. Sur ce trône on lit :

Η Π Ο Λ Ι Σ
Μ Α Ρ Κ Ω Ο Υ Λ Π Ι Ω
Ε Υ Β Ι Ο Τ Ω Λ Α Μ
Π Ρ Ο Τ Α Τ Ω Υ Π Α Τ Ι
Κ Ω Κ Α Ι Ε Π Ω Ν Υ Μ Ω
Α Ρ Χ Ο Ν Τ Ι Τ Ω Ε Υ Ε Ρ
Γ Ε Τ Η Α Υ Τ Ω Κ Α Ι Τ Ο Ι C
Υ Ι Ε Ι Ο Ι C Α Υ Τ Ο Υ Τ Ε Ι C Α Μ Ε
Ν Ω Κ Α Ι Μ Α Ξ Ι Μ Ω

Ἡ πόλις
Μάρκῳ Οὐλπίῳ
Εὐβιότῳ λαμ-
προτάτῳ ὑπατι-
κῷ καὶ ἐπωνύμῳ
ἄρχοντι τῷ εὐερ-
γέτῃ αὐτῷ καὶ τοῖς
υἱείοις αὐτοῦ Τεισαμέ-
νῳ καὶ Μαξίμῳ.

« La cité à Marcus Ulpius Eubiotos, très-illustre consulaire et

(1) Ἱερέως Διονύσου Ἐλευθερέως. — J'ai expliqué cette inscription ailleurs. (Voir le *Journal général de l'Instruction publique*, n° du 18 novembre 1863.)

« archonte éponyme, bienfaiteur : à lui et à ses fils Tisamène et « Maxime. »

Je n'oserais conclure de là que tous ceux qui jouissaient de la proédrie eussent un trône semblable. A Delphes par exemple, où la προεδρία est accordée à de nombreux proxènes, on ne peut supposer que chacun d'eux possédât un siége distinct. Ce que je crois, c'est que les personnes revêtues de ce privilége étaient introduites solennellement au théâtre immédiatement après les prêtres et les magistrats, et prenaient place avant les autres citoyens sur des gradins réservés. Dans quelques cas seulement, comme pour Marcus Ulpius, ils avaient l'honneur du fauteuil. Au théâtre de Bacchus même, nous trouvons des places marquées par de simples inscriptions gravées dans la pierre des gradins, sans qu'il y ait trace d'aucun siége particulier.

La proédrie n'était pas nécessairement restreinte aux représentations théâtrales : elle pouvait s'étendre aux autres jeux. Dans une inscription de Delphes on lit : προεδρίαν ἐμ πᾶσι τοῖς ἀγώνοις οἷς ἁ πόλις τίθητι (1).

Le droit accordé ici à Ménocrite a une extension analogue, puisque le décret mentionne d'une manière générale les fêtes que célèbrent les Brycontiens : τὰς παναγύρεις ἃς συντελοῦντι Βρυκούντιοι. Par παναγύρεις, il faut entendre non-seulement les jeux, mais les fêtes de tout genre, telles que processions et sacrifices. C'est ainsi que les Delphiens accordent quelque part le droit d'assister à tous les sacrifices offerts publiquement dans leur prytanée : ἔδωκαν δὲ καὶ πορεύεσθαι ἐν τὸ πρυτανεῖον ἐν τὰν θυσίαν τῶν Ῥωμαίων καὶ ἐν τὰς λοιπὰς θυσίας ἐν ἃς ἁ πόλις συ[ν]τελεῖ πάσας.

On remarque que le décret carpathien dit ἃς συντελοῦντι, tandis que le fragment delphique dit ἐν ἃς ἁ πόλις συντελεῖ. C'est des deux côtés le même verbe συντελῶ avec deux sens différents. A Carpathos, ce verbe est employé activement et signifie *célébrer ensemble* (2). A Delphes, nous le trouvons accompagné de la préposition ἐν employée éoliquement pour εἰς. Alors il est neutre, et veut dire *être admis à*, *prendre sa part de*. Il s'agit en effet de sacrifices communs aux Delphiens et à d'autres peuples, tels que les Romains par exemple, tandis que les fêtes de Bryconte sont célébrées par les Brycontiens seuls.

Le cinquième des honneurs accordés à Ménocrite est l'inscription

(1) Ἀγώνοις pour ἀγῶσι est une forme étolienne se rattachant au dialecte éolien. Il en est de même de ὄντοις pour οὖσι, de μάρτυροι pour μάρτυρες, etc. Ces formes, que j'ai souvent constatées à Delphes, sont déjà signalées par Eustathe (Eustath. *ad Il.* B, v. 537).

(2) Cf. Diod. Sic.. XVII, 16. — συντελεῖν θυσίας, συντελεῖν πανήγυριν.

du décret sur une stèle de marbre qui sera érigée dans le temple de Neptune Porthmios. Cette disposition est accompagnée de quelques formalités qu'il importe de relever.

D'abord, la dépense faite pour la couronne sera acquittée par le ταμίας ou trésorier public. Les documents de ce genre contiennent presque toujours une clause qui prévoit la dépense.

En second lieu, une fois les frais payés et le décret ratifié par le peuple, un homme sera choisi pour faire inscrire le texte du décret sur une stèle de marbre. Cette particularité est à noter. Dans la plupart des villes grecques, le soin de faire consigner les décisions du peuple sur le marbre était confié à des magistrats spéciaux (1). On trouve cependant quelques exemples du cas où le soin de faire graver la stèle est remis à des citoyens désignés par l'élection. Citons les inscriptions de Téos (2), de Syros (3), d'Astypalée (4). A Astypalée, il est dit formellement qu'on choisira un homme pour faire graver l'inscription : ἄνδρα δὲ ἑλέσθαι ὅστις ἐπιμεληθήσεται τᾶς ἀναγραφᾶς. Le nom du citoyen élu à cet effet est même indiqué : ᾑρέθη ἀναγράψαι Φίλαρχος Ἀριστοκλεῦς. Dans une inscription découverte plus récemment dans la même île (5), cette clause est reproduite, et le nom de la personne choisie est également indiqué.

Il en était de même sans doute dans notre inscription carpathienne; mais les dernières lignes du décret nous manquent, la stèle ayant été malheureusement brisée dans sa partie inférieure. Le passage qui contenait le nom du commissaire *ad hoc*, de l'ἐπιμελητής, est précisément celui qui a disparu.

Le monument lui-même est désigné dans l'inscription sous le nom de στάλα λιθίνα. Le mot στάλα ou στήλη, dans cette acception, veut dire, non pas une colonne, mais une de ces pièces de marbre plates destinées à porter des inscriptions et disposées le plus souvent autour des temples. Le mot λιθίνη désigne le marbre dans les contrées où ce genre de pierre n'est pas rare.

Cette stèle a été érigée ou plutôt consacrée (le mot grec ἀναθέμειν a les deux sens à la fois) dans le temple de Neptune Porthmios, εἰς τὸ ἱερὸν τοῦ Ποτειδᾶνος τοῦ Πορθμίου. Le mot ἱερόν, on le sait, désigne à la

(1) C. I. G., 84, 87, 90, 106, 1193, 2161, 2334, 2525, 2675, 2677, 2678.
(2) C. I. G., 3066.
(3) C. I. G., 2347 *c*.
(4) C. I. G., 2483.
(5) Cf. Ross, *Inscr. Græc. ined.* (fasc. II, n° 159) et Rhangabé (*Ant. Hell.*, II, n° 763).

fois l'édifice sacré et ses dépendances; il comprend sous une dénomination commune le ναὸς ou temple proprement dit et le περίβολος ou enceinte sacrée. C'est dans cette enceinte extérieure que les stèles étaient le plus souvent rangées: elles formaient ainsi comme la ceinture du monument.

C'est le lieu de citer ici une inscription inédite que j'ai recueillie. Cette inscription, gravée sur une pierre rouge de Laconie, est déposée au musée de la Société archéologique d'Athènes. En voici le texte :

. . Ε . . . ΙΛΙΖΙΟΙ . . . .
ΛΑΚΕΔΑΙΜΟΝΙΩΝΤΑΝΔΕ
ΠΡΟΞΕΝΙΑΝΤΑΥΤΑΝΑΝΑ
ΓΡΑΨΑΤΩΟΤΑΜΙΑΣΕΙΣΣΤΑ
ΛΑΝΛΙΘΙΝΑΝΚΑΙΑΝΑΘΕΤΩ
ΞΙΣΤΟΙΕΡΟΝΤΟΥΠΟΣΕΙΔΑ
ΝΟΣΤΟΥΕΠΙΤΑΙΝΑΡΩΙ

εὐ]ε[ργέτ]αις τοῦ [κοινοῦ τῶν
Λακεδαιμονίων · τὰν δὲ
προξενίαν ταύταν ἀνα-
γραψάτω ὁ ταμίας εἰς στά-
λαν λιθίναν καὶ ἀναθέτω
εἰς τὸ ἱερὸν τοῦ Ποσειδᾶ-
νος τοῦ ἐπὶ Ταινάρῳ.

C'est la fin d'un décret de proxénie, assez semblable à celui qu'on lisait déjà dans le *Corpus* sous le nº 1335. Cette stèle, comme la nôtre, est érigée dans un hiéron de Neptune. C'est l'hiéron du cap Ténare. Le mot qui désigne la consécration est le même des deux côtés, ἀναθέμειν, ἀναθέτω.

Une question importante reste à examiner. Quel est ce temple de Neptune Porthmios dont parle notre décret? La topographie de l'île de Carpathos est si peu connue, que nous sommes réduits, sur ce point, à des conjectures. Ces conjectures paraîtront, je l'espère, assez probables.

Sur la côte orientale de l'île, se trouve une anse aujourd'hui solitaire que les habitants du pays appellent τὸ Ποσίν. Il faut voir sans doute dans Ποσίν une de ces abréviations familières à la langue ro-

maïque, qui laisse volontiers glisser la prononciation sur les finales non accentuées. Ποσίν est pour Ποσείδιον. Au sud de cette baie, s'élève en effet une acropole couronnée de quelques ruines, qui paraissent être les restes de Ποσείδιον πόλις (1).

Là sans doute s'élevait le temple de Neptune Porthmios. Neptune ou Poseidon était tout ensemble le dieu particulier de l'île, et le dieu protecteur de toute la confédération dorienne. L'épithète Πόρθμιος est nouvelle. Elle n'existe pas dans le *Thesaurus*. L'origine de ce mot nous servira à en fixer le sens. Πόρθμιος vient du substantif πορθμός. Or Suidas explique le mot πορθμὸς de la manière suivante : ἀμφίγειος θάλασσα, ou encore θάλασσα ὑπὸ γῆς περιεχομένη (2). Πόρθμιος signifie donc *freto impositus*, *freto præsidens*. Cette épithète pittoresque fait allusion à la position même du temple, qui dominait un bras de mer s'allongeant entre deux rivages.

Le côté philologique de cette inscription n'est pas le moins intéressant. Les formes dialectiques s'y mêlent aux formes de la langue commune. Ce mélange est un fait ordinaire dans les documents de l'époque macédonienne.

Les dorismes sont nombreux, et quelques-uns méritent une attention particulière.

On sait qu'un des traits du dialecte dorien est la substitution de l'ᾱ à l'η̄ des Ioniens. Nous retrouvons ici ce fait, soit dans le corps des mots, soit dans leurs désinences. Ainsi, dans le corps des mots :

1° Δᾶμος pour δῆμος, lignes 18, 24, 31, 33, 36. Ce changement subsiste dans tous les dérivés, tels que δεδαμοσιευκὼς de la ligne 3, δαμετᾶν de la ligne 9, etc. De même, dans les inscriptions delphiques, on lit pour Démosthènes, Δαμοσθένης; pour Cléodême, Κλεόδαμος ou Κλεύδαμος.

2° Ἀσκλαπίεια pour Ἀσκληπίεια, de Ἀσκλαπιὸς pour Ἀσκληπιός. Comparez au latin *Æsculapius*.

3° Ψάφισμα pour ψήφισμα, lignes 20, 31, 36.

Dans les désinences nous rencontrons :

1° Les génitifs et les accusatifs singuliers en ᾱς, ᾱν pour η̄ς, η̄ν. Ex. : τὰν ἄλλαν ἀναστροφάν, λοιμικᾶς, γενομένας, στάλαν λιθίναν, et ainsi de suite.

2° Les génitifs pluriels en ᾶν, contraction pour άων. Ainsi δαμετᾶν pour δαμετῶν. Au reste, cette forme δαμέτας pour δημότης est une nou-

(1) Ptol., *Geogr.*, V, 2.
(2) Suid. s. v. Πορθμός.

veauté : on n'en trouve d'exemple nulle part. Il faut sans doute la rapporter au dialecte particulier de l'île de Carpathos.

Un autre trait du dialecte dorien est l'emploi du génitif singulier ιος pour εως. Le génitif en εος-εως est ionien et attique; le génitif en ιος est dorien. On le trouve dans les inscriptions d'Héraclée (πόλιος pour πόλεως), dans celles de Rhodes (κρίσιος pour κρίσεως), dans celles de Delphes (οἰκήσιος pour οἰκήσεως), et dans les fragments d'Épicharme, où on lit φύσιος pour φύσεως (1). Dans notre inscription carpathienne, nous trouvons de même διαθέσιος pour διαθέσεως, à la ligne 7.

Les Doriens substituaient fréquemment la diphtongue ευ à la diphthongue ου. De là, Καλλικλεῦς que j'ai constaté dans les inscriptions delphiques, ainsi que les composés Κλεύδαμος, Θεύδοτος, le mois delphique Θευξένιος, etc., etc. Dans notre inscription carpathienne nous avons : παροικεύντων pour παροικούντων, à la ligne 9; κατοικεύντων pour κατοικούντων, à la ligne 16.

La désinence en μεν se rencontre fréquemment dans les infinitifs doriens. Ainsi on trouve dans les inscriptions delphiques εἶμεν pour εἶναι (la forme complète est ἔμεναι, et avec allongement de la première syllabe εἵμεναι). On rencontre aussi δόμεν pour δοῦναι (δόμεναι), θέμεν pour θεῖναι (θέμεναι), δοθῆμεν pour δοθῆναι (δοθήμεναι). On rencontre une fois dans Homère la forme complète ἀριθμήμεναι (2).

Dans l'inscription de Carpathos, μισθοθήμειν est pour μισθοθήμεναι = μισθοθῆναι; ἀναθέμειν est pour ἀναθέμεναι = ἀναθεῖναι. La particularité consiste ici dans la substitution de la finale allongée ειν à la finale brève εν. On en rencontre quelques exemples dans d'autres inscriptions, notamment dans celles de Rhodes et de ses colonies Géla et Agrigente (3).

Parmi les formes qui s'éloignent du dialecte dorien ordinaire, citons :

1° συντελοῦντι pour συντελοῦσι. C'est le dorien mitigé. Le dorien pur dit συντελεῦντι.

2° τιμαήει. Cette forme est nouvelle, et paraît se rapporter au dialecte éolien. Les Éoliens étaient dans l'usage de prononcer l'ι souscrit à la 2e et à la 3e personne du singulier du présent de l'indicatif. Exemples : βοάϊς, γελάϊ (4). Ces formes se sont conservées dans le grec vulgaire. Le peuple dit encore : γελάϊ, ἀγαπάϊ.

(1) C. I. G., 1688 et 2905. — Cf. Epicharm. *fragm* 135.

(2) Hom., *Il.*, B, 124.

(3) C. I. G., 2525 *b*.

(4) Vid. Kœn. *ad Greg.*, p. 590.

On remarquera, à la fin de l'inscription, la forme Ποτειδάν pour Ποσειδῶν. Dans l'inscription du cap Ténare, nous avons vu Ποσειδάν, qui est un dorisme mitigé. Ici, au contraire, nous trouvons la forme primitive Ποτειδάν, qui se rencontre dans Épicharme, ce modèle du pur dorien (1). De cette forme vient le nom de *Potidée*, comme Posidonia vient de la forme commune Ποσειδῶν. Potidée, ou la cité de Neptune, était une colonie de Corinthe, ville dorienne. Son nom en grec est écrit Ποτιδαία, mais cette orthographe me semble vicieuse. Les inscriptions donnent Ποτειδαία avec la diphthongue ει, conformément à l'étymologie. C'est Ποτειδαία qu'on lit dans l'épitaphe en vers des guerriers athéniens morts devant Potidée en 432 avant Jésus-Christ (2). C'est Ποτειδαία qu'il faut lire dans Aristophane, au vers 438 des Chevaliers, car, d'après la quantité adoptée par le poëte, la seconde syllabe est longue. L'éditeur d'Aristophane, dans la collection Didot, écrit avec raison ce vers de la façon suivante :

Σὲ δ' ἐκ Ποτειδαίας ἔχοντ' εὖ οἶδα δέκα τάλαντα (3).

Nous avons déjà signalé, comme devant être ajoutés au *Thesaurus*, l'adjectif πόρθμιος et le substantif carpathien δαμέτας. Citons encore le mot κακοπαθία, avec l'orthographe et la signification toute particulière qu'il a ici (ligne 10). On écrit ordinairement κακοπάθεια, et alors ce mot veut dire *souffrance, infortune :* il est synonyme de ταλαιπωρία (4). Ici, il est écrit κακοπαθία, et désigne le courage avec lequel on supporte la souffrance, en d'autres termes la *résignation*, la *patience*. Il s'applique non pas aux maux du malade, mais au dévouement du médecin. Il passe du sens objectif au sens subjectif. A ce titre, c'est un terme nouveau.

Enfin on remarquera, à titre d'anomalie, la désinence allongée du parfait à la troisième personne du singulier : διατετελέκει (lignes 4 et 17), γεγόνει (ligne 11). Cette confusion des deux temps, le parfait et le plus-que-parfait, est un fait grammatical à noter.

Sans insister davantage sur des remarques qui trouveront leur complément ailleurs, résumons en quelques lignes les divers genres d'intérêt que présente l'inscription dont on vient de voir l'analyse.

Sous le rapport épigraphique, elle ajoute au *Corpus* un élément

(1) Epicharm., ap. *Athen.*, VII, p. 320 c.

(2) C. I. G., 170, lignes 7 et 11.

(3) Aristoph. *Equit.*, v. 438 (ex recensione G. Dindorf, Paris, Didot, 1838).

(4) Vid. *Thes. ling. græc.*, s. v. κακοπάθεια.

nouveau, en y faisant figurer une des plus importantes et des moins connues parmi les Sporades doriennes.

Sous le rapport topographique, elle complète les renseignements très-succincts donnés par Strabon et par Ptolémée sur l'intérieur de l'île.

Sous le rapport mythologique, elle nous révèle un culte nouveau de Neptune, le culte de Poseidon Porthmios, et détermine le vocable d'un sanctuaire dont les ruines étaient jusqu'ici demeurées sans nom.

Sous le rapport philologique, elle fournit des additions précieuses au dictionnaire grec, et enrichit de faits nouveaux l'histoire des dialectes helléniques.

Enfin, elle ajoute un chapitre intéressant à l'histoire de la médecine dans l'antiquité, en nous faisant mieux connaître l'institution des médecins publics. Elus par la cité et payés par elle, les médecins publics devaient leurs services gratuits à la société tout entière. Nous lisons dans l'inscription que Ménocrite soignait avec un égal empressement les citoyens et les étrangers, les habitants de la ville et ceux des faubourgs. Fonctionnaire de l'Etat, il ne recevait aucun salaire des particuliers. Ainsi seront mieux expliqués désormais les passages d'Aristophane, de Platon, de Xénophon, où se trouvent des allusions à ces usages. N'hésitons pas à le dire : les devoirs moraux du médecin sont retracés dans les considérants de notre décret en des termes qui font honneur à la civilisation antique. L'origine de la médecine, chez les Grecs, était religieuse. Les temples d'Esculape furent les premiers hôpitaux, et ses prêtres, les premiers médecins. Les Asclépiades n'étaient pas, comme on l'a cru quelquefois, une famille, mais une corporation pieuse exerçant au nom du dieu lui-même le bienfaisant ministère dont il était le patron. Née à l'ombre du sanctuaire, la médecine antique, en se sécularisant avec Hippocrate, prit dans les enseignements et dans la pratique de ce grand homme un caractère de loyauté scientifique et d'élévation morale qu'elle garda longtemps. Qu'on relise, dans la savante édition de M. Littré, l'écrit intitulé : *Serment d'Hippocrate;* on verra que cet admirable morceau, à part quelques détails vieillis dans l'inévitable changement des mœurs, peut passer encore aujourd'hui pour le code véritable de la profession médicale. Libanius, au déclin du paganisme, ne faisait que le commenter lorsque, s'adressant à un élève en médecine, il écrivait : « Soyez humain : que l'amour de vos semblables vous inspire. Appelé près d'un malade, courez ; arrivé près de lui, examinez-le avec toute l'attention dont vous êtes capable, compatissez à ses souffrances, réjouissez-vous de son rétablissement

et intervenez de tout votre savoir entre le patient et la maladie (1). »

Sans doute les médecins grecs n'ont pas toujours suivi les sages préceptes de leur maître, et plus d'un s'est enrichi aux dépens de la morale. A Rome, le vieux Caton interdit formellement à son fils la fréquentation des médecins : *Interdixi tibi de medicis.* Toutefois, nous voyons par notre inscription que les médecins grecs ne ressemblaient pas tous à ceux que proscrivit plus tard l'austère censeur des mœurs romaines. Plus d'un assurément comprenait comme Ménocrite les devoirs de sa profession, et se souvenait de ces belles paroles contenues dans le serment qu'il avait prêté au seuil de sa carrière : « Je passerai ma vie et j'exercerai mon art dans l'innocence et dans la sainteté. » Ἁγνῶς καὶ ὁσίως διατηρήσω βίον τὸν ἐμὸν καὶ τέχνην τὴν ἐμήν.

APPENDICE

—

CHANTS POPULAIRES

DE CARPATHOS

Lors de mon séjour à Rhodes en août 1862, j'ai écrit les chants qui suivent sous la dictée d'un Grec. J'ai cru devoir reproduire fidèlement dans l'orthographe la prononciation des habitants de Carpathos.

I

TEXTE

Ναννούρισμα.

Κόρη, που σ' εἶπαν ἄσχημη
ἄσχημα βοῦχα ἄλοι,
μὴ κατελύση τὰ φορεῖ,
. . . .
μῆ φᾷ τὸ Μᾶ κιτράγκουρα,
τὸν Ἄουστο σταφύλια,
κι' ἀπ' Ἄουστο ὡς Ἄουστο

(1) Liban., *loc. comm.* περὶ ἰατρςῦ φαρμακέως.

κακοὺς Ἀούστους νἄχῃ.
Πολυοντιὰ στο σπῖτί του
καὶ μοὶ ὁ σωρός του,
κ' ἀπὸ τὸ μοὶ να χρωστῇ
τὰ τέσσαρα πινάκια,
καὶ τοῦ Παππᾶ μιὰ λειτριά,
καὶ τοῦ ὀσκοῦ μιὰ πίττα.

TRADUCTION

CHANT DES NOURRICES.

Jeune fille, celui qui t'a nommée laide
Puisse-t-il porter de laids vêtements!
Qu'il n'use pas ceux qu'il porte!
Qu'il ne mange ni en mai les cédrats,
Ni en août les raisins!
Que, d'août en août,
Il n'ait que mauvaises récoltes!
Que les maux de dents règnent dans sa maison!
Que sa moisson ne soit que d'une mesure,
Et que sur cette mesure il doive
Les quatre assiettées!
Qu'il doive encore au prêtre une messe,
Au berger un gâteau!

NOTES

Le chant des nourrices s'appelle ordinairement νανάρισμα : le mot νανούρισμα est une forme locale. Ces sortes de chansons, qui servent à bercer les enfants, sont nombreuses dans la Grèce moderne. Celle-ci se chante particulièrement pour les petites filles. Elle offre une série d'imprécations fort curieuses par la naïveté des mœurs qu'elles révèlent.

Le mot κόρη, *puella*, qui appartient au grec ancien, se trouve partout dans la bouche du peuple. Il désigne la jeune fille jusqu'à l'âge où elle devient fiancée, et où elle prend le nom de νύφη (νύμφη).

Εἶπαν. La grammaire exigerait εἶπεν, mais le peuple, comme les anciens poëtes, se permet la syllepse. Il passe du singulier au pluriel, et du pluriel au singulier, selon le mouvement des idées. La forme που est une espèce de pronom relatif invariable, usité dans la langue vulgaire : les savants disent ὁ ὁποῖος, *lequel*.

Ἄσχημη. Le ν final est supprimé, et l'accent reste sur la première syllabe. C'est le féminin d'ἄσχημος, *laid*. R. ᾱ privatif, et σχῆμα, *forme, beauté*. La suppression du ν final (νερὸ pour νερόν, καλὸ pour καλόν, etc.) est un fait constant dans la prononciation populaire, et semble un usage fort ancien dans la langue. C'est ainsi que les habitants de certains cantons de la Corse et de l'île de Sardaigne disent *fattu* pour *factus :* c'est l'ancienne prononciation latine, dont on a fait l'italien *fatto*.

Ἅλοι pour βάλοι. Les habitants de Carpathos suppriment volontiers le β au commencement des mots. Ils le remplacent par une aspiration qui rappelle le digamma éolique. Il faudrait écrire Ϝαλοι, et plus bas Ϝοσκος, pour βάλοι, βοσκός. J'ai indiqué cette prononciation au moyen de l'esprit rude.

Κατελύσῃ pour καταλύσῃ. L'ancienne règle, d'après laquelle l'augment ne sort pas de l'indicatif, n'est plus observée.

Τὰ φορεῖ pour αὐτὰ που φορεῖ, les habits qu'il porte.

Φᾷ pour φάγῃ.

Μᾶ pour Μάϊον. Ces contractions sont très-populaires.

Κιτράγκουρα, fruit qui tient le milieu entre le citron et le concombre, espèce de cédrat.

Ἄουστος pour Ἄγουστος, qui est lui-même pour Αὔγουστος. La prononciation tend à abréger ce que l'orthographe allonge. Le mois d'août est, dans l'Archipel, le mois des vendanges. Je me souviens d'avoir trouvé à Cos, dans les premiers jours d'août, les plus beaux raisins du monde parfaitement mûrs.

Νάχῃ pour νὰ ἔχῃ, qu'il ait. Νὰ est la forme abrégée de l'ancien ἵνα.

Πολυοντιά pour πολυοδοντιά.

Μοΐ pour μοδί. Le μοδί est une mesure turque valant deux cents kilos. Comparez au latin *modius*.

Χρωστῇ pour χρεωστῇ, *qu'il doive*. On ne prononce plus l'ε.

Πινάκιον, littéralement une *assiettée*. C'est une subdivision du μοδί. Il s'agit ici de la récolte du blé. Le sens est : Que sa récolte soit presque nulle, et que sur ce peu il doive encore à d'autres.

Λειτριά, abréviation pour λειτουργία. L'accent a passé sur la dernière syllabe. Le mot λειτουργία désigne l'office divin. Les Grecs n'ont pas de mot particulier pour désigner la messe : ils ne connaissent que l'office chanté.

Ὀσκοῦ pour βοσκοῦ, par suppression du β. Le terme βοσκός, autrefois poétique, est resté le mot populaire pour désigner les bergers.

Πίττα, espèce de gâteau fait de farine et de miel.

II

TEXTE

Εἰδύλλιον.

Ὁ ὀσκὸς κι' ὁ ἀσιλιᾶς ἐστοιχηματίσασι
Ποιὸς νά' ῃ τὴ ῥῆσσα τὴ χρυσοασίλισσα.
— Πέ μ', ἀφέντη ἀσιλιᾶ, τί νὰ ἄλῃς στοίχημα;
— Ἄλλω τὴ κορώνα μου καὶ τὸ ἀσιλίκι μου.
Ἀμὲ σοῦ μωρὲ ὀσκέ, τί νὰ ἄλῃς στοίχημα;
— Ἄλλω χίλια πρόατα μὲ ἀγυροκούουνα,
κ' ἕνα ῥουσόμερτον ἀρνὶ μὲ τὸ μεταξωτὸ μαλλί
ποῦ κάν' ὁ ἀσιλιᾶς βράκη κ' ἡ ἀσίλισσα ὁλόχρυσο συντίλημα.
Κι' ὄντα ἐκαταῖνε ὁ ὀσκὸς τὰ πρόατα,
ἀσίλισσα τὰ 'ρέχτηκε · « Θεέ, καὶ νάμου ὄσκισσα,
καὶ νάμου τυροκόμησσα,
νὰ τρώα τὸ χλωρὸ τυρί,
μυζίθραν ἀπὸ τὸ τουπί,
καὶ νὰ ἄστουν τὸ ῥαβδί,
νὰ πολέμουν τὸ μανδρί,
νὰ πίνα τὸ μερόαλο.

TRADUCTION

IDYLLE.

Le berger et le roi ont parié
A qui posséderait la reine, la belle reine.

— Dis-moi, seigneur roi, quel enjeu mets-tu ?
— Mon enjeu, c'est ma couronne et mon royaume.
Et toi, pauvre berger, quel enjeu mets-tu ?
— Mon enjeu, c'est un millier de brebis aux sonnettes d'argent,
Et un agneau d'or à la toison de soie,
Pour faire au roi des braies et à la reine une robe d'or.
Et quand le berger fit descendre les brebis,
La reine les désira : « Dieu ! que ne suis-je bergère !
Que ne suis-je laitière !
Je mangerais le blanc fromage,
La crème dans l'osier ;
Je porterais la houlette,
Je soignerais le troupeau,
Je boirais le lait du jour. »

NOTES

Ce petit poëme, plein d'allusions champêtres, est fait pour donner une idée de la simplicité de mœurs qui règne encore chez les pauvres insulaires de Carpathos. Nous voyons, dans ce tableau naïf, la vie pastorale opposée au faste des cours. Une jeune et belle reine préfère au luxe qui l'environne l'existence humble et innocente d'une bergère au milieu de son troupeau. On a discuté quelquefois sur l'origine populaire de l'églogue : la voilà, si je ne me trompe.

On a déjà vu *όσκός* pour *βοσκός*. On trouve ici *άσιλιᾶς* pour *βασιλέας* = *βασιλεύς*.

Ῥήσσα pour *ῥήγισσα*, forme venant du latin.

Χρυσοασίλισσα pour *χρυσοβασίλισσα*. Le β̅ supprimé, comme dans *βασιλιᾶς*, *βοσκός*, etc., est marqué, même au milieu des mots, par une aspiration qui rappelle l'ancien digamma éolique. Quant à l'épithète *χρυσους*, *χρυσᾶ*, dans le sens de *belle*, on la trouve dans l'ancienne poésie grecque. *Vénus d'or*, dit le poëte (1). Aux yeux de cette race d'artistes, rien n'était plus précieux que la beauté. Il est curieux de voir la tradition du style poétique se perpétuer ainsi dans le peuple.

Πέ μ' pour *εἰπέ μου* ou *πές μου*, dis-moi.

Ἀφέντη, ou mieux *αὐθέντη*, de *αὐτοέντης*, qui signifie *maître de lui-même*. Le mot est devenu turc : *Effendi*, seigneur. La langue grecque a prêté à la langue turque un certain nombre de mots, dont on a quelquefois oublié l'origine. Cela est vrai surtout pour les noms propres. On sait l'origine dorienne du nom turc de Constantinople, *Stamboul* ('ς τὰμ πόλιν). Voici un exemple analogue, moins connu et tout aussi curieux. Le village moderne bâti près des ruines d'Éphèse s'appelle en turc Aïa-Soulouk : c'est la transcription altérée de Ἅγιος Θεολόγος, nom que l'Église grecque donne à à Jean l'Évangéliste, fondateur de la chrétienté d'Éphèse.

Ἄλλω, ἄλλης pour *βάλλω*, *βάλλης*. De même *ἀσιλίκι* pour *βασιλίκι*.

Κορώνα. C'est le mot latin, introduit par le Bas-Empire.

Ἀμὲ, populaire pour *ἀλλά*.

Μωρέ, vocatif familier

Πρόατα pour *πρόβατα*.

Ἀγυροκουδούνια pour *ἀργυροκουδούνια*, sonnettes d'argent.

(1) Χρυσῆ Ἀφροδίτη. Cette expression est fréquente dans Homère. On la trouve dans l'Iliade (*Il.*, Γ, 64 ; Ε, 427 ; Τ, 282 ; Χ, 470 ; Ω, 699) et dans l'Odyssée (*Od.*, Θ, 337 ; Ρ, 37 ; Τ, 51). Elle se rencontre aussi dans Hésiode (*Theog.*, 822, 962, 975 ; et *Op.*, 69).

Ῥουσόμερτον pour χρυσόμερτον. Prononciation éolique de l'υ. En Arcadie, on dit τούραννος pour τύραννος, τούμπανα pour τύμπανα, τροῦπα (trou) pour τρῦπα, et ainsi de suite. Je me souviens d'avoir entendu un chant populaire qui avait cours dans le Péloponèse à l'époque de l'insurrection de Nauplie, et qui commençait ainsi :

Κάτω ὁ τούραννος,
ζήτω ἡ' λευθεριά.
A bas le tyran !
Vive la liberté !

Βράκη, éolisme pour ῥάκη. C'est encore une forme du digamma éolique. Elle s'est conservée dans ἐσώβρακον, *caleçon*.

Ὄντα, métathèse pour ὅταν.

Ἐκαταΐνε pour ἐκατέβαινε. Καταβαίνω a ici le sens actif.

Ῥέχτηκε, élision pour ὀρέχτηκε. Forme moderne de l'aoriste passif. R. ὄρεξις, appétit.

Νᾶμου pour νὰ ἤμουν. Ἤμουν est l'imparfait de εἶμι pour l'ancien ἦν. On conjugue ἤμουν, ἦσο, ἦτο.

Τρώα pour τρώω = τρώγω.

Χλωρός, littéralement *jaunâtre*. Cette épithète convient parfaitement au fromage de brebis. C'est, comme on le voit, une épithète homérique.

Μυζίθρα, c'est la *ricotta* des Italiens.

Τουπί, corbeille d'osier.

Ἄστουν pour βάστουν, de βαστῶ, porter.

Ῥαβδί, baguette.

Πολεμῶ, à Rhodes et dans le voisinage, signifie se donner beaucoup de peine pour une chose, la soigner d'une façon toute particulière, et, comme nous disons familièrement, *se donner du mal*.

Μανδρί, c'est la bergerie.

Πίνα pour πίνω, comme τρώα pour τρώγω.

Μερόαλο, c'est-à-dire ἡμερόγαλον, le lait du jour, le lait pris au moment où l'on vient de le tirer.

Le dialecte qu'on remarque dans ces deux chants est celui de la côte. Les formes de langage dans l'intérieur de l'île se distinguent par une grécité plus constante. On y dit βοῦς et non βοδί, comme à Sparte on dit αἶγα et non γίδι.

Je pourrais multiplier ces exemples, mais il faut s'arrêter. Qu'on me permette seulement une dernière réflexion. Devant cette persistance d'une langue considérée comme morte et subsistant néanmoins dans la partie la plus originale d'elle-même, n'est-ce pas le cas d'appliquer au grec populaire ce qu'Horace disait du vieux latin :

Manserunt hodieque manent vestigia (1).

Ce latin rustique a survécu à l'urbanité du siècle d'Auguste, et se retrouve jusque dans nos idiômes modernes. Par une coïncidence qui est moins l'œuvre du hasard que l'effet d'une loi philologique, le grec des vieux poëtes et des vieux dialectes a concouru, beaucoup plus que l'éloquence attique ou la science alexandrine, à la formation du grec moderne.

CARLE WESCHER,
Membre de l'École française d'Athènes.

(1) Hor., *Epist.* II, 1, v. 170.

LA

CARTE DE LA GAULE

EXAMEN DES OBSERVATIONS AUXQUELLES ELLE A DONNÉ LIEU

(*Suite et fin.*)

Labienus partit donc de Nevers, et, ne laissant au camp d'Agedincum, où il passa, que les recrues dont on vient de parler, il se dirigea sur Lutèce avec ses quatre légions. A la nouvelle de sa marche, les Parisiens et les cités voisines réunirent une nombreuse armée sous le commandement de Camulogène : ce chef alla prendre position derrière un marais qui croisait la route de l'ennemi. Labienus, ne pouvant réussir à forcer le passage, rebroussa chemin jusqu'à Melun, s'empara de cette place au moyen de bateaux trouvés sur les lieux, rétablit le pont que les Gaulois avaient coupé les jours précédents et reprit sur l'autre rive sa marche vers Lutèce : *Labienus primo vineas agere, cratibus atque aggere paludem explere atque iter munire conabatur. Postquam id difficilius confieri animadvertit silentio e castris tertia vigilia egressus eodem, quo venerat, itinere Metiosedum pervenit. Deprehensis navibus circiter quinquaginta celeriterque conjunctis atque eo militibus conjectis... sine contentione oppido potitur. Refecto ponte, quem superioribus diebus hostes rescinderant, exercitum traducit et secundo flumine ad Lutetiam iter facere coepit* (chap. 58). Camulogène, informé de ces faits par les fuyards de Melun, ordonne d'incendier Lutèce et d'en couper les ponts; lui-même, quittant sa position derrière le marais, va camper sur les rives de la Seine, dans la direction de Paris, faisant face au camp de Labienus : *Hostes re cognita ab iis, qui Metiosedo fugerant, Lutetiam incendi pontesque ejus oppidi rescendi jubent; ipsi profecti a palude*

ad ripas Sequanae e regione Lutetiae contra Labieni castra considunt (ibid.).

Tout le monde convient aujourd'hui que le marais qui arrêta Labienus doit être placé sur la rive gauche de la Seine, mais le même accord n'existe pas au sujet du cours d'eau qui donnait naissance à ce marais : selon les uns ce serait la Bièvre, selon les autres l'Orge ou l'Essonne. L'hypothèse de la Bièvre ne me paraît pas soutenable. Comment croire que Labienus, arrivé là où s'élève présentement la gare d'Orléans, n'aurait pas trouvé d'autre moyen pour tourner l'obstacle et gagner l'île de la Cité, que de remonter jusqu'à Melun? D'ailleurs, les mots *profecti a palude* annoncent une marche quelconque de l'armée gauloise, tandis que du Jardin des Plantes au quai de la Monnaie (1) ce n'eût été pour elle que l'affaire d'un changement de front : aussi Nipperdey, qui tient pour la Bièvre, n'a-t-il pas conservé cette leçon, pourtant si naturelle, et que donnent plusieurs manuscrits, préférant y substituer arbitrairement *projecta palude*, qui est une image forcée, étrangère au style de César. Quant à l'Orge et à l'Essonne, je ne fais pas une grande différence de l'une à l'autre; toutefois j'incline pour la dernière, par la raison qu'étant plus près de Melun, elle justifie encore mieux la marche rétrograde des Romains. C'est aussi l'opinion de M. Heller, qui fait observer avec raison, quant à la Bièvre, que la distance à parcourir depuis ce cours d'eau jusqu'à Melun (cinquante kilomètres) aurait exigé plus d'une journée de marche, et que cependant c'est en une seule marche que Labienus dut atteindre cette ville, sans quoi les mots *tertia vigilia egressus... Metiosedum pervenit*, n'auraient pas de sens.

L'auteur du mémoire que j'ai indiqué ci-dessus prétend que Melun n'avait point de pont sur le bras gauche du fleuve, et il en conclut que les Romains étaient venus de Sens jusque sur la rive gauche de la Seine en aval de Melun, sans passer par cette dernière ville. J'adopte volontiers la conclusion, mais non l'argument, qui n'est qu'une fausse interprétation du texte. Voici, en effet, comment les choses doivent être comprises, à mon avis. Quand le général gaulois sut que les Romains suivaient la rive gauche de l'Yonne, peut-être par une conséquence nécessaire de la rupture des ponts de la Seine en amont du confluent, il dut faire aussi couper le pont de gauche à Melun, pour mettre cette place, ainsi que les chemins de la rive droite, hors des atteintes de l'ennemi. Le pont de droite dut, au contraire, être conservé, car, dans la situation donnée, il ne pou-

(1) *Rev. arch.*, 1861, t. IV, Mém. de M. Ch. Lenormant

vait servir qu'aux habitants. Les bateaux que Labienus, revenu devant Melun, fit assembler, et par lesquels il envoya la colonne d'attaque qui s'empara de la ville, ne constituaient pas un véritable pont : il y manquait la partie essentielle, qu'on nomme, en termes d'art militaire, le tablier, sans laquelle il était difficile qu'une infanterie nombreuse y défilât, et impossible d'y faire passer la cavalerie et les bêtes de charge. Or, la construction d'un tablier de pont, sur toute la largeur du grand bras de la Seine, était un ouvrage considérable; d'ailleurs elle devenait inutile du moment que, la ville étant prise, rien n'empêchait plus de rétablir la travée du pont fixe enlevée par les Gaulois, ce qui pouvait se faire en quelques instants. Ces observations ne sont, du reste, que le développement de l'opinion exprimée dans le Philologus sur l'existence d'un double pont à Metiosedum.

A l'égard du nom latin de Melun, M. Heller reproche à l'archéologue français de n'avoir pas vérifié l'assertion d'Oberlin, à savoir que tous les manuscrits des Commentaires portent *Melodunum*. « Ce qui nous frappe, nous autres Allemands, » dit-il, « c'est qu'un savant de Paris, qui a sur place les meilleurs manuscrits de César, puisse s'en reposer, pour des leçons importantes et contestées, sur l'édition d'Oberlin. Les Français n'attachent malheureusement, dans leurs travaux d'ailleurs si estimables, qu'une médiocre importance au contrôle des textes. » Il est de fait que le nom *Metiosedum* se lit, sur plusieurs manuscrits, dans chacun des quatre passages relatifs à la question : M. Heller juge, avec M. Brunet de Presle (1), que c'était là le vrai nom de Melun à l'époque de César, et qu'il convient de le substituer partout à *Melodunum*. M. Ch. Lenormant regardait *Melodunum* ou *Mecletodunum* comme le nom d'un Melun primitif, bâti sur une hauteur de la rive, et descendu plus tard dans l'île, pour les besoins du commerce. Le savant Berlinois s'empare de cette idée, en la retournant; il suppose que Melun a été d'abord fondé dans l'île, sous le nom de *Metiosedum*, et que, postérieurement à César, un *Melodunum*, élevé en dehors du fleuve, s'est successivement agrandi jusqu'à la ville insulaire, et lui a imposé son nom. C'est ainsi que M. Heller cherche à concilier ces dénominations. J'admets parfaitement l'identité géographique, mais, au lieu d'avoir recours à de pareilles hypothèses, on aurait mieux fait, je crois, de demander aux procédés de la philologie l'explication des noms, en apparence si divers, que Melun a portés dans la langue latine (2).

(1) Rev. arch., 1862, t. V, *Sur le nom de Metiosedum.*

(2) Ne pourrait-on point, par exemple, prendre pour type le *Metlosedum* de plu-

Revenons aux opérations militaires. Labienus est parti de Melun, marchant vers Paris, le long de la Seine, et lorsqu'il s'arrête, le soir de son départ, l'armée gauloise, qui a suivi son mouvement, vient camper en face de lui, sur l'autre rive du fleuve. Je dis « le soir de son départ, » et c'est bien ainsi que la narration doit être comprise. En effet, comparons les termes avec ceux dont César s'est servi dans une circonstance analogue. Il allait à Gergovie, par la vallée de l'Allier, ayant pareillement un ennemi qui le suivait pas à pas de la rive opposée, et qui campait chaque soir devant lui pour l'empêcher de passer l'eau. Comme il s'agit d'un fait multiple, César l'a expliqué au moyen de l'imparfait, *Quum uterque utrimque exisset exercitus, in conspectu fereque e regione castris castra ponebant, dispositis exploratoribus, necubi effecto ponte Romani copias traducerent* (chap. 35). Mais, dans le cas présent, au lieu d'un temps vague, indéterminé, il se sert du passé absolu, *ad Lutetiam iter facere coepit*, et du présent, *contrà Labieni castra considunt :* donc le fait est unique, et cela non-seulement en ce qui concerne le campement, mais encore relativement à la route, car, si Labienus avait fait plusieurs journées de marche, Camulogène, qui avait plus d'intérêt encore que Vercingétorix à maintenir son ennemi de l'autre côté de l'eau, n'aurait pas manqué de suivre la même tactique, et César se serait aussi exprimé de la même manière.

Les choses étant telles, pour savoir qui a raison, de ceux qui croient que Labienus a passé la Marne, ou de M. Quicherat (1) qui soutient, à peu près seul, l'opinion contraire, il n'y a qu'à mesurer la distance itinéraire de ce cours d'eau à Melun, et si l'on trouve un nombre de milles notablement supérieur à la journée de marche ordinaire des armées romaines, la question sera tranchée en faveur de M. Quicherat. Or, rien qu'à prendre la ligne droite, je ne compte pas moins de vingt-quatre milles, c'est-à-dire quatre de plus que le *justum iter*, et si je mesure le long du fleuve, j'en ai au moins onze de plus. En supposant, ce qui est vraisemblable, que Labienus n'ait suivi le fleuve qu'à partir de Corbeil, point où, dans notre hypothèse, il a pu commencer à voir l'ennemi, et après lequel il ne devait plus abandonner sa flottille à elle-même, il aurait toujours eu vingt-huit milles à parcourir. César n'en a fait que seize au plus par jour lorsqu'il est allé de Nevers à Gergovie, et Labienus n'avait aucun

sieurs mss., ou mieux *Metlosedon*, forme gauloise, et en déduire, par contraction, *Metlodon* ou *Mecledon*, et *Melodon*, d'où le *Melodunum* du moyen âge?

(1) *Du lieu de la bataille entre Labienus et les Parisiens*, 1852.

motif particulier pour forcer sa marche. Concluons donc que ce légat est resté en deçà de la Marne, et, à plus forte raison, que la bataille n'a pas pu être donnée au-dessous de Paris.

Le plan de M. Quicherat, quoiqu'il satisfasse à cette condition essentielle et soit fort habilement tracé, n'est cependant pas non plus à l'abri des objections. On ne voit pas ce que le général gaulois est allé faire de l'autre côté de la Bièvre : s'il se fût tenu plus près des Romains, il aurait pu, comme il y avait tout intérêt, les empêcher de repasser la Seine près du confluent. De même on n'aperçoit pas le motif qui a déterminé Labienus à effectuer son passage en se rapprochant beaucoup de l'armée gauloise et s'exposant ainsi à se faire surprendre pendant l'opération. Enfin, la disposition consistant à laisser un détachement en face du camp romain n'est valable, dans ce système, qu'autant qu'on la suppose prise d'avance, ce qui paraît formellement contraire au texte, *Quibus rebus auditis... suas quoque copias in tres partes distribuerunt* (chap. 60). Ces défauts sont la conséquence inévitable d'une condition que l'auteur s'est imposée. Il a voulu placer l'armée gauloise au delà du point où les Romains devaient franchir le fleuve, relativement au camp de ces derniers, de manière à étendre le champ des manœuvres ultérieures, et à pouvoir remplir les intervalles de temps indiqués dans le récit, ou qui semblent en ressortir; mais il s'est fait en cela illusion. Quelque combinaison que l'on adopte, il faudra toujours que les postes gaulois chargés de surveiller l'ennemi se soient fort mal acquittés de leur devoir. Ici même on n'échappe pas à cette nécessité, puisque le poste établi à Choisy ne s'est point aperçu du départ des bateaux qui stationnaient pourtant sous ses yeux, puisque ce mouvement a aussi échappé à toutes les « sentinelles échelonnées sur toute la longueur du fleuve, » puisqu'enfin ce même poste n'a pas prêté l'oreille au bruit des chaloupes et des cohortes parties, à minuit, du même point, ou, s'il a entendu ce bruit, n'en a fait parvenir l'avis au général gaulois que *sub lucem*, c'est-à-dire à deux heures et demie du matin, selon M. Quicherat, et en réalité très-peu avant quatre heures, l'expression latine devant s'entendre des derniers instants du crépuscule, comme l'indique le poëte :

Aut ubi sub lucem densa inter nubila sese
Diversi erumpent radii..... (VIRG., *Georg.*, I, 445.)

Du moment donc que l'on prend en considération la négligence avérée des postes gaulois, il n'y a plus tant à se préoccuper des

distances, et l'armée gauloise peut très-bien être placée, comme le texte le requiert, à l'opposite du camp de Labienus. En se basant, d'ailleurs, sur l'hypothèse que l'armée romaine a fait une marche de seize à vingt milles, ce qui est déjà beaucoup dans les conditions où elle se trouvait, on est conduit à mettre son camp sur cette partie de la Seine qui court parallèlement aux collines d'Athies. Si on l'arrête sous Draveil, l'armée gauloise aura occupé Athies même, *e regione Lutetiae*, indication du texte d'autant plus utile pour la clarté que les Gaulois placés à Viry ou à Juvisy auraient été, tout aussi bien qu'à Athies, *contra Labieni castra*. Dans ce cas le passage de la Seine aura eu lieu à Villeneuve-Saint-Georges, et la bataille se sera donnée dans la plaine qui s'étend de là à Villeneuve-le-Roy, Orly, etc. Si l'on suppose que l'armée romaine a poussé jusqu'auprès de Villeneuve-Saint-Georges, le camp gaulois se placera sous Villeneuve-le-Roy et Orly, et le point de passage du fleuve sera en aval de Choisy-le-Roy, devant Vitry, qui conservera ainsi l'honneur du champ de bataille. C'est à la pioche qu'il appartient de résoudre définitivement ces questions. Le hasard a déjà mis au jour de nombreux vestiges gaulois dans les parages des deux Villeneuve, et cela doit encourager à y faire des recherches suivant un plan déterminé. D'un autre côté, on ne perdra pas de vue la petite redoute gauloise dont les officiers du génie ont constaté l'existence à l'emplacement du fort de Charenton (1). Je tiens d'autant plus à rappeler cette découverte qu'elle est le point de départ de toutes les fouilles qui ont été faites, d'abord autour d'Alise sous la direction de la Commission de la carte des Gaules, puis dans d'autres localités, pour retrouver souterrainement les traces d'anciens fossés de fortification; et l'on appréciera mieux le service rendu à la science, dans cette occasion, par les ingénieurs militaires et par la Commission, si j'ajoute que l'idée si féconde de la permanence indéfinie des formes d'un déblai dans toute espèce de terrain, après que les excavations ont été remplies, n'a fait d'abord que des incrédules parmi les personnes qui venaient assister aux fouilles d'Alise, quelquefois, il est vrai, avec le désir de les trouver en défaut.

M. Heller doute que le fortin d'Alfort puisse être rattaché à l'expédition de Labienus, par la raison, dit-il, que César ne parle point de postes gaulois établis sur la rive droite. Je ne suis pas tout à fait de cet avis. Dans l'ordre de la narration, les Gaulois *exploratores* sont surpris avant que les légions et la cavalerie romaine aient passé

(1) Voy. ma note *sur le tumulus d'Alfort*, Rev. arch., 1858-59, p. 560.

le fleuve; ils étaient disposés *omni parte fluminis,* ce qui comporte littéralement un sens plus général que *omni parte ripae;* l'avant-garde romaine n'a pu manquer de pousser de suite une reconnaissance jusqu'à la Marne, et si un poste gaulois s'y est rencontré, il a dû être anéanti dans ce cul-de-sac, tandis que, sur l'autre rive, des sentinelles échelonnées tout le long n'auraient pas pu être prises jusqu'au dernier homme; quelques-uns se seraient échappés vers le camp, et y auraient apporté immédiatement la nouvelle de l'arrivée des Romains, ce qui ne semble pas avoir eu lieu. Je présume que la ligne des postes avancés de l'armée gauloise ne s'étendait pas jusqu'au point désigné, peut-être à cause de cela, par Labienus, pour la traversée du fleuve, et que les *exploratores* dont il est question étaient un poste isolé qui devait, en cas de besoin, faire sa retraite par la Marne.

Dans l'affaire dont il s'agit Labienus ne réunit pas ses navires en manière de pont, comme il l'avait fait à Melun : avec cinquante bateaux de vingt ou vingt-cinq mètres de longueur, manœuvrés isolément, les chevaliers Romains purent aisément passer dix ou douze mille hommes d'infanterie et quelque cavalerie en deux heures de temps.

Après cette expédition Labienus regagna Agedincum, où se trouvait un dépôt du matériel de l'armée romaine, et, de là, fut rejoindre César avec toutes ses forces, *revertitur Agedincum, ubi impedimenta totius exercitus relicta erant : inde cum omnibus copiis ad Caesarem pervenit* (chap. 62). Ce texte ne dit pas en termes positifs que Labienus se fit suivre de tout le bagage, mais, comme on ne peut supposer que César ait fait, sans motif, allusion à ce matériel, dont il avait déjà parlé deux fois (chap. 10 et 57), on est porté à croire qu'il l'a compris d'intention dans les mots *omnibus copiis.* En l'état des choses, d'ailleurs, Labienus n'aurait pas laissé de pareilles valeurs sous la sauvegarde des gens du pays. J'admets donc que le camp d'Agedincum fut complétement évacué. Pendant ce temps César, ayant manqué son coup de main contre Gergovie, avait redescendu la vallée de l'Allier, et repassé la Loire près Nevers; puis, pressé de se réunir à Labienus, il s'était mis en marche, ou du moins avait fait ses préparatifs de départ pour Agedincum, *iter in Senones facere instituit* (chap. 56). La jonction eut lieu certainement sur un point de la route qui liait Agedincum à Nevers, et vraisemblablement elle se fit à Nevers même; car, s'il est certain, d'après le texte, que Labienus avait cheminé vers cette place, on ne peut pas de même affirmer que César eût fait autre chose que des préparatifs de marche

quand il fut rejoint par son lieutenant; bien plus, de ce qu'il ne s'est pas servi des termes *iter facere coepit*, qui sont spécialement usuels pour exprimer une mise en marche, on est en droit d'inférer qu'il en était encore à commencer son mouvement. Sans doute, César n'est pas, sur ce point comme sur le précédent, aussi explicite qu'on pourrait le désirer. S'il raconte avec de grands détails la marche de l'insurrection, les mesures militaires de l'ennemi, ses propres apprêts pour une lutte nouvelle, il se tait obstinément sur le lieu qu'il occupe; et lorsque, reprenant le récit de ses opérations, il écrit la fameuse phrase, *quum Caesar in Sequanos per extremos Lingonum fines iter faceret, quo facilius subsidium provinciae ferri posset* (chap. 66), « Comme César faisait route par une extrémité du territoire lingon, se rendant chez les Sequanes, afin d'être plus à portée de secourir la Province, » il néglige également de nous faire savoir d'où il est parti. Mais que conclure de tout cela? Que César n'avait pas bougé de Nevers, car, dans tout autre cas, un pareil silence sur une aussi importante question serait inexcusable. Ainsi, en résumé, le texte semble bien dire, et par les renseignements qu'il nous offre et par son silence même, que le dépôt d'Agedincum fut transféré et installé à demeure, avec toute l'armée, à Noviodunum (Nevers), où il y avait déjà un établissement semblable (chap. 55), que les révoltés venaient, il est vrai, de saccager et de livrer au feu, mais qu'ils n'avaient certainement pas ruiné au point de ne pouvoir être réorganisé par les Romains.

On peut s'assurer que cette conclusion n'est pas contredite par les considérations générales. La sollicitude de César se portait, avant tout, sur la Province romaine, partout menacée, et dans laquelle L. César, le légat du proconsul, ne disposait que de moyens trop faibles pour la défense d'une frontière de cent cinquante lieues. Déjà, lorsqu'il était encore au sud de la Loire, le général romain avait songé à se porter vers la Province par les Cévennes, et s'il n'avait pas cédé à cette pensée, c'est surtout parce qu'il voulait préalablement faire sa jonction avec le corps de Labienus (chap. 56). L'envoyer à Sens, après la concentration de son armée, ce serait ajouter cinq journées de marche à la distance qui le séparait du pays des Helviens, le point le plus vulnérable des frontières de la Province. D'un autre côté, le nœud de la question politique était à Bibracte (Autun). L'adhésion des Eduens avait apporté un grand surcroît de force à la coalition, *Defectione Haeduorum cognita bellum augetur* (chap. 63); mais, malgré sa récente résolution, ce peuple était divisé de sentiments. Les Romains y avaient conservé un puissant parti représenté dans

leur camp par Divitiacus, et à Bibracte par les chefs qui, voyant avec dépit que le commandement était dévolu à Vercingétorix, et regrettant déjà les bonnes grâces de César, ne restaient que par vergogne dans l'alliance du chef Arverne : *Magno dolore Haedui ferunt se dejectos principatu, queruntur fortunae commutationem et Caesaris indulgentiam in se requirunt, neque tamen suscepto bello suum concilium ab reliquis separare audent. Inviti summae spei adolescentes Eporedorix et Viridomarus Vercingetorigi parent* (chap. 63). En se tenant à Nevers, chez les Eduens mêmes, César pesait fortement sur la situation, et pouvait espérer un prochain revirement dans la politique de ce peuple.

La plupart des interprétations données récemment à cette partie de la guerre des Gaules sont établies sur des bases tout autres. Leurs auteurs ont cru pouvoir s'affranchir des entraves du texte, et, remplissant par conjecture ce qu'ils croyaient être des lacunes, ils ont installé l'armée romaine chacun sur le point qui convenait ou à ses idées préconçues, ou aux conditions qui le frappaient davantage. C'est ainsi, par exemple, que le territoire lingon a été choisi par l'un d'eux, afin de placer les Romains dans un pays ami et le plus à portée possible de la Germanie, d'où ils devaient tirer des renforts : petites considérations, selon moi, comparativement à celles que j'ai exposées. Je crois même pouvoir assurer que l'on se trompe beaucoup relativement à la dernière : au lieu de Langres, c'est Reims qu'il aurait fallu prendre, si l'on en croit ce mot que Tacite met dans la bouche de Civilis : *Batavo equite protritos Aeduos Arvernosque* (*Hist.*, IV, 17).

La rigoureuse observation du texte m'a conduit à laisser l'armée romaine à Nevers, et l'on a vu qu'elle n'y était pas mal pour veiller aux grands intérêts du moment. Mais la situation se modifia lorsque Vercingétorix eut le concours des Eduens pour l'attaque de la Province romaine, et lorsque l'armée gauloise fut tout entière réunie sous Autun. César était prêt, de son côté, et sans doute, craignant de s'engager dans les montagnes du Morvan, il n'aurait pas demandé mieux que de voir Vercingétorix prendre l'offensive contre lui. Tel n'était pas le dessein du général Gaulois ; il ne voulait que reprendre la tactique qu'il avait déjà pratiquée avec succès autour d'Avaricum, tourmenter les Romains au moyen de sa nombreuse cavalerie, et faire incendier partout le pays autour d'eux, de la main même des populations, *neque fortunam tentaturum aut in acie dimicaturum, sed, quoniam abundet equitatu, perfacile esse factu frumentationibus pabulationibusque Romanos prohibere, aequo modo animo sua ipsi*

frumenta corrumpant aedificiaque incendant..... (chap. 64). Son adversaire, obligé enfin de sortir du cercle où il allait être enfermé, pouvait marcher au secours de la Province suivant l'une ou l'autre de ces deux directions, ou se porter tout droit vers le sud, comme déjà il en avait eu l'idée, ou contourner au nord le massif du Morvan et passer chez les Séquanes. Dans la première hypothèse, les Romains auraient eu à traverser, sous l'œil d'une grande armée, commandée habilement et possédant une formidable cavalerie, un pays dévoué à Vercingétorix et des plus propres à la guerre de chicanes; il leur eût fallu peut-être vingt jours, dans ces conditions, pour atteindre le pays des Helviens, vingt jours de famine, au bout desquels la honte, *infamia atque indignitas rei* (chap. 56), car c'eût été abandonner la Gaule aux révoltés. Le second parti conciliait tout. En venant chez les Séquanes, non certes pour gagner de là, avec toute son armée, la Province romaine, mais pour s'établir chez eux, à portée également d'Autun et des Allobroges, César retrouvait, à un degré supérieur, les avantages de sa position précédente, et y ajoutait celui de tenir en bride un peuple qui flottait, plus que les Éduens mêmes, entre l'intérêt de l'indépendance nationale et la reconnaissance qu'il devait à César ou les faveurs qu'il en attendait. Ces considérations ne pouvaient échapper à l'œil pénétrant de Vercingétorix; aussi, prévoyant que la détermination de César amènerait l'armée romaine près d'Alesia, et croyant l'occasion bonne pour la faire attaquer par sa cavalerie, il préparait, sous les murs de cette place, un camp retranché analogue, par la nature de ses défenses, à celui de Gergovie, dans lequel il avait fait éprouver aux Romains un si rude échec.

Si je me suis bien expliqué, on a dû comprendre que, selon moi, César avait l'intention de s'établir sur la Saône, quelque part entre Châlon et Mâcon, de manière à pouvoir surveiller, au moins aussi bien qu'auparavant, les affaires de Bibracte, et plus aisément secourir les Allobroges attaqués par les Éduens et les Ségusiaves réunis, par conséquent les Allobroges de Vienne, et nullement ceux du Rhône supérieur, que leurs voisins laissaient tranquilles. Je dis « secourir; » ce qui ne signifie pas que César y aurait été de sa personne, avec toute son armée, et « plus aisément, » ce que je rapporte à la nouvelle position à prendre, comme étant plus rapprochée du but que ne l'était Nevers. On a dû pareillement comprendre que, si je ne dirige pas César sur Genève, où il n'a rien à gagner que de la honte, *infamia atque indignitas rei*, je songe encore moins à envoyer Vercingétorix à Alaise, près Besançon, quand il doit régler son mouvement sur celui de l'armée romaine, et quand la plus

simple notion de stratégie veut qu'il se tienne, comme son adversaire, à portée de Bibracte, prête à lui échapper, et surtout qu'il ne quitte pas le terrain où il est fort, pour courir au loin, de l'autre côté de la Saône, attendre un tel adversaire, qui, sans combat, rien qu'en manœuvrant, l'eût pris, entre cette rivière et le Jura, comme dans un piége. On a parlé d'impasse entre trois grands fleuves : c'est l'armée gauloise que son chef aurait jetée ainsi dans une impasse dont elle ne serait jamais sortie, mais il n'en existait pas de telle pour une armée romaine.

Autant la position d'Alaise est loin de satisfaire aux conditions stratégiques, autant, et plus encore, ce lieu diffère topographiquement de l'Alesia des Commentaires. Si l'on a cru voir dans la description de César un terrain horriblement tourmenté, comme l'est effectivement celui d'Alaise, c'est qu'on s'est complétement mépris sur le sens de la phrase *Regiones secutus quam potuit aequissimas pro loci natura* (chap. 74). Les ouvrages de circonvallation auxquels ce texte se rapporte passaient sur les plateaux; César en dirigea les lignes de manière à leur donner le plus de commandement qu'il put sur le terrain extérieur : voilà le vrai sens, ainsi que je l'ai démontré plus haut, par diverses citations, notamment par cette phrase relative à un camp de Belgique, *quam aequissimo loco potest castra communit* (liv. V, chap. 49). Les données topographiques des Commentaires se retrouvent, au contraire, avec une parfaite exactitude, dans le site d'Alise, comme chacun peut s'en convaincre sur les lieux, le livre à la main, pourvu qu'il apporte à ce contrôle un esprit dégagé de toute prévention, et qu'il comprenne le langage technique.

Beaucoup de petites objections dirigées contre Alise ne m'ont paru être qu'un feu d'artifice qui se résout en fumée. Je ne prendrai pas la peine de les réfuter une à une : au point où en est aujourd'hui la question, cela me paraît parfaitement superflu. Je veux seulement rassurer quelques personnes qui ont conçu des scrupules, à force d'entendre dire que la montagne d'Alise n'a pas assez d'étendue pour recevoir les quatre-vingt mille fantassins de Vercingétorix et tout ce qui devait y pouvoir prendre place à côté d'eux. On a dit que la superficie du plateau n'est que de quatre-vingt-dix-sept hectares, que « les calculs faits par les gens du métier sur la castramétation romaine, dont les Gaulois s'étaient rendus imitateurs, établissent que, dans ce système, un are, ou dix mètres carrés (1), fournissait le campement d'un peu plus de six fantassins, » et l'on a pris, par

(1) L'are est une superficie de cent mètres carrés, et non point de dix mètres

concession gracieuse, le chiffre de huit hommes qui, dans la pratique actuelle, pourraient, dit-on encore, tenir sur le même espace. La pratique actuelle n'a rien à voir dans cette question, attendu que les troupes modernes ne campent pas en masse comme les armées anciennes. Je ne sais pas ce que c'est que les calculs faits par les gens du métier sur la castramétration romaine, mais je vois d'ici le camp décrit, dans les plus minutieux détails, par Hygin, écrivain spécial, du temps de Trajan (1) : ce camp a pour dimensions, en dedans du vallum, six cent quatre-vingt-seize mètres de longueur, quatre cent quatre-vingt-six mètres de largeur, en superficie trente-trois hectares quatre-vingt-deux ares; il contient quarante-cinq mille cent quarante hommes d'infanterie et huit mille sept cent cinquante hommes de cavalerie, ces derniers équivalents, pour la place occupée, à vingt et un mille huit cent soixante-quinze hommes d'infanterie, par conséquent il est susceptible de recevoir soixante-sept mille quinze fantassins. Faites la division, et vous trouverez, par are, non point les prétendus huit hommes, mais bien dix-neuf hommes et huit dixièmes, ce qui vous donnera, pour les quatre-vingt-dix-sept hectares du plateau d'Alise, une contenance de cent quatre-vingt-douze mille hommes d'infanterie. On a demandé la place des quatre-vingt mille soldats de Vercingétorix, de vingt-quatre mille cinq cents Mandubiens, ni plus ni moins, et de cinquante mille têtes de bétail. Sera-t-on satisfait? Je l'espère, et cela me dispense de discuter ces chiffres hypothétiques. Je ne puis, toutefois, consentir à ce que les bêtes soient introduites dans l'oppidum. Avant de s'y retirer, avec son armée, Vercingétorix avait fait distribuer tout le bétail à ses soldats, *viritim*, c'est-à-dire chacun recevant sa part. Ce n'était donc pas de la viande sur pied, et, en effet, comment aurait-on pu nourrir ces animaux? Si, d'ailleurs, le parc à bestiaux eût pu être conservé, on l'eût certainement laissé dans le camp retranché sous la ville, lequel ne cessa pas d'être occupé par le matériel de l'armée gauloise, comme la raison militaire le veut, et comme semble le prouver ce passage du chap. 84 : *Vercingetorix ex arce Alesiae suos conspicatus, ex oppido egreditur; a castris* (2) *longurios, musculos, falces, reliquaque, quae eruptionis causa paraverat, profert.* Ce camp, tel

carrés, expression qui n'a jamais voulu dire autre chose que dix fois un mètre carré.

(1) Voy. Lange, *Hygini gromatici lib. de mun. castr.*, Gœttingue, 1848.

(2) La plupart des manuscrits, et les meilleurs, portent *castris* ou *a castris :* cette leçon paraît préférable à celle de *crates*, que Nipperdey et Frigell ont adoptée, sans motiver leur choix.

que je l'ai tracé sur mon plan du tracé probable des lignes romaines (1), s'étendait au moins jusqu'au col qui sépare le mont Auxois du mont Plévenel, et avait, dans cette étendue, une superficie de cent sept hectares : il procurait donc à la garnison un large supplément de terrain, très-utile pour dégager son campement d'une foule d'accessoires, en même temps qu'il servait de lieu de rassemblement aux troupes, lorsqu'elles devaient s'élancer, par un grand nombre d'issues, contre les retranchements romains. Je ne doute pas qu'il n'y eût des places d'armes semblables sur d'autres points, notamment au-dessous du village actuel, où le terrain était très-favorable pour les sorties.

Notre polémique sur Alesia est suivie en Allemagne avec le même intérêt qu'en France. Elle a donné lieu, dans le Philologus, à cette réflexion de M. Heller : « La passion s'est encore exaltée depuis mon premier compte-rendu..... Ni la découverte des fossés de contrevallation dans la plaine des Laumes sous Ménetreux, ni le grand nombre d'armes, de médailles et d'exemplaires des stimuli de César, qui ont été trouvés, n'ont pu convertir les adversaires d'Alise. » Le Philologus doit savoir, aujourd'hui, que ce n'est pas seulement le double fossé de contrevallation qui a été reconnu, mais qu'on a pareillement découvert le double fossé de circonvallation, s'élevant de la plaine vers le mont Réa, et le contournant à peu près comme je l'avais prévu sur le plan cité; que les fouilles dirigées par la Commission de la carte ont montré ainsi la contrevallation sur une étendue d'au moins quatorze kilomètres; enfin que la suite de ces fouilles, exécutées sur les fonds de la liste civile, toujours d'après le même plan, ont produit plusieurs centaines de médailles gauloises et consulaires, toutes de l'époque césarienne, ou antérieures. Quand une cause est armée de pareilles preuves, elle n'a pas à craindre les petites chicanes.

Quelques mots, pour en finir, sur la marche de l'armée romaine vers Alesia et sur son arrivée devant cet oppidum. Le pays lingon, déterminé d'après la circonscription du diocèse de Langres avant que l'évêché de Dijon en fut détaché, s'étend, au sud-ouest, depuis Chablis jusqu'à la Saône entre Saint-Jean-de-Losne et Seurre. Les

(1) Le plan dont il s'agit, dressé en 1860, a été publié en 1862, sans ma participation. Je compte assez sur la loyauté de la personne dans les mains de laquelle le manuscrit était tombé, je ne puis dire comment, pour être assuré qu'elle reconnaîtra sa méprise, du moment qu'elle lui sera signalée. Du reste, sauf la touche de l'ingénieur militaire, ce plan diffère peu de celui de Guischard.

Mandubiens, peuplade indépendante (1), enclavée entre les Lingons et les Éduens, rompaient l'alignement de cette frontière, de sorte que César venant, comme je le suppose, de Nevers par Avalon, point près duquel il entrait dans le pays lingon, devait rencontrer sur sa route le territoire mandubien, puis reprendre la lisière des Lingons et la suivre jusqu'à la Saône, limite des Séquanes. C'est ainsi que je comprends le sens général du texte dont il s'agit. L'expression *iter facere* implique, en général, l'idée d'une route plus ou moins longue, composée de marches effectives et de campements. Dans le cas actuel, à ce moment même du récit, l'armée romaine n'est pas en marche, puisque Vercingétorix prend position, pour camper, à une distance fixe du point où elle se trouve, *circiter millia passuum decem ab Romanis trinis castris consedit*, et c'est seulement le lendemain, *postero die* (chap. 67), après une courte marche des Romains, que le choc des deux armées a lieu. Les mots *extremi fines* ne signifient pas frontière, dans le sens de limite linéaire du territoire : César nous apprend cela, au livre II, chapitres 5 et 6, quand il place l'Aisne *in extremis Remorum finibus*, et Bibrax, ville des Rèmes, par delà cette rivière, à huit milles du point que l'armée romaine occupait sur ses bords. En appliquant, *bona fide*, ces rectifications aux arguments produits pour la défense d'Alaise, on verra tomber l'échafaudage au moyen duquel on prétend mener César, le lendemain du combat de cavalerie, jusqu'à ce village, qui est situé à cinquante-cinq kilomètres, en ligne droite, de la Saône, limite des Lingons, et derrière deux autres cours d'eau considérables, l'Ognon et le Doubs.

Dans mon ordre d'idées, César était campé à Montréal-sur-le-Serain, et Vercingétorix derrière l'Armançon, près Viserny : les grandes armées ne s'arrêtent qu'à portée d'eaux potables abondantes. L'intervalle qui sépare ces deux points est précisément de dix mille romains (quinze kilomètres) ou très-peu s'en faut. De l'Armançon à la montagne d'Alise la distance est de dix-huit kilomètres ; c'est ce qui convient aux détails de cette journée et de la suivante. En effet, la bataille, commencée après que l'armée romaine eut parcouru environ trois lieues, ne paraît pas avoir fini de bonne heure, si l'on en juge par la description que César en donne, et par la poursuite mé-

(1) Ce n'est pas l'avis de d'Anville, qui attribue les Mandubiens à la cité éduenne, par la raison qu'Alise fait partie du diocèse d'Autun. Les peuples gaulois, qui originairement étaient au nombre de trois cents et plus, furent réduits à soixante par l'administration romaine, et certainement les Mandubiens, s'il en restait après la chute d'Alesia, durent perdre alors leur autonomie. L'argument de d'Anville n'est donc d'aucune valeur.

diocrement fructueuse qu'il fit, en personne, autant que le reste du jour le lui permit, *quantum diei tempus est passum*, de l'arrière-garde qui poussait devant elle les bagages gaulois. Deux légions étaient restées, par ordre de César, à la garde du matériel, placé sur une colline en deçà de la rivière (l'Armançon). Si César ne revint pas camper avec cette partie importante de son armée, on doit au moins présumer qu'il l'attendit le lendemain, afin de paraître avec toutes ses forces devant l'armée gauloise, dont le gros s'était retiré, sans être entamé aucunement, sur sa nouvelle position. J'estime donc, bien que cela ne soit pas indispensable à ma thèse, que le temps de faire treize milles romains environ, c'est-à-dire une petite marche, dut s'écouler avant l'arrivée de César sous Alesia. Il put le même jour, dans ces conditions, reconnaître le site de la place et faire commencer les travaux de contrevallation, ainsi que ceux de ses camps. Vercingétorix n'avait pas une minute à perdre pour renvoyer sa cavalerie, qui allait lui être d'un grand embarras dans un siége, et qui lui était nécessaire au dehors. Ainsi, c'est encore pendant cette première journée du siége que le général gaulois engagea de nouveau sa cavalerie, dans le but, pour moi très-évident, d'empêcher l'exécution des lignes ennemies dans la plaine, et d'avoir ainsi par où faire passer cette troupe la nuit suivante.

Ici je m'arrête, non sans regret, car je touchais à un drame des plus intéressants, et dans lequel je voyais l'occasion de placer des remarques nouvelles, sans courir le danger de froisser l'opinion de personne. Mais j'en ai dit assez pour éclairer, selon mon sentiment, le côté géographique de la question, qui seul rentre dans le plan du présent travail; et je l'ai fait, telle a été du moins ma ferme intention, de manière à n'autoriser qui que ce soit à mêler mon nom dans une polémique violente comme celle de ces temps passés.

Livre VIII. — Les commentaires du général de Goëler et de M. de Saulcy, sur l'expédition contre les Bellovaques, sont analysés et comparés entre eux par M. Heller, qui y joint ses propres réflexions. La divergence porte sur peu de choses, comme on va le voir. Je commence par le travail de M. de Goëler, sur lequel j'ai le plus d'observations à présenter.

César, se disposant à entrer en campagne (chap. 6), prend avec lui la onzième légion, qui était en quartier d'hiver chez les Ambilarètes, envoie l'ordre à C. Fabius de se rendre, du pays des Rèmes où il se trouvait, dans celui des Suessions, avec les deux légions sous son commandement; enfin il appelle à lui une des deux légions de Labienus stationnées chez les Séquanes, et, quand il a réuni toutes

ces troupes, il se porte chez les Bellovaques. M. de Goëler, qui attribue aux Ambilarètes une grande partie du pays lingon, depuis les environs d'Avalon jusque vers Bar-sur-Aube, à cause d'un Ampilly, qui se trouve par là et que, en bon Allemand, il écrit Ambilly, fait converger à Château-Thierry les quatre légions susdites. Ce serait assez logique si une pareille attribution pouvait être acceptée, et s'il n'était improbable que Fabius, envoyé d'avance chez les Suessions pour les défendre contre les attaques des Bellovaques, ait été ainsi rappelé à la frontière opposée. Je remarque que le nom des Ambilarètes n'a pas été inscrit sur notre carte : c'est une omission à réparer, ou plutôt une décision à ne pas ajourner davantage, malgré l'insuffisance du seul renseignement qui nous soit donné sur leur position géographique, à savoir qu'ils étaient voisins des Éduens et des Bituriges (chap. 2). De Château-Thierry, le savant officier Badois conduit César à la frontière des Bellovaques, où il campa, peut-être sur la hauteur de Cugny-les-Ouches, qui offre un excellent emplacement pour un camp romain. La limite des Bellovaques à Cugny-les-Ouches est une proposition géographique un peu dure à digérer ; je voudrais ne pas y croire, mais il y a bien : schlug auf ihrer Grenze sein Lager etwa auf der Hohe von Cugny-les-Ouches.

Quand César eut fait battre le pays par sa cavalerie et eut appris, de la bouche des prisonniers, ce qu'il avait besoin de savoir concernant l'armée ennemie, il porta son camp, selon M. de Goëler, près et au nord-ouest de Morfontaine, sur la rive droite du Vandy, petite rivière qui se jette dans l'Aisne à Lamotte. Les Gaulois occupaient en face de lui, de l'autre côté de ce cours d'eau, le plateau limité au sud par le ruisseau de Rétheuil, à l'ouest par celui de Pierrefonds et la forêt de Compiègne, au nord par les bois de Saint-Étienne. C'est le long du Vandy qu'eurent lieu, dans cette hypothèse, les petites escarmouches entre les deux armées; le jugum que César, après l'arrivée des légions de Trebonius, se décida à suivre pour atteindre avec de moindres difficultés l'armée gauloise, est la longue crête boisée qui limite, au sud de Morfontaine, le bassin de l'Aisne, et court dans la direction de Lessart l'Abesse, point où César établit son armée; les Gaulois se retirèrent aussitôt sur une position très-forte, qui n'est autre que le mont Ganelon; et enfin l'embuscade, qui fut le dernier acte de cette guerre, eut pour théâtre le fond de la vallée de l'Aisne, entre cette rivière et les bois de Cuise et du mont Collet, sous lesquels les détachements gaulois étaient venus se cacher.

M. Heller fait remarquer que le jugum ainsi suivi par les Romains, pour gagner Lessart l'Abesse, couvrait leur dangereuse marche de

flanc, gefæhrlichen Flankenmarsh..... deckte. Couvrir une chose contre une autre, c'est être interposé entre les deux : or, le général de Goëler suppose, au contraire, que l'armée romaine faisait route sur la crête du Jugum, auf die obere Flæche jenes Hohenzugs, et j'aime à croire que, dans aucun cas, il n'a pensé au prétendu danger de cette marche, qui aurait été couverte de reste par le ravin de Rétheuil. Certains érudits, surtout en Allemagne, où l'on fait beaucoup la guerre sur le papier, s'imaginent qu'ils n'ont qu'à lire un traité d'art militaire pour devenir des généraux d'armée, et quand ils sont ainsi parvenus à retenir quelques bribes de stratégie scolastique, ils les appliquent avec rigueur à la discussion des faits de l'histoire, ne se doutant pas que toutes ces belles règles des théoriciens sont souvent la chose dont on se préoccupe le moins dans la guerre réelle.

Une autre observation de M. Heller, que je ne trouve pas plus fondée, c'est celle qui est relative au camp occupé par l'armée romaine, après que les Bellovaques eurent abandonné leur première position; il reproche à M. de Goëler, comme une lacune regrettable, de n'avoir rien dit à ce sujet, et d'avoir ainsi donné à croire que les Romains avaient continué d'occuper leur camp de Lessart, ce que notre savant tient pour impossible, attendu qu'on poursuit toujours un ennemi battu, was ich für unmöglich halte, da man einen geschlagenen Feind zu verfolgen pflegt. C'est cela : toujours une règle absolue, qu'on applique à tort et à travers, parce qu'on ne sait pas se rendre compte des données militaires de la question. Les Belges n'avaient point été battus, puisqu'il n'y avait pas eu combat, et ils s'étaient retirés très-vite, *vehementissimo cursu* (chap. 15), mais sans être aucunement inquiétés, *Equites..... insidias veriti liberam facultatem sui recipiendi Bellovacis dederunt* (chap. 16). Cela se passait à la chute du jour; César n'aurait pu les poursuivre que le lendemain, et il ne dut pas juger utile de le faire, quand il apprit, sans doute dans la nuit même, que l'ennemi, après avoir fait dix milles seulement, s'était installé sur une nouvelle et très-forte position, *loco munitissimo* (ibid). Il est étrange, je n'en disconviens pas, que César n'ait pas marché dès le jour suivant sur cette position; mais il faut bien accepter le fait qui résulte du texte, et d'ailleurs il serait encore plus incompréhensible qu'après avoir fait, sans motif connu, une demi-marche, César en fût resté là. Nous sommes donc forcés de croire que, par des motifs qui nous échappent, dans le silence de son historien, il a continué, jusqu'au combat final, d'occuper son camp, non pas sans doute celui qu'il fit à la hâte pour passer la nuit en présence de l'armée bellovaque, mais le grand et solide camp

qu'il avait constitué tout d'abord, et dans lequel étaient certainement encore les parcs, l'ambulance, les ateliers, en un mot, tout l'attirail accessoire d'une armée en campagne.

Le système de M. de Saulcy consiste, comme on sait, à établir le camp de César à Saint-Pierre-en-Chastres, où des vestiges considérables de campement, romain et gaulois, ont été trouvés dans les fouilles que l'Empereur y a fait faire; à placer les camps des Bellovaques, le premier au mont Saint-Marc, le second au mont Ganelon; et le terrain d'embuscade, enfin, sur la rive sud de l'Aisne, un peu au-dessus de sa jonction avec l'Oise. M. Heller n'est pas satisfait de ces dispositions. Il dit que la distance du mont Saint-Marc au mont Ganelon est seulement de six ou sept milles, en ligne droite, tandis que le texte porte dix milles, et il pose, au sujet de l'embuscade, le dilemme suivant : ou l'on ne compte pas la forêt, et alors l'espace est trop petit, ou on la compte, et dans ce cas il est trop grand, rechnet man den Wald ab, zu klein, rechnet man ihn hinzu, zu gross. Je serais honteux de m'arrêter à un pareil sophisme ; quant à la question de distance, j'ai déjà eu l'occasion, dans ce mémoire même, de faire remarquer que la ligne droite n'est pas une donnée pratique quand il s'agit d'espaces à parcourir, comme c'est toujours le cas à la guerre. Le Philologus ne m'étonne pas moins lorsqu'il présente les mots « Camp de César » écrits sur la carte de France à un coin du mont Ganelon, comme un indice que J. César y a stationné à la fin de sa campagne contre les Bellovaques. Je croyais la critique allemande plus judicieuse que cela. En somme, M. Heller donne une préférence absolue, unbedingt, aux interprétations de M. de Goëler sur celles de M. de Saulcy; mais il croit que la carte de la Gaule place avec raison le lieu de l'embuscade au nord de l'Aisne, en face du mont Saint-Marc.

Je suis très-loin de donner les mains à la conclusion de M. Heller. Pour satisfaire à toutes les conditions du texte, il ne faut pas seulement que l'emplacement affecté au camp des Bellovaques soit couvert par un marais, cette position doit encore être, par elle-même, difficilement escaladable sur la presque totalité de son pourtour, et son étendue doit aussi être telle qu'on la puisse contrevaller aisément avec sept légions, *hostem... castris palude et loci natura munitis se tenere neque oppugnari castra eorum sine dimicatione perniciosa nec locum munitionibus claudi nisi a majore exercitu posse...* (chap. 11) — *duces Bellovacorum veriti similem obsessionem Alesiae...* (ch. 14). Or, le plateau de Pierrefonds, s'il était de difficile accès par le vallon du Vandy et une partie de celui de Rétheuil, pouvait au moins être

attaqué, de vive force, sur tout le reste de sa circonférence, notamment du *côté* de Saint-Étienne, ce qui exclut toute idée de contrevallation, parce qu'il n'y a pas lieu ordinairement de contrevaller une position susceptible d'être enlevée dans une attaque brusque, et parce que l'exécution et la garde d'une ligne qui n'aurait pas eu moins de vingt-deux kilomètres dépassaient les forces des sept légions dont se composait le corps d'armée expéditionnaire au moment où il était le plus nombreux. Quant à ce qui concerne l'embuscade gauloise, le terrain choisi par M. de Goëler est à peu près à huit milles du mont Ganelon, comme le texte l'exige, mais c'est toujours une distance comptée à vol d'oiseau, et ainsi je me défie de cette localisation, sans pour cela approuver la logique de M. Heller qui, en dépit du principe dont il s'est servi lui-même contre la position de Saint-Marc, accepte cependant, pour l'embuscade, un terrain situé à quatre milles seulement du second camp gaulois. Je ne puis d'ailleurs admettre, avec M. de Goëler, que, dans le moment où l'armée romaine était campée soit à Lessart, soit à Morfontaine, et envoyait ses fourrageurs dans la vallée de l'Aisne, entre Trosly-Breuil et Lamotte, les Bellovaques eussent osé venir, du mont Ganelon, se mettre en embuscade dans les bois de Cuise, c'est-à-dire sur la ligne de parcours des Romains.

Une autre objection, qui porte également sur la solution de M. de Goëler et sur celle de M. de Saulcy, c'est que les localités désignées par ces savants interprètes des commentaires sont toutes, sauf le mont Ganelon, sur le territoire que l'on s'accorde à donner aux Suessions, en vertu de documents postérieurs, il est vrai, à la conquête. Or, non-seulement Hirtius ne dit nulle part que les Bellovaques eussent déjà réalisé leur projet d'invasion chez leurs voisins ; mais, bien au contraire, il nous fait connaître que César, marchant pour prévenir l'exécution de ce projet, qui eût été un déshonneur et un danger pour lui, *quum..... pertinere autem non tantum ad dignitatem sed etiam ad salutem suam judicaret, nullam calamitatem socios optime de republica meritos accipere* (chap. 6), se rendit tout d'abord et campa dans le pays des Bellovaques, *ad Bellovacos proficiscitur castrisque in eorum finibus positis...* (chap. 7). Si l'armée confédérée avait passé l'Oise et pénétré sur le territoire des Suessions, César l'aurait-il ignoré, alors qu'il avait, chez ce peuple, un légat et deux légions envoyés tout exprès pour le défendre ? C'est ce qui paraît bien improbable. On est forcé d'admettre que l'historien s'est mépris ou qu'il s'est mal expliqué au sujet du territoire sur lequel César rencontra l'ennemi, ou que la circonscription des Bellovaques comprenait alors la forêt

de Compiègne, suppositions qui, l'une et l'autre, autorisent les deux systèmes dont nous avons parlé, ou bien, enfin, de reporter, si c'est possible, dans les limites attribuées à ce peuple, tout le théâtre de la guerre. J'ai, pour cela faire, examiné attentivement la carte de l'état major, mais je n'ai pu y découvrir, ailleurs que dans la forêt de Compiègne, un terrain qui se rapporte tant soit peu aux données topographiques du texte.

En définitive, mettant à l'écart certains scrupules dont la discussion me mènerait trop loin, je me rallie aux propositions de M. de Saulcy, et demande seulement que le lieu de l'embuscade soit placé dans le pli de l'Aisne, entre Choisy et Rethonde, afin de mieux satisfaire à la condition de distance énoncée au chapitre 20. M. Heller, qui a fait une observation à peu près dans ce sens, me permettra peut-être bien d'abattre, à cet effet, un petit coin de la forêt actuelle, sans m'inquiéter de son terrible dilemme.

L'oppidum cadurque où César se joua des derniers et misérables efforts du patriotisme gaulois, qui n'était plus représenté, après la défaite de Dumnacus, que par les restes d'un ramassis de garnements venus de tous les coins de la Gaule, *collectis undique perditis hominibus* (chap. 30), Uxellodunum en un mot, est attribué par M. le général de Goëler, comme par la commission de la carte, à la presqu'île de Luzech, dans le Lot. C'est que, en effet, le site de Luzech, et lui seul en pays cadurque, est tel qu'un militaire désintéressé dans la question ne pouvait manquer d'y reconnaître les traits si caractéristiques de la description d'Hirtius. Cette attribution a été contestée, — il fallait bien s'y attendre, — dans un mémoire imprimé que son auteur a pris soin de me faire parvenir. Si j'y avais rencontré des arguments précis et de nature à inspirer des doutes sur la bonté de la cause attaquée, je n'aurais pas manqué de les discuter ici, comme je viens de le faire à l'égard de tant d'autres observations intéressant la carte de la Gaule; mais je puis dire qu'après la lecture de ce long plaidoyer, qui, du reste, est assez bien écrit pour qu'on puisse aller jusqu'au bout sans trop de fatigue, je n'ai point jugé qu'il y eût le moindre besoin de donner un supplément au rapport que nous rédigeâmes sur ce sujet, M. A. Jacobs et moi, après visite des lieux, au mois de novembre 1859. Il est cependant un fait que je ne saurais passer sous silence. Quoiqu'il parle de nous en termes à peu près convenables, l'auteur du mémoire en a usé bien à son aise avec le rapport : empruntant notre traduction du récit d'Hirtius, et la présentant comme nôtre, en termes formels et avec les guillemets d'usage, il l'a néanmoins, et sans avertir, altérée sur plusieurs points et

augmentée de trois chapitres, dans un desquels, encore, nous sommes grevés de cette lourde faute qui avait déjà tant fait déraisonner, *in finibus Cadurcorum* traduit par « sur les frontières des Cadurques. » Cela méritait répression, mais nous avons préféré fermer les yeux sur ce qui n'était peut-être, au fond, qu'un acte d'ignorance étourdie, et attendre patiemment l'occasion de nous réhabiliter, montrant par là un esprit de tolérance dont l'exemple peut porter ses fruits.

Ce trait fera comprendre à M. Heller que, si je me suis montre parfois un peu rude envers lui, ce n'est point par tempérament, mais parce que j'avais ou croyais avoir de bonnes raisons pour le traiter en ennemi. Je me l'étais figuré comme systématiquement hostile aux savants français et surtout à l'un de ceux avec lesquels je suis uni par des liens d'affection; d'ailleurs, je ne pouvais juger par moi-même l'esprit de sa polémique, ne sachant pas un mot d'allemand. Mais à mesure que je pénétrai plus avant dans le débat, je reconnus davantage que je ne pourrais pas me contenter des lambeaux de traduction qui m'avaient été donnés, et je pris la résolution, sans doute téméraire, de chercher dans l'original même les choses dont la connaissance m'était nécessaire. C'est ainsi que, par un travail d'abord très-pénible, je suis parvenu à comprendre tout le *Jahresberichte* et à reconnaître, un peu tardivement, que je m'étais beaucoup exagéré le caractère hostile des observations de M. Heller. J'ai pensé, d'ailleurs, qu'il fallait tenir compte de la différence des mœurs nationales: peut-être, en effet, des formes jugées chez nous contraires aux règles de la politesse, ne sont-elles qualifiées de l'autre côté du Rhin que de franchise germanique. Si donc M. Heller trouve que je ne me suis pas conformé, vis-à-vis de lui, aux meilleures habitudes de ma nation, je lui en exprime ici un regret sincère, et, pour preuve que j'apprécie maintenant l'impartialité et l'utilité de sa critique, à un point de vue d'ensemble, je prends congé de lui par cette citation des réflexions générales qui terminent son savant article :

« Il n'y a pas d'occasion plus favorable pour comparer les ten-« dances de la philologie, en France et en Allemagne, que le « rapprochement des écrits sur les Commentaires de César. Que les « savants français procèdent sans critique (1), c'est sur quoi j'ai « glissé, par occasion, quelques remarques. Les textes qu'ils ont « dans la main leur suffisent; ils ne s'avisent pas de vérifier les « leçons d'après les manuscrits, ni même de révoquer en doute les

(1) Il ne s'agit évidemment que de la critique appliquée à la philologie, qui est la science où les Allemands excellent.

« interpolations les plus évidentes. Ils prendront de confiance, par « exemple, les mots *duodecimo die* du liv. II (B. G.), et les feront « entrer dans leurs calculs de la durée des opérations. S'ils en vien- « nent à une conjecture ou à un doute sur une leçon manuscrite, « comme cela est arrivé pour la leçon *profecti a palude* du liv. VII « (B. G.), ce sera dans le but d'appuyer les opinions qu'ils ont « conçues à priori et déjà soutenues, au sujet des événements de la « guerre. Leurs savants, leurs académiciens, se querellent parfois « sur des difficultés qui n'en sont pas, en Allemagne, pour le moindre « candidat, voire même pour tout bon écolier, telles que, par exem- « ple, la différence entre *trinis castris* et *tertiis castris*, la signifi- « cation réelle de *perpetua palus*, etc. Mais on aurait pu signaler ces « erreurs, sans pour cela jeter un regard de mépris sur l'ensemble « du travail. On aurait dû remarquer qu'en Allemagne aussi de « grands philologues, de véritables grammairiens de premier ordre, « sont tombés dans de très-grosses fautes, sous le rapport gramma- « tical et lexicographique, et que, précisément dans le maniement de « César, plus d'une fois chez nous, de très-habiles ont failli. Mais, « malgré toutes ces erreurs, c'est en France qu'on suit la bonne « méthode d'interprétation des Commentaires, méthode qui, parmi « nous, en Allemagne, ne trouve qu'un petit nombre de champions, « à la vérité sous un bon général comme Goëler, qui vaut à lui seul « une armée. Déterminer le terrain sur la carte, ou, mieux encore, « sur les lieux mêmes, d'après les détails du texte, afin de se faire une « idée nette des événements, et, *vice versa*, éclairer, par la connais- « sance acquise du terrain et par l'enchaînement des faits, le sens « des expressions, en les rectifiant au besoin (ce que, toutefois, les « Français négligent encore de faire), voilà le véritable art d'interpré- « ter, et il est, pour ainsi dire, indigène en France. Malheureusement « l'esprit de clocher y trouble souvent la raison. En France, d'ail- « leurs, les Commentaires de César sont un sujet d'études scienti- « fiques pour les hommes faits, tandis que chez nous ce livre est « surtout un instrument, et un instrument délicat à manier, de l'en- « seignement élémentaire. Les maîtres, en effet, n'ayant que ce but « spécial en vue, se contentent généralement d'une sèche analyse « des mots du texte à traduire, de manière à comprendre grammati- « calement les phrases, sans approfondir le sujet. Un pareil mode de « traduction ne peut que donner souvent lieu à d'étranges contresens.

« Je suis forcé de me borner ici à ces légères indications. Puissent- « elles trouver en Allemagne et même chez nos voisins de l'ouest un « accueil favorable! Nous y gagnerions entre autres choses, nous,

« de mieux comprendre les faits, de ne pas nous livrer à d'inutiles « conjectures, ni adopter des corrections sans fondement, de nous « élever, enfin, au-dessus de la pure critique grammaticale et diplo- « matique des textes; et nos voisins, de placer leurs investigations « sur des bases plus solides. »

On appréciera la justesse de ces observations, tout en se disant que nos voisins de l'est seraient bien bons de nous envier l'épidémie césarienne qui sévit en ce moment sur la France.

Général Creuly.

MONUMENTS DITS CELTIQUES

DANS LA

PROVINCE DE CONSTANTINE

M. Adrien de Longpérier a, depuis longtemps déjà, signalé à la Société des antiquaires de France l'existence de monuments *dits celtiques* en Algérie. M. le général Creuly, et tout dernièrement encore M. André, conseiller à la cour impériale de Rennes, sont venus ajouter de nouveaux faits à ceux qui avaient été primitivement recueillis. La présence de monuments *dits celtiques* dans les provinces de Constantine et d'Alger est donc aujourd'hui un fait parfaitement avéré. Mais il ne s'était agi jusqu'ici que de monuments isolés, observés en passant, non fouillés et sur le caractère véritable desquels on pouvait encore conserver quelque doute. Ces monuments étaient, d'ailleurs, uniquement des dolmens ou tables de pierre. On ne parlait ni de menhirs (1) ni de cromlech's (2). Un récent mémoire de M. Féraud, interprète de l'armée d'Afrique, mémoire inséré dans le dernier volume publié par la Société archéologique de Constantine (3), jette un jour tout nouveau sur ces monuments. Nous croyons ne pas devoir tarder davantage à en donner une analyse à nos lecteurs. Nous ferons suivre cette analyse de quelques observations que nous autorise à émettre, ce nous semble, l'étude spéciale que nous avons faite de ces monuments en Gaule et hors de Gaule.

Parlons d'abord des faits mis en lumière par M. Féraud. Transportons-nous, avec ce savant, à trente-cinq kilomètres sud-est de

(1) Pierres debout.

(2) Cercles de pierre.

(3) Recueil de notices et mémoires de la Société archéologique de la province de Constantine, 1863.

Constantine, sur les pentes où se trouvent les sources du Bou-Merzoug, non loin de la route de Batna et dans la contrée nommée par les indigènes Mordjet-el-Gourzi. « Dans un rayon de plus de trois lieues, » dit M. Féraud, que nous citons ici textuellement, « sur la « partie montagneuse comme dans la plaine, tout le pays qui entoure « les sources est couvert de monuments de forme celtique, tels que « *dolmens, demi-dolmens, cromlech's, menhirs, allées* et *tumulus*; en « un mot il existe là presque tous les types connus en Europe. Dans « la crainte d'être taxé d'exagération, » ajoute M. Féraud, « je ne « veux point en fixer le nombre, *mais je puis certifier en avoir vu et « examiné plus d'un millier pendant les trois jours qu'a duré l'explo- « ration*. Dans la montagne, comme sur les pentes, on en rencontre « partout où il a été possible d'en placer. »

Cette accumulation de tant de monuments d'un caractère si particulier autour des sources de *Bou-Merzoug* est sans doute déjà bien extraordinaire; mais ce qui nous frappe peut-être encore plus, c'est que ces monuments paraissent plus complets que ceux des contrées de l'ouest de la France eux-mêmes. Il faudrait aller jusqu'en Danemark, le pays classique des dolmens, des cromlech's et des tumulus, pour retrouver un ensemble aussi satisfaisant de constructions semblables. Reprenons, en effet, le récit de M. Féraud, illustré de plusieurs planches qui ajoutent encore à la clarté de ses descriptions.

« Tous ces monuments, dit M. Féraud, sont entourés d'une en- « ceinte plus ou moins développée en grosses pierres disposées « tantôt en rond, tantôt en carré, avec une sorte de régularité géo- « métrique. La roche forme parfois une partie de l'enceinte, complétée « ensuite à l'aide d'autres blocs rapportés; il est même souvent « difficile de déterminer où finit le monument et où commence le « rocher.

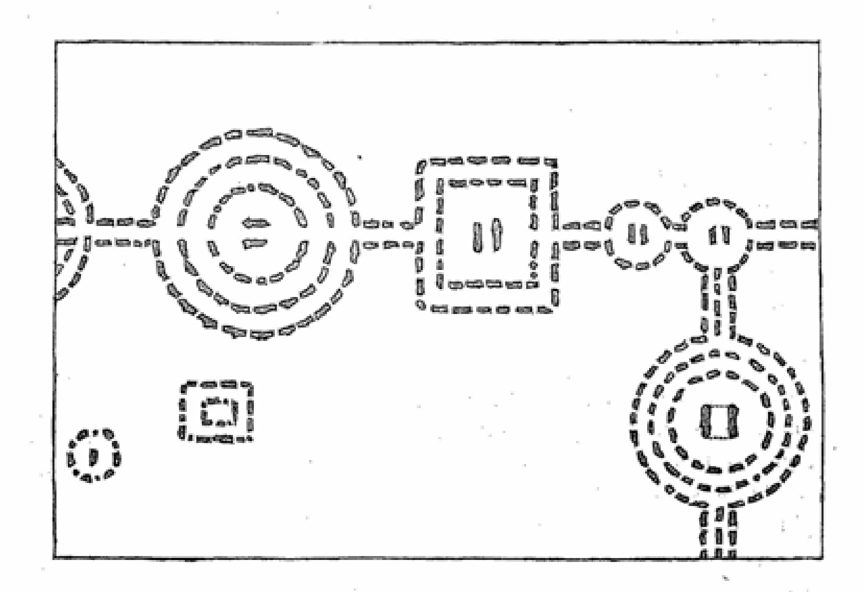
« Parfois l'escarpement étant trop abrupt, il a été nivelé par une « sorte de mur de soutènement pour faire terrasse autour du dolmen.

« Les dolmens qui existent dans la plaine paraissent construits « avec plus de soin encore. Les enceintes y sont plus vastes et les « dalles des tables plus grandioses.

« Lorsque des hauteurs on examine la plaine, on y aperçoit d'im- « menses lignes blanchâtres régulièrement tracées qui établissent, « sur une étendue de quatre kilomètres en ligne droite, une vaste « enceinte à la zone de pays où s'élèvent les vestiges *celtiques*. Ces « lignes sont de simples, doubles ou triples rangées de grosses « pierres de quarante à soixante centimètres d'épaisseur, plantées « en terre et formant des allées découvertes qui relient entre eux les

« dolmens, les tumulus et les cromlech's, comme le fil unit les « grains d'un chapelet. »

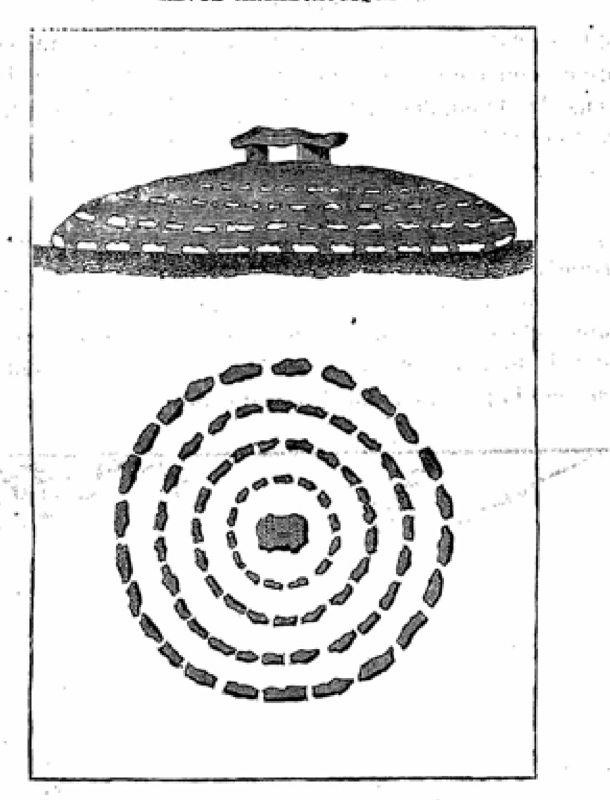
La figure suivante, empruntée aux dessins de M. Féraud, rend toute autre explication superflue.



Ainsi ces monuments ne sont pas seulement en grand nombre sur un étroit espace, ils sont encore reliés les uns aux autres de manière à former une sorte d'ensemble dont toutefois chaque élément est lui-même un monument complexe, comme le prouve le dessin plus détaillé d'un des monuments fouillés par M. Féraud, dessin que nous reproduisons ci-dessous, à côté d'un monument analogue au Danemark.

Le dolmen, comme on le voit, n'est ici, pour ainsi dire, que le couronnement du monument qui, complet, se compose d'un tumulus, entouré de plusieurs cercles ou cromlech's, et surmonté d'une table de pierre.

Le tumulus manque quelquefois; le dolmen est alors immédiatement assis sur le sol naturel; mais il est rare, si l'on s'en réfère aux dessins de M. Féraud, que le cromlech fasse défaut. Une pierre debout, plus élevée, un véritable menhir, se dresse souvent aussi, paraît-il, en avant du cromlech, comme pour attirer les regards de loin et signaler le tout aux yeux des passants.



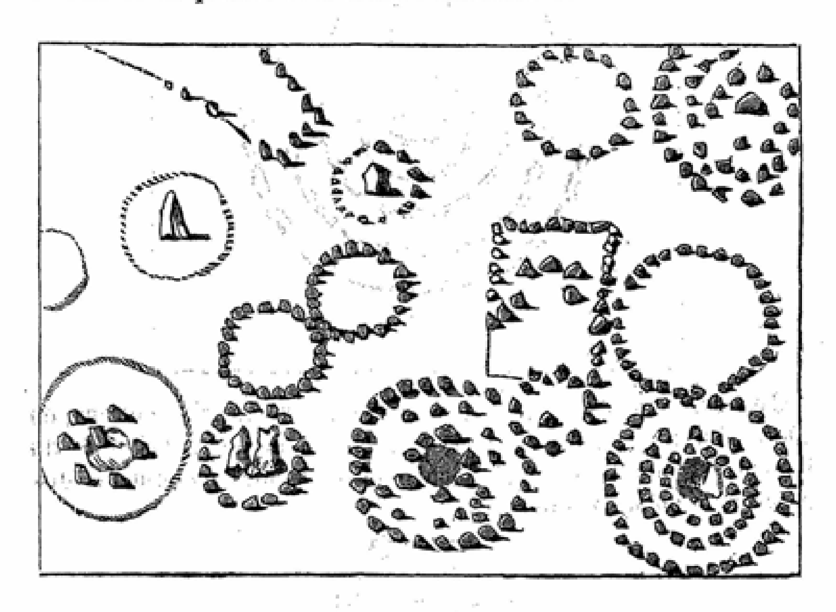
C'est exactement ce que l'on retrouve en Danemark. Ouvrons, en effet, l'ouvrage de Sjöborg (1) sur les monuments primitifs du Danemark, nous y voyons exactement les mêmes monuments disposés de la même manière.



(1) N. H. Sjöborg, *Samlingar foer Nordens fornalskare,* 2 vol. gr. in-4° avec planches, 1822.

On ne s'imaginerait jamais, en passant d'une des planches de l'annuaire de Constantine à l'une de celles de Sjöborg, que l'on a sous les yeux des monuments, ici, d'un pays du nord de l'Europe, là d'une contrée africaine. Les planches se ressemblent à ce point que l'on pourrait, sans causer d'étonnement à l'observateur, les substituer les unes aux autres. Les réductions que nous avons fait faire des planches de Sjöberg sont un incontestable témoignage de nos assertions.

Ce sont les mêmes alignements de pierres en plaine, les mêmes tumulus surmontés d'un dolmen entouré de cromlech's; la même réunion de dolmens, cromlech's et menhirs dans des enceintes rondes ou carrées de pierres de moindres dimensions.



J'ajoute que les monuments avaient, comme nous le verrons tout à l'heure, même destination.

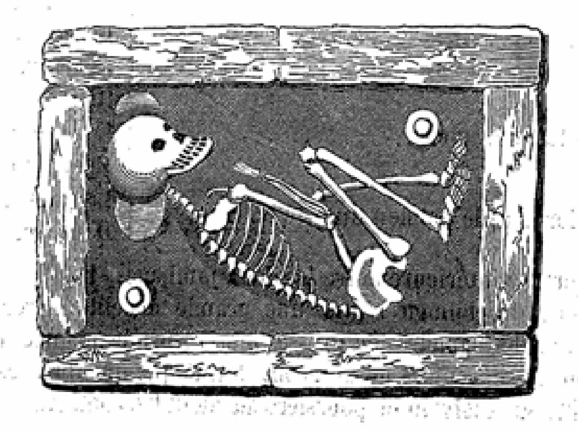
Mais avant d'aller plus loin, parlons des monuments analogues qui ont conservé, en France comme en Danemark et en Algérie, le caractère d'ensemble si sensible dans ces derniers.

Sur les landes de *Cojoux*, près Pipriac, entre Rennes et Redon (Ille-et-Vilaine), se voyaient encore il y a un an (et rien ne nous fait croire que ces monuments aient été détruits depuis), des cercles tout à fait semblables à ceux de la province de Constantine. Ces cercles indiqués souvent, comme à Constantine, par une plus haute

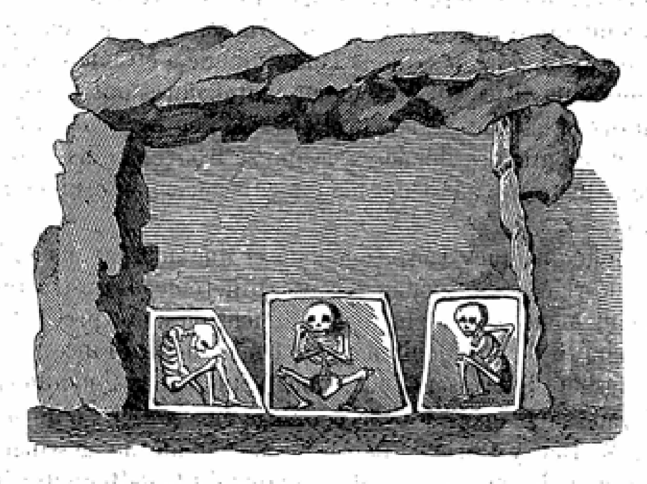
pierre ou menhir, dessinent la base de tumulus non encore fouillés. Le dolmen seul manque, les tumulus étant, d'ailleurs, reliés entre eux, comme en Afrique, par des lignes de pierres de petites dimensions. Ces cercles se retrouvent, nous a-t-on assuré dans le pays, sur une étendue de trois lieues de landes. Ils sont connus sous le nom de *Cercles de Malestroit*. Que la lande vienne a être défrichée, tous ces monuments disparaîtront, comme tant d'autres ont disparu, sauf les menhirs et les plus grands tumulus que l'on ne peut faire disparaître sans de grandes dépenses, et qui se trouvent ainsi forcément respectés. On trouve aussi des monuments analogues à Phouhinec et à Carnac.

Il y a donc quelques raisons de penser que nous avons en Danemark et en Algérie, où, pour des causes différentes la destruction des monuments même de la plus petite dimension a été presque nulle, le type primitif de nos monuments de l'ouest de la France. Combien devient dès lors intéressante pour nous l'étude de ces monuments.

M. Féraud, aidé en cela de la bourse et des conseils d'un touriste anglais, M. Henry Christy, ne s'est pas contenté de dessiner, tant bien que mal, les monuments de la plaine du Bou-Merzoug; il en a mesuré et fouillé plusieurs, et il nous donne le journal de ses fouilles. Les résultats obtenus ont été des plus curieux. M. Féraud a pu constater, en effet, non-seulement (ce que tout le monde aurait pu lui prédire aujourd'hui) que tous ces monuments étaient des tombeaux, mais que les corps y avaient été ensevelis et non brûlés, et ensevelis les bras croisés et les jambes ployées de façon à ce que les genoux touchassent le menton. Le bois suivant représente un des squelettes, dessinés par M. éraud, dans la position où il l'a trouvé sous un des dolmens :



C'est justement la position des squelettes du premier âge de pierre en Danemark, c'est-à-dire des squelettes de l'âge des dolmens. Voir Sjöborg.



Quels objets accompagnaient les squelettes ? Avant de faire aucune réflexion à cet égard, transcrivons d'abord textuellement les passages les plus intéressants du journal de M. Féraud :

19 avril, midi.

N° 1. — « Nous avons commencé a fouiller un grand dolmen situé à environ trois cents mètres de la ferme Lemaire, sur la rive gauche de l'Oued-bou-Merzoug, monument orienté N. O. — S. E.

La dalle, formant table, a glissé sur l'un des côtés ; trois trous creusés en ligne existent sur sa surface.

Table	Longueur.	2m,15
	Largeur..	1m,40
	Épaisseur.	0m,35
Dalles formant pieds	Hauteur..	0m,80
	Longueur.	1m,90
	Épaisseur.	0m,25
Dalle fermant le dolmen du côté N. E.	Largeur..	1m,10
	Hauteur..	0m,80

« Ouverture intérieure entre les deux jambages, 1m,19.

« Autour du dolmen règne une grande enceinte circulaire de « 12 mètres de diamètre, en grosses pierres brutes plantées en terre. « Les fouilles exécutées ne nous ont donné que quelques ossements « humains se résolvant en poussière au moindre contact.

« Le n° 2 de la planche VII indique la position des ossements sous « le dolmen. »

Si nous comprenons bien le dessin n° 2 de la planche VII, les ossements se seraient trouvés à 0m,80 environ sous terre, et dans une espèce de chambre sépulcrale analogue au dolmen extérieur. Nous avouons, toutefois, que le dessin n'est pas très-clair, et qu'il est regrettable que le journal ne nous donne pas plus de renseignements à cet égard.

N° 2. *Cromlech.* — « Trois enceintes circulaires en grosses pierres « plantées; le cercle extérieur a 12m,20 de diamètre. Au centre « existe une fosse formée par un double étage de pierres, sans cou- « verture massive, mais encombrée de grosses pierres pour en bou- « cher l'ouverture.

Fosse............................	Largeur.........	1m,17
	Longueur.........	2m,00
	Profondeur..	1m,50

« Après avoir déblayé la fosse, nous avons commencé à piocher « dans la terre rapportée. A la profondeur de 1m,20 environ, nous « avons trouvé une couche de petites dalles, sous lesquelles étaient « des ossements humains en très-mauvais état, gisant sur le tuf. « Enfin, à l'endroit où nous avons cru reconnaître des restes de « tibia et les pieds du squelette humain, nous avons déterré des « débris de poterie et des ossements de cheval.

« La poterie est de différentes qualités, quelques morceaux sont « en terre rougeâtre bien cuite; d'autres tout simplement en glaise « séchée au soleil, qui dénotent l'enfance de l'art.

« Fragment de charbon;

« Une boucle en cuivre avec ardillon;

« Une bague de cuivre; le dessin gravé sur le chaton est difficile « à comprendre;

« Un petit anneau en cuivre, en forme de boucles d'oreille avec « bouts recourbés s'adaptant l'un à l'autre, et un os d'oiseau (cubitus « d'un oiseau de la grosseur d'une tourterelle) (1).

N° 3. — « Cromlech ayant les dimensions du précédent, seule- « ment l'enceinte est carrée au lieu d'être ronde; ossements humains, « rien autre.

(1) Tous ces objets paraissent relativement très-modernes et ne peuvent guère remonter plus haut que l'ère chrétienne. Voir la planche des *Mémoires de la Société de Constantine*. A. B.

N° 4. — « Grande enceinte circulaire de 12 mètres de diamètre; « plusieurs étages de pierres superposées et formant tumulus : au « centre un dolmen dont la table s'est brisée par l'action du temps; « ses restes encombrent l'espace compris entre les blocs qui lui ser- « vaient de supports. Orientation N. — S. L'intérieur du *sarcophage* « (*sic*) (probablement de la chambre du dolmen) a 2^m,20 de long « sur 1^m,10 de large; le sol est couvert de cailloux mêlés à la terre « végétale.

« A 0^m,50 de profondeur, couche de pierres plates, et sous celle-ci « des ossements humains suffisamment conservés pour nous per- « mettre de distinguer la place de la tête et des pieds. Cependant il « nous est encore impossible de déterminer la manière exacte dont « le cadavre a été posé.

« Aux pieds du squelette nous avons exhumé d'autres débris de « gros ossements et des dents de cheval gisant à côté d'un morceau « de fer qui a tout à fait la forme de la barre d'un mors. A la suite « de la fouille n° 2, nous hésitions à nous prononcer sur la nature « des gros ossements, mais maintenant nous croyons avoir devant « nous la preuve matérielle que le sarcophage contenait le guerrier « avec son cheval. M. Chevalier, vétérinaire en premier au 3e spahis, « a eu l'obligeance d'examiner les échantillons d'ossements de che- « val que nous avons rapportés. Voici ce qu'il a reconnu : tibia de « cheval, surface diarthodiale de fémur, fragment de fémur, mo- « laires, etc., le tout ayant appartenu à un cheval.

« Nous avons trouvé encore dans cette tombe :

« Un anneau en fer;

« Une boucle en fer avec son ardillon intact;

« Un autre anneau en cuivre, plus petit;

« Une petite plaque en cuivre, percée d'un trou triangulaire au « centre;

« Un objet en cuivre très-bizarre, dont l'usage nous est inconnu, « a la forme d'une monture de pendant d'oreille;

« Des fragments de silex taillés;

« Fragments de poterie d'une très-bonne pâte;

« Et enfin une médaille en bronze un peu fruste, de Faustine, que « je décrirai ainsi :

« Bronze, grand module :

« A. — Buste de femme, à droite, avec ces mots en exergue, « DIVA FAV...

« R. — Une Victoire ou une divinité quelconque debout, tenant

« une lance ou un glaive à la main gauche; la droite est posée sur « un bouclier ou un autel. La découverte de cette médaille prouve-« rait que le tombeau n'est pas antérieur au IIe siècle de notre ère. »

Les nos 5, 6, 7, 8 et 9 n'offrent rien de particulier; je passe à la fouille no 10.

« *Demi-dolmen.* — Dalle posée à plat sur la fosse, mais soulevée à « l'un des angles par une grosse pierre. Orientation S. — N.

Dalle	Longueur...	$2^m,25$
	Largeur....	$1^m,60$
	Épaisseur...	$0^m,40$
La fosse intérieure a	Largeur....	$0^m,60$
	Longueur...	$1^m,60$
	Profondeur..	$1^m,40$

« De grandes pierres régulièrement posées forment le sarcophage. « Ici le sol est moins humide, moins compact. Après avoir ôté les « dalles qui recouvraient le corps, nous avons trouvé, dans un lit de « terre très-fine, un squelette relativement très-bien conservé, qui a « permis enfin d'étudier et de faire le dessin de sa position.

« Le cadavre, replié sur lui-même, couché sur le côté gauche, « formant en quelque sorte une S; les genoux, ramenés vers la poi-« trine, touchant presque le menton, les bras en croix sur la poitrine.

« La tête reposait sur une pierre et était tournée du côté sud, les « pieds vers le nord.

« Deux vases étaient posés dans la fosse, comme l'indique le cro-« quis. Ces vases contenaient de la terre et des limaçons. Mais le fait « le plus remarquable que nous ayons constaté et que nous soumet-« tons à l'appréciation des savants, c'est la présence de deux autres « têtes humaines posées à côté des pieds du premier squelette.

« Les dimensions de la fosse ne permettaient point d'y introduire « plusieurs cadavres; nous n'y avons trouvé, du reste, qu'un seul « squelette, ayant appartenu à un homme de haute stature. Un sacri-« fice humain aurait-il été fait sur cette tombe et les têtes des vic-« times placées à côté du défunt?

« Nous avons trouvé aussi des fragments de bois de cèdre et de « la poterie; limaçons.

No 11. *Demi-dolmen.* — « Ici nous avons trouvé le squelette bien « conservé et dans la même position que le précédent, c'est-à-dire « replié sur le côté gauche; comme dans la tombe no 10, nous avons « remarqué les fragments d'un autre crâne placés à la hauteur des

« pieds du squelette. — Vases et pots de différentes formes, fragments « de charbon et nombre considérable de limaçons. »

Il est inutile de pousser plus loin nos extraits. Un fait est acquis : tout ces monuments, en Afrique comme en France, comme en Danemark, sont des tombeaux. Les corps y étaient ensevelis et non brûlés, et d'ordinaire le cadavre n'était pas étendu tout de son long dans la fosse, il y était placé replié sur lui-même, les genoux touchant le menton. Tout cela fait des monuments d'Afrique, comme nous l'avons dit plus haut, les analogues des monuments du Danemark. Peut-on croire toutefois que les uns et les autres appartiennent à une même race, à une même époque? Qu'y a-t-il de commun entre ces monuments et les monuments de la Gaule? Nous n'avons pas la prétention de répondre aujourd'hui à ces questions d'une manière définitive. Nous y reviendrons dans un prochain article sur la distribution des monuments dits celtiques, hors de Gaule. Il est toutefois quelques réflexions que nous pouvons faire dès aujourd'hui; et d'abord les monuments du Bou-Merzoug paraissent être d'une date beaucoup plus rapprochée de nous que les monuments analogues du Danemark et que la plus grande partie des monuments de la Gaule. Si, en effet, par leur forme et leur construction, par le mode de sépulture, non moins que par la posture des cadavres ensevelis, tous ces monuments semblent avoir les mêmes caractères, les objets qui y ont été trouvés sont loin d'être partout de même date. De longues années, des siècles doivent, au contraire, séparer ces objets les uns des autres. Tandis qu'en Danemark, d'après les observations unanimes des archéologues, ces monuments remonteraient sans exception à l'âge de la pierre, c'est-à-dire à une époque où dans le Nord l'usage même du bronze était inconnu; tandis qu'en Gaule la majorité de ces monuments seraient contemporains de l'âge du bronze, et que quelques-uns seulement toucheraient à l'âge du fer. Ceux de la province de Constantine ne pourraient, à en juger par les objets qui y ont été trouvés, être de beaucoup antérieurs à l'ère chrétienne, quelques-uns même seraient postérieurs.

Comment, après cela, expliquer les liens étroits de ressemblance qui unissent tous ces monuments entre eux?

Les monuments qui paraissent de date relativement récente sont-ils tout simplement d'antiques monuments autrefois violés, et ayant, à l'époque romaine, servi de nouveau de sépulture? On a admis cette hypothèse pour quelques-uns des monuments de la Gaule où des monnaies romaines et des armes en fer ont été découvertes? Mais

peut-on raisonnablement faire la même conjecture relativement aux monuments d'Afrique, et surtout relativement aux monuments du *Bou-Merzoug?*

« Toute nécropole, dit M. Féraud, fait présumer l'existence d'une « ville voisine. Or, jusqu'ici nous n'avons trouvé, dans les environs, « aucun vestige de ville ni de poste militaire. Ce canton aurait-il été « consacré par la superstition et serait-il devenu, en quelque sorte, « une terre sainte où l'on aurait apporté les cadavres de Cirta, Segus « ou Lambesse? » Nous ne pouvons admettre cette supposition.

Comment supposer, en effet, de pareilles mœurs aux habitants de Cirta ou de Lambesse à l'époque romaine?

Si les observations ont été bien faites et si les tombeaux ouverts étaient réellement intacts, comme le croit M. Féraud, une seule ressource nous reste pour expliquer ces faits étranges : à savoir que ces monuments sont les monuments non d'une époque, d'un âge particulier, mais ceux d'une race qui, rebelle à toute transformation et à toute absorption par les races supérieures à elle qui ont peuplé de bonne heure l'Europe, après avoir été refoulée de l'Asie centrale vers les contrées du Nord, avoir suivi les bords de la mer Baltique et séjourné en Danemark, en a été de nouveau chassée, a remonté jusqu'aux Orcades; puis, redescendant par le canal qui sépare l'Irlande de l'Angleterre, est arrivée d'étape en étape d'abord en Gaule (1), puis en Portugal, puis enfin jusqu'en Afrique, où les restes de ces malheureuses populations se sont éteints, étouffés par la civilisation, qui ne leur laissait plus de place nulle part. Nous tâcherons de montrer dans un prochain article que cette hypothèse n'est pas tout à fait invraisemblable. Toujours est-il que la découverte de MM. Christy et Féraud est très-importante, et qu'il serait du plus haut intérêt de fouiller, avec méthode et circonspection, ces étranges monuments égarés sur le sol africain. On ne pourrait surtout recueillir avec trop de soin les têtes et les ossements des squelettes, dont l'examen permettra de déterminer la race à laquelle ces populations appartenaient. Il serait aussi indispensable de bien constater quels sont ceux de ces monuments qui sont incontestablement intacts et dans lesquels il ne peut pas y avoir eu superposition de sépulture. La question mérite qu'on y apporte toute son attention.

ALEX. BERTRAND.

(1) Nous énumérons ici brièvement les principales contrées où se trouvent des dolmens.

NOTE ÉPIGRAPHIQUE

SUR

L'ÉTAT DE L'ÉGLISE DE TRÈVES

APRÈS L'INVASION DES RIPUAIRES

Une anomalie remarquable se présente pour les marbres des fidèles de Trèves. A Lyon, à Vienne, à Arles, à Vaison, à Marseille, partout enfin où, comme dans la métropole de la première Belgique, on trouve en quelque nombre les inscriptions contemporaines des premiers empereurs chrétiens, les marbres des temps mérovingiens leurs succèdent. C'est la conséquence et la preuve d'un développement régulier du christianisme, qui n'a pu, sans cause anormale, disparaître après une sérieuse extension. Il en est autrement pour Trèves (1). A l'exception, peut-être, de l'épitaphe métrique d'un barbare, toutes appartiennent, dans cette ville, au IVe, au Ve siècle; le VIe, le VIIe n'y sont nullement représentés.

La propagation semble donc s'être, pour un temps, arrêtée sur ce point. Il importe d'en rechercher la cause.

Si je me reporte aux méthodes que j'ai suivies jusqu'à cette heure, je ne saurais me défendre de remarquer qu'un signe important dans les âges épigraphiques, la mention du nom de ceux qui ont fait faire la tombe, s'arrête, pour la Gaule, en 470 (2), et que cette mention constitue le trait saillant du formulaire de Trèves. D'autres détails nous reportent au même temps et confirment cette donnée (3).

La Rome des Gaules a-t-elle donc vu, à la fin du Ve siècle, un évé-

(1) Voir mes *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, n° 261.
(2) Voir ma préface.
(3) Voir ma préface.

nement qui puisse expliquer la suppression si remarquable des monuments lapidaires de son christianisme?

Nous savons combien de désastres accablèrent la malheureuse cité. Salvien parle de quatre prises d'assaut dont elle se releva (1). Une cinquième attaque l'arracha aux Romains pour la mettre sous le joug des Barbares (2). Cela se passa vers 464 (3). Les nouveaux vainqueurs étaient les Ripuaires, voués encore, et pour de longues années, au culte des idoles (4). Clovis ne fut reconnu par eux qu'après le meurtre de Sigebert, en l'année 509 (5). La conversion dont l'époux de Clotilde donna l'exemple aux Francs, en 496, ne devait, d'ailleurs, ni les atteindre, ni les réformer tous.

Parmi ceux qui suivaient ce chef, et plus tard même ses fils, plus d'un resta sourd à la voix du Seigneur. Les textes en témoignent souvent (6). Dans la vie de saint Rémy, pour ne citer qu'un seul fait, il est raconté qu'après le baptême de Clovis une scission se fit parmi les siens. Un parti, demeuré idolâtre, se retira vers Cambrai, sous la conduite de ce Ragnacaire (7) que ses leudes abusés vendirent au roi pour de faux bijoux d'or (8).

Un demi-siècle ne suffit pas à faire germer dans le cœur de nos aïeux le sentiment chrétien.

Si la Loi salique, Agathias, vantent chez les Francs la pureté de la Foi (9), il en était, et ceux-là venaient précisément du royaume de Metz, qui n'eussent point mérité un tel éloge. Entrés en Italie, au temps de Théodebert, ils prirent des enfants, des femmes de ceux qui voyaient en eux des alliés, les immolèrent et les jetèrent dans un fleuve, comme une offrande pour la guerre qui s'ouvrait. « Ce

(1) *De Gubern. Dei*, VI, 15. Cf. Tillemont, *Hist. eccl.*, t. XVI, p. 184.

(2) *Gesta Regum Francorum*, c. VIII; *Gesta Francorum Roriconis monachi*, l. I, (Duchesne, *Script.*, t. I, p. 696 et 802).

(3) L'auteur des *Gesta Francorum* place ce fait entre le rétablissement de Childéric, lequel recouvra son royaume vers 464, et la mort d'Egidius, qui périt en 465 (Idat., *Chronic.*, éd. Garzon et De Ram, p. 115).

(4) *Lex Ripuariorum*, Præfatio : « Quidquid Theodoricus rex propter vetutissimam « paganorum consuetudinem emendare non potuit..... « (Canciani, t. II, p. 296).

(5) Greg. Tur., *H. Fr.*, II, 40.

(6) *Vita S. Vedasti*, c. III, § 17; *Vita S. Fridolini abbatis*, c. II, § 21 (Bolland, t. I, febr. p. 798; t. I, mart. p. 436). En racontant un fait qui se passa devant Théodebert, Grégoire de Tours semble mettre en scène un officier païen (*Glor. Conf.*, c, XCIII).

(7) *Vita S. Remigii*, c. V (t. 1, octob. p. 149).

(8) Greg. Tur., *H. Fr.*, II, 42.

(9) Pardessus, *Loi salique*, p. 344, 345; Agathias, *Histor.*, l. I, c. II et l. II, c. I, éd. Bonn, p. 17 et 65.

« peuple, dit Procope, est chrétien, mais il observe les rites de la « vieille idolâtrie, employant, pour la divination, les victimes hu- « maines et d'horribles sacrifices (1). »

Lors de la conquête de l'Auvergne, on retrouve chez les Francs cet esprit de pillage sacrilége et de dévastation (2) qui leur avait fait saccager les églises de Trèves (3). Grégoire de Tours, en attestant leur conduite dans la guerre, rapporte un fait qui nous les montre tels qu'ils étaient au bord du Rhin. « A Cologne, dit-il, se « trouvait un temple richement orné; les barbares y faisaient leurs « libations, mangeant et buvant à l'excès. On y adorait des idoles; « on y suspendait l'image faite en bois des membres atteints de « quelque mal. Saint Gallus l'apprend, vient avec un seul clerc, et, « pendant l'absence des païens, brûle le temple. Ceux-ci, voyant la « fumée s'élever, cherchent l'incendiaire, le découvrent et le pour- « suivent l'épée à la main. Le saint diacre se réfugia dans le palais « du roi. Thierry, apprenant ce qui s'était passé, calma, par des pa- « roles de paix, la fureur des idolâtres et put les désarmer (4). »

En vain saint Materne, saint Euchaire, saint Valère avaient voué leur existence à l'évangélisation de la Première Belgique (5); en vain, comme le montrent l'histoire, la succession épiscopale, les marbres, cette terre avait entendu la parole de Dieu; un paganisme grossier, une brutale ignorance (6) s'y étaient abattus à la fois; l'œuvre était à reprendre et, pour ne mentionner que les contrées les plus voisines de Trèves, saint Goar dut, en 515, travailler, entre Mayence et Coblentz, à la conversion des idolâtres (7). Ce fut donc entre des mains païennes que tomba la Rome des Gaules au moment où s'arrêtent ses monuments d'épigraphie chrétienne. Les maux qu'y causèrent les barbares, les épreuves que souffrit son église, se reconnaissent à plus d'un signe.

L'histoire n'a, que je sache, rien laissé de précis sur les conséquences religieuses de la conquête franque; mais les documents relatifs à cette époque semblent, de même que les inscriptions, accuser un trouble considérable dans l'église tréviroise. Depuis

(1) *Bell. goth.*, II, 25. Ed. Bonn, t. II, p. 248.

(2) Greg. Tur., *H. Fr.*, III, 12; *Acta S. Austremonii*, dans Labbe, *Nova bibl. libr. manuscr.*, t. II, p. 498.

(3) *Vitæ Patrum*, VII, 2

(4) *Vitæ Patrum*, VI, 2.

(5) Tillemont, *Hist. eccl.*, IV, p. 499.

(6) Sid. Apoll., *Epist.*, t. IV, 17.

(7) *Vita S. Goari*, c. I, § 2 (Bolland, t. II, jul. p. 333).

saint Agrèce, son quatrième évêque, jusqu'à saint Cyrille, qui fut le quatorzième et mourut en 458, les dates et la succession épiscopales s'établissent avec quelque certitude. De ce prélat jusqu'au vingt-quatrième, Apruncúlus, mort en 527, les détails historiques et la chronologie font presque complétement défaut (1). Or, ce trouble dans les catalogues répond à l'âge des invasions, à celui où s'arrêtent les inscriptions chrétiennes.

Au ve siècle, les évêques de Trèves, Cyrille et Marus, au vi^e même peut-être Nicetius et Magnéric réparent les sanctuaires dévastés, brûlés par les barbares (2).

Les édifices n'eurent point seuls à souffrir.

Lorsque Thierry s'empara de l'Auvergne, il emmena, raconte Grégoire de Tours, de nombreux clercs Arvernes pour servir Dieu dans l'église de Trèves (3). C'était apparemment pour relever un culte abaissé par les violences de la conquête franque.

La dépression du christianisme dans la Première Belgique a peut-être laissé d'autres marques.

On ne sait que trop bien quels maux enfantait une irruption des barbares. Les cités s'écroulaient, le sang inondait le sol (4); l'Église était en deuil, l'épouvante dispersait le troupeau, les pasteurs. Devant les hordes d'Alaric, les Romains avaient fui de toutes parts; saint Augustin, saint Jérôme les virent aborder éperdus en Afrique, en Palestine (5); la suppression subite des marbres funéraires atteste encore qu'en l'année 410 la ville éternelle avait vu périr ou disparaître ses enfants (6).

Il semblera peut-être téméraire de voir dans une inscription du ve siècle, retrouvée près de Vienne et appartenant à un enfant de Trèves (7), la marque possible d'une fuite des chrétiens. Je ne saurais toutefois m'en défendre entièrement. On jugera du motif qui me fait hésiter. Dans la Première Lyonnaise, à Saint-Germain-du-Plain, on

(1) *Gall. christ.*, t. XIII, p. 372; Hontheim, *Hist. Trevir.*, t. I.

(2) *Gesta Treverorum*, c. XXIII, XXIV (dans Pertz, *Monum. histor. german.*, t. VIII, p. 158, 159). Fortunat, III, XI, v. 22, 23.

(3) Voir ci-dessous.

(4) Voir pour Trèves, Salvien, *De Gub. Dei*, VI, 15; *Gesta Trever.*, loc. cit.; pour Rome, Till., *Emper.*, t. VI, p. 593.

(5) Voir, pour cette dispersion, August., *Civ. Dei*, I, 22; Hieron, *Epist.*, CXXVIII ad Gaudent. § 4 et *Prolog. in lib. III in Ezech*; Rutil. *Itin.*, I, vers. 331-336.

(6) Voir dans les *Inscr. christ. rom.*, t. I, p. 250, l'intéressant commentaire du chev. De Rossi sur l'année 410.

(7) *Inscript. chrét. de la Gaule*, n° 339.

a récemment signalé l'épitaphe d'un évêque étranger au pays (1). Ce personnage se nomme *Jamlychus* et son inscription mutilée présente le type particulier à la fin du v[e] siècle (2).

Je transcris ce fragment :

+ ☧ +

condituR HOC TVMVL*o bonæ*
*memor*IAE IAMLYCHVS EP*s in spe*
*resurrec*TIONIS ☧ V K. IA*n*.....
.....II CONS VIXIT AN*nos*.....

On vient de voir que saint Cyrille mourut en 458, c'est-à-dire peu de temps avant la prise de Trèves (464). Son successeur, qui fut le témoin de ce désastre, porte précisément le nom gravé sur notre fragment, *Jamblichus* (3).

L'evêque expatrié dont la Première Lyonnaise possède l'épitaphe est donc, selon toute apparence, celui qui assista à la ruine de sa ville, à la restauration de l'idolâtrie. Environné de barbares (4), Jamblichus a sans doute, comme saint Césaire au temps d'Alaric, comme les évêques d'Afrique sous le joug des Vandales, subi l'exil (5), après de longs efforts et quitté une terre devenue ennemie (6).

(1) *Inscript. chrét. de la Gaule*, n° 661.

(2) Comme je le montrerai dans la Préface de mes *Inscriptions chrétiennes*, la croix, dans les épitaphes de notre sol, parait dès 448; la formule *Bonæ memoriæ* date de 473; j'ajoute que le monogramme ☧ se trouve dans la Viennoise, en 491 (n° 388).

(3) Jamblichus est nommé dans une lettre adressée par saint Auspice, évêque de Toul, à Arbogaste, comte de Trèves (Brower, *Ann. Trevir.*, t. I, p. 596). Sidoine Apollinaire le mentionne également (*Epist.*, IV, 17). Il est désigné, dans d'autres textes, sous le noms divers de *Jnmblichus*, *Jamnecius*, *Jamnericus*, *Jamnerius*. Notre inscription fixe son nom (Voir, sur ce personnage, le *Gallia christiana*, t. XIII, p. 372; Brower, *loc. cit.* et surtout Tillemont, *Hist. eccl.*, t. XVI, p. 251).

(4) « Barbarorum familiaris, » dit Sidoine Apollinaire en parlant du comte chrétien dont il dépeint la situation au milieu du peuple sauvage de Trèves (*Epist.*, IV, 17) et dont le départ (Tillem., *Hist. eccl.*, XVI, 251) a peut-être entraîné celui de l'évêque.

(5) Bolland, t. VI, aug. p. 67, 68; Vict. Vit. *Persec. Vandal.*, p. 36 et 55; L. Renier, *Inscr. de l'Algérie*, n° 3675. Cf. Greg. Tur., *Glor. conf.*, c. XL, etc.

(6) Une lettre écrite par Sidoine Apollinaire, alors évêque (*Hist. litt. de la France*, t. II, p. 479), nous apprend que Jamblichus était encore à Trèves en 471, c'est-à-dire longtemps après la venue des Francs (voir la note 6 de la p. 5). Mais les *Gesta Trevirorum* montrent, par un détail, quelle fut, dans cette ville, la situation de cet évêque et même celle de son successeur. Après avoir dit que saint Cyrille répara, en relevant un sanctuaire, les désastres d'une précédente invasion, ils ajoutent :

L'église de Trèves aurait donc ainsi vu, après l'invasion des idolâtres, disperser les fidèles, les pasteurs, et plusieurs d'entre eux seraient venus chercher dans la Première Lyonnaise, dans la Viennoise, asile sur une terre romaine et chrétienne. La prise par les païens d'une illustre métropole vouée fatalement à perdre toutes ses splendeurs (3), le trouble contemporain dans ses listes épiscopales, l'envoi de nombreux clercs à son église par le roi Thierry, la persistance du paganisme, l'attitude menaçante de ses adeptes sous le règne même de ce prince, la brusque et remarquable suppression des marbres dans un de nos plus grands centres épigraphiques, enfin la découverte, dans le sud de la Gaule, d'épitaphes appartenant à un enfant, à un évêque de Trèves, me semblent autant de points faits pour attester la désertion par les chrétiens d'une ville devenue la proie des idolâtres.

Les légendes lapidaires fournissent donc le moyen d'éclairer une époque inconnue dans l'histoire de l'Église. C'est à mes yeux une preuve nouvelle à l'appui de cette thèse, que je développerai ailleurs, que les inscriptions des fidèles représentent l'état du christianisme.

EDMOND LE BLANT.

« Cyrillum Jamnerius (*Jamblichus*), Jamnerium Evemerus [subsecutus Marum post « se constituit qui monasterium sancti Pauli a Barbaris cum prædictis urbis vasta- « tionibus desolatum reparavit » (c. XXIII, dans Pertz, *Monum. hist. germ.*, t. VIII, p. 158). Deux évêques se sont donc succédé sans entreprendre de relever les saints édifices ruinés par l'invasion de 464; un troisième seulement a pu le faire. Le peu que valaient encore à Trèves, au VIe siècle, la protection des évêques, celle des sanctuaires respectés à Rome par les Goths eux-mêmes (S. Aug., *Civ. Dei*, I, I etc.) se voit dans le récit du meurtre de Parthénius (Gr. Tur., *H. Fr.*, III, 36).

(3) Les empereurs l'avaient quittée vers la fin du VIe siècle (*Inscrip. chrét de la Gaule*, t. I, p. 383). Au début du Ve, les préfets des Gaules l'abandonnent pour Arles (Boecking, *Notitia*, Occ. p. 162); Cologne, sous les Ripuaires (Greg. Tur., *H. Fr.*, II, 40, etc.), Metz, sous les Mérovingiens (III, 22, etc.), devaient lui enlever son titre de capitale.

BULLETIN MENSUEL

DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

MOIS DE NOVEMBRE.

Nos abonnés trouveront dans le présent numéro l'intéressante communication de M. Noël des Vergers sur la fresque de Vulci, dont nous parlions dans notre dernier bulletin. Nous ne reviendrons donc pas sur ce sujet.

Les communications faites pendant le mois de novembre et qui intéressent particulièrement nos lecteurs, sont :

1° Une communication de M. E. Renan relative à deux petits monuments phéniciens envoyés récemment de Syrie par M. Gaillardot, collaborateur et continuateur de la mission de Phénicie.

2° Une communication de M. Egger relative à deux inscriptions grecques rapportées de Syrie par M. Renan, dont la première constate une offrande à la Fortune des *Balanéens autonomes;* la seconde l'érection de statues élevées par les *Balanéens* reconnaissants à deux de leurs concitoyens.

3° Un mémoire de M. d'Avezac sur le *Planisphère de Claude Ptolémée, les manuscrits et les éditions imprimées de ce livre.*

4° Une communication de M. de Longpérier, qui a mis sous les yeux de l'Académie, de la part de M. Penon, conservateur du musée de Marseille, douze dessins représentant des stèles d'un style extrêmement ancien.

Ces monuments appartiennent à un ensemble de quarante-sept pierres qui viennent d'être découvertes à Marseille dans les fouilles occasionnées par le percement de la rue Impériale. Les stèles ne sont pas toutes de la même époque, mais elles portent toutes la même représentation : une femme assise, voilée, les mains posées sur les genoux, mais dans une attitude tout à fait archaïque. Suivant M. de Longpérier, la similitude des représentations exclut l'idée d'une destination funéraire. Les stèles lui paraissent représenter la Diane primitive des Phocéens : cette opinion s'appuie sur la ressemblance que les stèles offrent, sous le rapport du style, avec les figures des Branchides de Milet, rapportées au Musée britannique par M. Charles Newton. On sait que Milet et Phocée appartiennent à la même région de l'Asie Mineure, à l'Ionie, et la communauté d'origine des peuples rendrait compte de la conformité du style de leurs œuvres.

5° Une lecture de M. Guigniaut : *Sur le développement religieux et politique de l'Inde ancienne.* (Suite d'une lecture commencée il y a *quelques mois.*)

6° Une communication de M. François Lenormant relative au temple de Bacchus à Athènes. M. Fr. Lenormant, qui revient de Grèce, a mis sous les yeux de l'Académie des photographies représentant l'état des fouilles entreprises dans l'enceinte de ce théâtre depuis plusieurs années, et poursuivies activement par la Société archéologique d'Athènes. Nous espérons pouvoir donner la réduction de quelques-unes de ces photographies à nos lecteurs.

L'Académie avait à nommer un associé étranger. M. Pertz, de Berlin, a été nommé.

A. B.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

ET CORRESPONDANCE

Plusieurs communications intéressantes ont été faites à la Société des antiquaires de France pendant le mois de novembre. Nos abonnés trouveront dans le numéro de ce jour deux de ces communications. Celle de M. E. Le Blant sur les *Inscriptions chrétiennes de Trèves*, celle de M. A. Bertrand sur les *Monuments dits celtiques de l'Algérie.*

— Continuant leurs intéressantes recherches dans les monuments celtiques de notre pays, M. le préfet du Morbihan et M. René Galles viennent de faire fouiller, à Locmariaker, un tumulus connu sous le nom de *Mané-er-H'rouirch* (montagne de la Fée).

Il s'agissait, cette fois, d'un travail considérable, et une vingtaine d'ouvriers y ont été employés pendant plus d'un mois; mais l'importance exceptionnelle qu'offre le résultat a largement compensé les difficultés de l'entreprise.

En effet, on a découvert, au centre du tumulus, et à une profondeur de dix mètres au-dessous du sommet, un dolmen dont la chambre spacieuse était remplie de richesses archéologiques.

Elle ne contenait pas moins de cent six celtœ, dont quatre-vingt-treize en trémolithe et le reste en jade. L'un de ces derniers, parfaitement conservé, accuse, par l'exquise élégance de ses formes, un art véritablement avancé.

En outre, parmi un certain nombre de grains de collier, on a trouvé neuf magnifiques pendeloques en jaspe, dont quelques-unes sont grosses comme des œufs.

Enfin, l'on a découvert aussi dans cette crypte un objet étrange, trouvé, nous le pensons, pour la première fois. C'est un grand anneau plat, en beau jade vert, qui, trop grand pour être un bracelet et trop petit pour être un collier, paraît avoir été destiné à quelque usage singulier, dont le mystère nous paraît difficile à deviner.

Tous ces objets seront déposés au musée d'archéologie de Vannes, qui, déjà très-remarquable, offrira désormais l'une des plus riches collections celtiques qui puisse attirer les antiquaires et les curieux.

Mais la pièce la plus remarquable de la découverte de MM. Lefebvre et

René Galles est une longue pierre de granit, assez régulièrement taillée, et dont l'une des faces porte une inscription très-nettement gravée, parfaitement visible, nous allions dire *lisible*, si elle n'était composée de caractères inconnus et écrite dans une langue peut-être à jamais perdue.

M. le préfet, dit l'*Écho de Vannes*, a voulu que cette pierre, éminemment curieuse, fût donnée à la commune de Locmariaker, pour être scellée dans l'intérieur du dolmen, dont elle semblait barrer extérieurement l'entrée (1). (*Extrait du Moniteur.*)

— Nous extrayons des comptes-rendus de l'Académie des sciences la note suivante : *L'âge de la pierre dans les cavernes de la vallée de Tarascon* (*Ariége*), par MM. F. Garrigou et H. Filhol, présentée par M. de Quatrefages. Elle touche à un sujet qui intéresse la *Revue*.

« La découverte faite en Suisse, en Danemarck, etc., d'une période antéhistorique dans la succession des populations à la surface de notre globe, tend à faire penser que les continents devaient être habités à cette époque dans la plupart des points où ils le sont encore aujourdhui. L'uniformité des pièces recueillies partout où l'on a pu confirmer les découvertes des savants suisses et danois, le progrès dans l'emploi successif des matières premières alors utilisées par l'homme, font supposer que l'intelligence humaine, la même en tous lieux dans ses manifestations primitives, a dû subir l'influence de bien des milliers de siècles pour arriver au point où elle en est aujourd'hui. Deux faunes différentes ont eu le temps de se succéder dans la nature depuis que l'homme y a fait son apparition. Les populations chez lesquelles se développèrent les trois âges de la pierre, du bronze et du fer, paraissent relier l'homme actuel à celui d'Abbeville, et par lui à celui de Chartres.

« Si les lacs de la Suisse servirent aux populations anté-historiques pour y dresser en sécurité leurs huttes de bois et de chaume, il était naturel que dans d'autres pays des hommes doués du même degré de civilisation que ceux des habitations lacustres, et possédant des moyens analagues pour fournir à leur subsistance, choisissent pour leur refuge et leur demeure des abris naturellement creusés dans le roc.

« Dans nos recherches sur la question de l'homme fossile, certains indices, exclusivement retrouvés à l'entrée de quelques cavernes, nous avaient déjà mis sur la voie de la théorie que nous émettons aujourd'hui les premiers, et que nous croyons pouvoir démontrer.

Sept cavernes ont été par nous examinées dans ce but avec le plus grand soin. C'est aux cavernes de Pradières, de Bédeillac, de Sabart, de Niaux (grande), de Niaux (petite), d'Ussart, de Fontanet, que nous avons princi-

(1) Nous avons voulu savoir ce que c'était que cette pierre de granit portant une inscription. Le fait était assez extraordinaire pour mériter d'être vérifié. Nous sommes en mesure d'affirmer que cette inscription n'est que la reproduction, en petit, des diverses sculptures qui couvrent les pierres si connues de Gavrinnis. Ce sont des lignes ondulées, des celts emmanchés, etc.; nullement des caractères ressemblant à un alphabet quelconque. (*Note de la rédaction.*)

palement cherché, jusqu'ici, les faits que nous allons énumérer. Les cavernes de Lombrives, de Calamès, des Gouttières, des Meuniers ne nous ont encore fourni que des matériaux incomplets.

« Ces cavernes sont parfaitement saines à l'entrée, en général sans courant d'air; formant une simple salle spacieuse sans issue ou une grotte peu profonde; elles sont peu humides et leur voûte est dépourvue de stalactites. Leur sol est couvert de débris calcaires fragmentés, véritables talus d'éboulement intérieur, pareil à celui qui recouvre les flancs de la montagne. Sous ce talus est une couche de terre plus ou moins argileuse. A partir de la surface, on commence à trouver les vestiges de la présence de l'homme; mais c'est surtout en s'enfonçant à un ou deux mètres dans cette terre qu'on découvre les faits les plus intéressants. On arrive bientôt sur un foyer composé de couches successives de charbon et de cendres, à l'approche desquels on trouve en abondance les objets suivants : les os d'animaux sont fragmentés d'une manière très-uniforme; on voit qu'ils ont été fendus de manière que la moelle pût en être facilement retirée; la diaphyse est toujours ouverte, les têtes sont entières, les crânes constamment brisés, et cela tant chez les carnassiers, y compris le chien, que chez les ruminants, dont les os sont souvent calcinés. Nous n'avons encore vu aucun os rongé par un animal, malgré le très-grand nombre de fragments qui nous sont passés dans les mains. Des masses d'*helix nemoralis* sont répandues dans toute l'épaisseur du foyer; leur contenu a dû servir de nourriture aux hommes de cette époque.

« Avec ces ossements brisés, on en trouve d'autres travaillés de différentes manières : ainsi, des poinçons faits avec des os longs de bœuf, de mouton et de porc. La moitié de ces os est très-régulièrement taillée en pointe, et l'autre moitié a dû servir de poignée. Des diaphyses d'os longs très-épais sont effilées en forme de lance, quelques pointes de flèche sont aussi le résultat d'un travail sur des os courts.

« Des fragments de silex et quelques couteaux de même substance accompagnent les objets précités. Chose remarquable, le silex n'est pas la seule chose qui ait servi à faire des instruments tranchants. Des schistes siliceux très-compactes et très-résistants ont été taillés en grattoirs, et d'autres, soigneusement usés à l'une des extrémités, en forme de couteaux. Nous avons même retrouvé l'un des noyaux dont on avait retiré les grattoirs, et une dalle de grès servant à l'usure des silex taillés.

« Des leptinites pugillaires, à grain fin, taillées à l'une des extrémités, ont dû probablement servir à fragmenter les os longs. Des haches de leptinite peu tranchantes et une hache en serpentine proviennent des cavernes de Bédeillac et d'Ussat.

« Plus de vingt meules piquées, comme les meules de nos moulins, en leptinite, en granit, en syénite, de dimensions différentes, variant entre 20 et 60 centimètres de diamètre (les plus petites taillées pour être tenues à la main), proviennent des cavernes d'Ussat, de Bédeillac, de Niaux (petite).

« Des fragments de quartzites, évidemment taillés pour être tenus à la main, portent à l'une de leurs extrémités une surface usée par frottement doux. D'autres, en forme de boule, portent sur l'un des points de leur surface une cavité qui semble creusée par une série de coups.

« Avec cela, de nombreux fragments d'une poterie grossière, contenant du mica et des fragments de quartz, comme celle de la Suisse, avec deux formes tout à fait simples et primitives dans les anses. Ces débris de poteries sont tellement petits, qu'il est, pour le moment, impossible de décrire la forme des vases.

« Les animaux dont les ossements ont pu être étudiés jusqu'ici sont : le *cervus elaphus*, un très-grand bœuf, un bœuf plus petit, un mouton, une chèvre, une antilope, le chamois, le bouquetin (?), le *sus scrofa ferus*, un *sus* plus petit et domestiqué, le cheval (?), le loup, le chien, le renard, le blaireau, le lièvre, deux oiseaux dont l'état des os ne nous a pas permis la détermination.

« De ces faits et de la découverte des pièces que nous venons d'énumérer, pièces dont nous n'avons voulu faire connaître la valeur qu'en les comparant nous-même à celles des musées de la Suisse, nous croyons pouvoir tirer la conclusion suivante :

« Il y a dans les Pyrénées ariégeoises (et sans doute aussi dans le reste de la chaîne) une population anté-historique dont les mœurs et la civilisation étaient semblables à celles des populations de l'âge de la pierre en Suisse. Ces peuples habitaient l'entrée des cavernes les plus saines et les plus spacieuses, se nourrissaient de la chair des animaux, qui abondaient dans le pays, faisant des armes de leurs os les plus résistants, ainsi que des roches les plus dures. Ils cultivèrent probablement le froment comme leurs frères de la Suisse, et c'est à sa trituration qu'étaient sans doute destinées les nombreuses meules que nous avons découvertes. Les métaux leur furent inconnus. »

— Les notes suivantes sont un extrait aussi étendu que l'espace dont nous disposons nous a permis de le faire des renseignements que nous devons à l'obligeance de M. Baudot, et dont nous avons déjà parlé dans le dernier numéro de la *Revue*.

« M. Bouscant, de Pouilly-sur-Saône, a exécuté des fouilles dans plusieurs localités situées sur la rive gauche de la Saône.

« Ces fouilles, dirigées avec intelligence, ont produit des résultats inespérés; elles fourniront d'utiles renseignements, notamment sur les armures des guerriers burgundes de l'époque mérovingienne.

« Les objets découverts sont les uns de l'époque gallo-romaine, les autres recueillis dans des sépultures burgundes, appartenant aux temps présumés mérovingiens.

Antiquités gallo-romaines.

« Sur le territoire de *Pagny-le-Château*, non loin d'une voie romaine qui traverse la prairie de Chour, on a découvert :

1° Des fragments de colonnes, deux chapiteaux d'un beau style, une tête de femme bien conservée, une tête de cygne, trois mains de grandeur naturelle, l'une tenant une patère, une autre un rouleau et la troisième un petit animal à moitié brisé. Tous ces débris en pierre blanche faisaient partie d'un tombeau.

2° A *Trugni* : un bracelet en bronze;

3° Des tuiles à rebord en grande quantité;

4° Un javelot en fer d'un mètre de longueur;

5° Un petit couteau en fer dont le manche était garni en bronze;

6° Enfin une coupe en albâtre à moitié brisée. Précédemment, on avait découvert près de la voie romaine dont on vient de parler, deux vases funéraires en verre contenant quelques ossements presque entièrement brûlés.

7° A *Labruyère*, un vase en terre rouge très-fine renfermant avec des cendres quelques petits ossements calcinés.

Sépultures burgundes : époque mérovingienne.

« Les Burgundes, lorsqu'ils combattaient à pied, avaient pour armes offensives la lance ou framée, l'angon, la hache d'armes et le coutelas (scramasax); et pour armes défensives, le bouclier à umbo en fer et quelquefois en bronze; ils ne portaient pas de casque, les chefs seuls étaient armés d'une épée. Le cavalier attaquait avec la lance, le javelot, la grande épée ou glaive en fer à lame droite, à deux tranchants; il se défendait avec le bouclier.

« M. Bouscant, intrépide explorateur, à découvert un grand nombre de sépultures burgundes à Pagny-la-Ville, Labruyère, Trugny et Charnay, qui devait être, à raison de sa position, une station fort importante pour les Romains. Les corps étaient pour la plupart inhumés sans ordre, pêle-mêle, quelquefois les uns sur les autres. Tout fait présumer qu'on avait agi avec précipitation. On a recueilli dans ces sépultures :

1° Un objet que l'on croit être un étendard de l'armée des Burgundes, peut-être un fanion. Cet objet curieux, découvert à Trugny, se trouvait au milieu de douze cadavres, ce qui fait supposer qu'il a été défendu avec acharnement. Un examen plus approfondi pourra faire connaître au juste sa destination;

2° Un angon, ou javelot en fer barbelé à longue tige d'un mètre dix centimètres, ayant une douille qui devait s'emmancher dans une courte hampe. Cette arme ressemble beaucoup au pilum des Romains;

3° Trois umbos en fer, dont deux bien conservés, ont encore intérieurement leur poignée;

4° Neuf fers de lance de diverses longueurs et de différentes formes;

5° Douze sabres ou coutelas en fer de diverses dimensions, variant de soixante à soixante-dix centimètres;

6° Huit grandes épées ou glaives en fer à lame droite à deux tranchants,

ayant de quatre-vingts à quatre-vingt-dix centimètres de long sur cinq à six centimètres de largeur;

7° Plusieurs petits couteaux en fer servant aux usages ordinaires de la vie;

8° Une hache d'armes en fer trouvée dans la Saône;

9° Plusieurs haches en silex, ainsi qu'un fragment de couteau et une pointe de flèche en pierre dure.

« Comment se fait-il que ces objets, qui remontent à une époque très-reculée, se trouvent près des sépultures burgundes? C'est une question qui n'a pas encore été résolue, mais qui le sera plus tard, lorsqu'on aura fait une étude plus approfondie des antiquités mérovingiennes.

10° Une vingtaine de boucles ou agrafes, les unes en bronze, les autres en fer ciselé, en argent. Elles servaient à retenir soit le baudrier, soit le ceinturon du guerrier burgunde;

11° Une trentaine de fibules en bronze et en fer de toutes dimensions; parmi les plus remarquables s'en trouve une en bronze représentant une colombe; une autre de forme ronde représente une croix; enfin, une troisième, de forme quadrangulaire, offre, dans son milieu à jour, une croix à branches égales cantonnées d'émaux de différentes couleurs;

12° Trois colliers formés de grains d'ambre de verre transparent, d'émail, de terre cuite émaillée et non émaillée; ces grains sont de différentes grosseurs et de couleurs très-variées. Les guerriers les portaient comme une marque de distinction;

13° Un grand nombre de boutons en bronze;

14° Dix bagues en bronze dont l'une représente une croix sur le chaton et une autre en argent dont le chaton est un saphir sur lequel est gravée une cigogne;

15° Un sifflet en bronze de douze centimètres de longueur;

16° Une épingle à cheveux en bronze;

17° Une rondelle en bronze à jour. On la plaçait devant le poitrail des chevaux;

18° Deux petites lames en bronze destinées à recevoir l'extrémité de la courroie fixée par un rivet;

19° Un mors de cheval;

20° Un grand nombre de clous en fer dont quelques-uns très-gros;

21° Deux pinces à épiler en bronze, avec anneau pour les suspendre;

22° Plusieurs objets en fer ayant la forme d'un briquet, et quelques fragments et éclats de silex semblables aux pierres à fusil;

23° Une monnaie en argent, plusieurs autres en bronze du Bas-Empire, et enfin une pièce en or de l'époque mérovingienne, représentant d'un côté une Victoire et de l'autre une tête tout à fait barbare sans inscription;

24° Un vase en verre ayant la forme d'un gobelet;

25° Un vase en terre rouge orné de dessins en relief, et environ cinquante autres vases de différentes formes en terre commune;

26° Une faux de combat et la ferrure d'un char (ces deux objets ont été découverts sur le territoire de Charnay);

27° Un grand nombre d'objets d'une forme indéterminée dont il est impossible de connaître la destination;

28° Enfin une serpe d'une forme assez bizarre.

« Tous ces objets font partie du cabinet de M. Baudot, propriétaire à Pagny-la-Ville. » « BAUDOT. »

— Un de nos abonnés, M. Bazot, membre de la Société des antiquaires de Picardie, a bien voulu entendre l'appel que nous avons fait dans un de nos derniers numéros, et nous envoie la note qui suit :

Découverte d'un cimetière mérovingien sur l'extrême frontière de l'ancienne province de Picardie. — Un cultivateur de Noroy, canton de Saint-Just-en-Chaussée, arrondissement de Clermont (Oise), en labourant le versant d'une petite colline, ou plutôt d'un grand rideau, heurta avec le fer de sa charrue un cercueil en pierre; la curiosité lui fit faire quelques fouilles qui produisirent un résultat assez satisfaisant. La Société des antiquaires de Picardie, ayant eu connaissance de ces faits, se mit, par mon intermédiaire, en rapport avec le cultivateur et lui acheta le droit de fouille. Commencés à la fin de mars dernier, les terrassements se sont suivi jusqu'à ce jour; ils ont été interrompus par le mauvais temps et seront continués au printemps prochain. Ce champ de repos hier, aujourd'hui si tourmenté, est un cimetière ordinaire où les morts sont rangés et placés avec régularité, couchés la face vers le ciel, la tête tournée vers l'occident et les pieds au levant; il doit être de la fin du ve siècle, époque vers laquelle Amiens fut soumise aux Franks. Cette disposition de la loi salique : « Si quis mortuum « hominum aut in scaffo aut in petra, quæ vasa ex usu sarcofagi dicuntur, « super alium miserit, etc., » a été scrupuleusement respectée. Il n'a été trouvé qu'un corps dans chaque cerceuil, soit en pierre, soit en bois, à une seule exception près.

Les cercueils en pierre sont dans la proportion de huit à neuf pour cent, au plus.

La moisson a été bonne; elle sera peut-être très-bonne, si des monnaies frankes, en ce moment à l'étude, sont, comme je le pense, entièrement inconnues.

Je ne puis entrer dans de plus grands détails, la Société se réservant tout naturellement la publication du mémoire qui lui sera lu sur cette grande exploration, pour laquelle, du reste, elle fait un grand sacrifice d'argent.

— Nous lisons dans le *Moniteur de la Meurthe* :

Les sépultures gallo-romaines, frankes ou germaines que l'on découvre simultanément, depuis quelques années, sur différents points du territoire de l'arrondissement de Lunéville, sans révéler rien d'absolument nouveau dont puisse profiter la science archéologique, ont néanmoins cet intérêt accessoire d'éclairer singulièrement la géographie ancienne du pays, et

de révéler des centres de population là où on croyait à des territoires incultes et inhabités. A ce point de vue, les découvertes récentes demandent à être notées avec soin, et méritent d'être signalées à l'intérêt et à l'attention de la nombreuse phalange de volontaires qui travaillent, dans toute la France, à la reconstitution historique du passé.

En effet, un grand nombre de communes voisines que les statistiques désignent comme d'origine moderne remontent sans aucun doute à l'époque gallo-romaine, témoins les nombreuses sépultures de cette période que l'on rencontre sur leur territoire.

Sur deux sommets extrêmes de la commune de Deuxville, on a trouvé des ossements humains, en grand nombre, renfermés dans des encaissements en moellons secs; l'absence d'armes ou de vases en terre cuite (à l'exception d'un moyen bronze romain à l'effigie de Vespasien) ferait supposer que ces sépultures appartiennent déjà au christianisme naissant dans nos contrées. A Manonviller, on a recueilli récemment, dans une tombe, l'armement complet d'un Germain, peut-être d'un Frank : la lance à crochets (angon), le *sram-sax* et le *handt-sax*. A Raville, des armes, des statuettes en terre cuite, un grand nombre de médailles gauloises et surtout romaines, en parties frustes du Haut et du Bas-Empire. A Mouacourt, la bêche d'un vigneron a mis à découvert — et ce n'est pas tout — quatorze ou quinze sépultures païennes renfermant armes, vases en terre cuite, médailles frustes et divers objets de toilette. Malheureusement le hasard de ces découvertes échoit à des hommes qui sont dans l'impossibilité absolue de faite aucune observation profitable à la science archéologique, et, la plupart du temps, s'empressent de détruire ou de disperser les objets qui leur tombent entre les mains.

Le cimetière gallo-romain d'Einville, découvert, il y a deux ans environ, dans la propriété de M. Ouchard, ancien juge, canton dit *des fosses*, continue de fournir son contingent de trouvailles intéressantes. La mise à jour de la sépulture d'un guerrier a permis de recueillir l'armement complet d'un Frank ou d'un Germain allié, à la solde de l'empire, offert généreusement par le propriétaire à la bibliothèque de la ville.

1° Une lance à crochet (angon) fortement oxydée;

2° Un *sram-sax*, sorte de coutelas à un tranchant, à poignée longue, destiné à être manié à deux mains, suspendu à gauche à l'aide d'un ceinturon, et qui devait être d'un effet terrible dans les combats corps à corps;

3° Un handt-sax, couteau de merci ou simplement *miséricorde*, sorte de poignard logé dans la ceinture et destiné, croit-on, à achever l'ennemi terrassé et à demi-mort;

4° Un couteau ordinaire, en fer, à lame échancrée du dos vers la pointe, objet d'équipement destiné à couper les viandes;

5° Une javeline ou fer de javelot, dont la pointe est émoussée par un choc violent;

6° Deux variétés de dards de flèche, une en harpon, l'autre en lancette ;
7° Une clef antique;
8° Des fragments en grand nombre de tuiles romaines à rebords, de vases funéraires lacrymatoires, en terre cuite, de toutes formes et de toutes dimensions, noirs ou vernissés, depuis la fabrication la plus grossière jusqu'à ces pâtes fines, compactes, épurées, qui démontrent à quel point d'avancement était arrivé l'art de la céramique chez les anciens.

L'objet le plus curieux retiré de ces fouilles est, sans contredit, une énorme boucle de ceinturon en cuivre, fixée sur une plaque en fer, sur le talon large et allongé de laquelle on a incrusté un sujet qui est une allusion à quelqu'investiture.

Un personnage vêtu à l'antique, assis sur une chaise curule, étend la main droite sur la tête d'un homme qui s'incline devant lui. Ces deux personnages principaux sont suivis de deux subalternes dans une attitude en rapport plus ou moins direct avec l'action principale. Cet objet est de travail évidemment romain ou gallo-romain; peut-être est-ce une provenance de la manufacture impériale de Trèves, qui fournissait, au loin, aux légions romaines et à leurs alliés, les objets d'armement et d'équipement nécessaires à leur entretien.

Des ossements que renfermait cette tombe il n'a été donné de relever que l'os de la cuisse (fémur), mesurant quarante-sept centimètres, ce qui suppose une taille simplement au-dessus de la moyenne.

Pour résumer et pour conclure, nous établirons : 1° que la plupart des centres de populations aujourd'hui existants étaient représentés dès l'époque gallo-romaine, au moins ceux dont la terminaison est en *ville*, *viller*, par une *villa*, sorte de phalanstère rural, où les deux sexes étaient réunis dans une vaste et même habitation, avec les avantages et les inconvénients de la communauté; 2° que le pays était généralement plus peuplé et mieux cultivé qu'on ne le croit communément; 3° enfin, en ce qui touche ces sépultures, il suffit de rappeler l'opinion d'un homme autorisé, dont la tombe est à peine fermée, qui, parmi nos contemporains et nos concitoyens, a le plus et le mieux approfondi ces matières :

M. Dugas de Beaulieu attribue la plupart de ces sépultures à des soldats germains, alliés de l'empire, à qui on avait concédé des terres frontières, sujettes aux invasions, à charge de service militaire. En faisant la part légitime du doute, en se tenant en garde contre ce qu'il y a d'absolu dans toute opinion, et réserves faites pour l'avenir, nous nous inclinons devant son avis. « Si l'on prend en considération, ajoute ce savant antiquaire, et la forme et la nature de ces armes, on pourra conclure avec quelque certitude que ces sépultures remontent à la fin du IVe siècle de notre ère. »

— L'Académie impériale de Reims a mis au concours les questions archéologiques suivantes :

Prix à décerner en 1864. — Notice historique et descriptive des monuments civils ou religieux de l'un des cantons de l'arrondissement de Reims.

Les auteurs feront connaître les églises, maisons religieuses, châteaux, camps ou enceintes fortifiées, tombelles, ruines, inscriptions, meubles précieux, qui existent dans chaque commune; les villages, églises, châteaux, aujourd'hui détruits, qui se trouvaient sur son territoire; enfin, les découvertes d'antiquités qui y ont été faites.

Ils devront négliger les objets sans valeur, et se borner, pour les détails historiques, légendaires ou autres, à un exposé substantiel et sommaire; et, pour la description des monuments, aux détails rigoureusement nécessaires pour en faire connaître l'époque, le plan et les points véritablement curieux.

Ils indiqueront en note les sources consultées pour la partie historique du travail.

Le prix pour cette question consiste en une médaille d'or de 200 *francs.*

D'autres distinctions pourront être décernées aux auteurs dont les mémoires, sans atteindre la première place, répondront le mieux au désir de l'Académie.

Prix à décerner en 1865. — Monographie historique et archéologique d'une commune importante de l'ancien diocèse de Reims.

Les archives de la ville de Reims, section ecclésiastique, et celles du département, à Châlons, offrent des documents sur la plupart des communes du diocèse.

Le prix consiste en une médaille d'or de 200 *francs.*

Prix à décerner en 1866. — Étude sur Gerbert. Sa vie, ses ouvrages, son influence sur son temps.

Le prix consiste en une médaille d'or de 300 *francs.*

Les mémoires devront être envoyés, en observant les formalités indiquées ci-dessus, avant le 1er avril de l'année dans laquelle le prix doit être décerné.

— Nous prions ceux de nos correspondants et abonnés qui ont l'obligeance de nous envoyer des notes archéologiques, de vouloir bien écrire très-lisiblement les noms de localités dont il nous est, le plus souvent, impossible de vérifier l'orthographe quand il y a doute sur la manière de lire le mot dans le manuscrit.

BIBLIOGRAPHIE

Inscriptions recueillies à Delphes et publiées pour la première fois par **MM. C. Wescher et P. Foucart, membres de l'École française d'Athènes. Paris, Didot, 1863. 1 vol. in-8°.**

Ce volume contient quatre cent quatre-vingts inscriptions inédites et presque toutes d'une conservation parfaite, copiées sur le mur méridional du soubassement du temple d'Apollon, à Delphes, que MM. Foucart et Wescher ont fait déblayer sur une longueur considérable. Continuant le travail commencé, il y a vingt ans, par Ottfried Muller, les deux jeunes épigraphistes avaient entrepris de déblayer tout le soubassement du temple, et de conquérir à la science les nombreux documents gravés sur ses assises vénérables; mais les difficultés locales et le manque de ressources pécuniaires les ont contraints de s'arrêter au milieu de leur tâche. Plus tard, dans une seconde excursion, M. Wescher a déblayé une nouvelle portion du mur, notamment l'angle oriental de la plate-forme, et il y a recueilli quelques inscriptions importantes, qu'il ne tardera pas, j'espère, à livrer à la publicité. Il est fort à souhaiter que, dès que la tranquillité sera rétablie en Grèce, on entreprenne le déblaiement complet, non-seulement du soubassement, mais de la plate-forme elle-même, sur laquelle se trouve le village moderne de Kastri; la question est surtout une question d'argent, et notre école d'Athènes saura parfaitement mener l'entreprise à bonne fin, si on met à sa disposition des fonds suffisants; ce serait une tâche digne à la fois de la sollicitude du gouvernement impérial et des jeunes représentants de l'érudition française à Athènes. Mais, en attendant que ces espérances puissent se réaliser, hâtons-nous de nous réjouir des résultats déjà acquis; car depuis longtemps l'épigraphie grecque ne s'était enrichie, d'un seul coup, d'un nombre aussi considérable de documents nouveaux, documents qui touchent par différents côtés à l'étude de l'antiquité hellénique, et qui viennent répandre la lumière sur une foule de points obscurs. Les textes publiés par MM. Wescher et Foucart sont, pour les neuf dixièmes au moins, des actes d'affranchissement sous forme de vente de l'esclave à Apollon, le dieu de Delphes. Ces actes sont tous conçus à peu près dans les mêmes termes, et leur principe fondamental, la vente de l'esclave à une divinité, est toujours le même; mais ils renferment une foule de détails intéressants sur les rapports de maître à esclave, et permettent de tracer un tableau de ces relations infiniment plus détaillé, plus vivant et plus complet qu'on n'avait pu le faire jusqu'alors, faute de documents suffisamment nombreux. C'est ce que vient de faire l'un des éditeurs, M. Foucart, dans une série d'articles insérés au Journal de l'instruction publique (juillet 1863); ce mémoire, qui épuise à

peu près cette portion du sujet, fera désormais autorité sur la matière, et les amis des études classiques verraient avec plaisir l'auteur le republier sous une autre forme, en étendre un peu le cadre et y faire entrer les éléments que fournissent les auteurs classiques et les inscriptions déjà connues qui se rapportent au même sujet. Il y a un autre côté de l'histoire de l'esclavage que les inscriptions de Delphes éclairent d'une vive lumière : c'est l'extrême variété dans la nationalité des esclaves. Il en vient de presque toutes les parties du monde connu alors; les nations considérées comme barbares sont naturellement celles qui fournissent le contingent le plus nombreux; on trouve des Égyptiens, des Syriens, des Juifs, des Cappadociens, des Paphlagoniens, des Arméniens, des Arabes, des Tibaréniens, des Sarmates, des Mæotes, des Thraces, des Phrygiens, des Mysiens, des Illyriens. L'Italie est représentée par des Samnites, des Lucaniens, des Bruttiens et même par une Romaine. Le nord de la Grèce envoie des Perrhæbes, des Athamanes et des Macédoniens; et enfin il y a un Mégarien et une femme d'Oropus; on remarque aussi une esclave ou concubine du roi Attale. Cette énumération montre combien le commerce des esclaves était étendu, et par quel système d'enlèvement et de piraterie il s'alimentait.

La géographie de l'Étolie, de la Locride et des provinces voisines devra aussi au Recueil de MM. Foucart et Wescher de précieux renseignements. Parmi les centaines d'ethniques mentionnés dans les inscriptions, il y en a un bon nombre qui appartiennent à des localités à peine nommées par les auteurs, d'autres qui paraissent ici pour la première fois. Nous nous proposons de faire connaître bientôt aux lecteurs de la *Revue*, dans un travail spécial, les ressources nouvelles que la géographie ancienne peut trouver dans les inscriptions de Delphes.

Plus encore que la géographie, la connaissance des calendriers anciens s'enrichira, grâce aux efforts de MM. Wescher et Foucart, de toute une série de faits nouveaux. Si on compare les résultats que donne le dépouillement des inscriptions de Delphes avec les tableaux publiés à la fin de l'excellent travail de K. F. Hermann (*griechische Monatskunde*, Gœttingen, 1844), travail qui représente l'état actuel des connaissances ménologiques, on sera frappé de l'importance des nouveaux documents mis à la disposition des savants. Grâce à l'excellente habitude qu'avaient les Phocéens de désigner leurs mois tout simplement par les nombres un à douze, grâce aussi à la non moins louable coutume des Delphiens de diviser leur année civile en deux sémestres, on peut maintenant reconstituer en entier le calendrier delphien; et comme il y a de nombreux synchronismes entre le calendrier de Delphes et ceux des Étoliens et des Locriens, on arrive à connaître ces derniers presque en entier, sans parler d'indications précieuses sur les noms des mois en Thessalie, en Béotie, à Amphissa, à Chaleion, à Tritea, à Érineum, à Physcis, etc. Je voudrais pouvoir citer quelques-uns de ces noms qu'on rencontre ici pour la première fois, et signaler leur importance, soit pour l'histoire des dialectes, soit pour les mythologies locales; mais l'espace dont je dispose ne me permettrait pas d'entrer dans les détails nécessaires, et d'ailleurs j'espère pouvoir revenir prochainement sur cet intéressant sujet. Sous le rapport dialectique, les inscriptions de Delphes ne sont pas assez anciennes pour être bien instructives. Le seul texte archaïque, le dernier du volume, est écrit en ca-

ractères presque pareils à ceux de l'inscription gravée sur les serpents de bronze qui soutenaient le fameux trépied offert au sanctuaire de Delphes par les Grecs après la victoire de Platée, de sorte qu'il appartient au milieu du ve siècle. Parmi les autres inscriptions, nous signalerons celles relatives aux jeux appelés Soteria et la longue liste des proxènes de Delphes. Les jeux soteria avaient été institués par les Athéniens et les Étoliens en souvenir de la défaite des Gaulois, qui avaient envahi la Grèce; ils étaient célébrés à Delphes sous la surveillance du conseil amphictionique, et ne le cédaient en importance qu'aux jeux pythiens. Parmi les proxènes, on remarque quatre Marseillais et plusieurs Romains, entre autres Titus Quinctius Flamininus, le vainqueur de Cynoscéphales, et M. Æmilius Lepidus, consul en 187 et 175.

En terminant cette courte notice, il nous reste à remercier les éditeurs du soin scrupuleux qu'ils ont mis à reproduire les textes tels qu'ils sont gravés sur la pierre, avec toutes les particularités et même les fautes d'orthographe qui s'y trouvent; comme ils le font remarquer eux-mêmes, « ce que nous autres modernes nous appelons erreur, est souvent l'indice d'un fait inconnu, le vestige d'un détail ignoré. » On ne saurait trop rappeler ce précepte aux voyageurs, qui se permettent souvent d'introduire dans les copies des inscriptions qu'ils ont relevées, des *correctiones tacitæ*, selon l'expression d'un illustre épigraphiste allemand, corrections qui déroutent le commentateur et l'induisent en erreur. MM. Foucart et Wescher n'ont admis que des restitutions évidentes, et dans les notes critiques placées à la fin du volume, ils ont indiqué tous les petits changements introduits dans le texte; je ne saurais en signaler qu'un seul, qui me semble avoir été admis sans motif suffisant; c'est Γαλάταν au lieu de Γαλιλάταν que porte la pierre (n° 216). W. H. WADDINGTON.

Recherches sur la bibliothèque publique de l'église de Notre-Dame de Paris au XIIIe siècle, d'après des documents inédits, par Alfred Franklin, de la bibliothèque Mazarine. Paris, Aubry, 1863, petit in-8°.

Le principal objet que s'est proposé l'auteur de ces recherches, a été de constater et de mettre en lumière l'existence d'une *bibliothèque publique* à Paris et au XIIIe siècle!

Le point important, avant toute chose, est de bien s'entendre sur le sens de ces termes. La pensée de M. Franklin, à cet égard, se révèle déjà clairement par le titre même de son opuscule. Lui-même la développe d'une manière encore plus explicite dans ces lignes : « ...Il s'agit ici de la première bibliothèque publique établie en France; il s'agit de montrer une institution, regardée comme issue des idées modernes, fonctionnant régulièrement dès le XIIIe siècle. » (Pages ij et iij.)

Après avoir lu d'un bout à l'autre l'intéressant écrit dû à la plume érudite et spirituelle de M. Franklin, nous devons déclarer qu'il n'a point, à nos yeux, démontré *quod e at demonstrandum*. A l'aide de divers textes, empruntés à des sources très-authentiques, émanés principalement des archives de la cathédrale, l'auteur nous prouve que, dès le XIIIe siècle, en effet, divers legs de livres furent faits au chapitre, pour que ces livres (tous *didactiques* et de *théologie*), fussent prêtés, gratuitement, aux écoliers pauvres, qui étudiaient en théologie au cloître de Notre-Dame. Les textes

cités ne disent ni plus ni moins. M. Franklin établit également par d'autres documents analogues, que l'abbaye de Saint-Victor, à Paris, offrait dans le même temps, à ses écoliers de théologie, les mêmes facilités provenant de libéralités semblables.

Le fait constaté n'est donc pas essentiellement propre à la cathédrale. Bien loin de là, l'existence d'une librairie avec des livres enchaînés pour la lecture extérieure, ou prêtés à des étudiants pauvres, constitue l'un des attributs les plus généraux des églises régulières et séculières du moyen âge. Sans doute ces premiers germes, ces premiers rudiments de communications littéraires publiques méritent d'être signalés ou rappelés. Sans doute ils se rattachent de très-loin à l'idée, à l'établissement de nos bibliothèques publiques. Mais sous peine d'abuser de la langue et de la critique, il n'est pas permis de confondre ainsi l'embryon, ou l'œuf, et le fruit dans la maturité de son développement.

L'affable et savant bibliothécaire de la Mazarine aurait dû se rappeler que la première chose pour faire une bibliothèque publique c'est d'avoir un public; un public qui aime les livres et fréquente les bibliothèques. De nos jours encore, ce problème élémentaire ne trouve pas une solution si facile! Témoin l'état général de nos *bibliothèques publiques* des départements, bibliothèques qui n'ont jamais eu de public, tandis que l'on cherche à créer pour ce même public absent, ou réfractaire, ou indifférent de nouvelles *bibliothèques!* Témoin encore, au rapport de Naudé le bibliothécaire, dans son *Mascurat*, l'insuccès complet obtenu par Mazarin en 1648, lors de son premier essai de bibliothèque publique au sein même de la capitale. Quel aurait donc été au XIIIe siècle, à Paris, hors des écoliers en théologie et des hommes d'église, le *public* de la prétendue bibliothèque publique dont M. Franklin a cru nous révéler l'existence?

L'honorable auteur de cet opuscule, ou de cette méprise, a été induit en erreur par l'épithète de *publicos*, « usus publicos, in usus studiosorum, » que des modernes ont pu appliquer, sans trop de complaisance, au prêt des livres théologiques. Il aurait dû s'apercevoir de son erreur à la page 72 de ses *Recherches*. Là, en effet, M. Franklin nous apprend qu'en 1680 (bien longtemps après le XIIIe siècle), Claude Joly, savant homme, riche bibliophile et chanoine de la cathédrale, vint offrir ses livres en pur don au chapitre, et cette fois pour l'usage public, *in usum publicum*. En 1680 effectivement, Paris ne manquait pas de lettrés, grâce spécialement aux *petites-écoles*, dont ce Joly, comme chantre, avait la surintendance; et vingt bibliothèques publiques, toutes récentes, florissaient alors dans les différentes capitales de l'Europe. Or, à la page 73 desdites *Recherches*, M. Franklin ajoute que le donateur fut obligé d'amender les termes de son legs et de renoncer à la perspective ou à la condition de *publicité*. Les chanoines avaient rejeté cette condition tout d'abord, tant l'idée d'une *bibliothèque publique* était encore peu mûre en 1680, du moins dans leurs esprits!

Nous pensons donc que les termes de la thèse posée par M. Franklin doivent être sévèrement modifiés. Ces réserves faites, nous ajouterons avec plaisir que le nouveau livret publié par cet écrivain ressemble à ses œuvres précédentes. Il est rempli de faits et de documents intéressants, relatifs à cette importante bibliothèque de Notre-Dame, depuis son origine jusqu'à la réunion de ses manuscrits à la bibliothèque du roi en 1756.

A. V.

Titi Macci Plauti *Cistellariam* recensuit variorumque notis illustravit L. E. Benoist. (Durand, 7, rue des Grès.)

On sait que dans ces dernières années le texte de Plaute a été l'objet de travaux considérables, auxquels M. Ritschl a surtout attaché son nom. L'édition qu'il a donnée des œuvres du grand comique latin ne comprend pas jusqu'à présent la *Cistellaire*. Un membre de l'Université de France, professeur au lycée de Marseille, M. Benoist, a essayé de donner un texte nouveau de cette pièce, en s'aidant des travaux déjà faits et en s'inspirant des principes de la critique moderne. Il a collationné pour son édition les manuscrits de France et d'Italie, et les a comparés aux meilleurs textes imprimés. L'état de dégradation où il a trouvé le manuscrit palimpseste découvert par le cardinal Angelo Maï dans la bibliothèque ambrosienne, ne lui a pas permis d'en faire une collation nouvelle : c'est le *Vetus Codex* de Rome qui a été le plus utile à M. Benoist pour établir son texte. Pour les notes, il a emprunté aux éditions précédentes ce qu'il a trouvé de meilleur, en complétant ou corrigeant à l'occasion les remarques de ses devanciers. C'est plaisir de relire la charmante pièce de Plaute en s'aidant des notes de M. Benoist, qui viennent, au moment opportun, dans les endroits difficiles, mettre sous les yeux du lecteur ce que les meilleurs commentateurs ont trouvé à dire de plus plausible sur ces difficultés.

L'exécution est un chef-d'œuvre de typographie. L'édition de M. Benoist peut soutenir la comparaison avec les plus belles; il suffira pour les bibliophiles de dire qu'elle sort des presses de M. Perrin, de Lyon.

Pour faire suite à la *Cistellaire*, M. Benoist se propose de nous donner le *Rudens*. Un professeur qui emploie les rares loisirs que lui laisse l'enseignement à publier de savantes éditions d'auteurs classiques, rien ne paraîtrait plus naturel en Allemagne ou en Angleterre; mais c'est un exemple devenu rare dans notre Université. Les travaux d'érudition, d'où elle tirait sa force autrefois, qui nourrissaient et renouvelaient son enseignement, ont fait place à la critique littéraire, plus brillante, mais moins solide. Les maîtres qui, comme M. Benoist, étudient les manuscrits, collationnent les textes, confrontent les commentaires, sont pour le nouveau corps enseignant un objet de surprise, et n'y trouvent guère d'imitateurs. Ce sont pourtant ces travaux, bien plus que les théories littéraires, qui ouvrent l'accès de l'antiquité : ils ont fait de tout temps l'honneur de l'Université qui ne saurait y renoncer sans perdre sa tradition et sans compromettre ses progrès à venir.

M. B.

FIN DU HUITIÈME VOLUME.

BIBLIOGRAPHIE

DES OUVRAGES PUBLIÉS EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER

SUR L'ARCHÉOLOGIE ET LA NUMISMATIQUE

Pendant le deuxième semestre de l'année 1863.

ARCHÉOLOGIE

Antiquités. — Moyen âge. — Renaissance. — Peinture sur verre. — Mobilier. Costumes. — Tapisserie. — Céramique, etc., etc.

Annales de la ville de Béziers et de ses environs, depuis les premiers temps jusqu'à nos jours, par l'abbé Ad. In-12, XIV-90 pages. Béziers, impr. et librairie Granié.

Annuaire du département de la Manche, 35e année. 1863. In-8, 178 p. Saint-Lô, impr. Elie fils.

Annuaire du département du Calvados pour l'année 1863. In-8, 778 p. Caen. impr. Ve Pagny.

Annuaire administratif, statistique, historique, topographique et commercial du département de l'Indre. 1863; 27e année. Suivi de la statistique monumentale du département de l'Indre, arrondissement d'Issoudun, par M. A. Desplanques, archiviste de l'Indre. In-12, 190 p., et statistique p. 73 à 144. Châteauroux, impr. et libr. Salviao; tous les libraires du département.

Arbaumont (d'). — Essai historique sur la Sainte-Chapelle de Dijon, par M. Jules d'Arbaumont, secrétaire adjoint de la commission des antiquités du département de la Côte-d'Or. In-4, 122 p. Dijon, impr. Bernaudat.

Arbois de Jubainville (d'). — Les Archives du département de l'Aube et le Tableau général numérique par fonds des archives départementales antérieures à 1790, par H. d'Arbois de Jubainville. In-8, 24 p. Paris, impr. Lainé et Havard.

(Extrait de la Bibliothèque de l'École des Chartes. Juillet-août 1863.)

Assier de Valenches (d'). — La Tour de Marols (Loire), par d'Assier de Valenches, paroissien de Marols. In-8, 8 p. Montbrison, impr. Conrot.

Papier vergé. (Extrait du *Journal de Montbrison* du 5 juillet 1862.)

Auber. — Des Modillons dans l'architecture chrétienne et en particulier de ceux de la nouvelle façade de l'église Saint-Jacques de Châtellerault, par M. l'abbé Auber, chanoine de Poitiers. In-8, 7 p. et pl. Caen, impr. et libr. Hardel; Paris, libr. Derache.

(Extrait du bulletin monumental, publié à Caen par M. de Caumont.)

Barthe. — Vie de Pey-Berland, archevêque de Bordeaux, et Monographie historique et religieuse de la tour Pey-Berland ou Notre-Dame d'Aquitaine, par l'abbé E. Barthe. In-16, VIII-188 p. Bordeaux, imprimerie Chaynes.

Barthe. — Monographie historique et religieuse de la tour Pey-Berland ou Notre-Dame d'Aquitaine, par l'abbé E. Barthe. In-16, VII-48, p. Bordeaux, impr. Chaynes.

Barbier-Montault. — Les Tapisseries du sacre d'Angers, classées et décrites selon l'ordre chronologique, par l'historiographe de la cathédrale et du diocèse d'Angers, M. Barbier-Montault. In-12, 79 p. Paris, impr. J. Juteau et fils; Angers, lbr. Lainé frères.

Barthélemy (de). — Le château de Lamballe, par Anatole de Barthélemy. In-8. 17 p. Nantes, impr. Forest et Grimaud.

Bascle de Lagrèze. — Le château de Pau, souvenirs historiques, son histoire et sa description, par J. Bascle de Lagrèze,

conseiller à la Cour impériale de Pau. 4e édition, revue et augmentée. Petit in-8, 352 p. et vign. Pau, impr. Vignancourt; Paris, libr. L. Hachette et Ce.

Bassi. — L'ancienne église de Sainte-Anne à Jérusalem, devenue propriété de la France sous Napoléon III. Étude historique, par le P. Alexandre Bassi, M. O. historiographe de Terre-Sainte; traduit de l'italien. In-8, 195 p. Paris. impr. et libr. Ad. Le Clere et Ce; Jérusalem, au couvent des PP. franciscains.

Baudry. — Mémoire sur les fosses gallo-romaines de Troussepoil, commune du Bernard (Vendée), par M. l'abbé Baudry. In-8, 18 p. Orléans, imp. Jacob.

Baumefort (de). — Recherches sur les monuments celtiques du département du Gard, par M. V. de Baumefort. In-8, 42 p. Lyon, impr. Vingtrinier.

Bazouge. — Album dinannais, souvenirs de Dinan : sites, monuments, ruines, paysages, histoire, par J. Bazouge, avec 6 lithographies, par Deroy. In-4, 60 p. Dinan, impr. et libr. Bazouge.

Beaufort (de). — Le château et le vicomté de Brosse, par le docteur Elie de Beaufort. In-8, 43 p. et grav. Châteauroux, impr. Ve Migné.

Bellot-Herment. — Historique de la ville de Bar-le-Duc, par F.-A.-T. Bellot-Herment, chef de division de la préfecture de la Meuse, en retraite. In-18 jésus, 556 p. et pl. Bar-le-Duc, impr. madame Laguerre; tous les libraires. Publié par la commission du musée.

Bernhard. — Compte rendu du classement et de l'inventaire des anciennes archives de Ribeauvillé (Haut-Rhin), par M. Bernhard, ancien élève de l'école des Chartres. In-8, 33 p. Colmar, impr. Decker.

Berthet. — Les Catacombes de Paris, par Elie Berthet. 2 vol. in-18 jésus, 673 p. Paris, imprimerie Lahure; librairie L. Hachette et Ce.

Bertrand. — Les Voies romaines en Gaule, voies des itinéraires. Résumé du travail de la commission de la topographie des Gaules, par Alexandre Bertrand. In-8, 67 p. Paris, impr. Pillet fils aîné; libr. Didier et Ce.

(Extrait de la Revue archéologique.)

Bizeul. — Des Nannètes aux époques celtiques et romaines, par L. J. M. Bizeul (de Blain), membre de l'Institut des provinces. IIe partie; époque romaine. In-8, 338 p. et 3 pl. Nantes, impr. et libr. Guéraud et Ce.

Blois (de), — Des anciennes cités du pays des Occismiens, par A. de Blois. In-8, 34 p. Nantes, impr. Forest et Grimaud.

(Extrait de la revue de Bretagne et de Vendée.

Boniface. — Histoire du village d'Esne et de ses dépendances, par M. l'abbé Louis Boniface. In-8, 528 p. et 11 pl. Cambrai, impr. Régnier-Farez.

Bougaud. — L'église Saint-Jean de Dijon, par M. l'abbé Ém. Bougaud, chanoine honoraire du diocèse de Dijon. In-8, 84 p. Dijon, impr. Rabutot; tous les libraires.

Bouicaran. — Languedoc et Provence. Guide historique et pittoresque dans Nîmes et les environs, comprenant la description de Montpellier, Cette, Aigues-Mortes, Beaucaire, Arles, Vaucluse, etc., avec 20 grav. imprimées à 2 teintes, le plan de la ville de Nîmes et la nomenclature des rues, places et boulevards, par L. Bouicaran. In-12, 457 p. et grav. Nîmes, imp. Clavel-Bollivet et Ce.

Bourassé. — Résidences royales et impériales de France, histoire et monuments, par M. l'abbé J.-J. Bourassé. Grand in-8, 468 p. et 32 grav. Tours, impr. et libr. Mame et fils.

Bourgeois. — Note sur des silex travaillés trouvés dans une brèche osseuse à Vaillières (Loir-et-Cher), par M. l'abbé Bourgeois. In-8, 3 p. Paris, impr. Martinet.

(Extrait du bulletin de la Société géologique de France; 2e série, t. 20, p. 206. Séance du 19 janvier 1863.)

Bouriane (de). — Alesia, par G. M. de Bouriane. 2e édition. In-8, 32 p. Toulouse, impr. Chauvin; Paris, librairie Dentu.

Bourgoin. — Lettre à M. Desplanques, archiviste de l'Indre, sur quelques voies romaines du Berry et sur le système itinéraire de la Gaule centrale, par le docteur Bourgoin. In-8, 12 p. Romorantin, impr. Joubert-Moreau.

Boyer. — Correspondance archéologique. Lettres à M. Pérémé, par M. Hippolyte Boyer. In-8, 47 p. Paris, impr. Chaix et Ce.

(Société du Berry, année 1862-1863.)

Brainne. — Monaco et ses environs, par Ch. Brainne. In-8, x-291 p, Rouen, imprimerie Lapierre et Ce; Paris, Librairie nouvelle, Dentu, Amyot; Nice, Visconti.

Briois. — La tour Saint-Jacques de Paris, par le docteur Briois. 3 volumes in-8, xlviii-1600 p. et grav. Paris, impr et libr. Dubuisson et Ce, titre rouge et noir.

Bronchoud. — Études historiques et archéologiques sur l'arrondissement de Vienne, par C. Bronchoud, avocat. In-8, 15 p. et pl. Vienne impr. Timon.

Brossard de Ruville. — Histoire de la ville des Andelys et de ses dépendances, par Brossard de Ruville, ornée de dessins sur bois. t. 1er, 1re livraison. In-8, 32 p. Paris, impr. et libr. Dupray de La Mahérie; Les Andelys, librairie Delcroix; Rouen, Le Brument.

L'ouvrage formera deux volumes il-

lustrés d'au moins 100 grav. sur bois et sera publié en 50 livraisons.

Il paraîtra une ou deux livraisons par mois.

Buisson de Mavergnier. — Voie romaine en Limousin. Fixation de la station de Prætorium, par E. Buisson de Mavergnier. In-8, 19 p. Limoges, impr. Chapoulaud frères.

Bulletin de la Société archéologique de Sens. T. 8. In-8, 384 p. et 2 pl. Sens, impr. Duchemin.

Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente. Année 1861. 3e série, tome 3. In-8, VI-214. Angoulême, impr. Nadaud et Ce.

Bulletin de la Société archéologique, historique et scientifique de Soissons. T. 6. In-8, 244. Laon, impr. Fleury; tous les libraires du département de l'Aisne; Paris, libr. Didron.

Bulletin de la Société académique de Laon. T. 13. In-8, VIII-243 p. et 21 pl. Laon, impr. Fleury; tous les libraires. Paris, libr. Didron.

Bulletin et Mémoires de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine. Année 1862. In-8, 320 p. Rennes, impr. Catel et Ce.

Buzonnière (de).— La Seigneurie et le château de Cormes, par M. de Buzonnière. In-8, 45 p. Orléans, impr. Jacob.

(Extrait des Mémoires de la Société archéologique de l'Orléannais.)

Canel. — Armorial des villes et corporations de la Normandie, comprenant la province, les municipalités, les évêchés et chapitres, les abbayes, prieurés et couvents, les tribunaux, les corps savants, les communautés d'arts et métiers et les associations diverses, avec des recherches sur les cachets administratifs de l'époque révolutionnaire, par A. Canel. 2e édit., augmentée et ornée de blasons. In-8, 451 p. Evreux, impr. Hérissey; Paris, libr. Aubry; Rouen, libr. Lebrument; Caen, Legost-Clérisse.

Tiré à 250 exemplaires sur papier vergé, façon de Hollande.

Cardevacque (de). — Description de l'ancien refuge de l'abbaye du Mont Saint-Eloi, à Arras (jadis hôtel de Chaulnes), par A. de Cardevacque. In-8, 7 p. Arras, impr. Tierny.

(Extrait du Bulletin de la commission des antiquités départementales du Pas-de-Calais.)

Carlier. — Notice sur les comtes de Joigny, lue à la séance publique de Joigny, le 5 juillet 1862, par M. l'abbé Carlier, président de la Société archéologique de Sens. In-8, 23 p. Sens, impr. Duchemin.

(Extrait du Bulletin de la Société archéologique de Sens.)

Carro. — Mémoire sur les monuments primitifs dits celtiques et anté-celtiques. Essai d'explication de leur origine et de leur destination, par A. Carro, bibliothécaire de la ville de Meaux. In-8, 71 p. et 9 pl. Meaux, impr. Carro; Paris, librairie Dumoulin.

Cartulaire de l'abbaye de Redon, en Bretagne, publié par M. Aurélien de Courson, conservateur de la bibliothèque du Louvre. In-4, CCCXCV-765 p. Paris, impr. impériale.

Collection de documents inédits sur l'histoire de France. 1re série. Histoire politique.

Castan. — La bataille de Vesontio et ses vestiges. Rapport fait à la Société d'émulation du Doubs au nom de la commission chargée de diriger les fouilles de Bois-Néron, par M. Auguste Castan. In-8, 15 p. et fig. Caen, impr. et librairie Hardel.

(Extrait du Bulletin monumental publié à Caen par M. de Caumont.)

Catalogue de la Bibliothèque de François Ier, à Blois, en 1518, publié d'après le manuscrit de la Bibliothèque impériale de Vienne, par H. Michelant. In-8, 48 p. Paris, impr. P. Dupont; libr. Franck.

Tiré à 92 exemplaires, papier ordinaire, et 8 exemplaires papier vergé.

Catalogue de la collection de sceaux-matrices de M. Eugène Hucher. In-8, 23 p. Caen, impr. et librairie Hardel; Paris, libraire Derache.

(Extrait du Bulletin monumental, publié à Caen par M. de Caumont.)

Catalogue du musée d'Aurillac. In-8, 52 p. Aurillac, impr. et libr. Ferary fils.

Catalogue du musée de Nîmes. Notice historique sur la maison Carrée, par Auguste Gelet. Biographie de Sigalon. 6e édit; revue, corrigée et augmentée. In-8, 267 p. Nîmes, impr. Clavel-Ballivet et Ce.

Caumont (de). — De Caen à Bernay par monts et par vaux. Itinéraire pour ceux qui se rendront au congrès provincial de l'Association normande le 2 juillet 1863, par M. de Caumont. In-8, 59 p. et fig. Caen, impr. et libr. Hardel.

(Extrait de l'Annuaire normand.)

Caumont (de). — Rapport verbal sur des excursions archéologiques fait à la Société française d'archéologie dans les séances tenues à Bordeaux en septembre, et à Caen le 6 octobre 1862, par M. de Caumont. In-8, 176 p. et fig. Caen, impr. et libr. Hardel; Paris, libr. Derache.

(Extrait du Bulletin monumental de la Société française d'archéologie.)

Cérès. — Mémoire sur la villa gallo-romaine d'Argentelle, près Montrozier (Aveyron), lu au congrès archéologique tenu à Rodez le 4 juin 1863, par M. l'abbé

Cérès. In-8, 15 p. et pl. Caen, impr. et libr. Hardel.

(Extrait du compte rendu des séances tenues à Rodez. 26e volume. 1864.)

Cessac. — Etudes historiques. Commentaires de César. Uxel lodunum. Observations touchant le fouilles exécutées à Luzech, par J. B. Cessac. In-8, 15 p. Paris, impr. Dubuisson et Ce, libr. Dentu.

Chabert. — Vocabulaire topographique, historique et étymologique des rues, places, places, ponts et quais de la ville de Metz, par M. F. Chabert. In-8, 65 p. Metz, impr. Blanc.

(Extrait des Mémoires de l'Académie impériale de Metz, année 1862-1863.)

Champeron. — Chambéry à la fin du XIVe siècle, par T. Champeron, président du tribunal de commerce de Chambéry. In-4, XII-454 p., 1 plan et carte. Lyon, impr. Perrin; Paris, libr. Dumoulin; les principaux libraires de la Savoie.

Chapelle (la) Notre-Dame du Mont-Carmel à Bordeaux, par un prêtre du diocèse. In-8, 21 p. Bordeaux, impr. Chaynes.

Chautard. — Des relations de Jean de La Fontaine avec Louis-Joseph duc de Vendôme, et Philippe, grand prieur de Malte, par Ch. Chautard. In-8, 23 p. Vendôme, impr. Lemercier.

(Extrait du Bulletin de la Société archéologique du Vendômois.)

Cherbonneau. — Album du musée de Constantine, publié sous les auspices de la Société archéologique. Dessins de M. L. Féraud, interprète de l'armée. Texte explicatif par M. A. Cherbonneau. 2e cahier. In-4 oblong, 24 p. et pl. (12 à 30). Constantine, impr. et libr. Alessi et Arnolet; Alger, libr. Bastide; Paris, Challamel aîné.

Chesneau. — L'art dans les résidences impériales, Compiègne, par Ernest Chesneau. In-8, VI-54 p. Paris, impr. Panckouke et Ce.

Chevreux. — Notre-Dame de Benoite-Vaux (diocèse de Verdun), par le R. P. Chevreux, de la congrégation de Notre-Sauveur. In-12, 490 p. Verdun, impr. et libr. Laurent.

Choron. — Notice sur la vie et les ouvrages de Louis de Héricourt, par Et. Choron. In-8, 28 p. Laon, impr. Fleury.

(Extrait du Bulletin de la Société historique et archéologique de Soissons.)

Cochet. — Notice sur des sépultures romaines des IVe et Ve siècles trouvées à Tourville-la-Rivière, par M. l'abbé Cochet. In-8, 15 p. et fig. Rouen, impr. Cagniard.

(Extrait de la Revue de Normandie. 2e année, mai 1863.)

Cochet. — Etude de sépultures chrétiennes faite, de 1838 à 1860, dans les cimetières de Roux-Mesnil et d'Etran, près Dieppe, par M. l'abbé Cochet. In-4, 25 p. Caen, impr. Hardel.

(Extrait du 25e vol. des Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie.)

Cochet. — Archéologie céramique et sépulcrale, ou l'Art de classer les sépultures anciennes à l'aide de la céramique, par M. l'abbé Cochet. Nouvelle édition, revue et augmentée. In-4 à 2 col., 19 p. et fig. Roanne, impr. Ferlay.

Coet. — Siéges et prises de la ville de Roye en 1636 et 1653, par E. Coet, bibliothécaire de Roye. In-8, 26 p. Amiens, impr. et libr. Lemer.

(Extrait du Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie, 1863, no 1.)

Combes. — Sainte Cécile d'Albi (1282-1512), par Anacharsis Combes. In-8, 37 p. Castres, impr. Ve Grillon.

Conestabile. — Notice sur une interprétation de l'inscription latine du cheval en bronze trouvé à Neuvy-en-Sullias, par M. le comte Gian Carlo Conestabile, professeur d'archéologie en l'Université de Pérouse. In-8, 12 p. Orléans, impr. Jacob.

(Extrait du Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais.)

Courson (de). — La Bretagne du Ve au XIIe siècle, par M. Aurélien de Courson, conservateur de la bibliothèque du Louvre. In-4, 408 p. et 3 pl. Paris, impr. impériale.

Prolégomènes du cartulaire de Redon.

Cousin. — Description de la Franche-Comté, par Gilbert Cousin, de Nozeroy (année 1552), traduite pour la première fois et accompagnée de notes par M. Achille Chereau, doct. en médecine. In-16, LXIII-144 p. et grav. Lons-le-Saulnier, impr. Gauthier fr.

Publication de la Société d'émulation du Jura.

Creuly. — Carte de la Gaule sous le proconsulat de César. Examen des observations critiques auxquelles cette carte a donné lieu en Belgique et en Allemagne, par le général Creuly. In-8, 106 p. Paris, impr. Pillet fils aîné; libr. Didier.

(Extrait de la Revue archéologique.)

Croze-Magnan. — Le musée français (XIII-1805) des tableaux, statues et bas-reliefs qui composent la collection nationale, avec explication des sujets, par S. C. Croze-Magnan. Reproduction photographique. 1re livraison. In-4, 4 p. et 2 pl. Saint-Cloud, impr. V. Belin; Paris, J. Laplanche et Ce.

L'ouvrage formera 150 livr. du prix de 5 fr. chacune; il paraîtra une ou deux livraisons par semaine. Chaque livraison se composera de deux photographies avec texte.

CROZES. — La cathédrale d'Albi et le congrès, étude lue en séance publique du congrès archéologique de France, par M. Hippolyte Crozes. In-8, 34 p. Albi, impr. Papailhau.

D'ASSIER DE VALENCHES. — Paillettes archéologiques : Encore les cordeliers de Montbrison. Les bracelets gallo-romains de Vinols, par d'Assier de Valenches. In-8, 4 p. Montbrison, impr. Conrot.

(Extrait du Journal de Montbrison du 3 mai 1863.)

DELAFORGE. — Notre-Dame de Roiblay, près Saint-Méry (Seine-et-Marne); par E. Delaforge. In-16, 24 p. Melun, impr. Desrues et Ce.

DEMMIN. — Guide de l'amateur de faïences et porcelaines, poteries, terres cuites, peinture sur lave et émaux ; par M. Auguste Demmin. Nouvelle édition, revue, corrigée, considérablement augmentée, et ornée de 850 fig., marques et monogrammes dans le texte. In-18, jésus, 580 p. Paris, impr. Bourdier et Ce; libr. Ve Renouard.

DENIS. — Essai historique et archéologique sur Pecy, commune du canton de Nangis (Seine-et-Marne), et en particulier sur la seigneurie de Beaulieu ; par l'abbé F. A. Denis. Ouvrage accompagné de plans et de dessins d'armoiries. In-8, 208 p. Coulommiers, imprimerie Moussin ; Meaux, libr. Le Blondel.

DERGNY. — Les cloches du pays de Bray, avec leurs dates, leurs noms, leurs inscriptions, leurs armoiries, leurs fondeurs, etc., le tout classé topographiquement et chronologiquement, par M. Dieudonné Dergny. In-8, 380 p. et 5 pl. Neufchâtel, impr. Duval ; Rouen, libr. Lebrument; Paris, Derache.

DETLEFSEN. — Les marques de fabrique sur la verrerie romaine; par M. Detlefsen. In-8, 16 p. Paris, impr. Pillet fils aîné; libr. Didier et Ce ; Frantz ; Bance.

(Extrait de la Revue archéologique.)

DIDIER. — La cathédrale de Coutances et l'architecture ogivale. Mémoire lu dans la séance du 21 août 1863 de la Société d'agriculture, d'archéologie et d'histoire naturelle ; par M. E. Didier, architecte. In-8, 24 p. Saint-Lô, impr. Elie fils.

DOCUMENTS INÉDITS pour servir à l'histoire de Bourgogne, publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Châlons-sur-Saône, réunis et annotés par M. Marcel Canat, président de la Société. T. Ier. In-8, XXIX-496 p. Châlons-sur-Saône, impr. Dejussieu.

DO-ROTS. — Notice archéologique ; par M. l'abbé Do. In-8, 33 p. Caen, impr. et libr. Hardel.

(Extrait du Bulletin de la Société des antiquaires de Normandie.)

DROUYN. — Chapiteaux romans de la Gironde ; par M Leo-Drouyn. In-8, 13 p. et fig. Arras, impr. Rousseau-Leroy ; Paris, libr. Casterman.

(Extrait de la Revue de l'art chrétien.)

DU BROC DE SEGANGE. — La faïence, les faïenciers et les émailleurs de Nevers ; par L. du Broc de Segange, conseiller de préfecture. In-4, 304 p. et 21 pl. Nevers, impr. Fay.

Titre rouge et noir. — Pubilcation de la Société nivernoise.

DU MÈGE. — Archéologie pyrénéenne, antiquités religieuses, historiques, militaires, artistiques, domestiques et sépulcrales d'une portion de la Narbonnaise et de l'Aquitaine, nommée plus tard Novempopulanie, ou Monuments authentiques de l'histoire du sud-ouest de la France, depuis les plus anciennes époques jusqu'au commencement du XIIIe siècle; par Alexandre Du Mège (de la Haye). T. III, 2e partie. Fin des monuments mythologiques. In-8, 239-446 p. Toulouse, impr. Lamarque et Rive ; libr. Delboy.

EDON. — Géographie de la Sarthe, accompagnée de notions sur l'histoire, l'industrie, les antiquités de ce département, et suivie d'un précis de géographie générale ; par M. Edon, recteur honoraire. 6e édit. In-18, 196 p. et carte. Le Mans, impr. et libr. Monnoyer frères.

Eglise cathédrale de Verdun. Notice sommaire sur les origines de cette église matrice, sur ses transformations, sur son état actuel, avec l'explication du symbolisme de ses nouvelles verrières; par un vieil habitué de la paroisse. In-8, 183 p. Verdun, impr. et libr. Laurent.

ESCLAPOT (L'), ou Cartulaire de Monségur. In-4, 98 p. Bordeaux, impr. Gounouilhou.

(Extrait du tome V des archives historiques du département de la Gironde. Papier vergé.)

Exposition archéologique et artistique de 1863 de la ville de Nevers. Notice des objets d'art, d'antiquité et de curiosité, et des tableaux, dessins et gravures exposés dans les salles de l'hôtel de ville, du 3 juin au 3 juillet. In-12, 127 p. Nevers, impr. Fay.

Exposition départementale de peinture, d'objets d'art et d'antiquités, ouverte à Albi, le 10 juin 1863, à l'occasion de la tenue, dans cette ville, de la trentième session du congrès archéologique de France. Livret in-16, 160 p. Albi, impr. Papailhiau.

FABRÈGE. — Rapport sur l'architecture religieuse au moyen âge ; par Frédéric Fabrège. Conférence, Ozanam. In-8, 30 p. Paris, impr. Divry et Ce.

FAMAUX (LES) en Limousin; par A. L. In-8,

14 pages. Limoges, impr. Chapoulaud frères.

(Extrait du Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin. T. XIII, nº 2.)

FONTAINE (DE) de Resbecq. L'abbaye royale de Faremoutiers, au diocèse de Meaux; par Eugène de Fontaine de Resbecq, membre de la Société française d'archéologie. Grand in-18, 141 p. Paris, impr. Raçon et Cᵉ; libr. Furne et Cᵉ.

FROMENTIN. — Notre-Dame de Bon-Secours, pèlerinage artistique et religieux; par Alexandre Fromentin. 2ᵉ édition, revue et très-augmentée. In-18, 100 p. Rouen, impr. et libr. Cagniard.

GAILHABAUD. — L'art dans ses diverses branches, ou l'architecture, la sculpture, la peinture, la fonte, la ferronnerie, etc., chez tous les peuples et à toutes les époques jusqu'en 1789; par J. Gailhabaud; d'après les travaux des principaux, architectes et artistes, reproduits par les plus habiles graveurs et chromolithographes. 1ʳᵉ partie, livraisons 1 à 35. In-4, 36 p. et 70 pl. Paris, impr. Pillet fils aîné; 13, rue de Tournon; tous les libraires.

Cet ouvrage se composera d'une suite de volumes ou de séries formées de 36 livraisons. Il sera publié par livraisons, et chacune d'elles renfermera deux épreuves d'un format gr. in-4, tirées sur des planches gravées sur acier, ou une seule épreuve, même format, en impression chromolithographique. — Chaque volume aura sa table des matières qui classifiera les monographies publiées, et celles-ci seront reprises et refondues dans la table des années suivantes. — Des notices historiques et archéologiques, parfois ornées de gravures sur bois, accompagneront la dernière livraison de chaque volume de série. — Prix de chaque livraison: 1 fr. 75 c. sur papier blanc; 3 fr. sur papier de Chine. Chaque partie, brochée, 65 fr. sur papier blanc; 110 fr. sur papier de Chine. — Aucune livraison ne sera vendue séparément.

GARNIER. — Rapport sur les travaux de la Société des antiquaires de Picardie pendant l'année 1861-1862; par M. J. Garnier, secrétaire perpétuel. In-8, 20 p. Amiens, impr. et libr. Lemer.

GARRIGOU. — Études historiques sur l'ancien pays de Foix et le Couseran (suite). Limites de l'ancienne Aquitaine et de la province romaine du temps de Jules César; par Adolphe Garrigou. In-8, 58 p. Toulouse, impr. Connac, Delpon et Cᵉ.

GARRIGOU. — Mémoire sur les cavernes de Lherm et de Bouichéta (Arriège); par le docteur Félix Garrigou. In-8, 16 p. Paris, impr. Martinet.

(Extrait du Bulletin de la Société géologique de France. 2ᵉ série, t. XX, p. 305 Séance du 13 avril 1863.)

GASSIER. — Notice sur les cailloux ouvrés d'origine dite Celtique des environs d'Agen; par M. J. B. Gassier. In-8, 15 p. Bordeaux, impr. Gounouilhou.

(Extr. des actes de l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux. 2ᵉ trimestre de 1863.)

GELLIBERT DES SÉGUINS. — Éloge de Charles de Chancel, président de la Société archéologique et historique de la Charente, le 18 février 1863; par E. Gellibert des Séguins, président. In-8, 43 p. Paris, impr. Bonaventure et Ducessois; libr. Aubry. Tiré à 200 exemplaires. — Titre rouge et noire.

GISSAC (DE). — Notice sur le château et la chapelle de Gozon; par M. Joseph de Gissac. In-8, 8 p. Caen, impr. et libr. Hardel.

(Extrait du Compte rendu des séances tenues à Rodez par la Société française d'archéologie. 26ᵉ vol., année 1863.)

GOMART. — La crypte et le tombeau de Saint-Quentin; par Ch. Gomart. In-8, 16 p. Amiens, impr. Lenoël-Hérouart.

GOUGET. — Mémoire pour servir à l'histoire de Niort. I. Le commerce, XIIIᵉ-XVIIIᵉ siècles; par A. Gouget, archiviste des Deux-Sèvres. In-8, 106 p. Fontenay-Le-Comte. Impr. Robuchon; Niort, libr. Dᵉ Clouzot et fils. — Titre rouge et noir.

GOUJON. — Duché de Normandie. Histoire de la Châtellerie et haute-justice du Vaudreuil; par M. Paul Goujon, avocat. 1ʳᵉ partie. In-8, 202 p. Evreux, impr. Hérissey.

GROZELIER (DE). — Peintures murales de Villemur, par M. Bernard Bénezet; par Alfred de Grozelier. In-12, 21 p. Toulouse, impr. Montaubin.

(Extrait du journal de Toulouse.)

GUADET. — Saint-Émilion, son histoire et ses monuments, ou un monastère, une commune, un épisode de la terreur; par J. Guadet. 2ᵉ édition. In-8, jésus, 215 p. et 2 plans. Saint-Denis, impr. Moulin; Paris, libr. Ducrocq.

GUIBERT. — Le château de Chalucet, notice historique et descriptive, avec un plan; par Louis Guibert. In-12, 51 p. et plan. Limoges, impr. Sourilas Ardillier.

GUIGUE. — Notes historiques sur les fiefs et paroisses de l'arrondissement de Trévoux; par M. C. Guigue, archiviste paléographe. In-8, XV-335 p. Trévoux, impr. Damour.

GUILLAUME. — La cathédrale de Toul; par M. l'abbé Guillaume, chanoine de Nancy. In-8, 196 p. et plan. Nancy, impr. Lepage; libr. Wiener; Toul, libr. Bastien-Chaput.

GUILLAUME. — Mémoire sur les peintures murales et les inscriptions commémoratives, découvertes dans l'église Saint-Epvre de Nancy; par l'abbé Guillaume. In-8, 16 p. Nancy, impr. Lepage.
(Extrait du journal de la Société d'archéologie et du comité du musée Lorrain. Avril 1863.)

HAGEMANS (G.). — Un cabinet d'amateur.— Notices archéologiques et description raisonnée de quelques monuments de haute antiquité, par G. Hagemans. In-8, de xxi-520 p., orné de 16 pl. représentant 248 fig. Liége, ch. Gnusé.

HENNIN. — Les monuments de l'histoire de France, catalogue des productions de la sculpture, de la peinture et de la gravure, relatives à l'histoire de France et des Français; par M. Hennin. T. X, 1589-1610. In-8, 449 p. Paris, impr. Lahure; libr. Delion.

HERVAL. — Etude sur les instruments de musique dans l'antiquité; par M. l'abbé Herval. In-8, 21 p. Le Havre, impr. Le Pelletier.

HODOUL. — Une Chapelle du XIIIe siècle offerte aux amis de l'art chrétien; par M. l'abbé Hodoul. In-8, 31 p. Forcalquier, impr. et libr. Masson.

HOUDOY.— Recherches sur les manufactures lilloises de porcelaine et de faïence; par Jules Houdoy. In 8, 91 p. Lille, impr. Daniel.

IMBERDIS. — L'Auvergne depuis l'ère gallique jusqu'au XVIIIe siècle; par M. André Imberdis, président doyen de chambre à la Cour impériale d'Alger. In-8, 528 p. Paris, impr. impériale; libr. L. Hachette et Ce.

JACQUEMIN. — Monographie du théâtre antique d'Arles; par Louis Jacquemin. T. Ier. In-8, XLIV-337 p. Arles, impr. Dumas et Dayre.
Monographie arlésienne.

JOANNIS (DE). — Le tapisseries de l'Apocalypse de la cathédrale d'Angers, dites tapisseries du roi René, réduites au dixième et reproduites au trait, avec texte explicatif; par M. Léon de Joannis, ancien élève de l'École polytechnique, etc. 1re, 2e et 3e livraisons. In-fo, 36 p. Angers. impr. et libr. Lainé frères; Paris. libr. Bériot.

JOLIBOIS — Le livre des consuls de la ville d'Albi. Mémoire lu, le 15 juin 1863, au congrès archéologique de France, réuni dans la ville d'Albi pour sa 30e session; par M. Emile Jolibois, archiviste départemental. In-8, 20 p. Albi, impr. Papailhiau.

LACROIX (MGR). — Monuments lorrains à Rome; par Mgr Pierre Lacroix. In-8. 8 p. Nancy, impr. Lepage.

LAPRAIRIE (DE). — Répertoire archéologique de l'arrondissement de Soissons; pa M. de Laprairie, canton de Villers-Cotterets. In-8, 26 p. Laon, impr. Fleury.

LALLEMAND. — Notice historique sur la très-ancienne chapelle de Sainte-Anne et la statue miraculeuse qui en provenait, et sur la précieuse relique donnée par Louis XIII au pèlerinage de Sainte-Anne, près Auray. In-18, 107 p. Vannes, impr. et libr. Galles.

LAMBERT. — Mémoire sur le diluvium de Viry-Noureuil et les fossiles qu'il renferme; par Edmont Lambert. In-8, 45 p. Chauny, impr. Lérondelle et Bugnicourt; Paris, libr. Savy.

LANDAU. — Notre-Dame de Villethiou (diocèse de Blois), par E. Landau, curé de Chousy. In-12, 192 p. Tours, impr. et libr. Mame et Ce.

LAPLATE.— Histoire populaire de Villefranche, capitale du Beaujolais, depuis sa fondation, en 1212, jusqu'à nos jours; par M. J. Hippolyte Laplate, secrétaire de la mairie de Villefranche. T. Ier. In-8, 473 p. Villefranche, impr. Pinet.

LAPLACE. — Monographie de Notre-Dame de Lescar, précédée d'une dissertation sur Poncharau, et suivie des offices de saint Léonce, saint Julien, saint Galactoire, par M. l'abbé L. P. Laplace, curé de Bassillon. In-8, 247 p. et plan. Pau, impr. Vignancour.

LA SAUSSAYE.— Histoire du château de Blois; par L. de La Saussaye, membre de l'Institut. 5e édition, revue et augmentée. In-18, jésus, VIII-377 p. et 8 pl. Blois, impr. Lecesne; tous les libr.; Paris, libr. Aubry.

LE CORDIER. — Note sur l'architecture de la Normandie au XIIIe siècle, adressée à M. de Caumont par M. Léon Le Cordier, ingénieur civil. In-8, 21 p. Caen, impr. et libr. Hardel.
(Extrait du Bulletin monumental publié à Caen par M. de Caumont.)

LECOY DE LA MARCHE. — Notice historique sur Ripaille en Chablais, ornée d'une vue lithographiée et suivie de documents inédits, par A. Lecoy de la Marche. archiviste de la Haute-Savoie. In-8, 136 p. et grav. Annecy, impr. Thésio; libr. Monnet; Paris, libr. Durand.

LEDRU. — Rapport sur les découvertes faites à Avesnes-le-Comte, par M. Ledru, docteur en médecine. In-8, 10 p. Arras, impr. Tierny.
(Extrait du Bulletin de la commission des antiquités départementales du Pas-de-Calais.

LEFEUVE. — Histoire des boulevards des Italiens, Montmartre, Poissonnière, Bonne-Nouvelle et Saint-Denis, par Lefeuve. In-16, 32 p. Vaugirard, impr. Aubry, bu-

reau des anciennes maisons de Paris sous Napoléon III.

LEJEUNE. — Notre-Dame de Cambron et sa légende, par M. Th. Lejeune. In-8, 27 p. et 1 pl. Arras, impr. Rousseau-Leroy; Paris, libr. Casterman.
(Extrait de la Revue de l'art chrétien.)

LÉOUZON LE DUC. — Antiquités romaines, byzantines, gallo-romaines et celto-cimbriques trouvées dans le nord de l'Europe. 1re notice, par Léouzon le Duc. In-4, 39 p. Paris, impr. Lahure.

LOISELEUR. — Les résidences royales de la de la Loire, par Jules Loiseleur, bibliothécaire de la ville d'Orléans, avec gravures sur bois représentant les châteaux de Chambord, Blois, Chaumont, Amboise, Chenonceau, dessiné par A. Racinet, d'après Androuet du Cerceau, Israel Silvestre, etc. In-18 jésus, x-381 p. Paris, impr. Raçon et Ce; libr. Dentu.

MAILLARD. — Le gibet de Montfaucon, étude sur le vieux Paris. Gibets. Échelles. Piloris. Marques de haute justice. Droit d'asile. Les fourches patibulaires de Montfaucon. Documents historiques. Description. La légende des suppliciés. Scènes de la dernière heure, par Firmin Maillard. Petit in-8, 112 p. et grav. Paris, impr. Jouaust fils; libr. Aubry.
Tiré à 500 exemplaires, papier vergé.

MALLAY. — Notes sur la montagne de Jonas (commune de Saint-Pierre-Colamines, canton de Besse), par M. Mallay père. In-8, 6 p. et pl. Clermont, impr. Thibaud.

MARIONNEAU. — Notes d'excursions archéologiques dans le canton de Vertou (Loire-Inférieure), par M. Marionneau. In-8, 17 p. et pl. Nantes, impr. et libr. Guéraud et Ce.
(Extrait du Bulletin de la Société archéologique de Nantes. T. 2. 1862.)
Tiré à 50 exemplaires.

MARTIN. — Essai historique sur Rozoy-sur-Serre et les environs, comprenant une grande partie de la Tierache et du Porcien et quelques communes du Laonnois, par G. A. Martin, membre du conseil général de l'Aisne. T. 1. Grand in-8, 642 p. et grav. Laon, impr. Fleury.

MARTONNE (de). — L'ancien pont de Blois et sa chapelle, esquisse historique, par A. de Martonne, archiviste de Loir-et-Cher. In-8, 31 p. Orléans, impr. Jacob; Paris, libr. Aubry.
(Extrait des Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais.)

MATHIEU. — Abbaye de Sainte-Catherine, à Apt, par X. Mathieu. In-8, 25 p. Apt, impr. Jean.

MAUDUIT. — Faits à l'appui de l'établissement du camp de Vercingétorix à La Châtre, relaté page 19, par Léon Mauduit. In-8, 4 p.
(Extrait des Commentaires de César, liv. 8e.)

MAZIÈRE. — Recherches historiques sur le canton de Ribécourt, arrondissement de Compiègne (Oise), par M. Léon de Mazière. III. Cambronne. In-8, 46 p. Noyon, impr. et libr. Andrieux-Duru.

MELUN (de). — Souvenirs historiques applicables aux nouvelles rues de Lille, par M. le comte de Melun. In-8, 9 p. Lille, impr. Danel.
(Extrait du Bulletin de la commission historique, t. 7.)

MELVILLE. — Jules César, ou la Conquête des Gaules, par M. Melville. Grand in-12, 117 p. et grav. Limoges, impr. et libr. Barbou frères.

Mémoires de l'Académie de Stanislas. 1862. In-8, LVI-492 p. Nancy, impr. Ve Raybois.

Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais. T. 6. In-8, 482 p. Orléans, impr. Jacob, libr. Blanchard, Herluison; Paris, libr. Derache.

Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest. T. 27, année 1862. In-8, XVI-468 p. et 4 pl. Poitiers, impr. et libr. Dupré; tous les libr.; Paris, libr. Derache.

MOREY. — Tombeau de Henri de Lorraine, comte d'Harcourt, à Asnières-sur-Oise (Seine-et-Oise), par Morey, architecte. In-8, 11 p. Nancy, impr. Lepage.

MORLET (de). — Notice sur quelques monuments de l'époque gallo-romaine trouvés sur les sommités des Vosges, près de Saverne (Bas-Rhin), par M. le colonel de Morlet. In-8, 12 p. avec 3 pl. Strasbourg, impr. Ve Berger-Levrault.
(Extrait du Bulletin de la Société pour la conservation des monuments historiques.)

MOUGENOT. — L'hôtel et l'épitaphe de Balthasar d'Haussonville, par Léon Mougenot. In-8, 12 p. Nancy, impr. Lepage.
Papier vergé. Tiré à 50 exemplaires.

MOUGENOT. — Les hôtelleries du vieux Nancy, par Léon Mougenot, dessins de Gustave Fleury. In-8, 16 p. Nancy, impr. Lepage.
Papier vergé. Tiré à 100 exemplaires.

Musée de Boulogne. Catalogue d'une collection d'antiquités mérovingiennes. In-18, 36 p. Boulogne, impr. Le Roy.

Musée lorrain au palais ducal de Nancy. Catalogue des objets d'art et d'antiquités exposés au musée. 4e édition, mai 1863. Grand in-12, XXIV-172 p. Nancy, impr. Collin, libr. Wiener; au palais ducal.

NAVERY (de). — Voyage dans une église, par Raoul de Navery. In-12, 277 p. Orléans, impr. Colas; Paris, libr. Dillet.

NIEUWERKERKE (de). — Rapport de M. le

comte de Nieuwerkerke, surintendant des beaux-arts, sur les travaux de remaniement et d'accroissement réalisés depuis 1849 dans les musées impériaux, suivi d'un relevé sommaire des objets d'art entrés dans les collections de 1819 à 1863. In-8, 128 p. Paris, impr. Panckoucke et Ce; libr. Didier et Ce.

Noel. — Le jubé de la cathédrale de Rodez (question discutée au Congrès archéologique), par l'abbé Noel, chanoine vicaire général. In-8, 18 p. Rodez, impr. Carrère.

Notice sur la chapelle de Notre-Dame des Anges, située dans la forêt de Bondy, à Clichy en l'Aunois. In-32, 64 p. Paris, impr. Divry et Ce.

Notice historique sur l'église de Lorgues, par le docteur C... In-8, 64 p. Draguignan, impr. Gimbert.

Notice historique sur la tapisserie brodée de la reine Mathilde, épouse de Guillaume le Conquérant, exposée dans la galerie Mathilde de la bibliothèque de Bayeux. In-16, 24 p. Bayeux, impr. Duvant.

Notice historique et liturgique sur les cloches de Sainte-Bénigne, cathédrale de Dijon, bénédiction solennelle de trois nouvelles cloches, le 15 mars 1863, par l'évêque de Dijon. In-8, 23 p. Dijon, impr. Rabutot; tous les libraires.

Notice sur l'église de Nogent-le-Rotrou et ses beautés archéologiques. In-18, 33 p. Le Mans, impr. Beauvais; Leguicheux-Gallienne; Montfort-le-Rotrou, libr. Gouyet-Pelois.

Notre-Dame d'Alet (paroisse de Montaigut-sur-Save, diocèse de Toulouse), monographie, par un membre résidant de la Société archéologique du Midi, mainteneur des Jeux Floraux. In-8, 59 p. Toulouse, impr. Vignier.

Ognier. — Notice historique et statistique sur Gouy et le Châtelet, depuis l'origine de ces communes jusqu'à nos jours, par A. Ognier. Grand in-18, 396 p. Saint-Quentin, impr. Doloy et Pénet; tous les libraires.

Pardiac. — Histoire de saint Jacques le Majeur et du pèlerignage de Compostelle, par l'abbé J. B. Pardiac. In-8, 205 p. Arras, impr. Rousseau-Leroy; Bordeaux, libr. Codero et Ce.

Pelet. — Essai sur les anciens thermes de Nemausus et les monuments qui s'y rattachent, par Aug. Pelet, inspecteur des monuments historiques du Gard. In-8, 198 p. Nîmes, impr. Roger et Laporte.

Petit. — Histoire et description de l'église de Notre-Dame de Bon-Secours, par L. Petit. 2e édition. In-32, 48 p. Rouen, impr. Giroux et Renaux.

Piolin. — Histoire de l'église du Mans, par le R. P. dom Paul Piolin. T. vi et dernier. In-8, xvi-615 p. Le Mans, impr. Loger, Boutay et Ce; Paris, libr. Vrayet de Surcy.

Pontaumont (de). — Histoire de la ville de Carentan et de ses notables, d'après les monuments paléographiques, par M. de Pontaumont, officier supérieur de l'inspection de la marine. In-8, 459 p. Cherbourg, impr. Feuardent; Paris, libr. Dumoulin et Gouin; Normandie, tous les libraires.

Ponroy. — Le château de Colombes, par Arthur Ponroy. Grand in-8 à 2 col., 48 p. Versailles, impr. Cerf; Paris, libr. Centrale; Lécrivain et Toubon; Charlieu et Huillery.

Bibliothèque pour tous illustrée.

Pouy. — Recherches historiques et bibliographiques sur l'imprimerie et la librairie et sur les arts et industries qui s'y rattachent dans le département de la Somme, avec divers *fac-simile*, par Ferdinand Pouy. Première partie. In-8, 148 p. et pl. Amiens, impr. Lenoël-Hérouart; Paris, libr. Duprat.

Tiré à 120 exemplaires : 20 sur papier de couleur, 100 sur papier ordinaire.

Prarond. — Histoire de cinq villes et de trois cents villages, hameaux ou fermes. 3e partie. T. 2. Saint-Valery et les cantons voisins, par Ernest Prarond. In-8 carré, 499 p. Abbeville, impr. Briez; libr. Grare; Paris, libr. Dumoulin.

Tiré à 200 exemplaires.

Prioux. — Répertoire archéologique de l'arrondissement de Soissons, canton de Brainne, par Stanislas Prioux. In-8, 72 p. Laon, impr. Fleury; tous les libraires.

Quicherat. — Sur un anneau sigillaire de l'époque mérovingienne, par M. Quicherat. In-8. 17 p. Paris, impr. Lahure.

(Extrait du 27e vol. des Mémoires de la Société impériale des antiquaires de France.)

Recueil de documents sur l'histoire de Lorraine. T. 8. In-8, xiv-256 p. Nancy, impr. Lepage; libr. Wiéner aîné fils.

Tiré à 125 exemplaires.

Publication de la Société d'archéologie lorraine.

Recueil des notices et Mémoires de la Société archéologique de la province de Constantine 1863. In-8, xx-294 p. et 53 pl. Constantine, impr. Alessi et Arnolet; Alger, libr. Bastide; Paris, libr. Challamel aîné.

Renault. — Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie. Table alphabétique et analytique des vingt-quatre premiers volumes, par M. le conseiller Renault. In-4 à 2 colonnes, viii-151 p. Caen, impr. et libr. Hardel; Paris, Derache.

Rheinwald. — L'abbaye et la ville de Wis-

sembourg, avec quelques châteaux-forts de la basse Alsace et du Palatinat, monographie historique, par J. Rheinwald, régent au collége de Wissembourg. In-8, XIX-513 p. Wissembourg, impr. et libr. Wentzel fils.

RIVIÈRES (de). — Rapport sur la visite à l'intérieur de la cathédrale d'Albi, par M. le baron Edmond de Rivières. In-8, 23 p. Albi, impr. Papailhiau.

RIVIÈRE (DE). — Peintures murales de l'église de la Madeleine à Albi; par M. le baron Edmont de Rivière. In-8, 10 p. Albi, impr. Papailhiau.

ROBERT. — Les souterrains de Saint-Denis; par Clémence Robert. Gr. in-8 à 2 col., 52 p. Versailles, impr. Cerf; Paris, libr. Centrale; Lécrivain et Toubon; Charlieu et Huillery.

ROSENZWEIG. — Statistique archéologique de l'arrondissement de Ploermel; par M. Rosenzweig. Monuments du moyen âge. In-8, 48 p. Vannes, impr. Galles.

(Extrait du Bulletin de la Société archéologique du Morbihan pour 1862.)

ROSENZWEIG. — La Chartreuse d'Auray et le monument de Quiberon; par L. Rosenzweig, archiviste du Morbihan. In-18, 141 p. Rennes, impr. Oberthur; Vannes, libr. Cauderan.

ROSSIGNOL. — Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790; rédigé par M. Rossignol, archiviste. Côtes-d'Or, archives civiles. Série B. Chambre des comptes de Bourgogne. Nos 1 à 362. T. Ier. In-4, 444 p. Paris, impr. et libr. P. Dupont.

Collection des inventaires sommaires des archives départementales antérieures à 1790.

ROSSIGNOL. — Rapport sur l'excursion du Congrès archéologique de France (30e session, à Albi); par M. Élie A. Rossignol, l'un des secrétaires généraux du Congrès. In-8, 16 p. Albi, impr. Papailhiau.

ROSSIGNOL. — Rapport sur l'excursion du Congrès archéologique de France (30e session, à Albi), à Cordes et à Monestiers, le 13 juin 1863; par M. Élie A. Rossignol. In-8, 23 p. Albi, impr. Papailhiau.

ROBITAILLE. — Étude comparée des recherches de M. de Saulcy et de M. l'abbé Haigneré, archiviste de Boulogne, sur le Portus Itius de Jules César; par M. l'abbé Robitaille. In-8, 56 p. Arras, impr. Courtin.

(Extrait du 35e vol. des mémoires de l'Académie d'Arras.)

ROHAULT DE FLEURY. — L'arc de triomphe de Constantin; par Georges Rohault de Fleury. In-8, 8 p. Paris, impr. Pillet fils aîné.

ROUSSEL. — Histoire ecclésiastique et civile de Verdun, avec le Pouillé, la carte du diocèse et le plan de la ville, en 1745; par N. Roussel, chanoine de la collégiale de Sainte-Madeleine de la même ville. Édition revue et annotée par une société d'ecclésiastiques et d'hommes de lettres; augmentée du Pouillé, des lieux réunis, en 1823, à l'ancien diocèse. T. Ier. Grand in-8, XXIV-448 p. Bar-le-Duc, impr. et libr. Contant-Laguerre.

SAINT-ANDÉOL (DE). — Notice sur la façade de la Manécanterie; suivi d'une notice sur la crypte de Saint-Nizier; par V. F. de Saint-Andéol. In-8, 20 p. Roanne, impr. Ferlay.

(Extrait de la France littéraire.)

SAINT-ANDÉOL (de). — Un oppidum gaulois retrouvé; par M. de Saint-Andéol. In-8, 8 p. et pl. Grenoble, impr. Prudhomme.

(Extrait du Bulletin de l'Académie delphinale; 2e série. T. II. 100 exempl. dans le commerce.)

— Notice sur l'église Saint-Martin d'Ainay; par Fernand de Saint-Andéol. In-8, 31 pag. Roanne, impr. Ferlay; Lyon, au bureau de la *France littéraire*.

(Extrait de la *France littéraire*.)

SANSAS. — Notes sur diverses sépultures antiques de Bordeaux; par M. Sansas. In-8, 60 p. Bordeaux, impr. Degréteau et Ce.

(Extrait du Congrès scientifique de France. 28e session. T. IV.)

SARRETTE. — Quelques pages des commentaires de César. Parisiens, Belges, Arvernes, Mandubiens, Uxelloduniens. Défenses héroïques. L'an 57, 54, 53, 52 et 51 avant Jésus-Christ. Camulogène et Labiénus. Ambiorix, T. Sabinus et Q. Cicéron. César et Vercingétorix, Caninius, Drapès Luctérius. Études d'archéologie militaire. Caractères des camps de César. Découvertes récentes qui fixent les emplacements des camps passagers de Labiénus sur la Seine, de César sur l'Allier, sur la Sambre, etc.; par A. Sarrette, chef de bataillon au 92e, avec cartes et plans. In-8, 272 p. Sceaux, impr. Dépée; Paris, libr. Corréard.

SAULCY (DE). — Études sur la série des rois inscrits à la salle des ancêtres de Thouthmès III; par M. E. de Saulcy. In-8, 166 p. et pl. Metz, impr. Blanc.

SAUREL. — Notice historique sur saint Jean de Garguier, l'abbaye de St-Pons et Gémena (Bouches-du-Rhône); par Alfred Saurel. In-8, 75 p. Marseille, impr. Ve Olive.

SAUZAY. — Notice des ivoires du Musée de la Renaissance; par A. Sauzay, conservateur adjoint du Musée des Souverains, etc.; série A. In-12, IX-57 p. Paris, impr. de Mourgues

SOCIÉTÉ académique des sciences, arts, belles-lettres et agriculture de Saint-

Quentin (Aisne.) 38e série. T. IV. 1861-1862. In-8, 371 p. Saint-Quentin, impr. Moureau.

Statistique archéologique du département du Nord (arrondissement de Cambrai). In-8, 138 pag. avec carte. Lille, impr. Danel.

(Extrait du Bulletin de la commission historique du département du Nord. T. VII.)

Statistique archéologique du département du Nord (arrondissement d'Hazebrouck.) In-8, 68 pag. et carte. Lille, impr. Danel.

(Extrait du Bulletin de la commission historique du département du Nord.)

Tailliard. — Notice historique sur Pernes; par Paul Tailliard. In-8, 96 p. Lille, impr. et libr. Lefort.

Teissier. — Notices sur les archives communales de la ville de Toulon; par M. Octave Teissier. In-8, 271 p. Toulon, impr. et libr. Aurel.

(Extrait du bulletin de la Société des sciences, arts et belles-lettres du Var, séant à Toulon, tiré à 207 exemplaires, dont 7 sur papier vergé.)

Toulouse-Lautrec (de). — Rapport sur l'exposition départementale de peinture, d'objets d'art et d'antiquités d'Albi; par M. le comte Raymond de Toulouse-Lautrec. In-8, 28 p. Albi, impr. Papailhiau.

Travaux de l'Académie impériale de Reims. T. 35 et 36. Année 1861-1862. In-8, 507 p. Reims, impr. Dubois; libr. Didron.

Travers. — Séance académique internationale de la Société française d'archéologie, tenue à Dives, pour l'inauguration de la liste des compagnons de Guillaume à la conquête de l'Angleterre en 1066, le 17 août 1862; compte rendu par J. Travers. In-8, 67 p. et pl. Caen, impr. et libr. Hardel.

(Extrait du compte rendu des séances tenues par la Société française d'archéologie. 25e vol. 1863.

Valadier. — Mémoire sur les monuments celtiques de l'Aveyron; par M. F. Valadier. In-8, 24 p. Caen, impr. et libr. Hardel.

(Extrait du compte rendu des séances tenues à Rodez par la Société française d'archéologie, 26e vol. année 1864.

Valentin. — Histoire de l'abbaye d'Ormont; par l'abbé Valentin, curé de Montigny et de Breuil. In-8, 64 p. Reims, impr. Gérard.

Van Drival. — Les Tapisseries d'Arras; par M. l'abbé Van Drival, chanoine. In-8, 12 p. Caen, impr. et libr. Hardel; Paris, Derache.

(Extrait du bulletin monumental publié à Caen par M. de Caumont.

Vergnaud-Romagnesi. — Notice sur l'église Saint-Paterne d'Orléans et sur les projets de sa reconstruction; par C. F. Vergnaud-Romagnesi. In-8, 12 p. Orléans, impr. Chenu; libr. Herluison.

Verneilh (de). — Note sur l'oppidum gaulois de Courbefy; par F. de Verneilh. In-8 12 p. Limoges, impr. Chapoulaud frères.

(Extrait du bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin. T. 13, no 2.

Vincent. — Notice historique sur la ville de Tain (Drôme); par l'abbé Vincent, membre de l'Institut historique de France. In-8, 104 p. Valence, impr. Chaléat.

Vincent. — Notice historique sur Châteauneuf-du-Rhône (Drome); par l'abbé A. Vincent. Valence, impr. Chaléat.

Viollet-le-Duc. — Description du château de Pierrefonds; par M. Viollet-le-Duc, architecte du gouvernement. 3e édition. In-8, 40 p. et 1 grav. Paris, impr. Martinet; libr. Morel et Ce.

Viry (de). — Bibliographie forézienne. Notice historique sur Pierre Gontier, de Roanne, conseiller et médecin ordinaire du roy, médecin de l'Hostel-Dieu de Roanne, 1621-1686. Analyse et appréciation de ses œuvres, précédée d'une notice généalogique sur sa famille; par Octave de Viry. In-8, 30 p. Roanne, impr. Sauzon; libr. Durand.

Vitet. — Les Mosaïques chrétiennes des basiliques et des églises de Rome. Articles de M. Vitet. In-4, 66 p. Paris, impr. Impériale.

(Extrait du Journal des Savants, (cahiers de décembre 1862, janvier, juin et août 1863.)

Warmé. — Histoire de la ville de Doullens et des localités voisines; par A. J. Warmé, ancien notaire. In-8 xii-539 p. Doullens, impr. Grousilliat.

Wescher. — Texte et explication d'un décret en dialecte dorien, provenant de l'île de Carpathos; par M. Carles Wescher. In-8, 40 p. Paris, impr. Pillet fils aîné; libr. Franck, Didier et Ce, Durand.

(Extrait de la Revue archéologique.)

Wescher. — Une découverte à Athènes. — Le monument de Dexiléos, un des cinq morts devant Corinthe; par M. Carle Wescher. In-8, 8 p. Paris, impr. Pillet fils aîné; libr. Didier et Ce, Franck.

(Extrait de la Revue archéologique.)

NUMISMATIQUE

Barthélemy (de). — La Numismatique en 1862; par Anatole de Barthélemy. In-8, 32 pag. Paris, impr. Thunot et Ce.
(Extrait de la Correspondance littéraire).

Boutkowski. — Recherches historiques sur la ville de Tium (en Bythynie), et description d'une médaille inédite appartenant à cette ville; par Alexandre Boutkowski. In-18, 38 p. Paris, impr. Pillet fils aîné.

Caron. — Dissertation sur une monnaie de Dreux au type Chartrain; par M. Emile Caron. In-8, 8 pag. et vign. Vendôme, impr. Lemercier.
(Extrait du Bulletin de la Société archéologique du Vendômois).

Charvet. — Notice sur des monnaies et bijoux antiques; par J Charvet. Gr. in-8, 12 pag. Paris, impr. Moquet; librairie Dumoulin.

Clausade (de). — Rapport de la Commission des médailles d'encouragement (classe des inscriptions et belles-lettres), lu à l'Académie des sciences de Toulouse; par M. G. de Clausade. In-8, 23 pag, Toulouse, impr. Douladoux.
(Extrait des Mémoires de l'Académie. 5e série, tom. Ier, 1863).

Clément. — Jacques Cœur et Charles VII, ou la France au xve siècle, étude historique précédée d'une notice sur la valeur relative des anciennes monnaies françaises; par Pierre Clément, membre de l'Institut. 2e édition. 2 vol. in-8, civ-781 pag. Paris, impr. Gratiot; librairie Didier et Ce.

Hidé. — Notice sur les fêtes des innocents et des fous à Laon et sur quelques autres joyeuses associations. Leurs monnaies de plomb; par Ch. Hidé, membre de la Société académique de Laon. In-8, 23 pag. et 2 pl. Laon, impr. Fleury.

Lefebvre. — Petite Notice sur les monnaies des comtes de Ponthieu; par J. Lefebvre. In-8, 18 pag. Abbeville, impr. Briez.

Lenormant. — Essai sur l'organisation politique et économique de la monnaie dans l'antiquité; par F. Lenormant, membre de l'Institut de correspondance archéologique. In-8, 193 pag. Orléans, impr. Colas; Paris, libr. Rollin et Feuardent.

Parenteau. — Essai sur les monnaies des Nammètes par M. F Parenteau. In-8, 24 pag. et pl. Nantes, impr. et libr. Guéraud et Comp.; papier vergé, tiré à 100 exemplaires.
(Extrait du Bulletin de la Société archéologique de Nantes. T. II, 1862.)

Van Hende. — Numismatique lilloise. Note sur quelques jetons de la Chambre des comptes; par Ed. Van Hende. In-8, 7 p. et pl. Lille, imp. Danel.

BIBLIOGRAPHIE ÉTRANGÈRE (1)

Borgnet. — Documents inédits concernant l'histoire de la province de Namur, contenant le cartulaire de Bouvignes, recueilli et annoté par Jules Borgnet. 2 vol. in-8 de 395 pag. Namur, Wesmael Legros.

Chiffers (W). — Marks and monograms on pottery and porcelain : With short historical notices of each manufactory, and an introductory essay on the vasa fictilia of England. 8 vo. pp. 260 cloth, 12 s. (Davy and S.)

Gailliar (J.). — Inscriptions funéraires et monumentales de la Flandre occidentale, par J. Gailliard. Gr. in-4 avec gravures et pl. Bruges, Edw. Gailliard.
L'ouvrage complet formera 4 vol. de 100 p. et paraîtra par livraisons de 24 p. au prix de 2 fr. chacune.

Guia historico-estadistico-descriptiva de la M. N. Y. M. L. Ciudad de Avila y sus Arabales por D. Valeriano Garcès Gonzalez. Comprende la historia de esta ciudad, relation de sus edificios mas notables, iglesias, conventos, establecimientos de industria, fabricacion y comercio, almacenes, officinas de todas clases, etc. Avila, 1863, imprenta de A. Santiuste, casa del autor, plaza del Alcazar, num. 24. En 1oe mayor, 240 paginas.

Historia descriptiva artistica y pintoresca del real monasterio de San Lorenzo comnumene Nomado del Escorial, dedicada a S. M. la reina dona Isabel II y a su augusto esposo S. M. el rey D. Francisco de Asis, por D. Antonio Rotondo, caballero de la real y distinguida orden de Carlos III, individuo de varias corporaciones cientificas y literarias. Segunda edicion, Madrid, 1863, imprenta de E. Aguado; libreria americana. En folio mayor xx-282 paginas con 317 grabados.

Howitt (William and Mary). — The Wye : its ruined abbeys and Castles. Extracted from the ruined abbeys and Castles of Great Britain. With photographic illustrations by Bedford and Sedgfied, 16 mo. pp. 76, boards, 3 s. 6 d.; gilt. 5 s. (Bennelt.)

(1) On peut se procurer tous ces livres étrangers à Paris, chez Friederich Klincksieck, libraire, 11, rue de Lille, et chez Franck Herold, 67, rue de Richelieu.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE HUITIÈME VOLUME DE LA NOUVELLE SÉRIE.

ARTICLES ET MÉMOIRES.

BULLETIN MENSUEL DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

DÉCOUVERTES ET NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES.

BIBLIOGRAPHIE.

FIN DE LA TABLE.

Paris. — Imprimerie PILLET fils aîné, rue des Grands-Augustins, 5.

